

Migné-Auxances (86), 14 rue du Centre.

Julie Mousset, Graziella Tendron, Marie-Camille Arqué, Morgane Cayre, Emmanuel Corfmat, Arnaud Coutelas, Benjamin Leroy, Mélanie Macouin, Sabrina Marchand, Anne-Sophie Martineau, et al.

▶ **To cite this version:**

Julie Mousset, Graziella Tendron, Marie-Camille Arqué, Morgane Cayre, Emmanuel Corfmat, et al.. Migné-Auxances (86), 14 rue du Centre.. [Rapport de recherche] Service régional de l'Archéologie Nouvelle-Aquitaine. 2022, pp.399. ⟨hal-05209269⟩

HAL Id: hal-05209269

https://hal.science/hal-05209269v1

Submitted on 16 Dec 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

MIGNÉ-AUXANCES (86), ***14 rue du Centre***
Nouvelle-Aquitaine
Fouille préventive du 11/01/2021 au 12/02/2021
Prescription n° 75-2020-0706 du 6 juillet 2020
Aménageur : Mairie de Migné-Auxances
Opérateur archéologique : sas Éveha
31 rue Soyouz - Parc Ester Technopole - 87068 Limoges Cedex
Responsable : Julie MOUSSET
Chronologie : Antiquité, Moyen Âge, Époques moderne et contemporaine
Mots clés : bâtiments, maçonneries, sépultures, inhumations, fosses, ossements humains, céramique, métal, monnaie, terre cuite architecturale, lapidaire, faune, verre, anthracologie, mortier de chaux
Peuples et cités : Lemonum, Pictons
Keywords : Antiquity, Medieval Period, Early modern times, Modern period , buildings, wall, burial, pit, human bones, pottery ,metal, coin ,buildings materials, architectural terra-cotta, fauna, glass, anthracology, lime mortar

Les fouilles menées sur le site du *14 rue du Centre* à Migné-Auxances ont été réalisées par le bureau d'études Éveha dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension du Pôle Petite Enfance mené par la commune. Elles ont permis, sur une emprise modeste, de mettre au jour des vestiges de l'Antiquité à l'époque contemporaine. Elles ont révélé la présence d'un bâtiment gallo-romain au cœur du bourg actuel. Les recoupements observés semblent indiquer l'existence de trois phases de construction qui paraissent couvrir la quasi-totalité de la période antique. Le bâtiment s'agrandit au cours des siècles et est doté de systèmes de chauffage. L'exiguïté de la zone fouillée et le peu de mobilier récolté ne permettent aucune certitude quant à son interprétation. Les sols et maçonneries antiques sont ensuite partiellement détruits lors de l'édification de murs en pierres sèches avant un changement de vocation des lieux à l'époque carolingienne avec la mise en place de sépultures. D'importants travaux, sans doute au XIX^e^ siècle, ont conduit à un arasement général du site et à la disparition presque intégrale des niveaux du bas Moyen Âge et modernes. Le sommet de la stratigraphie témoigne de l'occupation contemporaine de la parcelle.

couverture : Vue des maçonneries au sud-ouest du site.
G. Tendron © Éveha, 2022.

VOL. 1/1

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION
ARCHÉOLOGIQUE

14 RUE DU CENTRE

MIGNÉ-AUXANCES

86158

VOL. 1/1

FOUILLE PRÉVENTIVE

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION
ARCHÉOLOGIQUE

NOVEMBRE 2022

SRA
NOUVELLE-AQUITAINE

Aménageur
Mairie de Migné-Auxances

Arrêté de prescription
n° 75-2020-0706 du 6 juillet 2020

N° d'opération archéologique
86.158.1900

Code INSEE de la commune
86158

Éveha
Études et valorisations archéologiques

14 RUE DU CENTRE, MIGNÉ-AUXANCES (86)

Auteurs
JULIE MOUSSET (DIR.)
GRAZIELLA TENDRON

AVEC LA COLLABORATION DE
MARIE-CAMILLE ARQUÉ
MORGANE CAYRE
EMMANUEL CORFMAT
ARNAUD COUTELAS
BENJAMIN LEROY
MÉLANIE MACOUIN
SABRINA MARCHAND
ANNE-SOPHIE MARTINEAU
JONATHAN MOQUEL
SANDRINE PARADIS-GRENOUILLET
PEGGY POULAIN
JULIETTE RENAULT
ARNAUD WATEL

Éveha
Études et valorisations archéologiques

VOL. 1/1

FOUILLE PRÉVENTIVE

Aménageur
MAIRIE DE MIGNÉ-AUXANCES

14 RUE DU CENTRE, MIGNÉ-AUXANCES (86)

Bâti antique et occupation funéraire du haut Moyen Âge

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE

Arrêté de prescription
N° 75-2020-0706 DU 6 JUILLET 2020

Auteurs
JULIE MOUSSET (DIR.)
GRAZIELLA TENDRON

AVEC LA COLLABORATION DE
MARIE-CAMILLE ARQUÉ
MORGANE CAYRE
EMMANUEL CORFMAT
ARNAUD COUTELAS
BENJAMIN LEROY
MÉLANIE MACOUIN
SABRINA MARCHAND
ANNE-SOPHIE MARTINEAU
JONATHAN MOQUEL
SANDRINE PARADIS-GRENOUILLET
PEGGY POULAIN
JULIETTE RENAULT
ARNAUD WATEL

NOVEMBRE 2022

N° d'Opération archéologique
86.158.1900

SRA
NOUVELLE-AQUITAINE

Code INSEE de la commune
86158

Éveha
Études et valorisations archéologiques

Utilisation des données d'un rapport de fouille

L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle (CPI) concernant la propriété littéraire et artistique : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (article L122-4).

Toutefois sont autorisées :

- Les photocopies ou reproductions destinées à un usage exclusivement privé et non à une utilisation collective (article L 122-5, 2°).

- Les reproductions du texte, accompagnées ou non de photographies, cartes ou schémas, réalisées dans le cadre d'analyses ou de courtes citations, si elles sont justifiées par le caractère (…) critique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées et sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la référence de l'ouvrage dont elles sont issues (article L 122-5, 3°, a).

Bien qu'un rapport de fouille soit un document reçu par l'État, il n'est communiqué que sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. Les informations qui y sont contenues ne sont pas considérées comme des informations publiques pouvant être librement réutilisées quand des tiers détiennent sur ce document des droits de propriété intellectuelle (articles 9 et 10 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public).

Le non-respect des règles qui précèdent peut constituer un délit de contrefaçon passible de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende (articles L335-3 et L335-2 du CPI).

Pour citer ce document

Mousset, Tendron 2022 : Mousset, J., Tendron G., *Migné-Auxances (86), 14 rue du Centre, bâti antique et occupation funéraire du haut Moyen Âge*. Rapport final d'opération archéologique (Suivi de travaux), Éveha – Études et valorisations archéologiques (Limoges), 1 vol., SRA Nouvelle-Aquitaine, 2022.

7 **A**

DONNÉES ADMINISTRATIVES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

8 **1 FICHE SIGNALÉTIQUE**
8 **1.1 Terrain**
8 1.1.1 Localisation du site
8 1.1.2 Références cadastrales actualisées
9 **1.2 Opération**
9 **1.3 Mots clefs**

10 **2 GÉNÉRIQUE DES INTERVENANTS**
10 **2.1 Suivi administratif et scientifique**
11 **2.2 Équipe de terrain**
11 **2.3 Équipe d'étude post-fouille**
11 **2.4 Autres intervenants**
11 **2.5 Remerciements**

12 **3 NOTICE SCIENTIFIQUE**

13 **4 ÉTAT DU SITE**

14 **5 LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE**

17 **6 Annexes administratives**
17 **6.1 Arrêté de prescription et cahier des charges de la fouille**
28 **6.2 Arrêté d'autorisation et de désignation du responsable**
32 **6.3 Projet scientifique d'intervention**

63 **B**

RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

65 **1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE**
65 **1.1 Le cadre géographique, topographique et géologique**
65 **1.2 Le contexte historique et archéologique**
65 1.2.1 Contexte archéologique
78 1.2.2 Étude documentaire : le prieuré de Migné-Auxances et son environnement d'après les sources archivistiques
92 1.2.3 Les résultats du diagnostic

95 **2 PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE**
95 **2.1 Le contexte de l'intervention**
95 **2.2 Rappel du cahier des charges et problématiques de l'intervention**
96 2.2.1 Le déroulement de l'opération : durée, équipe, stratégie d'intervention
97 2.2.2 L'enregistrement des données

100 **3 LES RÉSULTATS DE LA FOUILLE**
100 **3.1 Phase I : de rares vestiges liés à une première phase de construction**
106 **3.2 Phase II : une forte extension au cours du Haut-Empire ?**
109 3.2.1 Les maçonneries à mortier rouge-orange
116 3.2.2 Les murs F155 et F134, des constructions asynchrones ?
119 3.2.3 Les niveaux de sols
126 3.2.4 Les structures en creux
127 **3.3 Phase III : Créations et réaménagements (du Bas-Empire?)**
129 3.3.1 La salle chauffée méridionale
134 3.3.2 Les sols F148 et F127
136 3.3.3 Le sol F115 et le système de chauffage F182-F119
141 3.3.4 Les maçonneries F135 et F140
143 3.3.5 La structure F147
143 **3.4 Phase IV : Une occupation du début du haut Moyen Âge ?**
147 **3.5 Phase V : Les sépultures du haut Moyen Âge**
156 **3.6 Phase VI : récupérations et constructions modernes**
163 **3.7 Phase VII : l'occupation du XIXe siècle.**
166 **3.8 Phase VIII : les derniers aménagements**

170 4 ÉTUDE DES MOBILIERS
170 4.1 Le mobilier céramique antique
170 4.1.1 Méthodologie
170 4.1.2 Description du mobilier en contexte
174 4.2 La céramique médiévale, moderne et contemporaine
174 4.2.1 Le Moyen Âge
179 4.2.2 Périodes moderne et contemporaine
181 4.3 Étude de la monnaie
181 4.3.1 Présentation
181 4.3.2 Commentaires et description de la monnaie
182 4.4 Le petit mobilier
184 4.5 Étude archéo-anthropogique
184 4.5.1 Introduction
184 4.5.2 Méthodologie de l'étude biologique
186 4.5.3 Catalogue des faits funéraires
236 4.5.4 Résultats de l'étude
237 4.5.5 Synthèse
238 4.6 Étude anthracologique
239 4.6.1 Méthodologie
244 4.6.2 Présentation des résultats
249 4.6.3 Synthèse
251 4.7 Étude des mortiers
251 4.7.1 Contexte de l'étude
251 4.7.2 Méthodologie
256 4.7.3 Résultats
279 4.7.4 Discussion
279 4.7.5 Conclusions

281 5 SYNTHÈSE GÉNÉRALE

289 6 ANNEXES
289 6.1 Transcriptions de pièces d'archives
289 6.1.1 Annexe 1 : Description du prieuré de Migné en 1677
290 6.1.2 Annexe 2 : Description du prieuré de Migné en 1706
293 6.1.3 Annexe 3 : Procès-verbal d'estimation du prieuré en 1790
294 6.1.4 Annexe 4 : Description de l'église Saint-Pierre et du cimetière en 1827
295 6.1.5 Annexe 5 : Partage des bâtiments et dépendances du prieuré de Migné en 1829
300 6.1.6 Annexe 6 : Propriétaires des parcelles d'après l'état de section de 1839
301 6.1.7 Annexe 7 : Résultats des analyses par le radiocarbone menées sur les charbons (US 1006, F125, F112, F119, F182)
311 6.1.8 Annexe 8 : Résultats des analyses par le radiocarbone menées sur les ossements des sépultures (F100, F120, F158, F170, F172, F173, F174, F175, F178, F183, F176)
331 6.1.9 Annexe 9 : Données brutes de l'étude anthracologique.

337 SOURCES DOCUMENTAIRES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

348 LISTE DES FIGURES

C

353

LES INVENTAIRES

355 1 INVENTAIRE DES DONNÉES DE TERRAIN
355 1.1 Inventaire des faits
362 1.2 Inventaire des US
381 1.3 Inventaire des sondages

382 2 INVENTAIRE DES PRÉLÈVEMENTS

383 3 INVENTAIRE DU MOBILIER
383 3.1 Liste des abréviations
384 3.2 Liste synthétique des caisses de mobilier
385 3.3 Inventaire général du mobilier

392 4 INVENTAIRE DE LA DOCUMENTATION DE LA FOUILLE
392 4.1 Inventaire de la documentation écrite
392 4.2 Inventaire des minutes de terrain
393 4.3 Inventaire des photographies

A

DONNÉES ADMINISTRATIVES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

1 FICHE SIGNALÉTIQUE

1.1 Terrain

1.1.1 Localisation du site

Région
Nouvelle-Aquitaine

Département
Vienne (86)

Commune
Migné-Auxances

Lieu-dit / adresse
14 rue du Centre

Code Insee commune
86158

Coordonnées
Lambert 93 : X 46.626068, Y 0.311245, Z 78.71 NGF

1.1.2 Références cadastrales actualisées

Commune
Migné-Auxances

Section
AY

Parcelle(s)
30, 31

Propriétaire du terrain
Mairie de Migné-Auxances
1, rue du 8 mai 1945
86440 Migné-Auxances

1.2 Opération

Entité archéologique
86.158.190015

Code de l'opération
207448

Arrêté de prescription
n° 75-2020-0706 du 6 juillet 2020

Arrêté d'autorisation de l'opération et de désignation du responsable
n° 75-2020-12-11 du 04 décembre 2020

Maître d'ouvrage
Mairie de Migné-Auxances
1, rue du 8 mai 1945
86440 Migné-Auxances

Nature de l'aménagement
Réhabilitation et extension du Pôle Petite Enfance

Opérateur archéologique
SAS **Éveha**
31 rue Soyouz - ESTER Technopole,
87068 Limoges

Responsable
Julie MOUSSET

Dates d'intervention sur le terrain
du 11/01/2021 au 12/02/2021

1.3 Mots clefs

Chronologie
Antiquité, Moyen Âge, Époques moderne et contemporaine

Sujets, thèmes (interprétation des vestiges immobiliers et des vestiges mobiliers)
Bâtiments, maçonneries, sépultures, inhumations, fosses, ossements humains, céramique, métal, monnaie, terre cuite architecturale, lapidaire, faune, verre, anthracologie, mortier de chaux

Peuples et cités
Lemonum, Pictons

Keywords
Antiquity, Medieval Period, Early modern times, Modern period , buildings, wall, burial, pit, human bones, pottery ,metal, coin, buildings materials, architectural terra-cotta, fauna, glass, anthracology, lime mortar

2 GÉNÉRIQUE DES INTERVENANTS

2.1 Suivi administratif et scientifique

Ministère de la Culture, direction régionale des Affaires culturelles de la Nouvelle-Aquitaine, service de l'Archéologie
Xavier MARGARIT, conservateur régional de l'archéologie de Nouvelle-Aquitaine,
Gwenaëlle MARCHET-LEGENDRE, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe,
Marlène MAZIÈRE, ingénieur d'études, chargée du suivi de l'opération,
Edouard VEAU, ingénieur d'études, chargé du suivi de l'opération

Mairie de Migné-Auxances, aménageur
Georges MILORD, directeur des Services techniques de la Commune de Migné-Auxances, chargé du suivi administratif de l'opération

Éveha, opérateur archéologique
Bruno ZÉLIE, directeur scientifique régional,
Antoine NADEAU, directeur régional adjoint
Julie MOUSSET, responsable de l'opération

2.2 Équipe de terrain

Responsable d'opération
Julie MOUSSET

Responsable d'opération adjointe
Graziella TENDRON

Équipe de fouille
Marie-Camille ARQUÉ
Morgane CAYRE
Emmanuel CORFMAT
Jonathan MOQUEL (topographe, anthropologue)
Arnaud WATEL (topographe)

2.3 Équipe d'étude post-fouille

Traitement du mobilier
Julie ANCTIL
Morgane CAYRE
Anne-Sophie MARTINEAU

Étude archéo-anthropologique
Anne-Sophie MARTINEAU
Jonathan MOQUEL
Juliette RENAULT

Étude documentaire
Mélanie MACOUIN

Étude des mortiers de chaux
Arnaud COUTELAS

Étude de la céramique antique
Marie-Camille ARQUÉ

Étude de la céramique médiévale, moderne et contemporaine
Sabrina MARCHAND

Étude du petit mobilier
Julie MOUSSET

Étude des monnaies
Benjamin LEROY

Étude du lapidaire et du décor architectural
Graziella TENDRON

Étude anthracologique
Sandrine PARADIS-GRENOUILLET
Peggy POULAIN

Photogrammétrie
Jonathan MOQUEL
Arnaud WATEL

Dessin, infographie
Julie MOUSSET

Enregistrement informatisé des données
Morgane CAYRE
Julie MOUSSET

Rédaction du rapport
Julie MOUSSET
Graziella TENDRON

2.4 Autres intervenants

Terrassement
2 Sévrienne Service, ZA Les Grands Ravards, 79410, Saint-Gelais

Datations radiocarbones
Centre de Datation par le Radiocarbone UMR 5138 Archéométrie et Archéologie, 40 boulevard Niels Bohr 69622 Villeurbanne Cedex

2.5 Remerciements

Nous tenons à remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui ont participé à cette recherche :

- en premier lieu l'équipe présente sur le terrain ainsi que tous les intervenants de la post-fouille pour leur implication et la qualité de leur travail ;

- Antoine NADEAU et Bruno ZÉLIE pour la mise en place et le suivi de l'opération ;

- Guillaume PEREIRA-SANTOS et l'ensemble des services logistique et administratif pour le soutien apporté pendant l'opération ;

- Aymeric MAZAUD et Elodie GUILLOT pour l'édition de ce rapport ;

- Frédérique JUCHAULD (SRA) pour la transmission des données de la Carte archéologique ;

- Marlène MAZIÈRE et Edouard VEAU (SRA) pour le suivi scientifique de l'opération ;

- L'entreprise 2 Sévrienne Service pour la qualité du terrassement ;

- Christine OBERLIN et Didier ROUX (Centre de Datation par le Radiocarbone) pour la qualité de leur prestation ;

- Georges MILORD (Directeur des Services technique) pour sa collaboration et sa disponibilité ;

- Jérôme BAUDIFFIER (services communaux), Michel LHERAHOUX (adjoint à la culture) et Aurélien MORGAT (conseiller municipal délégué aux écoles) pour l'intérêt qu'ils ont témoigné à nos recherches ;

- le personnel et les usagers du Pôle Petite Enfance, pour leur compréhension.

3 NOTICE SCIENTIFIQUE

La fouille menée sur le site du 14 rue du Centre à Migné-Auxances a été réalisée par le bureau d'études Éveha dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension du Pôle Petite Enfance mené par la commune.

Elle fait suite à un diagnostic archéologique, dirigé par D. Martins (Inrap). La mise au jour de vestiges se rapportant à l'Antiquité au cœur du bourg, représentant une découverte inédite, a conduit le service Régional de l'Archéologie à prescrire une fouille préventive sur une emprise de 400 m² correspondant à la partie sud de la parcelle AY 31. Cette dernière a été réalisée du 11 janvier au 12 février 2021. En raison de diverses contraintes, elle a porté sur une superficie effective de 250 m².

L'opération a permis, sur une emprise relativement modeste, de mettre au jour des vestiges de l'Antiquité à l'époque contemporaine regroupés en huit grandes phases d'occupation.

Les investigations archéologiques ont notamment révélé la présence d'un bâtiment gallo-romain s'étendant probablement bien au-delà de l'emprise prescrite.

Les trois premières phases paraissent couvrir la quasi-totalité de la période antique et traduisent une expansion progressive du bâti. Le site étant extrêmement pauvre en mobilier, la datation de ces phases reste bien souvent difficile à préciser. Une étude pétroarchéologique a toutefois permis de renseigner la composition et le mode de mise en œuvre des mortiers des diverses maçonneries, de mieux cerner les différents programmes de construction et d'étayer le phasage.

L'occupation initiale est essentiellement caractérisée par des murs à mortier jaune extrêmement arasés localisés au nord-ouest du site. Ces fondations s'installent dans un horizon limoneux ayant fourni du mobilier du Haut-Empire. Ainsi, le premier état du bâtiment serait postérieur aux années 50-75 ap. J.-C.

La deuxième campagne de construction a laissé une empreinte bien plus manifeste, avec des vestiges qui occupent quasiment l'intégralité de l'emprise, composés des maçonneries montées à l'aide d'un mortier rouge-orangé, associées à des sols en béton beige-jaune. Quelques variations dans la composition des liants des murs pourraient indiquer que ce programme de construction a été assez long et marqué par différentes étapes. L'absence de niveaux d'occupation et de mobilier associé ne permet toutefois pas d'en appréhender correctement les limites chronologiques.

L'expansion du bâtiment se poursuit au cours de la période suivante avec l'édification de murs à mortiers jaunes fonctionnant avec des sols en béton de graviers et de tuileaux. Ce nouveau programme semble attester une recherche de confort supplémentaire avec la mise en place d'une petite salle chauffée dotée d'un hypocauste sur pilettes. Les restes d'un canal de chauffe associé à un sol argileux constellé de charbons permettent de restituer un *praefurnium* à l'est. Un second système de chauffage, matérialisé par une canalisation reliée à une probable seconde zone de foyer, semble occuper le nord-ouest de l'emprise. Des analyses menées sur des charbons issus de ces deux espaces révèlent qu'ils pourraient être encore en fonction jusqu'au IVe voire au début du Ve siècle ap. J.-C. L'étude anthracologique a mis en évidence l'utilisation d'une assez grande variété d'espèces. L'assemblage comprend notamment des restes de vigne et de citronnier (*Citrus x limon*), ces derniers constituant une découverte rare voire très rare en Gaule romaine.

Ne disposant que d'un plan très lacunaire et étant donné l'arasement du site, la fonction exacte de l'édifice reste difficile à déterminer. Le peu de mobilier récolté ne permet pas davantage de cerner sa nature. Aucun vestige antique n'ayant été découvert à proximité immédiate, l'hypothèse privilégiée est à ce jour celle d'un habitat rural vraisemblablement assez prospère. Le bâtiment est en effet caractérisé par des aménagements de bonne qualité et la présence de salles chauffées traduit un niveau de vie sans doute assez aisé. La taille réduite de la salle à hypocauste sur pilettes pourrait témoigner de la présence d'un petit balnéaire. En l'absence d'autres indices probants, notamment de tout élément lié à l'adduction d'eau, cette interprétation reste cependant très incertaine.

Par la suite, les sols et maçonneries antiques sont partiellement détruits lors de l'édification d'un bâtiment mettant en œuvre des murs en pierres sèches (phase IV), puis par le creusement d'une série de sépultures humaines (phase V). Treize inhumations individuelles ont été recensées. Onze ont été datées via une analyse radiocarbone entre la fin du VIIe et la fin du Xe siècle ap. J.-C. Elles adoptent toutes sensiblement la même orientation nord-ouest–sud-est et la même architecture. Les défunts ont été enterrés en décubitus dorsal avec la tête au nord-ouest, dans un contenant rigide en matière périssable fait de planches calées par des blocs calcaires.

Des travaux de terrassements réalisés au XIXe siècle ont sans doute entraîné la disparition des vestiges du bas Moyen Âge liés à l'occupation du prieuré de l'église Saint-Pierre-ès-Liens mentionné dès 1116. Ainsi seuls quelques tessons médiévaux ont été découverts en position résiduelle.

Les vestiges attribuables avec certitude à l'Époque moderne sont, sans doute pour la même raison, très peu nombreux. Seuls un remblai, une fosse et deux tronçons, peut-être d'un même mur, pourraient dater de cette période (phase VI).

Les documents d'archives semblent, par ailleurs, indiquer qu'à la fin de l'Époque moderne une grande partie des bâtiments du prieuré sont en mauvais état voire en ruine. L'emprise se trouverait plus particulièrement à l'emplacement de certaines dépendances, probablement le grand cellier et le fenil.

Le domaine religieux est cédé, après la Révolution, à un particulier, puis partagé, en 1829, entre ses héritiers, qui installent leurs résidences. Les murs de la phase VII et les quelques niveaux de sols observés dans la partie supérieure des bermes du chantier sont sans doute à mettre en relation avec ces occupations.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la mise en place d'une école de filles entraîne vraisemblablement la destruction de ces derniers bâtiments. Notre ultime phase ne comprend ainsi que quelques tranchées liées à la démolition des murs et les rares aménagements antérieurs à la mise en place du niveau de sol actuel.

Julie MOUSSET, novembre 2022

4 ÉTAT DU SITE

Au terme de cette opération, des murs, des sols ainsi qu'un puits récent ont été partiellement conservés sur le site. Une sépulture humaine en partie observée dans l'emprise n'a pas été prélevée. L'étendue du site antique, de la nécropole médiévale et du bâti moderne et contemporain, dépasse les limites de la prescription et se développe au-delà, dans toutes les directions.

5 LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE

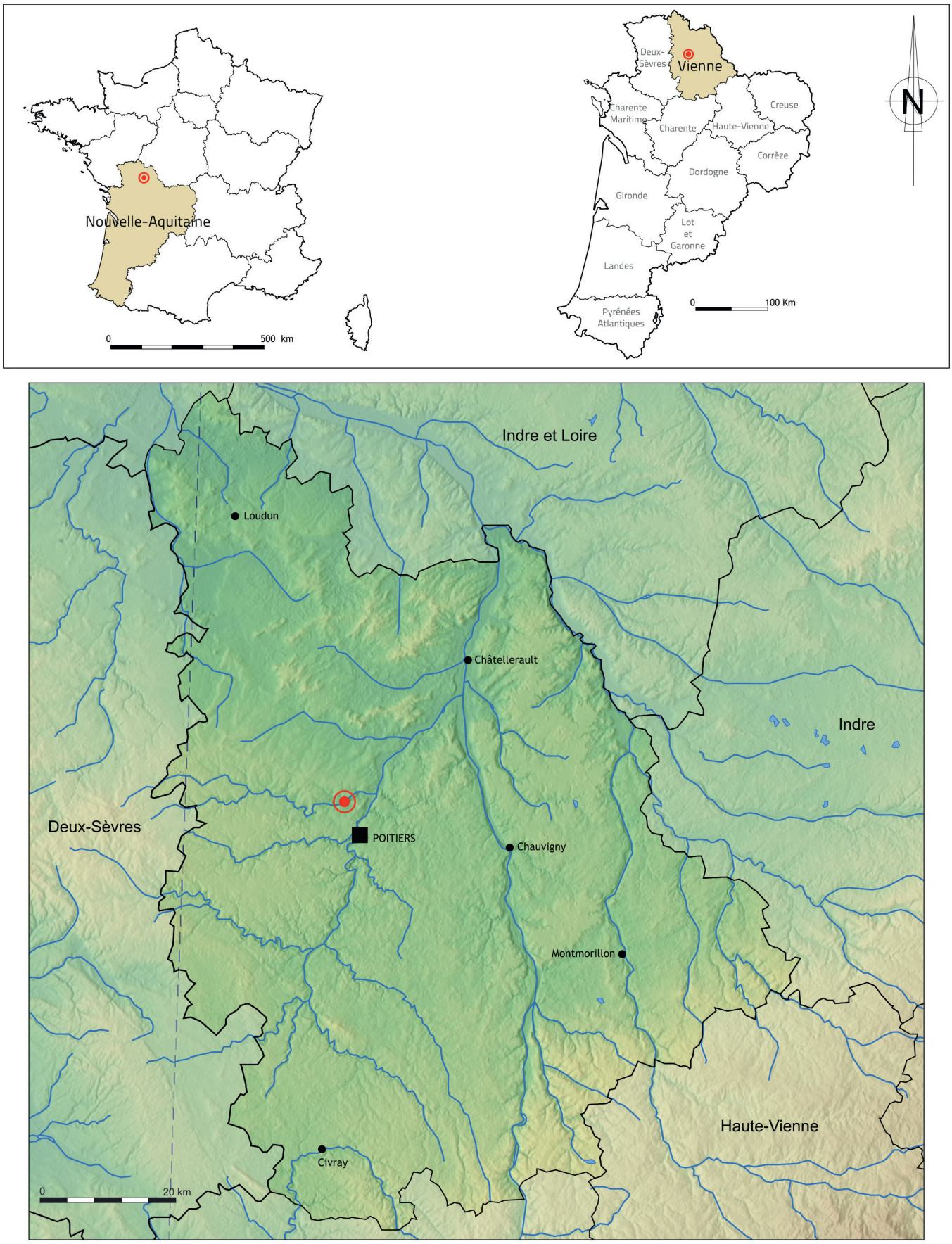


Fig. 1 – *Localisation du site dans le département de la Vienne. Cartographie : J. Denis, B. Hollemaert, J. Mousset © Éveha 2022 (sources : Geoflat, IGN et Nasa SRTM 90 Digital Elevation Data).*

Fig. 2 – *Localisation du site sur la carte IGN. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (source : geoportail.fr).*



Fig. 3 – *Localisation du site sur le plan cadastral. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (source : Géoservices – IGN).*



6 ANNEXES ADMINISTRATIVES

6.1 Arrêté de prescription et cahier des charges de la fouille

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté n° 75-2020-0706 Du 06/07/2020
portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté de la Ministre de la Culture du 3 juillet 2017 fixant la liste des éléments constitutifs des offres des opérateurs pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives ;

Vu l'arrêté n°R75-2019-12-16-003 du 16 décembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud Littardi, directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision n°R75-2019-12-18-001 du 18 décembre 2019 portant subdélégation de signature à Madame Gwénaëlle Marchet-Legendre, Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC08615819X0015, permis de construire, déposé par – Mairie de Migné-Auxances – pour le projet « 14 rue du Centre » localisé à MIGNE-AUXANCES, transmis par Grand Poitiers, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 7 mai 2019 ;

Vu le rapport de diagnostic réalisé par l' INRAP - Direction interrégionale Nouvelle-Aquitaine et Outremer remis au préfet de région le 13 mars 2020 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Sud-Ouest en date du 26 juin 2020 ;

Considérant que les travaux envisagés sont de nature à porter atteinte à des éléments du patrimoine archéologique ;

Considérant que les travaux précités doivent être précédés d'une étude des vestiges par une fouille archéologique.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de fouille archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 14 rue du Centre », sis en :

RÉGION : NOUVELLE-AQUITAINE
- DEPARTEMENT : VIENNE
  COMMUNE : MIGNE-AUXANCES
  Adresse : 14 Rue du Centre
  Cadastre : Section : AY, Parcelles : 30, 31

Réalisé par : Mairie de Migné-Auxances

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de 400 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté (annexe 1).

18

Article 2 - La fouille prescrite à l'article 1 sera réalisée conformément au cahier des charges scientifiques annexé au présent arrêté (annexe 2), sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur désigné au même article.

Sa réalisation peut être confiée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives ou à un opérateur titulaire de l'habilitation ou de l'agrément prévus par les articles R.522-14 et R.522-8 du code du patrimoine. Cette habilitation ou cet agrément devra couvrir la période suivante : Antiquité.

L'aménageur transmettra pour avis au préfet de région les offres recevables proposées par les opérateurs dans les conditions fixées par l'article R.523-43-1 du code du patrimoine et par l'arrêté du 3 juillet 2017 susvisé.

L'aménageur conclura avec l'opérateur retenu un contrat comportant le projet scientifique d'intervention, lequel précisera les modalités de mises en œuvre des prescriptions énoncées par le cahier des charges scientifique précité.

Article 3 - La fouille peut être entreprise après que l'aménageur a sollicité et obtenu l'autorisation prévue par l'article R.523-46 du code du patrimoine.

À cet effet, l'aménageur produit un dossier comprenant le contrat, daté et signé, mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R.523-45 du code du patrimoine.

Article 4 - Le Directeur des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la mairie de Migné-Auxances.

Fait à Poitiers, le 06/07/2020

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE

Copie à :

. Préfecture(s) de département(s)
. Gendarmerie ou Police urbaine
. Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine
. Personne qui projette les travaux
. Mairie(s)
. Direction régionale des affaires culturelles (service régional de l'archéologie)
. Autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUES POUR UNE OPÉRATION DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE

Annexe de l'arrêté n° 75-2020- 0706

1- Données administratives.

Région : Nouvelle-Aquitaine
Département : VIENNE
Commune : MIGNE-AUXANCES
Adresse : 14 rue du Centre
Cadastre : Section AY, parcelles 30 et 31
Propriétaire : Commune de Migné-Auxances
Demandeur et maître d'ouvrage : Madame Florence Jardin, maire de Migné-Auxances
Dossier suivi par : Monsieur Milor, directeur des services techniques

Nature du projet : **Réhabilitation et extension du Pôle petite enfance**

Diagnostic archéologique :
Arrêté de prescription n° 75-2019-0579 du 20/05/2019
Effectué du 09/12/2019 au 13/12/2019
Périodes : Antiquité
Responsable d'opération : David MARTINS, Inrap
Emprise du diagnostic : 2 656 m²

2 – Localisation et données techniques particulières.

Emprise de la fouille : 400 m²
Section et parcelle concernés par la fouille :
Profondeur des vestiges : les vestiges apparaissent entre 0,75 et 1,40 m.
Épaisseur des vestiges : variable

3 - Données scientifiques.

3.1- Contexte archéologique

Contexte général et archéologique de l'opération

Le bourg de Migné, situé au nord-ouest de l'agglomération de Poitiers, à 7 km du centre, est inséré dans une boucle de l'Auxances, petite rivière qui serpente la plaine calcaire, d'ouest en est, pour se jeter dans le Clain, un peu en aval de Poitiers, sur la commune de Chasseneuil-du Poitou.

20

Le cimetière paroissial situé contre l'église Saint-Pierre-es-Liens (à l'emplacement de la place actuelle) sera transféré en 1837 hors du centre bourg (rue des Sous-Remuets) pour permettre l'agrandissement de l'édifice à la suite de l'apparition de la Croix en 1826. Les lithographies de cet événement représentent l'église bordée par le cimetière où se trouvait une croix hosannière.

L'église actuelle, Sainte-Croix, rebâtie au XIXème siècle à l'emplacement de l'église Saint-Pierre, sera orientée dans le sens de l'apparition de la croix : portail à l'est et chœur à l'ouest (à l'inverse de la précédente). En outre elle sera allongée (au niveau du choeur) et pourvue de deux chapelles. Cette nouvelle église sera consacrée en 1841.
Des sarcophages en pierre, découverts à proximité représentent actuellement les seuls témoignages de l'ancienneté du lieu.
Lors de travaux autour de l'église six sépultures ont été mises au jour et un lambeau de mur pouvant être attribué à l'ancienne église. Le mobilier, notamment, des épingles de linceul en bronze argenté et une bague en bronze ainsi que des éléments céramiques, peuvent permettre de dater les sépultures du XIVe siècle.

Par ailleurs, plusieurs fragments de *tegulae* de type antique ont été retrouvés dans les remblais médiévaux qui témoignent d'une présence antique dans le bourg de Migné.

L'opération de diagnostic s'est déroulée sur une parcelle située sur le flanc sud de l'église Sainte-Croix occupée par les bâtiments d'accueil d'une crèche, un parking et une voie d'accès. Un ruisseau coule au sud du terrain. La parcelle présente une pente vers le sud avec une dénivellation de l'ordre d'un mètre. La zone est surélevée par rapport aux parcelles voisines, environ 2 m au nord-ouest, 1,20 m au sud-est et plus de 2 m 50 par rapport au cours d'eau longeant le terrain au sud.

Le projet concerne la construction d'un bâtiment principale en rez-de-chaussée simple construit dans l'emprise du parking existant ainsi qu'en lieu et place d'un petit bâtiment qui sera détruit. Le projet nécessite un curage partiel de la cour ainsi qu'un remaniement de l'espace extérieur.

Éléments acquis lors du diagnostic :

Le rapport de David Martins présente les données d'une seule tranchée réalisée à l'emplacement de la future extension. En effet, les différentes contraintes liées à l'exiguïté des lieux et à la présence de plusieurs réseaux enterrés n'ont pas permis de couvrir plus largement la parcelle concernée.
Bien que la surface diagnostiquée ait été très réduite, de nombreux éléments se rattachant à l'époque antique ont été mis au jour comprenant plus particulièrement un ensemble de vestiges apparaissant entre 1,40 m et 1,50 m de profondeur qui se compose de 6 maçonneries, de quatre sols et de trois creusements à la fonction indéterminée.

- Deux maçonneries (F1 et F2) sont chaînées et forment un angle à 90°. Ces deux constructions font entre 70 et 75 cm de large et ont été observées sur 82 cm pour l'une et 2,68 m pour l'autre. Un enduit de chaux rosé épais de trois à quatre centimètres recouvre les parements internes et externes. Au nord-est, la maçonnerie F2 présente un aménagement pouvant, d'après l'auteur, s'apparenter à un système de chauffage ou *praefurnium*. En effet, un dispositif de départ de voûte et un conduit qui traverse l'épaisseur du mur est réalisé avec des dalles rectangulaires d'argile cuite noyées dans un mortier de chaux jaune. Un niveau limoneux charbonneux est observé à l'est de l'aménagement. Un sol de chaux lissé et rubéfié soutient deux pilettes en terre cuite de 118 cm de côté et épaisses de 4 cm. L'empreinte de deux autres pilettes sont également visibles.
- Les maçonneries F4-5 et 6 s'appuient contre le parement de F2 et apparaîssent également à 1,40 m de profondeur.
- La maçonnerie F3 orientée nord-est/sud-ouest apparait à 75 cm sous la surface actuelle. Conservée sur une hauteur maximum de 50 cm et 50 cm de large, elle est reconnue sur quasiment toute la longueur du sondage ; elle est constituée de moellons calcaire équarris liés par un mortier de chaux

jaunâtre.

A noter une absence totale de mobilier archéologique.

3.2 - Documentation disponible :

MARTINS, 2020 : Martins David. Nouvelle Aquitaine, Vienne, Migné-Auxances, 14 rue du Centre. Rapport de diagnostic archéologique, Poitiers, Inrap, 50 pages.

4 – Principes méthodologiques et objectifs scientifiques.

4-1 : Principes méthodologiques généraux :

En préalable au début de l'opération, le responsable scientifique prendra contact avec la personne en charge du dossier au service régional de l'archéologie. Il rendra régulièrement compte au SRA de l'avancement de la fouille par des comptes-rendus écrits toutes les semaines, et notamment en cas de découverte archéologique majeure, afin d'adapter au mieux le déroulement de l'opération.

4-2 : Objectifs scientifiques

L'opération archéologique liée au programme de réhabilitation et d'extension du Pôle Petite Enfance de Migné-Auxances devra être basée sur un état réactualisé des connaissances et une analyse archéologique des remaniements successifs qui ont affecté l'occupation ancienne du site. Cette intervention devra s'appuyer sur des données archivistiques et documentaires. Elle comportera la mise en place de fouilles sédimentaires sur le secteur défini ci-après. Elle aura pour but d'enregistrer toute l'information disponible et d'en réaliser une synthèse.
L'enjeu de la fouille est d'établir le fonctionnement et l'évolution des bâtiments présents et plus particulièrement les aménagements apparaissant comme pouvant appartenir à un ensemble thermal ou de pièces chauffées.
L'objectif final sera d'aboutir à des propositions d'interprétation fonctionnelle et de datation des différents espaces.

4-3 : Contenu de l'intervention

L'opération de fouille concerne le secteur impacté par la construction neuve et ses abords, soit une superficie d'environ 400 m². Cette emprise doit prendre en compte les paliers et bermes de sécurité qui seront nécessaires sur les espaces nécessitant d'étudier les stratigraphies.
Le décapage sur la zone définie sur le plan joint au présent cahier des charges permettra de visualiser l'ensemble des structures présentes au sol et d'en déterminer l'étendue et les fonctions.
Après décapage de la terre arable et des niveaux stériles, la fouille préventive aura pour objectif la caractérisation des éléments découverts.
Une attention particulière devra être portée sur l'étude des restes potentiels d'architecture en terre (mur, cloisons, sols…) dès le début de l'opération. En cas de constat de la présence de structures architecturales présentant cette particularité, des prélèvements seront nécessaires dans ce domaine afin d'effectuer des analyses micro-morphologiques. Un spécialiste de l'architecture en terre devra être sollicité pour effectuer ce travail.
Pour le cas où des enduits peints seraient conservés en place, l'opérateur archéologique devra prévoir une stabilisation et/ou une dépose des éléments.

L'ensemble identifié lors du diagnostic, sur une superficie très restreinte, présente la particularité d'apparaître relativement isolé sans qu'aucun indice d'habitat antique ne soit identifié précisément à proximité.

22

Il s'agira de déterminer la présence de vestiges périphériques, leurs caractéristiques et leur chronologie, afin de placer cet aménagement dans son contexte immédiat.
L'objectif est de disposer d'un plan complet permettant de comprendre la fonction des aménagements.
L'examen des maçonneries doit conduire à identifier d'éventuelles phases de réfection et permettre d'étudier l'architecture dont des éléments de décor éventuels (enduits, peintures.). Une attention particulière sera portée aux prélèvements et au repérage des traces qui ont pu persister sur les sols et les murs.
La question de la chronologie générale sera abordée à travers les relations stratigraphiques étayées, lorsque la fouille en livrera, par l'étude du mobilier. Compte-tenu de l'absence de céramique collectée lors du diagnostic et des quantités restreintes de mobilier habituellement mis en évidence dans les édifices thermaux, l'appel aux datations radiocarbones s'avèrera certainement indispensable.
Le décapage et les coupes viseront à mettre en évidence la topographie initiale de ce secteur situé au cœur du bourg de Migné-Auxances. Les coupes devront être implantées afin de disposer de stratigraphies de référence. Elles seront examinées avec le géomorphologue et des prélèvements seront réalisés en prévision d'analyses paléo-environnementales si les conditions de conservation le permettent.
Les structures (maçonneries, empierrements, tranchées de fondation, fosses, trous de poteaux, fours, niveaux recelant des structures en place ou du mobilier archéologique…) dont l'étude pourra fournir les éléments de datation (chronologie relative, mise en séquence des faits et des structures, analyse du mobilier) et de compréhension du site, seront fouillées manuellement.

L'équipe d'archéologues devra constamment optimiser son mode d'intervention et l'adapter à la nature et à la densité des vestiges, en conciliant et en respectant les objectifs fixés par la prescription, les délais et les mesures de sécurité.

En parallèle des relevés manuels, les structures maçonnées pourront être relevées selon la technique de la photogrammétrie 3D, ce qui permettra de générer un modèle numérique de terrain.

Les matériaux de construction (appareil, mortier…), leur mise en œuvre, les négatifs, remplois, traces de taille, césures et liaison, seront documentés et enregistrés en vue de caractériser les structures et leurs liaisons stratigraphiques. Des prélèvements de mortier pourront également être effectués si nécessaire.

La totalité des structures sera relevée en plans géoréférencés et en coupes. Il en sera réalisé un descriptif détaillé accompagné d'une iconographie adaptée (relevés, dessins, photographies…) et d'une mise en phase des occupations. Concernant les structures fossoyées, une attention toute particulière sera accordée à la réalisation de coupes nécessaires à la compréhension de l'origine et de la taphonomie des dépôts naturels et anthropiques. Ces coupes stratigraphiques seront relevées et photographiées. Elles seront systématiques dans toutes les structures fossoyées.

Au cours de la fouille et selon les opportunités, des prélèvements de sédiments devront être réalisés dans l'optique d'analyses paléo-environnementales, (anthracologiques, carpologiques, etc.) qui seront effectuées en concertation avec les différents laboratoires et selon les protocoles en vigueur.
S'il y a lieu, une étude des restes alimentaires devra également être prévue en faisant appel à un archéozoologue et à un malacologue. Ces derniers devront soit participer à la fouille soit venir au cours de cette dernière afin de préciser certaines méthodologies de prélèvement.
Diverses analyses permettant la compréhension des chantiers de construction devront être engagées en même temps ou après la phase terrain, à partir de prélèvements (mortier, échantillonnage de calcaire, etc.).
Concernant le mobilier archéologique, il sera nécessaire de prévoir l'étude de l'ensemble des produits manufacturés.

Les données acquises lors de la fouille demanderont à être replacées dans leur contexte régional et confrontées aux résultats de fouilles menées sur des sites antiques.

4-4 Tranches conditionnelles

La nature de l'occupation, et les conditions spécifiques d'intervention du diagnostic, engagent à **prévoir des tranches conditionnelles** pour parer toute éventualité de découvertes importantes qu'il est impossible de mesurer dans le contexte actuel. Il peut s'agir de structures plus nombreuses, plus complexes ou à caractère monumental, de puits, d'éléments d'artisanat spécifique (ateliers, fours…), ainsi que d'éventuelles sépultures liées, soit à des structures funéraires, soit à l'habitat.

Tranche conditionnelle 1 – la présence de vestiges pouvant être attribués à un *praefurnium* peut entraîner la découverte d'éléments exceptionnels liés aux aménagements d'un ensemble thermal privé ou public, dont la fouille et l'étude ne peuvent être évaluées au sein de la tranche ferme au regard des résultats du diagnostic ; il pourrait s'agir plus particulièrement des différents mobiliers décoratifs (mosaïques, placages, enduits peints et stucs) qui peuvent être découverts dans ce type de contexte. Ces données ne sont accessibles qu'à la condition de respecter l'ensemble d'une chaîne opératoire où des protocoles adaptés sont mis en œuvre. Il peut s'agir entre autres :

- D'un sol mosaïqué en position primaire dont le protocole de fouille devra être mis en place avec soin. Après un nettoyage fin du sol mosaïqué, une orthophotographie planimétrique sera réalisée à haute définition. Dans le cas où le relevé ne permettrait pas de visualiser correctement les tesselles/plaquettes, un relevé manuel devra être effectué afin de repérer notamment toute éventuelle reprise ou remaniement du sol.
L'étude devra comprendre la description et la caractérisation des techniques de fabrication (type de pose de l'*opus tessellatum*), les différents niveaux de sol -particulièrement les éventuelles traces préparatoires- et le décor du pavement de mosaïque. Elle devra également permettre de déterminer le type de roche utilisée pour les tesselles/plaquettes de marbre, la provenance de ces matériaux, et prévoira une étude pétrographique.
Des prélèvements de mortiers (*rudus* et *nucleus*) seront systématiquement réalisés dans le but de préciser la caractérisation des mortiers.

-D'enduits peints, soit *in situ*, soit en position « effondré au sol ». Dès le début de la fouille une attention particulière devra permettre de déterminer la qualité et la quantité de ces éléments. Les techniques de prélèvement et d'étude de ce mobilier devront être mises en place pour établir la chaîne opératoire et un protocole de fouille qui permettra l'analyse toichographologique. Il est nécessaire de garder à l'esprit les interactions avec les autres formes de décor, celles des sols notamment mais aussi les placages muraux avec lesquels les peintures cohabitent souvent. Ce constat implique donc une surveillance particulière de l'ensemble de ce mobilier en fouille et la réalisation d'études spécialisées permettant des confrontations de résultats.
Tout vestige immobilier d'enduit peint n'a pas nécessairement vocation à être conservé. La décision de conservation et donc la dépose d'un tel vestige, que ce soit enduit, mosaïque ou autre, revient aux services de l'État. Le devenir et le traitement des déposes est anticipé en accord avec les différents acteurs (archéologues, restaurateurs, service de l'État et lieu de destination).
En revanche, la gestion d'un effondrement en place nécessite la présence d'un toichographologue aguerri aux protocoles de prélèvements. Le dégagement des peintures effondrées impose un travail en aire ouverte. Si l'effondrement en place peut être assez simple, il est plus souvent difficile, notamment lorsque plusieurs parois sont effondrées dans un même niveau. Le dégagement doit être manuel et vise à comprendre et à documenter l'organisation de l'effondrement.
La présence d'un spécialiste dès la phase de fouille permet également l'observation de certains indices ténus, importants dans la compréhension architecturale des lieux.

24

Les analyses techniques sur les mortiers et les pigments seront pratiquées pour mieux comprendre les gestes de cet artisanat. Les graffitis, fréquents sur ces surfaces, sont une source variée d'épigraphie ou de représentation témoignant de la vie quotidienne des lieux.

De manière plus générale, les études devront contextualiser du mieux possible les éléments de décors, caractériser l'ensemble dans lequel ils prennent place et apporter des éléments de datation et de comparaison avec d'autres sites. Dans cette optique, un programme d'analyses archéométriques pourra être développé.

Tranche conditionnelle 2 – découverte d'un puits. Le projet scientifique devra présenter tous les moyens et études nécessaires à une fouille intégrale qui permettra de comprendre la dynamique de comblement, l'architecture de cette structure, éventuellement l'environnement hydrologique. La fouille éventuelle des niveaux de comblement voire contemporains de l'utilisation du puits, situés sous la nappe phréatique, devra faire l'objet d'une attention toute particulière en raison de la présence d'objets en matière organique gorgés d'eau (bois, cuir..). Des prélèvements en vue de tamisage seront systématiques en cas de découvertes de rejets à caractère détritique.

Tranche conditionnelle 3 - structures liées à une activité artisanale (ateliers, fours..) dont les vestiges principaux n'ont pas été révélés par le diagnostic et qui pourraient s'avérer être complexes (soit par sa structure interne, soit par son comblement). Cette tranche conditionnelle peut également concerner le cas de structure excavée profonde offrant la possibilité de découverte de mobilier et d'étude de niveaux archéologiques en milieu humide. Cette fouille éventuelle des niveaux de comblement pouvant être situés sous la nappe phréatique, voire régulièrement inondés par la montée des eaux du cours d'eau voisin, devra faire l'objet d'une attention toute particulière en raison de la présence d'objets en matière organique gorgés d'eau (bois, cuir..). Des prélèvements en vue de tamisage seront systématiques en cas de découvertes de rejets à caractère détritique. Le projet devra présenter tous les moyens et analyses envisagés pour l'étude de ce type de structure.

Tranche conditionnelle 4 – La proximité de l'église engage à prévoir d'éventuelles mises au jour de sépultures. Pour parer toute éventualité de découverte d'éléments funéraires non prévue dans la tranche ferme, une tranche conditionnelle sera proposée sous forme de modules comprenant chacun **5 sépultures** en place, à traiter par un anthropologue. Les modules seront déclenchés autant que de besoin. En conséquence, une enveloppe financière destinée à quelques datations radiocarbones sera à prévoir également.

Les tranches conditionnelles 1, 2 et 3 pourront être proposées sous la forme d'un module de 5 jours renouvelable selon les découvertes, étant entendu que leur objectif est de procéder à la fouille et à l'enregistrement de la totalité des structures archéologiques repérées et non traitées lors de la tranche ferme. Cependant, chaque module d'une tranche conditionnelle ne pourra être renouvelé qu'à *maxima* trois fois.
Elles seront déclenchées seulement dans le cas de découvertes substantielles permettant de compléter notablement la connaissance du site. Une **réunion** sera organisée entre le maître d'ouvrage de la fouille, l'opérateur et un représentant du Service Régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes qui permettra d'effectuer un premier bilan des découvertes. Sera alors décidé par le représentant de l'Etat (DRAC), et avec l'accord du maître d'ouvrage, l'engagement ou non de ou des tranches conditionnelles.

****

Le projet d'intervention comprendra :

- les modalités de décapage, le détail de leur mise en œuvre et le type d'engins utilisés ;
- le mode d'enregistrement des données ;
- la méthodologie adoptée pour la fouille et en particulier en cas de découverte de structures complexes ;
- la méthodologie de l'étude documentaire ;
- la prise en compte des données paléo-environnementales;
- la méthodologie adoptée pour mener à terme la post-fouille (en prenant en compte l'exploitation des données issues de la fouille et du traitement du mobilier archéologique) ;
- les modalités d'étude et de conservation du mobilier archéologique.

4-5 Post-fouille

Les moyens d'étude post-fouille devront être mis en adéquation avec l'ampleur du site, en fonction des analyses à réaliser et du rendu des résultats.
Le responsable d'opération et les responsables de secteurs seront obligatoirement impliqués dans cette phase.
Les études prescrites dans ce cahier des charges devront toutes faire l'objet d'une présentation exhaustive dans le PSTI, éventuellement sous forme de modules qui seront engagés sur décision d'un représentant de l'État et notifiées à l'opérateur et à l'aménageur.

5 - Qualification du responsable d'opération et de l'équipe ; durée d'intervention.

5.1 - Responsable d'opération :

Le Préfet de région désignera comme responsable **un archéologue antiquisant** qui devra pouvoir justifier de publications dans sa spécialité. Des spécialistes seront prévus selon les découvertes spécifiques comme indiqué ci-dessus.
Un topographe sera présent pendant toute la durée des opérations de terrain.
Dans son projet, l'opérateur devra proposer le nom du responsable scientifique de l'opération et fournir son *curriculum vitae.*

5.2 - Équipe de fouille :

Les effectifs prévus dans le projet d'opération seront définis en fonction de la durée de l'intervention et des objectifs scientifiques émis par le Préfet de région.

Le projet devra en outre indiquer :

- le nombre de responsables de secteurs et leurs compétences respectives, le schéma d'organisation dans lequel ils interviendront ;
- le nombre et les qualifications des spécialistes : céramologue, géomorphologue, sédimentologue, archéozoologue, anthracologue, palynologue, carpologue, ... ;
- le nombre d'analyses radiométriques envisagées ;
- le nombre de techniciens de fouille et, dans la mesure du possible, leurs compétences particulières.

26

5.3 – Durée d'intervention :

Sur le terrain, la fouille aura une durée minimale de **25 jours ouvrés (décapage compris) pour la tranche ferme avec une équipe de 5 personnes.**

Les tranches conditionnelles, telles que décrites au paragraphe 4.4 devront se baser sur un module de **5 jours ouvrés avec la même équipe**, en prévoyant les moyens techniques et humains adéquats, y compris les moyens post-fouille.
Comme indiqué au paragraphe 4.4, chaque module, selon les découvertes, pourra être déclenché après réunion entre le service régional de l'archéologie, le maître d'ouvrage et l'opérateur archéologique, sans cependant dépasser 3 modules pour chacune des tranches 1, 2 et 3.

6 - Mise en forme des données.

La phase de mise en forme des données consistera à traiter, inventorier, analyser puis mettre en forme les données de terrain afin de rédiger un rapport final d'opération. Le contenu de ce rapport final répondra aux dispositions de l'**arrêté ministériel du 27 septembre 2004** portant définition des normes du contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Le délai limite pour la remise du rapport final est fixé à **18 mois** après la date d'achèvement de la phase terrain.

Un DVD comportant notamment la version numérique du rapport accompagnera les **huit** exemplaires imprimés du rapport final.

Les conditions de conservation, conditionnement, inventaire et remise à l'État du mobilier archéologique mis au jour lors de la fouille préventive font l'objet d'un protocole qui sera transmis au Responsable d'Opération lors de la délivrance de l'autorisation de fouille.

P/Le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE

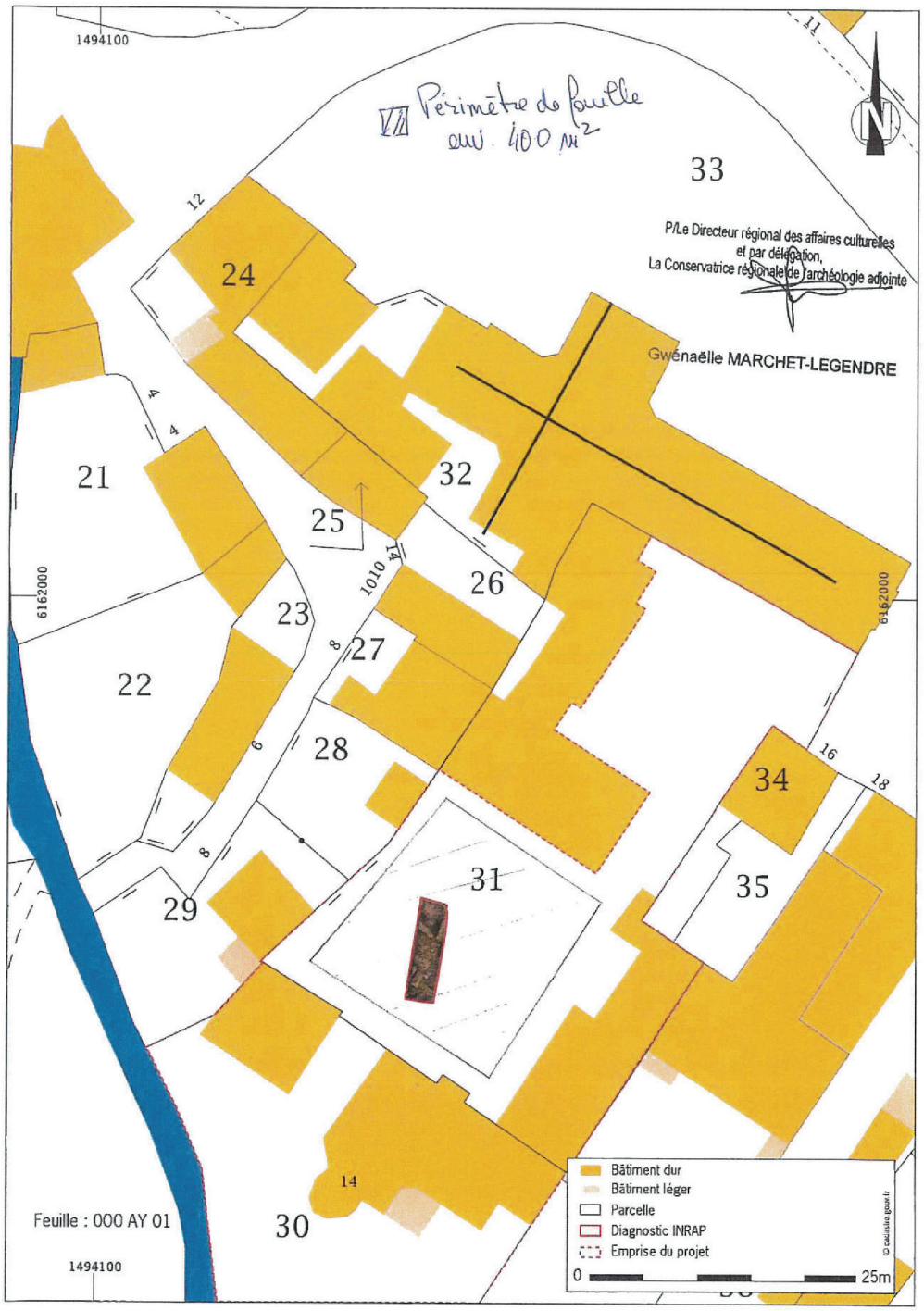


Figure 9 : plan général des vestiges et implantation de la tranchées sur le cadastre de Migné-Auxances, section AY (Coordonnées planimétriques : RGF93CC47 ; DAO : R. Bernard et D. Martins Inrap © ministère de l'Action et des Comptes Publics).

6.2 Arrêté d'autorisation et de désignation du responsable

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

La Préfète de région

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

à

Madame Julie MOUSSET

EVEHA
46 Rue de la Tardiverie

86580 BIARD

Affaire suivie par :
Marlène MAZIERE
Tél.: 05.49.36.30.37
marlene.maziere@culture.gouv.fr

Référence : MM/A20/2756

Références : PC08615819X0015-14

Poitiers, le 04/12/2020

Objet : Notification d'arrêté d'autorisation de responsable scientifique de fouille archéologique préventive

Références : MIGNE-AUXANCES (VIENNE), 14 rue du Centre
PC08615819X0015, code d'opération : 207448

P.J. : Arrêté n° 75-2020-1211 du 4 décembre 2020 portant autorisation d'une fouille d'archéologie préventive

Madame,

J'ai l'honneur de vous notifier votre désignation en qualité de responsable scientifique de l'opération de fouille archéologique préventive préalable au projet d'aménagement visé en référence. Vous trouverez ci-joint la décision relative à cette désignation.

Cette opération sera réalisée sous le contrôle scientifique et technique de mes services, qui pourront notamment réaliser des visites de contrôle ou réunions de chantier, dans les conditions fixées aux articles R.523-60 et R. 523-61 du code du patrimoine.

Je vous rappelle que, aux termes de l'article R.523-22 du code du patrimoine, vous êtes mon interlocuteur et le garant de la qualité scientifique de l'opération archéologique pendant toute la durée de celle-ci.

À ce titre, vous veillerez au respect des objectifs scientifiques de la prescription et à la mise en œuvre du projet d'intervention de l'opérateur validé par mes soins. Vous êtes tenue d'assurer la conduite effective de l'opération et votre présence sur le terrain est donc indispensable.

Conformément à l'article L. 546-1 du code du patrimoine, vous avez l'obligation, sous le contrôle scientifique et technique de mes services, d'assurer la conservation des biens archéologiques mis au jour et de prendre les mesures nécessaires à leur mise en état pour étude. Vous veillerez en outre à informer sans délai mes services en cas de découverte exceptionnelle.

Tout défaut de vigilance de votre part est susceptible d'engager votre responsabilité personnelle.

Il vous appartient également de prendre les décisions relatives à l'élaboration du rapport d'opération dont vous dirigerez la rédaction, dans le respect des normes fixées par les arrêtés des 16 et 27 septembre 2004.

Enfin, je vous invite à m'informer sans délai de toute circonstance qui pourrait remettre en cause votre désignation.

.../...

La décision ci-jointe peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de région,
et par délégation,pour le Directeur régional des affaires culture
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE

30

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

COPIE

Arrêté n° 75-2020-1211 Du 04/12/2020
portant autorisation d'une fouille d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2017 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la Société Éveha à réaliser des fouilles archéologiques préventives ;

Vu la décision de la ministre de la Culture du 25 novembre 2020 confiant l'intérim des fonctions de directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle Aquitaine à Monsieur Marc DANIEL, directeur régional adjoint des affaires culturelles de la région Nouvelle Aquitaine, à compter du 1er décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R75-2020-12-01-012 du 1er décembre 2020 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Marc DANIEL, directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle Aquitaine par intérim ;

Vu la décision n°R75-2020-12-02-001 du 2 décembre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale à Madame Gwénaëlle Marchet-Legendre, Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC08615819X0015, permis de construire, déposé par – Mairie de Migné-Auxances – pour le projet « 14 rue du Centre » localisé à MIGNE-AUXANCES ;

Vu l'arrêté n° 75-2020-0706 du 6 juillet 2020 portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive ;

Vu la demande d'autorisation reçue en préfecture de région le 3 décembre 2020 ;

Vu la proposition de désignation d'un responsable scientifique d'opération par Éveha Sarl ;

Considérant que le contrat transmis à l'appui de la demande d'autorisation permet de réaliser la fouille prescrite le 6 juillet 2020.

ARRÊTE

Article 1 - L'opération de fouille d'archéologie préventive susvisée est autorisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagement susvisé, situé comme suit :

- DEPARTEMENT : VIENNE
  COMMUNE : MIGNE-AUXANCES
  Lieudit ou adresse : 14 Rue du Centre
  Cadastre : Section : AY, Parcelles : 30, 31

Réalisé par : Mairie de Migné-Auxances.

Article 2 - Madame Julie MOUSSET est désignée responsable scientifique de l'opération de fouille archéologique préventive. L'opération est enregistrée sous le code : 207448.

Article 3 - Éveha Sarl exécutera la fouille conformément aux prescriptions imposées par les services de l'État, selon les objectifs scientifiques et les principes méthodologiques qu'il a fixés et ce, sous le contrôle de ses représentants.

.../...

Article 4 - Le Directeur régional des affaires culturelles par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame le Maire de Migné-Auxances, à Madame Julie MOUSSET et à Éveha Sarl.

Fait à Poitiers, le 04/12/2020

Pour la Préfète de Région,
et par délégation, pour le Directeur régional des affaires culturelles par intérim
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale de l'Archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE

Copie à :

. l'opérateur.
. Préfecture(s) de département(s).
. Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine
. Personne qui projette les travaux
. Gendarmerie ou Police urbaine
. Direction régionale des affaires culturelles (service régional de l'archéologie)
. Mairie(s)
. Autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation

6.3 Projet scientifique d'intervention

Dossier suivi par :
Bruno ZÉLIE (Directeur Scientifique Régional)
Agences de Tours, Poitiers, Cayenne et Ducos
Tél : 06 66 42 88 45 – Courriel : bruno.zelie@eveha.fr
Antoine NADEAU (Attaché scientifique)
Agence de Poitiers
Tél. 06 68 58 52 11 – Courriel : antoine.nadeau@eveha.fr

MIGNÉ-AUXANCES (86)

14 rue du Centre

annexé au contrat n°5524-2020-10-29

Maître d'ouvrage :
Commune de Migné-Auxances
1 rue du 8 mai 1945
BP 20034
86440 Migné-Auxances

PROJET SCIENTIFIQUE

Éveha
Études et valorisations archéologiques

Pôle marchés
31 rue Soyouz 87068 LIMOGES Cedex
Tél : 09 80 08 32 45 E-mail : marches@eveha.fr
Fax : 05 19 87 99 05 Site : www.eveha.fr

Réseau d'agences
Caen, Cayenne, Clermont-Ferrand, Dijon, Ducos, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse, Tours, Troyes

Éveha
Études et valorisations archéologiques

Sommaire

1 Exposé du contexte scientifique de l'intervention 3
1.1 Fiche signalétique 3
1.2 Contexte de l'intervention (cadre géographique, historique et archéologique…) 3
1.2.1 Présentation du site 3
1.2.2 L'église et le cimetière de Migné 4
1.2.3 Éléments acquis au diagnostic 5
1.2.4 Quantification des vestiges d'après les données du diagnostic 6
1.3 Problématiques et objectifs scientifiques de la fouille (cahier des charges du SRA) 6
1.4 Les tranches d'intervention 6
1.4.1 Tranche ferme 6
1.4.2 Tranches conditionnelles 7
1.4.3 Marché complémentaire ou avenants 8
1.4.4 Données techniques particulières 8
1.5 Bibliographie préliminaire 9
2 Modalités de réalisation de l'opération 10
2.1 Préparation et organisation technique de l'opération 10
2.1.1 Prérequis administratifs 10
2.1.2 Préparation et mise à disposition du terrain par le Maître d'ouvrage 10
2.1.3 Réunions préparatoires 10
2.1.4 Piquetage et implantation topographique 10
2.1.5 Préparation logistique 10
2.1.6 Préparation scientifique et opérationnelle 10
2.1.7 Planning prévisionnel 11
2.2 Méthodologie d'intervention sur le terrain 12
2.2.1 L'accès au chantier et cantonnement de la base vie 12
2.2.2 Réunions de chantier 13
2.2.3 Décapage mécanique, fouille mécanisée et gestion des terres 13
2.2.4 Équipements spécifiques 14
2.3 Technique de fouille et d'enregistrement 14
2.3.1 Fouille et/ou études spécifiques demandées sur le terrain 16
2.3.2 Remise en état du terrain 20
2.3.3 Fin de l'opération de terrain 20
2.4 Études post-fouille et rédaction du rapport 20
2.4.1 Organisation 20
2.4.2 Traitement du mobilier et de la documentation de terrain 21
2.4.3 Numérisation de la documentation de terrain 21
2.4.4 Études spécifiques et/ou demandes particulières du SRA en post-fouille 22
2.4.5 Les travaux de laboratoire 23
2.4.6 Rendu du rapport et du mobilier 24
3 Moyens humains affectés à l'opération (équipe prévisionnelle et répartition des jours) 25
3.1.1 Préparation 25
3.1.2 Décapage 26
3.1.3 Composition de l'équipe de fouille 26
3.1.4 Les intervenants en étude post-fouille 27
3.1.5 Curriculum-vitae des personnels proposés 27
4 Mesures de prévention des risques et les mesures de prévention en matière d'hygiène et de sécurité 28
4.1 Prévention et sécurité des personnes 28
4.2 Gestion des intempéries 28
4.3 Actions de médiation et de valorisation 29
5 Synthèse 30

Éveha
Études et valorisations archéologiques

1 EXPOSÉ DU CONTEXTE SCIENTIFIQUE DE L'INTERVENTION

1.1 Fiche signalétique

Type de projet : réhabilitation et extension du Pôle Petite Enfance

Région : Nouvelle-Aquitaine **Département :** Vienne

Commune : Migné-Auxances **Lieu-dit :** 14 rue du Centre

Diagnostic : du 9 au 13 décembre 2019 **Responsable :** David Martins (Inrap)

Type de site : occupation antique

Arrêté de prescription n° : 75-2020-0706 **Établi le :** 6 juillet 2020

Surface prescrite : 400 m²

Profondeur d'apparition des vestiges : de 0,50 à 1,50 m

Épaisseur des vestiges : indéterminée

Références cadastrales : section AY, parcelles 30 et 31

Numéro de programme scientifique interne Éveha :

Prog. 02. Habitats ruraux et modalités de l'occupation du sol (Habitats et sociétés)
Prog. 07. Pratiques funéraires (Archéologie religieuse et funéraire)

Numéro de programme scientifique CNRA :

Axe 10 : Espace rural, peuplement et productions agricoles aux époques gallo-romaine, médiévale et moderne

1.2 Contexte de l'intervention (cadre géographique, historique et archéologique…)

1.2.1 Présentation du site

Le projet de réhabilitation et d'extension du Pôle Petite Enfance est localisé au cœur du bourg de Migné, à environ 7 km au nord-ouest de Poitiers. Ce bourg occupe une boucle de l'Auxances, un affluent du Clain qu'il rejoint à Chasseneuil-du-Poitou. L'emprise prescrite par le Service Régional de l'Archéologie est placée immédiatement au sud de l'église Sainte-Croix, dans les parcelles cadastrées AY 30 et 31. Elle se développe sur des alluvions composées de limons, d'argiles et de tourbes **(fig. 1)**.

Le territoire de la commune a livré de nombreux sites et indices de site remontant, pour les plus anciens, au Paléolithique moyen et au Néolithique. Découvert en prospections aériennes par A. Ollivier et P. Arbona, un enclos circulaire du Néolithique a notamment été fouillé aux lieux-dits Chardonchamp et Temps Perdu (Leduc, Ollivier 1997). À ce dernier site se rattachent vraisemblablement des fosses et foyers épars du Néolithique moyen révélés par une fouille préventive réalisée en contrebas du plateau, au lieu-dit Malaguet (Sartou 2012). Quelques vestiges de l'âge du Bronze ont également été mis au jour sur ce site (fosse de stockage et bâtiment de plan naviforme), ainsi qu'un habitat ouvert daté de la transition entre le Hallstatt et La Tène. Dans le courant du second âge du Fer, un chemin d'axe sud-ouest/nord-est y est bordé par un enclos fossoyé quadrangulaire. D'autres vestiges protohistoriques ont été observés à Migné-Auxances et ses alentours, notamment des enclos (au moins sept) datés de l'âge du Bronze ou de l'âge du Fer. Un site d'habitat a été repéré au lieu-dit Salvert et, au nord d'une boucle de l'Auxance, le site des Rochereaux correspond à un habitat rural du second âge du Fer comprenant un atelier de bronzier (Toledo i Mur 2005 et 2007).

Des aménagements gallo-romains sont également répertoriés dans ce secteur. Datée des I^er^-IV^e^ siècles de notre ère, la *villa* de Verneuil a fait l'objet d'une fouille programmée entre 1995 et 1997. Un aqueduc potentiellement antique a été décrit au nord du site de Malaguet et un souterrain du I^er^ siècle ap. J.-C. a été dégagé à Chardonchamp, au 14 rue du Temps Perdu ; ce dernier aurait été occupé au moins jusqu'au XI^e^ siècle.

Durant l'Antiquité, le réseau routier se densifie considérablement autour de Poitiers. Parmi les voies traversant le secteur nord-ouest de la cité, celles qui relient Poitiers à Nantes et Angers sur la rive droite du Clain ont été partiellement localisées. Lucien Racinoux a notamment proposé une restitution de la voie Poitiers-Angers *via* le pont d'Auxances, en venant de la Cueille. Des chemins se développant au début de l'Antiquité et continuant à être fréquentés au moins jusqu'au Bas-Empire ont été mis au jour à Malaguet.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

Du reste, plusieurs gués situés à Migné-Auxances révèlent des axes de communication, tels celui de Pontereau, où est construit un pont dit « Pons Regalis » mentionné au Xe siècle, ou celui localisé près du château d'Auxance, bâti vers la fin du XIe siècle pour le protéger. Ces voies de passage témoignent d'une occupation importante qui se développe sur les rives de l'Auxance et du Clain dès l'époque antique et qui se poursuit au haut Moyen Age.



Fig. 1 : localisation de l'emprise prescrite (sources : plan annexé à l'arrêté 75-2020-0706 du SRA ; geoportail.fr)

Le haut Moyen Âge est notamment illustré à Malaguet par un grenier et sans doute par deux silos et un chemin creux pouvant mener au « Pons Regalis ». Des espaces funéraires ont été signalés aux lieux-dits Moulin-Neuf, Chardonchamp, Terrefaux, Place de l'Eglise dans le bourg, ainsi qu'une carrière aux Lourdines. Le hameau de Nanteuil est mentionné dès le XIe siècle, celui de Chardonchamp au cours du siècle suivant. De nombreux moulins médiévaux sont aussi recensés le long de l'Auxance (Moulinet, Sigon, Verneuil, Moulin Vieux, etc.).

Le territoire de la commune de Migné est l'objet de nombreuses donations au début du Moyen Âge, notamment en faveur de l'abbaye de Montierneuf. La première mention de Migné apparaît en 989 dans un acte du comte Guillaume d'Aquitaine (Besly 1840, p. 274 : « in villa quae dicitur Magniaco »). Il dérive ensuite en Magnac (vers 1080), Magnec (1086), Magnech (1120), Manec (vers 1195), puis Maigné (1260), Meygné (1333) et Migné (1528) (Redet 1881, p. 263). Le nom de la commune d'Auxances n'apparaît qu'au XIIIe siècle (« Ausencia » en 1294) et serait « dérivé d'un vocable francique ou germanique désignant un lieu peuplé d'aliziers, arbres de la famille des sorbiers » (Collectif 1999, p. 21).

1.2.2 L'église et le cimetière de Migné

Une première église est mentionnée en 1083, à l'occasion de sa donation par Guy-Geoffroy-Guillaume à l'abbaye Saint-Jean de Montierneuf (établie à Poitiers). Sa propriété est également revendiquée par l'abbaye de Bourgueil (Indre-et-Loire), jusqu'à ce qu'une bulle papale officialise son appartenance à l'établissement poitevin.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

Cet édifice dénommé Saint-Pierre-ès-Liens est rebâti suite au « prodige de la Croix » en 1826. À l'inverse de la précédente, l'église reconstruite adopte un portail à l'est et un chœur à l'ouest. Consacrée en 1841 sous le vocable Sainte-Croix, elle est restaurée en 1927 et inscrite aux Monuments Historiques en 2014.

Initialement installé à côté de l'église, sous la place actuelle, le cimetière paroissial a été déplacé en 1837 en périphérie du bourg. Une croix hosannière se trouvait aussi à proximité **(fig. 2)**. Des travaux menés près de l'église ont livré six sépultures attribuées au XIV[e] siècle, ainsi qu'un mur appartenant au premier édifice. Des fragments de *tegulae* rappellent également l'occupation antique de ce secteur.



Fig. 2 : représentation de l'église Saint-Pierre-ès-Liens en 1826 sur une estampe réalisée à partir d'un modèle dessiné par G. Hivonnait (source : gallica.bnf.fr)

1.2.3 Éléments acquis au diagnostic

Le diagnostic archéologique réalisé en décembre 2019 a couvert une surface de 2 656 m². En raison des contraintes rencontrées, un seul sondage de 28 m² (soit 1 % de l'emprise du diagnostic et 7 % de celle de la fouille préventive) a pu être ouvert, à l'emplacement de la future extension **(fig. 1)**. Il a principalement livré des vestiges antiques, mais aussi une maçonnerie moderne ou contemporaine.

Orientée nord-est/sud-ouest, cette dernière a été mise au jour à 0,75 m de profondeur (F3). Elle a une largeur de 0,50 m et une hauteur maximale de 0,50 m. Sa construction met en œuvre des moellons calcaires liés par du mortier jaunâtre. Son tracé se superpose à la limite d'un édifice représenté sur le cadastre napoléonien de 1838.

Les autres vestiges ont été découverts à des profondeurs plus importantes, de l'ordre de 1,40 à 1,50 m sous le sol actuel. Au sud, deux maçonneries chaînées de 0,70 à 0,75 m de large sont composées de blocs calcaires équarris liés par du mortier jaune (F1 et F2). Leurs parements sont recouverts d'un enduit de chaux rosé (à inclusions de

tuileaux). Un dispositif de chauffage (*praefurnium*) devait se trouver près de la partie nord-est de F2. Il est matérialisé par une *tegula* posée à plat et bordée par les fondations d'une ouverture voûtée, ainsi que par des terres cuites installées dans l'épaisseur du mur. Un niveau limoneux assez charbonneux se développe autour et doit être contemporain de cette installation. De l'autre côté du mur, des pilettes fondées sur un sol de mortier lissé permettent de restituer une salle chauffée.

Au sud-est de la tranchée, le mur F4 prend appui contre l'angle formé par F1 et F2. Il mesure 0,55 m de large et, contrairement aux précédents, est lié par un sédiment argileux et non par du mortier. Les murs F5 et F6 sont localisés au nord de F2 et semblent dessiner un angle droit. Leur largeur varie de 0,68 à 0,80 m de large. Leurs moellons calcaires sont également maintenus par un sédiment dépourvu de chaux. Le mur F7 est placé dans le prolongement de F6 et apparaît dès 0,50 m de profondeur. Mesurant 0,28 m de large, il est conservé sur deux assises de blocs calcaires liés par du mortier rouge orangé. Un peu plus au nord, F8 est un creusement de nature indéterminée.

Situé dans la partie nord du sondage, le mur F10 fait 0,54 m de large. Coupé à l'ouest et à l'est par les creusements F9 et F11, il est bordé au nord et au sud par les sols de mortier F2 à F4, où des marques jaunes pourraient correspondre à des négatifs de pilettes.

Ces vestiges bâtis offrent les caractéristiques d'une construction gallo-romaine. Ils pourraient appartenir à un ensemble thermal (appartenant à une *villa* suburbaine ?), mais il convient de les dégager plus largement pour s'en assurer. Du reste, trois creusements pourraient résulter de la récupération de matériaux ou d'une réoccupation du site.

Ces ensembles sont dominés par 0,35 à 0,55 m de sédiments limoneux, puis par des remblais plus hétérogènes dans lesquels quelques niveaux de circulation ont été observés. Le sommet de la stratigraphie correspond à des aménagements récents : sol du boulodrome et, à l'est, 0,25 m d'enrobé (et sa préparation). Notons l'absence de mobilier archéologique et en particulier celle d'ossements humains, ce qui suggère que le cimetière médiéval ou moderne de l'église voisine ne couvre pas cet endroit.

1.2.4 Quantification des vestiges d'après les données du diagnostic

Compte tenu du pourcentage de la surface prescrite diagnostiquée (environ 7%), de la nature et de la concentration des vestiges observés, il est délicat de proposer ici une quantification précise des vestiges attendus. Du reste, le diagnostic archéologique s'est arrêté sur les structures antiques et n'a pas atteint le terrain naturel. On ignore donc l'épaisseur de l'horizon antique et s'il existe des niveaux ou structures archéologiques sous-jacents.

Par conséquent, les moyens prévus pour cette fouille préventive répondent uniquement à la fouille et à l'étude de vestiges antiques et de structures peu nombreuses matérialisant la réoccupation du site, ainsi qu'à une faible quantité de mobilier, et ce dans le respect des tranches ferme et conditionnelles du Cahier des charges scientifiques établi par le Service Régional de l'Archéologie.

1.3 Problématiques et objectifs scientifiques de la fouille (cahier des charges du SRA)

Cette opération sera fondée sur un état réactualisé des connaissances et une analyse archéologique des remaniements successifs qui ont affecté l'occupation ancienne du site. Intégrant également des données archivistiques et documentaires, elle cherchera à enregistrer toute l'information disponible et à en proposer une synthèse.

L'enjeu majeur de cette fouille préventive sera de mettre en évidence le fonctionnement et l'évolution du ou des bâtiments présents et plus particulièrement des aménagements liés à un ensemble thermal ou à des pièces chauffées. L'objectif final sera d'aboutir à des propositions d'interprétation fonctionnelle et de datation des différents espaces.

Pour identifier les vestiges et préciser leur phasage, la phase de post-fouille inclura des études de mobilier et, si besoin, des analyses. Les découvertes seront également contextualisées.

1.4 Les tranches d'intervention

1.4.1 Tranche ferme

La tranche ferme comprend la mise en place du chantier, le décapage, la fouille, l'étude des vestiges et la remise du rapport. La phase terrain de la tranche ferme se déroulera sur une durée de 25 jours ouvrés (décapage compris). Les méthodes mises en œuvre durant la fouille et la post-fouille sont décrites ci-dessous aux paragraphes 2.3 et 2.4.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

1.4.2 Tranches conditionnelles

Comme le souligne le *Cahier des charges scientifiques*, la nature de l'opération et les conditions particulières de réalisation du diagnostic amènent à prévoir des tranches conditionnelles pour parer toute éventualité de découvertes importantes qu'il est impossible de mesurer dans le contexte actuel.

Il peut s'agir de structures plus nombreuses, plus complexes ou à caractère monumental, de puits, d'éléments d'artisanat spécifique (ateliers, fours…), ou d'éventuelles structures funéraires. L'engagement d'une ou de plusieurs tranches conditionnelles sera décidé par le représentant de l'État (DRAC), après une réunion organisée entre le Maître d'ouvrage de la fouille, l'Opérateur et un représentant du Service Régional de l'Archéologie.

Quatre tranches conditionnelles seront ainsi budgétisées par l'Opérateur et provisionnées par le Maître d'ouvrage.

► ***Tranche conditionnelle n°1***

La présence de vestiges pouvant être attribués à un *praefurnium* est susceptible d'entraîner la découverte d'éléments exceptionnels liés aux aménagements d'un ensemble thermal public ou privé, dont la fouille et l'étude ne peuvent être envisagées au sein de la tranche ferme au regard des résultats du diagnostic. Il pourrait s'agir plus particulièrement des différents **mobiliers décoratifs** (mosaïques, placage, enduits peints et stucs) régulièrement associés à ce type de contexte, dont :

- un sol mosaïqué en contexte primaire *(la méthodologie est exposée au chapitre 2.3.1).*
- des enduits peints « *in situ* » ou effondrés au sol *(la méthodologie est exposée au chapitre 2.3.1).*

De manière plus générale, les études devront contextualiser du mieux possible les éléments de décor, caractériser l'ensemble dans lequel ils prennent place et apporter des éléments de datation et de comparaison avec d'autres sites.

La tranche conditionnelle n°1 sera renouvelable *a maxima* trois fois.

► ***Tranche conditionnelle n°2***

Les recherches sur un **puits** devront permettre d'en comprendre la dynamique de comblement, l'architecture et éventuellement l'environnement hydraulique. La fouille éventuelle des niveaux de comblement, voire contemporains de l'utilisation du puits, situés sous la nappe phréatique, devra faire l'objet d'une attention particulière en raison de la présence d'objets en matière organique gorgés d'eau (bois, cuir…). Des prélèvements en vue de tamisage seront systématiques en cas de rejets à caractère détritique *(la méthodologie d'intervention est exposée au chapitre 2.3.1).*

La tranche conditionnelle n°2 sera renouvelable *a maxima* trois fois.

► ***Tranche conditionnelle n°3***

Cette tranche conditionnelle concerne des **structures liées à une activité artisanale** (ateliers, fours...), dont les vestiges principaux n'ont pas été révélés par le diagnostic et qui pourrait s'avérer être complexes (soit par leur structure interne, soit par leur comblement). Cette tranche conditionnelle peut aussi concerner le cas d'une **structure excavée profonde** offrant la possibilité de découverte de mobilier et d'étude de niveaux archéologiques en milieux humide. Cette fouille éventuelle des niveaux de comblement pouvant être situés sous la nappe phréatique, voire régulièrement inondés par la montée des eaux du cours d'eau voisin, devra faire l'objet d'une attention toute particulière en raison de la présence d'objets en matière organique gorgés d'eau (bois, cuir…). Des prélèvements en vue de tamisage seront systématiques en cas de rejets à caractère détritique *(la méthodologie d'intervention est exposée au chapitre 2.3.1).*

La tranche conditionnelle n°3 sera renouvelable *a maxima* trois fois.

► ***Tranche conditionnelle n°4***

La proximité de l'église engage à prévoir la mise au jour de **sépultures** *(voir la méthodologie d'intervention présentée au chapitre 2.3.1).* Pour parer toute éventualité de découverte d'éléments funéraires non prévue dans la tranche ferme, une tranche conditionnelle sera proposée sous forme de module comprenant chacun 5 sépultures en place à traiter par un anthropologue. Une enveloppe financière destinée à quelques datations radiocarbone est aussi à prévoir.

La tranche conditionnelle n°4 sera renouvelable autant que de besoin.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

1.4.3 Marché complémentaire ou avenants

Le marché initial est établi sur la base de prestations constituées à partir de la prescription de fouille et des types et quantités de vestiges observés lors du diagnostic d'évaluation archéologique. Par conséquent, si les résultats sont substantiellement différents de ceux attendus et s'il devient nécessaire de les traiter, un marché complémentaire sera exigible et/ou une adaptation du déroulement de l'opération devra être proposée et validée par le Service Régional de l'Archéologie.

1.4.4 Données techniques particulières

► *Paliers et bermes de sécurité*

L'Opérateur prendra toute mesure afin de préserver l'intégrité des propriétés mitoyennes et de la voie publique. Une bande de l'ordre de 3 m sera ainsi réservée le long des murs ou de toute autre limite de propriété.

Considérant les éléments du diagnostic et notamment l'épaisseur stratigraphique du site, des paliers de sécurité devront être ménagés sur tout le périmètre du site. Ces paliers de 1 à 1,30 m de hauteur et de largeur garantiront la sécurité des personnes et des ouvrages. Une rampe sera maintenue, notamment pour permettre aux engins mécaniques d'accéder au site.

► *Accès à conserver (réduction de l'emprise prescrite)*

Plusieurs bâtiments alentours resteront en service durant la fouille préventive, en particulier une halte-garderie située au fond de la cour (au sud). **Il sera donc nécessaire de réduire l'emprise à l'est pour conserver l'accès à ce bâtiment** (fig. 3). Cette halte-garderie est ouverte de 7h30 à 19h, avec des pics de passage entre 7h30 et 9h30 le matin, puis entre 16h30 et 18h30 l'après-midi. **Les horaires du décapage devront donc s'adapter au mieux pour réduire les risques liés à la circulation des engins. Nous sollicitons également la Mairie afin qu'elle mette à disposition une personne chargée de sécuriser les déplacements des enfants et de leurs parents lors des phases de terrassement.**

Une rampe devra être ménagée au nord-est du site pour permettre aux engins d'accéder à l'emprise. Cette rampe réduira un peu plus l'emprise accessible.

► *Réseaux*

Le diagnostic signale la présence de réseaux enterrés (Martins 2020, p. 25). Lors de la visite du site réalisée le 1er octobre 2020 avec le Directeur des Services Techniques (DST) de la ville (Mr Milord), nous avons appris qu'une canalisation de récupération des eaux pluviales traverse la partie ouest de l'emprise (fig. 3). La fouille intégrale de ce secteur ne pourra donc être réalisée que si le Maître d'ouvrage désactive ce réseau en amont de l'opération. Par ailleurs, la localisation d'un réseau gaz au sud du terrain doit être précisée par le Maître d'ouvrage avant l'intervention archéologique.

Des distances de sécurité devront être respectées aux abords de ces installations **(aucune intervention sur réseau n'interviendra dans le cadre de cette opération archéologique)**. Du reste, les personnes responsables de la gestion du décapage auront pris connaissance des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et disposeront d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

► *Pollution*

Ce projet scientifique ne prend en considération que les informations connues par Éveha en matière de pollution transmises par le Maître d'ouvrage au jour de sa conclusion. Il ne saurait en aucun cas prévoir les moyens nécessaires au titre du traitement des pollutions occurrentes. De la même manière, en cas de découverte fortuite de pollution, il n'est pas prévu de continuer l'intervention sur ce type de zones.

► *Découverte d'engins de guerre*

Une partie des personnels CDI du chantier a reçu une formation de sensibilisation aux engins explosifs au Centre de déminage de La Rochelle. Par conséquent, si lors de l'exécution des travaux les salariés découvrent ou repèrent des engins de cette nature, les mesures spéciales d'alerte du pouvoir adjudicateur, de protection et de sécurité seront mises en œuvre. En cas d'arrêt du chantier pour cause de découverte d'engins de guerre, Éveha ne pourra être tenue responsable du retard engendré. Le chantier pourra donc être prolongé d'une durée équivalente au phénomène sans que l'entreprise n'ait à subir de pénalité.

► *Mesures sanitaires (Covid-19)*

Les mesures de prévention et de protection liées au Covid-19 seront développées dans le PPSPS. Seuls quelques points sont abordés dans ce PSI, tels que le référent Covid du chantier ou encore les installations de chantier supplémentaires.

1.5 Bibliographie préliminaire

Caron 2016

Caron J., *Mosaïques en territoire picton (Ier siècle avant J.-C. - IVe siècle ap. J.-C.). Pré-inventaire et étude des contextes de découverte et des décors*. Mémoire de Master 1, 2 vol., sous la direction de Séverine Lemaître, Université Sciences Humaines et Arts de Poitiers, 2016.

Collectif 1999

Collectif, *Migné-Auxances d'hier à aujourd'hui*, Migné-Auxances : Association Migné-Auxances Mémoires/Mairie de Migné-Auxances, 1999.

Connet 2010

Connet N., *LGV SEA 2 - Phase 04, PK 88,0 – PK 91,3, Chasseneuil-du-Poitou, Migné-Auxances, Poitiers, Vienne*, Rapport final d'opération de diagnostic archéologique, Inrap, 2010.

Guilheneuc, Toulouse 2002

Guilheneuc A., Toulouse R. (dir.), *Le patrimoine des communes de la Vienne*, Paris : Flohic, 2002.

Guillemet 2009

Guillemet D., *Dictionnaire des communes et pays de la Vienne des origines à nos jours : histoire, patrimoine, économie*, La Crèche : Geste éd., 2009.

Lambare-Vannieuwenhove 2009

Lambare-Vannieuwenhove C., *L'occupation du sol des communes de Jaunay-Clan, Chasseneuil-du-Poitou, Migné-Auxances, Vouneuil-sous-Biard, Biard, Fontaine-le-Comte et Croutelle (Vienne) de l'âge du Fer au haut Moyen Age*, T.E.R. de Master 1 d'archéologie, Université de Poitiers, 2009.

Leduc, Ollivier 1997

Leduc M., Ollivier A. et Diot M.-F. (coll.), « L'enceinte néolithique de Temps Perdu, commune de Migné-Auxances (Vienne) », *BSPF*, 1997, t. 94, n°2, p. 217-229.

Martins 2020

Martins D., *Nouvelle-Aquitaine, Vienne, Migné-Auxances, 14 rue du Centre*, Rapport de diagnostic archéologique, Inrap, 2020.

Racinoux 1973

Racinoux L., « La voie romaine de Nantes et les gués de l'Auxance », *BSAO*, 4e trimestre 1973, 4e série, t. XII, p. 311-315.

Redet 1881

Redet L., *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, Paris : Imprimerie nationale, 1881.

Sartou 2012

Sartou A., *Migné-Auxances (86), LGV SEA 2, Tours-Bordeaux, Malaguet*, Rapport final d'opération archéologique, Éveha, 2012.

SRA 2020

Service Régional de l'Archéologie, *Cahier des charges scientifiques pour une opération de fouille archéologique préventive, Annexe 2 de l'arrêté n°75-2020-0288*, DRAC Nouvelle-Aquitaine, SRA Poitou-Charentes, 2020.

Tendron 2002

Tendron G., *Le marbre dans l'architecture antique. L'exemple des territoires de la cité des Pictons*, Mémoire de maîtrise, 3 vol., sous la direction de Nadine Dieudonné-Glad, Université Sciences Humaines et Arts de Poitiers, 2002.

Toledo i Mur 2005

Toledo i Mur A., *Les Rochereaux, Migné-Auxances (Vienne). Un habitat rural du deuxième âge du Fer caractérisé par un atelier de bronzier spécialisé dans la fabrication de flancs monétaires*, Rapport final d'opération de fouilles préventives, Inrap, 2005.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

Toledo i Mur 2007

Toledo i Mur A., « Les Rochereaux, Migné-Auxances (Vienne) », *in* Bertrand I., Maguer P., *De pierre et de terre, Les Gaulois entre Loire et Dordogne*, Catalogue d'exposition, Chauvigny : Association des publications chauvinoises (Mémoire, 30), 2007, p. 75-77.

2 MODALITÉS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION

2.1 Préparation et organisation technique de l'opération

2.1.1 Prérequis administratifs

Avant le début de l'opération, le Maître d'ouvrage fournira les numéros de Déclaration de Travaux (DT) permettant l'établissement des DICT.

L'Opérateur s'engage lui à solliciter tous les documents administratifs, autorisations et déclarations réglementaires requis pour la réalisation de ce chantier.

2.1.2 Préparation et mise à disposition du terrain par le Maître d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage procédera aux travaux nécessaires permettant la mise à disposition du terrain libre de toute contrainte d'occupation **(deux arbres à abattre et des déblais à évacuer)** et veillera également à rendre le terrain accessible aux archéologues (chemin, etc.).

Le Maître d'ouvrage met gracieusement à la disposition de l'Opérateur le terrain constituant l'emprise de la fouille ainsi que toutes les emprises nécessaires à son bon fonctionnement (zone de stockage pour la terre, etc.) sur toute la durée du chantier.

2.1.3 Réunions préparatoires

Après la réception des éléments de DICT, un rendez-vous sur site peut être rendu obligatoire pour le piquetage des réseaux et le recueil des consignes de sécurité.

Avant le démarrage de l'opération, une réunion entre l'Opérateur et le Maître d'ouvrage permettra de confirmer les accès, l'emplacement des cantonnements de la base vie, etc.

Cinq jours au moins avant le démarrage de l'opération, le responsable scientifique prendra contact avec la personne en charge du dossier au Service Régional de l'Archéologie et avec le Maître d'ouvrage pour confirmer la date de démarrage du chantier et les étapes du déroulement de l'opération.

2.1.4 Piquetage et implantation topographique

Avant le démarrage de l'opération, un piquetage de l'emprise de fouille sera réalisé par l'Opérateur. Ce dernier procédera également à la mise en place de bornes topographiques géoréférencées dans le système de coordonnées local. Ces bornes seront positionnées à proximité directe de la zone de fouille, en dehors de la future zone de décapage, et placées de manière à ce qu'une inter-visibilité entre chaque borne soit assurée. Elles seront également positionnées sur des zones sécurisées et facilement « stationnables » avec un tachéomètre.

2.1.5 Préparation logistique

En amont de l'opération, le service logistique de l'Opérateur se charge de la recherche des moyens pour les terrassements, la base vie, les raccordements aux fluides… Il prépare et/ou achète les matériels nécessaires pour la fouille et la mise en sécurité de l'opération et effectue leur transport sur site. Il réserve les locations (moyens de transport, hébergements…) et traite les demandes d'EPI pour les CDD et CDI, en particulier les équipements de prévention et de protection face au Covid-19 (masques, gel hydroalcoolique, sacs pour les déchets…).

2.1.6 Préparation scientifique et opérationnelle

Avant le démarrage de l'opération, le responsable d'opération s'occupe de faire les recherches scientifiques préalables, d'imprimer les fiches supports pour la fouille (cahiers d'US, etc.), d'analyser les documents techniques (DICT, diagnostic…) et de récupérer les affichages réglementaires. Il fait le point avec son équipe, veille à l'élaboration de la stratégie de fouille et prépare l'implantation topographique avec son topographe. Le PPSPS (intégrant les mesures de prévention Covid-19) est également envoyé au Maître d'Ouvrage pour validation durant la période de préparation.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

2.1.7 Planning prévisionnel

Nous envisageons ici une fouille préventive débutant le **11 janvier 2021 (semaine 2)**, sous réserve d'un délai de dix jours suivant la notification de l'ordre de service émis après réception des arrêtés d'autorisation de fouille.

Ce planning prévisionnel pourra s'adapter à l'avancée du projet d'aménagement.

2020	Novembre				Décembre					Janvier				Février			Mars					Avril				Mai				Juin					Juillet			
Semaine	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Préparation					Installation de la base vie sem. 1																																		
Décapage																																							
Fouille TF																																							
Remise en état (hors TC)																																							
Post-fouille	Répartie dans les 18 mois à partir de la fin de la phase terrain																																						

Dans la mesure du possible, les tranches conditionnelles (TC) n°1, 2 et 4 seront réalisées dans les délais impartis à la tranche ferme. La TC n°3 nécessitera de prolonger l'opération de 5 jours ouvrés. Comme indiqué au *Cahier des charges scientifiques*, les tranches conditionnelles 1, 2 et 3 sont renouvelables *a maxima* 3 fois. La tranche conditionnelle 4 est renouvelable autant que de besoin.

Jours d'interruption de la phase terrain de la fouille préventive (fériés, assemblée générale…) : /

Éveha
Études et valorisations archéologiques

2.2 Méthodologie d'intervention sur le terrain

2.2.1 L'accès au chantier et cantonnement de la base vie

Comme convenu précédemment, le Maître d'ouvrage s'engage à permettre l'accès au chantier pour les engins de terrassements, les véhicules des personnels de l'opérateur et les secours pendant toute la durée de la fouille, en maintenant, si nécessaire, un chemin carrossable jusqu'au chantier.

L'accès au site se fera par le portail d'environ 5 m de large placé au sud-est de l'église, prolongé par une bande de roulement d'environ 3 m de large **(fig. 3)**.



Fig. 3 : données techniques de l'opération (sources : plan annexé à l'arrêté 75-2020-0706 du SRA ; geoportail.fr)

l'Opérateur prendra à sa charge les installations prévues par le code du travail (y compris leur enlèvement ou leur déplacement) ainsi que les raccordements provisoires et les consommations afférentes aux différents réseaux utiles. Par ailleurs, dans le cadre des mesures de prévention liées au Covid-19, nous prévoyons cinq jours ouvrés de location supplémentaires par rapport à la durée effective du chantier pour respecter des préconisations de décontamination.

Ces installations sont détaillées dans le tableau suivant :

Type	Quantité
Vestiaire femme (6x3 m)	1
Vestiaire homme (6x3m)	1
WC chimique avec mise en service et vidange hebdomadaire	2*
Bureau double avec table chaises et armoire	1
Container de stockage du mobilier (15 m³)	1
Container de stockage du matériel (15 m³)	1*
Tonne à eau	1
L'équipement nécessaire pour l'approvisionnement en eau et en électricité	1**

* Ces installations seront mises à disposition par la Mairie, sous la forme d'un garage d'environ 25 m² (placé au sud-ouest de la cour et disposant d'une prise électrique) et de deux sanitaires situés au nord-est de la cour).

** Un point d'eau situé dans l'angle sud-est de la cour sera également mis à disposition de l'équipe de fouille.

Comme évoqué lors de la visite du site avec le DST de la Mairie, la base vie sera installée sur un espace mis à disposition à l'extérieur du site, au nord-est de l'église (où il y a aussi des places de parking). Son emplacement sera défini plus précisément en concertation avec le Maître d'ouvrage durant la période de préparation du chantier. Cette base-vie sera ainsi facilement accessible, ce qui limitera les contraintes de l'équipe de fouille, permettra la vidange hebdomadaire des WC, etc. Du reste, elle sera entourée de barrière (type Heras).

2.2.2 Réunions de chantier

Lors du démarrage du chantier, le responsable d'opération fera la présentation à son équipe et au besoin au Maître d'ouvrage des récépissés des DICT, des actions menées pour la mise en protection des éventuels réseaux, du planning, du PPSPS et des consignes de sécurité. De plus, un rappel quotidien des consignes de sécurité liées au Covid-19 sera réalisé.

Un procès-verbal de mise à disposition du terrain est signé entre le Maître d'ouvrage ou son représentant et l'Opérateur. Le procès verbal fait état du respect ou non des engagements de mise à disposition du terrain et, le cas échéant, dresse la liste des engagements non tenus par le Maître d'ouvrage et des éventuels problèmes de sécurité engendrés.

Pendant la phase de terrain, le responsable d'opération informera par compte-rendu écrit hebdomadaire le Maître d'ouvrage et le responsable du Service Régional de l'Archéologie de l'état d'avancement de l'opération faisant état des principales découvertes ainsi que, le cas échéant, des éventuelles difficultés rencontrées par l'équipe. Ce compte-rendu sera, au besoin, annexé de photos et de plans.

En outre, des réunions pourront être organisées régulièrement sur le terrain afin d'orienter, le cas échéant, les problématiques de recherche et les méthodes de fouille.

En cas de découverte d'éléments inattendus, le Service Régional de l'Archéologie sera immédiatement informé afin d'adapter au mieux le déroulement de l'opération. Par ailleurs, dans le cadre de ses engagements sur les coûts et les délais de l'intervention, le Maître d'ouvrage sera informé des difficultés rencontrées et des solutions envisagées.

2.2.3 Décapage mécanique, fouille mécanisée et gestion des terres

En tenant compte des contraintes techniques spécifiées au paragraphe 1.4.3, la zone prescrite sera vraisemblablement décapée sur une surface d'environ 290 m². L'enlèvement des niveaux supérieurs jusqu'à l'apparition du sommet des structures sera effectué avec des moyens mécaniques, avec utilisation d'un godet lisse (godet de curage) et sous surveillance archéologique. Il se fera par passes successives, plus fines à partir des niveaux sous-jacents à la terre végétale. Une attention particulière sera portée au niveau d'apparition des structures.

L'équipe de fouille procèdera ensuite au nettoyage général de la surface et, au besoin, à la vidange de la tranchée du diagnostic. Des sondages et terrassements complémentaires pourront être réalisés en cours de fouille, pour approfondir les recherches ou mieux percevoir les zones difficilement lisibles.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

Considérant l'enfouissement des vestiges (1,50 m en moyenne sous le sol actuel), le volume total des sédiments à extraire est évalué à environ **515 m³** (en tenant compte du palier de sécurité et en intégrant un coefficient de foisonnement de 30 %), dont près de 75 m³ d'enrobé. À ce volume s'ajoutera celui des déblais provenant des fenêtres et sondages ouverts dans le secteur étudié.

À l'issue du décapage, une **benne installée près du portail d'accès au site** (fig. 3) permettra d'évacuer les déblais de fouille. Notons que cette benne ne pourra être installée à côté du site, faute d'espace disponible pour manœuvrer correctement.

Une balayeuse permettra, si besoin, de nettoyer la voirie adjacente pendant la durée des travaux.

L'Opérateur prendra à sa charge l'ensemble des moyens mécaniques de terrassement, avec chauffeurs et carburant nécessaires à la réalisation de l'Opération à savoir :

Tâche	Engins	Quantité	Durée (jours engins)	Total (jours)
Décapage	Pelle ± 9-11 tonnes	1	5	5
	Camion (évacuation des déblais en décharge)	3	5	15
Sondages et terrassements ponctuels (en cours de fouille)	Pelle ± 9-11 tonnes	1	3	3
	Camion (évacuation des déblais en décharge)	1	3	3
Stockage et évacuation des déblais pendant la fouille	Benne (évacuée régulièrement)	1	20	20
Nettoyage de la voirie	Balayeuse	1	5 (interventions)	5 (interventions)


Décapage mécanique en contexte rural © Éveha.


Décapage mécanique en contexte urbain © Éveha.

Comme évoqué précédemment, la crèche halte garderie La Ribambelle, la salle petite enfance et le club house de l'USMA football resteront en activité pendant les fouilles. **Les horaires des terrassements seront adaptés de manière à limiter au maximum les passages d'engins aux heures de fréquentations de ces espaces**.

Pour réduire la gène occasionnée par le chantier, l'arrivée des camions chargés d'évacuer les déblais sera organisée en décalée (pour ne pas avoir plusieurs engins en attente de chargement dans les rues).

2.2.4 Équipements spécifiques

Afin de pallier les fortes pluies qui pourraient survenir, l'Opérateur mettra en place, si nécessaire, des pompes immergées à haut débit, permettant de maintenir, tant que possible un fond de fouille salubre. Les eaux pompées seront rejetées dans le réseau de gestion des eaux pluviales, après obtention des autorisations réglementaires. L'Opérateur dispose de pompes dont le débit d'extraction (73 m³/h) s'avérera efficace à une telle tâche.

2.3 Technique de fouille et d'enregistrement

La fouille se déroulera sur une durée de **25 jours ouvrés** pour la tranche ferme (décapage compris). Elle sera réalisée en respectant le *Cahier des charges scientifiques* annexé à l'arrêté de prescription tout en considérant les contraintes techniques de l'aménagement.

La fouille manuelle se fera en respectant la hiérarchie des couches archéologiques. Elle sera menée en aire ouverte, mais des bermes pourront être maintenues provisoirement dans des zones stratégiques pour étudier la

Éveha
Études et valorisations archéologiques

stratigraphie et certains processus de sédimentation. Du reste, des coupes de référence seront étudiées par un géomorphologue, lequel réalisera si besoin les prélèvements nécessaires.

Les structures seront identifiées et les observations réalisées lors du diagnostic (coupes stratigraphiques et structures enregistrées) seront reprises pour pouvoir attribuer des correspondances avec notre mode d'enregistrement. Un premier relevé des structures identifiées sera réalisé à l'aide d'une station topographique totale pour générer le plan masse qui servira à la compréhension globale du site (dont l'identification des aménagements) et à établir une division éventuelle par zone et secteur. Une fois ce plan achevé, il permettra de dresser un premier bilan des découvertes et plus particulièrement de la nature et du nombre de structures archéologiques à traiter.

Comme indiqué dans le *Cahier des charges scientifiques*, « l'équipe d'archéologues devra constamment optimiser son mode d'intervention et l'adapter à la nature et à la densité des vestiges, en conciliant et en respectant les objectifs fixés par la prescription, les délais et les mesures de sécurité ». Si nécessaire, la stratégie de fouille sera donc orientée en concertation avec le Service Régional de l'Archéologie.

En cours de fouille, une attention particulière sera portée aux relations stratigraphiques (recoupements, nature des comblements…) et spatiales entre les faits (regroupements et organisation des aménagements), afin d'établir un phasage précis conjugué au fonctionnement des structures.

Les structures et les niveaux rencontrés seront fouillés de manière adaptée, afin de préciser leurs caractéristiques et recueillir des éléments datant. Les structures identifiées comme des chablis ou ne paraissant pas anthropiques seront testées par moitié. Si elles sont récurrentes, seule une partie représentative sera testée. Les structures de faibles dimensions, les structures stratifiées et celles susceptibles d'apporter des informations sur la chronologie relative et absolue seront systématiquement fouillées manuellement. Cependant, les vestiges en creux présentant un volume important et une stratigraphie simple pourront être sondés mécaniquement. Par ailleurs, il pourra être fait appel à des moyens mécaniques pour la mise en sécurité des fouilleurs et la réalisation de sondages profonds ou de terrassements complémentaires.

L'examen des maçonneries permettra de préciser leur architecture et des aspects du chantier de construction (matériaux employées, techniques de mise en œuvre, remplois, traces de taille…). Elle cherchera notamment à identifier d'éventuelles phases de réfection et des traces de décor. Une attention particulière sera portée au prélèvement de ces derniers et aux traces conservées sur les sols et les murs, ainsi qu'aux restes potentiels d'architecture en terre (murs, cloisons, sols…). Le cas échéant, des prélèvements micromorphologiques seront réalisés par un spécialiste de l'architecture en terre. De même, des prélèvements de mortier et de calcaire pourront être effectués.

S'il y a lieu, l'étude de restes alimentaires sera facilitée par l'intervention d'un archéozoologue et d'un malacologue, en particulier pour affiner les méthodes de prélèvement.

L'enregistrement stratigraphique des données (fait, US, ensemble) sera réalisé sur fiches papier et saisi dans une base de données informatique. Les faits seront enregistrés en numérotation continue, précédée du préfixe F. Les US associées reprendront le numéro de fait en ajoutant une numérotation continue à deux chiffres, selon le format suivant : F100.01. Les US hors faits feront l'objet d'une numérotation continue indépendante commençant à 1000. L'enregistrement stratigraphique sera complété par une couverture photographique régulière et systématique. Après la phase de décapage et le nettoyage de surface, une couverture aérienne de l'ensemble du site pourra être réalisée (l'utilisation d'un drone sera privilégiée pour cette tâche). Des relevés graphiques au 1/10 ou au 1/20 seront réalisés pour chaque structure. Sondages, relevés et photographies feront également l'objet d'un enregistrement en numérotation continue.

Les relevés topographiques seront réalisés en trois dimensions et replacés sur un plan cadastral. Les dessins des structures, niveaux archéologiques et de tous les autres éléments permettant une meilleure compréhension du site seront réalisés sur papier millimétré à une échelle appropriée avant d'être informatisés en post-fouille. Ils seront complétés par une couverture photographique. L'ensemble de ces données pourra ensuite être traité dans le cadre d'un système d'information géographique (SIG), afin de permettre la réalisation d'analyses spatiales. **Si nécessaires, les maçonneries seront traitées par la photogrammétrie, ce qui permettra de générer un modèle numérique de terrain**.

Le mobilier archéologique sera prélevé systématiquement. Dès la phase terrain, il sera trié par matière en vue de sa redistribution auprès des spécialistes en post-fouille. Un étiquetage imputrescible sera utilisé afin d'assurer sa pérennisation. Les fiches feront apparaître la matière par les abréviations suivantes : CER (céramique), FAU (faune), MET (métal), NUM (monnaies), TCA (terre cuite architecturale), etc. Viendront ensuite les numéros d'inventaire, les informations relatives au contexte (fait, US), les observations diverses, le nom du fouilleur, la date de découverte et la référence cadastrale. Le mobilier sera ensuite lavé, reconditionné et stocké dans les locaux d'Éveha, le temps de la post-fouille, en attendant d'être restitué au Service Régional de l'Archéologie.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

2.3.1 Fouille et/ou études spécifiques demandées sur le terrain

► *Approche géomorphologique et paléo-environnementale*

Une étude paléo-environnementale sera utile à la compréhension et à la restitution du paysage contemporain des périodes d'occupation. Elle associera des observations sédimentaires réalisées par un géoarchéologue et des prélèvements nécessaires aux analyses environnementales.

Des coupes nécessaires à la compréhension de l'origine et de la taphonomie des dépôts naturels et anthropiques seront réalisées. Ces coupes stratigraphiques seront relevées et photographiées. Par ailleurs, toutes les analyses nécessaires à la compréhension de la mise en place des ensembles sédimentaires seront réalisées (sédimentologie, micromorphologie, etc.).

Des prélèvements sédimentologiques seront effectués en tant que de besoin, notamment en cas de découvertes de fosses-dépotoirs à comblement organique ou de poches de rejets domestiques. Ces prélèvements seront réalisés selon les protocoles en vigueur en vue d'analyses radiométriques, anthracologiques, carpologiques et archéozoologiques (microfaune). Les problématiques et échantillonnages des prélèvements seront définis durant la phase terrain en lien avec les spécialistes concernés. Une attention sera portée aux restes alimentaires en cas de découverte de dépotoirs, de niveaux d'occupation ou de foyer, voire d'ensemble clos (silos, etc.). Pour ces derniers, et plus particulièrement en cas de découverte de fosses dépotoirs ou de poches de rejets domestiques, un tamisage systématique des niveaux organiques ou des niveaux d'occupation sera effectué. Un archéozoologue et un malacologue pourront aussi, au besoin, intervenir sur site.

Des prélèvements supplémentaires (de bois, charbons de bois, mobilier osseux, etc.) seront réalisés selon les protocoles en vigueur en vue de datation ^{14}C et/ou dendrochronologiques. Ces prélèvements seront réalisés en concertation avec les différents laboratoires.

► *Sol mosaïqué et enduits peints (tranche conditionnelle n°1)*

L'étude du décor architectural à réaliser dans le cadre de la tranche conditionnelle 1 prévoit la mise au jour de mosaïques et d'enduits peints. L'Opérateur pourra faire appel à une conservatrice-restauratrice qualifiée (Carole Acquaviva/Art-Partenaire) chargé de consolider et déposer ces décors en cours de fouille, si nécessaire et après avis du Service Régional de l'Archéologie : la décision de conservation et donc de dépose sera prise par le Service Régional de l'Archéologie, en accord avec les autres acteurs (archéologues, restaurateurs, lieu de destination…).

Notre offre se limite à la découverte de 5 m² de sol mosaïqué ou d'enduits peints en position primaire.

De manière générale, l'étude devra contextualiser au mieux ces décors, en caractérisant l'ensemble dans lequel ils prennent place, tout en apportant des éléments de datation et de comparaison. Dans cette optique, des analyses archéométriques pourront être réalisées (notamment sur mortiers et pigments), de manière à mieux comprendre cet artisanat. **Toutefois, la pertinence de ce type d'analyses sera évaluée en regard du contexte de découverte et leur mise en œuvre devra être motivée par des problématiques précises.**

- **Sol mosaïqué en position primaire**

Après un nettoyage fin de la mosaïque, il conviendra de réaliser une orthophotographie planimétrique à haute définition. Si la précision de cette dernière ne permet pas de visualiser correctement les tesselles ou plaquettes, un relevé manuel (sur polyane) sera mis en œuvre, notamment pour déterminer des reprises ou remaniements du sol. Un plan de dépose et des saignées seront ensuite réalisées, avant consolidation, encollages et dépose. Ce travail respectera ainsi les protocoles en usage :

Protocole de dépose d'un pavement de mosaïque de type *opus tessellatum*

L'intervention de dépose comprendra :

- un nettoyage préliminaire ;

- une consolidation de la surface, si besoin une documentation détaillée, graphique et photographique, constat d'état ;

- la documentation de la stratigraphie du support ;

- la mise en sachets référencés de tesselles ou petits fragments épars ;

- un 1er encollage de surface avec de la gaze de coton ;

- la réalisation de saignée ;

- un second entoilage de surface avec de la gaze de coton ;

- un 3e entoilage, si nécessaire, avec de la toile de coton ou de la toile de jute ;
- la préparation des supports temporaires de contre-plaqué CTBX
- le prélèvement par plaques selon fissures et lacunes, ménageant le décor ;
- le conditionnement pour le transport et le stockage ;
- la rédaction d'un fiche d'intervention avec documentation graphique et photographique.

Protocole de dépose d'un pavement en béton construit en calcaire, ou de type *opus signinum*

- un nettoyage préliminaire ;
- une consolidation de la surface, si besoin ;
- une documentation détaillée, graphique et photographique, constat d'état ;
- la documentation de la stratigraphie du support ;
- la mise en sachets référencés de tesselles ou petits fragments épars ;
- un 1er encollage de surface avec de la gaze de coton ;
- la réalisation de saignée ;
- un second entoilage de surface avec de la gaze de coton ;
- un 3e entoilage avec de la toile de coton ou de la toile de jute ;
- la mise en place de coffrage et de contre-forme en mousse polyuréthane ;
- la préparation des supports temporaires de contre-plaqué CTBX ;
- le prélèvement des panneaux avec leur contre-forme, suivant les lacunes et les fissures déjà existantes ;
- le conditionnement pour le transport et le stockage ;
- la rédaction d'un fiche d'intervention avec documentation graphique et photographique.

- **Enduits peints**

Dès le début de l'opération, une attention particulière sera portée à ces éléments pour déterminer leur qualité et leur quantité. Les interactions avec les autres formes de décor (sols, placages muraux…) seront décrites et les données issues des études spécialisées propres à ces domaines seront mises en commun. Dans le cas d'un prélèvement d'enduits peints fragmentaires, le protocole d'intervention comprendra la mise en place d'un carroyage et le prélèvement par simple manipulation ou encollage par la face ou le revers des fragments (à définir selon l'état de conservation sur place). Dans le cas d'une dépose de peinture murale *in situ*, il conviendra de nettoyer et préparer la paroi, de réaliser des relevés graphiques et photographiques, puis un encollage/3 facings (papier japon, gazes de coton et toile de coton) et une dépose sur planche.

L'étude des enduits peints comprend ainsi le nettoyage, la recherche d'assemblages , l'observation des mortiers, la constitution d'un échantillonnage de référence, l'étude des revers (nature des supports, indices architecturaux), les relevés graphiques et photographiques, la réalisation de croquis et de restitution infographique (lorsque les décors sont suffisamment complets), l'analyse stylistique et la rédaction d'un rapport d'étude.

Protocole de dépose de peinture murale antique

- un nettoyage préliminaire ;
- une consolidation de la couche picturale et /ou du support, si besoin ;
- une documentation détaillée, graphique et photographique, constat d'état ;
- un 1er encollage avec un papier non tissé type Papier japon® ;
- un second entoilage de surface avec de la gaze de coton ;
- la réalisation de saignée privilégiant les fissures et les lacunes et ménageant le décor ;
- un 3e entoilage avec de la toile de coton ou de la toile de jute ;
- la préparation des supports temporaires de contre-plaqué CTBX ;

Éveha
Études et valorisations archéologiques

- le prélèvement des panneaux ;
- le conditionnement pour le transport et le stockage ;
- la rédaction d'un fiche d'intervention avec documentation graphique et photographique.

Protocole de prélèvements d'enduits peints antiques fragmentaires

- une prise photographique et un relevé graphique de la zone préalablement dégagée par les archéologues ;
- la fouille et le dégagement des enduits suivant le pendage de l'effondrement, si effondrement en place il y a ;
- la prise de clichés photographiques et relevés graphiques plaques par plaques ;
- l'enregistrement de la position des plaques avec leur numéro d'inventaire ;
- le prélèvement des plaques par encollage avec un papier non tissé si besoin ;
- le conditionnement pour le transport et le stockage ;
- la rédaction d'un fiche d'intervention avec documentation graphique et photographique.

► ***Les puits (tranche conditionnelle n°2)***



La fouille d'un puits est une intervention dans un espace confiné. À ce titre, elle nécessite d'être réalisée par des professionnels compétents et formés, avec un matériel spécifique et selon des procédures adaptées à ce travail. Pour y répondre, **la Société Éveha a mis en place un service dédié.**

Un personnel compétent et formé

Le service se compose d'archéologues spécialisés, titulaires d'un ensemble de certificats et/ou brevets de formations réglementaires alloués par des organismes professionnels agréés. Les personnels ont notamment suivi la formation pour travailler en milieu confiné dispensée par la **SARL Proforse** et celle délivrée par l'**IFBTP** pour la sensibilisation aux méthodes de blindage. Par ailleurs, ils disposent du statut de **sauveteurs secouristes du travail** et de l'**habilitation électrique** pour se prémunir des risques et savoir réagir efficacement en cas d'incident. En outre, leurs expériences permettent, régulièrement, de proposer des solutions d'amélioration des conditions d'intervention (équipement et méthodologie de fouille) en accord avec l'INRS régissant les milieux confinés.

Un matériel et des procédures adaptés



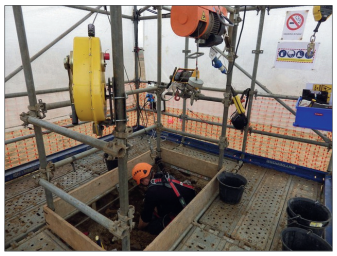
Pour fouiller, nous employons un matériel adapté à ce type d'intervention. Ainsi, l'équipe installe au-dessus du puits une **plateforme** (3 x 3 m) composée de tubes d'échafaudage, planchers et gardes-corps. Son module standard présente une galerie de circulation autour de l'ouverture du puits. Cette configuration, **homologuée par la société DEKRA,** permet de fixer l'ensemble du matériel nécessaire à la fouille et à la sécurité .

Celui-ci se compose de plusieurs éléments dont le **treuil électrique** qui permet à la fois la descente et la remontée du fouilleur tout en servant aux rotations des seaux dans le puits. Il est alimenté à l'aide d'un groupe électrogène également utilisé pour la **ventilation, l'hydropompe** et l'**éclairage intérieur**. Ce dernier est exclusivement distribué en très **basse tension** et suivant des **normes de résistance et d'étanchéité IP 68** pour le travail en milieu humide.

Un antichute à câble avec dispositif de rappel intégré est également obligatoire. Il remplit la double fonction de protéger le fouilleur d'une chute de hauteur et permet au surveillant de pouvoir remonter le fouilleur en cas d'urgence. **Un treuil manuel** est aussi utilisé pour remonter des gros blocs sans personne dans le puits ou pour remonter le fouilleur en cas de panne du treuil principal ou du groupe électrogène.

Durant l'intervention, un des points clé du protocole de sécurité consiste à utiliser un **détecteur de gaz** pour vérifier, avant et en cours de fouille, la présence suffisante d'oxygène et l'absence de gaz toxiques. Le fouilleur est donc équipé en permanence de ce détecteur mais également d'un **appareil auto-sauveteur** qui lui permet, en cas de déclenchement de l'alarme, de respirer une réserve de 20 minutes d'oxygène le temps de son évacuation.

50



Le fouilleur comme **le surveillant** possèdent un équipement individuel. Notamment un **harnais** avec un anneau de suspension ventral utilisé pour la descente et la remontée dans le puits et un anneau dorsal pour fixer en permanence un **câble anti-chute.** Ils sont également équipés d'EPI adaptés aux chantiers et munis d'un **casque à jugulaire** conçu pour le travail en hauteur. Le surveillant doit veiller en permanence à la sécurité du fouilleur. Il transmet également le seau à une personne chargée de le vider et d'effectuer le tri et l'enregistrement du matériel.

L'organisation de la fouille de ce type de structure s'articule donc principalement autour de la sécurité et des recommandations qui régissent les milieux confinés. Ceci implique d'effectuer un contrôle régulier sur différents points (équipements, environnement, atmosphère, EPI et déroulement de l'activité dans la journée) et de consigner les résultats dans **deux documents que sont le « permis de pénétrer » et le « registre-journal »**.

Responsabilité et droits de retrait

Durant l'intervention, les fouilleurs du puits sont sous la responsabilité scientifique du titulaire de l'autorisation de fouille et du Service Régional de l'Archéologie qui peuvent décider d'eux même d'arrêter la fouille.

La fouille d'un puits reste une opération délicate qui nécessite l'utilisation d'un matériel adapté. Ce dernier peut être endommagé ou subir des pannes du fait des contraintes imposées (eau, boue, frottements...). Par conséquent, même si la société Éveha dispose, à son arrivée, d'un matériel fonctionnel, elle ne peut garantir l'absence de problème technique ou de panne au cours de l'intervention. Pour autant, en cas d'arrêt, la société Éveha mettra tout en œuvre (échange, réparation, location...) pour reprendre l'activité.

En cas de conditions climatiques dangereuses le responsable du puits se réserve le droit d'arrêter spontanément la fouille pendant la durée de l'événement sans aucune remise en cause du devis initial.

En cas de danger constaté et avéré lors de la fouille, le responsable du puits se réserve le droit d'arrêter l'opération. Cette prise de décision entraîne deux possibilités :

- **Soit le Service Régional de l'Archéologie émet le souhait que la société Éveha réalise un blindage de la structure ce qui entraîne la mise en place d'un nouveau devis tenant compte de la sécurisation interne du puits.**
- **Soit cette possibilité n'est pas envisageable à tout point de vue (technique et financier) et entraîne l'arrêt de la fouille avec une moins-value du devis équivalente au nombre de jours qui n'auront pas été réalisés.**

Délais d'exécution

Notre intervention sera mise en œuvre pour une durée de 5 jours. Il s'agit d'une durée d'intervention et non la garantie intégrale de la fouille du puits à l'issue de cette période.

► ***Structures liées à une activités artisanales (tranche conditionnelle n°3)***



La tranche conditionnelle n°3 concerne des **structures liées à une activité artisanale** (ateliers, fours...), dont les vestiges principaux n'ont pas été révélés par le diagnostic et qui pourrait s'avérer être complexes (soit par leur structure interne, soit par leur comblement). Cette tranche conditionnelle peut aussi concerner le cas d'une **structure excavée profonde** offrant la possibilité de découverte de mobilier et d'étude de niveaux archéologiques en milieux humide. Cette fouille éventuelle des niveaux de comblement pouvant être situés sous la nappe phréatique, voire régulièrement inondés par la montée des eaux du cours d'eau voisin, devra faire l'objet d'une attention toute particulière en raison de la présence d'objets en matière organique gorgés d'eau (bois, cuir...). Des prélèvements en vue de tamisage seront systématiques en cas de rejets à caractère détritique *(la méthodologie d'intervention est exposée au chapitre 2.3.1).*

Les foyers mis au jour feront l'objet de protocoles spécifiques en fonction de leur morphologie et visant à déterminer leur fonction, leur datation et leur lien avec les structures environnantes. Des prélèvements permettront d'analyser leur comblement en post-fouille, en réalisant par exemple des études anthracologiques et carpologiques, ainsi que des datations radiocarbone.

► *Les sépultures (tranche conditionnelle n°4)*

La découverte de structures funéraires supplémentaires entraînera l'enclenchement de la tranche conditionnelle n°4, organisée par modules prévues pour la fouille et l'étude de 5 sépultures.

Ces tâches seront dirigées par un anthropologue. La fouille s'attachera en premier lieu à déterminer le type de sépultures présentes sur le site : inhumations, sépultures primaires, secondaires, réductions, sépultures individuelles, collectives, multiples, etc. L'anthropologue sera notamment chargée de mettre en place une stratégie d'intervention et une méthodologie adaptée aux structures rencontrées.

La sépulture sera considérée dans son intégralité, sans se limiter au squelette, afin de déterminer l'espace et le mode d'inhumation. La découverte de sarcophages donnera lieu à des enregistrements complémentaires définissant en particulier les traces d'outils et le choix des matériaux. Chaque sépulture fera ainsi l'objet d'une description détaillée (fosse, architecture funéraire) associée à des analyses taphonomiques, ostéologiques et biologiques. D'un point de vue global, l'objectif sera de comprendre les modes funéraires, les phases d'inhumations, les données démographiques (âge, sexe) et d'éventuelles pathologies osseuses.

Les tombes seront donc nettoyées et fouillées minutieusement à la main pour mettre en évidence les phénomènes taphonomiques survenus depuis la déposition funéraire. Les ossements seront détourés jusqu'à leur base en prenant soin de ne pas les déplacer. Si la nature du comblement le permet, l'utilisation d'un aspirateur est envisagée. Cette étape s'accompagnera de nombreuses observations, clichés et relevés. L'enregistrement des données sera réalisé sur des fiches spécifiques. Les ossements seront ensuite prélevés par segment anatomique, en séparant la droite de la gauche, afin de favoriser leur étude au cours de la post-fouille.

L'enregistrement de ces données sera effectué par relevé manuel, complété par une couverture ortho-photographique et un relevé tridimensionnel à l'aide d'une station topographique totale. En outre, selon la disposition des tombes, plusieurs coupes transversales pourront être dressées.

En outre, l'exploitation des données archéo-anthropologiques, de l'inventaire des pathologies rencontrées et des données démographiques pourront être confrontés aux résultats de l'étude documentaire.

2.3.2 Remise en état du terrain

À l'issue de la fouille, **l'Opérateur procédera à la remise en état du terrain**, selon les recommandations suivantes transmises par le Maître d'ouvrage :

- remblaiement par apport de matériaux tout venant calcaires ou dioritiques compactés par couche de 40 cm ;
- après remblaiement, réalisations d'essais à la plaque. Ces essais de portance devront valider une valeur minimale du coefficient de Westesgaard de 4,7 (correspondant à environ 70 MPa).

2 essais de portance type Dynaplaque sont envisagés dans le cadre de cette remise en état.

2.3.3 Fin de l'opération de terrain

À la fin de l'opération de terrain, l'Opérateur dressera avec le Maître d'ouvrage ou son représentant un procès-verbal contradictoire de fin de travaux. Ce document décharge l'Opérateur de toute obligation et responsabilité afférente à la garde, la surveillance et l'état du terrain. Ce document sera ensuite transmis par le Maître d'ouvrage au préfet ayant émis la prescription afin que ce dernier lui délivre l'attestation de libération du terrain visé par l'article 53 du décret n°2004-490 du 3 juin 2004.

À la demande du Maître d'ouvrage, l'Opérateur pourra transmettre dans un délai de 20 jours un plan de récolement présentant la position exacte du périmètre de fouille, la position des décaissements engendrés par la fouille et leurs profondeurs.

2.4 Études post-fouille et rédaction du rapport

2.4.1 Organisation

Après l'opération, une réunion entre le responsable d'opération Éveha, le Directeur Scientifique Régional Éveha et le représentant du Service Régional de l'Archéologie est mise en place afin de définir les modalités de l'organisation de la phase de post-fouille et les problématiques scientifiques qui la guideront en fonction des résultats de la fouille, du mobilier et des moyens à disposition.

Suite à cette réunion et pendant toute la phase de conception du rapport, le responsable d'opération tiendra régulièrement informé le Service Régional de l'Archéologie de l'état d'avancement du travail de post-fouille, et des évolutions dans l'interprétation scientifique du site.

Le travail d'analyse des données et la rédaction du rapport de fouille seront réalisés dans les **dix-huit** mois suivant la date d'achèvement de la phase de terrain. Outre la synthèse des problématiques évoquées plus haut et l'établissement de la chronologie du site, elle cherchera à intégrer les résultats des fouilles dans un cadre régional en les comparant avec d'autres sites équivalents.

Une part de l'étude sera également consacrée à la consultation de la bibliographie et des ouvrages ou rapports conservés au Service Régional de l'Archéologie. De façon interne à Éveha, le Directeur Scientifique Régional et l'Attaché Scientifique en charge du dossier apportent un soutien au responsable d'opération durant toute la phase de conception du rapport.

2.4.2 Traitement du mobilier et de la documentation de terrain

À l'issue de la fouille, le mobilier archéologique sera nettoyé, conditionné, inventorié selon les unités d'enregistrement utilisées à la fouille, dans le respect des mesures de conservation préventive adaptées à chaque matériau, ceci afin d'éviter une dégradation pendant la durée de la post-fouille qui pourrait être préjudiciable à des analyses ultérieures et à leur valorisation patrimoniale. Conformément à la législation en vigueur, pendant la durée de garde des données scientifiques, sous le contrôle scientifique et technique des services de l'État chargés de l'archéologie, le responsable de l'opération assure la sécurité des vestiges archéologiques, leur conservation préventive et, en tant que de besoin, leur mise en état pour étude (R546-2). Ceci est particulièrement applicable pour les matériaux ferreux, l'os et la coquille.

À l'issue de la fouille, le mobilier archéologique fait dans un premier temps l'objet d'un pré-inventaire. Celui-ci a pour but de suivre le mobilier lors des différentes étapes de son étude (répartition entre les différents spécialistes chargés de l'étude) et d'optimiser l'organisation de la post-fouille.

Les prélèvements de sédiments à des fins d'études sont traités de façon différente selon leur destination : les prélèvements en colonne de sédiments à des fins d'étude palynologique (étude des pollens conservés dans le sol, permettant la restitution de l'environnement du site) et micro-morphologique (étude de phénomènes ponctuels affectant le sol, à l'échelle microscopique) ne font l'objet d'aucun traitement et sont transmis tels quels aux spécialistes chargés de leur étude.

Les prélèvements destinés aux études carpologique (étude des graines conservées dans le sol) et anthracologique (étude des charbons de bois permettant la restitution des essences utilisées) font eux l'objet d'un protocole de traitement spécial. En effet, ces prélèvements, en général de 10 litres sont tamisés à l'eau au travers d'un premier tamis d'une maille de 2 mm, puis d'un deuxième tamis d'une maille de 0,5 mm. Les refus de tamis sont mis à sécher avant d'être reconditionnés par maille, et d'être transmis aux spécialistes chargés de leur étude.

Lorsque ce travail préliminaire est terminé, le responsable d'opération confie le mobilier aux différents spécialistes avec qui il définit les problématiques scientifiques spécifiques qu'il a pu soulever avec le représentant du Service Régional de l'Archéologie.

En lien avec le Directeur Scientifique Régional Éveha, le responsable d'opération confie à chaque spécialiste une enveloppe de moyens adaptée, et veille au bon respect de celle-ci ainsi qu'au bon déroulement de l'étude.

Les éventuels mouvements de mobilier archéologique, pour analyse ou traitement, devront faire l'objet d'une autorisation spécifique délivrée par le Service Régional de l'Archéologie. Une fiche de suivi (transport, destinataire, traitement) sera attachée à chacun d'eux.

2.4.3 Numérisation de la documentation de terrain

Au plus tôt après la fin de la phase terrain, l'ensemble de la documentation papier (relevés, listings, inventaires, etc.) est reprise par informatique afin d'en assurer la pérennité et favoriser les requêtes.

Les relevés sur papier calque sont ainsi numérisés et les dessins retranscrits sur un logiciel de vectorisation compatible avec les bases de données topographiques.

Les photographies sont triées, renommées, traitées et leur inventaire établi. Les fiches descriptives des structures et des unités stratigraphiques sont insérées dans une base de données afin d'en numériser l'inventaire et rendre possible le traitement statistique, comparatif et interprétatif.

L'ensemble est restitué dans la partie « inventaires » du rapport rédigé.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

2.4.4 Études spécifiques et/ou demandes particulières du SRA en post-fouille

► *Étude documentaire*

Les données de terrain bénéficieront de l'éclairage apporté par une étude documentaire. Considérant les résultats du diagnostic, cette dernière se focalisera sur le contexte archéologique, et notamment sur les vestiges antiques répertoriés à proximité. En cas de découvertes de sépultures (tranche conditionnelle n°4), elle sera approfondie par la recherche de données médiévales ou modernes, en particulier liées à l'église voisine.

Cette étude sera menée par Mélanie Macouin. Archéologue chargée d'étude documentaire depuis 2008, elle a réalisé de très nombreuses études documentaires, notamment sur des sites de Poitou-Charentes. Elle sera menée dans les centres d'archive, mais les données de la carte archéologique nationale et de différentes études régionales seront également recherchées.

► *Étude des terres cuites architecturales*

Le protocole sera adapté en suivant les préconisations du Réseau TCA (http://reseautca.hypotheses.org). L'étude s'attachera a minima à identifier la nature, les différentes productions et les volumes en présence. En cas de concentration importante de terres cuites architecturales, un protocole de sélection sera mis en place avec le spécialiste concerné. En cas de découverte d'ensemble clos, l'étude sera menée dès la phase terrain par un spécialiste maîtrisant les problématiques régionales. Dans le cas d'ensemble effondré ou déplacé, un protocole de prélèvements sélectif par US sera effectué. Plusieurs critères seront ainsi pris en compte dans le ramassage de la terre cuite architecturale : dimensions (les TCA ayant conservé au moins une longueur et/ou une largeur entière) ; marques (les TCA porteuses d'une marque) ; modifications (les TCA présentant une découpe ou une perforation) ; pâte et forme. L'étude permettra d'appréhender la chronologie, l'histoire des techniques (construction, céramique, production en série), l'histoire économiques et sociale et enfin les approches architecturales présentes sur le site. Pour ce faire, un ramassage raisonné permettra de quantifier le matériau en vue d'études et d'analyses statistiques et permettra d'enrichir le corpus référentiel déjà existant.

► *Étude des mortiers*

Une description macroscopique de mortiers pourra être réalisée si nécessaire en vue de proposer des regroupements typologiques. Ce volet intégrera l'étude des techniques de construction. Pour ce faire, des prélèvements de différents types de mortiers, en vrac ou en motte, non perturbés (sans racine ni de mélange de terre...), seront réalisés à raison de quelques centaines de grammes par échantillon. S'en suivra en post-fouille une observation au macroscope Leica DMS300 équipé d'une caméra (étude de la nature du liant et du granulat employés dans la composition des mortiers), afin d'aboutir à des hypothèses de provenance des matériaux et à des propositions de regroupements typologiques.

► *Prélèvements, analyses et études en laboratoires*

En raison de la faible quantité de mobilier ramassée lors du diagnostic, un volet de datations sera budgété afin de préciser, le cas échéant, la chronologie de certaines structures, à savoir **10 datations** carbone 14 ou AMS pour la tranche ferme. Pour ce faire, des prélèvements de bois, charbon de bois et mobilier osseux seront réalisés dans le respect des protocoles.

Des prélèvements (sédimentologie, carpologie, anthracologie...) pourront être réalisés dans les espaces ou structures susceptibles de receler des éléments intéressants pour la compréhension de l'environnement végétal ou encore des habitudes alimentaires. Les prélèvements palynologiques devront être effectués dans des structures archéologiques jugées favorables en raison de la nature des sédiments.

Des prélèvements micromorphologiques pourront être effectués dans des coupes de référence, de manière à préciser par des analyses paléo-environnementales la topographie ancienne de ce secteur placé au cœur du bourg de Migné-Auxances. Ils bénéficieront de l'intervention d'un géomorphologue, lequel pourra aussi s'associer au spécialiste du bâti pour les prélèvements à réaliser en cas de découverte d'éléments architecturaux en terre.

► *Gestion du mobilier en matière organique gorgé d'eau*

Les matériaux organiques gorgés d'eau – en particulier ceux qui pourraient être extraits lors de la fouille d'un puits (TC2) ou d'une structure excavée profonde (TC3) – nécessitent une prise en charge rapide, puisque très dégradés dans leurs structures ils ne peuvent s'acclimater sans un traitement spécifique pratiqué par un laboratoire de conservation- restauration (lyophilisation, consolidation). Il convient ainsi de recréer les conditions dans lesquelles ils se trouvaient avant d'être mis au jour (immergés et dans l'obscurité). Une mesure de la conductivité de l'eau à l'aide d'un conductimètre portable HI 99301 HANNA sera faite dans l'eau du robinet de l'agence Éveha accueillant le mobilier. Si celles-ci s'avèrent positives, un traitement de dessalement sera à envisager afin d'extraire les sels solubles. Ces données figureront sur chaque fiche mobilier. Les éléments organiques seront systématiquement

documentés *in situ* avant leur prélèvement (relevés, photographies). Une fiche de prélèvement du mobilier permettra un enregistrement détaillé.

Lors de l'exhumation des éléments organiques, si cela s'avère nécessaire, des mesures pourront être engagées afin de conserver leur intégrité. Ces derniers pourront ainsi être renforcés soit par empaquetage dans un matériau souple suffisamment serré pour conférer une certaine rigidité à l'objet, soit par association avec un élément rigide (planche) en matériau neutre sur lequel on viendra le déposer. Des prélèvements en motte pourront également êtreréalisés. Pour les éléments de plus grandes dimensions, dans la mesure du possible, il sera procédé à leur sortie à l'aide d'élingues et d'une pelle mécanique.

Pour les objets de petites dimensions, le mobilier sera stocké en pleine eau dans des sachets en polyéthylène (type MiniGrips®) en ayant pris soin d'enlever l'air ou bien directement immergés dans des contenants en polypropylène remplis d'eau (caisses, seaux, boites). Des étiquettes imputrescibles seront jointes aux différents lots afin de conserver les informations contextuelles de découverte. L'ensemble sera stocké dans l'obscurité afin de limiter le développement de micro-organismes. Les bois hors gabarit pourront quant à eux être ré-immergés en pleine eau dans des « piscines de fortunes ». Ces dernières pourront correspondre à des caisses en bois de 2,50 m de long pour 1 m de large, revêtues d'une bâche plastique épaisse. Dans le cas d'éléments impossibles à prélever, ceux-ci seront recouvert de géotextile (Bidim ®) mouillé et arrosés régulièrement, une bâche (blanche de préférence) sera également apposée afin de ralentir l'évaporation. Le stockage se fera au maximum en position horizontale. Les niveaux d'eaux seront régulièrement surveillés et réadaptés afin d'assurer que le mobilier soit intégralement immergés.

De plus, il sera nécessaire d'engager rapidement une réflexion sur site avec le Service Régional de l'Archéologie, afin de préciser la méthodologie d'enregistrement et de traitement de ces éléments. Ainsi pour le mobilier en bois, un enregistrement exhaustif sur site avec relevés photogrammétriques ou photoredressement pourra être réalisé. La photogrammétrie de pièce de bois permettra de générer une vue en trois dimensions de l'objet et facilitera son étude en post-fouille. Une observation des traces d'outils pourra également être menée, ainsi que les problématiques entourant les modes de débitages et de façonnages des bois. **Pour un volume conséquent, un échantillonnage sera à réaliser.**

Lors de chaque transport, ces caisses seront vidées de leur eau et les prélèvements seront enveloppés dans du film étirable souple pour permettre de maintenir l'humidité. Un calage suffisant sera à effectuer. A leur arrivée en agence, les objets seront nettoyés au pinceau et au doigt dans le sens des fibres sous une eau claire afin de dégager le sédiment restant. Ils seront immédiatement ré-immergés dans l'eau de ville dans une grande auge ou dans des caisses et un film plastique en PE sera appliqué sur la surface d e l'eau. Ils seront stockés dans l'obscurité, dans une pièce au climat stable. Leur état sera régulièrement surveillé afin de s'assurer que le niveau de l'eau ne baisse pas et que des micro-organismes ne se développent pas. L'eau sera renouvelée régulièrement (maximum tous les 4 mois).

Les objets et échantillons devant être envoyés pour étude ou analyse seront enveloppés de linge humide et cellophanés avant d'être calés dans des caisses pour le transport. Éveha s'engage a assurer les premières mesures conservatoires, à savoir relevant des principes de conservation préventive. Un transfert anticipé pour stockage vers un dépôt de fouille ou un traitement spécifique pratiqué par un laboratoire de conservation-restauration (lyophilisation, consolidation) sera à envisager à moyen terme.

- ***Le mobilier métallique***

Concernant ce type de mobilier, il pourra s'avérer nécessaire de faire stabiliser une partie des objets en métal. Or, l'incertitude qui pèse sur la quantité et/ou la présence de ce mobilier sur le site ainsi que l'absence de précision dans le cahier des charges sur un minimum d'objets à budgéter nous obligent à prendre les précautions nécessaires pour ne pas déstabiliser notre offre.

Par conséquent, nous proposons dans notre offre une provision pour analyse pouvant servir à la stabilisation de 100 petites pièces ferreuses ou 2 à 3 petits objets délicats de type fibule, peigne, chapelet etc.

En dehors de cette provision pour la stabilisation d'une partie des objets et des radiographies, il n'est pas prévu d'assumer le coût de tout autre traitement spécifique lié à la conservation ou la restauration d'objet.

2.4.5 Les travaux de laboratoire

Les budgets d'analyses alloués à cette opération seront utilisés pour divers approfondissements scientifiques et/ou la mise en état pour étude de certains mobiliers. La mise en œuvre de ces études sera décidée en collaboration avec le Service Régional de l'Archéologie lors de la réunion de post-fouille. Les analyses telles que les datations, les données environnementales ou autres recherches pourront être effectuées par les organismes ou spécialistes suivants :

→ datations radiocarbone :

- CDRC, Villeurbanne (69)
- CIRAM, Martillac (33)
- Belfast Queen's University (Irlande du Nord)
- Poznan Radiocarbon Laboratory (Pologne)
- Beta Analytic (Floride)

→ traitement et consolidation du mobilier métallique :

- Laboratoire Arc'Antique à Nantes (44)
- Marion Bernard, restauratrice, Éveha

→ études paléo-environnementales :

- Françoise Toulemonde, carpologue, UMR 7209 CNRS –MNHN
- Sandrine Paradis, anthracologue, Éveha
- CReAAH, UMR 6566 du CNRS, Rennes (35)
- AMÉLIE, études environnementales et archéologiques, Troyes (10)
- GÉOLAB, UMR 6042 du CNRS, Limoges (87)

→ études dendrochronologiques :

- Yannick Le Digol, Dendrotech, Rennes (35)
- Christelle Bélingard, Dtalents, Limoges (87)
- Willy Tegel, Dendronet, Bohlingen (D)

→ études archéomagnétiques :

- Philippe Lanos, laboratoire d'archéomagnétisme et de modélisation chronologique, Géosciences-Rennes, UMR 6118 du CNRAS, Rennes (35)

→ analyses diffraction X et fluroscence X :

- AMÉLIE, études environnementales et archéologiques, Troyes (10)

Par ailleurs, Éveha collabore de façon conventionnée avec différents partenaires sur des thématiques particulières :

- Museum d'Histoire Naturelle → Archéozoologie
- Université d'Aix-Marseille → Anthropologie
- Université de Limoges, CNRS avec le Laboratoire « Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux » (EPOC – UMR 5805) → Paléo-environnement
- Université de Bordeaux→ Partenariat scientifique
- CNRS avec le Laboratoire « Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge » (CEPAM – UMR 7274) → Partenariat scientifique

2.4.6 Rendu du rapport et du mobilier

La remise d'un rapport d'opération archéologique (Rapport final d'opération), conforme aux normes de l'arrêté du 27 septembre 2004 (J.O n° 240 du 14 octobre 2004) définissant les normes de contenu et de présentation des résultats des rapports archéologiques, marquera la fin des études. Il sera fourni au Service Régional de l'Archéologie, dans les **dix-huit mois** suivant l'achèvement du chantier, en **huit** exemplaires papier et un exemplaire sur CD-Rom au format pdf. Le Service Régional de l'Archéologie transmettra un exemplaire du rapport au Maître d'ouvrage.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

Un plan des principales données de l'opération sera remis au format « shapefile » dans le système de coordonnées local au moment de la remise du rapport final d'opération.

L'ensemble des archives de fouille (papiers et numériques) et le mobilier, accompagnés d'un inventaire papier et numérique, devront être remis au Service Régional de l'Archéologie selon les normes définies par l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 et les recommandations particulières du Service Régional d'Archéologie. Le versement s'effectuera en présence d'un agent du Service Régional de l'Archéologie et d'un représentant de l'opérateur afin de vérifier la conformité du mobilier avec la liste d'inventaire.

3 MOYENS HUMAINS AFFECTÉS À L'OPÉRATION (ÉQUIPE PRÉVISIONNELLE ET RÉPARTITION DES JOURS)

► *Responsable d'opération et responsable d'opération adjoint*

La responsable d'opération proposée, **Julie Mousset**, est une archéologue expérimentée en matière de sites antiques. Titulaire d'un Master 2 d'archéologie délivré par l'Université de Poitiers, elle a pris part à de nombreuses fouilles préventives, principalement en région Nouvelle-Aquitaine. Elle a très régulièrement occupé le poste de responsable d'opération adjointe, notamment lors de chantier en milieu urbain (Angoulême, Bourges, Périgueux, Poitiers…). Elle est également spécialiste du petit mobilier et à co-rédigé diverses publications. Elle sera aussi référente-Covid de l'équipe archéologique.

Pour cette première responsabilité d'opération, elle sera secondée par une responsable d'opération antiquisante aguerrie, **Graziella Tendron**. Cette dernière apportera son expertise durant la phase de terrain et collaborera à la post-fouille. Elle est également spécialiste des roches décoratives.

► *Équipe et spécialistes*

Conformément au *Cahier des charges scientifiques*, décapage et fouille se dérouleront pendant une durée totale de 25 jours ouvrés (tranche ferme). Ils seront menés par une équipe composée d'au moins 5 personnes et renforcée par divers spécialistes.

Durant les phases de fouille et de post-fouille, la responsable d'opération sera ainsi assistée d'une équipe de spécialistes pour mener à bien cette opération :

Un **archéologue-topographe,** Jonathan Moquel, équipé d'une station totale topographique sera présent pendant toute la durée de la fouille pour réaliser et mettre à jour le plan détaillé des vestiges et géoréférencer les objets.

Une **géoarchéologue**, Marine Laforge, interviendra également afin d'expertiser les contextes et les problématiques Homme-milieux. Elle pourra être amenée à réaliser les prélèvements nécessaires aux études post-fouille sur des questions spécifiques telles que la stratigraphie, la sédimentologie, la géomorphologie, la pétrographie, l'étude des mortier ou encore la micromorphologie.

Un **archéologue spécialiste du bâti**, Paul Butaud, approfondira l'étude architecturale du site et documentera en particulier l'architecture en terre.

Au besoin, en fonction des découvertes, le responsable d'opération pourra être amené à faire intervenir d'autres **spécialistes** pour répondre à des problématiques particulières du site ou pour mettre en place des protocoles spécifiques (spécialiste de la faune, de la malacofaune, etc.). En cas de mise au jour d'une **mosaïque ou d'enduits peints en position primaire**, le traitement de ces vestiges sera par exemple confié à Carole Acquaviva (Art Partenaire).

Les références complètes des personnels de l'encadrement et des spécialistes proposés se trouvent en annexe du projet.

3.1.1 Préparation

Fonction	Nom	Jours Tranche Ferme
Directeur Scientifique Régional/Attaché scientifique	Bruno ZÉLIE/Antoine NADEAU	2
Responsable d'opération	Julie MOUSSET	3
Archéologue-topographe	Jonathan MOQUEL	1
Logisticien	Guillaume PEREIRA-SANTOS	3
		9

Éveha
Études et valorisations archéologiques

3.1.2 Décapage

L'équipe chargée du décapage sera composée de 5 personnes durant la première semaines de l'opération. La phase de décapage pourra se poursuivre autant que de besoin durant la phase de fouille.

Un archéologue-topographe assurera dès cette phase de décapage le levé des vestiges en vue de la réalisation d'un plan masse, lequel sera régulièrement actualisé. À l'exception du responsable d'opération, les autres membres de l'équipe sont mentionnés ici sous réserve de leur disponibilité au moment de l'intervention.

Fonction	Nom	Jours Tranche Ferme
Responsable d'opération	Julie MOUSSET	5
Responsable d'opération adjoint	Graziella TENDRON	5
Archéologue-topographe	Jonathan MOQUEL	5
Fouilleur qualifié	Équipier Éveha	5
Fouilleur qualifié	Équipier Éveha	5
		25

3.1.3 Composition de l'équipe de fouille

L'équipe de fouille sera composée d'au moins 5 personnes pendant 20 jours ouvrés. À l'exception du responsable d'opération, les autres membres de l'équipe sont mentionnés ici sous réserve de leur disponibilité au moment de l'intervention.

Fonction	Nom	**Jours TF**	Jours TC1*	Jours TC2*	Jours TC3*	Jours TC4*
Responsable d'opération	Julie MOUSSET	20			5	
Responsable d'opération adjoint	Graziella TENDRON	20			5	
Archéologue-topographe	Jonathan MOQUEL	20			5	
Géoarchéologue-micromorphologue	Marine LAFORGE	3				
Fouilleur qualifié	Équipier Éveha	20			5	2
Fouilleur qualifié	Équipier Éveha	20			5	
Spécialistes (archéozoologue, malacologue, spécialiste photogrammétrie, archéologue du bâti...)	Chloé GENIES, Yvon DRÉANO, Nicolas SAULIÈRE, Paul BUTAUD...	10				
Spécialiste mosaïques/enduits peints	Carole ACQUAVIVA		Prestation			
Responsable milieux confinés	Julien CHANTRAN			5		
Fouilleur habilité milieux confinés	Équipier Éveha			5		
Logisticien milieux confinés	Laurent ESPINASSE			5		
Anthropologue	Anne-Sophie MARTINEAU					5
TF : tranche ferme ; TC : tranche conditionnelle.		113	0	15	25	7

* Les tranches conditionnelles 1, 2 et 3 sont renouvelables *a maxima* 3 fois. La tranche conditionnelle 4 est renouvelable autant que de besoin.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

3.1.4 Les intervenants en étude post-fouille

Les intervenants dans le cadre de la post-fouille sont mentionnés ici sous réserve de leur disponibilité au moment de l'intervention, à l'exception du responsable d'opération.

Fonction	Nom	**Jours TF**	Jours TC1*	Jours TC2*	Jours TC3*	Jours TC4*
Responsable d'opération	Julie MOUSSET	30	1	1	3	1
Responsable d'opération adjoint	Graziella TENDRON	15	1		1	
Traitement numérique des données (topographie, infographie et saisie des données)	Divers	25	1	1	1	2
Traitement photogrammétrique	Nicolas SAULIÈRE	7	1			
Lavage du mobilier, tamisage des sédiments	Équipiers Éveha	10		5	1	3
Étude documentaire	Mélanie MACOUIN	6				3
Étude géomorphologique	Marine LAFORGE	4				
Étude de la céramique	Marie-Camille ARQUÉ	10		8	2	1
Étude du petit mobilier mobilier	Julie MOUSSET	5				
Étude de la faune	Chloé GENIES	5				
Étude des terres cuites architecturales	Étienne JAFFROT	10				
Étude des enduits peints ou mosaïques	Carole ACQUAVIVA		Prestation			
Responsable milieux confinés	Julien CHANTRAN			5		
Étude anthropologique	Anne-Sophie MARTINEAU					5
Étude des autres mobiliers et matériaux	À définir	5			1	1
Gestion des archives de fouille	Julie ANCTIL	5	1	2	1	
TF : tranche ferme ; TC : tranche conditionnelle.		137	5	22	10	16

* Les tranches conditionnelles 1, 2 et 3 sont renouvelables *a maxima* 3 fois. La tranche conditionnelle 4 est renouvelable autant que de besoin.

Ces quantités reprises dans la DPGF ne sont qu'indicatives et servent à la préparation des décomptes mensuels.

3.1.5 Curriculum-vitae des personnels proposés

Les références des personnels de l'encadrement et des spécialistes proposés se trouvent en annexe du projet.

Éveha
Études et valorisations archéologiques

4 MESURES DE PRÉVENTION DES RISQUES ET LES MESURES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

4.1 Prévention et sécurité des personnes

L'Opérateur procédera, si nécessaire, à la clôture, au balisage et à la signalisation du chantier, tout en veillant à son entretien régulier conformément à la réglementation en vigueur pour garantir la sécurité des personnes extérieures. Une signalétique appropriée, au moyen de panneaux « Chantier interdit au public », sera installée sur la totalité du périmètre de l'emprise de fouille.

Les éléments de mise en œuvre des procédures de sécurité propres à Éveha sont détaillés dans le plan particulier pour la sécurité et protection de la santé (PPSPS) qui sera fourni à l'Aménageur ou à son maître d'ouvrage délégué avant le démarrage de l'intervention. Ce document inclut les mesures de prévention prévues face au Covid-19. Toutefois, l'Opérateur s'engage à se conformer en sus aux prescriptions émises par le coordonnateur sécurité et protection de la santé qui pourrait intervenir dans le cadre de ce chantier.

Conformément au décret du 5 novembre 2001, tous les risques liés aux activités sur les chantiers de fouille sont consignés dans le Document Unique l'Évaluation des Risques d'Éveha. Ce document unique reprend poste par poste les modalités d'exposition à chaque risque identifié et les préconisations mises en place au sein de notre bureau d'études pour s'en prémunir. Conformément à la loi, le Responsable d'Opération présentera ce document ainsi que la DICT et l'affichage obligatoire à tous les nouveaux arrivants sur le chantier.

La mise en sécurité à l'intérieur de l'emprise du chantier sera effectuée par l'Opérateur. Le Responsable d'Opération veillera au port des EPI par l'ensemble des personnes présentes sur le chantier (archéologues, prestataires, personnes de passage). Une affiche A3 rappelant les consignes élémentaires de sécurité et la conduite à tenir en cas d'urgence sera affichée dans le bungalow / bureau.

L'Opérateur procédera à la signalisation des excavations peu profondes (pose de cordons de rubalise) et à la mise en sécurité des structures et sondages profonds par une clôture rigide et une éventuelle consolidation par étaiement des matériaux en surplomb. Au besoin, un blindage des parois sera réalisé.

Toutes les personnes responsables de la gestion du décapage et intervenant potentiellement à proximité des réseaux disposent chez Éveha d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Au moins deux des membres de l'équipe seront formés aux premiers secours et auront à leur disposition des trousses de premiers secours. Le personnel d'encadrement du chantier a suivi les formations dispensées par l'OPPBTP visant à la détection et la prévention des risques et la connaissance des responsabilités pour la conduite de chantiers archéologiques. Enfin, l'équipe pourra s'appuyer sur le référent prévention et sécurité au travail Éveha.

4.2 Gestion des intempéries

Le délai d'exécution du marché sera prolongé d'un nombre de jours égal à celui pendant lequel un au moins des phénomènes naturels dépassera l'intensité limite ci-après :

NATURE DU PHÉNOMÈNE	INTENSITÉ LIMITE ET DURÉE
PLUIES	52 mm d'eau précipitée pour une journée
INONDATION	Recouvrement du site
VENTS	Vents supérieurs à 30 m/sec
NEIGE	2 cm et début de persistance
GEL	Température inférieure ou égale à 0°C

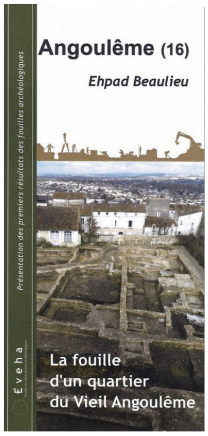
En cas de fortes chaleurs, une modulation des horaires pourra être mise en œuvre.
En cas d'intempéries prolongées et/ou néfastes à la préservation des données de fouille, l'Opérateur ne peut être tenu pour responsable de la situation. Le Responsable de l'opération pourra donc suspendre temporairement le travail. Pour autant, il prendra contact avec son directeur scientifique, le responsable du Service Régional d'Archéologie et l'Aménageur pour organiser au plus vite une réunion sur site. Celle-ci permettra d'acter la situation et de trouver, d'une part, les solutions adéquates pour préserver les personnels et les vestiges et, d'autre part, une solution pour garantir aux différents intervenants le maintien des enjeux scientifiques et économiques de l'opération. En attendant la mise en œuvre de ces solutions, l'arrêt temporaire du chantier pourra entraîner le retour en agence des personnels et l'enclenchement des travaux de post-fouille.

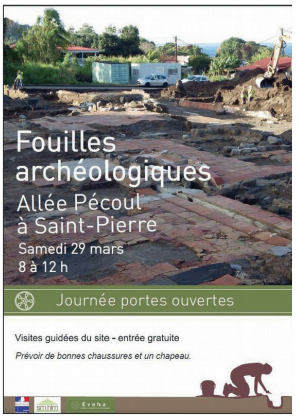
Éveha
Études et valorisations archéologiques

4.3 Actions de médiation et de valorisation

En accord explicite avec le Maître d'ouvrage, ou à la demande de ce dernier, l'Opérateur pourra mener des actions de communication visant à présenter les découvertes et le travail réalisé lors des fouilles. Ces actions pourront prendre la forme de panneaux d'information, de visites du chantier, de reportages ou articles de presse ou encore de plaquettes à distribuer au public. Toute forme de communication en phase de fouille devra tenir compte de la préservation et de la sécurité des vestiges (pillage…), ainsi que des contraintes sanitaires liées au Covid-19.

- ***cf dossier médiation en annexe.***





Éveha
Études et valorisations archéologiques

5 SYNTHÈSE

À la charge d'Éveha	À la charge du Maître d'ouvrage
Solliciter les documents réglementaires (DICT...)	Fournir n° DT
Préparation du PPSPS (intégrant les mesures de prévention/protection Covid-19)	Validation du PPSPS (intégrant les mesures de prévention/protection Covid-19)
Implantation topographique NGF et piquetage du terrain	Libérer le terrain de toutes contraintes et permettre l'accessibilité au terrain
Installation d'une base vie de chantier	Mise à disposition d'un terrain pour l'installation de la base vie
Prise en charge des moyens mécaniques de terrassement et d'évacuation des déblais	
Fouilles archéologiques	
Remise en état du terrain	
Études post-fouilles et travaux de laboratoires	
Rédaction d'un rapport final d'opération	

Fait à Limoges, le 29 octobre 2020,

Fait à , le

Pour le bureau d'études Éveha,

le Président,

Julien DENIS,

Pour le Maître d'ouvrage,

B

RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

1.1 Le cadre géographique, topographique et géologique

La commune de Migné-Auxances se situe dans la Vienne (86), à environ 7 km au nord-ouest de Poitiers (**Fig. 1**). Elle est traversée par la rivière l'Auxance, qui prend sa source dans les Deux-Sèvres, à Saint-Martin-du-Fouilloux, et se jette dans Le Clain, dans la commune voisine de Chasseneuil-du-Poitou.

Le site est localisé au cœur du bourg, au sud de l'église Sainte-Croix, sur la parcelle AY 31 (**Fig. 2 et 3**).

Le bourg de Migné-Auxances a pris place dans l'un des multiples méandres formés par l'Auxance, qui a profondément entaillé les plateaux calcaires du Jurassique. L'altitude passe ainsi de 125 m NGF de part et d'autre de la vallée à 75 m NGF au centre (**Fig. 4**). Le site prend place au pied des coteaux, à une vingtaine de mètres d'un bras de l'Auxance, à une altitude comprise entre 78,45 et 78,96 m NGF. Les calcaires callovien et bathonien qui constituent les flancs de la vallée[1] sont ici surmontés par un horizon d'éboulis, des fragments de calcaires anguleux mêlés à du sable argileux (grèzes ; **Fig. 5**), ainsi que par un niveau d'une trentaine de centimètres d'épaisseur constitué d'alluvions sablo-limoneux bruns incluant des graviers calcaires, des galets et de petits nodules de silex.

1 Des calcaires fins qui ont été exploités, notamment dans les carrières des Lourdines et de Chardonchamp.

1.2 Le contexte historique et archéologique

1.2.1 Contexte archéologique

1.2.1.1 Le Néolithique et les âges des Métaux

Le territoire de Migné-Auxances a livré de nombreux sites et indices de sites remontant, pour les plus anciens, au Paléolithique moyen et au Néolithique. Les nombreuses entités recensées dans la base Patriarche témoignent d'une occupation assez dense au cours de la Protohistoire (**Fig. 6 et 7**).

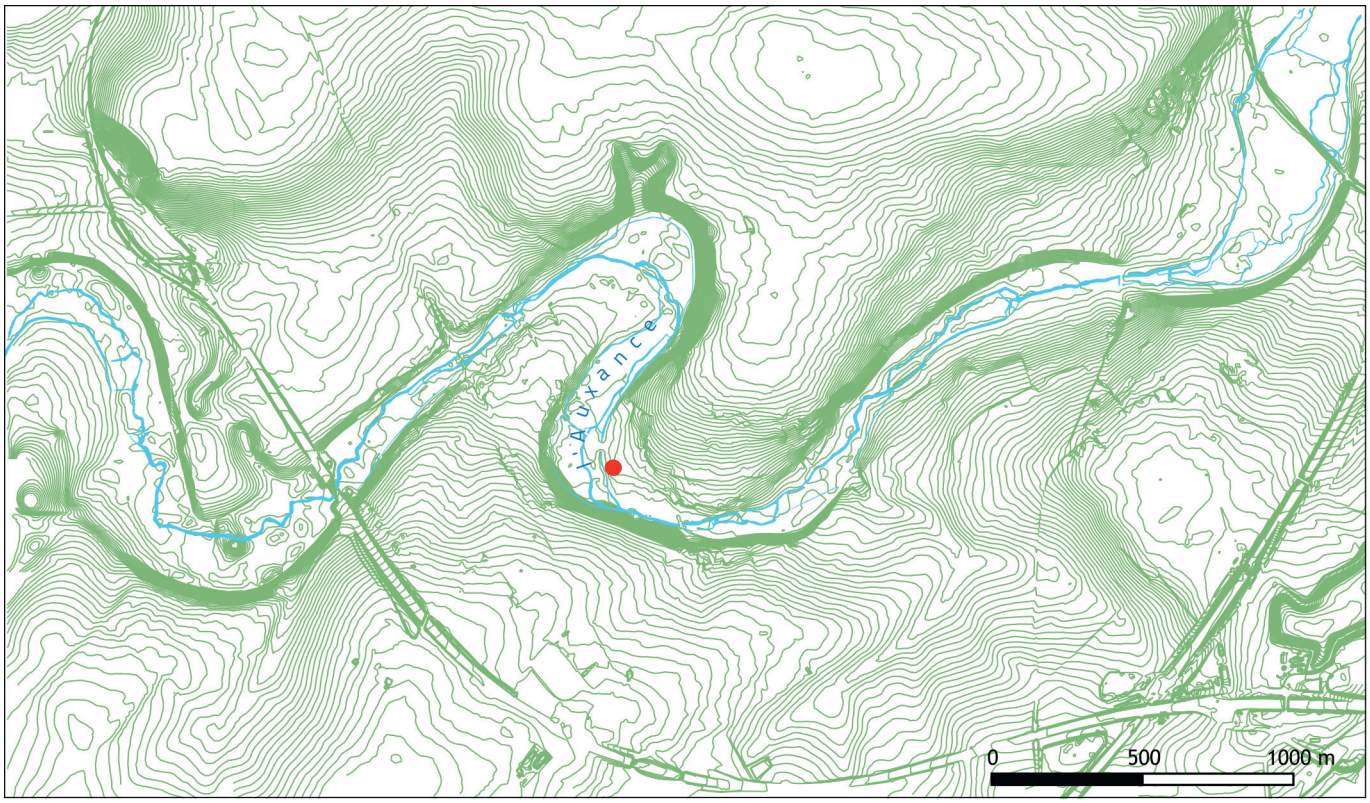
À la limite avec la commune de Poitiers, au lieu-dit *La Folie*, un site du Paléolithique moyen a été fouillé sous la direction de L. Bourguignon (Inrap). L'industrie lithique renvoie au faciès moustérien de tradition acheuléenne (Bourguignon 2002 et 2006).

Un vaste enclos du Néolithique, installé sur le plateau calcaire dominant l'Auxance, à l'ouest du bourg actuel, a été partiellement fouillé au lieu-dit *Temps Perdu* (site 501). Composé d'un fossé curviligne doublé d'une tranchée palissadée, l'enclos, déjà repéré par photographies aériennes en 1990, a fait l'objet, la même année, d'une fouille de sauvetage sur une petite superficie de 126 m², sous la direction de son inventeur A. Ollivier (Leduc, Ollivier 1997). L'aire ouverte a permis d'observer le fossé d'enceinte et un système d'entrée à l'emplacement de l'une des trois interruptions supposées. Bien que le mobilier céramique découvert ait été attribué au Néolithique final à l'issue de la fouille, un nouvel examen et une datation radiocarbone semblent indiquer que l'occupation pourrait remonter au Néolithique moyen (Ard 2014 : 194-195). C'est également ce que suggèrent les tessons mis au jour dans la vingtaine de fosses creusées profondément au pied du plateau sur le site de *Malaguet*, fouillé en 2011 préalablement à la mise en place de la ligne LGV Tours-Bordeaux (site 65 ; Sartou, Delalande 2012 : 93 ; l'hypothèse d'une appartenance au groupe de Chambon a par ailleurs été avancée). Une série de six datations radiocarbones indique que leur comblement a vraisemblablement été effectué au cours du Néolithique moyen I.

Un fossé interrompu, repéré en prospection satellite par P. Arbona au lieu-dit *Sur le Parc* (site 73), pourrait appartenir à une enceinte néolithique (Provost 2021 : 532).

À environ 1 km au sud, au lieu-dit *Saint Nicolas*, entre les RD 30 et 757, des indices d'occupations du début du Néolithique moyen ont également été distingués lors d'un diagnostic archéologique préalable à l'extension de la ZAE République en 2015 (site 504). Sept structures en creux ont été enregistrées. Deux silos contenaient des graines carbonisées qui ont fait l'objet de deux datations radiocarbones. Par ailleurs des silex et quelques tessons, notamment des fragments d'un ou plusieurs vases à anses rubanées, attribués au Néolithique, ont été découverts en position secondaire dans des niveaux de colluvions. Ce site est également l'un des très rares de la commune à avoir fourni quelques informations sur la fréquentation du territoire au cours du Bronze ancien, notamment des céramiques avec divers décors : cordon plastique

Fig. 4 – *Carte topographique en courbes de niveau. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (source : Géoservices – IGN).*



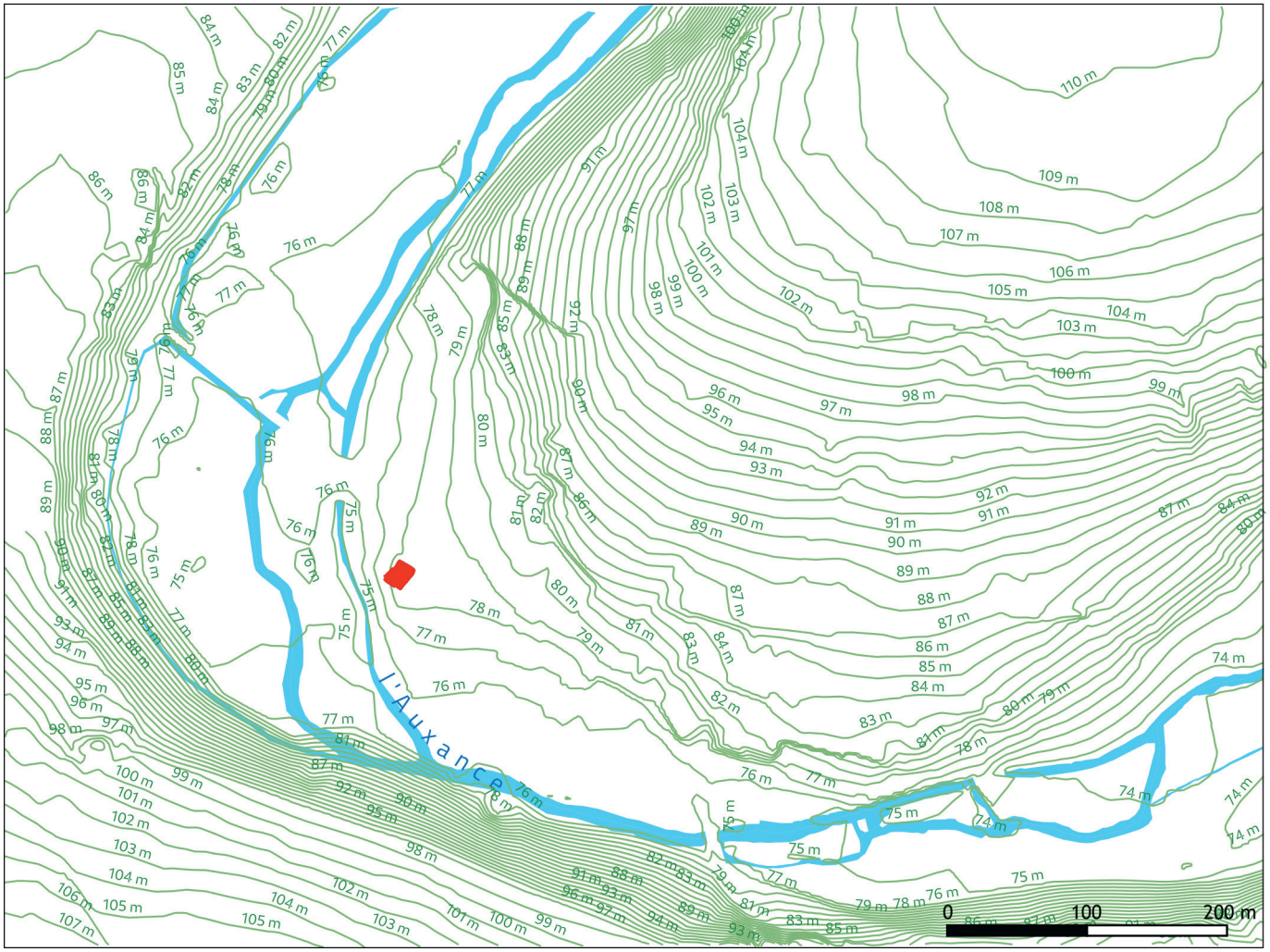
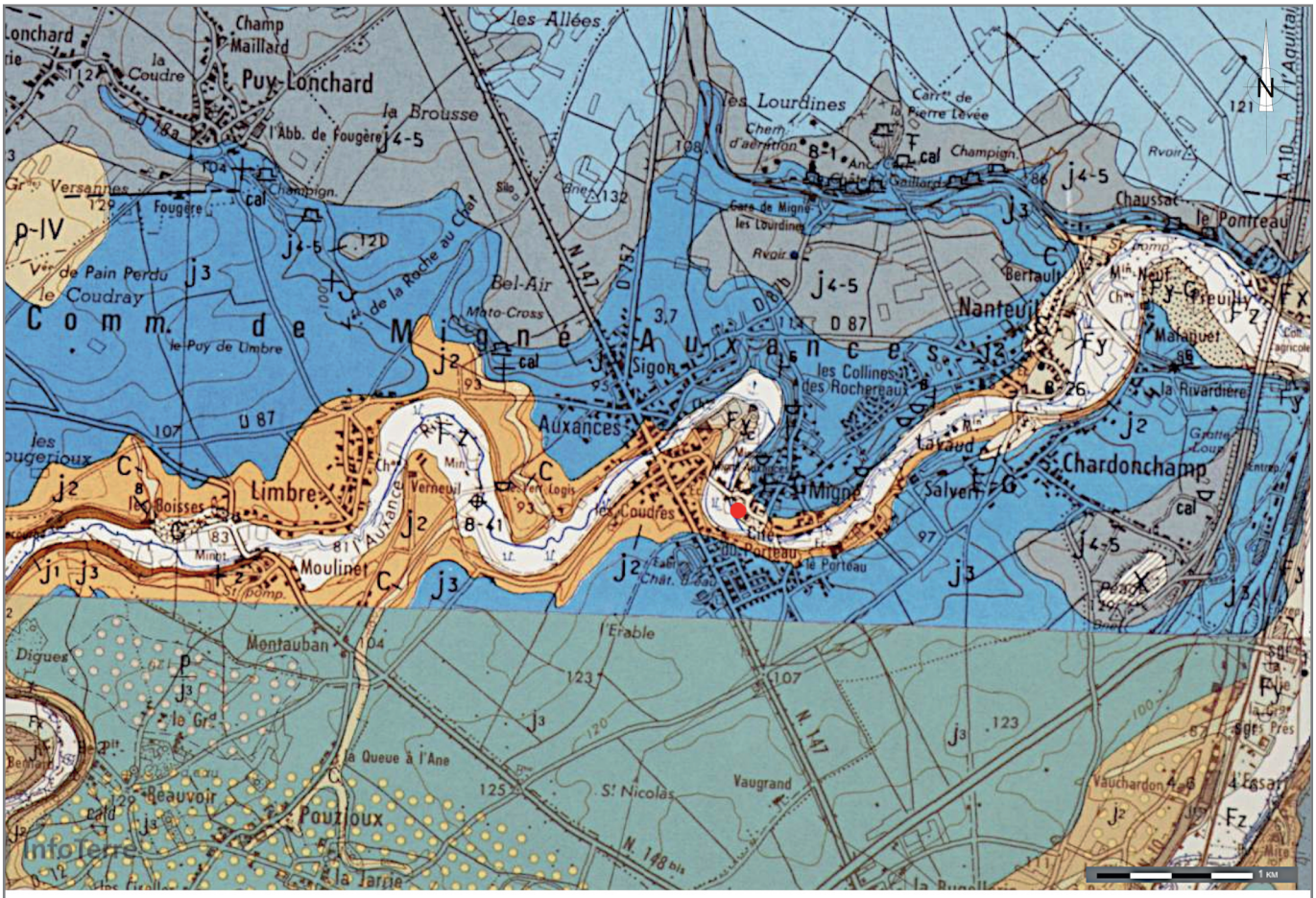


Fig. 5 – *Carte géologique. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (source : infoterre.brgm.fr).*



Feuille N°566 - MIREBEAU-EN-POITOU

- X Dépôts artificiels : remblais
- Fz Alluvions récentes : limons argileux, limons argilo-sableux, argiles et tourbes
- C Colluvions des dépressions et vallons secs : argiles, limons
- Fy-G Grèzes remaniées avec des alluvions anciennes
- E-G Eboulis et grèzes au pied des coteaux jurassiques
- G Grèzes remaniées avec des alluvions anciennes
- Fy Alluvions anciennes : sables et cailloutis calcaires
- Fx Alluvions anciennes (vallée du Clain) : sables, graviers et galets, argiles
- p-IV Complexes des "bornais" : limons et argiles
- j8a Oxfordien supérieur : calcaires fins argileux, parfois glauconieux, entrecoupés de bancs de calcaires lithographiques ou bioclastiques, avec biohermes à Spongaires
- j4-5 Oxfordien inférieur et moyen, base de l'Oxfordien supérieur : calcires argileux, calcaires bioclastiques surmontés d'une barre de calcaire lithographique, passant vers l'Ouest aux marnes à Spongiaires
- j3 Callovien : calcaires blancs fins, calcaoires argileux à oolithes ferrugineuses à l'Ouest, en bordure du Massif vendéen
- j2 Bathonien : calcaires blancs cristallins, calcaires à silex
- j1 Bajocien : calcaires cristallins bioclastiques, calcaires oolithiques, calcaires à silex
- hydro Réseau hydrologique

Feuille N°589 - POITIERS

- Fz Alluvions actuelles et récentes : timons, argiles et tourbes
- C Colluvions de vallons secs : argiles sableuses et limons
- Fy Basse terrasse (Würm) : sables, graviers et galets à éléments calcaires
- Fx Moyennes terrasses :Riss : sables,graviers et galets
- Fw Moyennes terasses : Mindel : sables argileux à graviers de quartz
- p/j3 Complexe des "bornais". Formation résiduelle sur substrat callovien
- p Complexe des "bornais" : sables argileux et limons
- Rs/j3 Formations résiduelles d'altération. Argiles brun-rouge à silex et argiles sableuses rouges,solifluées sur les pentes, en épaisseur trés faible ne masquant pas le substrat callovien
- Rs/j2 Formations résiduelles d'altération. Argiles brun-rouge à silex et argiles sableuses rouges,solifluées sur les pentes, en épaisseur trés faible ne masquant pas le substrat bathonien
- j3 Callovien : calcaire fin
- j2 Bathonien : calcaire graveleux à silex
- j1 Bajocien : calcaire graveleux à silex ponctués, calcaire bioclastique à entroques, oolithes et onchoïdes, calcaire dolomitique
- hydro Réseau hydrologique

préoral horizontal ou cordon lisse horizontal, décor de pastillage, registre horizontal d'impressions à l'ongle, traînées digitées verticales. Ce mobilier pourrait être associé à un bâtiment sur quatre poteaux, un possible grenier, bien que celui-ci soit relativement éloigné et qu'il n'ait pas pu être daté précisément (site 86). Après un hiatus, les lieux semblent avoir été réoccupés au moins ponctuellement au cours du Bronze final ou au début de l'âge du Fer, comme le suggère la découverte d'un vase de stockage à fond plat, panse piriforme et col subcylindrique. À proximité, à l'est, sur des parcelles situées sur la commune de Migné (site 94) et de Poitiers, la deuxième et la troisième phase de diagnostic de la Zone République ont livré trois concentrations de faits, distants de 150 à 500 m, pouvant dater de la même période. Il s'agit essentiellement de concentrations de trous de poteaux dessinant parfois des bâtiments associés à des fosses, sans doute des habitats ouverts (Maguer 2017 et 2020).

La fouille menée à *Malaguet* a également livré de rares indices d'une occupation perdurant à l'âge du Bronze. Une fosse a livré un vase de stockage au profil arrondi montrant un décor complexe de cordons digités caractéristique du Bronze moyen. Elle était associée à un bâtiment sur poteaux admettant peut-être un plan naviforme connu régionalement au Bronze ancien (Maguer 2004 ; Roger 2006 ; Veau 2017 ; Vacher *et al.* 2019).

Si les vestiges de l'âge du Bronze sont pour le moment assez peu nombreux sur le territoire mignanxois, la période de l'âge du Fer est un peu mieux documentée, essentiellement grâce à l'archéologie préventive.

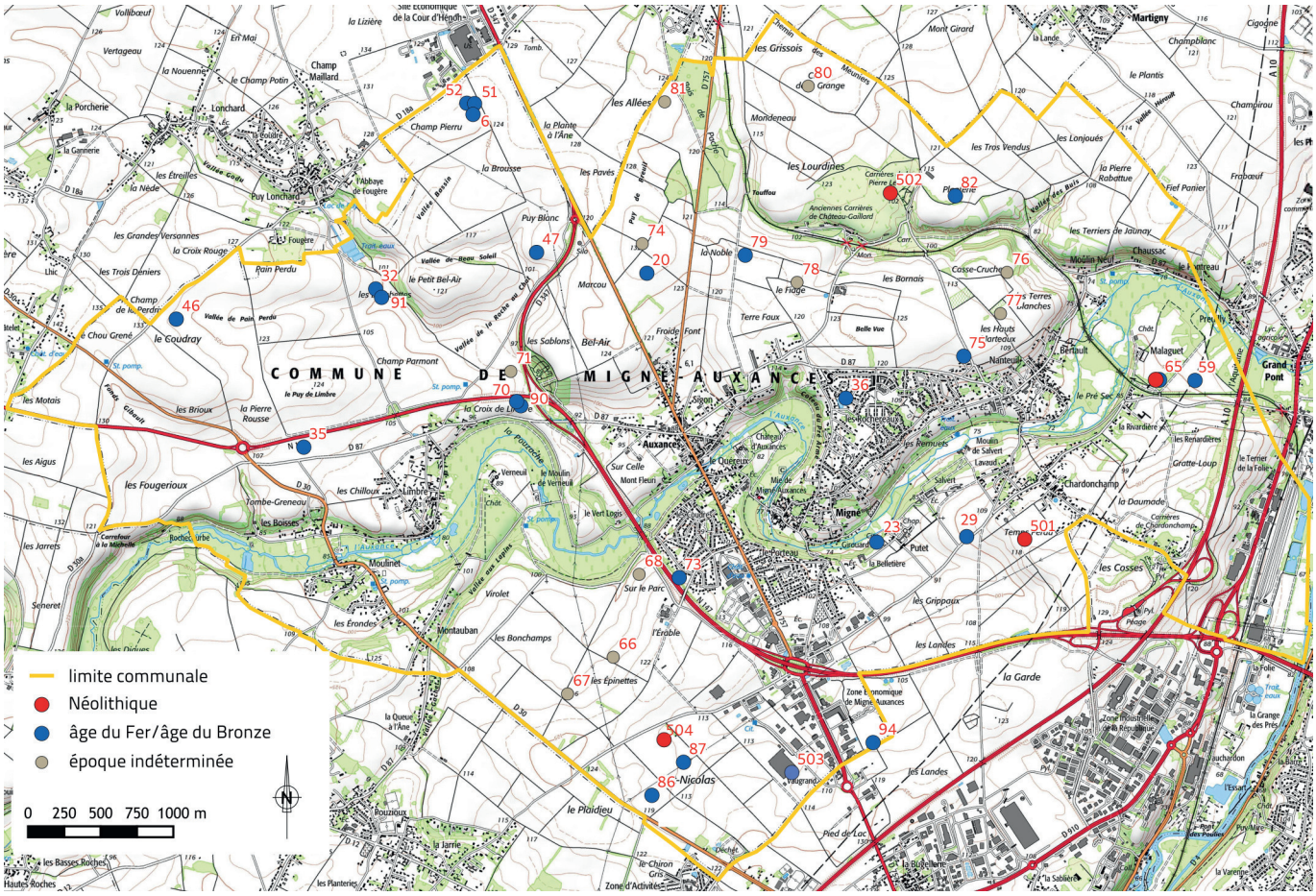
Par ailleurs, les diverses campagnes de photographies aériennes et de prospections satellites montrent qu'il existe potentiellement de nombreuses sources d'information encore inexploitées. Ainsi, 22 enclos sont inventoriés dans la base Patriarche, dont quatorze sont indiqués comme supposément datables de l'âge du Bronze ou de l'âge du Fer. À ses entités s'ajoute un potentiel habitat repéré au sud-est de la commune au lieu-dit *Salvert* (site 23). Les enclos identifiés sont circulaires ou quadrangulaires et parfois associés à des anomalies circulaires (fosses ou trous de poteau). Au *Coudray*, un grand établissement rural, très probablement laténien, apparaît comme un système complexe d'enclos et de fossés imbriqués (site 46 ; Provost 2021 : 532, n°8).

L'existence d'un habitat ouvert à vocation agropastorale daté de la transition entre le Hallstatt et La Tène à été mise en évidence sur le site de *Malaguet* (Sartou, Delalande 2012). Il se caractérise par la présence d'un grand bâtiment polygonal à deux nefs (deux alignements de quatre poteaux séparés par un alignement central de trois poteaux), de bâtiments à quatre, six ou neuf poteaux porteurs (des annexes ou des structures de type grenier), de silos, de fosses d'extraction et d'un four. Toutefois, le peu de mobilier découvert ne permet pas d'associer de manière certaine ces divers bâtiments et structures. Un chemin d'axe sud-ouest/nord-est, bordé de deux fossés, semble se mettre en place dans le courant du second âge du Fer. La fouille a permis de définir l'existence de dix états successifs. Le chemin est utilisé jusqu'au début de l'Antiquité avant d'être remplacé par une voie (cf. *infra* chap. 1.2.1.2). À l'ouest, un petit enclos fossoyé quadrangulaire (17 x 11 m), peut-être à vocation funéraire, jouxte et s'ouvre sur le chemin. Dans la parcelle voisine, au lieu-dit *Les Renardières* (site 59), quelques trous de poteaux, fosses et fossés, identifiés lors de la phase de diagnostic et datant de l'âge du Fer, appartiennent très probablement à cet établissement (Connet 2010).

Repéré par A. Ollivier en 1989 lors d'une prospection aérienne, un établissement rural de La Tène finale a été fouillé en 2004 au lieu-dit *Les Rocheraux*, en préalable à la construction d'un lotissement (site 36). La fouille, dirigée par A. Toledo i Mur (Inrap), a permis d'observer partiellement deux enclos quadrangulaires. Au nord, un premier enclos a été dégagé sur près de 5 000 m². Aucun aménagement interne ou fossés périphériques n'ayant été perçus, et en l'absence de mobilier, il a été interprété comme un enclos pastoral. Au sud, un second enclos, très partiellement compris dans l'emprise de fouille, a livré 135 structures, majoritairement des trous de poteau. En avant de l'entrée principale de l'établissement, un bâtiment, dont les quatre poteaux profondément fondés autorisent à restituer un étage, est interprété comme un bâtiment de garde. Cinq autres bâtiments sont recensés à l'intérieur de l'enclos, dont deux sont également puissamment fondés face à l'accès principal (bâtiments à charpente lourde). Les recoupements et la taille des ensembles permettent de supposer qu'il s'agit de deux états successifs d'un bâtiment principal. L'un des intérêts majeurs du site, et probablement la raison de son existence, réside dans la découverte d'un atelier métallurgique spécialisé principalement dans la production de flans en bronze coulés (Toledo i Mur 2008). Les monnaies exhumées, très probablement frappées sur place, représentent une tête dite aquitanique sur l'avers et un cheval galopant sur le revers. Cet atelier, installé à 1,50 m de profondeur au cœur d'une grande fosse, a semble-t-il fonctionné au cours des trois dernières décennies du IIe siècle av. J.-C. L'établissement serait abandonné dans le premier quart du Ier siècle av. J.-C.

Au sud de la commune, la première phase de diagnostic menée sur la Zone République au lieu-dit *Saint Nicolas* a également permis la découverte d'une fosse quadrangulaire qui a livré six céramiques complètes, une perle et un anneau. Ce dépôt, peut-être à vocation funéraire, témoigne d'une occupation au moins ponctuelle de la zone au cours de La Tène D2 (site 87).

Fig. 6 – *Carte des entités archéologiques protohistoriques et des enclos ou fossés d'époque indéterminée recensés sur la commune de Migné-Auxances. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (sources : DRAC/SRA Poitou-Charentes – BD Patriarche – fonds cartographique : Géoservices – IGN).*



70 **Fig. 7** – *Tableau des entités archéologiques protohistoriques et des enclos ou fossés d'époque indéterminée recensés sur la commune de Migné-Auxances (source : Base Patriarche).*

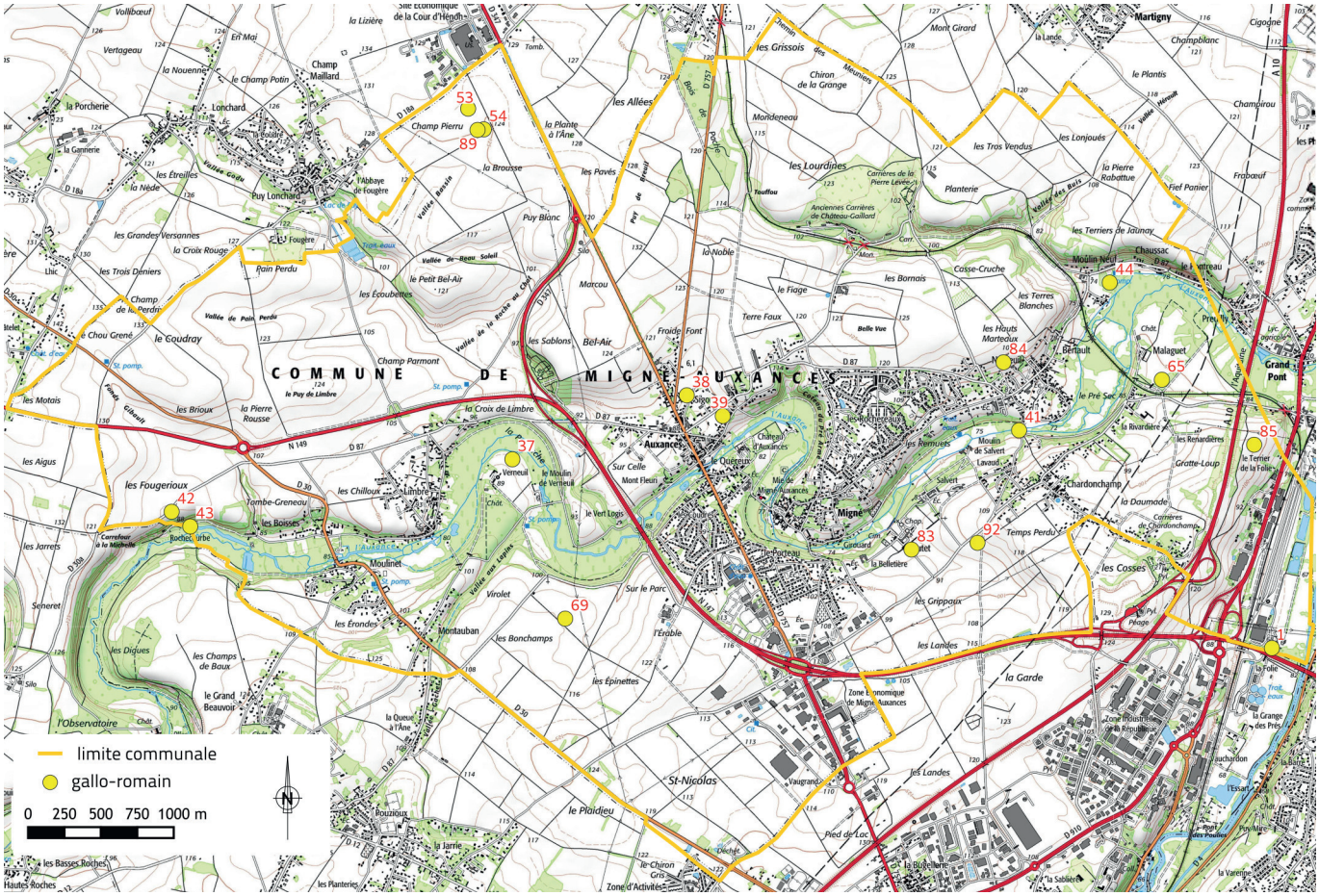
Numéro de l'entité	Description
86 158 0501	8496 / 86 158 0501 / MIGNE-AUXANCES / Temps Perdu / / espace fortifié / Néolithique récent
86 158 0502	14913 / 86 158 0502 / MIGNE-AUXANCES / La Pierre Levée / Carrière de la Pierre Levée / dolmen / Néolithique ?
86 158 0504	28693 / 86 158 0504 / MIGNE-AUXANCES / site 1 / ZAC République IV / occupation / Néolithique - Age du bronze
86 158 0503	24688 / 86 158 0503 / MIGNE-AUXANCES / / Vaugrand / Age du bronze – Période récente ?
86 158 0006	1914 / 86 158 0006 / MIGNE-AUXANCES / / Le Champ Pierru / enceinte / Age du bronze - Age du fer ?
86 158 0020	7198 / 86 158 0020 / MIGNE-AUXANCES / / Marcou, Le Grand Marcoux / Age du bronze - Age du fer / enclos, bâtiment
86 158 0023	5664 / 86 158 0023 / MIGNE-AUXANCES / / Salvert / habitat / Age du bronze – Age du fer
86 158 0029	5669 / 86 158 0029 / MIGNE-AUXANCES / / Les Grippaux - Temps Perdu / Age du bronze - Age du fer / enclos, bâtiment
86 158 0032	5671 / 86 158 0032 / MIGNE-AUXANCES / Les Ecoubettes / Les Ecoutelles Puy Lonchard / Age du bronze - Age du fer ? / enclos
86 158 0035	6325 / 86 158 0035 / MIGNE-AUXANCES / / Puy de Limbre / Age du bronze – Age du fer / enclos
86 158 0036	6326 / 86 158 0036 / MIGNE-AUXANCES / / Les Collines de Rochereaux / ferme / Age du fer – Gallo-romain
86 158 0046	9029 / 86 158 0046 / MIGNE-AUXANCES / / Le Coudray / Age du bronze - Age du fer / enclos
86 158 0047	9392 / 86 158 0047 / MIGNE-AUXANCES / / Puy Blanc / Age du bronze - Age du fer / enclos
86 158 0051	18908 / 86 158 0051 / MIGNE-AUXANCES / / Le Champ Pierru / Age du bronze - Age du fer ? / enclos
86 158 0052	18909 / 86 158 0052 / MIGNE-AUXANCES / / Le Champ Pierru / Age du bronze - Age du fer ? / fosse
86 158 0059	26283 / 86 158 0059 / MIGNE-AUXANCES / Les Renardières / Les Renardières / exploitation agricole / Age du fer – Gallo-romain
86 158 0065	28033 / 86 158 0065 / MIGNE-AUXANCES / Malaguet / Malaguet / occupation / voie / Age du bronze – Gallo-romain
86 158 0070	28155 / 86 158 0070 / MIGNE-AUXANCES / / Croix de Limbre / Age du bronze - Age du fer ? / enclos, fossé
86 158 0073	28158 / 86 158 0073 / MIGNE-AUXANCES / / Sur le Parc / Age du bronze - Age du fer ? / enclos
86 158 0075	28160 / 86 158 0075 / MIGNE-AUXANCES / / Les Hauts Marteaux / Age du bronze - Age du fer ? / enclos
86 158 0079	28164 / 86 158 0079 / MIGNE-AUXANCES / / La Noble / Age du bronze - Age du fer ? / enclos
86 158 0082	28168 / 86 158 0082 / MIGNE-AUXANCES / / Les Huats de Planterie / Age du bronze - Age du fer ? / enclos
86 158 0086	28694 / 86 158 0086 / MIGNE-AUXANCES / site 2 / ZAC de la République IV / occupation / Age du bronze
86 158 0087	28695 / 86 158 0087 / MIGNE-AUXANCES / site 3 / ZAC de la République IV / funéraire ? / parcellaire / Second Age du fer
86 158 0090	30869 / 86 158 0090 / MIGNE-AUXANCES / / La Croix de Limbre / Age du bronze - Age du fer / enclos
86 158 0091	30870 / 86 158 0091 / MIGNE-AUXANCES / / Les Ecoubettes / Age du bronze - Age du fer / enclos
86 158 0094	32016 / 86 158 0094 / MIGNE-AUXANCES / ZAC Alienor d'Aquitaine / République IV / habitat / Age du bronze final - Premier Age du fer
86 158 0064	27396 / 86 158 0064 / MIGNE-AUXANCES / / ruee du Docteur Daniel Mesmain et de la Vauchèvre / Epoque indéterminée / enclos
86 158 0066	28151 / 86 158 0066 / MIGNE-AUXANCES / / Les Epinettes / Epoque indéterminée / fossé, fosse
86 158 0067	28152 / 86 158 0067 / MIGNE-AUXANCES / / Les Epinettes / Epoque indéterminée / enclos, fosse
86 158 0068	28153 / 86 158 0068 / MIGNE-AUXANCES / / Sur le Parc / Epoque indéterminée / fossé, enclos
86 158 0071	28156 / 86 158 0071 / MIGNE-AUXANCES / / Les Sablons, La croix de Limbe / Epoque indéterminée / enclos, fosse
86 158 0074	28159 / 86 158 0074 / MIGNE-AUXANCES / / Puy de Breuil / Epoque indéterminée / enclos
86 158 0076	28161 / 86 158 0076 / MIGNE-AUXANCES / / Casse-Cruche / Epoque indéterminée / fossé
86 158 0077	28162 / 86 158 0077 / MIGNE-AUXANCES / / Les Terres Blanches / Epoque indéterminée / enclos
86 158 0078	28163 / 86 158 0078 / MIGNE-AUXANCES / / Le Fiage / Epoque indéterminée / enclos
86 158 0080	28165 / 86 158 0080 / MIGNE-AUXANCES / / Chiron de la Grange / Epoque indéterminée / fossé
86 158 0081	28166 / 86 158 0081 / MIGNE-AUXANCES / / Bois de Pache, Les Allées / Epoque indéterminée / enclos, enclos

1.2.1.2 L'Antiquité

Le passé antique de la commune est essentiellement connu par des découvertes anciennes et souvent ponctuelles, auxquelles s'ajoutent quelques observations faites par photographies aériennes ou prospection satellitaire, concernant des sites dont l'attribution chronologique est évidemment très hypothétique, tout comme leur fonction (**Fig. 8 et 9**). Plusieurs entités ont été brièvement renseignées par Ch. Lambaré-Vannieuwenhove, lors de ses travaux universitaires sur l'occupation du sol de Migné-Auxances et des communes voisines (Lambaré-Vannieuwenhove 2009).

La majorité des sites attribués à l'Antiquité ne sont représentés que par quelques vestiges maçonnés repérés le long de la vallée de l'Auxance : une « construction » au lieu-dit *Les Fougerioux* (site 42), une autre à proximité d'un hypothétique gué sur l'Auxance (gué de *Monfoulon* site 43) et une au *Moulin Neuf* (site 44) ; un bâtiment au *Putet* (site 83) ; ainsi qu'un mur au lieu-dit *Sigon* (site 39). Une *villa* a également été signalée par P. Arbona, au lieu-dit *Les Hauts Marteaux* (site 84).

Fig. 8 – *Carte des entités archéologiques antiques recensées sur la commune de Migné-Auxances . Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (sources : DRAC/SRA Poitou-Charentes – BD Patriarche – fonds cartographique : Géoservices – IGN).*



Dans l'une des boucles de l'Auxance, à approximativement 1800 m à vol d'oiseau du site qui nous concerne, un bâtiment identifié comme la partie résidentielle d'une villa a été sondé par J. Galland, en 1995, à *Verneuil*. Des vestiges ont été dégagés en plan sur un peu plus de 31 m de long et 12,50 m de large (**Fig. 10**). Plusieurs autres maçonneries ont été discernées sur le reste de la parcelle. J. Galland décrit un ensemble homogène de murs en petit appareil, liés par des mortiers argileux additionnés d'un peu de sable et de chaux. Quatre sondages ont été réalisés à l'angle de maçonneries et quatre pièces ont été fouillées. Ces ensembles ne sont que brièvement décrits dans le rapport réalisé à la suite de la campagne. À l'ouest, une pièce excavée de 6,10 m de long et 2,92 m de large a été fouillée sur 2,15 m de profondeur. Six niches étaient aménagées dans les murs enduits d'un mortier de chaux. La présence de niches et la découverte de figurines en terre cuite, dans des contextes pourtant éloignés, a conduit J. Galland à y voir une pièce à vocation cultuelle. Les niches pouvant avoir eu bien d'autres fonctions, notamment pour le stockage et

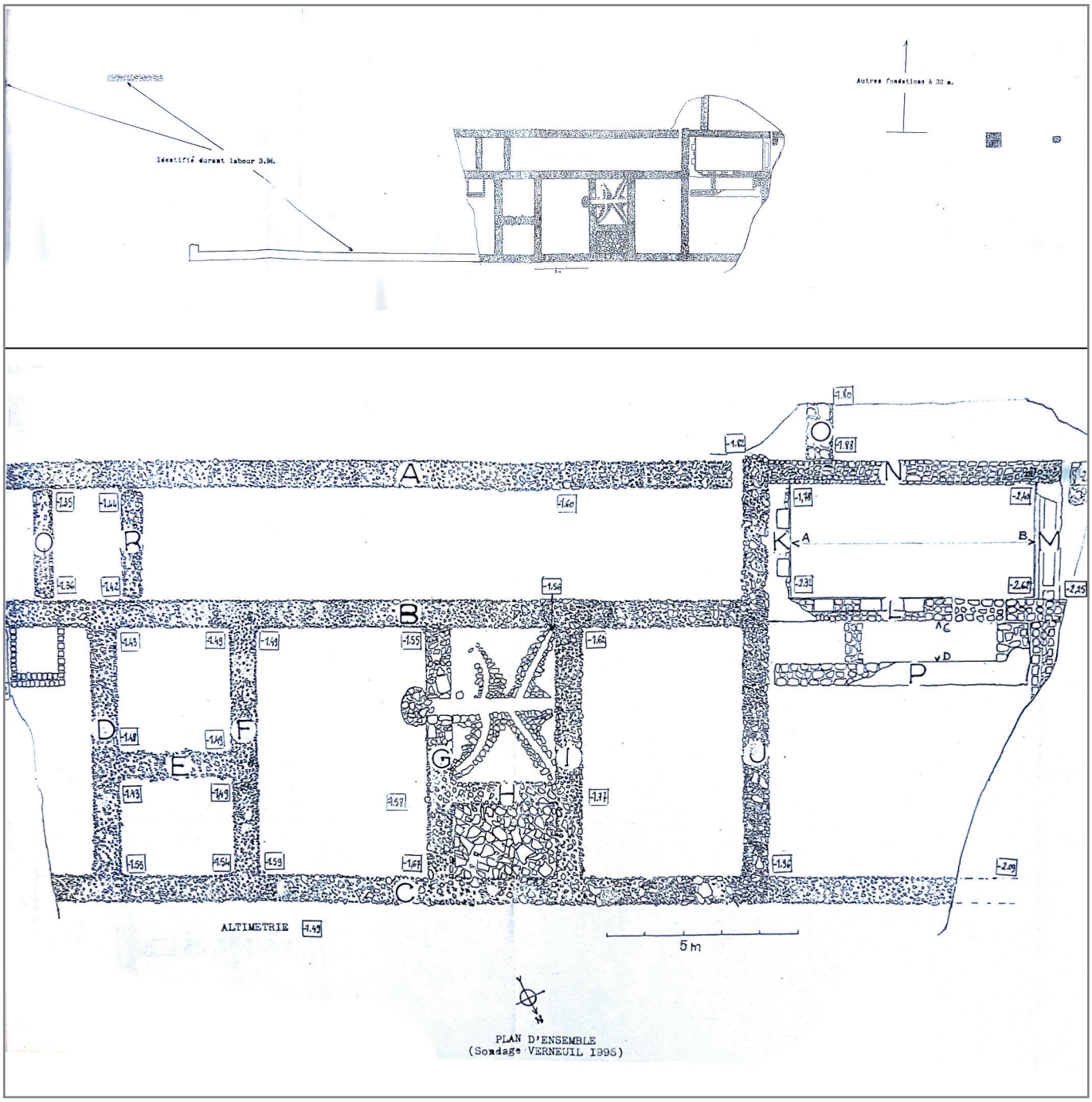
Fig. 9 – *Tableau des entités archéologiques antiques recensées sur la commune de Migné-Auxances (source : Base Patriarche).*

Numéro de l'entité	Description
86 158 0001	7197 / 86 158 0001 / MIGNE-AUXANCES / / La Folie / Gallo-romain / bâtiment
86 158 0037	6327 / 86 158 0037 / MIGNE-AUXANCES / / Verneuil / villa / Gallo-romain
86 158 0038	7201 / 86 158 0038 / MIGNE-AUXANCES / / Sigon, Vigne Augereau / voie /Gallo-romain
86 158 0039	7202 / 86 158 0039 / MIGNE-AUXANCES / / Sigon, 3 bis rue de Sigon /Gallo-romain / mur
86 158 0041	7204 / 86 158 0041 / MIGNE-AUXANCES / Le pont de Chardon Champ / Pont de Nanteuil / gué / Gallo-romain
86 158 0042	7205 / 86 158 0042 / MIGNE-AUXANCES / / Les Fougerioux, Les Boisses / Gallo-romain / construction
86 158 0043	7206 / 86 158 0043 / MIGNE-AUXANCES / / Le Gué de Monfoulon / gué / Gallo-romain
86 158 0044	7207 / 86 158 0044 / MIGNE-AUXANCES / / Moulin Neuf, Les Jonchères / Gallo-romain / construction
86 158 0053	18910 / 86 158 0053 / MIGNE-AUXANCES / / Le Champ Pierru / Gallo-romain / construction
86 158 0054	18911 / 86 158 0054 / MIGNE-AUXANCES / / Le Champ Pierru / sanctuaire païen / Gallo-romain
86 158 0065	28033 / 86 158 0065 / MIGNE-AUXANCES / Malaguet / Malaguet / occupation / voie / Age du bronze – Gallo-romain
86 158 0069	28154 / 86 158 0069 / MIGNE-AUXANCES / / Les Bons champs, Virolet / chemin / Gallo-romain
86 158 0083	28169 / 86 158 0083 / MIGNE-AUXANCES / / Putet / Gallo-romain ? / bâtiment
86 158 0084	28170 / 86 158 0084 / MIGNE-AUXANCES / / Les Hauts Marteaux / villa ? / Gallo-romain ?
86 158 0085	28174 / 86 158 0085 / MIGNE-AUXANCES / / Le Terrier de la Folie / fanum ? / Gallo-romain ?
86 158 0089	30868 / 86 158 0089 / MIGNE-AUXANCES / / Champ Pierru / fanum / Gallo-romain
86 158 0092	30871 / 86 158 0092 / MIGNE-AUXANCES / / Temps Perdu / occupation / Gallo-romain

l'éclairage, cette hypothèse semble peu convaincante. L'accès à la salle aurait été « muré en pierres sèches » et une maçonnerie montée dans la zone de l'escalier afin d'aménager une petite pièce. Au centre de l'emprise, une salle rectangulaire à hypocauste, chauffée par canaux rayonnants a été observée sur approximativement 4,20 m de long et 2,80 m de large. À l'est, une « petite cave », mesurant environ 1,50 m², a été vidée jusqu'à 1,20 m de profondeur. Le site a livré un mobilier abondant. Quelques éléments – tessons de céramiques modelées et monnaie à cheval androcéphale et queue bifide attribuée aux Pictons – pourraient indiquer une occupation dès La Tène finale-Auguste. L'essentiel du mobilier récolté témoigne d'une occupation dense des lieux au cours des Ier-IIIe siècles. Un sondage au sud-ouest a notamment livré un dé à jouer en os, deux fragments de figurines, dont un enfant chauve souriant (Risus), des épingles en os (types Béal AXX. 3, 5, 7 et 8), une fibule (type Feugère 14b1b), un fragment de miroir, une boucle d'oreille et une bague avec une intaille en pâte de verre figurant une tête imberbe casquée de profil vers la droite (type Guiraud 3b). Les objets de parure et de soins du corps de ce « dépôt » ont été publié par I. Bertrand ainsi qu'une bague à chaton circulaire émaillé, une cuillère-sonde et une perle en verre (Bertrand 2003). Dans la zone de « l'escalier de la grande cave », sous d'épais niveaux de démolition, une couche cendreuse a livré un mobilier interprété comme un dépôt funéraire, composé de céramiques, de faune, d'une serpette, d'un « poignard », d'une supposée pièce de harnachement en fer, de débris de plomb et d'alliage cuivreux, d'un bois de daim et d'un médaillon en bois de cerf. Une « pierre de taille évidée, en forme grossière de mini-sarcophage » et un bloc calcaire en forme de pyramide tronquée y ont également été mis au jour. Ce dernier élément, présentant une cavité rectangulaire en partie haute, est décoré de motifs géométriques, de palmes et de rosaces rappelant l'imagerie de la sculpture alto-médiévale et plus particulièrement deux éléments (dont une pyramide tronquée) découverts rue Arsène Orillard à Poitiers (Catalogue Poitiers 1989 : 90-91, n°93 et 94). Ce dépôt, ainsi que les découvertes d'une monnaie de Constantin Ier et de céramiques à l'éponge et de type paléochrétien semblent pouvoir témoigner d'une continuité de l'occupation au moins jusqu'aux IVe-Ve siècles.

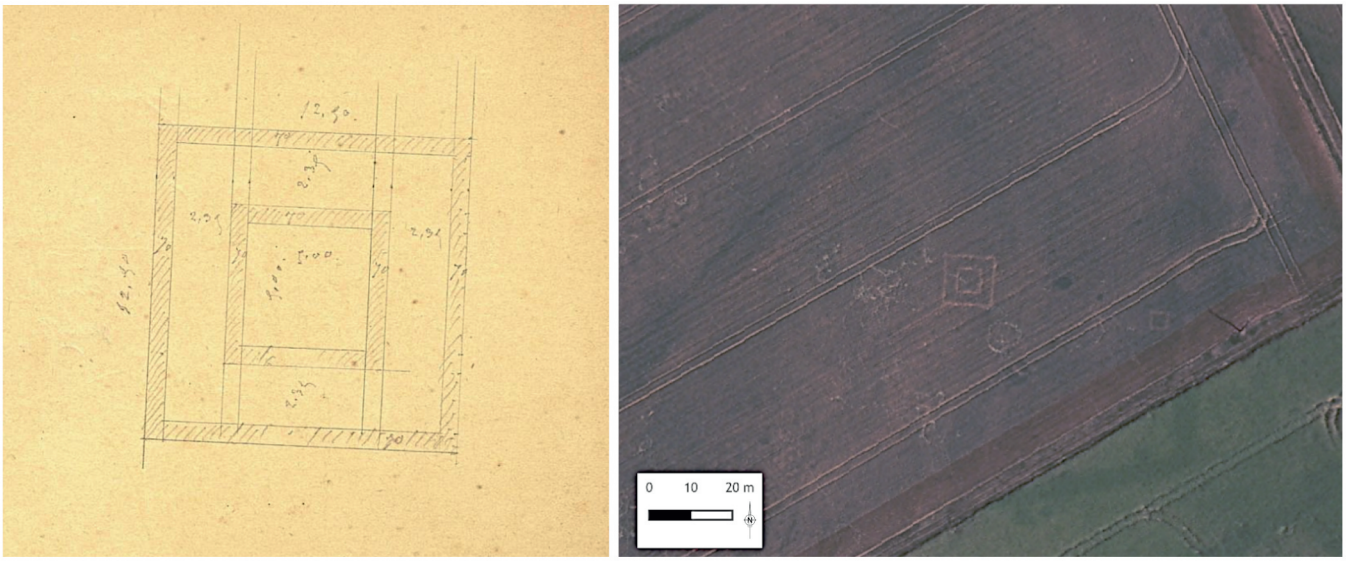
Au nord-ouest de la commune, au lieu-dit *Champ Pierru*, à l'écart de la vallée mais à proximité de la voie romaine menant à Nantes et Angers, un petit sanctuaire antique a été identifié dès le XIXe par Camille de La Croix. Il a été documenté depuis à de nombreuses reprises, lors de diverses campagnes de photographies aériennes et est particulièrement bien visible sur les clichés IGN du printemps 2011 (**Fig. 11**). Celui-ci semble être composé d'un temple à plan centré quasiment carré d'environ 12,50 m de côté, d'un second édifice carré d'approximativement 4,50 m de côté, et de plusieurs maçonneries dessinant un bâtiment visible sur un peu plus de 11 m de long et 7 m de large. Ce lieu de culte semble s'installer dans une zone assez densément occupée au cours de la Protohistoire. Plusieurs enclos y ont été aperçus, dont un à proximité immédiate du temple à l'est, laissant envisager l'existence d'un sanctuaire laténien postérieur.

Fig. 10 – *Plan de la villa de Verneuil. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (source : Galland 1995, n. p.)*



Un autre temple à plan centré aurait été repéré par P. Arbona, dans le cadre de prospections satellites à l'est de la commune, au *Terrier de la Folie* (site 85). Dans cette même zone, au sud, à *La Folie* (peut-être sur la partie située sur la commune de Poitiers), plusieurs découvertes semblent indiquer l'existence d'un bâtiment antique cossu, peut-être une villa (site 01 ; Provost 2021 : 538). En 1841, un propriétaire terrien, M. Joslé, avertit la Société des Antiquaires de l'Ouest de la présence de vestiges « formant un parallélogramme de 20 m sur 5 m avec 4 ou 5 loges le subdivisant, mais d'un appareil mural peu romain » et, dans un champ voisin, « des fondations d'un mur de clôture romain d'une assez grande étendue, pourvu de petit appareil à l'extérieur». M. Joslé a, par la suite, fait diverses donations, dont deux monnaies du ive siècle trouvées sur cette zone. Au début des années 90, un ensemble de blocs comprenant des fûts de colonnes a été extrait de la décharge de *Chardonchamps* par J. Galland et examiné par J. Hiernard. Selon lui, ces éléments proviendraient également du lieu-dit *La Folie*, d'où ils auraient été dégagés lors de travaux sur la rocade nord de Poitiers, en 1987.

Fig. 11 – *Croquis réalisé par le Père de La Croix (1831-1911) et photographie aérienne du sanctuaire du Champ Pierru (sources : Archives départementales de la Vienne, Fonds du Père de La Croix - photographie : Université de Poitiers - MSHS ; Géoservices – IGN)*



Outre ces sites ou indices de sites, diverses portions de voies ont été identifiées sur le territoire de Migné-Auxances. Si la plupart des entités recensées demeurent de datation incertaine, une portion de voie antique a été identifiée à *Sigon*. Il est probable qu'il s'agisse de la voie partant de Poitiers en direction d'Angers et de Nantes. Cet axe de circulation important, l'un des itinéraires privilégiés permettant notamment de relier la capitale de la *civitas Pictavorum* à la Loire et à son port de Rezé (*Ratiatum*), semble relativement bien identifié aujourd'hui. P. Nouvel le classe ainsi comme une « voie certaine à profil rectiligne », dans sa récente contribution à la Carte Archéologique de la Gaule (Provost 2021 : 85, fig. VIII, voie VI). L'auteur suppose, par ailleurs, qu'il s'agit d'une construction postérieure à la Conquête. Les routes actuelles se sont superposées à son tracé. Ainsi, elle quitte Poitiers au niveau de la RD 757 et se prolonge au nord-ouest de Migné-Auxances, sous la RD 347. Elle passerait ici à moins de 300 mètres à vol d'oiseau du site du *14 rue du Centre*. La connexion à cette voie suppose toutefois l'existence d'un gué permettant de franchir l'Auxance. À ce jour, seuls deux gués ont été recensés comme étant fréquentés dès l'Antiquité. À approximativement 4 km à l'ouest, le gué de *Montfoulon* est probablement à mettre en lien avec l'autre axe principal menant à Nantes (Provost 2021 : 84, fig. VIII, voie V, site 43). À l'est, un gué est restitué au niveau de l'actuel Pont de Nanteuil/Chardonchamp (site 41).

À l'est de celui-ci, une portion de voie antique a été mise au jour en 2011 sur le site de *Malaguet*. Reprenant le tracé d'un chemin mis en place au cours du second âge du Fer, la chaussée, qui mesure 3,70 m de large, est constituée d'un radier de grosses pierres disposées à plat, recouvert d'un niveau de graviers et de sable compactés. Des dalles calcaires posées de chant marquent ses deux côtés. La bande de roulement est longée par un fossé bordier à l'est et un probable second à l'ouest. Un chemin d'axe sud-est–nord-ouest a également été mis au jour. Ce dernier semble avoir été utilisé au cours de l'Antiquité, notamment pour desservir un probable établissement à vocation agricole matérialisé par un grand bâtiment sur poteaux.

1.2.1.3 Le Moyen Âge

La période du haut Moyen Âge est, comme bien souvent, renseignée presque exclusivement par la découverte de sépultures (**Fig. 14 et 15**). Les vestiges concernant les divers autres contextes sont effectivement très peu nombreux. À environ 2,5 km à l'ouest du bourg actuel, *rue de la Croix de Limbre*, un diagnostic a révélé l'existence d'une occupation carolingienne matérialisée par trois zones d'ensilage très probablement en marge d'un habitat (site 88 ; Baudry *et al.* 2014). Huit structures de stockage y sont associées à des trous de poteau. Les deux silos fouillés ont livré de la faune et du mobilier céramique, notamment des cruches, des gourdes et un pot à décor peint (Véquaud, Martins 2015). Une analyse radiocarbone propose une fourchette comprise entre 720 et 895 avec un pic de probabilité entre 770 et 885.

Dans la partie orientale de la commune, sur le site de *Malaguet*, la vocation agricole des occupations protohistoriques et antiques semble perdurer avec la mise en place d'un édifice à plancher surélevé, à

l'emplacement du bâtiment sur poteaux du Haut-Empire. Il est accompagné d'une série de piquets formant une clôture et de deux petits silos attribués sans certitude au haut Moyen Âge.

Dans la même zone, au *Temps Perdu*, des céramiques qui dateraient des Xe - XIe s. seraient associées à un souterrain dont la fonction reste à déterminer.

En plus de ces deux probables occupations, la partie orientale de la commune offre de nombreux indices de sites funéraires. Ainsi, un cimetière est signalé au lieu-dit *Moulin-Neuf* (site 7). Cette découverte est probablement à rapprocher d'observations faites en 1955, par Fr. Eygun, « au nord de la route de Grand-Pont à Migné, en face du chemin qui mène à Moulin-neuf ». L'auteur rend compte de la découverte, lors de labours, d'une dizaine de sarcophages trapézoïdaux avec un couvercle plat ou en légère bâtière (Eygun 1955 : 179, **Fig. 12**)



Fig. 12 – *Sarcophage découvert « au nord de la route de Grand-Pont à Migné » (source : Eygun 1955, 178, fig. 17)*

Deux autres cimetières sont signalés au sud-est à *Lavaud* et *Chardonchamp* (site 11 et 40, Provost 2021 : 537).

Plus au sud, à moins d'un kilomètre de *Chardonchamp*, la construction de la ligne LGV a été précédée d'un diagnostic puis d'une fouille qui ont révélé l'existence d'une petite nécropole de 49 inhumations, organisées en quatre rangées orientées suivant un axe est-ouest. La nécropole aurait été utilisée pendant une période assez courte au VIIe siècle, avant de subir de nombreuses dégradations. G. Seguin émet l'hypothèse qu'il s'agit peut-être d'une nécropole familiale. Une partie des perturbations serait due à la récupération d'ossements en vue d'une ré-inhumation ailleurs, éventuellement dans un cimetière paroissial. Les défunts ont été déposés tête à l'ouest, en décubitus dorsal, les membres inférieurs en extension, les membres antérieurs fléchis avec les mains sur le bas-ventre. Ils sont enterrés dans un contenant rigide en matériau périssable, des coffres en bois directement assemblés dans la fosse et calés à l'aide de blocs calcaires ou dans des coffrages mixtes composés de planches et de blocs calcaires posés de chant. Certaines sépultures étaient munies d'une couverture réalisée en dalles calcaires ou en bois ou encore d'un plancher. Trois fosses ont livré des sarcophages très partiellement conservés. Des fragments de sarcophages ont par ailleurs été découverts en position secondaire, dans diverses autres sépultures.

Un sarcophage en pierre a également été repéré à *Terrefaux*, au nord de la commune (site 28 ; Salvini 1935).

Non loin de là, la carrière des Lourdines, probablement en fonction dès l'Antiquité, est par ailleurs connue comme un centre de production de sarcophages (site 25, Vallet 2012 : 54 et 186). Notons cependant que aucune trace de l'extraction alto-médiévale n'y a encore été clairement identifiée à ce jour.

À proximité immédiate du site, dans le bourg, des observations ont pu être faites préalablement à des travaux autour de l'église Sainte-Croix.

Une opération menée par A.-M. Fourteau a ainsi été réalisée en 2007. Trois tranchées, d'environ 1,50 m de large et 5 m de long, ont été ouvertes sur le côté nord de l'église afin de mettre hors d'eau son mur gouttereau. Une petite portion de mur a été observé ainsi que six sépultures : des inhumations attribuées, étant donné la rareté du mobilier, à un intervalle large compris entre le XIVe et le XIXe siècle.

En 2019, E. Corfmat a étudié quelques vestiges lors de la mise en place de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eau potable dans la *rue du 8 mai 1945* jusqu'à l'intersection avec la *rue du Centre* (Corfmat 2021). L'objectif principal était de mieux cerner l'extension du cimetière se développant autour de l'église jusqu'au début du XIXe siècle.

Une cinquantaine de sépultures ont été mises au jour, concentrées sur moins de 50 m², au nord-ouest de la zone. Les quelques datations radiocarbones effectuées montrent une durée d'utilisation longue de ce secteur du cimetière, allant du haut Moyen Âge (autour de la fin du VIIIe) à l'Époque moderne. La majorité des défunts ont été inhumés en pleine terre. La plus ancienne sépulture est datée entre la fin du VIIIe et la fin du Xe siècle, la plus récente entre le milieu du XVe et le début du XVIIIe siècle. Des tombes avec coffrages de dalles calcaires ont également été repérées, dont deux sont datées entre le début du XIe et la fin du XIIe siècle. Une sépulture pourrait être plus ancienne. Elle était dotée d'une couverture de dalles disposées en bâtière, une architecture plus fréquente au Bas-Empire et au début du haut Moyen Âge.

L'emprise de la fouille du *14 rue du Centre* se trouve à l'emplacement d'un prieuré fondé au moins dès le début du XIIe siècle. Il ne reste rien de l'église le jouxtant, celle-ci ayant été détruite et remplacée au XIXe siècle, lors de l'édification de l'actuelle église Sainte-Croix[2]. Il ne reste que très peu de vestiges également du château médiéval, édifié autour de la fin du XIe siècle. Seuls une partie de la tour maîtresse et quelques autres éléments architecturaux ont échappé aux multiples remaniements que le monument a subis au cours des siècles. Pour le reste de la période médiévale, les entités recensées dans la base Patriarche sont, pour l'essentiel, des moulins à eau implantés le long de l'Auxance.

2 Pour plus de détails, voir l'étude documentaire de M. Macouin au chapitre suivant.

Fig. 13 – *Carte des entités archéologiques médiévales, modernes et d'époque indéterminée recensées sur la commune de Migné-Auxances. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (sources : DRAC/SRA Poitou-Charentes – BD Patriarche – fonds cartographique : Géoservices – IGN).*



Fig. 14 – *Tableau des entités archéologiques médiévales, modernes et d'époque indéterminée recensées sur la commune de Migné-Auxances (source : Base Patriarche).*

Numéro de l'entité	Description
86 158 0007	5656 / 86 158 0007 / MIGNE-AUXANCES / / Moulin Neuf / cimetière / Haut moyen-âge
86 158 0008	5657 / 86 158 0008 / MIGNE-AUXANCES / / Le Temps Perdu / Moyen-âge ? /souterrain
86 158 0011	5660 / 86 158 0011 / MIGNE-AUXANCES / / Chardon Champ / cimetière / Haut moyen-âge
86 158 0025	5666 / 86 158 0025 / MIGNE-AUXANCES / / Lourdines / carrière / Haut moyen-âge
86 158 0028	5668 / 86 158 0028 / MIGNE-AUXANCES / / Terrefaux / sépulture / Haut moyen-âge
86 158 0040	7203 / 86 158 0040 / MIGNE-AUXANCES / Allée de Hauts de Lavaud / Lavaud / cimetière / Haut moyen-âge
86 158 0058	25188 / 86 158 0058 / MIGNE-AUXANCES / Place de l'église / Bourg / cimetière / Haut moyen-âge - Bas moyen-âge
86 158 0060	26284 / 86 158 0060 / MIGNE-AUXANCES / La Garde / La Garde, Le Temps Perdu / espace funéraire / Haut moyen-âge
86 158 0088	28850 / 86 158 0088 / MIGNE-AUXANCES / Limbre / Rue de la Croix de Limbre / occupation / Haut moyen-âge
86 158 0003	14914 / 86 158 0003 / MIGNE-AUXANCES / / Moulinet / moulin à eau / Moyen-âge vlassique
86 158 0004	5642 / 86 158 0004 / MIGNE-AUXANCES / / Le Chateau / château fort / Bas Moyen-âge
86 158 0005	5643 / 86 158 0005 / MIGNE-AUXANCES / / Malaguet / aqueduc / Moyen-âge -Période récente ?
86 158 0009	5658 / 86 158 0009 / MIGNE-AUXANCES / / Lavaud, Champ du Moulin Vieux /dépendance / Bas moyen-âge ?
86 158 0010	14915 / 86 158 0010 / MIGNE-AUXANCES / / La Papeterie / moulin à eau /Moyen-âge
86 158 0012	14912 / 86 158 0012 / MIGNE-AUXANCES / / Sigon / moulin à eau / Moyen-âge
86 158 0013	14916 / 86 158 0013 / MIGNE-AUXANCES / / Verneuil / moulin à eau / Moyen-âge classique
86 158 0016	14670 / 86 158 0016 / MIGNE-AUXANCES / / Verneuil / chapelle / Moyen-âge
86 158 0017	5662 / 86 158 0017 / MIGNE-AUXANCES / Eglise St Pierre / Bourg / église /Moyen-âge ?
86 158 0026	5667 / 86 158 0026 / MIGNE-AUXANCES / / Chardon Champs / carrière / Moyen-âge
86 158 0056	24649 / 86 158 0056 / MIGNE-AUXANCES / / Salvert / puits funéraire / Moyen-âge - Période récente
86 158 0057	24671 / 86 158 0057 / MIGNE-AUXANCES / / Moulin Vieux / moulin / écluse / Moyen-âge - Période récente
86 158 0055	20948 / 86 158 0055 / MIGNE-AUXANCES / / La Papeterie / économie / Epoque moderne
86 158 0022	27211 / 86 158 0022 / MIGNE-AUXANCES / Le Porteau / Le Porteau / Epoque indéterminée / inhumation
86 158 0048	15614 / 86 158 0048 / MIGNE-AUXANCES / / La Brousee, Champ Pierru / voie / Epoque indéterminée
86 158 0049	15613 / 86 158 0049 / MIGNE-AUXANCES / / La Brousse / voie / Epoque indéterminée
86 158 0050	15615 / 86 158 0050 / MIGNE-AUXANCES / / Puy de Limbre / parcellaire / Epoque indéterminée
86 158 0061	26420 / 86 158 0061 / MIGNE-AUXANCES / / Les Trois Vendus / voie / Epoque indéterminée
86 158 0062	26421 / 86 158 0062 / MIGNE-AUXANCES / / Les Fougerioux - Les Boisses / voie / Epoque indéterminée
86 158 0063	27395 / 86 158 0063 / MIGNE-AUXANCES / / Sigon - rue du Docteur Daniel Mesmain / occupation / Epoque indéterminée
86 158 0072	28157 / 86 158 0072 / MIGNE-AUXANCES / / Le Petit Bel-Air / parcellaire ? / Epoque indéterminée

1.2.2 Étude documentaire : le prieuré de Migné-Auxances et son environnement d'après les sources archivistiques

1.2.2.1 Présentation

La commune de Migné-Auxances se trouve au nord-ouest de Poitiers, où elle est limitrophe de cette commune et de Vouneuil-sous-Biard, Quinçay, Cissé, Avanton et Chasseneuil-du-Poitou. Portant le nom de Migné jusqu'en 1958, elle est marquée par les méandres de la rivière d'Auxance, affluent de la rive gauche du Clain, de part et d'autre duquel se sont développés les bourgs de Migné et d'Auxances. Les bords de l'Auxance et le coteau nord de sa vallée ont vu se fixer une série de hameaux dont les origines peuvent remonter à l'époque médiévale, notamment ceux qui correspondent à des domaines qui appartenaient à l'abbaye de Montierneuf, principal seigneur foncier dans la paroisse, et pour les nombreux moulins sur l'Auxance (Guillemet 2003 : 211-213) (**Fig. 15**).

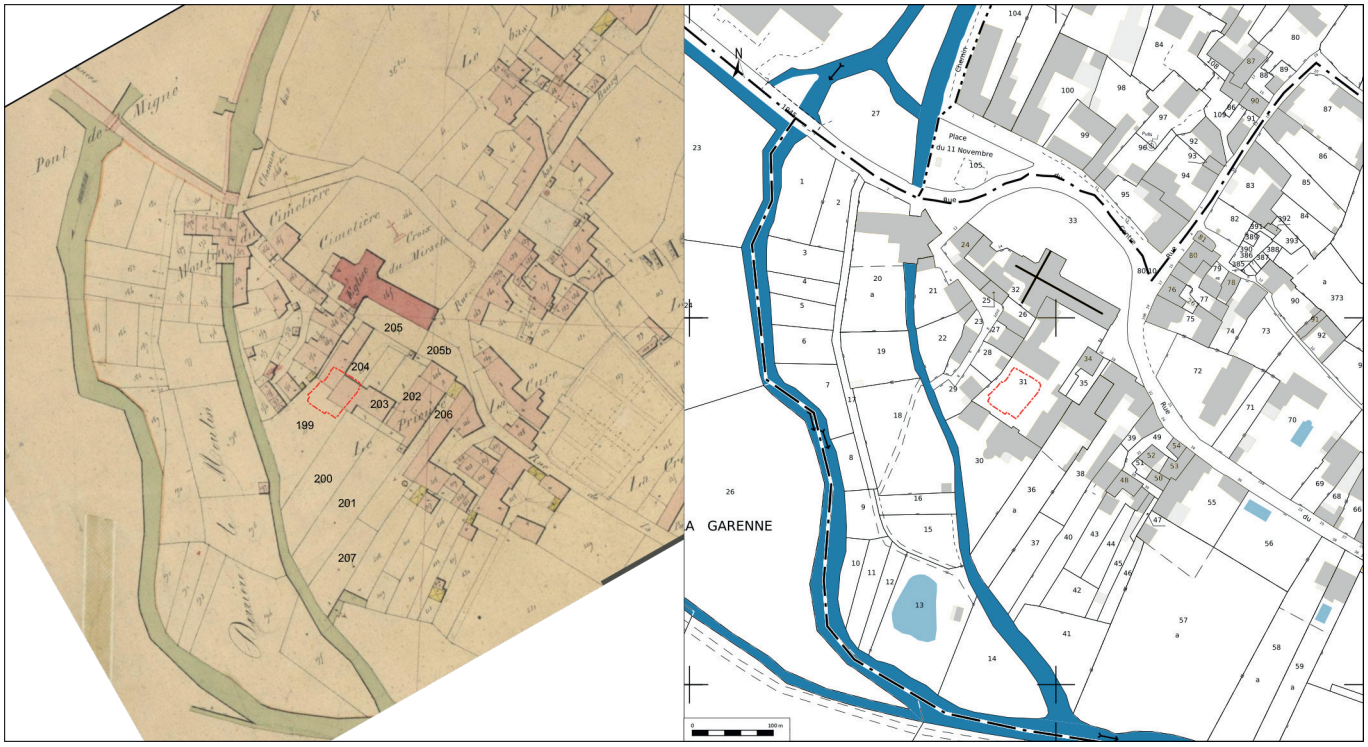
Fig. 15 – *La topographie de Migné au début du XIXe siècle (sources : AD86, 4P 1059, Tableau d'assemblage du cadastre de 1838).*



Pour le territoire communal de Migné-Auxances, le plan conservé le plus ancien est celui du cadastre napoléonien levé en 1838 (**Fig. 16**). L'église Sainte-Croix (anciennement Saint-Pierre) de Migné y figure comme jouxtée au nord par le cimetière paroissial, et au sud par plusieurs bâtiments dont un ensemble de constructions, formant un plan « en U », désigné sous l'appellation « Le Prieuré », établissement religieux qui dépendait de l'abbaye Saint-Jean de Montierneuf. Ces parcelles sont bordées au sud par la rivière de l'Auxance, sur laquelle se trouve le « Moulin du Cimetière », à l'ouest de l'église.

Si l'on compare ce plan avec le cadastre actuel, de nombreuses modifications apparaissent dans l'emprise du bâti. Ainsi, seules les constructions situées sur les parcelles n°36 et 38, section AY, semblent correspondre à des espaces déjà bâtis au début du XIXe siècle (anciens n°202 et 206 section E). Sur ces parcelles, les bâtiments situées à l'arrière pourraient donc conserver des éléments anciens appartenant au

Fig. 16 – *Localisation de l'emprise de fouille sur le cadastre de 1838 et le cadastre actuel. DAO : M. Macouin ©Éveha 2021 (sources : AD86, 4P 1059-1069 et cadastre.gouv.fr, échelle 1/1500 ©2017 DGF).*



prieuré de Migné, tandis que le bâtiment en front de rue, au n° *18 rue du Centre*, a du être remanié au début du XXe siècle. En revanche, sur les parcelles voisines à l'ouest, et en particulier la parcelle n°31, où se trouve l'emprise de fouille, les bâtiments paraissent tous postérieurs à ceux du cadastre de 1838. Ils correspondent à des constructions réalisées entre la seconde moitié du XIXe et le début du XXIe siècles : les lieux sont en effet transformés en école communale à partir de 1856, et accueillent depuis 1989 un centre de multi-accueil parental et les locaux de diverses associations. En outre, l'église de Migné de 1838 ne correspond pas au plan de l'ancienne église Saint-Pierre de Migné, puisqu'elle a été reconstruite, une dizaine d'années auparavant, et que son orientation a été inversée pour calquer le nouvel édifice sur l'orientation d'une croix, miraculeusement apparue dans le ciel lors d'une procession en 1826.

Étant donné les datations des structures mises au jour dans l'emprise, en particulier des sépultures les plus anciennes, l'étude documentaire s'est attachée à relever les quelques données écrites disponibles sur Migné-Auxances pour le haut Moyen Âge. L'objectif a ensuite été de mieux cerner les évolutions qui ont marqué la parcelle n°31, et plus largement entre le « moulin du Cimetière », l'église de Migné, son cimetière paroissial et les bâtiments de cet ancien prieuré. La bibliographie concernant Migné-Auxances est relativement peu abondante, mais la commune a fait l'objet de plusieurs notices dans le cadre de l'Inventaire général du patrimoine culturel de Poitou-Charentes en 2005-2007 (IPC 2005-2007), et d'études notamment par l'association « Migné-Auxances Mémoires » (Collectif 1999 ; AMAM 2018). Les principales informations sur l'histoire de Migné se trouvent dans le fonds de l'abbaye Saint-Jean de Montierneuf, aux Archives départementales de la Vienne (AD86, 1H2). Une sélection de pièces d'archives y a été consultée, ainsi que les dossiers de saisies et de ventes révolutionnaires (série 1Q), et le fonds 2O 189, de l'administration et de la comptabilité communale de Migné (an IX-1939) (cf. détail en bibliographie).

1.2.2.2 Migné et son environnement au premier Moyen Âge

Les sources écrites relatives à Migné-Auxances restent très peu abondantes pour le haut Moyen Âge, et seuls quelques récits hagiographiques légendaires font référence à ce territoire. La tradition locale rapporte que le lieu-dit de *Sigon*, situé à quelques 700 m au nord-ouest du bourg de Migné, aurait ainsi existé dès le VIe siècle : c'est en ce lieu qu'aurait transité un fragment de la Vraie Croix demandé par sainte Radegonde pour son abbaye, qu'elle venait de fonder entre 552 et 557 près du groupe cathédral de Poitiers. L'abbesse y aurait reçu l'évêque de Tours en 569, dans le domaine d'un certain Cigond ou Cigondis, chambellan des

rois Clotaire et Sigibert (Collectif 1999 : 22). On peut noter que l'ancienneté de ce lieu pourrait être confirmée par la proximité de la route antique Poitiers-Angers (axe de l'actuelle RD 757).

Une autre légende, celle de sainte Loubette, forgée plus tardivement, rapporte également qu'au IVe siècle, la sainte, servante de Hélène, mère de Constantin, ramenant un fragment de la Vraie Croix à Poitiers, se serait arrêtée en chemin en un lieu ensuite surnommé la « Levée de Sainte Loubette » (Collectif 1999 : 33). Il constituait au Moyen Âge une portion du « Fief-le-Comte », qui s'étendait au nord-ouest de Poitiers et appartenait au chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, lequel voyait en sainte Loubette sa fondatrice (Duguet s.d.). À quelques 2 km à l'est du bourg de Migné, la « rue de la Levée-Sainte-Loubette », marque encore une partie de limite communale avec Poitiers (Vallet 2012 : 52-53).

D'autre part, pour les premiers siècles du Moyen Âge, les principaux indices archéologiques répertoriés pour la commune de Migné-Auxances consistent essentiellement en des zones funéraires. La principale découverte est celle d'une petite nécropole repérée au lieu-dit *La Garde-Le Temps perdu*, qui comprenait 49 sépultures attribuées aux VIIe-VIIIe siècles. Sa courte durée d'utilisation, de l'ordre de quelques générations seulement, pourrait impliquer qu'il s'agissait d'une aire d'inhumation familiale installée à la périphérie d'un domaine (Seguin 2012 : 15). D'autres sépultures isolées ou nécropoles du haut Moyen Âge ont été répertoriées aux lieux-dits *Moulin-Neuf, Chardonchamp, Terrefaux* et *Lavaud* (SRA, Carte archéologique : sites 007, 011, 028, 040 ; Vallet 2012 : 50), mais leur statut, leur chronologie et leur extension ne sont pas tous déterminés. Dans le bourg de Migné, la zone funéraire précédant le cimetière paroissial pourrait remonter au VIIIe siècle. Ces zones funéraires témoignent donc bien de la présence de populations occupant les bords de l'Auxance au haut Moyen Âge, mais hormis leurs lieux d'inhumations, aucun autre élément n'est vraiment attesté (zone d'habitat, activités, réseau viaire, etc.). Seule l'activité d'extraction de la pierre calcaire, dans les carrières de *Chardonchamp* et des *Lourdines*, est mieux connue : exploitées depuis l'Antiquité, leur utilisation a pu perdurer durant tout le Moyen Âge[3] (Vallet 2012 : 54).

3 La pierre des Lourdines a notamment été utilisée pour les sarcophages de la nécropole des Dunes (IIIe-IVe s.) et l'église Notre-Dame-la-Grande de Poitiers (XIe s.).

La question du statut de ces zones d'inhumations pose aussi celle de la présence éventuelle, sur ce territoire, d'un premier lieu de culte dès l'époque mérovingienne. Migné-Auxances s'inscrit en effet dans un secteur où existait un réseau de sanctuaires chrétiens, établis entre le IVe et le VIIe siècles, aux abords de la ville de Poitiers, et succédant à des établissements romains. C'est le cas en particulier à Vouneuil-sous-Biard, à Béruges, à Quinçay et à Ligugé (Bourgeois 2009 : 6, 16 ; Macouin 2019 ; Macouin 2020a). Ces sites présentent aussi, comme similitudes avec Migné, leur implantation géographique sur les bords du Clain ou de ses affluents, et leur déconnexion des principales voies antiques menant à Poitiers (Bourgeois 2009 : 17-18). Le bourg de Migné paraît lui aussi quelque peu à l'écart, puisque la voie Poitiers-Angers passait plus à l'ouest (vers *Sigon*) et celle de Poitiers-Tours plus à l'est (*Le Pontreau*). Un axe nord-sud intermédiaire devait franchir l'Auxance à hauteur du « gué de *Nanteuil* », et le seul axe transversal sud-ouest–nord-est reconnu passait au sud, sur le plateau séparant l'Auxance du Clain, par *Les Grippaux* et *Malaguet* (Sartou 2012 : pl. I-14). Ce réseau antique devait être complété, au haut Moyen Âge, par des chemins secondaires, notamment sur le versant nord de la vallée de l'Auxance (ex. : entre *Auxances* et *Nanteuil* ?), et peut-être par d'autres points de franchissement de la rivière. La question se pose, en particulier, de savoir à quand remontent les passages de l'Auxance à hauteur du *Porteau*, au sud-est du bourg de Migné, et celui à hauteur de l'actuelle rue du Centre à l'ouest de l'église. Pour ce dernier, sa configuration par rapport au « moulin du Cimetière » et au cimetière paroissial, qui s'étendait de part et d'autre de la rue du Centre (Corfmat 2021), et la trame parcellaire, peuvent laisser supposer plusieurs états successifs. Le pont de Migné est attesté au moins dès 1468, puisqu'il est mentionné dans un rapport prévoyant les réparations à effectuer par la Ville de Poitiers sur les chemins publics situés dans sa banlieue (Favreau 1978 : 72, Arch. Communales de Poitiers, H 31, 30 juin 1468). Le lieu-dit du *Porteau* est quant à lui attesté dès 1340 (Rédet 1881 : 328).

D'autre part, si les sources écrites restent ensuite muettes jusqu'à la fin du Xe siècle, les quelques données se rapportant à Migné peuvent être mises en relation avec d'autres sources textuelles qui renseignent l'occupation du nord-ouest de Poitiers au haut Moyen Âge. Migné-Auxances se trouve en effet à proximité de Chasseneuil, où une *villa* royale est attestée dès 778, et qui devient un lieu de résidence (*palatio*) des souverains carolingiens. Avec la forêt de Moulière, toute proche, la *curtis* de Chasseneuil et la *curtis* de Jaunay passent dans le patrimoine des comtes de Poitou et ducs d'Aquitaine au Xe siècle (Bourgeois & Boyer 2014 : 73 ; Macouin 2020b). C'est le cas également pour la *villa* de Vouneuil, qui apparaît à la fin du Xe siècle entre les mains de Guillaume Fiers-à-Bras, qui la cède peu après au monastère Saint-Cyprien de Poitiers (Rédet 1881 : 447 ; Rédet 1874 : 51). L. Bourgeois supposait ainsi l'existence, au moins au nord de Poitiers, d'un vaste domaine fiscal mérovingien qui revient ensuite aux comtes de Poitou et ducs d'Aquitaine (Bourgeois 2000 : 184).

Du point de vue des circonscriptions civiles mises en place à l'époque carolingienne, le territoire actuel de Migné-Auxances devait dépendre de la viguerie de Poitiers, subdivision du *pagus Pictavensis*. Le ressort territorial de cette viguerie coïncidait presque exactement avec celui de la *quinte* de Poitiers, expression qui désigne, à partir du IXe siècle, la banlieue de Poitiers dans un rayon de cinq lieues (environ 11 km), et qui comprenait notamment Jaunay, Saint-Georges et Vouneuil (Garaud 1953 : 43-44, n.124). Sous l'Ancien Régime, Migné fera d'ailleurs partie de la châtellenie et de la banlieue de Poitiers (Favreau 1978 : 70-71).

1.2.2.3 Les premières mentions de Migné et de son église : un domaine disputé entre Bourgueil et Montierneuf (Xe-XIIe siècles)

Il faut ensuite attendre la fin du Xe siècle pour trouver les premières mentions de Migné et de son église.

Par une charte datée de 989, Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitou, fait donation à sa femme Emma de Blois d'un ensemble de biens, en réparation de sa liaison adultérine avec Aldéarde de Thouars (Arch. Bourgueil : f° 109-110 ; Besly 1840 : 79). La donation comprend notamment des biens situés à Sigon (« *in alio loco que vocatur Cigon que sita est super fluvium Auxancia* »), mais aussi dans la *villa* de Migné avec l'église et ses dépendances (« *in alio loco in villa que dicitur Magniaco totam ecclesiam et quicquid pertinet ad ipsam* ») (Arch. Bourgueil : f° 109). Les biens transmis à son épouse par Guillaume Fier-à-Bras sont très importants et cette charte montre notamment que la *villa* de Migné et *Sigon* faisaient bien partie des domaines du comte près de Poitiers.

Peu après, la comtesse Emma de Blois transmet ces biens à l'abbaye de Bourgueil, qu'elle venait de fonder quelques années plus tôt. Cette donation, confirmée par le pape Jean XV en 990, incluait l'église de Migné et *Sigon* et leurs dépendances, désignées sous une formule générique comme comprenant des prés, moulins, vignes, dîmes et autres appartenances[4] (Arch. Bourgueil : f° 112 ; Dupont 1962 : 161-163, 174).

Dans la seconde moitié du XIe siècle, l'église de Migné semble avoir été spoliée ou récupérée par les comtes du Poitou, car l'église et sa dîme paraissent être entre les mains d'un seigneur laïque, un certain Étienne, comme faisant partie d'un fief à lui cédé par le comte de Poitiers Guy-Geoffroy (1058-1076) (Villard 1973 : 8-9, n° 4). Ce même Étienne possédait également une grande partie de la seigneurie et de la terre de Migné. Il en aurait même disposé en la cédant à l'abbaye Saint-Pierre d'Airvault dans la seconde moitié du XIe siècle (Kumaoka 1997 : 324). Un autre titre rapporte au contraire que l'église de Migné faisait alors partie des dépendances de l'abbaye Saint-Paul de Poitiers, au moment où celle-ci fut cédée à l'abbaye de Montierneuf, en 1083 (Beauchet-Filleau 1869 : 177 ; AD86, Carton 6, n° 10).

À la fin du XIe siècle, débuta un long conflit entre les abbayes de Bourgueil et Montierneuf de Poitiers au sujet de la possession de l'église de Migné et de ses dépendances, les deux établissements présentant chacune des titres de donations contradictoires. L'abbaye bénédictine de Montierneuf avait été fondée depuis peu, entre 1069 et 1077, par le comte Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine, et rapidement dotée de nombreuses possessions (Fonteneau 1740, t. 19 : 23, 33, 37 ; t. 67 : 481). Concernant Migné, l'abbaye de Bourgueil fit valoir les chartes de la fin du Xe siècle, avec la bulle papale de 990, tandis que celle de Montierneuf revendiquait la possession de l'église de Migné comme lui ayant été cédée par l'évêque Isembert II (chartes de 1081 et 1083) (Rec. Montierneuf : n° 10 et 14 ; Fonteneau 1740, t. 19 : 55-66, 69[5] ; Kumuoka 1997 : n.57). Les titres de Montierneuf comportent également un acte montrant que cette donation pouvait remonter à 1076 (Villard 1973 : 8-9, n° 4, ; Fonteneau 1740, t. 19 : 77) et une charte de donation par le comte Guy-Geoffroy datée de 1086 (AD86, Carton 6, n° 11).

Par ailleurs, les titres de Montierneuf contiennent plusieurs chartes de donation par lesquelles Étienne, seigneur de Migné, et sa famille, cèdent progressivement leurs droits sur la terre de Migné à l'abbaye de Montierneuf. En 1102, les sœurs d'Étienne font don d'une dîme, d'une vigne et d'une maison (Rec. Montierneuf : n° 35, 56 ; Arch. Bourgueil : f° 167-168). En 1106, Étienne de Migné cède la dîme de la villa et ses alentours (Rec. Montierneuf : n° 39, 61-62), puis, en 1116, toute la terre de Migné et ce qu'il possède à Paché, avec tous les cens et coutumes (Rec. Montierneuf : n° 48, 74-75 ; Fonteneau 1740, t. 19 : 137-138[6]). Les enfants d'Étienne contestant les donations effectuées par leur père, l'abbaye de Montierneuf trouva un accord avec eux en 1120, grâce à l'intervention du comte de Poitou (Fonteneau 1740, t. 19 : 159, 163, 165 ; Kumuoka 1997 : 325). Un autre acte d'Étienne de Migné, en 1102, mentionne encore ses droits dans l'église et dans le cimetière de Migné, qu'ils cèdent aussi à l'abbaye (Arch. Bourgueil : f° 167[7]).

En 1117, le légat Gérard, puis l'évêque Guillaume Gilbert, rendirent deux jugements en faveur de l'abbaye de Bourgueil (Kumuako 1997 : 325-326). Mais l'affaire est relancée deux ans plus tard, l'abbaye de Montierneuf ayant réussi à produire de nouveaux actes « authentiques » ayant plus de poids et faisant

4 « quandam ecclesiam super rippam Ausancie nomine Magniacum cum pratis, molinariis, vineis, decimes, et quicquid ad ipsam pertinere videtur. Item coedo villam que dicitur Cigon juxta rippam ejusdem Ausancie, cum pratis, terris, molendinis, vines et quicquid ad ipsem pertinere videtur ».

5 « ecclesia de Magnecio » dans l'acte de 1083.

6 « omnem terram quam habebam in Magniaco villam, que est super flumen Ausanciam, vel circa villam supradicti Magniaci, sive ad villam Pachiacum, cultam et incultam, cum pratis et vineis, censibus et consuetudinibus omnibus cum seum servientium… ».
7 « de mes proprio vel quod in ecclesia vel in cimeterio habebant…. ».

remonter sa possession à un acte épiscopal de 1095[8]. Le procès tenu lors du concile de Reims, en novembre 1119, conclut cette fois en faveur de l'abbaye de Montierneuf (AD86, Carton 7, n°29 ; Fonteneau 1740, t. 19 : 147 ; Kumuoka 1997 : 326-327). Cette décision est confirmée en 1123 par une bulle du pape Calixte II (AD86, Carton 7, n°39). Mais le différend se poursuit et il faut attendre la médiation du roi d'Angleterre, Henri II, suite à laquelle il sanctionne, en 1160, un accord entre les deux parties, l'abbaye de Bourgueil renonçant à ses prétentions sur l'église de Migné en échange d'une redevance annuelle (AD86, Carton 7, n°55-56 ; Fonteneau 1740, t. 19 : 281).

8 Elle présenta un acte de l'évêque de Poitiers indiquant que la concession de l'église de Migné avait été faite en 1095 par son prédécesseur, Pierre II, à la demande du pape Urbain II en 1095, puis confirmée par les papes Pascal II et Gélase II.

En 1121, l'évêque de Poitiers donne à l'abbaye de Montierneuf le droit d'investiture de la cure de l'église Saint-Pierre de Migné (« *ecclesia Sancti Petri de Magniaco* ») (Fonteneau 1740, t. 19 : 167), acte dans lequel est donc mentionné pour la première fois le vocable de l'église. L'église de Migné est encore confirmée parmi toutes les possessions de l'abbaye en 1123 par la bulle du pape Calixte II (Fonteneau 1740, t. 19 : 169).

L'abbaye de Montierneuf n'avait apparemment pas attendu ces confirmations pour installer à Migné un prieuré rattaché à l'église Saint-Pierre. Les prieurs de Migné sont en effet mentionnés dès 1116 : un certain Rainfulfe en 1116 (« *Ramnulfo monacho tunc priore de Magnec* » : Fonteneau 1740, t. 19 : 137-138), Henri en 1120 (« *Henricu priori Magniaci* » : Fonteneau 1740, t. 19 : 164), et Guillaume en 1195 (« *Willelmus prior de Manec* » : Fonteneau 1740, t. 19 : 311).

La mention de ce « *prior* » de Migné implique forcément la présence sur place d'une communauté monastique et de constructions lui permettant une vie régulière (chapelle, cimetière, résidence, parfois un cloître) (Pichot 2006 : 22). Toutefois, on ne peut préjuger de l'ampleur des bâtiments dédiés à la communauté de Migné. Ce type d'établissement prieural participait en effet de la mise en place d'un réseau de dépendances, qui permettait à l'abbaye-mère de gérer sur place ses droits et ses biens. Dans les paroisses rurales, ces prieurés n'abritaient bien souvent qu'un très faible nombre de moines, suffisant pour administrer les terres et desservir la paroisse, et leurs bâtiments conventuels pouvaient être assez modestes. Cependant, ils ont pu, comme c'est fréquemment le cas, contribuer au développement de l'habitat (Pichot 2006 ; Treffort 2006).

De l'autre côté de l'Auxance, le bourg d'Auxance pourrait s'être développé à partir des XI^e^-XII^e^ siècles, autour d'un château possiblement édifié, d'après son style architectural, dès le XI^e^ siècle. Toutefois cette ancienneté reste incertaine car il n'est mentionné par les textes qu'à partir du XV^e^ siècle (Baudry 2011 : 246 ; Butaud 2010).

1.2.2.4 Migné et son prieuré au Moyen Âge et à l'Époque moderne

Durant l'Ancien Régime, la paroisse de Migné dépendait de l'archiprêtré de Dissay, dans le diocèse de Poitiers. L'église de Migné (« *eccl. De Mignoto "seu de Maigne"* ») était à la nomination de l'abbé de Montierneuf (Beauchet-Filleau 1869 : 84 : Rédet 1881 : 263 ; Fonteneau 1740, t. 67 : 520). L'appellation « Saint-Pierre-ès-Liens » figure notamment dans le *Pouillé du diocèse de Poitiers* de 1782 (Beauchet-Filleau 1869 : 313).

Aux XIV^e^-XV^e^ siècles, la région de Poitiers est touchée par les difficultés économiques et sociales, provoquées par les conflits et les épidémies. Durant les épisodes de pestes notamment, la banlieue et les campagnes poitevines accueillent les populations citadines fuyant la ville et sa contagion, essentiellement les religieux, notables et bourgeois qui occupent leurs maisons de campagne. Ainsi vers 1487, Charles de Saint-Gelais, abbé de Montierneuf, fait construire un manoir à Migné, pour fuir l'épidémie (Favreau 1987 : 530, n.493). Le début du xvie siècle est ensuite marqué par une reprise économique et démographique. À Migné, la situation semble donc plus favorable et les recensements de la population dans la châtellenie de Poitiers indiquent que la paroisse fait partie de celles où la population a doublé entre 1451 et 1512 (Favreau 1978 : 567, n.694).

En 1471, les terres de *Sigon* et d'*Auxances*, y compris le donjon, sont réunies dans les possessions du chambellan du roi Louis XI. Les autres terres composant le finage paroissial dépendent de la châtellenie de Poitiers et appartiennent à de multiples petits nobles, sergents, écuyers, dont quelques-uns sont érigés en fiefs nobles au cours des XVI^e^-XVII^e^ siècles (Collectif 1999).

L'abbaye de Montierneuf reste malgré tout le principal seigneur foncier de Migné. D'après un acte non daté mais que Dom L. Fonteneau suppose être du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècles (Fonteneau 1740, t. 67 : 496-497, 513), les rentes du prieuré de Migné rapportent alors, avec celles des métairies de *Chardonchamp* et de *Faugère*, la somme de 525 livres. Le registre mentionne aussi les « eaues de Migné jusqu'au grand pont » (droit de pêche dans l'Auxance), qui sont affermées pour 40 livres, les « menues dixmes du bourg de Migné

affermées à Porcheron notaire » pour 15 livres, « plus les moulins de Migné [qui] doivent [150] livres de rente par chacun an ». L'abbaye détient également des métairies à *Chausseraye* et à *La Folie*.

Le domaine de Migné et ses différentes dépendances constituent ainsi une source relativement importante de revenus pour l'abbaye et ils sont directement gérées par les religieux de Montierneuf, non par le prieur de Migné. D'après la liste des offices dépendantes de l'abbaye de Montierneuf, Migné ne paraît d'ailleurs pas doté d'un prieur en tant que tel mais seulement d'un curé (Fonteneau 1740, t. 67 : 512). Sans doute la proximité de l'abbaye-mère ne nécessitait plus la présence sur place d'une communauté religieuse. Le service religieux de l'église paroissiale était ainsi assuré par le curé, à qui l'abbaye cédait une partie de ses droits et de ses revenus au moins depuis le milieu du XVe siècle[9]. Un long conflit opposa d'ailleurs l'abbé de Montierneuf au curé de Migné au XVIIIe siècle, au sujet des portions congrues des dîmes de Migné qui avait été octroyées au curé (AD86, 9G 65).

9 Cf. actes concernant les dîmes cédées par l'abbaye au curé en 1446 et 1564 (AD86, 9G 65).

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, l'abbaye Saint-Jean de Montierneuf souffrit particulièrement des conflits religieux, notamment en 1562, lorsque l'église abbatiale fut incendiée par les protestants. Suite à ces destructions et aux difficultés financières, également avec la réforme introduite par la congrégation de Saint-Maur au début du XVIIe siècle, l'abbaye fit dresser, en 1677, un procès-verbal de visite pour constater l'état de ses bâtiments et dépendances et estimer les réparations à y apporter (Fonteneau 1740, t. 67 : 563-582).

Le 28 juillet 1677, l'église et le prieuré de Migné sont ainsi visités et décrits (cf. transcription en **Annexe 1**). Le prieuré, qui s'étend au sud de l'église, comprend un premier bâtiment composé d'un « grand vestibule » qui dessert au rez-de-chaussée, à droite, une chambre, à côté de laquelle se trouve une écurie. Sur la gauche et du côté du jardin, se trouve un « grand cuvage » (cuvier[10]), voûté, doté d'une cheminée, en bon état et contenant un pressoir. Un escalier en pierre conduit du vestibule à l'étage et ouvre sur deux chambres, dont l'une sert de remise à bois. Ce bâtiment donne accès à un jardin dans lequel se trouve « une vieille mazure » dotée de trois piliers (grange ouverte ou contreforts ?) et un ancien colombier (« fuye ») en ruine. La surface estimée du jardin est d'environ 2,5 arpents, soit près de 10 550 m²[11], ce qui paraît très étendu étant donné l'espace disponible entre l'église et l'Auxance.

10 Cellier où sont installés les pressoirs et les cuves de vinification.

11 1 arpent vaut environ 4 220 m² (Notes sur les mesures de Poitiers dans Favreau 1978).

Si l'église semble en bon état et n'avoir pas subi de dommages particuliers, les bâtiments du prieuré, en revanche, sont décrits comme anciens, en très mauvais état ou en ruine, hormis le cuvier. Ils ne paraissent pas accueillir une quelconque communauté de religieux ou servir de lieux réguliers, mais il est fort possible que certains bâtiments aient été omis par le procès-verbal. Des travaux sont prévus dans une étable. L'état des bâtiments résulte-t-il de l'ancienneté et de la vétusté des lieux, ou biens de destructions causées par les conflits religieux ? Les sources disponibles ne permettent pas de le savoir. La dernière hypothèse reste possible, car, par exemple, le château d'Auxances, tout proche, a servi de cantonnement aux troupes protestantes de Coligny et a été le théâtre d'un affrontement qui y a fait plus de 200 victimes (Collectif 1999).

1.2.2.5 Le prieuré au XVIIIe siècle

Après la description des lieux dressés en 1677, les archives de l'abbaye de Montierneuf conservent également un procès-verbal de visite du prieuré de Migné en 1706 (AD86, 1H2/15). Cette fois encore, à la suite de l'église et des bâtiments conventuels de Saint-Jean de Montierneuf, les dépendances de Migné sont décrites (cf. transcription en **Annexe 2**). Les bâtiments du prieuré désignés semblent correspondre en partie à ceux signalés en 1677 et sont toujours en mauvais état, mais des éléments supplémentaires apparaissent : un porche d'entrée dessert un « grand cellier », dont la charpente et la couverture ont été refaites depuis quelques années. Il est suivi d'une écurie à droite, et à gauche d'un « grand cuvier » voûté donnant sur le jardin (« grand cuvage » de 1677). Deux chambres à cheminées sont surmontées d'un grenier. La visite se poursuit par des bâtiments désignés comme faisant partie de la métairie du prieuré, et « joignant l'un des costez de la nef et du chœur de l'église » : ils devaient donc se trouver au sud-est de l'église puisque, rappelons-le, l'église Saint-Pierre était inversée par rapport à l'église actuelle. Les bâtiments de la métairie sont alors exploités par un certain Jean de Soulières, et comprennent un appentis, un four, un petit « bouge » et une chambre à cheminée, surmontée d'un grenier et joignant le chœur de l'église. Le bâtiment, donnant sur la cour, paraît doté d'une cave. À coté se trouvent encore une grange, un autre cuvier et une étable. À l'extérieur, les visiteurs remarquent la présence d'anciennes fondations de bâtiments ruinés et du colombier déjà mentionné en 1677.

Cet état des lieux dressé en 1706 a été suivi, entre 1714 et 1728, par la reconstruction des bâtiments conventuels de l'abbaye de Montierneuf (Favreau 2016). Y a-t-il eu également des travaux au prieuré de Migné au début du XVIIIe siècle ? Un nouveau procès-verbal de 1730 constate l'état des nouveaux bâtiments de l'abbaye et sert à l'estimation des domaines de l'abbé et des religieux en vue de leur partage

(AD86, 1H2/15). Mais le prieuré de Migné n'y est cette fois pas décrit. Il y est tout de même précisé que « tout les vaisseaux vinaires destinés pour l'usage de l'abbaye sont au prieuré de Migné », et qu'il conviendra de les répartir dans les différents domaines comportant des vignes. Le prieuré de Migné servait donc apparemment de lieu de stockage des vaisseaux (contenants : cuves, tonneaux, etc.) pour le vin de l'abbaye de Montierneuf, ce qui impliquerait la présence d'un bâtiment assez vaste et en bon état, peut-être dans le « grand cellier » ou le « grand cuvier » mentionné en 1706.

Aucun autre acte consulté ne peut venir confirmer la réalisation d'éventuels travaux à Migné pour cette période. Mais là encore, l'impression qui se dégage de ces écrits est celle de bâtiments anciens qui ne sont plus occupés par des religieux (d'autant que le curé dispose de ses propres bâtiments de l'autre côté de la rue), mais par des particuliers, et qu'ils sont donc au moins en partie affermés par l'abbaye et dévolus à une exploitation agricole, voire vinicole.

Cela est confirmé par un acte du 25 mars 1753 qui indique que le prieuré est alors occupé par Marie Trouvé, veuve de Jean Berger, marchand, à qui sont affermées des terres dépendantes de l'abbaye à Migné (AD86, 1H2/62, n°18). Peu après, le 24 juillet 1753, la veuve reçoit l'autorisation donnée par les religieux de Montierneuf, de faire édifier au prieuré un four banal, sans doute pour remplacer l'ancien four déjà en ruine en 1706. Le nouveau four devra être composé comme suit :

« … un four banal avec son fourniou dont la porte d'entrée sera ouverte dans le mur de séparation du jardin d'avec la première cour d'entrée du chasteau et au fond d'icelle, dont la porte d'entrée du fourniou ouvrira dans ledit mur de séparation proche les lieux qui sont dans l'angle de laditte cour, et le fourniou sera de vingt pieds au carré, et au bout ensuivant dans le jardin la souche de four de longueur et largeur convenable pour cuire vingt pains communs, lequel four banal sera basty solidement tant pour les murs que charpente, jours, fermeture et couverture, et garny de tous les ustensilles convenables pour l'usage du four, et encore de faire ouvrir proche la grande porte d'entrée une porte bastarde avec sa fermeture, le tout à ses frais… » (AD86, 1H2/62, n°17).

En contrepartie, la veuve percevra les revenus du four banal et sera exemptée de charges durant douze années. Ce four fut bien construit car il est mentionné ensuite, en 1782, dans d'autres pièces concernant un différend entre les habitants et les religieux de Montierneuf sur le prix de la cuisson du pain (AD86, 1H2/62).

À l'ouest de l'église, se trouvait le « Moulin du cimetière », qui est notamment décrit en 1776 comme« un moulin à deux roux vulgairement appelé le moulin du cimetière situé au bourg et paroisse du Migné, tenant d'une part au mur du simetière dudit Migné, d'autre aux bâtiments du prieuré de Migné » (AD86, 1H2/62, Déclaration par les meuniers Surault et consorts, le 17 mai 1776).

Quant à l'église Saint-Pierre de Migné, son architecture ancienne n'est connue que par quelques descriptions succinctes, notamment celle de 1677 (cf. Annexes 1 et 4), et par des représentations des XIXe-XXe siècles, réalisées suite à l'apparition miraculeuse de 1826[12] (**Fig. 17 et 18**). Vue depuis le nord, elle y apparaît entourée d'un vaste cimetière enceint d'un mur en pierre. Les bâtiments du prieuré devaient donc se trouver derrière elle.

12 Voir notamment : Tableaux de l'apparition de la Croix à la Maison diocésaine de Poitiers et dans la nef de l'église de Migné, le bas-relief du monument funéraire de Mgr J.-B. De Bouillé (église Notre-Dame de Poitiers), un bas-relief dans la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre (https://fr.calameo.com/read/0047941318de36f298a3a).

1.2.2.6 Les bâtiments du prieuré de la Révolution à la première moitié du XIXe siècle

1.2.2.6.1 Saisie et adjudication du prieuré (1790-1792)

Les domaines du prieuré de Migné sont saisis et adjugés en différents lots comme Biens nationaux, entre 1790 et 1792. Ils ont fait, au préalable, l'objet d'un procès-verbal d'estimation, dressé le 12 décembre 1790 par l'expert du District de Poitiers, François Maudé Genneteau (cf. transcription en **Annexe 3**). Les bâtiments du prieuré comprennent alors trois chambres basses, une cuisine, un salon et un corridor, surmontés de deux chambres et d'un niveau de grenier. Un second bâtiment devait contenir deux chambres basses et un grenier. Autour de la cour, qui contient un puits, et du jardin, se trouvent encore une galerie avec entrée de cave, un cellier contenant 2500 tonneaux et une chaudière à brûler, d'autres dépendances (écurie, fenil), ainsi que le four banal et son « fournioux »[13]. Cette description correspond donc à peu près à celle de 1706.

13 Équivalent de fournil ?

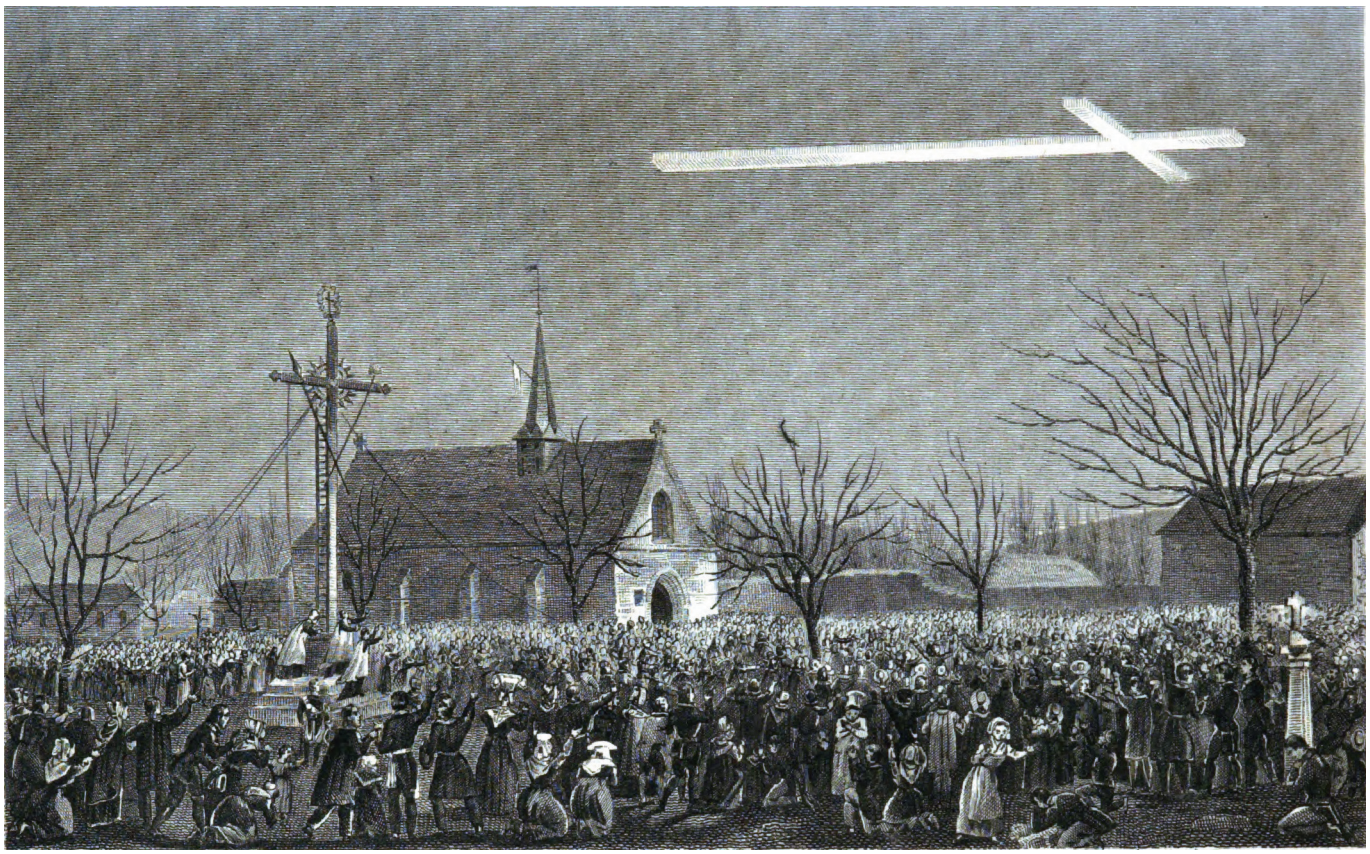
La mise aux enchères des bâtiments est remportée le 30 janvier 1792, pour 10 300 livres, par le sieur Ricard, fondé de procuration pour M. Vincent, ancien lieutenant, qui est donc l'adjudicataire des bâtiments du prieuré (AD86, 1Q 522, n°742). Ceux-ci reviennent ensuite à Louis Vincent Berger (1756-1816), dont la famille semblait déjà occupé une partie des bâtiments du prieuré au milieu du XVIIIe siècle (cf. la veuve Berger en 1753). Louis Vincent Berger était gardien de la terre de l'abbé de Montierneuf, et commandant de la Garde nationale durant la Révolution, puis maire de Migné[14].

14 Sources : Généanet.

Fig.17 – *« Apparition d'une Croix, à Migné, près Poitiers, le 17 décembre 1826 », estampe (Sources : lith. de Langlumé, BnF, Réserve QB-370 (77)-FT4, Gallica).*



Fig.18 – *« Migné, 17 décembre 1826, cinq heures du soir, Apparition d'une croix lumineuse », Lithographie de Couché fils, éditée par l'abbé Vrindts (Vrindts 1829 : h.p.).*



1.2.2.6.2 La description de l'ancien prieuré en 1829

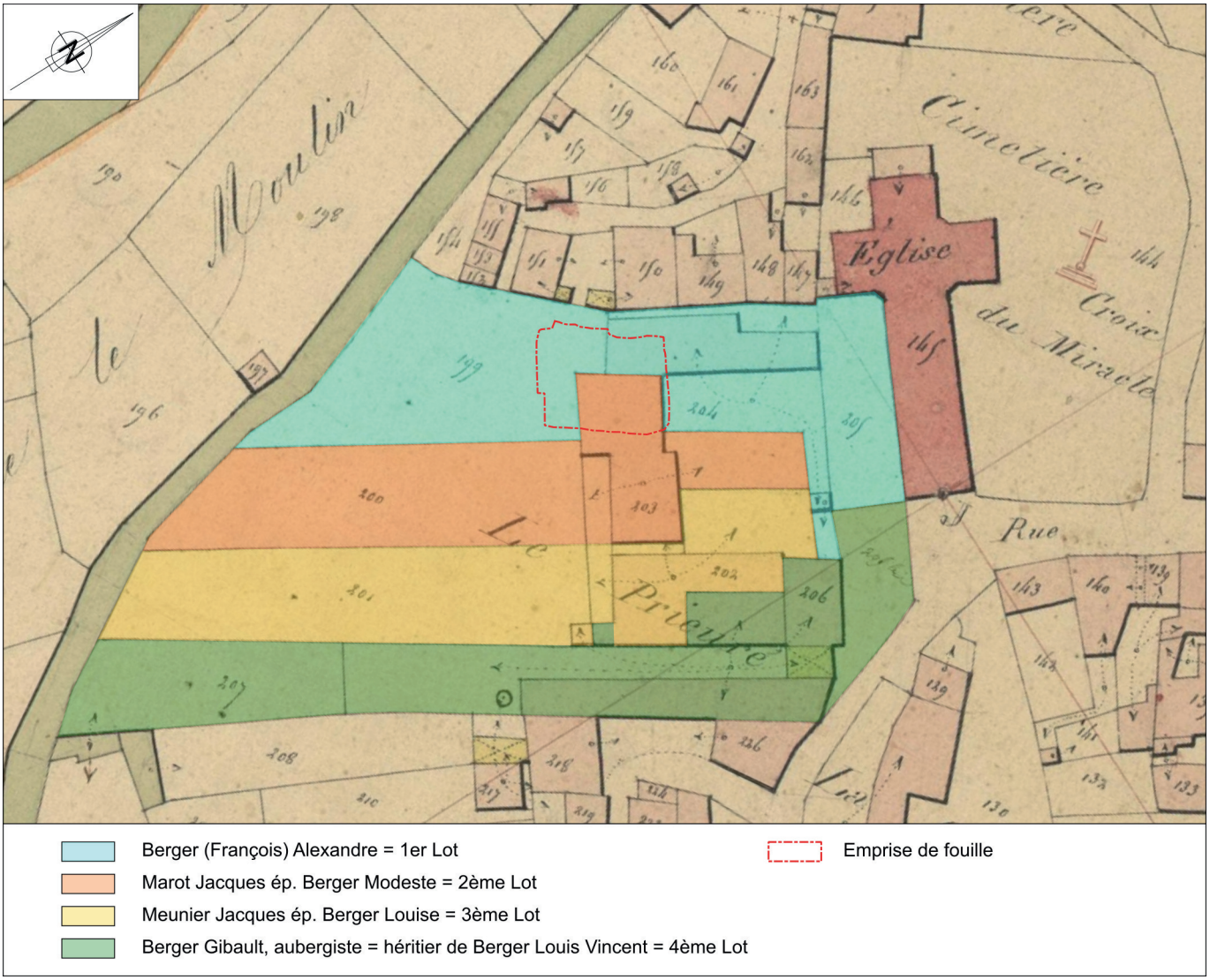
Après son décès en 1816, les biens de Louis Vincent Berger restent entre les mains de sa veuve Marie Modeste Meunier (1757-1838), qui en fait donation à leurs enfants, sous réserve d'usufruit de certaines portions et contre une rente viagère.

L'acte de partage établi devant Me Bonnin, notaire à Poitiers, le 30 avril 1828 (AD86, 4E 44/19), comporte une description détaillée des bâtiments, cours et jardins composant les bâtiments du prieuré de Migné dans leur état au début du XIXe siècle (cf. transcription en **Annexe 5**) (**Fig. 19**). Les quatre premiers lots formés pour le partage se divisent les bâtiments de l'ancien prieuré, tandis que le cinquième lot comprend une maison et une grange situées ailleurs dans le bourg de Migné. Trois lots de ce premier ensemble appartiennent toujours aux mêmes héritiers en 1839, d'après l'état de section établi pour le cadastre napoléonien, le quatrième lot appartenant alors à un autre membre de la famille certainement par succession (AD86, 4P 2629 ; **Annexe 6**). La localisation des parcelles et de leurs propriétaires en 1839 (**Fig. 20**), et leur comparaison avec les descriptions de 1829, permettent de restituer de manière approximative et hypothétique la plupart des bâtiments et des pièces mentionnés (**Fig. 21**).

Fig. 19 – *Ensemble des parcelles et bâtiments dépendant du prieuré de Migné au début du XIXe siècle (Fonds de plan : Cadastre de 1838, AD86, 4P 1059-1069, feuille E2).*



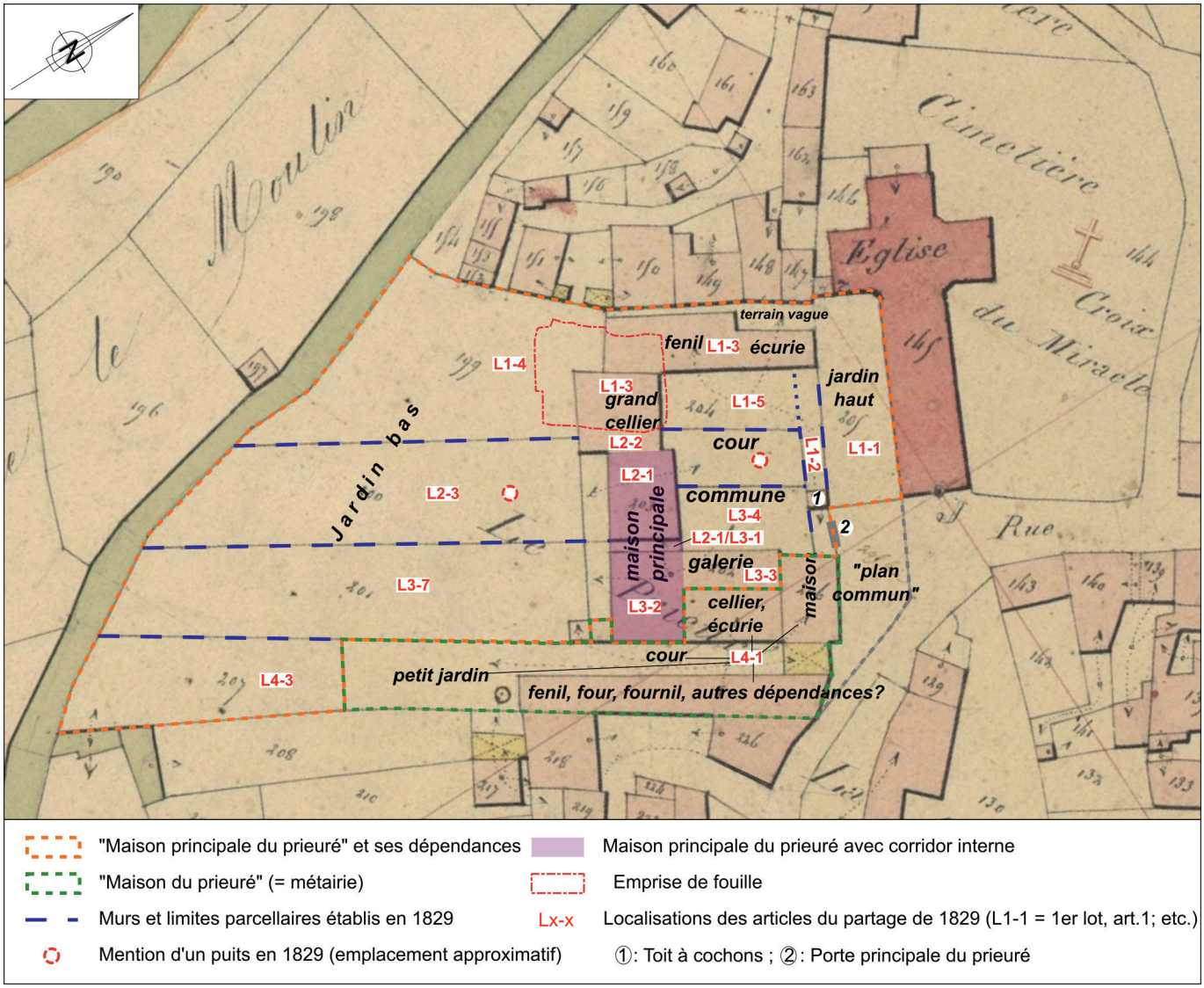
Fig. 20 – *Propriétaires en 1839 et correspondance avec les lots du partage de 1829 (M. Macouin ©Éveha 2021).*



Le sud de la parcelle n° 31 concernée par l'emprise de fouille archéologique correspond, en 1838-1839, aux parcelles n° 199 (jardin) et 204 (maison, bâtiment et cour) qui appartiennent alors, avec le n° 205 (jardin), à François Alexandre Berger (1795-?), fils de Louis Vincent Berger et de Marie Modeste Meunier. C'est lui qui avait reçu le premier lot lors du partage de 1829, ce qui correspondait à une partie des dépendances de « maison principale du prieuré ». Il reçoit ainsi l'écurie et le fenil situés dans l'aile ouest des bâtiments, et une partie du « grand cellier » accolé à l'ouest de la « maison principale ». Cette dernière, qui abrite la partie résidentielle (chambres, cuisine, salon, etc.) de l'ancien prieuré, est partagée entre le deuxième et le troisième lot.

À la lecture de cet acte de 1829, il apparaît que certains bâtiments décrits devaient déjà être présents en partie au début du XVIIIe siècle, car quelques similitudes sont discernables entre les descriptions de 1706 et 1829. En revanche, le procès-verbal de visite de 1677 paraît très lacunaire. Le « grand vestibule » de 1677 pourrait correspondre au corridor interne qui dessert le logis principal du prieuré. Mais le « grand cellier » n'est pas mentionné en 1677, alors qu'il l'est en 1706 et ne paraît pas récent, hormis sa couverture. C'est dans ce « grand cellier » qu'en 1730 est mentionnée la présence des « vaisseaux vinaires » de l'abbaye, et encore en 1829, il abrite quelques 2500 tonneaux à vins, ainsi qu'une « chaudière à brûler ». Par ailleurs, en 1677 et 1706 est mentionné un « grand cuvage » ou « grand cuvier », voûté, donnant sur le jardin, qui semble plutôt se situer dans les dépendances orientales, peut-être dans les bâtiments dépendant ensuite de la métairie. Le four à ban construit entre 1753 et 1782, qui correspond peut-être au four et au fournil indiqué dans le quatrième lot, devait alors aussi se trouver dans cette zone.

Fig. 21 – *Restitution hypothétique des bâtiments et dépendances du prieuré d'après les descriptions de 1829-1839 (Fonds de plan : Cadastre de 1838, AD86, 4P 1059-1069, feuille E2 ; DAO : M. Macouin ©Éveha 2021).*



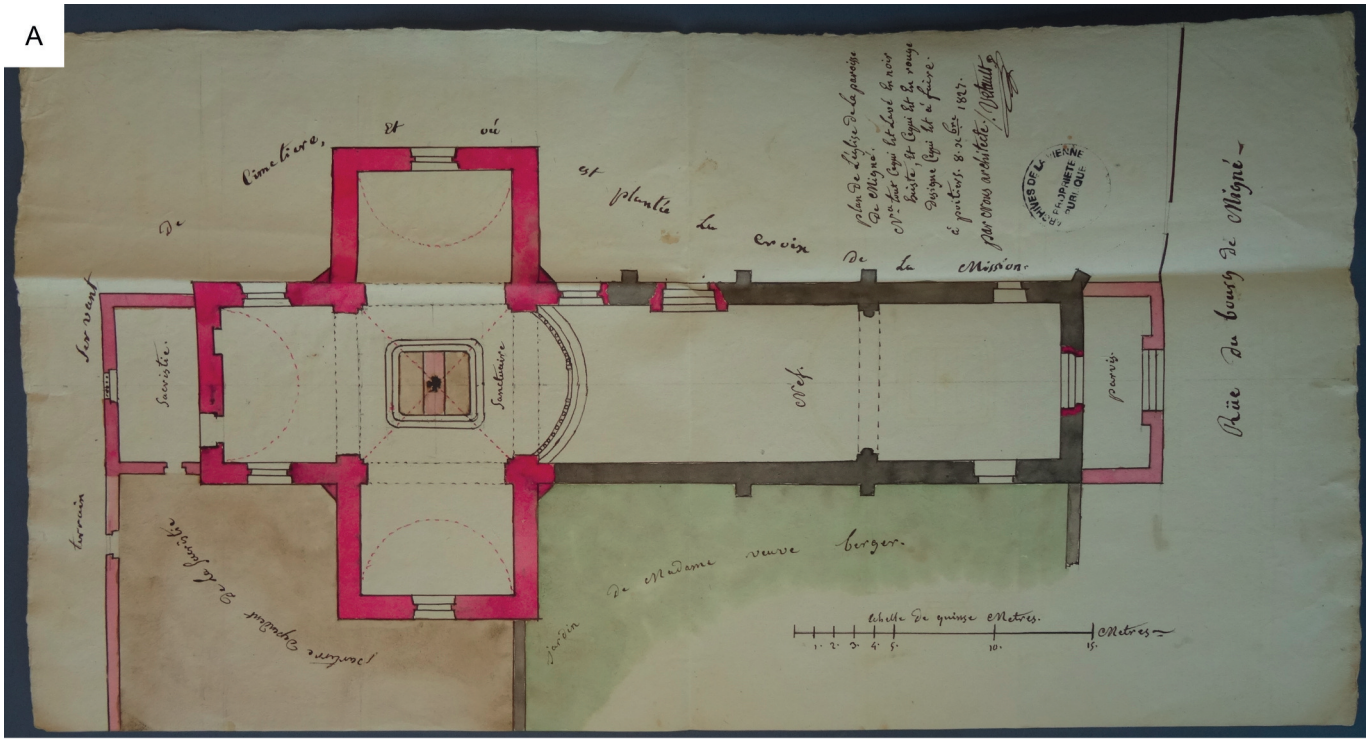
Les lacunes des différentes visites et l'absence de plan précis ne permettent pas de conclure précisément sur la disposition des bâtiments de l'ancien prieuré. Mais les différences notables entre les visites de 1677, de 1706 et de 1829 laissent envisager qu'il a pu y avoir d'importants travaux entre la fin du XVII^e^ et le début du XIX^e^ siècle : d'une part, la maison prieurale, décrite en très mauvais état en 1677, a peut-être été rénovée avant 1706, et d'autre part, certaines dépendances désignées en 1829 (écurie et fenil de la maison principale, et fenil, four, fournil de la métairie), soit les dépendances situées sur les extrémités ouest et est de l'ensemble, pourraient avoir été édifiées entre 1706 et 1829.

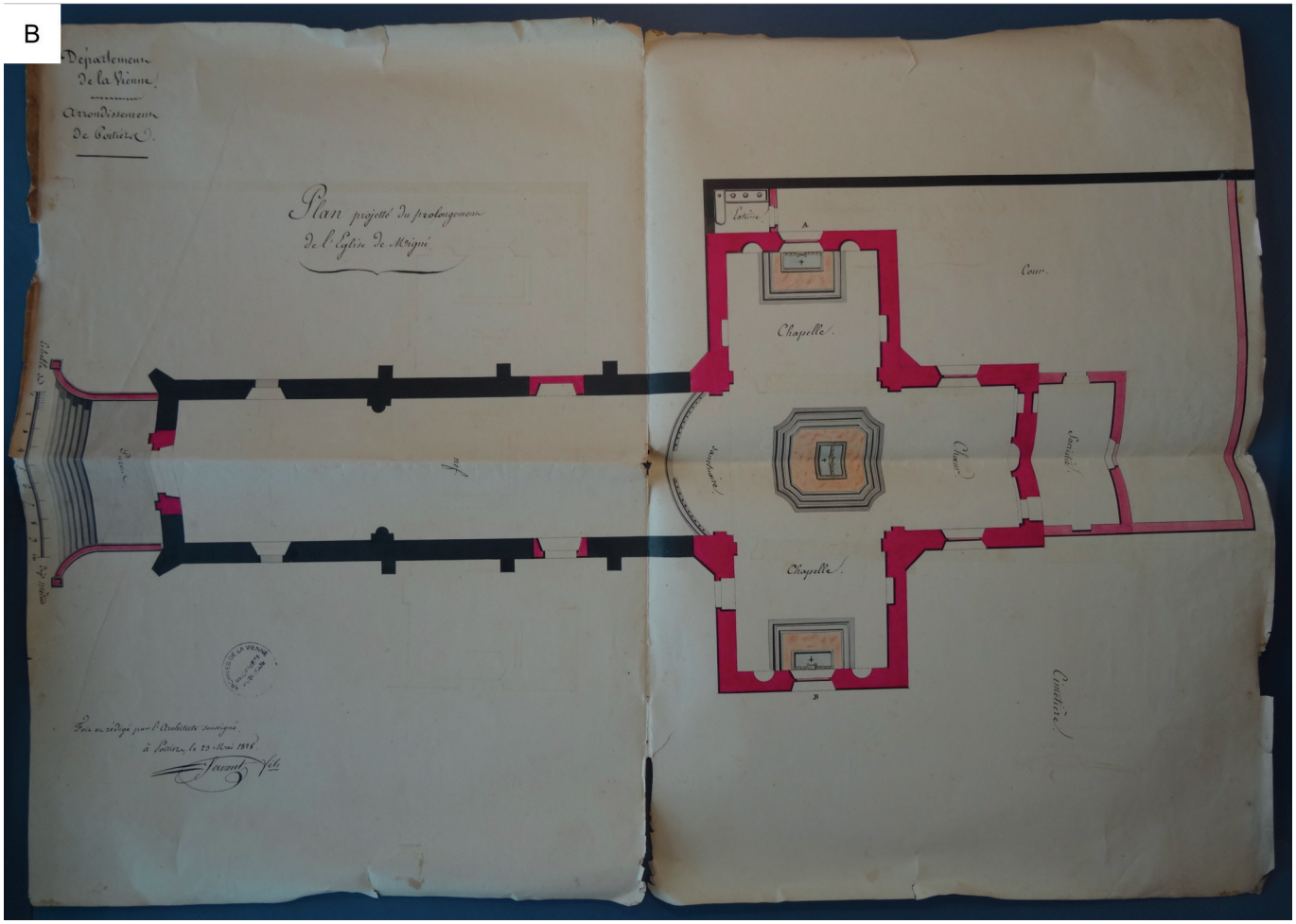
1.2.2.6.3 Les transformations autour du prieuré dans la première moitié du XIX^e^ siècle

Le 17 décembre 1826 eut lieu une procession dans le cimetière de Migné, au cours de laquelle plusieurs paroissiens assistèrent à l'apparition d'une croix lumineuse dans le ciel, au-dessus de l'église Saint-Pierre-ès-Liens. Cette apparition, considérée comme miraculeuse, donna lieu à plusieurs rapports d'expertise et a entraîné la reconstruction de l'église et l'attribution d'un nouveau vocable, celui de la Sainte-Croix (Barbier 1827 ; Vrindts 1829 ; Bleau 1908 ; Guihéneuc 2002 : 775).

La reconstruction s'est faite sur les plans proposés par l'architecte diocésain Vétault, en 1827, et est menée en 1828 par Servant fils (**Fig. 22**).

Fig. 22 – *Plans projetés pour la reconstruction de l'église de Migné, A : par l'architecte Vétault, le 8 octobre 1827, B : par l'architecte Servant fils, le 23 mai 1828 (Sources : AD86, 2O 189/7).*





Il fut procédé à un agrandissement de l'église vers l'ouest et à son changement d'orientation : le chœur fut placé dans l'agrandissement à l'ouest, dans le sens de l'apparition de la croix, avec deux chapelles, tandis que le portail était placé à l'est. Des travaux intérieurs sont réalisés en 1836 et entraînent la démolition de l'ancien clocher, remplacé par un nouveau en 1838. La nouvelle église est consacrée le 31 mai 1841 par Jean-Baptiste Bouillé, évêque de Poitiers (IPC 2005-2007 : Notice IA86002587 ; Mairie 2021).

Le cimetière paroissial se trouvait auprès de l'église Saint-Pierre, jusqu'au début du XIXe siècle. En 1804, le conseil municipal indique qu'au cimetière de Migné, s'étendant sur 5 boisselées, les fosses sont creusées environ tous les 1,95 m[15], qu'elles mesurent en moyenne 130 cm de profondeur pour 65 cm de large[16], et qu'elles sont renouvelées tous les treize ans (AD86, 2O 189/7, Enquête sur les lieux d'inhumation dans le département de la Vienne, an 12). Le cadastre de 1838 montre son extension sur les côtés nord et ouest, et il s'étend même de l'autre côté du chemin menant à Auxances. Le cimetière était cerné d'un mur d'enceinte, déjà mentionné en 1776, mais qui semble en ruine au début du XIXe siècle. Le cimetière sert en effet, en 1818, « de passage au public et au bestiau », décrit l'architecte Vétault (AD86, 2O 189/7, Devis du Conseil de fabrique, 8 avril 1818). Après l'agrandissement de l'église en 1828, la superficie du cimetière se trouve rétrécie. Se plaignant des désagréments causés aux voisins et des risques d'épidémies, la commune décide le transfert du cimetière en 1835 (AD86, 2O 189/7, Délibération du 16 août 1835), et entreprend ainsi l'achat d'un nouveau terrain. Le cimetière est transféré en 1837 hors du centre bourg, *rue des Sous-Remuets*, et son ancien emplacement devient une place publique, où sera construite une halle en 1856 (AD86, 2O 189/8).

15 1 pied = 32,48 cm : « de six pied en six pied » soit environ 1,95 m.
16 Prof. : 4 pieds, Largeur : 2 pieds.

1.2.2.7 Les transformations de l'ancien prieuré dans la seconde moitié du XIXe siècle

1.2.2.7.1 1858-1859 : Salle d'asile et maison d'école pour filles

Dès 1856, le Conseil municipal de Migné prévoit l'installation dans sa commune d'une école pour les filles et l'acquisition de terrains situés près de l'église. Le 7 mars 1858, la congrégation des filles de la Croix de Saint-André, est autorisée à fonder un établissement d'enseignement (IPC 2005-2007 : Notice IA86002587).

Le 1er avril 1858, par un acte passé devant Me Grassin Delyle, notaire à Poitiers (AD86, 2O 189/6), la commune de Migné fait l'acquisition des parcelles correspondant aux n° 199, 200, 203, 204 et 205 du cadastre napoléonien, soit les propriétés revenues à François Alexandre Berger et à sa sœur Modeste Berger, épouse Marrot. Cette dernière étant décédée depuis 1845, c'est son époux et sa fille, Léontine Marrot, épouse Abonneau, qui vendent les n° 200 et 203.

L'acte de vente montre que les deux familles avaient entre temps réalisé d'importants travaux dans les anciens bâtiments du prieuré. La propriété de F. A. Berger est décrite comme suit :

« Une maison située au chef lieu de la commune de Migné faisant partie de l'ancien prieuré, consistant au rez de chaussée en un corridor, une cuisine et un salon ; au premier étage, en deux chambres, grenier au dessus, un vaste chaix, un jardin attenant à l'église, contenant [2] ares [80] centiares environ, moitié de la cour devant, indivise avec les autres comparants et d'une contenance totale de [5] ares [3] centiares environ. »

Les anciennes dépendances (fenil et écurie) ont été transformées en habitation, et le chais doit certainement correspondre à l'ancien « grand cellier ».

La propriété des héritiers Marrot-Berger est décrite ainsi :

« Une autre maison au même lieu faisant aussi partie de l'ancien prieuré de Migné, consistant en une cuisine, grand cabinet à côté, un vaste salon, une grande chambre à coucher ayant l'une et l'autre vue sur le jardin, grenier au dessus, petit cellier à côté, fenil au dessus, un vaste chaix à côté de ce cellier, fenil au dessus, un cellier sur le derrière, un caveau, des latrines, un jardin sur le derrière joignant à la rivière ; contenant [7] ares [7] centiares environ et l'autre moitié de la cour indivise avec Mr Alexandre Berger. »

La partie résidentielle correspondant à l'ancienne « maison principale du prieuré » a également dû être rénovée depuis 1829.

La commune prévoit de faire construire, à l'emplacement de ces bâtiments, une salle d'asile et une maison d'école pour les filles. Le devis des ouvrages à réaliser, dressé le 29 juin 1858, prévoit la construction d'une salle d'asile composée au rez-de-chaussée d'une salle d'exercice (6,80 m de long) et d'un préau (8 m sur 7 m) éclairés par six croisées et deux portes vitrées, de deux salles de classe (5,90 m sur 7 m et 8,20 m sur

5 m) éclairées par trois croisées et une porte vitrée, et d'un préau (5,30 m sur 7 m), et surmontée à l'étage par un dortoir. Seul le logement pour les directrices devra réutiliser un bâtiment existant, et il sera composé au rez-de-chaussée d'une cuisine, d'une salle à manger, d'un parloir et d'un cellier, et au premier étage, de deux chambres. À l'extérieur, sont prévues deux cours pour les élèves et des latrines au fond. Les plans qui ont du être réalisés pour ces travaux ne sont pas conservés dans les liasses consultées.

Le 30 septembre 1860, le Conseil municipal vote des sommes supplémentaires pour divers travaux à réaliser dans les bâtiments communaux, et notamment pour « l'établissement d'une pompe au puits de l'école de filles » (Notice école IPC). Il s'agit peut-être ici de l'ancien puits commun situé dans la cour du prieuré, ou bien d'un puits plus récent dans une autre cour.

1.2.2.7.2 1881-1886 : Installation d'une nouvelle école de garçons

En 1881, la commune prévoit cette fois le transfert de l'école des filles dans d'autres bâtiments et l'installation, à leur place, d'une nouvelle école pour les garçons. Une nouvelle école pour les filles doit être construite sur un terrain nouvellement acquis, à la Picoterie. Les deux établissements doivent avoir une capacité d'accueil d'au moins une centaine d'élèves. Pour agrandir l'espace disponible près de l'église, la commune entreprend l'acquisition d'une petite maison et d'une cour appartenant aux époux Audebert, et loués à la famille Augry (AD86, 2O 189/6, Liasse « École de filles, 1881-1885 »). Cette propriété correspond aux actuelles parcelles n°34-35 section AY, et la maison a été construite à l'emplacement de l'ancien « toit à cochons » et de l'ancienne porte du prieuré mentionnés en 1829, et donc édifiée entre 1829 et 1881. Les projets de constructions sont établis par l'architecte Eugène Boyer (AD86, 2O 189/6, Mémoires des 15 avril 1881 et 10 août 1882). Les travaux sont adjugés le 23 août 1885 à l'entrepreneur Paul Guinet, pour 25 595 francs, et doivent être réalisés au début de l'année 1886. Le cahier des charges prévoit ainsi la destruction des bâtiments de l'ancienne école de filles, datant de 1858-1859, « à l'exception du logement réservé au logement de l'instituteur adjoint ». Il doit être construit un logement pour l'instituteur ayant sa façade sur la place et sur la cour (bâtiment occupé par le R.A.M.), et l'école proprement dite dans la cour avec un préau au rez-de-chaussée et des salles de classes à l'étage.

Là encore, aucun plan de ces travaux n'est conservé et les pièces consultées ne permettent pas de savoir dans quelle mesure les travaux ont été ou non réalisés ou modifiés. On peut noter que le cahier des charges de 1858 mentionne l'obligation, pour l'entrepreneur, de récupérer les matériaux de démolition réutilisables, et précise que « les débris et décombres provenant de ces démolitions et les terres des fouilles seront employées au remblai et au nivellement des cours », et qu'il sera procédé à « un régalage complet pour que le terrain soit libre et parfaitement nivelé extérieurement et intérieurement ».

Pour la fin du XIXe siècle, les archives concernant les biens communaux de Migné comportent encore un dossier sur des travaux d'assainissement au logement de l'instituteur adjoint, logement qui a utilisé un bâtiment plus ancien, et le « repiquage » du puits de l'école, en 1891 (AD86, 2O 189/6). Les travaux sont estimés à 347 francs et la commune peinent à trouver l'argent nécessaire. Dans une lettre adressé au préfet, l'inspecteur de l'académie indique que ce puits est à sec pendant une bonne partie de l'année. Sa localisation n'est pas précisée mais il s'agit probablement du même puits qu'en 1860.

1.2.2.8 Synthèse et conclusion

L'emprise de la fouille archéologique se trouve donc à l'emplacement d'un prieuré fondé au moins dès le début du XIIe siècle auprès d'une église plus ancienne, mentionnée par les textes à partir du XIe siècle. Cette église et ses dépendances sont l'objet d'un long contentieux et de revendications entre deux importantes abbayes de l'époque, l'abbaye de Bourgueil et celle de Saint-Jean de Montierneuf, conflit qui n'est réglé qu'à la fin du XIIe siècle au profit de l'établissement poitevin.

Les archives conservées ne permettent pas de suivre en détail l'évolution du prieuré pour la période médiévale, ni de connaître l'ampleur de ses bâtiments. À la fin du XVe et au XVIe siècle, Migné apparaît malgré tout comme l'un des domaines importants de l'abbaye, qui en est le principal seigneur et détient de nombreuses terres et dépendances situées dans la paroisse.

La première description plus détaillée du prieuré, en 1677, laisse entrevoir un établissement déjà ancien et en mauvais état, peu entretenu, et sans doute délaissé par les religieux de Montierneuf et le desservant de la paroisse. Il ne semble pas abriter une communauté religieuse, même si ce procès-verbal ne décrit que partiellement les lieux. La disposition des bâtiments décrits est difficilement juxtaposable avec le plan du cadastre napoléonien, mais les principaux éléments semblent déjà présents : un logis principal, certes en piteux état, des dépendances liées à la viticulture (cuvier) et un vaste jardin donnant sur la rivière.

Le procès-verbal de visite de 1706 paraît plus complet et mentionne à peu près les mêmes éléments, en y ajoutant les bâtiments dépendant de la métairie située au sud-est. Les bâtiments paraissent en meilleur état qu'en 1677, et ont donc peut-être été rénovés entre-temps, notamment la maison principale. Dans les deux visites, d'anciens bâtiments en ruine ou même des fondations sont présentes autour des bâtiments et des cours.

Après la Révolution, l'ensemble du prieuré revient à un particulier en 1792. L'acte de partage de 1829 entre ses héritiers fournit une description détaillée des lieux. Les différences notables par rapport aux visites précédentes laissent envisager qu'il ait pu y avoir d'importants travaux entre 1706 et 1829, de rénovation et/ou de reconstruction d'une partie des bâtiments. Les anciennes fondations en ruine ne sont plus mentionnées, peut-être remplacées ou masquées par de nouvelles constructions. Les lieux paraissent alors en bon état. L'emprise de la fouille archéologique se trouverait ainsi à l'emplacement de certaines dépendances de l'ancien prieuré : probablement le grand cellier et le fenil (**Fig. 7**).

Les différentes portions des bâtiments du prieuré doivent encore faire l'objet de travaux entre 1829 et 1856 puisque les héritiers Berger en font leur lieu de résidence et ont dû adapter les lieux. Les dépendances situées à l'ouest, en particulier, occupées par François Alexandre Berger et les époux Berger-Marrot, ont du être modifiées à cette période.

Après 1856, le changement de destination des lieux pour une nouvelle école de filles entraînent certainement, sur les parcelles n° 204 et 205, la destruction de la plupart des bâtiments anciens. De nouveau, les lieux sont modifiés après 1885 pour la nouvelle école de garçons. Seule la maison destinée aux maîtres d'école, dont la façade donne sur la rue, pourrait avoir réutilisé les fondations/élévations d'une ancienne dépendance (écurie ?) puisqu'elle en reprend l'emplacement. Les travaux des XIXe-XXe siècles ont pu entraîner d'importants terrassements, causant la disparition des vestiges de fondations de l'ancien prieuré. À la fin du XXe siècle et dans les années récentes, de nouvelles constructions sont venues s'ajouter autour de l'ancienne cour d'école au sud-ouest.

1.2.3 Les résultats du diagnostic

Le diagnostic archéologique, dirigé par D. Martins, a été réalisé du 9 au 13 décembre 2019 et était prescrit sur une surface de 2 656 m2. En raison de diverses contraintes, notamment la présence de réseaux enterrés, un seul sondage de 28 m² a été ouvert à l'emplacement de l'extension du Pôle Petite Enfance (**Fig. 23**).

Orienté nord-sud, il a permis d'observer huit maçonneries, quatre niveaux de sol et trois creusements à la fonction indéterminée. Un examen des coupes révèle la présence de niveaux liés à l'aménagement de la cour actuelle et d'un épais remblai hétérogène sur les 65 premiers centimètres. Un niveau de circulation en cailloutis calcaire se développe entre 0,65 et 0,80 m de profondeur. Le bas de la stratigraphie est occupé jusqu'à approximativement 1,40 m de profondeur par trois niveaux brun à brun gris composés de limons argileux mêlés à des degrés divers à du sable, des graviers, cailloux et moellons calcaires.

À une profondeur de 0,75 m sous la surface, une première maçonnerie moderne ou contemporaine a été perçue sur presque l'intégralité du sondage. Son tracé, orienté nord-est-sud-ouest, se superpose à la limite d'un édifice représenté sur le cadastre napoléonien de 1838. Elle est montée sur 0,50 m de largeur et de hauteur avec des moellons calcaires liés par du mortier jaunâtre.

L'essentiel des vestiges se situe entre 1,40 et 1,50 m de profondeur.

Au sud, deux maçonneries forment un angle et entourent un sol en mortier lissé et rubéfié équipé de pilettes indiquant qu'il s'agit d'une salle chauffée. Un niveau charbonneux recouvre le sol.

Les murs de 0,70 à 0,75 m de large sont composés de blocs calcaires équarris liés par du mortier jaune et leurs parements sont recouverts d'un enduit de chaux à inclusions de tuileau. Un dispositif de chauffage (*praefurnium*) est restitué à l'est. Il est matérialisé par une *tegula* posée à plat, bordée au sud par un plot maçonné, probable vestige des piédroits du canal de chauffe.

Une maçonnerie de 0,55 m de large s'appuie à l'est contre la salle chauffée. Observée sur 1,65 m de long, elle est constituée de moellons calcaires avec un sédiment interstitiel limoneux incluant des nodules de mortier et d'argile jaunâtre. Au nord, la salle chauffée est bordée par la fondation d'une maçonnerie postérieure ou sa tranchée de récupération de 0,68 m de large, matérialisée par des moellons calcaires mêlés à un sédiment dépourvu de mortier. Un fait identique se développe perpendiculairement au nord.

Il est aligné avec le mur oriental de la salle chauffée au sud, et au nord, avec une maçonnerie perçue sur 0,28 m de large, conservée sur deux assises de moellons calcaires liées par un mortier rouge orangé.

Au nord du sondage, trois unités stratigraphiques de mortier lissé jaune, correspondant à des sols, ont été enregistrées. Le niveau de sol septentrional est composé d'un mortier rose/orangé. En surface, des traces pourraient correspondre à l'emplacement de pilettes. L'auteur du rapport de diagnostic lui associe une maçonnerie orientée est-ouest, montée à l'aide de moellons calcaires sans mortier. Un « enduit » rougeâtre de 2 cm d'épaisseur a été observé entre le niveau de sol et ce mur.

Tous deux sont coupés à l'est, où ils laissent place à un niveau de limon brun. Plus au sud, se développe un sol en mortier d'une teinte légèrement différente, blanc rosé. Il est coupé en deux par un creusement linéaire. Une autre perturbation est venu tronquer sa partie méridionale.

Notons qu'aucun mobilier n'a été découvert lors de cette phase de diagnostic.

Fig. 23 – *Plan du diagnostic archéologique (Martins 2020 : fig. 11).*



2 PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE

2.1 Le contexte de l'intervention

Le projet de réhabilitation et d'extension du Pôle Petite Enfance de Migné-Auxances a donné lieu en décembre 2019 à un diagnostic archéologique dirigé par D. Martins (Inrap). La mise au jour de vestiges se rapportant à l'Antiquité au cœur du bourg, représentant une découverte inédite, a conduit le Service Régional de l'Archéologie à prescrire une fouille préventive sur une surface de 400 m², correspondant à la partie sud de la parcelle AY 31.

2.2 Rappel du cahier des charges et problématiques de l'intervention

L'arrêté de prescription 75-2020-706 du 6 juillet 2020, comprend un cahier des charges joint au début de ce rapport (partie A-6). Nous en rappelons ici les principaux éléments.

Localisation et emprise de la fouille

400 m² ont été prescrits *14 rue du Centre*, à Migné-Auxances, sur les parcelles cadastrales AY 30 et 31.

Objectifs scientifiques et contenu de l'intervention

Cette opération sera fondée sur un état réactualisé des connaissances et une analyse archéologique des remaniements successifs qui ont affecté l'occupation ancienne du site. Cette intervention devra s'appuyer sur des données archivistiques et documentaires. Elle aura pour but d'enregistrer toute l'information disponible et d'en réaliser une synthèse.

L'enjeu de la fouille est d'établir le fonctionnement et l'évolution des bâtiments présents et plus particulièrement les aménagements apparaissant comme pouvant appartenir à un ensemble thermal ou à des pièces chauffées. L'objectif final sera d'aboutir à des propositions d'interprétation fonctionnelle et de datation des différents espaces.

L'objectif est de disposer d'un plan complet, de comprendre la fonction des aménagements, d'identifier d'éventuelles phases de réfection par l'examen des maçonneries et d'étudier l'architecture notamment les éléments de décor éventuels.

Des datations radiocarbones devront pallier la quantité restreinte de mobilier.

Des prélèvements sédimentaires devront être réalisés dans l'optique d'analyses paléo-environnementales, si les conditions de conservation le permettent. Des analyses permettant la compréhension des chantiers de construction devront être engagées (prélèvements de mortier, échantillonnage des calcaires)

Il sera nécessaire de prévoir l'étude de l'ensemble des produits manufacturés.

Quatre tranches conditionnelles sont prévues :

- Tranche conditionnelle 1 : découverte d'éléments exceptionnels (sol mosaïqué en place, enduits peints en place ou effondrés au sol) ;

- Tranche conditionnelle 2 : découverte d'un puits ;

- Tranche conditionnelle 3 : découverte de structures complexes liées à une activité artisanale ou d'une structure excavée profonde ;

- Tranche conditionnelle 4 : découverte d'éléments funéraires non prévue dans la tranche ferme (module de 5 sépultures en place déclenchable autant que de besoin).

Qualification du responsable d'opération

L'opération devra être conduite par un archéologue spécialiste de la période antique, qui devra pouvoir justifier de publications dans sa spécialité.

2.2.1 Le déroulement de l'opération : durée, équipe, stratégie d'intervention

L'opération a débuté le 11 janvier 2021 pour se terminer le 12 février, soit une durée de 25 jours de terrain.

Elle a été menée par une équipe composée de trois à sept archéologues.

Le représentant de la commune de Migné-Auxances, M. Georges Milord, ainsi que Mme Marlène Mazière, chargé du suivi de l'opération pour le SRA, ont été régulièrement tenu informés de l'avancée du chantier par l'intermédiaire de comptes rendus hebdomadaires ou de réunions sur site.

La première semaine a été consacrée au décapage mécanique. Il a été effectué sur cinq jours avec une pelle hydraulique de 10 tonnes, sur chenilles et à godet lisse de deux mètres de large, tandis que deux camions ont assuré l'évacuation des déblais en décharge (**Fig. 24**). Le décapage a été mené sous la surveillance de deux personnes, une troisième ayant assuré la fonction d'homme trafic afin d'éviter tout accident lors de la rotation des camions.

Fig. 24 – *Le décapage mécanique. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



L'emprise prescrite dans le cahier des charges estimée à 400 m² englobait l'ensemble sud de la parcelle AY31, occupée par une cour goudronnée faisant office de parking. Celui-ci étant entouré de bâtiments, l'emprise a dû être réduite au sud, au nord et à l'ouest par une bande de 3 m afin de préserver leur intégrité. La crèche située au fond de la cour (au sud-est) étant restée en service, son accès a dû être maintenu. Celui-ci devait être suffisamment large pour laisser passer d'éventuels véhicules de secours, pour permettre la mise en place de barrières de sécurité (type Heras) ainsi que pour aménager un chemin permettant aux usagés et employés de la crèche de circuler sans danger à proximité des camions chargés d'évacuer les déblais de la fouille. L'emprise a donc été réduite à l'est sur une largeur de 5,30 à 7,20 m.

La zone décapée a ainsi atteint une superficie de 250 m² soit légèrement moins que celle estimée lors de la phase de préparation du chantier (environ 290 m²). Cette différence s'explique notamment par le maintien en place de deux souches d'arbres profondément enracinés au sud, afin d'éviter d'éventuels dégâts sur les bâtiments environnants ainsi que sur une canalisation de gaz active. Ce choix s'est révélé d'autant plus raisonnable qu'une tentative pour enlever une de ces souches s'est soldée par le bris du godet de la pelle au niveau d'une soudure ayant entraîné l'arrêt du décapage pendant quelques heures...

Une fois l'enrobé éliminé sur l'ensemble de la surface, les niveaux supérieurs, principalement des remblais contemporains, ont été enlevés progressivement jusqu'à atteindre les vestiges antiques .

Des paliers de sécurité, de 0,90 à 1,10 m de hauteur, ont été aménagés sur les côtés de l'emprise ainsi que deux rampes : une petite permettant un accès facile aux fouilleurs à l'angle sud et une seconde dans la partie nord-est du site, destinée à l'évacuation des déblais et au passage d'une pelle mécanique de 5 tonnes, qui est intervenue la dernière semaine de fouille.

Les rares vestiges contemporains (peut-être modernes pour certains) ont été arasés. Les extrémités des maçonneries et une partie des sols « récents » ont néanmoins été conservées sur les paliers en limite d'emprise, afin de permettre leur enregistrement.

Une canalisation en PVC transportant les eaux pluviales traversait le site suivant un axe sud-nord. Elle a été déposée et les services techniques de la commune sont intervenus afin de dériver les eaux de pluie des bâtiments voisins vers un puits contemporain situé dans l'angle nord-ouest du site. Ce puits était relié par une canalisation en béton à un second situé le long de la limite est de l'emprise. Ce dernier, s'ouvrant juste sous la couche d'enrobée n'était pas matérialisé en surface. Il n'était bouché que par une fine couche de béton et n'était que très partiellement comblé. Très proche de la zone d'accès à la crèche, il a été rebouché immédiatement pour plus de sécurité.

Les vestiges anciens ont été atteints entre 1,30 et 1,50 m sous le niveau d'enrobé. Ils couvrent une superficie d'approximativement 149 m². La tranchée effectuée lors du diagnostic a été repérée et intégralement vidée.

L'équipe était au complet à compter de la deuxième semaine de terrain, soit à partir du 18 janvier. La deuxième et le début de la troisième semaine ont été essentiellement consacrés au nettoyage des bermes, des paliers et de la surface des vestiges. Une benne a été installée le long du parvis de l'église, à une trentaine de mètres au nord-est de l'emprise, pour évacuer les déblais générés par les fouilleurs.

Des sondages manuels permettant entre autres de documenter le mode de construction des sols et maçonneries des différentes phases de construction ont été réalisés au cours de la fin de la troisième et la quatrième semaine de fouille.

La cinquième semaine a débuté par l'intervention d'une pelle mécanique de 5 tonnes afin de réaliser un second décapage, soit une fenêtre de près de 54 m2. Nous avons ainsi pu observer les niveaux sous le bâtiment antique et mis au jour une série de sépultures humaines. Trois autres sépultures avaient par ailleurs été identifiées au cours des semaines précédentes. La présence sur le terrain d'un anthropologue (J. Moquel) a permis de les traiter efficacement. Leur découverte a nécessité le déclenchement de deux modules de la tranche conditionnelle 4.

Ce chantier a été marqué par des périodes de fortes voire très fortes précipitations, ralentissant notablement les recherches. L'équipe a, entre autres, dû faire face à un effondrement d'une partie de la rampe d'accès au site aménagée au nord-est. La masse conséquente de déblais issus de l'effondrement a dû être évacuée manuellement. Les dernières étapes du chantier, notamment la fouille des dernières inhumations mises au jour, ont été rendues particulièrement pénibles par un épisode de froid hivernal. Le démontage des sépultures, le dernier jour de la campagne, a eu lieu dans des conditions climatiques très éprouvantes, sous une pluie verglacée (**Fig. 25**).

2.2.2 L'enregistrement des données

Un SIG (système d'information géographique) a été mis en place afin de gérer et diffuser les informations spatiales. Il permet de rassembler les sources cartographiques et les données topographiques, et les exploite dans les systèmes de référence recommandés par l'IGN (RGF93/CC47 et NGF/IGN69). Ces données sont traitées via le logiciel QGIS (la société Éveha utilise des outils libres facilitant l'accès aux données).

Un appareil photo numérique a permis la couverture photographique du chantier.

Tout au long de la phase de fouille, des séries de photographies couvrant l'intégralité du terrain sous différents angles ont été réalisées. Ces photographies ont permis à J. Moquel de générer un plan des vestiges grâce à la mise en place de repères géoréférencés. Elles ont également servi à la création d'un modèle 3D du site et d'un modèle de surface numérique (DSM). La création de ce dernier permet, entre autres, via un traitement sous QGIS, d'extraire des profils venant compléter les relevés manuels effectués par les fouilleurs. Ces profils générés numériquement ont notamment été plus particulièrement utilisés dans le cadre de l'étude anthropologique. Des orthophotographies et des modèles 3D spécifiques aux sépultures humaines ont également été réalisés.



Fig. 25 – *L'équipe sous une pluie verglacée lors du dernier jour de fouille. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*

L'inventaire général de l'ensemble des clichés est reportée en annexe.

Plusieurs coupes nécessaires à la compréhension de la chronologie du site ont été relevées au 1/20. Les clous d'axe sont reportés sur les relevés et repérés en plan et en altitude à l'aide d'une station topographique totale.

L'enregistrement stratigraphique des données a été réalisé sur fiches papier. Les faits sont enregistrés en numérotation continue précédée du préfixe F. Les US associées reprennent le numéro de fait complété d'une numérotation continue à deux chiffres, selon le format suivant : 100.00 (nettoyage, US artificielle), 100.01 (creusement), 100.02 (comblement US de construction ou autre) etc. Les US hors faits font l'objet d'une numérotation continue indépendante commençant à 1000. Les sondages et les relevés ont également été enregistrés en numérotation continue.

Ces diverses informations ont été saisies, lors de la post-fouille, dans un tableur et sont rassemblées à la fin de ce rapport. L'ensemble de la documentation scientifique constituée au cours de l'opération a été classé, référencé et conservé par Éveha dans ses bureaux de Poitiers.

Le mobilier archéologique a été trié par matière en vue de sa redistribution auprès des spécialistes lors de l'étude post-fouille. Un étiquetage non putrescible a été utilisé afin d'assurer la pérennisation des informations et de faciliter l'enregistrement dans la base de données. Ce type de fiche fait apparaître la matière par les abréviations de trois lettres : CER (céramique), TCA (terre cuite architecturale), FAU (faune), MET (métal), etc. Viennent ensuite les numéros d'inventaire, les informations relatives au contexte (fait, US, sondage), les observations éventuelles, le nom du fouilleur, la date de découverte et la référence cadastrale. Le mobilier archéologique a ensuite été lavé, reconditionné et stocké dans les locaux d'Éveha, le temps d'être traité au cours de la post-fouille et avant sa remise au Service Régional de l'Archéologie.

Quarante-trois prélèvements ont été effectués lors de la fouille. Trente et un sont des échantillons de mortiers provenant de murs et de revêtements de sols réalisés afin d'en étudier les matières premières et d'en dresser une typologie. Douze prélèvements ont été réalisés dans le cadre de la fouille des sépultures ou en vue d'analyses paéloenvironnementales. Ces derniers ont été tamisés afin notamment de mettre en évidence la présence de charbons de bois qui ont fait l'objet d'une étude anthracologique. Les éléments les plus propices à une datation radiocarbone ont été sélectionnés et traités par le Centre de Datation par le Radiocarbone de l'Université de Lyon, basé à Villeurbanne. Les échantillons provenant de cinq contextes ont été préparés, transformés sous forme de gaz puis en graphite et mesurés sur accélérateur (méthode dite AMS). Onze prélèvements faits sur des ossements humains lors de la phase d'étude ont également été datés par le même laboratoire : une par AMS et dix suivant une méthode dite classique (transformation chimique sous forme de benzène et mesure par comptage en scintillation liquide). Les résultats de ces datations sont fournis en annexe.

Les résultats de cette opération sont exposés au sein du volume qui constitue ce rapport, comprenant les données administratives et techniques, le texte scientifique, les illustrations ainsi que les inventaires techniques.

3 LES RÉSULTATS DE LA FOUILLE

La fouille réalisée *14 rue du Centre* à Migné-Auxances a livré des vestiges qui ont été attribués à huit phases d'occupation (**Fig. 26**). Étant donné l'extrême pauvreté du site en mobilier, les datations des différentes périodes restent bien souvent difficiles à préciser. Le phasage s'appuie majoritairement sur l'étude de la stratigraphie relative. Quelques datations radiocarbones effectuées sur des ossements ou des charbons ont toutefois fourni quelques jalons chronologiques. Une trentaine de mortiers de murs ou de sols ont fait l'objet de prélèvements afin de réaliser une étude pétroarchéologique. Celle-ci nous renseigne sur le mode de construction des diverses maçonneries mais permet également de mieux cerner les divers programmes ayant marqué l'évolution du bâti.

Les trois premières phases semblent couvrir la quasi-totalité de la période antique, peut-être à partir de la première moitié du Ier siècle et jusqu'au IVe voire au début du Ve siècle ap. J.-C. Elles transcrivent l'évolution d'un édifice s'étendant probablement bien au-delà de l'emprise prescrite.

Une quatrième phase correspond à une occupation du bâtiment vraisemblablement au début du haut Moyen Âge avant un changement de vocation des lieux au cours de l'époque carolingienne, avec la mise en place d'une aire funéraire (phase V).

La phase VI regroupe les rares vestiges liés à une fréquentation de la parcelle à l'Époque moderne tandis que la phase VII est à mettre en relation avec l'occupation du site au XIXe siècle. La phase VIII est caractérisée par le démantèlement des murs modernes et contemporains et la présence de quelques aménagements antérieurs à la mise en place du niveau de sol actuel.

3.1 Phase I : de rares vestiges liés à une première phase de construction

Quelques vestiges observés au nord-ouest de l'emprise sont rattachés à une première phase d'occupation. Suite aux nombreux remaniements postérieurs, cette phase n'est perceptible qu'à travers la présence de quelques maçonneries très partiellement conservées (**Fig. 27**).

Ces faits et ceux des phases suivantes reposent sur ou percent un horizon homogène de vingt à trente centimètres de limon brun foncé parfois légèrement orangé observé sur l'ensemble de l'emprise. Ce niveau inclut quelques graviers et cailloux calcaires ainsi que des silex. Sur la majorité du site, il recouvre directement la partie supérieure du socle naturel, une strate de limon orangé marquée par des concentrations plus ou moins abondantes de fragments calcaires et de silex (US 1003, 1023, 1032, 1035, 1073 ; **Fig. 28**). À l'ouest, le dépôt limoneux brun foncé a été enregistré au sein des divers sondages sous les numéros 1037 (SD 10), 1040 et 1041 (SD 07, **Fig. 31**), 1046 et 1048 (SD 11, **Fig. 28**), 1022 et 1072 (SD 01, **Fig. 28**), 1075 (SD 13, **Fig. 47**). À l'est, il a été observé en plan (US 1034) et en coupe (US 1064, **Fig. 28**). Dans cette zone un niveau de pierres calcaires sans aucune organisation avec un limon interstitiel brun, l'US 1066, s'interpose entre cet horizon limoneux brun (US 1034) et le niveau naturel 1032 . Nous n'avons pas réussi à déterminer s'il s'agissait d'un dépôt anthropique ou naturel.

Dans le sondage manuel SD07, au nord-ouest, le niveau de limon brun 1040-1041 est coupé par la tranchée de fondation d'un mur orienté nord-ouest–sud-est : F163 (**Fig. 29 et 30**). D'une largeur de 0,65 m, il a été observé sur 1,30 m de longueur et apparaît à une altitude située entre 77,07 et 77,12 m NGF. Il est fondé sur un lit de pierres et petits blocs calcaires de 0,20 à 0,30 m de hauteur (US 163.03, **Fig. 31**) et recouvert d'une couche de mortier de couleur jaune-brun incluant quelques pierres désorganisées (US 163.02). Il s'agit d'un mortier terreux dans lequel a été intégré un peu de chaux et qui a été préparé à l'aide d'un sable assez fin. Une bande de mortier perçue au nord-ouest lors du second décapage pourrait correspondre à son prolongement (US 163.04, **Fig. 32**). Un mur retour semble, par ailleurs, se dessiner en direction du sud (US 184.02). Cette hypothèse semble être confirmée plus loin. Du mortier jaune (US 184.03) a, en effet, été aperçu sous un mur attribué à la phase II (F128).

Fig. 26 – *Plan général des vestiges par phases. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022.*



Fig. 27 – *Plan des vestiges de la phase I. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022.*

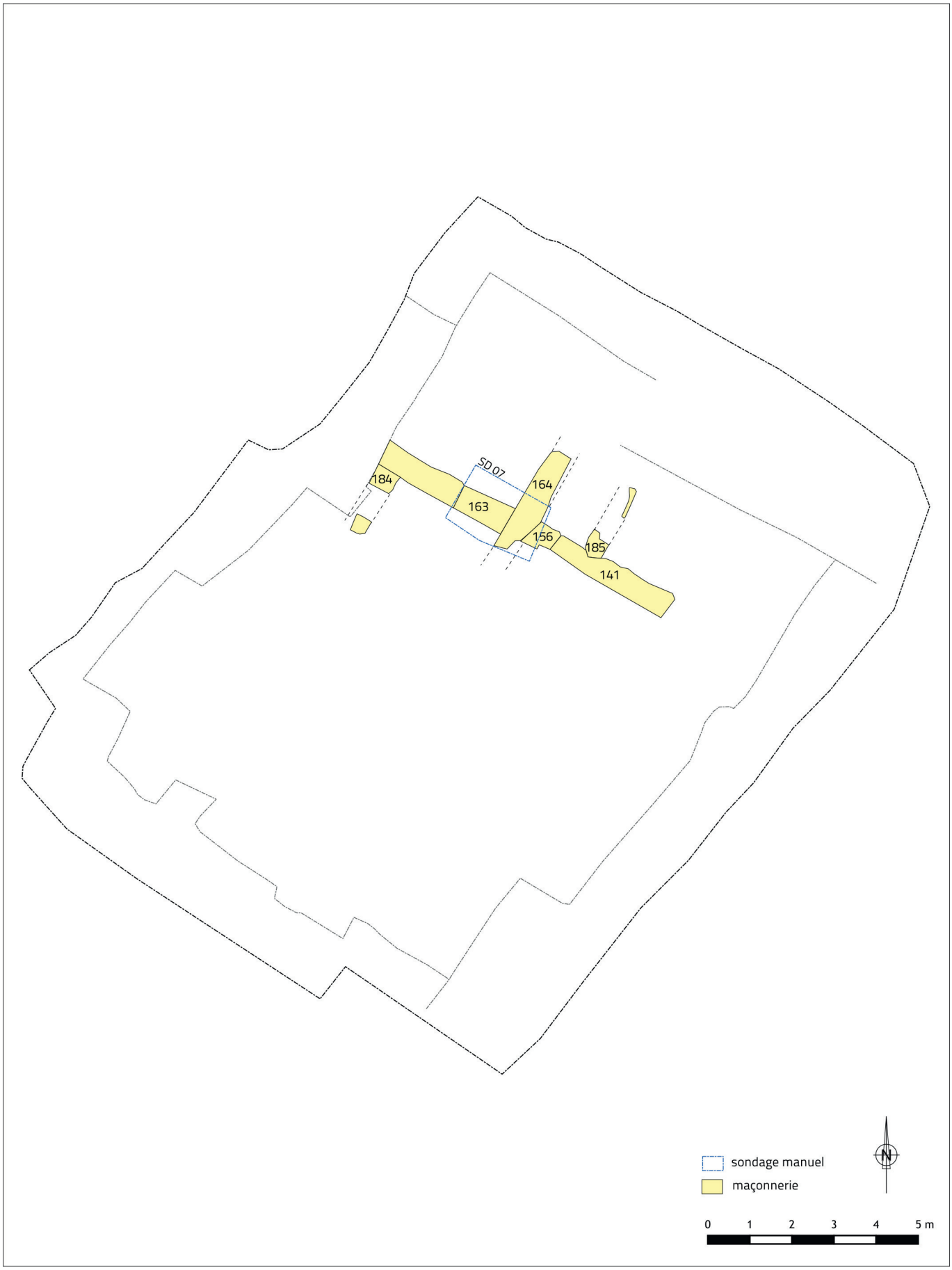


Fig. 28 – *Vues de l'horizon limoneux recouvrant le substrat en plan et en coupe (US 1034 et 1064, zone est) et en coupe dans les sondages SD01 (US 1072) et SD 11 (US 1046). Clichés : J. Mousset et G. Tendron © Éveha 2022.*



Fig. 29 – *Orthophotoplan des vestiges de la phase I (F141, F156, F163, F164, F141). Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

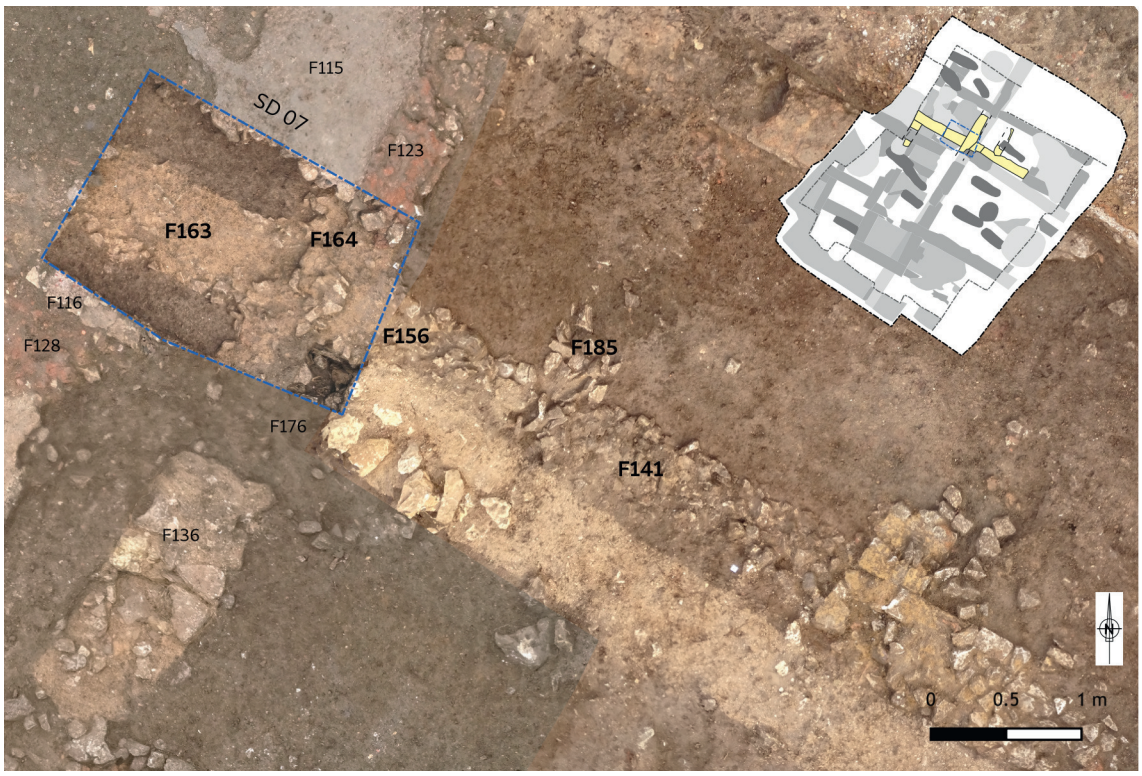




Fig. 30 – *Vue depuis le nord-ouest de F163 dans le sondage SD07. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*

Fig. 31 – *Coupe nord-est–sud-ouest à travers les sols F114, F165 et les murs F128 et F163. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*

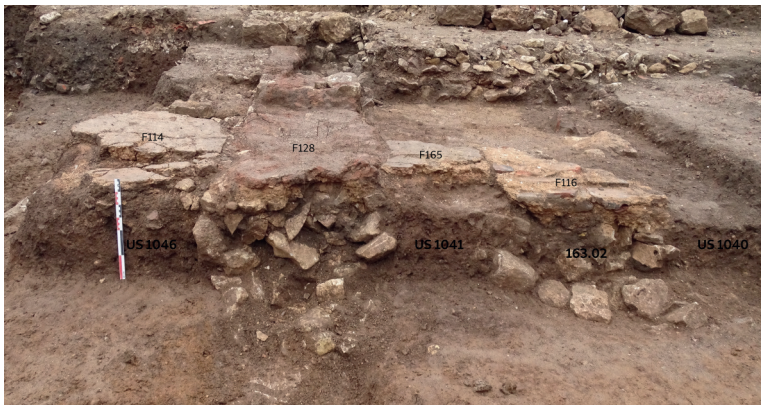
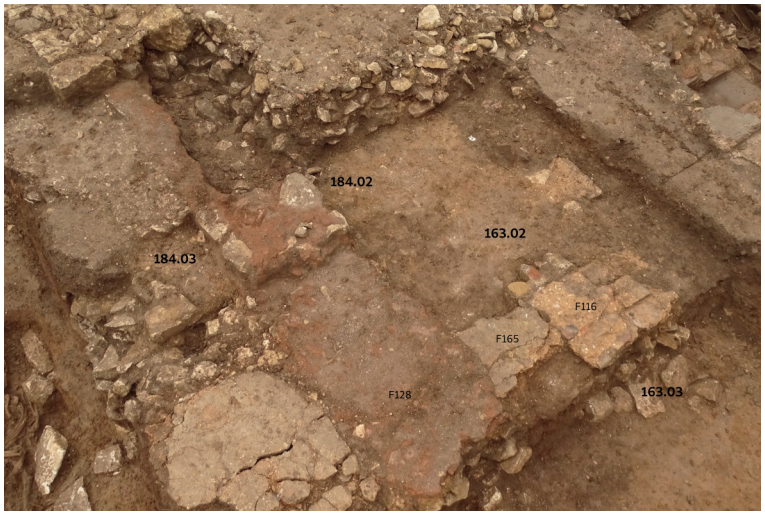


Fig. 32 – *Vue depuis le sud-est de F163 et F184. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



Le mortier du mur F163 a été prélevé et analysé par A. Coutelas. Il présente les mêmes caractéristiques que le liant utilisé sur un mur situé dans son prolongement à l'est : F156. Entre les deux, une autre maçonnerie perpendiculaire leur est associée, bien que l'analyse de son mortier révèle quelques différences de composition : F164. Ces diverses fondations semblent, en effet, être avoir été effectuées au même moment, aucune limite nette n'étant visible en plan (**Fig. 29**). F164 et F156 ont été atteints à une altitude de 77,24 et 77,20 m NGF.

F164, orienté nord-est–sud-ouest, admet une largeur de 0,65 m et n'est conservé que sur une trentaine de centimètres de hauteur (**Fig. 33**). Il a été arasé au cours de la phase suivante, lors de la construction d'un mur à mortier rougeâtre qui reprend la même orientation (F123). L'édification d'une maçonnerie probablement à l'Époque moderne (F136-F122), reprenant sensiblement le même axe, a également fortement contribué à sa dégradation. Au sud-est, il a de plus été perturbé par le creusement d'une sépulture du haut Moyen Âge (F176). Il n'est ainsi conservé que sur 2,65 m de longueur. Là encore, la partie basse est composée de pierres et petits blocs non taillés, sans organisation particulière. La partie supérieure montre un mortier terreux brun-jaune à texture argileuse.

F156 a une largeur équivalente à F163 et n'est conservé correctement que sur 0,40 m de long. Au delà, à l'est, il est remplacé sur 3,30 m de longueur par une tranchée comblée de pierres et petits blocs calcaires mêlés à du limon brun et quelques poches et nodules de mortier jaune (F141, **Fig. 34**). F141 apparaît à une altitude comprise entre 77,14 et 77,21 m NGF et est profond d'une quinzaine de centimètres. Il s'agit très probablement de la base de la fondation du mur, même si l'hypothèse d'une structure liée à sa récupération ne peut être exclue. À la perpendiculaire, le long de son bord septentrional, quelques pierres et petits blocs témoignent de l'existence d'un cinquième mur : F185. Seul le départ est correctement conservé sur 0,55 m de long et 0,48 m de large. Plus au nord, de rares pierres et cailloux sont perceptibles dans son alignement.

Fig. 33 – *Coupe nord-est–sud-ouest à travers les murs F164 et F123. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



Fig. 34 – *Vue depuis le nord-est de F141 et F185. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



À moins de 0,55 m au sud du mur F163, sous le mur à mortier rougeâtre F128 (phase II), un lit de mortier a été perçu en coupe (**Fig. 31**). Il recouvre une tranchée comblée par des pierres calcaires sur une trentaine de centimètres de hauteur. La texture, la couleur du mortier, tout comme le « hérisson » constituant la base de la fondation, rappellent le mode de construction adopté pour les maçonneries précédemment décrites. Il est donc possible que, à l'image de ce qui a été observé pour F164 et F123, le mur F128 reprenne le tracé d'une construction de ce premier état. Notons toutefois que l'espace entre ce supposé mur et F163 serait très exigu. La présence de ce mortier n'est peut-être due qu'à un simple remploi de matériaux.

Le site n'a livré que très peu de mobilier et il est par conséquent difficile de déterminer la période de construction de ces premiers vestiges.

Dans le sondage SD01, au nord-ouest, l'US 1022 (le limon situé entre le substrat et les premiers vestiges) a livré un fragment de gobelet à paroi fine avec un engobe brun sur décor sablé datable sans précision du Haut-Empire (voir l'étude de M.-C. Arqué). Le niveau équivalent 1072, mis au jour dans la partie méridionale du sondage, a fourni un fragment de céramique modelée associé à un tesson en pâte commune claire du Haut-Empire. Plus au sud, un fragment d'un pot Santrot 250 a été découvert au sein de l'US 1075, lors du second décapage. Cette forme diffusée pendant quasiment tout le Haut-Empire est un mauvais fossile directeur mais fixe un *terminus post-quem* aux années 50-75.

Avec ces rares éléments il est tout au plus possible de proposer une datation de cette première phase au Haut-Empire, peut-être dès la seconde moitié du Ier siècle ap. J.-C.

3.2 Phase II : une forte extension au cours du Haut-Empire ?

Une seconde phase est matérialisée par un ensemble relativement homogène de murs aux mortiers de chaux rose-orange voire rougeâtre associés à des sols jaunes (**Fig. 35 et 36**).

Deux groupes composés de quatre et trois maçonneries montrent des mortiers assez similaires (Mo1 et Mo3 cf. chap. 4.7). Deux autres ont des mortiers présentant sensiblement les mêmes caractéristiques mais sont plus clairs. S'ils semblent bien pouvoir être associés à cette deuxième phase, les différences de composition révèlent sans doute l'existence de plusieurs étapes dans ce programme de construction.

Fig. 35 – *Plan des vestiges de la phase II. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022.*



Fig. 36 – *Orthophotoplan des vestiges. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



3.2.1 Les maçonneries à mortier rouge-orange

Au sud-ouest du site, le mur F108 a été suivi sur 3,10 m de long, jusqu'à la berme occidentale, à une altitude comprise entre 77,13 et 77,18 m NGF (**Fig. 37 et 38**). À l'est, il a été perturbé par l'installation d'un mur lors de la phase IV (F109). Sa semelle de fondation se pose sur un niveau de blocs calcaires et de limon d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur, observé de part et d'autre du mur (US 1031, **Fig. 39**). L'absence de mortier, y compris sous forme de nodules, incite à y voir davantage un remblai de nivellement ou drainant plutôt qu'un niveau associé à la démolition de vestiges antérieurs. Dans le sondage 4, il est surmonté par une couche hétérogène et relativement meuble de limon sableux brun rouge incluant du mortier de chaux rouge pulvérulent, de petits cailloux et des graviers (US 1030). Ce remblai semble avoir été mis en place après l'édification de F108 et en recouvre la semelle de fondation. Celle-ci est composée sur 0,18 m de hauteur de pierres calcaires brutes désorganisées liées par un mortier de chaux rouge orangé (US 108.02, **Fig. 40**). Elle est surmontée par une assise de 0,14 m de haut et 0,62 m de large. Ses parements sont montés à l'aide de moellons de 0,14 à 0,36 m de longueur, dont la face visible a été assez soigneusement équarrie (US 108.03). Un enduit beige sableux mal conservé a été observé sur la face sud de la maçonnerie. Le mortier de chaux utilisé montre une charge abondante de sable relativement grossier et de quelques graviers.

Fig. 37 – *Orthophotoplan des maçonneries de la phase II à l'angle sud-ouest du site. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

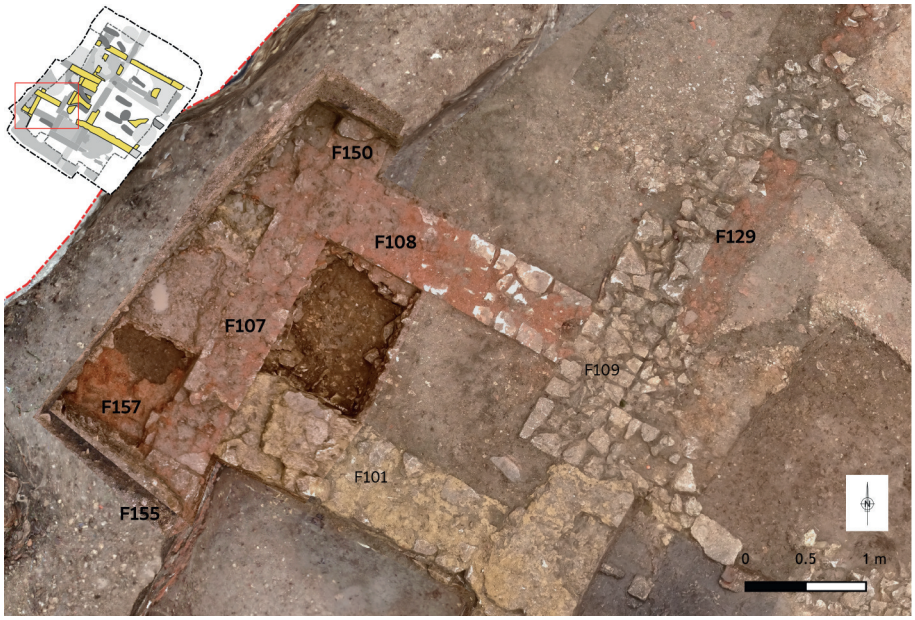


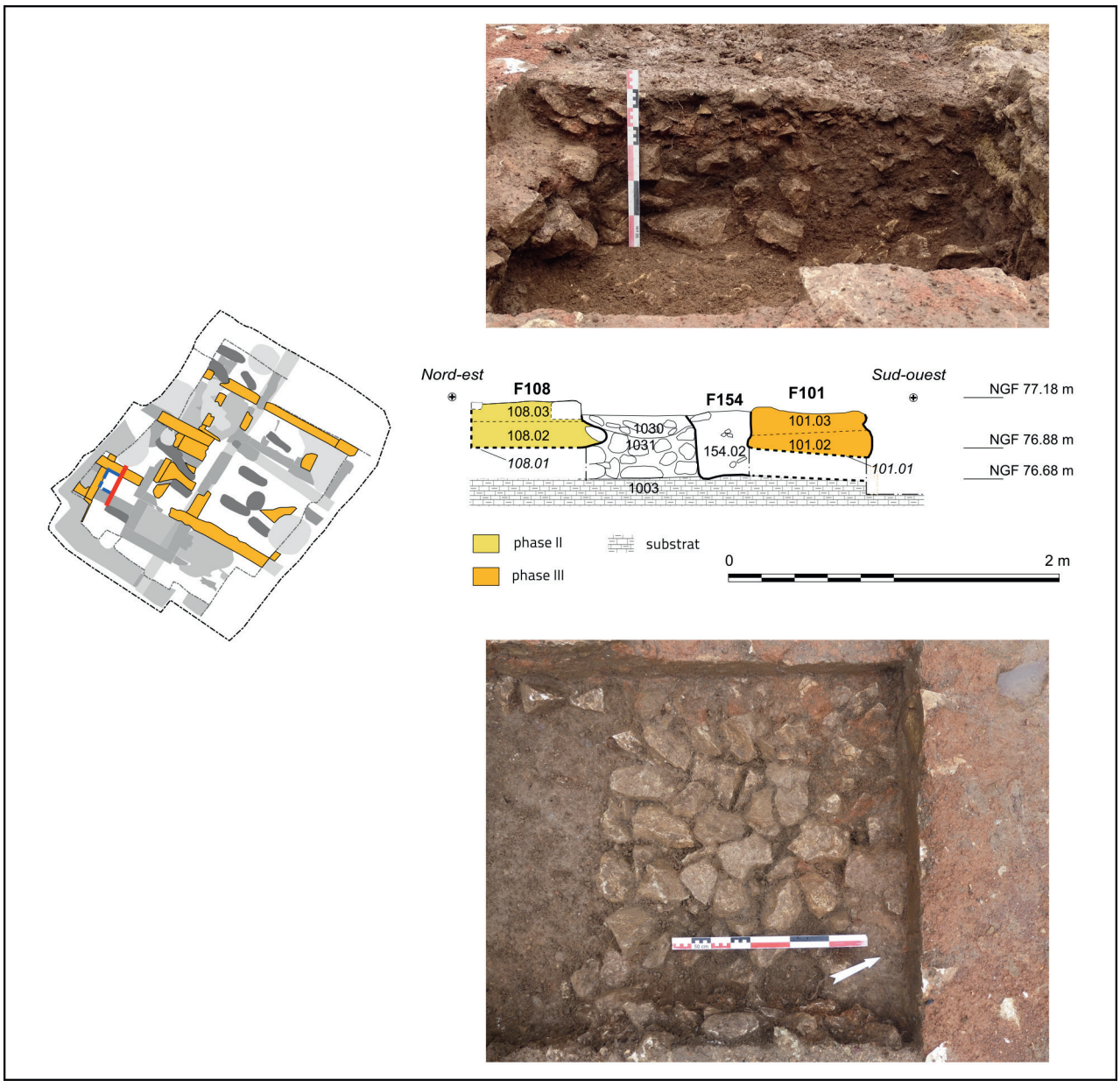
Fig. 38 – *Vue depuis le l'ouest de F107 et F108. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 40 – *Élévation de F108 dans le sondage SD04. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



Fig. 39 – *Coupe nord-est–sud-ouest du sondage SD04 et vue zénithale du niveau 1031. Relevé : E. Corfmat. Clichés : G. Tendron et J. Mousset © Éveha 2022.*



Le même mortier a été utilisé pour les murs voisins F107 et F157 (**Fig. 37**). F107 vient prendre appui sur F108. Perpendiculaire au sud-ouest à ce dernier, il montre sensiblement le même mode de construction : une semelle de fondation associée à une assise aux parements assez soignés (US 107.02 et 107.03, **Fig. 41**). Atteint à 77,14 m NGF, il mesure 2,21 m de longueur et est légèrement moins large que F108 (0,50 m). Il est chaîné à son extrémité méridionale à une maçonnerie de même largeur suivie sur 0,80 m de longueur en direction du nord-ouest : F157 (**Fig. 42**). Cette dernière a été partiellement arasée lors de la mise en place d'un sol au cours de la phase III. Elle n'est ainsi représentée que par les vestiges de sa semelle de fondation : quelques petits blocs calcaires à sa jonction avec F107 et une semelle de 0,05 m d'épaisseur, principalement constituée de mortier (à 76,89 m NGF, US 157.02).

Fig. 41 – *Élévation de F107 dans le sondage SD04. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



Fig. 42 – *Vue depuis l'ouest de F157. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Au nord du site, le mur F123, apparu à 77,39 m NGF, a été réalisé avec un mortier identique à celui de ces trois maçonneries (**Fig. 35 et 43**). Reprenant l'orientation de F164 (phase I), il n'est conservé que sur 1,25 m de long pour 0,46 m de large. Son parement oriental est mal conservé, voire tronqué. Seule une couche de mortier incluant de rares pierres calcaires est préservée sur 0,15 m de hauteur (US 123.02).

Fig. 43 – *Vue zénithale de F123. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Un mortier très légèrement différent (plus clair et un peu moins chargé en granulat) a été utilisé pour trois murs situés plus à l'ouest : F128, F129 et F150 (**Fig. 44**). Orienté perpendiculairement à F123, le mur F128 a été perçu sur une distance de 3,88 m. Son extrémité orientale a été détruite, probablement lors de l'édification d'un mur moderne ou contemporain (F136-F122), tandis qu'il est recouvert à l'ouest par un mur vraisemblablement d'Époque moderne (F117, phase VI). Il est fondé sur 0,70 m de large, sur une semelle assez peu épaisse de 5 à 8 cm mêlant des pierres calcaires désorganisées et un mortier de chaux rouge orangé sableux (US 128.03). Cette semelle a été coulée sur une tranchée comblée de blocs et pierres calcaires (US 128.02), recouverte par endroits de mortier brun jaune. Ce liant pourrait signifier que F128 reprend le tracé d'un mur mis en œuvre dès la première phase, à moins qu'il ne témoigne d'un réemploi (cf. *supra* chap 3.1 et **Fig. 31**). Une assise d'élévation, avec des moellons bruts ou à face de parement travaillée de 25 à 30 cm de long, est conservée à l'approche du mur F117, à l'ouest, à 77,32 m NGF (US 128.04, **Fig. 45**). Le blocage est constitué d'une grande quantité de mortier et de quelques pierres de 10 à 15 cm de long.

Fig. 44 – *Orthophotoplan des maçonneries F128, F129 et F150 à l'ouest du site. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

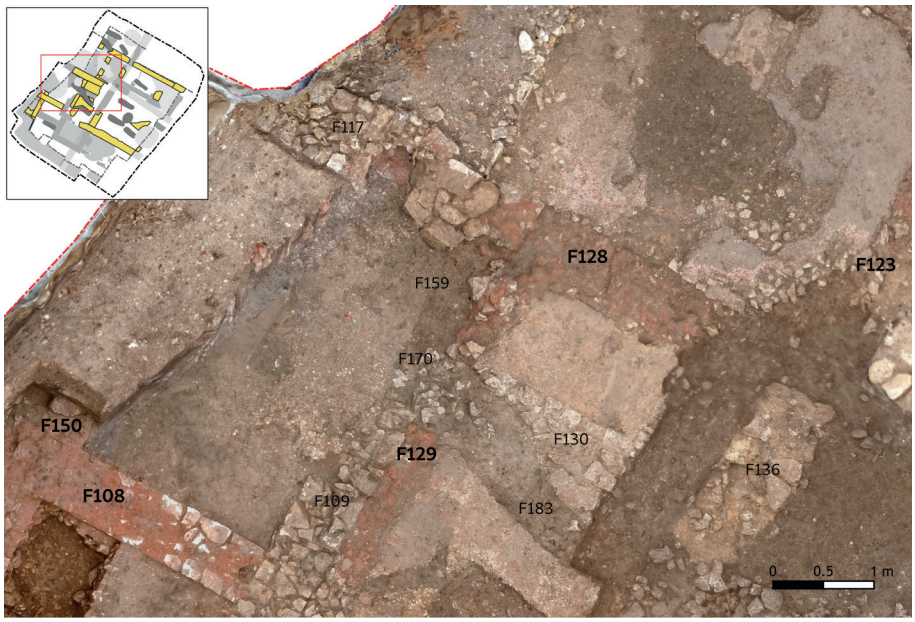


Fig. 45 – *Vue depuis l'est de F128.*
Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.



Fig. 46 – *Vue depuis le sud de F129.*
Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.



F129 est perpendiculaire, au sud, à F128. Il reprend en partie le tracé de la maçonnerie F184 de la phase I (avec un léger décalage vers l'ouest). Il a été considérablement remanié par des aménagements postérieurs : la construction de murs lors de la phase IV (F109, F110 et F130), l'installation d'une sépulture au cours de la phase suivante (F170) puis le creusement d'une fosse (F159, phase VI). Sur la majorité de son tracé, seule sa partie orientale est conservée, sur 0,34 m de large. Il mesure approximativement 4 m de longueur (**Fig. 46**), et repose, de la même manière que F128, sur un niveau de pierres calcaires et de limon interstitiel de 0,30 à 0,35 m de hauteur (US 129.02, **Fig. 47**). Ce soubassement est recouvert d'une couche principalement constituée de mortier rouge-orange (US 129.03), une semelle coulée en même temps que celle de F129. Dans la partie septentrionale du mur, quelques pierres calcaires, dont deux moellons à face de parement travaillée, pourraient correspondre aux restes d'une assise d'élévation (US 129.04). Atteinte à 77,30 m NGF, elle n'est conservée que sur 0,49 m de long, 0,46 m de large et 0,10 m de hauteur.

À l'ouest, le mur F150, parallèle à F129, vient s'appuyer sur F108, quasiment en face de F107, avec un décalage vers l'est d'environ 10 cm (**Fig. 48 et 49**). Il a été atteint à 77,29 m NGF et n'est conservé que sur 0,56 m de longueur, le creusement d'une grande fosse l'ayant considérablement endommagé (F160, attribuée à la phase VI). Comme les murs précédemment décrits, il s'installe sur un niveau de blocs et de limon. Nous n'avons pas réussi à déterminer s'il s'agit d'un radier étendu, à l'image de l' US 1031 observée dans le sondage SD04, ou d'un hérisson simplement limité à l'emprise d'une tranchée. F150 montre là encore une couche de mortier de chaux adjoint de rares pierres en partie basse (sur environ 10 cm de hauteur). Au dessus, deux assises ont été montées avec des moellons calcaires qui n'ont été qu'assez grossièrement travaillés.

Fig. 47 – *Coupe ouest-est à travers les sols F127 et F114 et le mur F129 . Cliché : G. Tendron . Relevé et mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

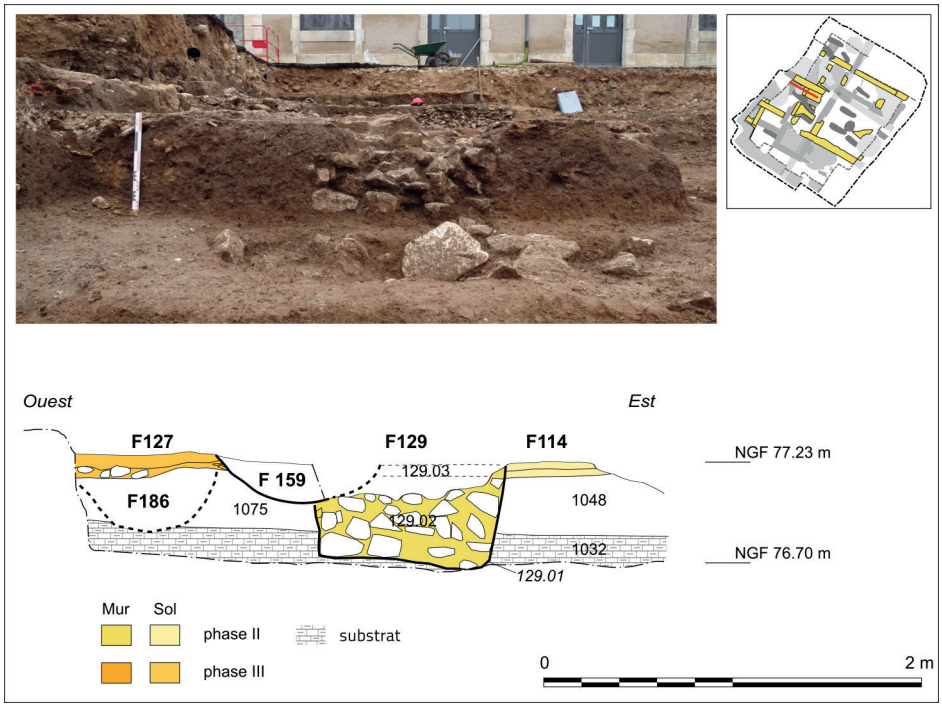


Fig. 48 – *Vue zénithale de F150, SD09. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 49 – *Élévation de F150 dans le sondage SD09. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



3.2.2 Les murs F155 et F134, des constructions asynchrones ?

Deux autres murs peuvent être rattachés à cette phase bien que l'analyse de leur mortier ait révélé quelques légères différences : F155, au sud-ouest, et F134, au nord.

F155 est situé dans le prolongement de F107, sur lequel il s'appuie (**Fig. 37**). Il possède une largeur de 0,50 m, équivalente à celle de F107. Le mortier utilisé est, comme sur les murs voisins, de couleur orangé mais sa teinte est légèrement plus claire et tire toutefois davantage vers le rose. Il se différencie également par une charge comprenant davantage de petits nodules de chaux. Il a été suivi sur 1,36 m et se prolonge sous la berme méridionale du site (**Fig. 50**). F155 est fondé plus profondément que les murs environnants, sur un minimum de 0,35 m de hauteur (diverses contraintes, notamment climatiques, ne nous ont pas permis d'aller chercher la base du mur). Sa fondation est constituée, en partie basse, presque exclusivement de mortier (US 155.02). La partie haute mêle mortier, pierres et blocs bruts ou équarris, pouvant aller jusqu'à 0,32 m de longueur, et formant deux assises très grossières. Au dessus, sur une hauteur de 0,25 m, une à deux assises pourraient correspondre à l'élévation (US 155.03). Elles ont été essentiellement observées en coupe et sont montées grossièrement à l'aide de blocs de petit et moyen appareil à face de parement travaillée.

Fig. 50 – *Élévation de F155, parement oriental.*
Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.



Les légères particularités du mode de construction de F155 sont peut-être en lien avec des contraintes techniques (par exemple l'existence d'une pièce semi-enterrée ou au contraire surélevée). Elles pourraient également traduire un décalage chronologique et une modification du plan du bâtiment.

Au nord de l'emprise, le mur F134 traverse le site du nord-ouest au sud-est et a été suivi sur 10,70 m de long (**Fig. 51**). Il est large de 0,60 m et s'installe là encore dans une tranchée comblée sur 0,20 m de hauteur par des pierres et petits blocs calcaires (US 134.01, **Fig. 52**). Au dessus, la fondation du mur est montée sur deux couches, de 0,10 à 0,15 m d'épaisseur, constituées de moellons bruts liés à une forte dose de mortier de chaux formant des assises très approximatives (US 134.02). Une assise d'élévation est partiellement conservée et montre des moellons rectangulaires de 0,12 à 0,20 m de long pour une hauteur de 0,07 à 0,09 m, à une altitude située entre 77,36 et 77,40 m NGF (US 134.03). Le mortier utilisé est de couleur rose pâle légèrement jaune. Comme pour les murs précédents, il inclut une forte proportion de sable assez grossier.

Fig. 51 – *Orthophotoplan du mur F134 au nord du site. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

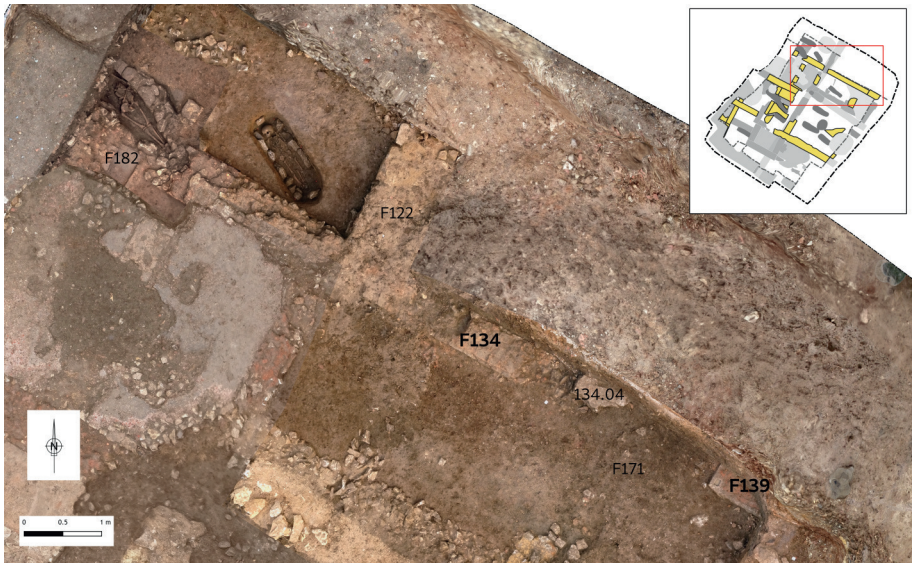


Fig. 52 – *Élévation de F134 dans le sondage SD08. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



À l'ouest, il est traversé par une canalisation (F182). La mise en place à cet endroit d'une sépulture médiévale n'a cependant pas permis d'observer correctement la relation entre ces deux entités et de savoir, notamment, si leurs constructions ont pu être concomitantes (F182 étant probablement encore en fonction à la fin du Bas-Empire, il a été rattaché à la phase suivante cf. chap 3.3).

À l'est, deux blocs de grand appareil surmontent F134. À l'extrémité orientale, le bloc F139, atteint à 77,60m NGF, mesure 1,36 m de longueur sur 0,67 m de largeur et 0,23 m de hauteur (**Fig. 53**). Situé au pied de la rampe, sous d'épais niveaux de remblais, il a été dégagé manuellement en plan lors de l'antépénultième jour de fouille. Il s'agit d'un seuil pour une porte à un vantail. Il est, en effet, doté, à l'angle nord-est, d'une unique crapaudine, une cavité circulaire de 5,5 cm de diamètre et 3 cm de profondeur. Une rainure prolonge la cavité circulaire vers l'angle du bloc et des traces d'usures en arc de cercles sont perceptibles autour. Quatre autres cavités rectangulaires sont visibles le long des petits côtés. Il s'agit de mortaises destinées à recevoir le chambranle de la porte. Le bloc montre une cassure ancienne au niveau de la mortaise sud-est. Les trois autres mesurent de 7 à 9 cm de long, 5,5 à 7 cm de large pour une profondeur de 4,5 à 5 cm. F139 est recouvert par une couche de mortier de 2 cm d'épaisseur. Sa teinte rouge-orange rappelle celle des maçonneries précédemment décrites. Ce changement de mortier pourrait n'être que technique, mais illustre probablement davantage l'existence de deux états de F134. En effet, le bloc F139 ne semble pas être en remploi, il est pris dans le mortier rose sous-jacent et il semble bien qu'il y ait eu une porte à cet endroit. La présence du mortier orangé signifie sans doute que l'accès a ensuite été condamné (consécutivement au bris de l'angle sud-est du seuil ?). La mise en place de F134 et de son seuil serait alors antérieure à la construction des murs à mortiers rouge orangé.

Fig. 53 – *Vues générales et vue de détail de la crapaudine du seuil F139. Clichés : G. Tendron © Éveha 2022.*



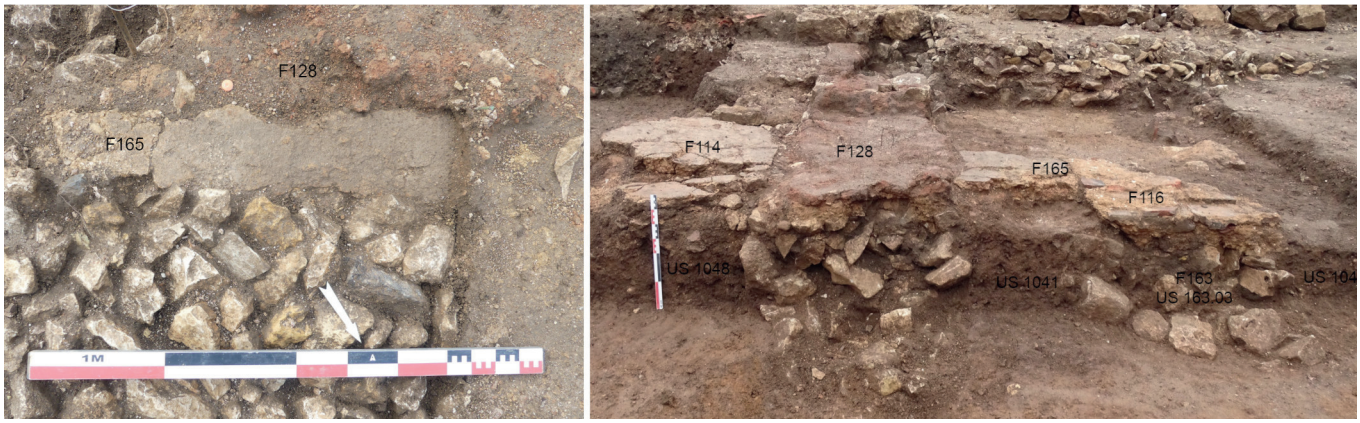
À 1,45 m au nord-ouest, un second grand bloc apparaît à 77,53 m NGF (US 134.04, **Fig. 51**). D'une hauteur de 0,20 m, il n'est conservé que sur 0,72 m de longueur et 0,40 m de largeur. Bien que son bord septentrional semble assez bien aligné avec celui du mur, il ne paraît pas être en position primaire. Il semble qu'il ait été abandonné lors d'une phase de récupération de matériaux ayant fortement impacté cette zone et matérialisée par la fosse F171 (attribuée à la phase VI).

3.2.3 Les niveaux de sols

Divers niveaux de sols semblent pouvoir être associés à cette deuxième phase de construction. Notons cependant que la diversité des modes de construction pourrait également traduire différentes périodes de mise en œuvre. La faible hauteur de stratigraphie conservée et l'arasement général des niveaux antiques permettent difficilement d'observer ces éventuelles « sous-phases ». Par ailleurs, les multiples perturbations postérieures limitent bien souvent l'observation des relations entre les divers faits. Les indices permettant de déduire l'éventuelle contemporanéité des sols et des murs sont donc bien souvent très ténus.

À l'ouest, dans l'espace délimité au nord par F134, au sud par F128 et à l'est par F123, un niveau de sol a été perçu sur de très petites surfaces : F165 (**Fig. 54**). Il a été presque intégralement détruit lors de la mise en place du sol F115 au cours de la phase III et par le creusement de fosses au cours des phases suivantes (F145 et F146). Un lambeau a ainsi été observé sur une distance de 1,58 m, le long de F128. Sa surface, située à 77,25 m NGF, n'est conservée que sur 0,40 m de largeur au maximum. Il est épais de 8 à 10 cm et est constitué de deux couches (seul le niveau supérieur a pu être correctement prélevé). La base est composée d'une strate de mortier sableux et argileux brun-jaune, parfois teinté de rose, incluant d'assez nombreux cailloux inférieurs à 5 cm (US 165.03). Le niveau supérieur est un béton beige-jaune, fortement chargé en sable fin et incluant de nombreux gravillons calcaires. Sa surface est plane mais n'a pas été lissée (US 165.02).

Fig. 54 – *Vue de détail de la surface et vue en coupe du sol F165. Clichés : G. Tendron et J. Mousset © Éveha 2022.*



Vers le nord-est, un mortier similaire à l'US 165.02 a été utilisé pour la réalisation d'un aménagement dont nous n'avons pas réussi à déterminer la fonction : F116. Le creusement de la fosse F145 en a vraisemblablement fait disparaître une partie, mais il semble que cette maçonnerie ait formé une banquette orientée nord-est–sud-ouest de 2,25 m de longueur et 0,47 m de largeur (**Fig. 55**). Sa partie nord est conservée sur 0,65 m de long. Elle est constituée de trois assises de briques et de fragments de tuiles se développant sur 0,12 à 0,16 cm de hauteur (US 116.03). Le tout est recouvert sur 1 cm par une fine couche de mortier beige-jaune à la surface lisse (US 116.02, **Fig. 56**). Il s'agit probablement du lit d'attente d'une autre assise en TCA. Une empreinte nette, visible dans le sol sus-jacent F115, semble confirmer la présence de cette élévation et indique, par ailleurs, que cet aménagement a été conservé au cours de la phase III.

Au sud, l'US 116.04, équivalente à 116.03, a été observée sur 0,70 m de longueur. Elle passe au-dessus du mur F163, de la phase 1. Le long de sa paroi occidentale, trois blocs calcaires pourraient marquer l'existence d'un retour, bien qu'ils soient plus probablement les restes du radier du sol F115.

Fig. 55 – *Orthophotoplan de la maçonnerie F116. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

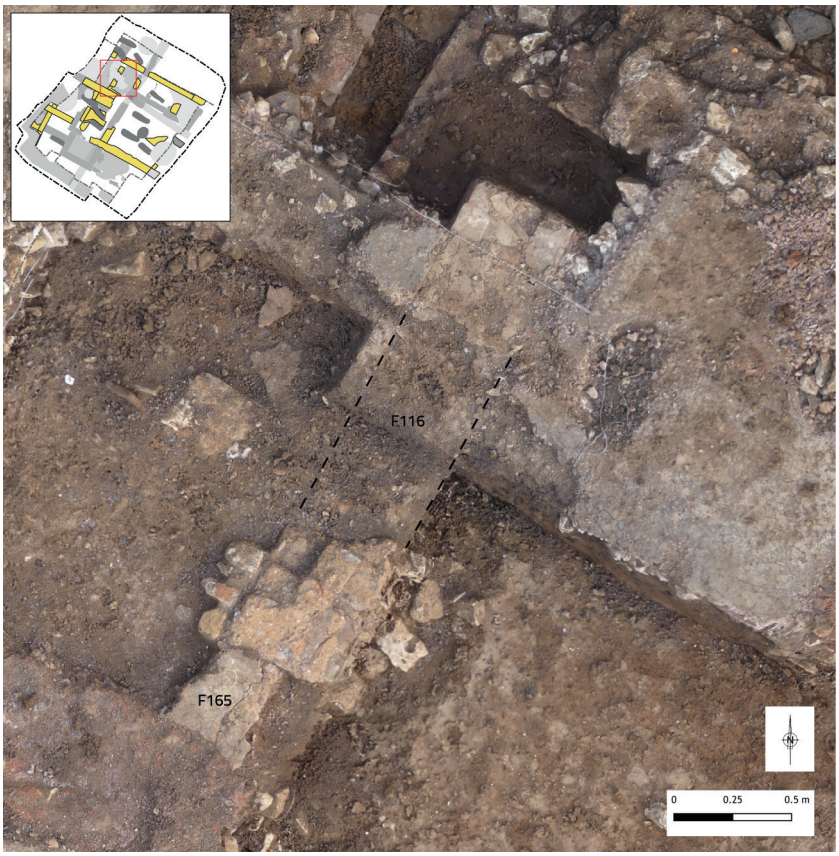


Fig. 56 – *Détails de la partie septentrionale de F116. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022.*



Un niveau de sol semblable à F165 se développe au sud du mur F128 et à l'est du mur F129 : F114 (**Fig. 57-58**). Il a été atteint à 77,22 m NGF. Une limite nette est visible le long de F129, certes sur une petite distance, indiquant leur synchronicité. Sa partie orientale a disparu, vraisemblablement lors de la mise en place de la maçonnerie F136 (phase VI). Comme F165, il repose sur une couche de mortier sablo-argileux brun-beige mêlé à un petits cailloutis (US 114.02). Le béton supérieur, également de couleur beige-jaune a, en revanche, été lissé et le sable utilisé lors de sa confection est plus grossier (US 114.03). Des nodules de chaux parfois assez gros y sont visibles.

Au sud, un mur monté sans mortier (F130) avait été interprété lors de la phase de diagnostic comme étant contemporain de ce sol (Martins 2020 : 36, F10). Malgré le peu de dommage causé à F114, il semble qu'il lui soit postérieur. Son mode de construction est, en effet, identique à celui de maçonneries attribuées à la phase IV (F109 et F110). Des traces de mortier orange, le long de son parement nord, et quelques blocs en partie basse pourraient toutefois indiquer la présence d'une maçonnerie de la phase II à cet endroit (**Fig. 58 et 97** chap. 3.4). La salle occupée par le sol F114 serait alors de très petites dimensions, avec une surface estimée à moins de 3 m². Des traces de mortier orange, observées à la surface du sol lors de la phase de diagnostic, avaient été interprétées comme de possibles empreintes de pilettes d'hypocauste (Martins 2020 : 36). Ces traces étaient bien moins visibles lors de la fouille.

Fig. 57 – *Vue depuis l'ouest du sol F114. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Au sud de F130, un troisième niveau de sol est attribué à la phase II : F113 (**Fig. 58 et 59**). Il apparaît sensiblement à la même altitude que F165. Il a également été coupé par la tranchée du mur F136, ainsi que par le creusement de deux sépultures médiévales (F168-172 et F143-183) et d'une petite structure linéaire indéterminée (F147). Il s'étendait probablement sur 2,65 m de long et 2,30 m de large, mais sa surface n'est conservée que dans sa partie septentrionale sur environ 1,30 m². Dans sa partie sud, le sol est très altéré et prend la forme d'un niveau gravillonneux et de mortier mêlé à du limon (US 1045). Le même type de sédiment comble une anomalie seulement perçue en coupe et donc difficilement interprétable : F167. Celle-ci montre un profil en V de 0,18 m de large à l'ouverture et de 0,25 m de profondeur. Contrairement aux sols F114 et F165, F113 a été construit selon des principes plus classiques sur trois niveaux . Il repose ainsi sur un radier (le *statumen*) de cailloutis calcaire mesurant 2 cm d'épaisseur. Au dessus, sur 1 à 2 cm, une couche intermédiaire (le *rudus*) est composée d'un mortier sableux jaune clair, légèrement orangé, incluant de gros graviers et petits cailloux. Le niveau supérieur (le *nucleus*), épais de 5 cm environ, est un béton de couleur beige, légèrement rosé, incluant d'assez nombreux graviers, et dont la surface a été lissée. Comme pour le sol F114, quelques poches de mortier orange sont visibles en surface. Ces deux sols ne présentant pas de traces de chauffe nettes, l'hypothèse de la présence de pilettes ne semble pouvoir être confirmée .

Fig. 58 – *Coupe sud-ouest–nord-est et orthophotoplan des sols F113, F114, F165 et F115 . Relevé : M. Cayre. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Clichés et mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

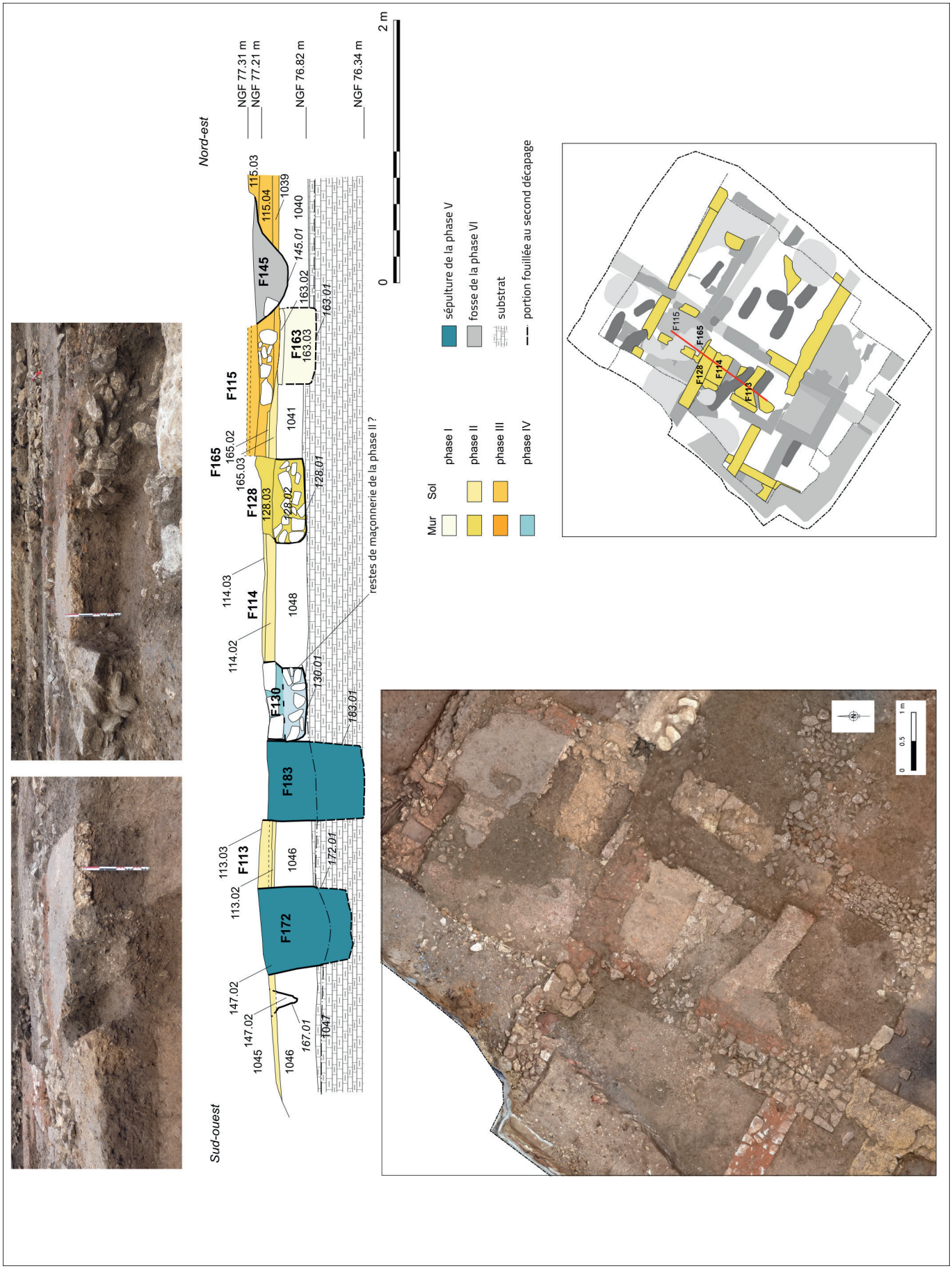


Fig. 59 – *Vue depuis le sud du sol F113. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Au sud-est de F113, le fait F152 marque probablement l'emplacement du mur oriental des pièces occupées par les sols F113 et F114, dans le prolongement de F123 (**Fig. 60 et 61**). Il s'agit d'une tranchée de 0,72 m de large, suivie sur 1,40 m, comblée à l'aide de pierres et blocs calcaires de 8 à 20 cm de longueur avec du limon interstitiel brun foncé. Bien que rien ne le distingue d'une éventuelle structure de récupération, nous supposons qu'il s'agit du hérisson supportant la partie maçonnée du mur (technique observée à la fois pour les murs de la phase I et de la phase II). Un niveau de démolition, observé au nord-est de F152, intégrait des nodules, parfois très gros, de mortier rougeâtre (US 1029, **Fig. 61**). Ces éléments semblent prouver l'appartenance de F152 à la phase II.

Fig. 60 – *Orthophotoplan de F152 et F153. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

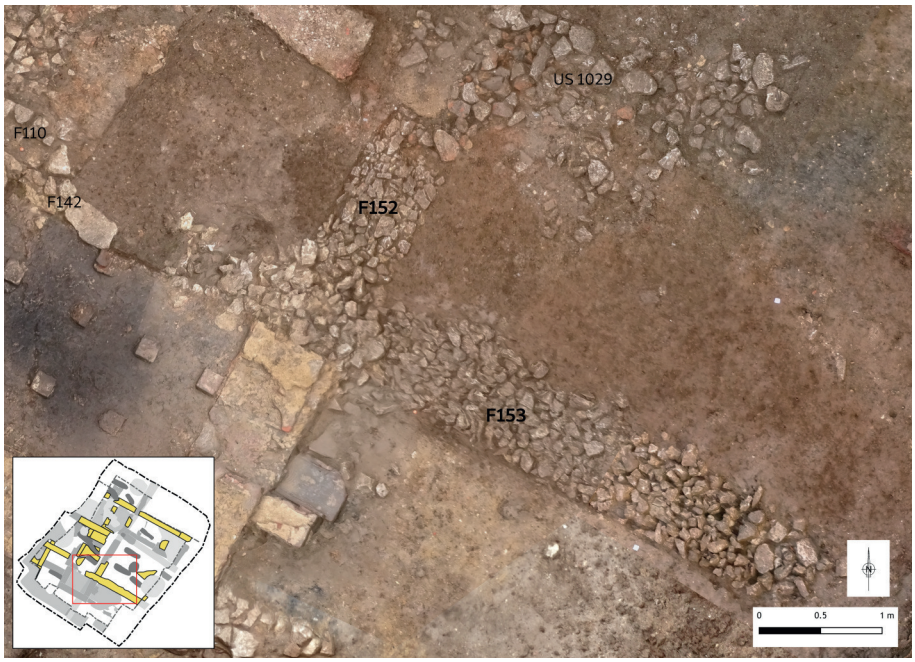
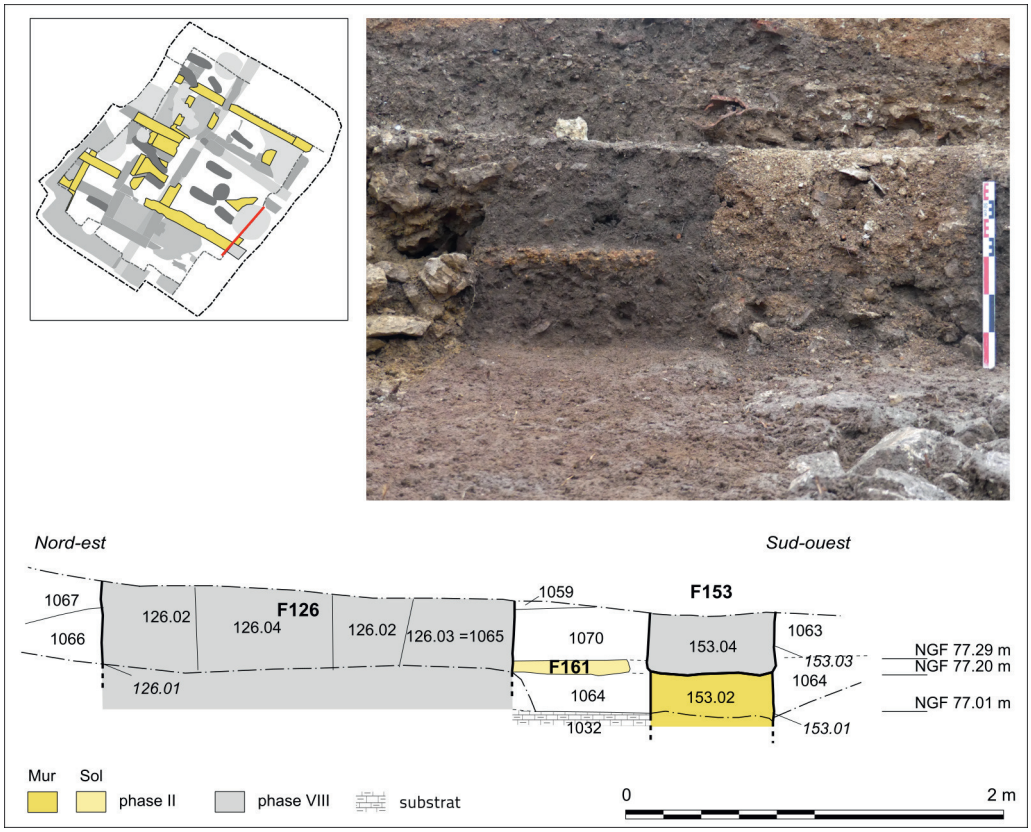


Fig. 61 – *Vue depuis le sud de F152, F153 et du niveau de démolition US1029. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Les mêmes interprétation et datation sont proposées pour le fait F153, perpendiculaire au sud à F152 (**Fig. 60 et 61**). Notons toutefois que F153 se situe dans le prolongement d'une maçonnerie de la phase III (F142) et que ce tracé a également été au moins partiellement suivi lors de l'édification du mur F110, au cours de la phase suivante. F153 a été observé sur une longueur de 6,80 m, jusqu'à la berme est. À cet endroit, une tranchée comblée par un limon très argileux brun clair, incluant de nombreux graviers et quelques pierres calcaires, correspond à la récupération de la partie maçonnée du mur (**Fig. 62**). Ce démantèlement a probablement eu lieu au cours de la phase VII (US 153.04). La base de la partie maçonnée aurait été située à 77,20 m NGF.

Fig. 62 – *Coupe à travers la maçonnerie F153, sa tranchée de récupération et le sol F161. Relevé : M.-C. Arqué, M. Cayre. Cliché et mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



Au nord, un niveau de sol, F161, a été observé quelques centimètres plus haut (à 77,29 m NGF) et pourrait éventuellement avoir fonctionné avec F153. Une petite fenêtre a été ouverte manuellement pour permettre son observation. Il repose sur une couche de 0,25 m d'épaisseur, constituée de limon brun avec des inclusions fréquentes de graviers et cailloux calcaires ainsi que de silex (US 1064), probablement le même horizon observé ailleurs sur le socle naturel (cf. *supra* chap 3.1). Il est recouvert sur une vingtaine de centimètres par du limon brun correspondant probablement à la phase d'abandon du site (US équivalentes 1070 et 1063). Il a été perturbé lors de la phase de récupération de F153 et, au nord, il a été coupé par l'installation du puits contemporain F126. Il n'est ainsi conservé que sur à peine 0,60 m de longueur. Épais de 5 cm, il est constitué d'une unique couche de mortier brun-jaune mêlé à de rares nodules de mortier orange (d'environ 1 cm), de très nombreux graviers et à du cailloutis, des inclusions calcaires allant jusqu'à 7,5 cm de longueur (US 161.02, **Fig. 62 et 63**). Il s'agit du seul niveau de sol maçonné enregistré à l'est de l'alignement F152-F123 et son « isolement stratigraphique » ne permet aucune certitude quant à son attribution chronologique. Il est tout au plus possible de préciser que son altitude est proche de celles enregistrées pour les autres sols antiques.

Fig. 63 – *Vue zénithale du sol F161. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Plus au nord, un second niveau de circulation a été enregistré, mais celui-ci n'est pas maçonné (F132). Il s'agit d'un simple niveau argileux rougeâtre, rubéfié, de 6-8 cm d'épaisseur, observé sur 0,78 m² et qui apparaît à 77,26 m NGF (**Fig. 64**). Là encore, les diverses perturbations ne permettent pas de le mettre en relation avec les phases antiques. Il est seulement possible d'affirmer qu'il est antérieur à la phase V, puisqu'il est coupé par la fosse F125 et la sépulture F158.

Fig. 64 – *Vue zénithale et de détail du sol F132. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022.*



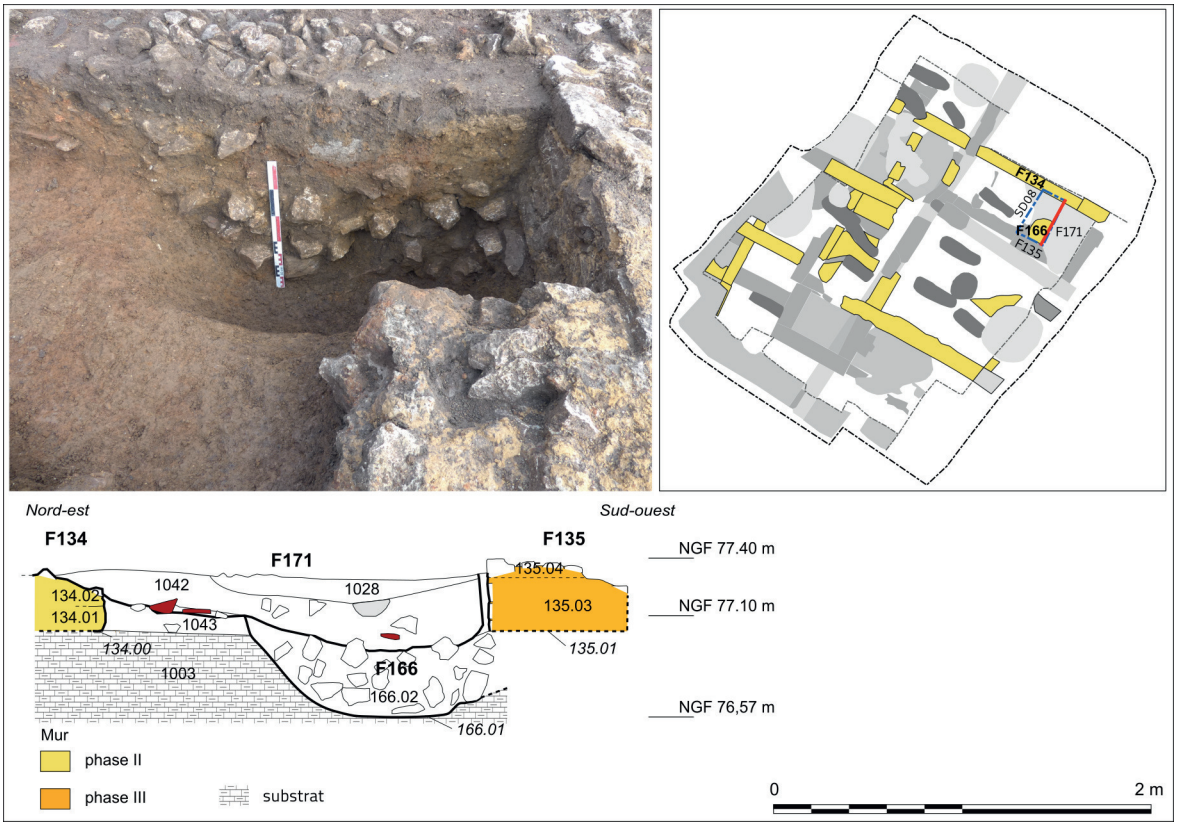
3.2.4 Les structures en creux

Deux faits antérieurs à la phase III ont été attribués sans certitude à la deuxième phase.

À l'est du mur F129, une structure en creux a été observée en coupe sur 0,70 m de longueur et 0,30 m de profondeur, dans le niveau homogène de limon 1075 : F186 (**Fig. 47**). Son creusement précède la mise en place du sol F127 (phase III). Il se caractérise par un comblement hétérogène de limon brun foncé incluant des poches d'argile ou de mortier terreux jaune, de rares mais gros nodules de mortier rose et quelques cailloux calcaires. Son creusement est difficilement perceptible mais ses parois semblent obliques et son fond en cuvette.

Au nord-est, une fosse a été partiellement fouillée dans le sondage 08 : F166 (**Fig. 65**). Elle a été perturbée en partie haute par la mise en place de maçonneries lors de la phase III (F135 et F140), puis par un vaste creusement associé à la phase VI (F171). Probablement de forme ovale, elle a été perçue sur 1,10 m de longueur et 0,70 m de largeur et se prolonge sous les deux murs sus-jacents. Elle était comblée, sur 0,45 m, par un niveau comprenant de nombreux blocs calcaires (dont des moellons taillés rectangulaires) mêlés à quelques fragments de TCA, le tout pris dans une matrice de limon argileux jaune à verdâtre meuble (US 166.02). Situé dans l'axe de la maçonnerie F141 de la phase I, le fait F166 pourrait éventuellement être lié à son démantèlement. Il perce un niveau argileux brun rouge peut-être naturel (US 1043).

Fig. 65 – *Coupe de la fosse F166 dans le sondage SD08. Relevé : A. Watel. Cliché et mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



Bien que la phase II soit marquée par de nombreuses constructions et donc une occupation des lieux probablement assez dense, seul un tesson de céramique provenant du nettoyage du sol F113, peut lui être associé. Cet unique fragment appartient à une sigillée provenant du centre de la Gaule, production datée entre 140 et 240 ap. J.-C.

3.3 Phase III : Créations et réaménagements (du Bas-Empire?)

La majorité des maçonneries de la phase II semblent conservées au cours de la suivante (**Fig. 66 et 67**). Cette troisième phase du bâti antique se caractérise par des murs à mortiers jaunes associés à des sols qui paraissent de meilleure qualité ou, du moins, sont plus imposants. Le mortier utilisé (abondamment) est caractérisé par une charge très importante de sable fin.

Fig. 66 – *Plan des vestiges des phases II et III. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022.*



Fig. 67 – *Orthophotoplan des vestiges de la phase III. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



3.3.1 La salle chauffée méridionale

Au sud de l'emprise, une pièce dotée d'un système de chauffage par hypocauste est établie (**Fig. 68 et 69**). Elle est circonscrite, à l'ouest, par le mur F102, au sud, par F103 et, à l'est, par F104. Ces murs chaînés ont une largeur allant de 0,71 à 0,73 m et ont été atteints à une altitude comprise entre 77,05 et 77,17 m NGF. Le mur septentrional (F142) a quasiment intégralement disparu lors de l'édification d'une maçonnerie en pierres sèches, au cours de la phase suivante (F110). Seuls un peu de mortier et un bloc calcaire de 0,44 m de long marque son emplacement. La surface de cette pièce chauffée est de 4,40 m².

Fig. 68 – *Orthophotoplan de la salle chauffée méridionale. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



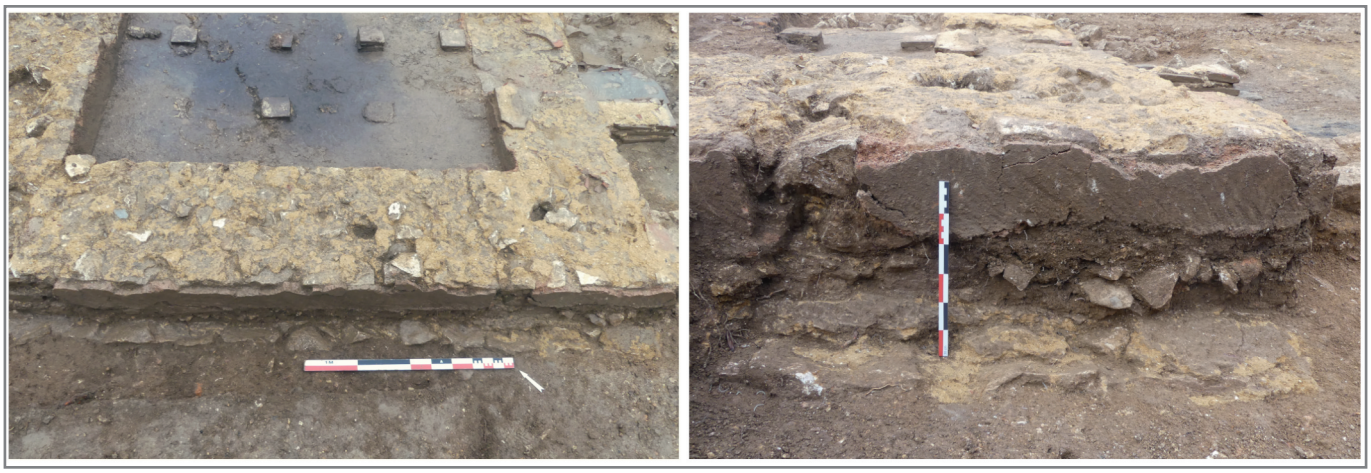
Fig. 69 – *Vue depuis le sud de de la salle chauffée méridionale. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



130

Le mur méridional, F103, a été observé sur une trentaine de centimètres de hauteur. Le sondage effectué au pied de cette maçonnerie n'a pu être mené à son terme en raison des conditions climatiques (l'évacuation des déblais étant notamment devenue une tâche laborieuse et périlleuse suite aux fortes précipitations). Ce mur semble fondé plus profondément que F102 et F104. Il montre un ressaut de fondation de 0,18 m de large, à 77,88 m NGF (**Fig. 70**). Le ressaut était recouvert par un épais niveau de limon brun, relativement homogène et compact (US 1033). Il incluait quelques cailloux et graviers, ainsi que de rares petits fragments de TCA. Seuls cinq tessons y ont été mis au jour. Un fragment d'un pot Santrot 250 associé à un bord d'une coupe ou marmite tripode Sellès 820 semblent placer sa formation autour du IIIe siècle ap. J.-C. Au dessus du ressaut, deux à trois assises sont conservées. Elles ont été montées à l'aide de petits et moyens moellons bruts et à face de parement travaillée en calcaire (de 0,13 à 0,32 m de longueur). Le blocage est constitué de mortier et d'éléments calcaires d'assez petits modules (majoritairement entre 7 et 10 cm de longueur). Le parement sud a été recouvert par une épaisse couche d'enduit fait avec un mortier de tuileau (de 3 à 5 cm d'épaisseur). Il a été lissé grossièrement à l'aide d'un outil ayant laissé de nombreuses traces. Le même type d'enduit a été utilisé à l'intérieur de la pièce pour recouvrir l'ensemble des murs sur une épaisseur de 0,5 à 2 cm.

Fig. 70 – *Détails du mur F103 : ressaut de fondation et enduit sur le parement sud. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022.*



Les fondations des murs occidentaux et orientaux sont composées, sur 0,10 à 0,15 m de hauteur, de pierres calcaires noyées dans du mortier sans réelle organisation (**Fig. 71**) . Comme pour F103, l'élévation montre des parements avec un appareillage irrégulier. Ils sont ainsi montés avec des moellons bruts ou à face de parement grossièrement équarris, mais également avec des blocs rectangulaires à face de parement soigneusement travaillée (des remplois ?). Leur taille varie de 0,12 à 0,32 cm de longueur, 0,13 à 0,20 cm de profondeur pour une hauteur allant de 0,10 à 0,15 cm. Quelques tuiles ont également été utilisées, vraisemblablement pour régler les assises, ainsi que pour le blocage.

Fig. 71 – *Élévations des murs F101 et F102 (à droite) et de F104 (à gauche). Clichés : G. Tendron et J. Mousset © Éveha 2022.*



À l'intérieur, le sol F111 est un béton de graviers calcaires et de tuileau, surmonté par quatre rangées de quatre pilettes réalisées avec des briques carrées de 17 à 18 cm de côté et d'un peu plus de 2 cm d'épaisseur (**Fig. 72**). Certaines des pilettes ont disparu et leur emplacement n'est perceptible que par une légère empreinte marquant le sol. Les mieux conservées sont hautes de 8 cm.

Fig. 72 – *Le sol F111 de la salle chauffée méridionale. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Le sol, à la surface lissée et rubéfiée, était surmonté par deux niveaux d'abandon. Le premier (US 1006), essentiellement localisé au centre de la pièce, est une couche hétérogène de limon brun à noir, relativement compacte, incluant des fragments de briques issues de l'effondrement des pilettes et quelques cailloux calcaires. Le seul tesson découvert est un fragment de céramique commune sombre en mauvais état et indatable. Les prélèvements du sol F111 destinés à une datation archéomagnétique n'ayant pu être finalisés en raison de conditions météorologiques défavorables, une analyse radiocarbone a été réalisée sur un charbon provenant du niveau 1006. Elle offre une datation comprise entre 247 et 404 (95,4 % de probabilité, âge calibré, Ly-19109 (GrM), BP : 1735 ± 30, cf. **Annexe 7**).

Le niveau sus-jacent (US 1005) est assez similaire à 1006 et se différencie uniquement par une texture plus sableuse et une couleur plus claire. Il a livré un tesson moderne vraisemblablement intrusif, ainsi qu'un piton en T utilisé dans la mise en place des *tubuli* et des *tegulae mammatae*.

Un dispositif de chauffage (*praefurnium*) est restitué à l'est : F106 (**Fig. 73**). Il est matérialisé par un canal dont le fond est constitué d'une *tegula* (0,52 x 0,40 m) posée à plat. La tuile montre des traces digitées semi-circulaires. Elle est bordée de chaque côté par des plots maçonnés, vestiges des piédroits du canal de chauffe. Le piédroit nord a presque entièrement disparu. Celui situé au sud est conservé sur 0,17 m de hauteur et a été monté à l'aide de dalles en terre cuite de 0,45 m de long, 0,26 m de large et 0,03 m d'épaisseur, liées par un mortier identique à celui des murs. Ce canal se poursuit vers l'intérieur de la pièce et traverse le mur F104. Ses parois sont marquées là aussi par des dalles ou tuiles en terre cuite.

À l'est de la salle chauffée, un niveau de sol constitué d'argile jaune, avec quelques inclusions calcaires et de petits fragments de tuiles ou de briques, a été suivi jusqu'au pied de la rampe : F112. Il est rubéfié et constellé de charbons à l'approche du canal de chauffe F106 (**Fig. 74**). Une datation radiocarbone semble indiquer là encore une formation au cours du Bas-Empire, avec un intervalle compris entre 234 et 381 (95,4 % de probabilité, âge calibré, Ly-19111 (GrM), BP : 1760 ± 30). L'étude de ces charbons a révélé un usage majoritaire du bois de chêne à feuillage caduc et anecdotiquement de noisetiers et de rosacés maloïdés. Paradoxalement, les charbons se sont révélés assez peu nombreux après tamisage des prélèvements, peut-être en raison d'une importante fragmentation due au piétinement du sol. Ce taux de fragmentation a également compliqué le travail de détermination des diamètres des bois employés. Il s'agirait majoritairement de branches de petits et moyens diamètres.

132 **Fig. 73** – *Les restes du* praefurnium *F106. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 74 – *Vue depuis l'est du sol F112. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*

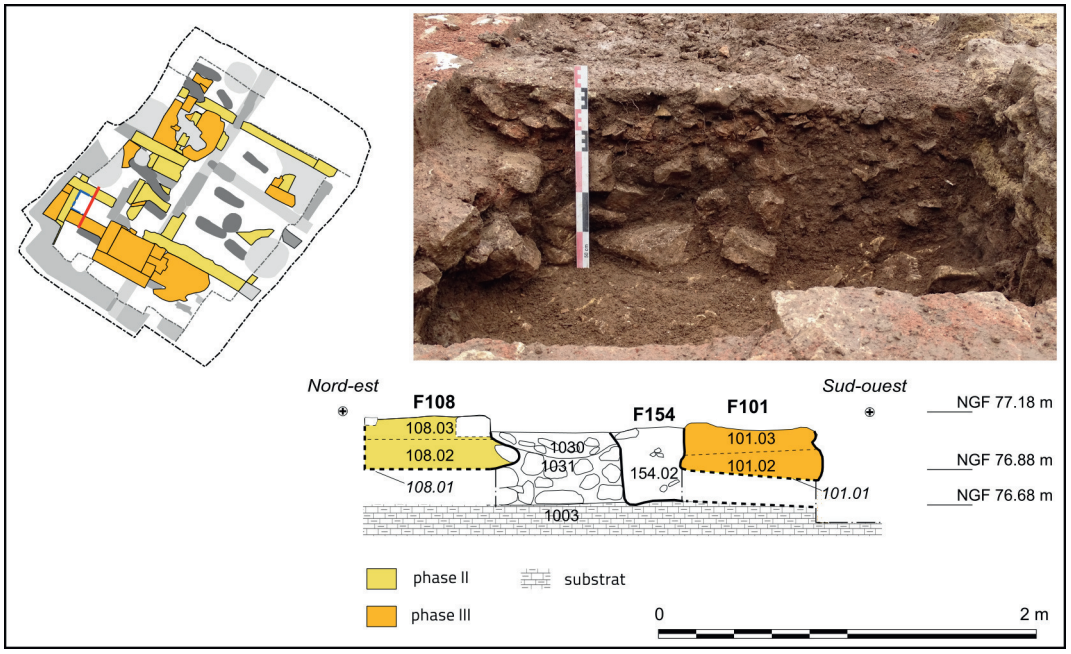


Un cinquième mur à mortier jaune a été ajouté dans cette zone : F101. Perpendiculaire, lié, et de même facture que F102, il vient prendre appui sur F107 (phase II ; **Fig. 71 et 75**). Sa mise en place clôt un petit espace au nord de 3 m². Aucun niveau de sol n'y a été repéré. Un sondage (SD 04) a simplement révélé la présence de deux remblais (US 1030 et 1031 cf *supra* chap. 3.2.1) coupés par un creusement linéaire pouvant être lié à la mise en place de F101 ou au démantèlement d'une structure antérieure : F154 (**Fig. 76**). Cette tranchée, observée le long de F101 sur 0,36 m de largeur, montre des parois verticales et un fond plat. Son comblement, un limon brun avec quelques graviers et petits cailloux, passe sous les fondations du mur. Il renfermait un unique tesson, le bord d'une coupelle en sigillée de type Drag. 27B, originaire des ateliers du Sud de la Gaule et diffusée entre 40 et 80 ap. J.-C.

Fig. 75 – *Élévation du mur F101 dans le sondage SD04.*
Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.



Fig. 76 – *Coupe nord-est–sud-ouest du sondage SD04. Relevé : E. Corfmat. Cliché : G. Tendron.*
Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.



3.3.2 Les sols F148 et F127

Une autre maçonnerie et un niveau de sol attribués à la phase III ont également été observés plus à l'ouest, au pied de la berme, dans le sondage manuel SD10 (**Fig. 77**). Le sol F148 est installé sur un *statumen* de pierres et blocs calcaires d'une dizaine de centimètres d'épaisseur (US 148.03, **Fig. 78**). Une seule couche épaisse de 0,13 m recouvre ce radier : US 148.01. Il s'agit d'un béton blanc rosé dont le mortier a été abondamment chargé en graviers et en tuileaux. Sa surface plane, située à 77,09 m NGF, a été grossièrement lissée. Si l'installation du sol a nécessité le démantèlement du mur F157, construit au cours de la phase II, les murs F107 et F155, édifiés à la même période, sont conservés au cours de la phase III. En effet, un enduit de mortier rose-orange lie le sol F148 à ces maçonneries. Ce boudin d'étanchéité recouvre également une maçonnerie à mortier jaune, F151, située au nord et venant doubler le mur F108. F151 a seulement été observé en plan sur 0,5 m de largeur et de longueur. Son mortier apparaît légèrement plus clair et moins sableux que les autres maçonneries de la phase III, des différences également observées lors de l'analyse menée par A. Coutelas, qui pourraient peut-être révéler un léger décalage chronologique. La fonction exacte de F151 n'étant pas connue, il s'agit peut-être davantage de spécificités liées à son utilisation.

Fig. 77 – *Vue zénithale du sol F148 et du mur F151 (SD10). Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



Deux autres sols, situés plus au nord, montrent des caractéristiques similaires à F148.

Le premier, F127, a été observé au sud du mur F128 et à l'ouest du mur F129 (**Fig. 79 et 80**). Tout comme le mur F150 (*supra*, chap. 3.2.1), il a été en grande partie détruit lors du creusement de la fosse F160. La relation entre F127 et F150 n'a donc pas pu être établie. Le lien avec F129, à l'est, a également disparu lors de l'installation du mur F109, de la sépulture F170 et de la fosse F159. F127 n'est correctement conservé que sur une toute petite surface, à proximité du mur F128, où il a été atteint à 77,17 m NGF. Il passe au-dessus de la semelle de fondation de ce mur et vient border son assise d'élévation, laissant suggérer qu'ils ont fonctionné ensemble. La seule relation stratigraphique nette associe donc ce sol à une maçonnerie construite au cours de la phase II. Toutefois, les maçonneries à mortier orange-rouge, précédemment décrites, semblant au moins en partie encore en fonction au cours de la phase III et étant donné son mode de construction, nous proposons d'associer F127 à cette phase de réaménagement. En effet, il s'agit là aussi d'un béton d'une dizaine de centimètres d'épaisseur incluant de nombreux graviers et fragments de tuileaux centimétriques (US 127.02), reposant sur un radier de pierres calcaires de 5 à 12 cm de longueur (US 127.03, **Fig. 47 et 120**).

Fig. 78 – *Coupe occidentale du sondage SD10. Relevé : E. Corfmat. Cliché et mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

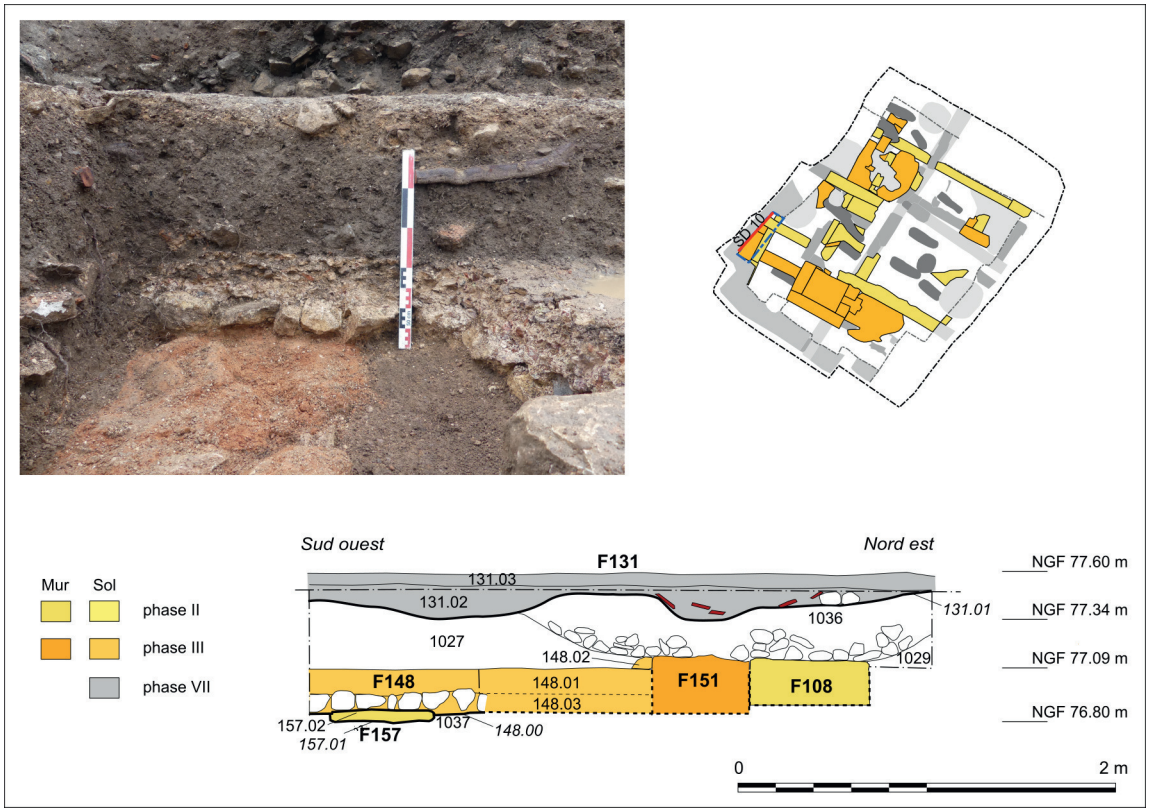


Fig. 79 – *Orthophotoplan du sol F127. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 80 – *Vue depuis l'ouest du sol F127. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



3.3.3 Le sol F115 et le système de chauffage F182-F119

Au nord-ouest de l'emprise, le sol F115 est établi dans l'espace délimité, au nord, par F134, à l'est, par F123 et, au sud, par F128 (**Fig. 81 et 82**). Sa mise en place a presque intégralement fait disparaître le sol antérieur, F165. L'aménagement F116, attribué à la phase II a, en revanche, été préservé. F115 s'installe sur une couche de 6 à 11 cm d'épaisseur, mêlant du limon brun à de très nombreux graviers, cailloux et éclats de TCA inférieurs à 3 cm (US 1039, **Fig. 83**). Ce niveau, peut-être un remblai de nivellement, renfermait également d'assez nombreux nodules de mortier jaune et rouge-orange. Deux tessons y ont été mis au jour : un fragment de céramique commune sombre indatable et le bord d'un plat de type Sellès 122/Menez 7-14, céramique en *Terra Nigra* datée entre 15 et 120 ap. J.-C. Là encore, le sol est constitué d'un *statumen* de blocs et pierres calcaires de 10 à 20 cm de longueur (US 115.04) surmonté par une unique et épaisse couche de béton blanc-rose, chargée en gravillons et en tuileaux (US égales 115.02 et 115.03). Sa surface plane, située entre 77,33 et 77,37 m NGF, a été assez soigneusement lissée. Ce sol n'est correctement conservé que sur sa partie orientale. À l'ouest, il a été fortement perturbé par de vastes structures en creux (F146, F147 et F118).

Fig. 81 – *Orthophotoplan du sol F115 . Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

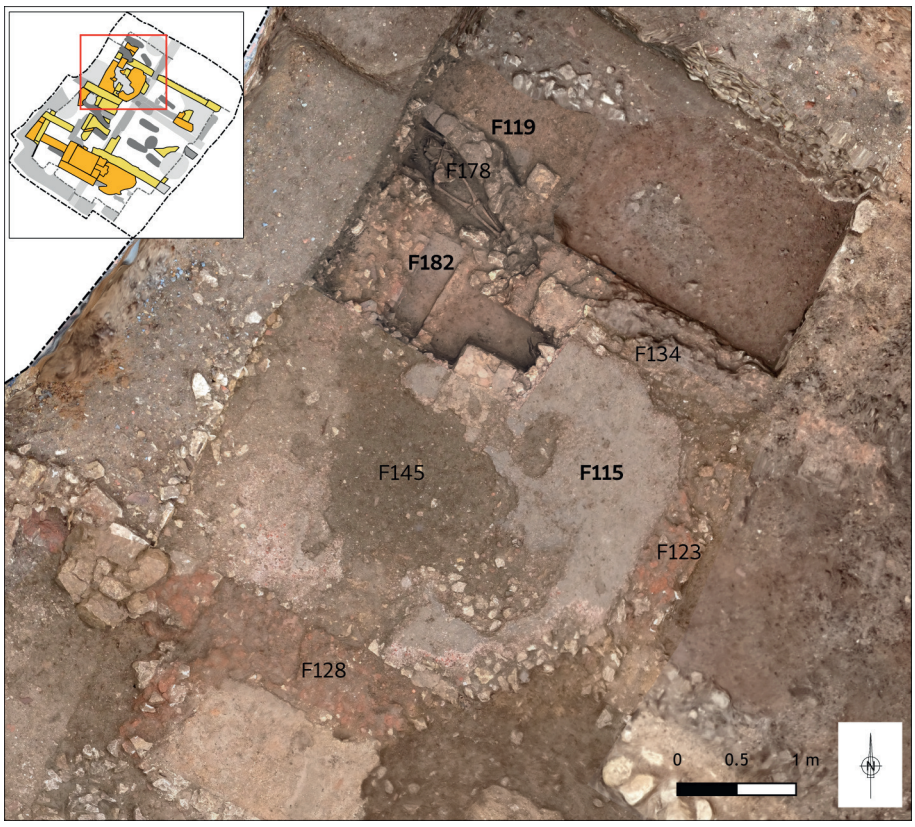
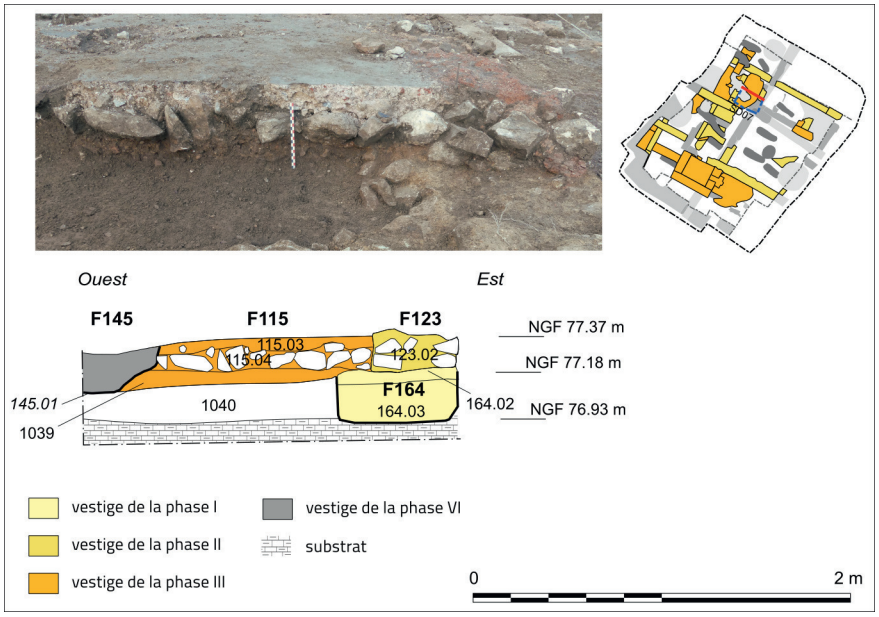


Fig. 82 – *Vue depuis l'est du sol F115. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 83 – *Coupe à travers le sol F115 (SD07) et les murs F123 et F164. Relevé : M. Cayre. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



F115 recouvre en partie une canalisation orientée nord-est–sud-ouest, vraisemblablement destinée à la circulation d'air chaud : F182 (**Fig. 81 et 84**). En effet, aucune concrétion ne peut être imputée à la présence d'eau et ses parois montrent des traces de chauffe assez nettes. L'ensemble est installé dans une tranchée qui perce le niveau de limon 1072, ayant livré un tesson du Haut-Empire (**Fig. 85** et cf. chap. 3.1). À l'ouest, le piédroit semble s'appuyer sur un amas de pierres calcaires et de fragments de TCA mêlés à un peu de limon et à du mortier jaune foncé (US 1074), probable blocage de matériaux en remplois (le mortier paraît assez similaire à celui employé lors de la phase I). Au fond, le départ du conduit traversant le mur F134 est occupé par une dalle en terre cuite (à 76,83 m NGF, US 182.02). Quelques traces de mortier permettent d'envisager que d'autres dalles étaient présentes plus au sud. Les piédroits, de 0,13 à 0,15 cm de largeur, sont montés sur 0,66 m de longueur, à l'aide d'un mortier jaune gravillonneux et de briques ou tuiles retaillées de 2 à 3 cm d'épaisseur et de 0,26 à 0,32 m de longueur (US 182.05). Cinq assises sont ainsi conservées sur 0,22 cm de hauteur, à l'ouest (**Fig. 86**). Plus au sud, les parois semblent être quasi-intégralement montées à l'aide de petits moellons calcaires. Cette structure a été observée sur 0,84 m de longueur et 0,60 m de largeur.

Fig. 84 – *Vue depuis le nord de la canalisation F182. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



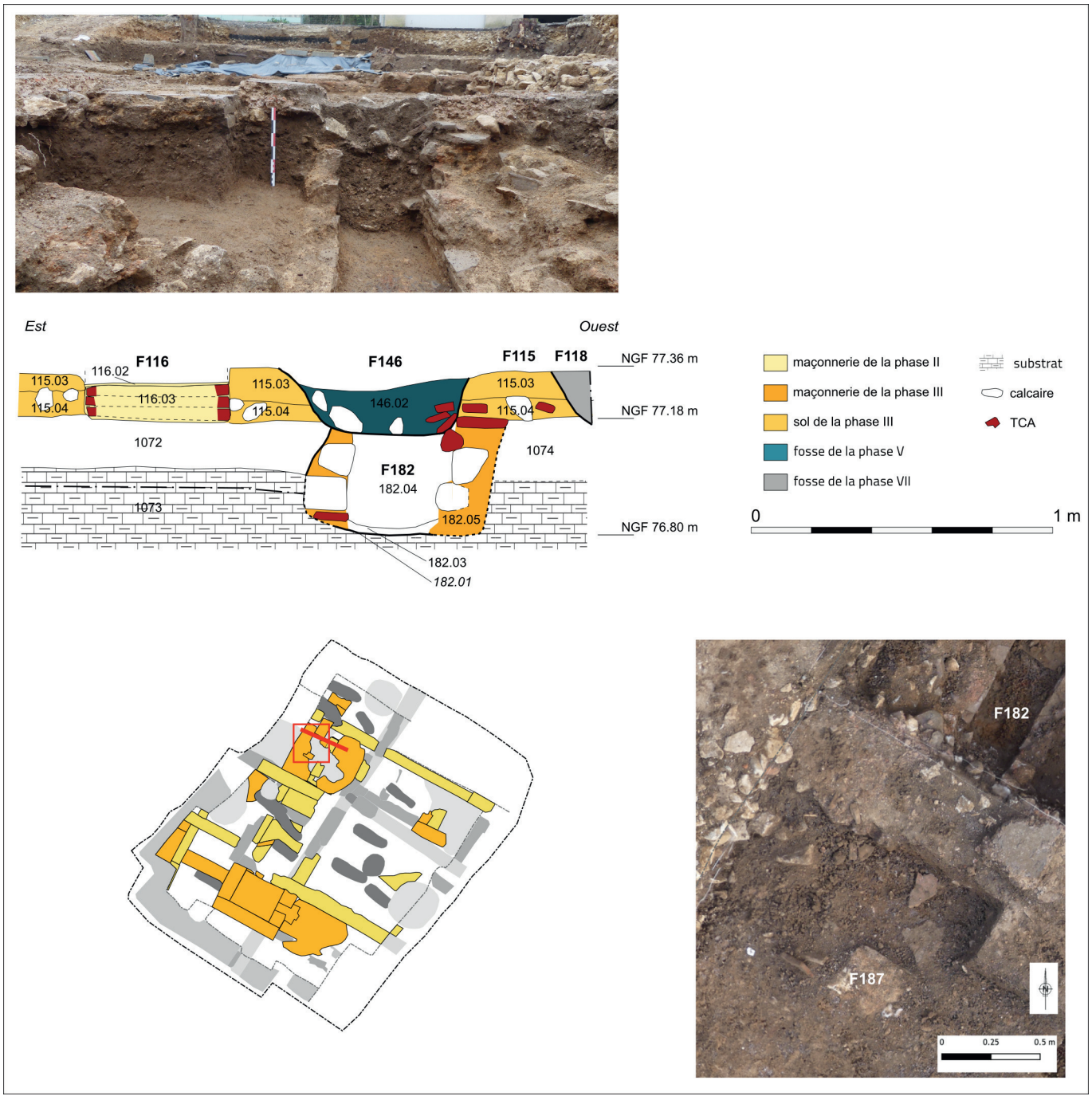
Fig. 86 – *Paroi ouest de la canalisation F182. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Dans son prolongement au sud, une fois le sol F115 enlevé, seul un nettoyage en plan a pu être effectué. La canalisation semble dévier vers l'est. Un reste de maçonnerie en mortier jaune et pierres calcaires et quelques tuiles semblent confirmer cette hypothèse (F187, US 187.02, **Fig. 85**). Face au manque de temps et étant donné la présence de grandes fosses profondes (notamment F118), nous avons choisi de ne pas faire de sondage complémentaire pour vérifier cette hypothèse. Le creusement des diverses structures en creux lors des phases postérieures a par ailleurs entraîné la disparition du système de couverture de la canalisation. Deux tuiles fragmentaires, au dessus du piédroit occidental, pourraient toutefois correspondre aux vestiges de ce couvrement.

Au nord du mur F134, F182 est prolongé par F119 (**Fig. 87**), une structure fortement impactée par la mise en place de la sépulture F178 et par une seconde inhumation au nord (F181). F119 a donc été perçu sur seulement 0,73 m de longueur. Ce fait est matérialisé par une concentration de nodules de mortier jaune sur 1,06 m de large. Une tuile à plat (US 119.02) et un reste de maçonnerie (US 119.04) marquent sa limite est (**Fig. 88**). Notons que ces éléments ne sont pas strictement alignés avec les composants de F182. La paroi orientale, de 0,22 m de largeur, est réalisée avec du mortier jaune et une pierre plate calcaire. Elle est seulement conservée sur 0,28 m de longueur et 0,06 m de hauteur. Un aménagement du même type (US 119.05) semble se dessiner à l'ouest, matérialisé par une concentration plus importante de mortier jaune, formant une bande d'une largeur équivalente à 119.04. Les deux maçonneries seraient alors distantes de

Fig. 85 – *Coupe à travers le sol F115, la maçonnerie F116 et la canalisation F182 et orthophotographie de F187. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Relevé, cliché et mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



0,60 m. Deux interprétations peuvent être proposées : soit F182 était prolongé par une canalisation presque deux fois plus large, soit il s'agit d'un autre type de structure, l'hypothèse d'un *praefurnium* paraissant assez séduisante.

Les tuiles formant le fond de F182 étaient recouvertes sur 2 à 3 cm par un limon brun foncé très gravillonneux contenant d'assez nombreux charbons (US 182.03). Ce niveau était surmonté par quarante centimètres de limon brun clair, incluant de très nombreux graviers (moyens à gros) sous forme de lits indiquant probablement un comblement assez lent (US 182.04). F119 était recouvert par une couche de démolition composée d'un limon sableux brun noir intégrant des nodules de mortier jaune, d'assez nombreux fragments de TCA (tuiles plates, tuiles courbes et briques) et de rares fragments calcaires (US 119.03, **Fig. 89**). Cette couche renfermait également quelques charbons plus particulièrement concentrés au dessus de la tuile 119.02.

Fig. 87 – *F119 dans le prolongement de la canalisation F182. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 88 – *Vue depuis le nord de F119. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 89 – *Vue zénithale de F 119 et de son niveau d'abandon. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Des prélèvements ont été effectués à cet endroit, ainsi qu'au fond de F182. Ils ont fait l'objet d'une analyse anthracologique révélant, surtout pour F182, une assez grande diversité de taxons : du chêne, de l'érable, de l'orme, de l'aulne, du nerprun, du noisetier, du prunier, des rosacés maloïdés et des espèces peu communes voire rares comme la vigne et le citronnier. Ces restes sont à mettre en lien avec des collectes dans des milieux variés et l'emploi de bois de petits et moyens diamètres.

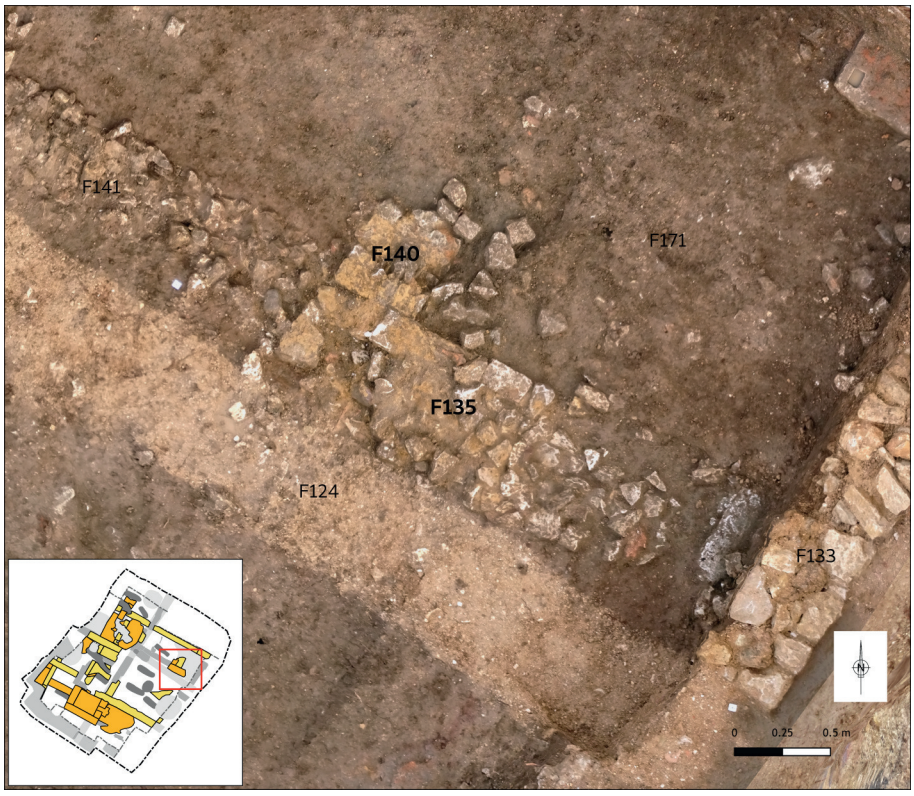
La présence de ces charbons, même si elle pourrait être due à une évacuation des cendres par courant d'eau pourrait également indiquer la proximité d'un foyer et confirmer l'identification de F119 comme *praefurnium*.

La construction de F182 est antérieure à la mise en place du sol F115. Le canal traverse le mur F134, mais il est impossible de déterminer si leurs installations ont pu être synchrones et si F182 était déjà en place au cours de la phase II. L'implantation de la sépulture F178 (phase V), puis celle de la fosse F146, ont effectivement entraîné la perte d'une partie des données stratigraphiques. Des analyses radiocarbones menées sur les charbons provenant du fond de la canalisation F182 et de F119 indiquent que le système de chauffage pourrait être en usage jusqu'au IVe voire jusqu'au début du Ve siècle ap. J.-C. La datation obtenue pour F182 se situe ainsi entre 252-418 avec 21,9 % de probabilité pour la période 252-290 et 73,5 % pour la période 320-418. (Ly-19113 (GrM), BP : 1705 ± 30). Pour F119, la fourchette chronologique proposée est sensiblement la même : 255 à 433 avec 13,8 % de probabilité pour les années 255-286 et 81,7 % pour la période 326-433 (Ly-19112 (GrM), BP : 1680 ± 30).

3.3.4 Les maçonneries F135 et F140

Au nord-est du site, deux autres maçonneries, F135 et F140, utilisent un mortier sableux jaune identique à celui employé pour l'édification des murs F101 à F104, appartenant à la salle chauffée sud (**Fig. 90**). Ces maçonneries s'installent au-dessus de la fosse F166, observée dans le sondage SD08 (phase II, **Fig. 65**), et ont été fortement impactées par le creusement de la grande fosse F171 (phase VI).

Fig. 90 – *Orthophotoplan des murs F135 et F140 . Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



Le mur F135, orienté nord-ouest–sud-est, est large de 0,74 m. Il sert d'appui à F140, perpendiculaire au nord, qui est épais de seulement 0,48 m. Ils sont respectivement conservés sur 1,36 et 0,62 m de longueur pour 0,37 et 0,29 m de hauteur. Le parement nord de F135 est monté à l'aide de moellons très grossièrement équarris voire bruts, formant trois assises assez grossières (US 135.03, **Fig. 91**). Des moellons rectangulaires soigneusement travaillés, de 18 à 26 cm de longueur et de 10 à 12 cm de hauteur, ont été utilisés dans une quatrième assise, correspondant peut-être à de l'élévation (US 135.04). Le blocage est constitué de mortier et de fragments calcaires à l'état brut.

Fig. 91 – *Élévation du mur F135 dans le sondage SD08.*
Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.



La construction de F140 paraît plus soigneuse. Les trois assises de fondation observées sont régulières et mettent en œuvre des moellons rectangulaires à face de parement travaillée, de 16 à 22 cm de longueur et de 11 à 12 cm de hauteur (**Fig. 92**).

Fig. 92 – *Vue depuis l'est du mur F140 dans le sondage SD08.*
Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.



3.3.5 La structure F147

Une seule structure en creux est attribuée à la phase III : F147 (**Fig. 93**). Il s'agit d'un fait linéaire à la fonction indéterminée. Son creusement coupe nettement le sol F113, sur 0,22 m de large, et a été suivi sur 0,80 m de longueur. Son extrémité occidentale a vraisemblablement été perturbée par l'aménagement de F109 (phase IV). F147 disparaît à l'est, suite à l'installation d'une sépulture lors de la phase V (F168-172). Elle était comblée sur 0,16 m par un limon gravillonneux brun-gris très meuble (US 147.02).



Fig. 93 – *Structure en creux F147 installée dans le sol F113. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*

3.4 Phase IV : Une occupation du début du haut Moyen Âge ?

Un changement notable dans le mode de construction des maçonneries témoigne d'une quatrième phase d'occupation (**Fig. 94**). Ainsi, des murs montés à l'aide de moellons calcaires sans adjonction de mortier sont édifiés probablement au début du haut Moyen Âge, avant un changement de vocation des lieux et l'installation de sépultures, peut-être dès la fin du VII^e^ siècle.

Trois maçonneries viennent s'installer au cœur du bâtiment en suivant l'orientation des murs antiques et forment un U : F130, F109 et F110 ; **Fig. 95 et 96**). Elles ne sont conservées que sur une assise réalisée à l'aide de blocs à face de parement travaillée de tailles variés (de 0,09 à 0,42 m de longueur, de 0,12 à 0,25 m de largeur et de 0,07 à 0,12 m de hauteur). Le blocage est constitué de pierres et blocs bruts (jusqu'à 0,28 m de longueur) désorganisés.

Au sud, F110, large de 0,60 m, a été préservé sur seulement 1,05 m. Il vient s'implanter à la place du mur septentrional de la salle chauffée (F142, phase III).

À l'ouest, F109, mesurant de 0,58 à 0,62 m de large, reprend en partie le tracé du mur F129 (phase II). Il a été perçu sur 3,12 m de longueur. Son extrémité nord, à la jonction avec le mur F130, a été perturbée par l'implantation de deux sépultures probablement à la fin du viiie siècle ou au siècle suivant (F170 et F183).

F130, visible sur 1,80 m de longueur, est large de 0,58 m. Son assise s'installe sur un lit de 0,10 à 0,20 m de hauteur, constituée de petits blocs et de pierres qui pourraient appartenir à une maçonnerie antérieure (**Fig. 97 et 58** chap. 3.2).

144 **Fig. 94** – *Plan des vestiges de la phase IV. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022.*



Fig. 95 – *Orthophotoplan des murs F109, F110 et F130. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

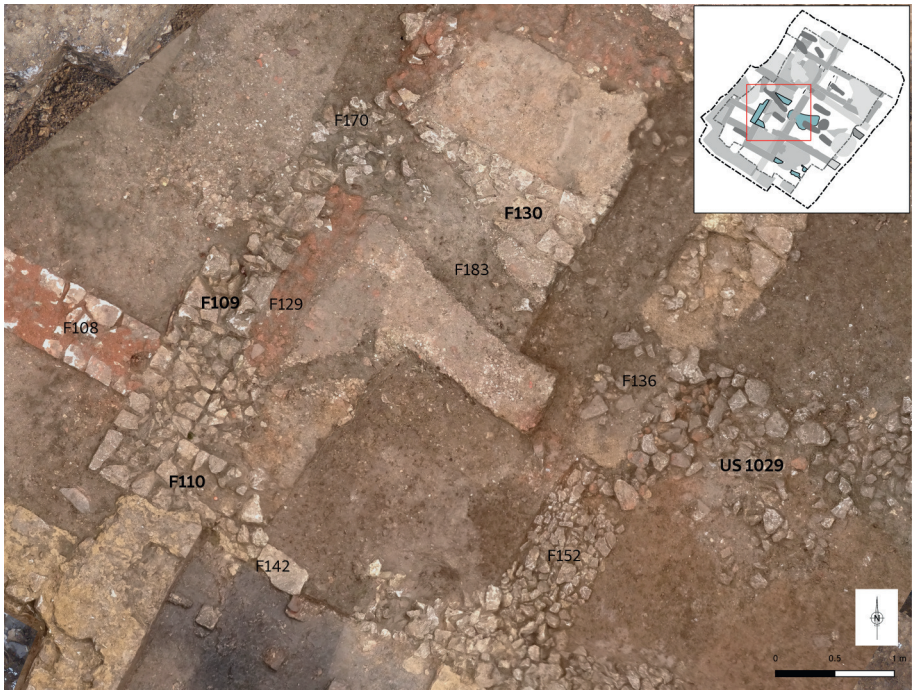




Fig. 96 – *Vue depuis l'ouest des murs F109 et F110. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*

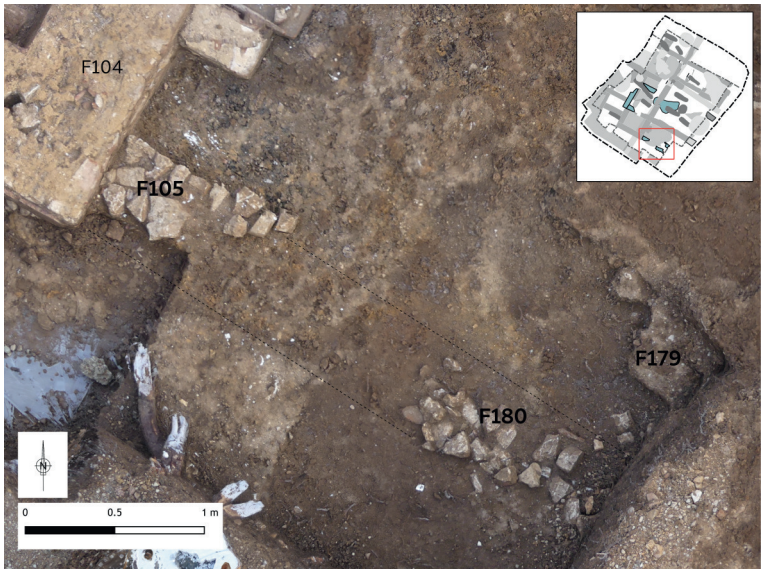
Fig. 97 – *Vues depuis l'est du mur F130. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022.*





Au sud, un autre mur monté à l'aide de blocs calcaires avec un liant exempt de mortier est attribué sans certitude à la phase IV (il pourrait en effet être aussi bien interprété comme un dernier aménagement de la phase précédente). F105 a été édifié au-dessus du sol F112, selon un axe nord-ouest–sud-est et vient s'appuyer contre le mur oriental de la salle chauffée F104 (**Fig. 98**). S'il fonctionne bien avec les maçonneries F109, 110 et 130, cela suppose que F104 (au minimum) est encore en partie en élévation au cours de cette quatrième période.

Fig. 98 – *Orthophotoplan du mur F105 et du sol F179 .*
Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.



Ayant mal résisté au décapage mécanique, il n'a été observé que sur 0,70 m de longueur. Il correspond au mur F4 enregistré lors de la phase de diagnostic et décrit comme « large de 0,55 m » et constitué de « moellons équarris cubiques (12 x 10 x 16) » liés par « un limon argilo-sableux contenant des nodules de mortier et d'argile jaunâtre » (Martins 2020 : 34, **Fig. 99**). Au sud-est, une concentration de blocs calcaires a été perçue sur 1,14 m de longueur et 0,45 m de largeur : F180 (**Fig. 100**). Bien que la disposition des blocs soit assez désordonnée, il s'agit peut-être du prolongement de F105. Une anse pseudo-bifide appartenant à une cruche ou une amphore ligérienne et un tesson informe de céramique protohistorique ont été mis au jour lors de son nettoyage. Ces éléments sont considérés comme résiduels.



Fig. 99 – *Mur F105 dégagé lors de la phase de diagnostic (source : Martins 2020 : 35, cliché 19).*

Un niveau de sol constitué d'une couche de graviers et de petits cailloux mêlés à un peu de mortier jaunâtre a été observé sur une toute petite surface, au pied de la rampe au nord de F180 : F179 (**Fig. 100**). Là encore son « phasage » est incertain mais il semble être postérieur au sol F112 de la phase III. Il apparaît plus haut (à 77,04 m NGF, tandis que F112 est situé à une altitude comprise entre 76,87 et 76,93 m NGF) et un niveau de 2 à 3 cm d'épaisseur de limon brun semble s'intercaler entre eux (US 1076).

Fig. 100 – *F180, prolongement de F105 à l'est ?*
Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.



L'US 1029, seul niveau de démolition observé en plan, a également été intégrée à cette quatrième phase puisqu'il a été perturbé par des creusements au cours de la période suivante (**Fig. 98**). Il comprenait des pierres et des blocs calcaires mélangés à des nodules parfois gros de mortier rouge-orange ainsi qu'à des fragments de TCA (TCA-04 à 06 : des briques épaisses dont un probable fragment de *suspensura* et peut-être un fragment de brique circulaire, et des tuiles plates et courbes). Il renfermait également des fragments en terre cuite striés au peigne, probables morceaux de *tubuli* ou de *tegulae mammatae* provenant de la destruction de la salle chauffée au sud.

3.5 Phase V : Les sépultures du haut Moyen Âge

Une série de sépultures, des inhumations, sont installées sur le site alors qu'il n'existe probablement plus que très peu de traces du bâtiment antique (**Fig. 101 et 102**). Dans la plupart des cas, leur niveau d'ouverture initial n'est pas connu, mais le fait que certaines prennent place au milieu de maçonneries permet de suggérer que le terrain n'est probablement plus occupé que par de simples niveaux de démolition ou d'abandon, à l'image de l'US 1029. Au-dessus des vestiges antiques, un horizon de 20 à 30 centimètres de limons brun foncé à noir incluant de nombreux blocs et pierres calcaires ainsi que des fragments de TCA a ainsi été observé en coupe dans les bermes du site : US 1021 (**Fig. 107**), 1027 (**Fig. 78**), 1067, 1068 et 1070 (**Fig. 130**).

Les comblements des tombes contenaient également de nombreux éléments provenant de la destruction des murs et des toitures (blocs et fragments de TCA). Ces remplissages étaient par ailleurs difficiles à discerner des niveaux de démolition environnants, notamment dans la partie orientale du site. Certaines inhumations n' y ont été perçues qu'après un second décapage.

Fig. 101 – *Plan des vestiges de la phase V. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022.*



Fig. 102 – *Orthophotoplan générale et des sépultures de la phase V . Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



Treize inhumations individuelles ont été recensées. Les faits F172 et F177, moins profonds, ont été considérablement endommagés lors de la deuxième phase de mécanisation et la sépulture F181 n'a pas été fouillée (un simple test a été effectué afin de vérifier la présence d'ossements). Deux individus supplémentaires (un périnatal et un adulte) ne sont représentés que par quelques ossements découverts au sein d'un niveau d'abandon de la salle chauffée sud (US 1005).

Ces tombes, creusées profondément, adoptent un plan oblong ou quasiment rectangulaire et montrent des bords droits et un fond plat. Elles ont toutes quasiment la même orientation, nord-ouest–sud-est, les défunts étant enterrés en décubitus dorsal avec la tête au nord-ouest. Elles présentent également presque toutes le même type d'aménagement. Les observations de terrain et l'analyse taphonomique révèlent que la décomposition des corps a eu lieu en espace vide et, excepté pour la sépulture F178, dans un contenant rigide en matière périssable fait de planches calées par des blocs calcaires (sans adjonction de clous) doté d'une couverture également en matériaux périssables (souvent peu hermétiques). Dans les descriptions à suivre, nous ne présenterons donc que les éléments spécifiques à chaque sépulture (le tableau **Fig. 110** présente une synthèse des données sur l'architecture des faits funéraires, leurs datations et quelques informations concernant les défunts).

Dans l'angle sud-ouest du site, F100 a été mis au jour dès les premières heures de décapage et a été perçu un peu tard (voir **Fig. 140** de l'étude anthropologique). La forme exacte de son creusement n'est par conséquent pas connue. Il n'a été observé que sur 1,30 m de longueur, 0,45 m de largeur et sur 0,20 m de profondeur au maximum. Seuls quelques blocs de calage sont conservés au nord, le long du mur F101. La tombe renfermait le corps d'un individu immature de la classe d'âge [5-9] ans, et de sexe indéterminé.

Au nord-est, l'inhumation F168-F172 a perturbé le sol F113 (phase II) et le linéaire F147(phase III). Elle avait d'abord été interprétée comme une simple fosse, erreur de jugement (notamment sur sa profondeur réelle) qui a conduit à une disparition de la quasi-intégralité des ossements lors de la seconde phase de décapage. Seuls les membres inférieurs d'un individu adulte en ont réchappé (voir **Fig. 156** de l'étude anthropologique). Son creusement de forme rectangulaire (1,48 x 0,60) montre des parois verticales et un fond plat et se développait sur 0,68 m de hauteur au minimum.

Dans la même zone, la sépulture F177 a également été perçue trop tardivement et son emplacement exact n'est pas connu. Les ossements collectés sont ceux d'un immature dont l'âge est estimé entre 6 mois et 3 ans.

À proximité, au nord-ouest, deux sépultures se recoupent et perturbent les vestiges des phases II à IV (**Fig. 103**). Seuls leurs derniers vingt-cinq centimètres ont été fouillés manuellement après le second décapage. La première, F170, mesure 1,90m de long, 0,78 m de large et est profonde de 0,83 m. Les ossements correspondent à ceux d'un individu adulte de plus de 40 ans, de sexe masculin. L'analyse taphonomique révèle, en plus du contenant et de la couverture en matériau périssable, l'existence probable d'un plancher.

Le fait F170 a été coupé au niveau des fémurs par l'implantation de la tombe F183, longue de 2,10 m, large de 0,56 à 0,68 m et profonde de 0,77 m. Le squelette 183.02 est celui d'un adulte jeune (entre 20-29 ans), de sexe indéterminé. L'analyse des ossements et la disposition des éléments de calage permettent d'avancer l'hypothèse d'un contenant de forme trapézoïdale. Là aussi, la présence d'un plancher est suspecté. Le corps aurait, de plus, été enseveli dans une enveloppe souple contraignante tel un linceul.

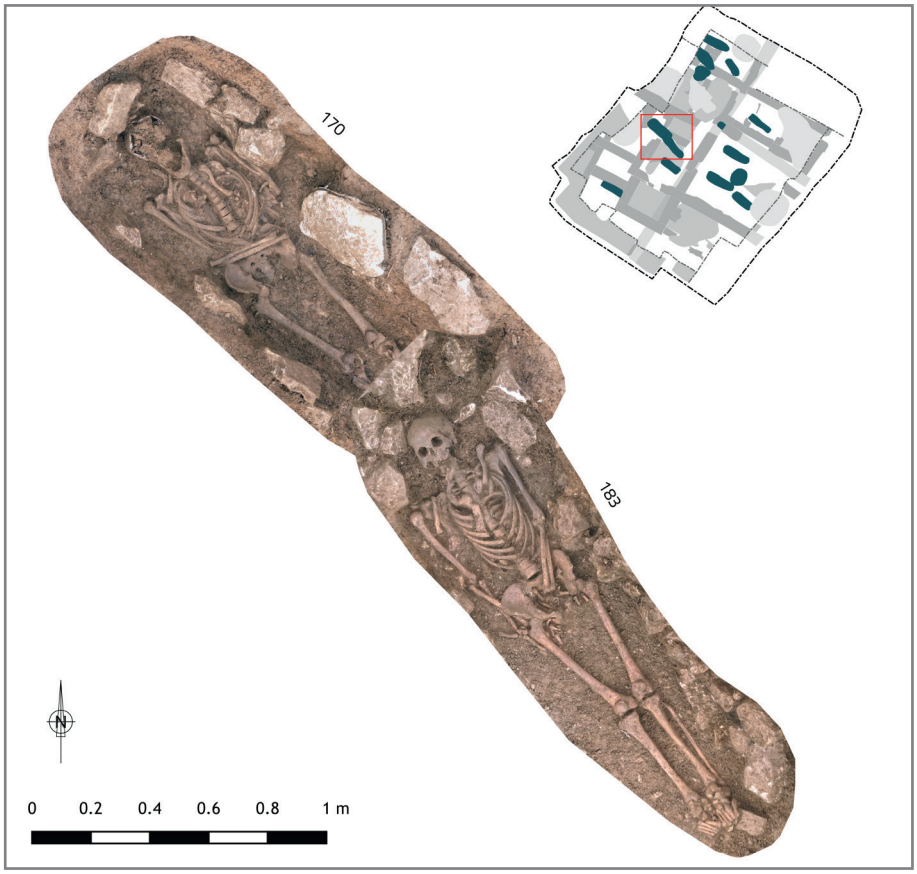
Quatre adultes et un immature ont été enterrés dans la moitié orientale de l'emprise (**Fig. 104**). Ces inhumations n'étaient quasiment pas discernables dans les niveaux mis au jour lors du premier décapage et, à une exception près, elles n'ont été perçues qu'après la deuxième phase de mécanisation, sur 0,20 à 0,36 m de profondeur.

Au sud-est, F158 renfermait le squelette d'une femme de plus de 50 ans. La fosse, large de 0,66 m, était conservée sur 1,50 m. Elle a été coupée lors du creusement du puits contemporain F126, à l'est.

Trois sépultures forment un alignement : F173, F174 et F175.

Au sud, le fait F173 a été creusé sur 2,10 m de longueur et sur une largeur de 0,58 m aux pieds et 0,77 m à la tête. Il a reçu le corps d'une femme de plus de 40 ans, probablement ensevelie dans un contenant avec une couverture en matière périssable non hermétique. Un élément en bois, conservé sous la forme de charbon, a été observé au niveau des pieds (**Fig. 105**). L'analyse anthracologique révèle la présence d'au moins deux planches de chêne à feuilles caduques coupées suivant le plan tangentiel du bois (débitage sur dosse). En l'absence d'identification plus convaincante, l'hypothèse privilégiée est qu'il s'agit de restes d'une civière.

Fig. 103 – *Orthophotoplan des sépultures F170 et F183 à l'est du site .*
Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.



Au centre, la sépulture F174 est longue de 2 m, avec une largeur variant de 0,55 m au niveau des pieds à 0,67 m au niveau de la tête. Elle renfermait le squelette d'une femme âgée de 20 à 49 ans, au moment de sa mort. Le coffrage mixte avec plancher et couverture non hermétique s'accompagne ici d'un aménagement céphalique de type coussin funéraire.

Au nord, le squelette d'un individu probablement masculin, âgé de 20 à 39 ans lors de son décès, a été inhumé dans une fosse relativement exiguë de 1,76 m de longueur et ne dépassant pas 0,53 m de large (F175).

À approximativement 1,50 m au sud-ouest de F175, la sépulture F176 montre une fosse de 0,80 m de long pour 0,50 m de large. Une poche de limon sombre, individualisée dans un premier temps sous le numéro F137, correspond très probablement à son comblement supérieur. Cette tombe a été fortement perturbée par l'installation des murs F136 et F162 (phase VII). Les ossements du petit défunt, de probablement moins de deux ans, ont été déplacés et sont mal conservés. Les observations taphonomiques étant par conséquent très limitées, seule la présence d'un bloc permet de supposer la présence d'un coffrage calé.

Trois sépultures ont été recensées au nord-ouest, au sein du sondage SD01 (**Fig. 106**). À l'est du sondage, F120 mesure 1,40 m de long pour 0,54 m de large et a été observée sur 0,38 m. Un enfant de la classe d'âge [1-4] ans y a été inhumé, vraisemblablement la tête posée sur un coussin funéraire. Il est également probable qu'il y ait eu, outre un coffrage et une couverture, un fond en matière périssable. L'un des blocs utilisé pour le calage des planches au niveau de la tête est un remploi, un fragment de placage calcaire montrant des traces de mortier de tuileau au revers.

Le fait F181, au nord, n'est que partiellement compris dans l'emprise et n'a fait l'objet que d'un test sur sa moitié orientale. Il est visible sur 1,85 m de longueur et 0,65 m de largeur. En partie supérieure, des blocs calcaires pourraient correspondre à une fraction du calage effondré ou à un système de couverture (**Fig. 107**).

Fig. 104 – *Orthophotoplan des sépultures F158, F173 à F176 à l'ouest du site. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 105 – *Vue depuis l'est de la sépulture F173.*
Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.



Fig. 106 – *Orthophotoplan des sépultures F120 et F178 dans le sondage SD01.*
Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.

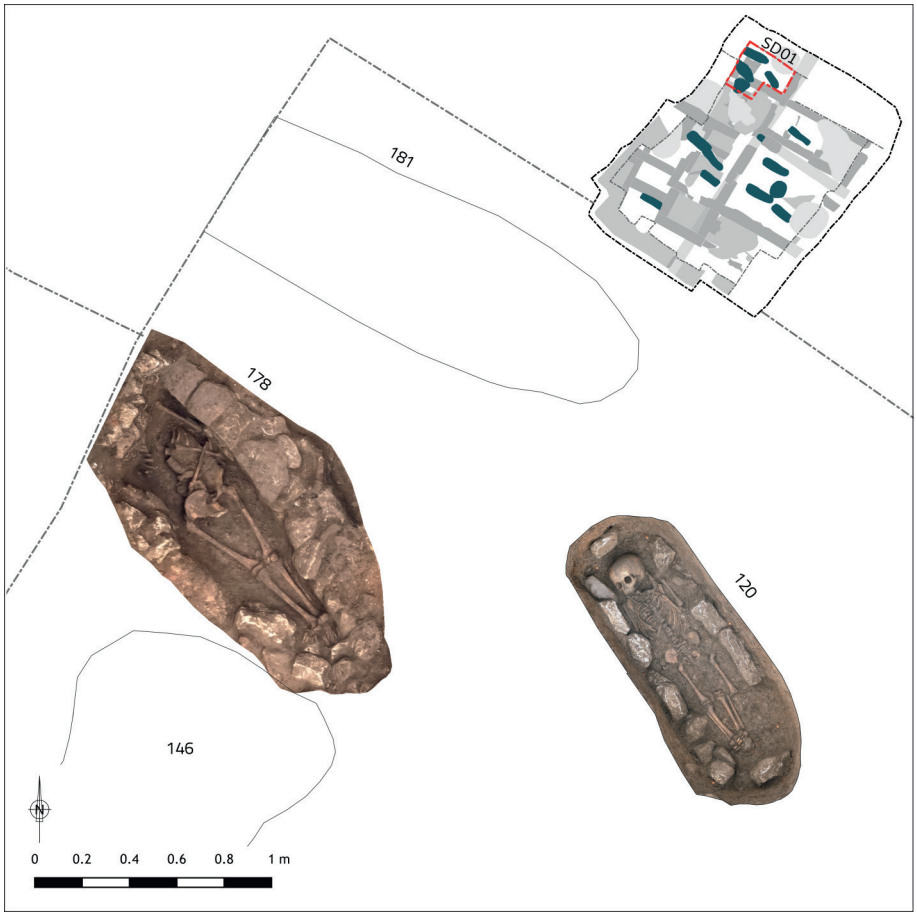


Fig. 107 – *Vue zénithale de F181 (SD01).*
Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.



À environ 0,50 m au sud, la sépulture F178 est plus originale. Elle a été agencée à l'aide de TCA et de pierres calcaires, des éléments probablement récupérés à proximité immédiate, les « fossoyeurs » opportunistes ayant vraisemblablement pillé la canalisation F182 et le fait F119 (**Fig. 108**). La fosse F146, enregistrée à proximité, est également attribuée à la phase V et matérialise peut-être cette phase de récupération des matériaux. F178 montre un plan de forme trapézoïdale, tandis que les autres fosses sont de forme oblongue ou rectangulaire. Le creusement semble se dessiner en coupe (**Fig. 109**), sur près de 0,75 m de hauteur et s'ouvrir, comme F181, dans le niveau d'abandon 1021. F178 a servi à enterrer un enfant âgé de 10 à 14 ans et a été observée sur 1,72 m.

Fig. 108 – *Vue depuis l'est de F178 et F181 et des niveaux environnants.*
Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.



Onze datations radiocarbones ont été effectuées et placent cet horizon funéraire entre la fin du VII^e^ et la fin du X^e^ siècle, avec un maximum de probabilité entre la deuxième moitié du VIII^e^ et la fin du IX^e^ siècle (cf. **Annexe 8**). Quelques tessons ont également été mis au jour dans les divers comblements. Malgré le faible nombre d'individus identifiables, les céramiques semblent pouvoir être rattachées à deux périodes de productions. Les faits F120, F158 et F174 ont ainsi livré des restes datables des VIII^e^- IX^e^ siècles, tandis que les sépultures F176 et F183 contenaient des productions peut-être légèrement plus récentes, attribuées aux IX^e^- X^e^ siècles (voir *infra* l'étude de S. Marchand). Le recoupement des sépultures F170 et F183 semble, par ailleurs, plaider en faveur d'une utilisation assez longue de la nécropole.

Fig. 109 – *Coupe ouest du sondage SD01. Relevé et cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*

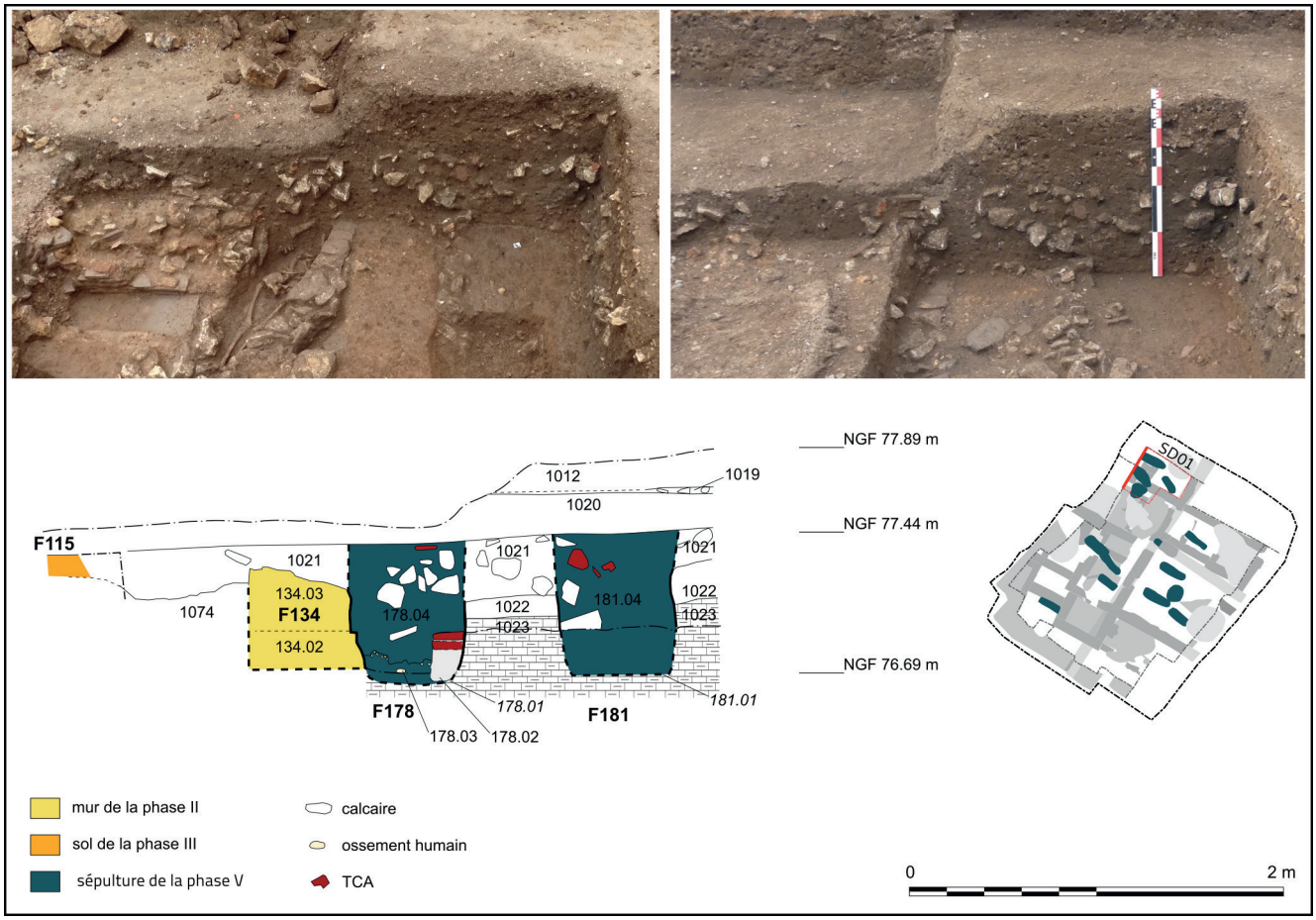


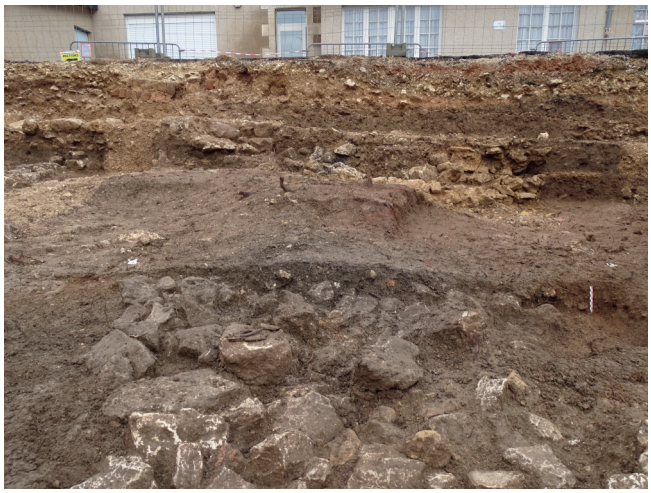
Fig. 110 – *Tableau récapitulatif des données concernant les sépultures de la phase V.*

Fait	Datation C14 (Age calibré)	Architecture	Sexe	Age retenu
100	710-957 ap. J.-C.	Espace vide – contenant rigide calé – couverture périssable	Ind.	[5-9][10-14]
120	702-892 ap. J.-C.	Espace vide – coffrage mixte non maçonné – aménagement céphalique (bloc enduit +coussin)– couverture périssable	Ind.	[1-4]
158	681-885 ap. J.-C.	Espace vide – contenant rigide calé – couverture périssable	F	>50 ans
170	772-973 ap. J.-C.	Espace vide – coffrage mixte non maçonné avec plancher bois – couverture périssable	H	>40 ans
172	702-892 ap. J.-C.	-	Ind.	Ad nd
173	685-886 ap. J.-C.	Espace vide – coffrage mixte non maçonné avec plancher bois – couverture périssable	F	>40 ans
174	706-945 ap. J.-C.	Espace vide – coffrage mixte non maçonné avec plancher bois – aménagement céphalique - couverture périssable	F	20-49 ans
175	702-892 ap. J.-C.	Espace vide – coffrage mixte non maçonné étroit - couverture périssable peu hermétique	H?	20-39 ans
176	772-987 ap. J.-C.	Espace vide probable – bloc de calage	Ind.	[0][1-4]
177		-	Ind.	[0][1-4]
178	680-883 ap. J.-C.	Espace vide – coffrage non maçonné – couverture périssable peu hermétique	Ind.	[10-14]
181		non fouillé– coffrage non maçonné		
183	674-877 ap. J.-C.	Espace vide – coffrage mixte / contenant rigide trapézoïdal avec plancher bois – probable vêtements – couverture périssable	Ind.	20-29 ans

Deux fosses pourraient également avoir été creusées au cours de l'époque carolingienne. La fosse F146, s'installant au-dessus de la canalisation F182, à proximité de la sépulture F178, a fourni des tessons des VIIIe- IXe siècles. De forme ovale, elle a été identifiée sur 1,12 m de longueur et 1,08 m de largeur. Elle était comblée sur 0,30 m de hauteur par un limon brun noir incluant de nombreuses pierres et quelques petits blocs, ainsi que des fragments parfois assez gros de TCA (**Fig. 85**).

À proximité des sépultures orientales F158, F173 et F174, la structure F125 est une cuvette circulaire aux contours diffus, perçue sur 1,90 m de diamètre. Elle était remplie sur 0,16 m par un limon cendreux gris foncé, meuble contenant d'assez nombreux graviers, quelques cailloux et des nodules de mortier rouge et jaune. Elle a livré un petit ensemble céramique daté des IXe- Xe siècles. Une analyse radiocarbone effectuée sur un charbon prélevé en partie haute donne toutefois une datation plus ancienne, avec un âge calibré situé entre 436 et 637 (Ly-19110 : 1520 ± 30).

Fig. 111 – *Vue en coupe de F125. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



3.6 Phase VI : récupérations et constructions modernes

Les indices d'une occupation médiévale postérieure au Xe siècle sont très peu nombreux. Seuls quelques tessons se rapportent à des productions du Moyen Âge central et du bas Moyen Âge. La phase VI est essentiellement caractérisée par de rare structures en creux ayant fourni du mobilier moderne (**Fig. 112**). Deux portions, peut-être d'un même mur, semblent également pouvoir être associées à cette période.

Un pot connu dans des contextes s'échelonnant du Xe au XIIe siècle a été mis au jour à l'ouest, dans la fosse F145, une grande perturbation irrégulière visible sur 2,52 m de longueur et 1,34 m de largeur, au sein du sol F115 (**Fig. 113**). Après décapage, seuls ses vingt derniers centimètres étaient conservés. Son comblement est constitué d'un limon brun foncé contenant quelques pierres et de rares fragments de TCA (US 145.02).

Les autres tessons de cette période sont indubitablement en position résiduelle. Des individus du Moyen Âge central et du bas Moyen Âge ont été découverts au sein de niveaux modernes et contemporains (US 1017 et 1018, voir *infra*). Un tesson du xe ou xie siècle côtoie des céramiques à glaçure verte (dont un pichet daté des XIVe-XVe siècles) et des productions attribuées aux XVIe-XVIIe siècles, au sein de la fosse F159 (**Fig. 114**). Située à l'ouest de l'emprise, cette dernière, installée au-dessus de la sépulture F170, est de forme sub-quadrangulaire (0,98 x 0,86 m). Son remplissage homogène et meuble, épais de 0,15 m, est un limon brun avec de rares graviers et cailloux.

Fig. 112 – *Plan des vestiges de la phase V. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022.*

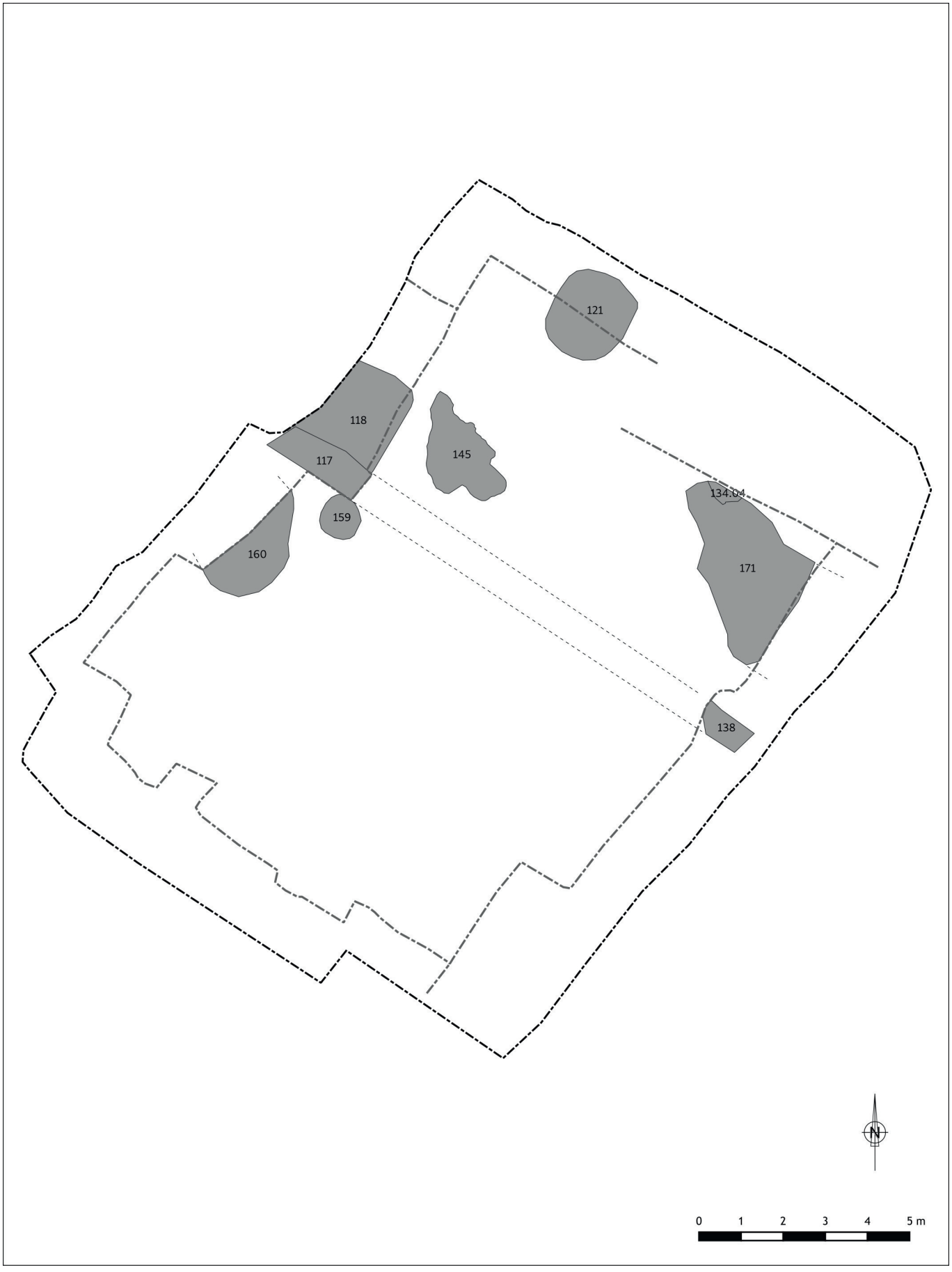


Fig. 113 – *Vue depuis l'ouest de la perturbation F145 dans le sol F115. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 114 – *Vue zénithale de la fosse F159. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



Un fragment de récipient des XVI^e^-XVII^e^ siècles provient du fait F118, situé à proximité immédiate au nord (US 118.02). Cette grande structure en creux, observée partiellement au pied de la berme, semble de plan quadrangulaire (**Fig. 115**). Elle a été repérée sur 2,75 m de long et 1,72 m de large. Située sur le palier de sécurité, elle n'a été fouillée que sur quelques centimètres à l'approche du mur F117 et a ainsi été observée sur 0,45 m au maximum (**Fig. 116**). Son comblement supérieur est composé presque exclusivement de pierres calcaires de 10 à 15 cm de long. La structure paraît s'ouvrir au niveau d'un lit de cailloutis calcaire peu épais, peut-être un niveau de circulation (US 1019, **Fig. 117**). Ce dernier recouvre, par ailleurs, un niveau d'abandon d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur (US 1020), constitué de limon avec quelques graviers, charbons et de rares cailloux, qui scelle les sépultures F178 et F181.

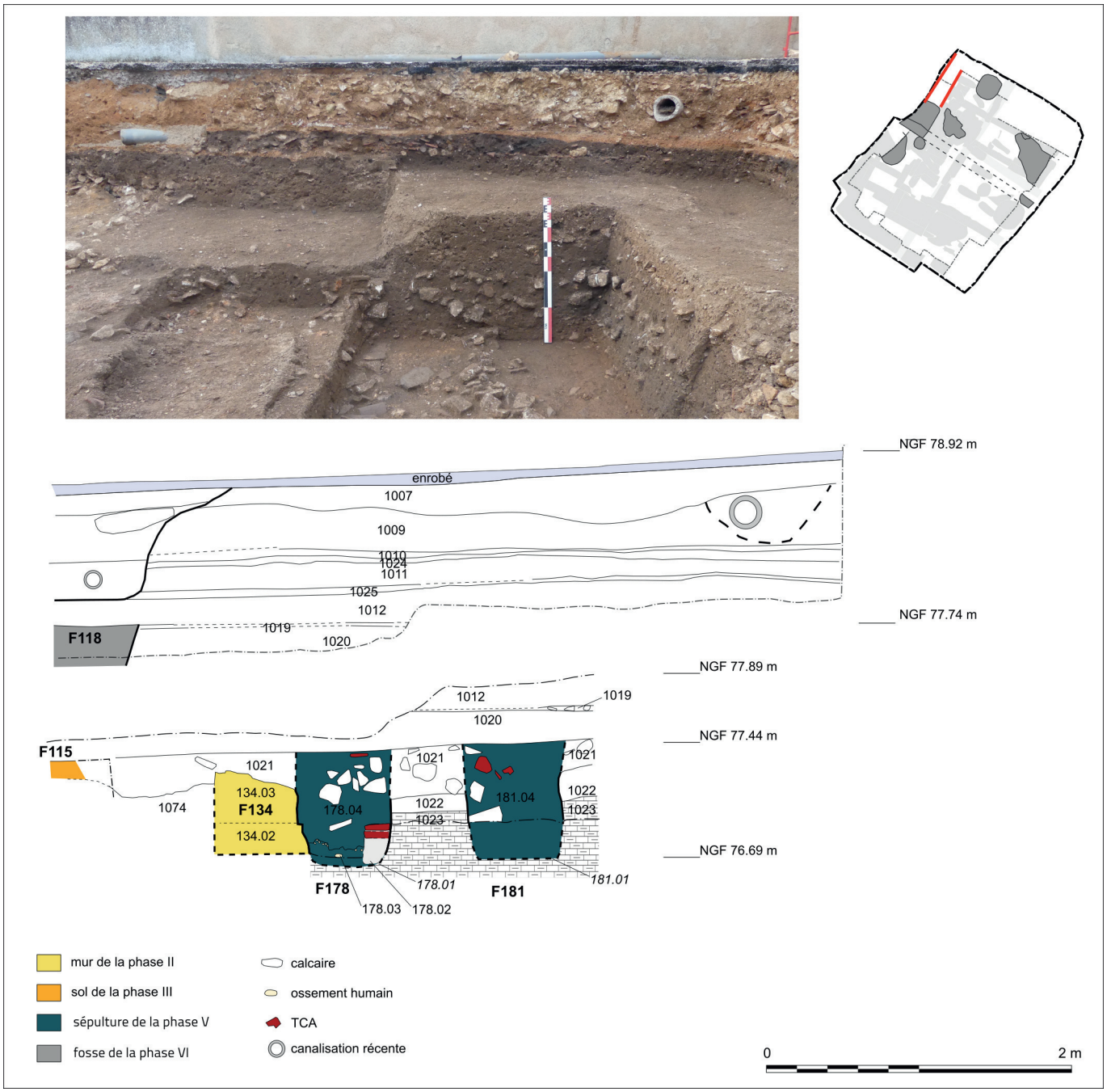
Fig. 115 – *Vue depuis le nord de la fosse (?) F118 et F117. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 116 – *Sondage dans F118 sous le mur F117. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



Fig. 117 – *Coupe ouest du sondage SD01 et coupes des niveaux supérieurs de la berme au nord-ouest du site. Relevé et cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Cette fosse et la maçonnerie F128 de la phase II sont recouvertes par un mur orienté nord-ouest–sud-est, constitué d'un parement et d'un blocage en calcaire sans liant : F117 (**Fig. 118**). Il a probablement été arasé au cours de la phase VII au XIXe siècle. La relation avec les niveaux de cette période est toutefois difficile à établir. F117 et les niveaux environnants ont, en effet, été fortement perturbés par la mise en place récente d'une canalisation d'eaux pluviales. Le mur, large de 0,74 à 0,78m, n'est visible en coupe que sur deux assises. Une seule a été conservée en plan sur 2,48 m de longueur et une vingtaine de centimètres de hauteur (US 117.02) . Les parements ont été réalisés à l'aide d'un appareil irrégulier de moellons de 10 à 34 cm de longueur. Lors de son démontage, deux tessons ont été découverts à la base du mur, à l'interface avec la structure F118 : un fragment à glaçure verte mouchetée du bas Moyen Âge et un morceau de grès du Beauvaisis produit à partir du XVIe siècle.



Fig. 118 – *Vue zénithale du mur F117. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*

De l'autre côté du site, la maçonnerie F138 pourrait être contemporaine voire être le prolongement de F117 (**Fig. 122 et 126**). Il s'agit là aussi d'un mur en pierres sèches dont les fondations sont visibles sur deux à trois assises. Large de 0,70 m, il n'a été conservé que sur la largeur du palier, soit approximativement 1,20 m. Les blocs utilisés pour ses parements sont parfois gros et peuvent mesurer jusqu'à 0,50 m de longueur. Sa tranchée de fondation s'ouvre dans un niveau limoneux brun sombre homogène qui pourrait s'apparenter à des terres de jardin (US 1059, **Fig. 130**).

Deux autres fosses, situées dans la partie occidentale du site, apparaissent sous les niveaux contemporains et sont donc attribuées à cette phase VI, malgré l'absence de mobilier. Au nord-ouest de l'emprise, la fosse F121, est de forme circulaire (1,86 m de diamètre) et montre des parois verticales et un fond plat (**Fig. 119**). Comme F118, elle n'était presque comblée que de pierres et blocs calcaires. Ce remplissage, épais de 0,80 m, incluait également quelques fragment de tuiles. Elle s'ouvre dans le niveau 1012, une couche de limon brun avec des graviers centimétriques qui scelle F118 et lui est donc postérieure. Ce niveau sombre pourrait être équivalent à l'US 1059.



Fig. 119 – *Vue en coupe de F121 (SD01). Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*

Au sud de F117, la fosse F160 a été observée sur 2,77 m de longueur et 1,25 m de largeur (**Fig. 120**). Profonde de 0,98 m, elle montre des parois quasiment verticales et un fond plat. Elle est comblée, en partie basse, par un niveau hétérogène composé d'une matrice de limon brun foncé mélangé à de nombreux débris issus de la destruction des niveaux antiques, principalement du mur F150 et du sol F127 (pierres de toutes tailles, nodules de mortier de chaux orange-rose, fragments de sol béton ; US 160.02). Le comblement supérieur est, quant à lui, principalement constitué de limon brun (US 160.03). Ce remplissage est difficilement distinguable d'un niveau d'abandon recouvrant une grande partie des vestiges antiques au sud-ouest de la zone (US1027). Le niveau d'ouverture de F160 est, par conséquent, difficile à déterminer et cette fosse pourrait être davantage en lien avec les phases IV ou V.

Fig. 120 – *Vue en coupe de F160 après le second décapage. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



Le fait F171, au nord-est du site, est également attribué à la phase VI, bien qu'aucun mobilier moderne n'y ait été découvert. Cette vaste perturbation, apparaît, à l'est, sous la mur F133 de la phase VII, et a été suivie sur près de 4 m de longueur, en direction du nord-ouest, où elle se prolonge sous la rampe d'accès au site (**Fig. 121 et 122**). Elle se développe sur un minimum de 2,70 m de largeur, entre les murs antiques F134 (phase II), F135 et F140 (phase III). Son creusement a, par ailleurs, largement impacté ces maçonneries.

Le comblement inférieur, observé au sein du sondage manuel SD08, est un niveau de 0,28 m d'épaisseur au maximum, très hétérogène. Il est composé d'un limon argileux brun clair jaune contenant quelques blocs calcaires, des petits cailloutis et des nodules assez petits de mortier rose ou jaune. Ce remplissage, intégrant de nombreuses poches de gravillons ou d'argile rubéfiée rougeâtre et une concentration de cendres (US équivalentes 1042 et 171.03), renfermait trois tessons du Haut-Empire.

Au-dessus, s'étend un niveau limoneux sombre (US équivalentes 171.02 et 1028) qui inclut quelques nodules de mortier rose et de très nombreux blocs parfois très gros, à l'image du bloc 134.04. Ce bloc de grand appareil, incomplet, interprété dans un premier temps comme un élément du mur F134, est conservé sur 0,70 m de longueur, 0,35 m de largeur et 0,20 m de hauteur. Un pion en verre antique y a été mis au jour (cf. chap. 4.4)

Les quelques tessons découverts dans cette zone, lors de la phase de nettoyage, ont été attribués au niveau supérieur 1018, un horizon d'une trentaine de centimètres d'épaisseur, hétérogène, constitué de limon brun à brun foncé avec quelques gros graviers, cailloux calcaires et silex. Il est possible que cette unité stratigraphique soit équivalente aux US 1012 et 1059, citées plus haut. Quatorze tessons lui sont associés, un lot hétérogène comprenant des productions antiques, carolingiennes, un tesson du Moyen Âge central, le bord d'une tasse datée de la fin XIVe-début XVe siècles, ainsi que des fragments de récipients modernes.

Fig. 121 – *Vues en plan et en coupe de la perturbation F171. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022.*

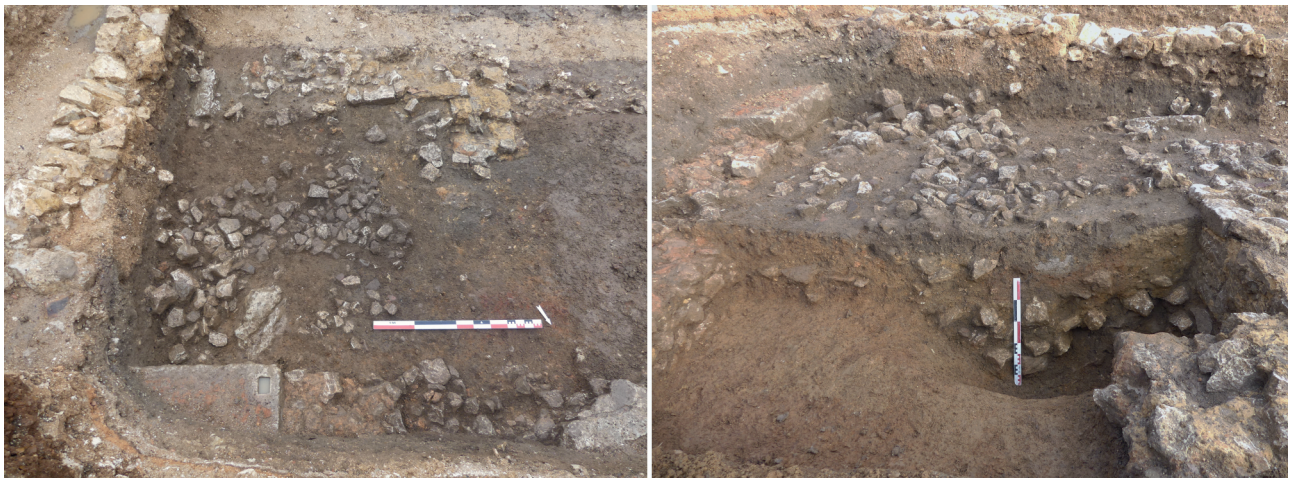
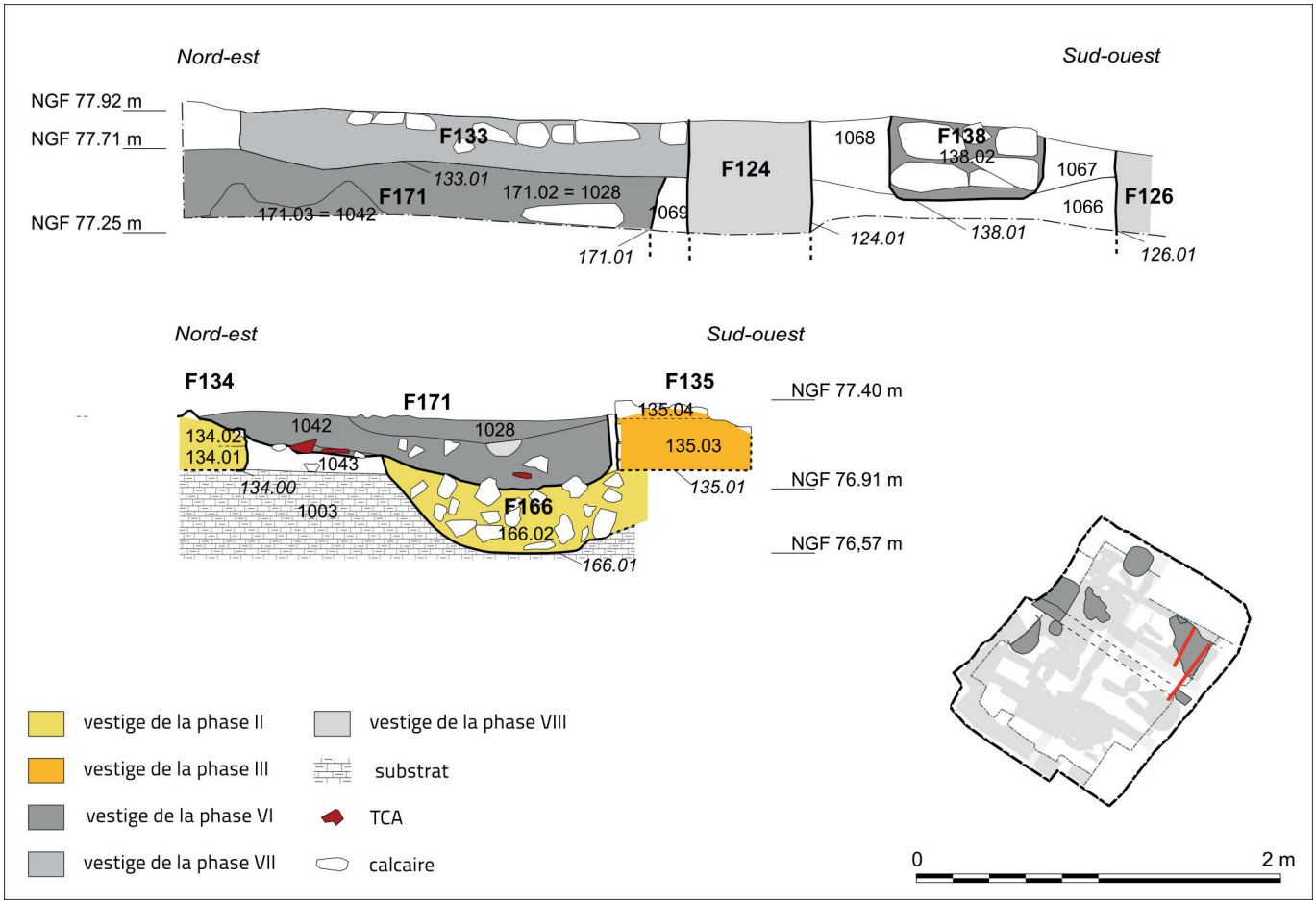


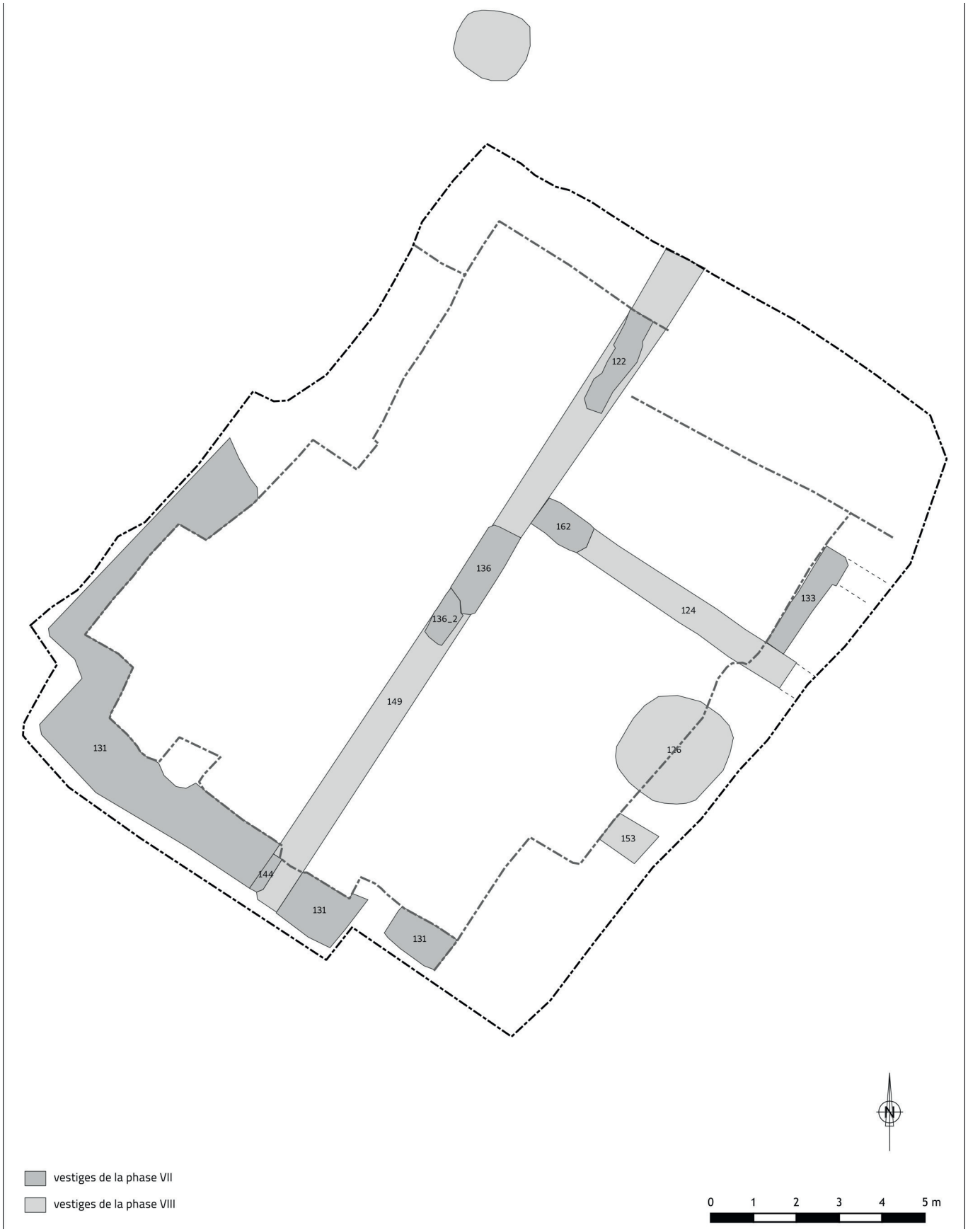
Fig. 122 – *Coupes de F171 dans le sondage SD08 et dans le palier inférieur de la berme est. Relevés : M.-C. Arqué, M. Cayre et A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*



3.7 Phase VII : l'occupation du XIXe siècle.

Une part conséquente de la stratigraphie peut être mise en relation avec le passé récent du site, à partir du XIXe siècle (**Fig. 123**).

Fig. 123 – *Plan des vestiges de la phase VII et VIII. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022.*



À l'exception de ceux situés au nord-ouest et à l'est (**Fig. 117 et 130**), les niveaux contemporains n'ont pas été relevés manuellement. Les strates supérieures, pour l'essentiel des remblais, ne seront pas décrites précisément mais sont présentées sur les **figures 130 et 131**.

Il est possible que la phase VII ait débuté par d'importants travaux de terrassement, phénomène ayant entraîné l'arasement général du site (et la disparition quasi-intégrale des vestiges du bas Moyen Âge et de l'Époque moderne ?).

Trois murs ont été construits après ou n'ont pas été concernés par ce nivellement général et restent en élévation, au moins jusque dans la première partie du XIXe siècle. Ils sont réalisés à partir d'un mortier jaune foncé contenant très peu de chaux.

Reprenant quasiment le tracé des maçonneries antiques, un premier mur a été perçu au centre de l'emprise, traversant l'ensemble du terrain selon un axe nord-est–sud-ouest. Il correspond à la maçonnerie F3 enregistrée lors de la phase de diagnostic (Martins 2020 : 31). Il a presque été intégralement récupéré et seuls les derniers centimètres de sa fondation étaient parfois encore en place. Trois sections ont été laissées après décapage : F144, F136 et F122. Dans sa partie méridionale, seules quelques pierres de son parement ouest ont échappées à la phase de démantèlement (US 144.02, **Fig. 124**). Au centre de l'emprise, F136 a été observé sur 3,12 m de longueur et 0,76 m de largeur (**Fig. 126**). Ses deux sections montrent des parements composés de moellons équarris assez gros, de 0,20 à 0,32 m de longueur. Au nord, F122 a été conservé sur 2,45 m de longueur. La fondation du mur est réalisée à l'aide de blocs de grand appareil très grossièrement agencés, très probablement des remplois (**Fig. 125**). Lors de la phase de décapage, plusieurs blocs de grand appareil ont, par ailleurs, été extraits de sa tranchée de récupération (F149).

Fig. 124 – *Maçonnerie F144 et sol F131 (palier de la berme méridionale). Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 125 – *Maçonnerie M122 : fondation en grand appareil. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



Fig. 126 – *Maçonneries F136 et F162 vues depuis le sud et l'est. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022.*



Une maçonnerie similaire, F162, se développe perpendiculairement à l'ouest (**Fig. 126**), à moins de 0,50 m au nord et en parallèle du mur moderne (?) F138. Elle a également été presque intégralement démantelée et n'était visible que sur 1,36 m de longueur. D'une largeur de 0,77 m, elle a été observée sur 0,32 m de hauteur dans le sondage SD055, où elle coupe la sépulture F176. Deux à trois assises grossières y ont été perçues. Elles sont montées à l'aide de moellons bruts ou grossièrement équarris, de 0,12 à 0,35 m de longueur.

Un troisième mur semble pouvoir être associé à cette phase, F133, perpendiculaire au nord à F162 et à sa tranchée de récupération F124 (**Fig. 126 et 127**). Large de 0,49 m, il s'interrompt au nord au bout de 2,64 m, peut-être au niveau d'un angle avec une autre maçonnerie située à l'est. Conservé sur 0,28 à 0,40 m de hauteur, il montre, en partie basse, une semelle principalement constituée de mortier, surmontée par une à deux assises montées à l'aide de moellons assez grossièrement agencés, dont la taille varie de 0,10 à 0,30 m.

Fig. 127 – *Mur F133 vue depuis le nord.*
Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.



Des niveaux de sols contemporains ont été enregistrés dans la partie supérieure des bermes du chantier. La présence des tranchées de récupération empêche cependant de les relier aux maçonneries.

Un seul niveau de sol a été observé en plan : F131 (**Fig. 128**). Ce niveau a été conservé sur le palier de sécurité nord, entre 77,56 et 77,66 m NGF ,ainsi que sur une grande partie du palier ouest. Il s'agit d'un sol de cailloutis calcaire compacté d'une dizaine de centimètres d'épaisseur (US131.01), reposant sur un remblai de limon gravillonneux brun jaune incluant quelques pierres et fragments de tuiles (US 131.02). Son nettoyage a livré un tesson de faïence du XIXe siècle. Des tessons de la même époque ont été découverts au nord, dans le remblai 1017, qui supporte également un niveau de cailloutis calcaire, l'US 1016, identifiée sans certitude comme un sol situé à environ 78,04 m NGF (**Fig. 131**). Malgré la différence d'altitude, F131 et l'US 1016 pourraient alors être équivalents. Un niveau de graviers et de galets observés à l'est pourrait également être équivalent à F131 (US 1058, **Fig. 130**).

Fig. 128 – *Vue de F131 : partie est, au pied de la rampe d'accès méridionale. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022.*



L'US 1016 est surmontée par un niveau de limon (US 1015), puis par une couche de mortier sableux orange (US 1014). Celle-ci est sans doute équivalente à l'US 1024, enregistrée au nord-ouest du site, qui supporte un dernier niveau de sol en mortier sableux beige compact de 5 à 6 cm d'épaisseur (US 1010, **Fig. 131**).

Ce dernier est peut-être davantage à mettre en relation avec la phase suivante, mais le mobilier et les relations stratigraphiques manquent pour pouvoir se prononcer.

3.8 Phase VIII : les derniers aménagements

Une dernière phase regroupe les structures de récupération, essentiellement liées au démantèlement du bâti de la phase VII, et les quelques aménagements antérieurs à la mise en place des remblais 1007 et 1009, qui ont accueilli le niveau de sol actuel (**Fig. 123 , 130 et 131**).

Le mur regroupant les tronçons F122-F136 et F144 est récupéré presque intégralement. Sa tranchée de récupération, F149, était remplie par un sédiment gravillonneux brun jaune et incluait de nombreux blocs, parfois en grand appareil et des nodules de mortier jaune (**Fig. 129**). Elle a été perçue sur une hauteur de plus de 1,20 m. Le même type de comblement a été observé dans la tranchée F124 (récupérant le mur F162), ainsi que dans la tranchée de récupération du mur F153, attribuée à la phase II (**Fig. 130**).

Fig. 129 – *Structure de récupération F149 en cours de décapage. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022.*



La tranchée de récupération F124 semble antérieure à un aménagement se développant vers l'est, qui n'est que trop partiellement compris dans l'emprise pour pouvoir être identifié. Il s'agit de deux assises de briques carrées en terre cuite disposées en quinconce (F169, **Fig. 130**).

Enfin, un puits ou puisard, F126 (**Fig. 130**), est apparu presque immédiatement sous l'enrobée, à l'est de l'emprise. Une margelle en calcaire était encore en place. Le puits n'était pas comblé et n'était obturé que par un petit bouchon de béton. Il était relié par une canalisation à un autre puits, situé hors emprise, dans l'angle nord-ouest de la parcelle et vraisemblablement encore en fonction jusqu'à une période récente (un système de pompage était encore en place).

Fig. 130 – *Relevé de la berme orientale. Relevés : M.-C. Arqué, M. Cayre. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022.*

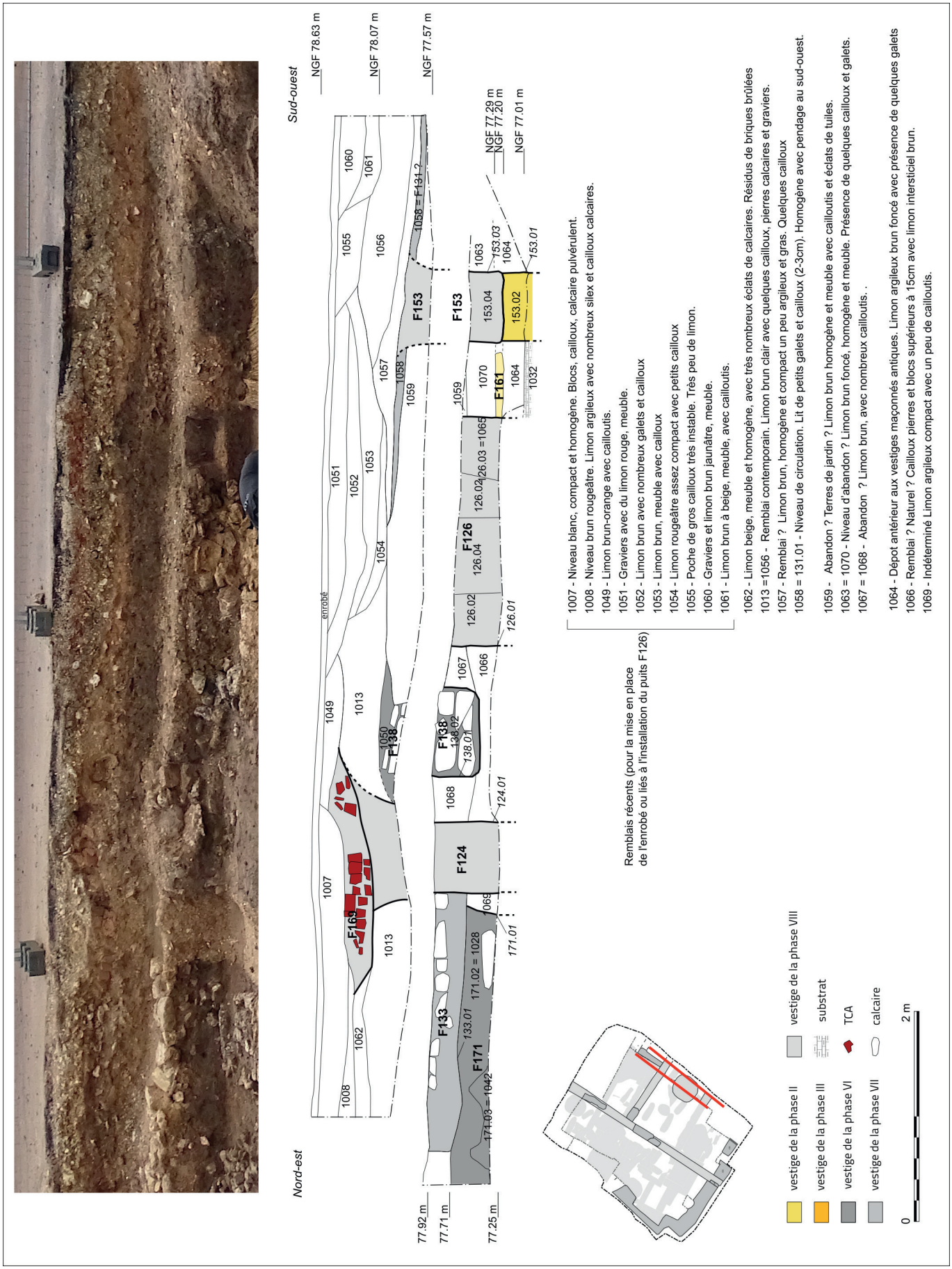




Fig. 131 – *Vues des bermes au nord du site. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022.*

1007 - Niveau blanc, compact et homogène. Blocs, cailloux, cailloutis pulvérulents.
1008 - Niveau brun rougeâtre. Limon argileux avec nombreux silex et cailloux calcaires.
1009 - Remblai hétérogène brun clair légèrement rougeâtre, gravillonneux avec assez nombreux débris calcaires et quelques tuiles.

1010 - Sol en mortier sableux beige.
1024 - Radier ? Contemporain Niveau de mortier sableux orange sous sol 1010 ? ⇔
1011 - Remblai limoneux brun foncé à noir avec nombreux fragments de tuiles.

1025 - Remblai ? Niveau de limon ave mortier sableux orange avec nombreux gravillons et fragments de tuiles à plat. ? ⇔

1012 - Niveau d'abandon ? Terres de jardin ? Limon brun foncé avec assez nombreux graviers. ? ⇔

1013 - Remblai Limon brun clair avec quelques cailloux, pierres calcaires et cailloutis.

1014 - Radier ? Sol ? Berme nord partie supérieure. Niveau orange. Mortier très sableux, meuble et homogène.
1015 - Radier ? Niveau fin de limon brun.
1016 - Sol ou radier ? Berme nord partie supérieure. Graviers et calcaires pulvérulents.
1017 - Remblai contemporain. Niveau brun hétérogène de limon gravillonneux avec assez nombreux fragments de tuiles, gros graviers et cailloux calcaires et silex.

1018 - Niveau d'abandon ? Terres de jardin moderne? Limon brun foncé avec quelques gros graviers et cailloux calcaires, quelques silex.

4 ÉTUDE DES MOBILIERS

4.1 Le mobilier céramique antique

Marie-Camille ARQUÉ

4.1.1 Méthodologie

La fouille menée à Migné-Auxances (86), *14 rue du Centre*, a livré un petit ensemble céramique assez bien conservé de 27 fragments pour un NMI/Bords de 7 (25,9 % du NTR).

L'ensemble a été rattaché en grande partie au Haut-Empire, à l'exception d'un élément attribuable au Bas-Empire.

Lors du comptage général des fragments provenant de ce lot, nous avons présenté dans un tableau d'inventaire, le nombre total de restes par US ou NTR et mis en évidence le nombre minimum d'individu ou NMI en isolant tous les différents bords. Ce chiffre a été, pour chaque US, pondéré avec le NMIp, correspondant au nombre de bords identifiés auxquels on ajoute le nombre d'individus reconnaissables (formes, pâtes et décors) n'ayant pas livré de bord. Les lots issus d'une même catégorie n'ayant livré aucune forme identifiable ont été pondérés à 1.

Les groupes de pâtes ont été effectués après une observation générale du mobilier. Les céramiques modelées ou finies au tour ont été caractérisées à partir de l'observation à l'œil nu d'inclusions ou de dégraissants majoritairement présents au sein de leur matrice.

Pour le reste du mobilier, nous avons différencié les céramiques en fonction de leur catégorie ou leur usage, c'est-à-dire, communes claires et sombres, *Terra Nigra* ou amphores, etc.

L'inventaire présente donc, dans un premier temps, les catégories céramiques citées ci-dessus, puis le type à proprement parler (**Fig. 132**). La forme peut être décrite ou la référence à une typologie connue déterminée. Un dessin à l'échelle 1/3 a été effectué quand cela été possible .

4.1.2 Description du mobilier en contexte

Les rares éléments identifiables sont, entre autres, un fond en sigillée pouvant s'apparenter à une tasse Bet 87 ou une bouteille Bet 113. Le profil annulaire abaissé de ce fond renvoie à ces deux formes, dont l'une est produite durant les phases 6 et 7 de Lezoux, et la seconde durant la phase 7. Ce récipient a été découvert lors de la fouille du sol 113 et serait donc daté, au plus large, des années 140 à 240 ap. J.-C. Un autre fragment issu d'une coupelle de type Drag. 27B originaire des ateliers du Sud de la Gaule (CER002.01, **Fig. 133**), provient quant à lui de la tranchée 154 et peut être daté des années 40 à 80 ap. J.-C.

Une anse pseudo-bifide appartenant à une cruche ou une amphore ligérienne ainsi qu'un fragment informe de céramique protohistorique non identifiable, sont issus du nettoyage du mur 180.

L'US 1006, qui se trouve sur le sol de la salle chauffée n'a révélé qu'un fond cylindrique brûlé et haut appartenant à un vase à pâte commune sombre du Haut-Empire. Les US 1022, 1042, 1072 et 1075 ont elles aussi livré du mobilier daté de la même période. Seul un bord de pot Santrot 250 a été identifié dans la dernière (CER013.01, **Fig. 133**).

L'US 1033, où cinq fragments ont été mis au jour, semble plutôt dater du IIIe siècle ap. J.-C., et se compose d'un pot Santrot 250 (CER009.02, **Fig. 133**), d'une coupe ou marmite tripode Sellès 820 (CER009.01), d'un petit vase de stockage à lèvre en quart de rond et pâte orangée fine (CER009.03, **Fig. 133**) et d'un bord droit à rebord sub-horizontal indéterminé (CER009.04, **Fig. 133**).

Un fragment informe à pâte brune ainsi qu'un plat Sellès 122/Menez 7-14 du Centre, daté des années 15 à 120 ap. J.-C. (CER010.01, **Fig. 133**), proviennent de l'US 1039, découverte sous le sol 115.

Enfin, du mobilier antique a également été mis au jour au sein du comblement de trois sépultures. On observe, dans les faits 175 et 177, quelques fragments informes de communes sombre ou claire à engobe blanc. La sépulture 178 offre quant à elle un ensemble plus hétérogène mais au sein duquel un fond de coupe à décor à l'éponge, caractéristique du IVe siècle ap. J.-C., a été découvert.

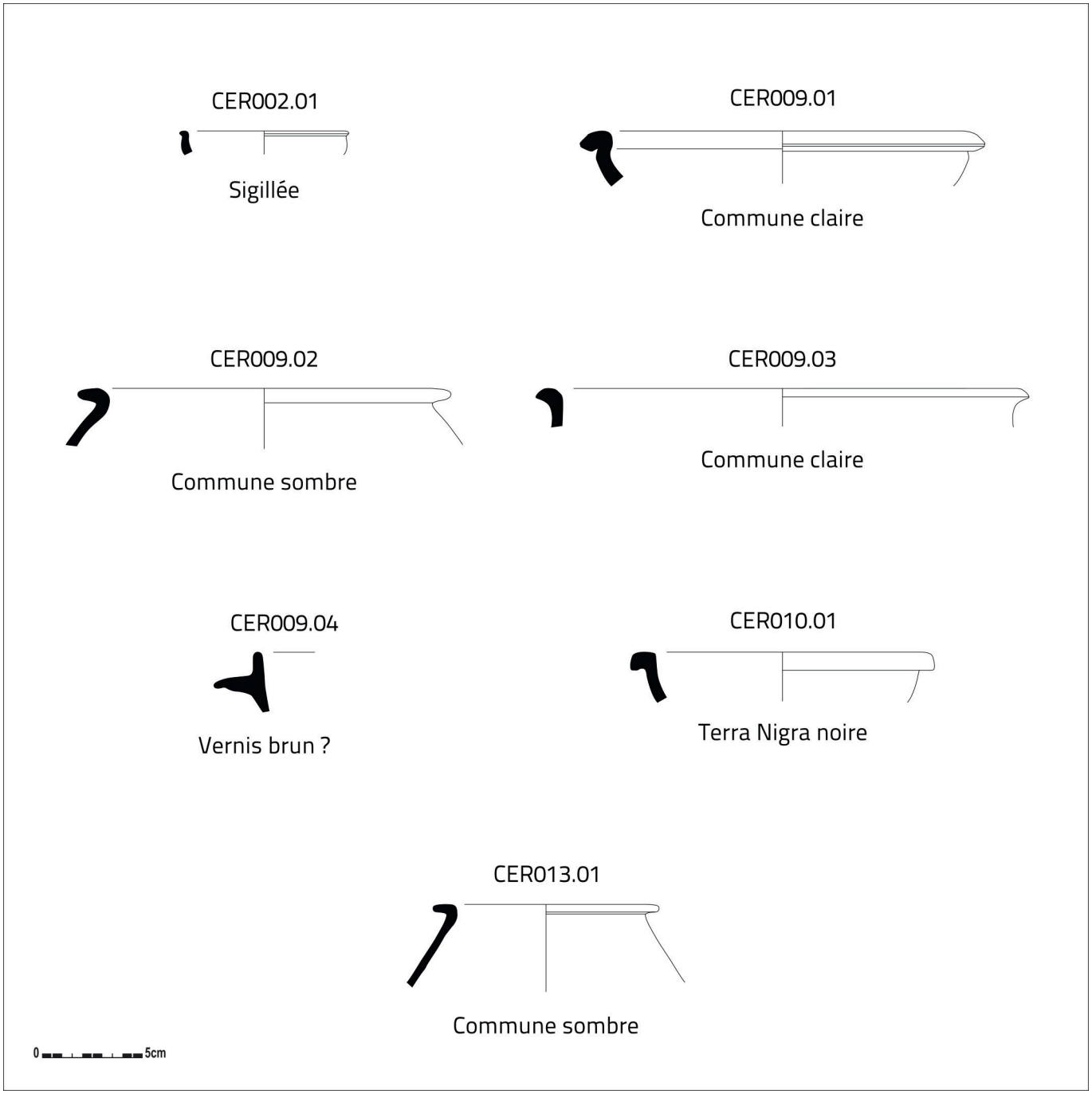
Le lot mis au jour lors de cette fouille s'avère assez peu fourni mais livre malgré tout quelques informations chronologiques. Si nous ne pouvons pas toujours certifier que le mobilier est en place, il révèle cependant des traces d'une occupation allant au moins des années 40/80 ap. jusqu'au IVe siècle, en ce qui concerne l'Antiquité.

N°	Fait	US	NTR	Bord	Anse	Col	Épaule	Fond	Panse	NMI	NMIp	Catégorie	Typologie	Pâte	Commentaire	Orientation chronologique	Réf.	N° dessin
CER001	113	113.00														140/240 ap.		
			1					1			**1**	Sigillée	Fond annulaire très abaissé	Centre Gaule	Lezoux phases 6 ou 7	140/240 ap.		
CER002	154	154.02														40/80 ap.		
			1	1						**1**	**1**	Sigillée	Coupelle Drag. 27B	Sud Gaule		40/80 ap.		002.01
CER003	175	175.04														HE		
			1						1		**1**	Commune sombre	Ind.	Grise siliceuse				
			1						1		**1**	Engobe blanc	Ind.	Beige à tranche grise				
CER004	177															HE		
			1					1			**1**	Commune sombre	Fond plat	Grise siliceuse		HE		
CER005	178	178.04													Ensemble hétérogène	IVe siècle ap.		
			1					1			**1**	Céramique à l'éponge	Fond annulaire de coupe	Beige à coeur gris			Guitton 2005	Photo
			1						1		**1**	Modelée grossière	Ind.	Brune micacée	Pâte proche des productions Besançon	Protohistoire		
			1						1		**1**	Commune sombre	Ind.	Grise siliceuse	Décor guilloché partiel			
			1						1		**1**	Modelée grossière	Ind.	Brune		Protohistoire ?		
CER006	180	180.00														HE		
			1		1						**1**	Commune claire	Anse pseudo-bifide	Brune à coeur noir	Production ligérienne	HE		
			1						1		**1**	Modelée grossière	Ind.	Rouge à coeur noir		Protohistoire ancienne		
CER007		1006														Indéterminée		
			1					1			**1**	Commune sombre	Pied cylindrique et haut	Grise	fragment très brûlé			
CER008		1022														HE		
			2						2		**1**	Paroi fine	Gobelet indéterminé	Beige verdâtre	Engobe brun sur décor sablé			
CER009		1033														IIIe siècle ap.		
			1	1						**1**	**1**	Commune sombre	Pot Santrot 250	Grise siliceuse		Milieu Ier à la fin du IIIe siècle ap.		009.02
			1	1						**1**	**1**	Commune claire	Marmite tripode ou coupe Sellès 820	Brune à coeur orangé		IIIe siècle ap.		009.01
			1	1						**1**	**1**	Commune claire	Vase de stockage à lèvre de quart de rond	Orangée fine				009.03
			1						1		**1**	Commune claire	Ind.	Orangée fine				
			1	1						**1**	**1**	Indéterminée	Mortier à bord droit et rebord sub-horizontal	Brune	Engobe vernis épais et brun – fragment brûlé	??		009.04
CER010		1039														15/120 ap.		
			1						1		**1**	Commune claire	Ind.	Brune				
			1	1						**1**	**1**	Terra Nigra noire	Plat Sellès 122/Menez 7-14	Centre		15/120 ap.	Sellès 2001	010.01

Fig. 132 – *Inventaire du mobilier céramique antique. Réalisation : M.-C. Arqué © Éveha 2021.*

N°	Fait	US	NTR	Bord	Anse	Col	Épaule	Fond	Panse	NMI	NMIp	Catégorie	Typologie	Pâte	Commentaire	Orientation chronologique	Réf.	N° dessin
CER011		1042														HE		
			1						1		**1**	Engobe orangé	Ind.	Beige à tranche orangée				
			1					1			**1**	Commune sombre	Fond annulaire	Grise siliceuse				
			1						1		**1**	Commune sombre	Ind.	Grise siliceuse				
CER012		1072														HE		
			1						1		**1**	Modelée semi-fine	Ind.	Grise		Protohistoire		
			1						1		**1**	Commune claire	Ind.	Brune micacée		HE		
CER013		1075														Milieu Ier à la fin du IIIe siècle ap.		
			1	1						**1**	**1**	Commune sombre	Pot Santrot 250	Grise siliceuse	Fragment très brûlé, dépôt de suie	Milieu Ier à la fin du IIIe siècle ap.		013.01

Fig. 133 – *Mobilier céramique antique. Dessin et mise au net : M.-C. Arqué © Éveha 2021.*



4.2 La céramique médiévale, moderne et contemporaine

Sabrina MARCHAND

L'étude du mobilier céramique découvert sur le site a été réalisée à partir d'un petit ensemble de 116 tessons. Le NMI (Nombre Minimum d'Individu) a été calculé après recollage en comptabilisant les bords ou, en cas d'absence, les fragments d'éléments caractéristiques ou de panse par type de pâte. On note donc la présence de 43 individus.

Le tessonnier de référence sera présenté au fur et à mesure de l'étude et les productions et formes identifiées ont été comparées et rapprochées, dans la mesure du possible, du répertoire du Centre-Ouest de la France mis en place par le biais du réseau I-Céramm[17].

17 https://iceramm.huma-num.fr/bdconsulter.php?rep=1&region=centre_ouest

L'observation de ce matériel a permis de mettre en évidence quelques éléments datés entre le haut Moyen Âge et la période contemporaine. Des tessons de la période antique apparaissent en position résiduelle dans la quasi-totalité des contextes étudiés. Les niveaux et structures modernes et contemporaines ont en plus livré des fragments du haut Moyen Âge, mais également des restes du Moyen Âge central et de la fin de la période.

4.2.1 Le Moyen Âge

La période médiévale est représentée par 42 restes et 23 individus. Malgré la faible taille de ce corpus, trois phases successives ont pu être observées à travers le mobilier associé aux sépultures 120, 158, 174, 176 et 183, ainsi que celui découvert dans les fosses 125, 137, 145 et 146. Les éléments en relation avec les sépultures ne correspondent pas à des dépôts funéraires mais à des fragments retrouvées en position secondaire dans le ou les niveaux de comblements de ces structures.

4.2.1.1 VIIIe-IXe siècles

Les comblements des sépultures 120, 158 et 174 et ceux des fosses 137 et 146 ont livré 28 restes et 16 individus, dont trois formes identifiées.

Le tessonnier comprend essentiellement des restes liés à la production rugueuse et sonnante 5 et à la pâte granuleuse et grise 4. Les autres productions ne sont représentées que par un à trois fragments.

Tessonnier :

P3 : pâte granuleuse, dense, rosée, micacée, nombreux petits quartz, équivalent à Poi17e
P4 : pâte légèrement granuleuse, dense, grise à cœur plus clair, plus ou moins micacée
P5 : pâte rugueuse, dense, sonnante, rose foncé à orangé, plus ou moins micacée, quelques quartz
P6 : pâte sableuse, sonnante, blanche, rare oxydes, équivalent à Poi1k
P8 : pâte calcaire, fine, blanche à beige, quelques quartz et oxydes, équivalent à Poi1f
P9 : pâte granuleuse, blanche à cœur grisé

Le répertoire des formes contient deux types de pot certainement culinaires, même si aucune trace de contact avec une source de chaleur n'a été observée sur les fragments récoltés.

Les deux pots de la première catégorie possède une lèvre éversée, courte et rectangulaire (**Fig. 135** : pot A). Le départ de la panse semble indiquer une forme plutôt globulaire. Ces récipients présentent des similitudes avec le pot 2-14 du répertoire du Centre-Ouest de la France.

Ces formes sont liées aux pâtes 3 et 4. Aucun décor ni traitement de surface n'ont pu être observés sur ces éléments découverts dans les sépultures 120 et 158.

Ce type de pot apparaît à Poitiers dans des contextes datés des VIIIe -IXe siècles (Véquaud 2007 : 102 ; Véquaud 2013 : 156).

La seconde catégorie de pot identifiée présente une lèvre en bourrelet avec un col droit (**Fig. 135** : pot B). Cette forme rappelle le pot 2-16 du répertoire I-Céramm. La pâte est grise et granuleuse (P4) et comme pour le type A, les parois sont nues. Le contexte de découverte correspond à nouveau à la sépulture 120.

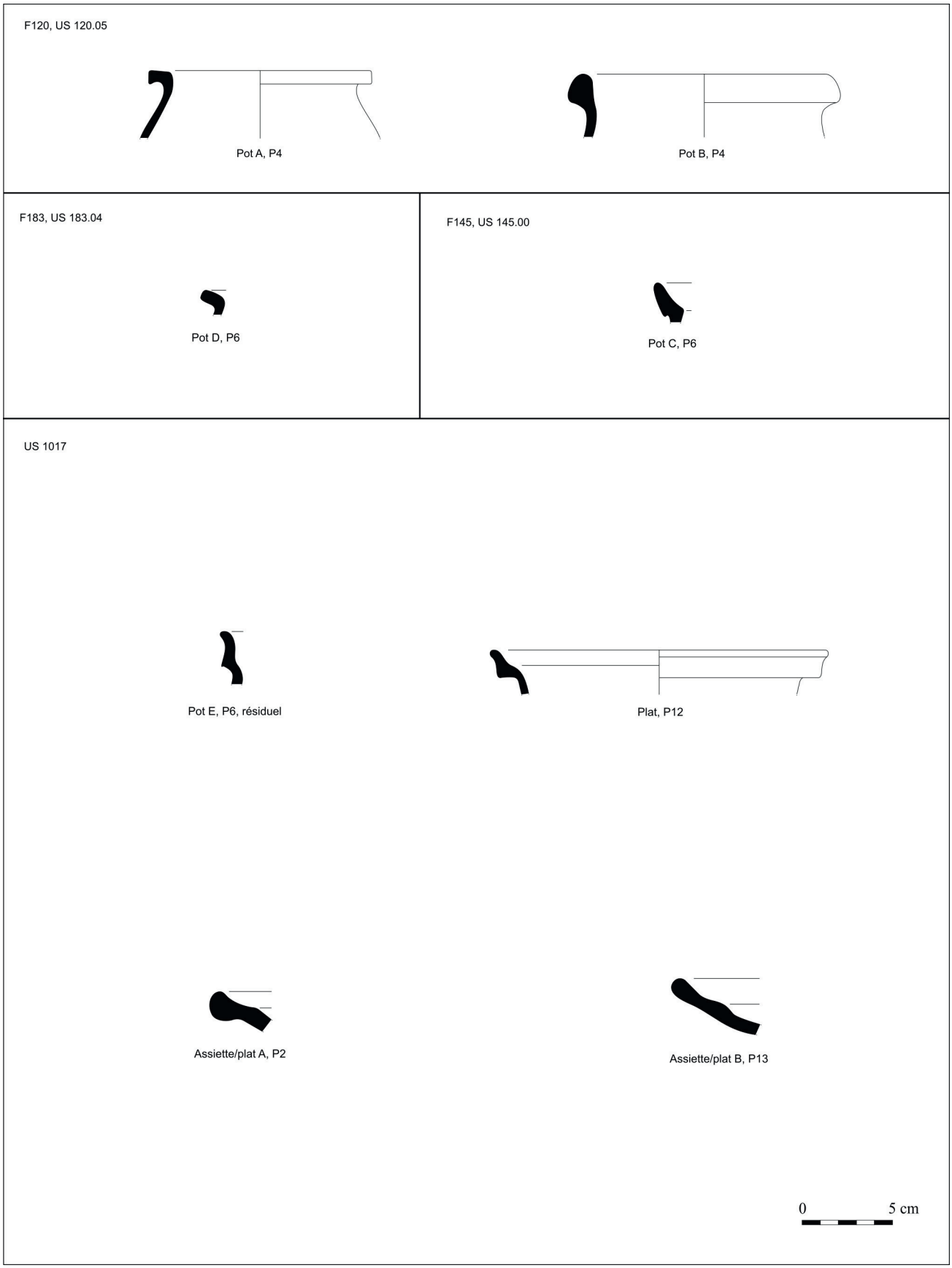
Fait	US	Pâte	NR	NMIbord	NMIpondéré	Panse	Fond	Bord	Anse	Forme	ø ouverture	Décor	Traitement de surface	Résiduel	Orientations chronologiques
117	117.02	2	1	0	1	1							Glaçure verte mouchetée face externe	seconde moitié Moyen Âge	
117	117.02	1	1	0	1		1								
117	**117.02**		**2**	**0**	**2**										**XVIe siècle**
118	118.02	5	1	0	1	1								VIIIe-IXe siècles?	
118	118.02	10	1	0	1	1									
118	**118.02**		**2**	**0**	**2**										**XVIe-XVIIe siècles**
120	120.05		1	0	1									antique	
120	120.05	4	1	0	1	1									
120	120.05	5	1	0	1		1								
120	120.05	4	1	1	1			1		pot A	130				
120	120.05	4	1	1	1			1		pot B	140				
120	**120.05**		**5**	**2**	**5**										**VIIIe-IXe siècles**
125	125.02	6	3	0	1	3									
125	125.02	4	1	0	1	1								VIIIe-IXe siècles	
125	125.02	5	1	0	1	1								VIIIe-IXe siècles	
125	**125.02**		**5**	**0**	**3**										**Xe siècle**
131	131.01	7	1	0	1		1						émail blanc face interne et bleu foncé face externe		
131	**131.01**		**1**	**0**	**1**										**XIXe siècle**
137	137.00		3	0	1									antique ?	
137	137.00	6	2	0	1	2									
137	137.00	8	1	0	1	1									
137	137.00	5	5	0	1	5									
137	137.00	4	2	0	1	2									
137	137.00	9	1	0	1	1									
137	137.00	3	1	0	1	1									
137	**137.00**		**15**	**0**	**7**										**VIIIe-IXe siècles**
145	145.00		2	0	1									antique	
145	145.00	6	1	0	1	1									
145	145.00	6	1	1	1			1		pot C	x				
145	**145.00**		**4**	**1**	**3**										**Xe-XIIe siècles**
146	146.02		3	0	1									antique	
146	146.02	4	1	0	1	1									

Fig. 134 – *Inventaire et datation de la céramique médiévale, moderne et contemporaine. Dessin et mise au net : S. Marchand © Éveha 2021.*

Fait	US	Pâte	NR	NMIbord	NMIpondéré	Panse	Fond	Bord	Anse	Forme	ø ouverture	Décor	Traitement de surface	Résiduel	Orientations chronologiques
146	146.02	5	4	0	1	3	1								
146	**146.02**		**8**	**0**	**3**										**VIIIe-IXe siècles**
158	158.04		1	0	1									antique	
158	158.04	3	1	1	1			1		pot A	x				
158	**158.04**		**2**	**1**	**2**										**VIIIe-IXe siècles**
159	159.02	6	1	0	1	1								Xe-XIe siècles	
159	159.02	2	1	1	1			1		pichet	x		glaçure verte face externe	XIVe-XVe siècles	
159	159.02	2	1	0	1	1							glaçure verte face interne	seconde moitié Moyen Âge ?	
159	159.02	11	1	0	1	1									
159	159.02	10	1	0	1	1							glaçure verte face interne		
159	**159.02**		**5**	**1**	**5**										**XVIe-XVIIe siècles**
174	174.04		1	0	1									antique	
174	174.04	5	1	0	1	1									
174	174.04	4	1	0	1	1									
174	174.04	8	2	0	1	2									
174	**174.04**		**5**	**0**	**4**										**VIIIe-IXe siècles**
174	174.05	5	1	0	1	1									
174	174.05	4	1	0	1	1									
174	**174.05**		**2**	**0**	**2**										**VIIIe-IXe siècles**
176	176.03		1	0	1									antique	
176	176.03	6	1	0	1	1									
176	**176.03**		**2**	**0**	**2**										**IXe-Xe siècles**
183	183.04		1	0	1									antique	
183	183.04	6	1	1	1			1		pot D	x				
183	**183.04**		**2**	**1**	**2**										**IXe-Xe siècles**
	1005	2	1	0	1	1							glaçure verte face externe		
	1005		**1**	**0**	**1**										**XVIe-XVIIe siècles**
	1017	6	1	1	1			1		pot E	x			XIe-XIIe siècles	
	1017	6	1	0	1	1								Xe-XIe siècles	
	1017	10	1	1	1			1		pot F	x		glaçure verte face externe	fin XVIe-XVIIe siècle	
	1017	12	14	0	1	12	2								
	1017	10	1	0	1		1						glaçure verte face interne		

Fait	US	Pâte	NR	NMIbord	NMIpondéré	Panse	Fond	Bord	Anse	Forme	ø ouverture	Décor	Traitement de surface	Résiduel	Orientations chronologiques
	1017	13	7	0	1	1	6						émail blanc sur les deux faces		
	1017	2	1	0	1	1							glaçure verte face interne		
	1017	12	5	1	1			5		plat	190				
	1017	7	2	1	1	1		1		petit pot/pichet	x	lignes et courbes jaunes et blanc face externe	émail blanc sur les deux faces		
	1017	7	1	1	1			1		assiette/ plat B	x		émail blanc sur les deux faces		
	1017	2	1	1	1			1		assiette/ plat A	x		glaçure verte face interne		
	1017	13	3	1	1			3		assiette/ plat B	x	bande verte, ligne et tortillon violets face interne			
	1017		**38**	**7**	**12**										**XIXe siècle**
	1018		4	0	1									antique	
	1018	5	1	1	1			1		pot D	x			VIIIe-IXe siècles	
	1018	4	1	0	1		1							VIIIe-IXe siècles	
	1018	6	1	0	1	1								IXe-Xe siècles	
	1018	6	1	0	1	1						virgules peinture rouge face externe		Xe-XIe siècles	
	1018	2	1	1	1			1		tasse	x		glaçure verte face interne	fin XIVe-début XVe siècle	
	1018	6	1	1	1			1		pot D	x			IXe-Xe siècles	
	1018	10	3	0	1	2			1				glaçure verte sur les deux faces		
	1018	2	1	0	1										
	1018		**14**	**3**	**9**										**XVIe-XVIIe siècles**
	1034/176.02		1	0	1									antique	
	1034/176.02	6	1	0	1	1									
	1034/176.02	4	1	0	1	1									
	1034/176.02	3	1	0	1	1									
	1034/176.02	5	1	0		1									
	1034/176.02	9	1	1	1			1		pot D	x				
	1034/176.02		**6**	**1**	**6**										**IXe-Xe siècles**

Fig. 135 – *Mobilier céramique médiéval, moderne et contemporain. Dessin et mise au net : S.Marchand © Éveha 2021.*



4.2.1.2 IXe-Xe siècles

Cette seconde phase concerne les sépultures 176 et 183, la fosse 125 et l'US 1034 qui correspond probablement au comblement supérieur de la sépulture 176 (US 176.04). Ce lot comprend douze restes et six individus avec deux formes identifiées.

Le tessonnier est similaire à celui de la période précédente mais aucun fragment en pâte 8 n'a été observé. La pâte sableuse et claire 6 domine ce petit lot avec la moitié des restes et les autres productions caractérisées, représentées par un ou deux fragments, correspondent aux pâtes 3, 4, 5 et 9.

Les seules formes identifiées sont des pots dont il ne reste que la lèvre déjetée courte à profil plus ou moins carrée (**Fig. 135** : pot D). Ces fragments peuvent être rapprochés du type 3-4 du catalogue du Centre-Ouest de la France. Les deux exemplaires recensés sont associés aux productions 6 et 9.

Ces pots culinaires sont datés des IXe -Xe siècles à Poitiers (Véquaud 2007 : 106 ; Véquaud 2010 : 269).

4.2.1.3 Xe-XIIe siècles

Cette dernière phase médiévale n'a livré que deux restes et un individu. Ce petit lot est associé à la fosse 145.

L'unique production observée est sableuse et claire (P6).

La seule forme identifiée correspond à nouveau à un pot culinaire (**Fig. 135** : pot C). Il dispose d'une lèvre à inflexion externe triangulaire et présente des similitudes avec le type 2-27 du répertoire du Centre-Ouest de la France. Des exemplaires analogues sont présents dans des contextes datés entre le Xe et le XIIe siècle à Poitiers (Véquaud 2019 : 99).

Un pot à lèvre en bandeau court à arêtes peu saillantes (**Fig. 135** : pot E), retrouvé en position résiduelle dans un contexte contemporain (US 1017), peut lui aussi appartenir à cette phase. Cet élément en pâte sableuse et claire (P6) est régulièrement mentionné dans les corpus médiévaux de Poitiers (Véquaud 2007 : 114).

4.2.2 Périodes moderne et contemporaine

4.2.2.1 Époque moderne

Les contextes de découverte correspondent au mur 117, aux fosses 118 et 159 et aux niveaux 1005 et 1018. En ne tenant compte que des éléments réellement liés à la période moderne, le corpus représente neuf restes et sept individus datables des XVIe et XVIIe siècles.

Aucune forme n'a pu être identifiée et le tessonnier comprend un fragment de grès du Beauvaisis, une production saintongeaise et des pâtes lisses et orangées dont la provenance reste à déterminer.

Tessonnier :

P1 : grès gris clair, production du Beauvaisis, équivalent à Poi21d
P2 : pâte fine, blanche, quelques micas surtout en surface, quelques quartz, production saintongeaise, équivalent à Poi2f
P10 : pâte lisse, bien cuite, rose à orangée, rares micas, quelques quartz
P11 : pâte fine, lisse, orangée, rares micas

Les décors sont absents des éléments ramassés mais plusieurs fragments ont reçu une glaçure vert foncé sur une ou deux faces.

180

4.2.2.2 Période contemporaine

Le sol 131 et le niveau 1017 ont livré 35 restes et six individus datés du XIXe siècle. Cette datation ne peut pas être précisé fautes d'éléments significatifs.

Ce corpus comprend essentiellement des assiettes et des plats en faïence (P7, P12 et P13). Quelques tessons en pâte saintongeaise 2 ou en pâte lisse et orangée 10 complètent ce lot. La provenance des faïences, hormis la production 7 à émail brun face externe et blanc face interne, généralement attribuée au Val-de-Loire, n'a pas pu être déterminée faute de décor identifiable, de marques de manufactures ou de formes particulières.

4.3 Étude de la monnaie

Benjamin LEROY

4.3.1 Présentation

La monnaie présentée ici est issue des fouilles archéologiques préventives du site du *14 rue de Centre*, à Migné-Auxances (86), réalisées sous la responsabilité de Julie MOUSSET (Éveha). Nous avons eu à étudier une monnaie antique qui a fait l'objet d'un nettoyage mécanique ; elle est issue du comblement de la sépulture 174.

La monnaie illustrée est représentée à l'échelle 1.

4.3.2 Commentaires et description de la monnaie

La faible quantité de numéraire ne permet pas de tirer de conclusions particulières sur le site, fréquenté durant l'Antiquité. Notons cependant que par son usure relativement avancée, la monnaie, frappée à la fin du IIIe s., peut avoir circulée sur une longue durée.

Catalogue

Lot : NUM_01 **Secteur : -** **Bat/ST : 174** **US : 174.04**
Métal : Ae
Poids (g) : 1,44
Module (mm) : 13-16
Type : imitation radiée
Émetteur : indéterminé
Atelier : local
Datation : après 276
Avers : légende illisible
buste radié à droite
Revers : légende illisible
allégorie indéterminée
Commentaires : usée, probable imitation de Tétricus Ier.
Références : cf. RI-1542



Fig. 136 – *Monnaie issue du comblement de la sépulture F174 (vue de l'avers). Cliché : B. Leroy © Éveha 2021.*



Fig. 137 – *Monnaie issue du comblement de la sépulture F174 (vue du revers). Cliché : B. Leroy © Éveha 2021.*

4.4 Le petit mobilier

Julie MOUSSET

Seuls17 restes en fer et un en alliage cuivreux ont été découverts. Ce dernier est un fragment de plaque peu épais à la fonction indéterminée (MET08, **Fig. 139**). Le mobilier en fer comprend majoritairement des clous de menuiseries ou des tiges pouvant être des fragments de clous.

Une fiche en T, conservée sur 6,5 cm de longueur, provient du niveau d'abandon 1005, au dessus du sol avec pilettes localisé au sud du site (MET 01, **Fig. 138**). Ce type d'objet est une découverte fréquente en contexte thermal et plus généralement dans les pièces chauffées antiques (voir par exemple Bouet 2003 : 426, fig. 30). Il participe à la fixation des *tubuli* ou des *tegulae mamatae* (Loiseau 2013 : fig. 1a).

Le comblement supérieur de la sépulture 176-137 a livré un piton à œil formé par enroulement avec des pattes de fixation par rivetage (MET06). Tout comme la fiche en T, ce type de pitons est employé dans le domaine de la construction. Il est généralement interprété comme un élément qui, associé à un crochet, permet la mise en place du couvrement des plafonds (Loiseau 2009 : 282).

Le niveau 1018 a fourni une tige tordue en U dont les extrémités ont été coudées à 90°, aplaties et peut-être perforées (MET 02, **Fig. 138**). Il pourrait s'agir d'une petite poignée.

Fig. 138 – *Mobilier en fer et pion en verre. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022.*



Un disque plano-convexe de 1,7 cm de diamètre en verre transparent vert foncé est issu de l'US 1028, probable comblement supérieur de la structure F171 (PM.V 01, **Fig. 138**). Cet objet peut avoir eu de multiples fonctions. Des exemplaires similaires sont identifiés comme des jetons destinés aux transactions commerciales ou utilisés comme *calculi*, ou encore comme éléments de décor (notamment pour de la parure ou dans des fresques ; Cosyns 2011 : 299-300, fig. 134). Ces objets, diffusés tout au long de l'Antiquité dans l'ensemble de l'Empire, sont cependant majoritairement interprétés comme des pions de jeu. En effet, les divers jeux antiques en utilisent parfois en assez grand nombre. Des lots de pions de couleur sombre associés à des pions de couleur claire et parfois à des dés, voire à des restes de plateaux de jeux sont notamment connus en contexte funéraire (voir par exemple Manniez 2019 : fig. 4 ; Hall 2019 : fig. 5).

Fig. 139 – *Inventaire du petit mobilier. Réalisation : J. Mousset © Éveha 2022.*

N° Inv	Fait	US	Dénomination	Matière	NR	Poids (g.)	Description
MET-01		1005	Fiche en T	Fer	1	28,2	Longueur conservée : 5 cm. Tige brisée à une extrémité montrant une tête en T à l'autre.
MET-02		1018	Poignée ?	Fer	1	29,5	Longueur : 6,5 cm. Hauteur : 3,3 cm.Tige de section quadrangulaire tordue en U puis coudée à 90° et légèrement aplatie à chaque extrémité
MET-03		1042	Clous/tiges	Fer	8	94,6	Deux clous de menuiserie à tête plate et probables fragments de lames de clous (tiges pointues à une extrémité).
MET-04	112	112.02	Tige	Fer	1	3,4	Tige brisée aux deux extrémités. Longueur conservée : 2,7 cm.
MET-05	137	137.00	Clous/tiges	Fer	3	27	Clou sans tête et probable fragment de lame de clou (tige brisée à une extrémité, pointue à l'autre)
MET-06	137	137.02	Piton	Fer	2	33	Tige de section rectangulaire,pointue à une extrémité, brisée à l'autre tordue au centre pour former un anneau. Longueur conservée : 12 m. Hauteur : 3,5 cm.
MET-07	180	180.00	Clou	Fer	1	13,6	Clou de menuiserie à tête circulaire plate.
MET-08	180	180.00	Indéterminé	Alliage cuivreux	1	0,8	Bande de 0,15 cm d'épaisseur, conservée sur 1,6 cm de longueur et 0,9 cm de largeur.
PM.V-01		1028	Pion	Verre	1	2,6	Disque plano-convexe de 1,7 cm de diamètre et 0,65 cm d'épaisseur en verre transparent vert foncé.

4.5 Étude archéo-anthropogique

Anne-Sophie MARTINEAU (Rédaction – Acquisition des données de post-fouille)
Jonathan MOQUEL (Acquisition des données de terrain – Modèles 3D)
Juliette RENAULT (Rédaction)

4.5.1 Introduction

La fouille du *14 rue du Centre* a permis la mise au jour de 13 faits funéraires sur une superficie de 250 m².

Après un rappel des méthodes employées lors de l'étude de post-fouille, les données issues de ces structures et des restes osseux associés, autant funéraires que biologiques, seront exposées sous la forme d'un catalogue. S'en suivra une discussion sous forme de synthèse contextualisée.

4.5.2 Méthodologie de l'étude biologique

4.5.2.1 État de conservation et représentativité

L'état de conservation des squelettes et leur représentativité influent sur la qualité de l'observation de l'anthropologue. Ces observations permettent de mettre en évidence le potentiel d'étude de la collection. Afin de rendre compte de cette limite de la manière la plus objective possible, autant à l'échelle de l'individu qu'à celle de la population, l'état de conservation est cotée comme suit :

- Bon : Les os plats ainsi qu'au moins 95% des épiphyses des os longs sont conservés. Les diaphyses sont bien conservées, les états de surface sont peu ou pas altérés. L'observation est donc aisée, voir exhaustive.

- Moyen / médiocre : Les parties spongieuses sont mal préservées et moins de la moitié des épiphyses est conservée. Des observations restent possibles, mais leur qualité est amoindrie.

- Mauvais : Les épiphyses des os longs, voire les diaphyses elles-mêmes sont détruites. Aucune observation de qualité ne peut être menée. Celles réalisées ont alors un caractère anecdotique.

La représentativité de l'individu est définie en fonction de la part du squelette observable. À l'échelle de l'os, celui-ci est soit complet, fragmenté ou fragmentaire (très fragmenté). À l'échelle de l'individu, il peut être représenté uniquement par sa moitié supérieure, inférieure, sagittale, etc. De manière assez subjective (mais par le même observateur), il sera considéré comme bien représenté (squelette complet), assez bien représenté (≥ 1/2 squelette) ou mal représenté (< 1/2 squelette).

4.5.2.2 Estimation de l'âge au décès

4.5.2.2.1 Cas des immatures

Les périnataux

Pour les périnataux ([0[an; sujets décédés entre le 7ème mois lunaire de gestation, limite admise pour la viabilité du fœtus, et les 28 premiers jours suivants la naissance ; Thomas 2011 : 85), ce sont les formules de Adalian et collaborateurs (Adalian *et al.* 2002) qui ont été considérées. Celles-ci sont établies sur un panel de 344 fœtus d'âge connu et proposent un intervalle de confiance prenant en compte la variabilité.

Les classes d'âge de 0 à 14 ans ([0-1[;[1-4]; [5-9]; [10-14])

Pour les enfants, les âges staturaux (établis dès le terrain), fusionnaires et dentaires ont tous les trois été considérés quand les restes nécessaires étaient disponibles.

L'âge dentaire a été estimé en fonction du niveau de minéralisation dentaire décrit par la méthode de Moorrees, Fanning et Hunt (Moorrees, Fanning et Hunt, 1963 a et b).

L'âge statural a quant à lui été établi sur la base de la longueur diaphysaire des os longs que l'on a comparée aux tables de Maresh (Maresh 1970, in Scheuer *et al.* 2009) et de Scheuer et Black (Scheuer *et al.* 2009), qui présentent l'avantage d'avoir été dressées à partir d'un nombre important d'individus (au minimum cinquante pour chaque âge décrit).

L'estimation de l'âge osseux fusionnaire a été établie selon la méthode bayésienne d'estimation de l'âge (Coqueugniot *et al.* 2007 ; Coqueugniot *et al.* 2010) ou à défaut, en comparaison de l'avancement fusionnaire avec les tables de références de Birkner (Birkner 1980).

Toute anomalie entre maturation osseuse et dentaire a été relevée. L'âge dentaire, considéré comme plus proche de l'âge calendaire car plus génétiquement contrôlé que l'âge osseux, sera celui pris en compte de manière préférentielle pour l'attribution d'un individu à une classe d'âge démographique.

La classe d'âge des 15-19 ans

Pour les adolescents, considérés comme tels dès que la deuxième molaire permanente est mature (c'est-à-dire à partir d'environ 15 ans), l'âge a été estimé en fonction du degré de synostose des épiphyses des os longs. Ainsi, l'âge osseux fusionnaire a été établi selon la méthode bayésienne d'estimation de l'âge (Coqueugniot *et al.* 2007 ; Coqueugniot *et al.* 2010) ou à défaut, en comparaison de l'avancement fusionnaire avec les tables de références de Birkner (Birkner 1980).

Afin d'envisager une étude paléodémographique, l'âge des individus a été estimé aussi précisément que possible en fonction des méthodes utilisées, puis ils ont été rapprochés des classes d'âge utilisées en démographie. Dans cette discipline, la classe d'âge [0-1[correspond aux enfants décédés avant leur premier anniversaire, la classe [1-4] correspond aux enfants décédés après leur premier anniversaire et avant leur cinquième, et ainsi de suite. Les classes ainsi utilisées pour les immatures sont [5-9], [10-14], [15-19].

4.5.2.2.2 Cas des adultes

Maturation osseuse

Les adultes sont biologiquement considérés comme tels à partir de 20 ans. La mise en place de la synostose des deux derniers points d'ossification du squelette – crête iliaque et extrémité sternale de la clavicule – est un des marqueurs de ce stade. Cette fusion prenant place entre 20 et 35 ans (Owings-Webb et Suchey 1985), l'état métaphysaire ou la fusion en cours permet d'estimer l'âge des jeunes adultes de moins de 35 ans. Une fusion complète indiquera quant à elle un adulte, c'est-à-dire un individu ayant passé les 20 ans.

Estimation de l'âge à partir de la surface sacro-pelvienne iliaque

L'estimation de l'âge au décès des adultes est menée en laboratoire sur la surface auriculaire des os coxaux disponibles selon la méthode mise en place par Schmitt (2005). Cette méthode est réputée avoir l'avantage de mettre en évidence les individus âgés, de plus de 50 voire 60 ans. Elle permet, par ailleurs, de « coller » aux classes d'âge utilisées classiquement en démographie, bien qu'elle conclue souvent à des chevauchements entre celles-ci.

Les autres indices d'âge

En vue de mettre en évidence les individus « jeunes », « mâtures » et « âgés » parmi les adultes attestés âgés de plus de 20 ans qui ne possèdent pas leurs coxaux, chez qui les observations ne peuvent être menées ou sont non concluantes, sont utilisés les schémas d'usure dentaire de Brothwell (1972), en cotant l'usure selon les descriptions de Périer (1949). Cet indice est donné à titre indicatif et ne peut être considéré comme concluant.

4.5.2.3 Diagnose sexuelle

La diagnose sexuelle des individus composant un ensemble funéraire ne peut être menée que sur les adultes et sur les grands adolescents dont les coxaux sont disponibles. En effet, ce sont les os qui présentent le dimorphisme sexuel le plus important dans l'espèce humaine.

Diagnose sexuelle probabiliste (DSP) ou morphométrique (Murail et al. *2005)*

La méthode qui prévaut est celle de la diagnose probabiliste établie en 2005. Elle présente l'avantage d'être reproductible car fondée sur des données métriques. La collection de référence prend en compte la variabilité biologique, puisqu'elle est établie sur des collections biologiques internationales (squelettes européens, nord-américains, sud-africains et asiatiques). La méthode établit une approche probabiliste selon un seuil de probabilité de 95%, considérant au moins quatre variables métriques de l'os coxal sur les dix variables mesurables.

Méthode morphologique (Bruzek 2002)

Dans le cas où des fragments osseux sont disponibles mais non reconstructibles, et donc non mesurables, une observation des caractères morphologiques des os coxaux peut nous donner des indications quant au sexe de l'individu considéré. La méthode morphologique établie en 1991, puis révisée en 2002, est fondée sur la compensation du dimorphisme sexuelle sur l'ensemble de l'os coxal. Cinq critères sont pris en compte : la région préauriculaire, la grande incisure ischiatique, l'arc composé, le bord inférieur du coxal et la longueur relative du pubis et de l'ischium.

La fiabilité est de 95%, si tous les caractères sont observables. Celle-ci est moindre lorsque l'os est incomplet, nous estimons cependant que la représentation d'au moins trois critères indiquant une même diagnose sexuelle est une estimation probable acceptable.

Lorsque la DSP permet d'affirmer la diagnose sexuelle, elle est considérée comme fiable et le sexe de l'individu sera affirmé (ex : homme). Lorsque seule la diagnose morphologique peut être menée de façon concluante, le sexe de l'individu sera considéré comme probable (ex : homme probable).

4.5.2.4 Stature

Les travaux de Cleuvenot et Houët (1993), basés sur les tables de Trotter et Gleser (1970), ont étés utilisés afin d'établir la stature des individus. Ils possèdent en effet différents avantages, notamment celui de proposer une estimation de la stature quel que soit le sexe de l'individu et même si celui-ci reste indéterminé, mais aussi de prendre en compte la proportionnalité des membres en préalable nécessaire à l'usage de la méthode.

Les auteurs préconisent en effet de n'utiliser ces équations d'estimation que si, et seulement si, le rapport des longueurs maximales des os longs mesurés entre dans la proportionnalité des rapports observés dans la population de référence (avec un intervalle de confiance à 95%). La longueur du fémur étant reconnue comme la plus corrélée à la stature globale d'un individu, c'est l'équation relative à ce segment qui a été utilisée.

Pour les hommes => 2,85*Lmax Fémur + 40,66 = Stature ± 4,14

Pour les femmes => 2,88*Lmax Fémur + 36,54 = Stature ± 3,83

Pour les individus de sexe indéterminé => 2,85*Lmax Fémur + 39,20 = Stature ± 4,13

4.5.3 Catalogue des faits funéraires

4.5.3.1 Fait 100

La sépulture F100 (**Fig. 140**) est située dans l'angle sud-ouest de l'emprise, à proximité des murs F101 et F102. Elle livre les restes d'un individu immature (US 100.03) dans une fosse non lisible à la fouille comblée par un limon brun rouge homogène et peu compact incluant quelques cailloux calcaires (US 100.04). Plusieurs blocs calcaires observés à son extrémité orientale sont interprétés comme des éléments de calage (US 100.02).

Datation

ST 100 (Ly – 18407) 710-957 ap. J.-C. (âge calibré)

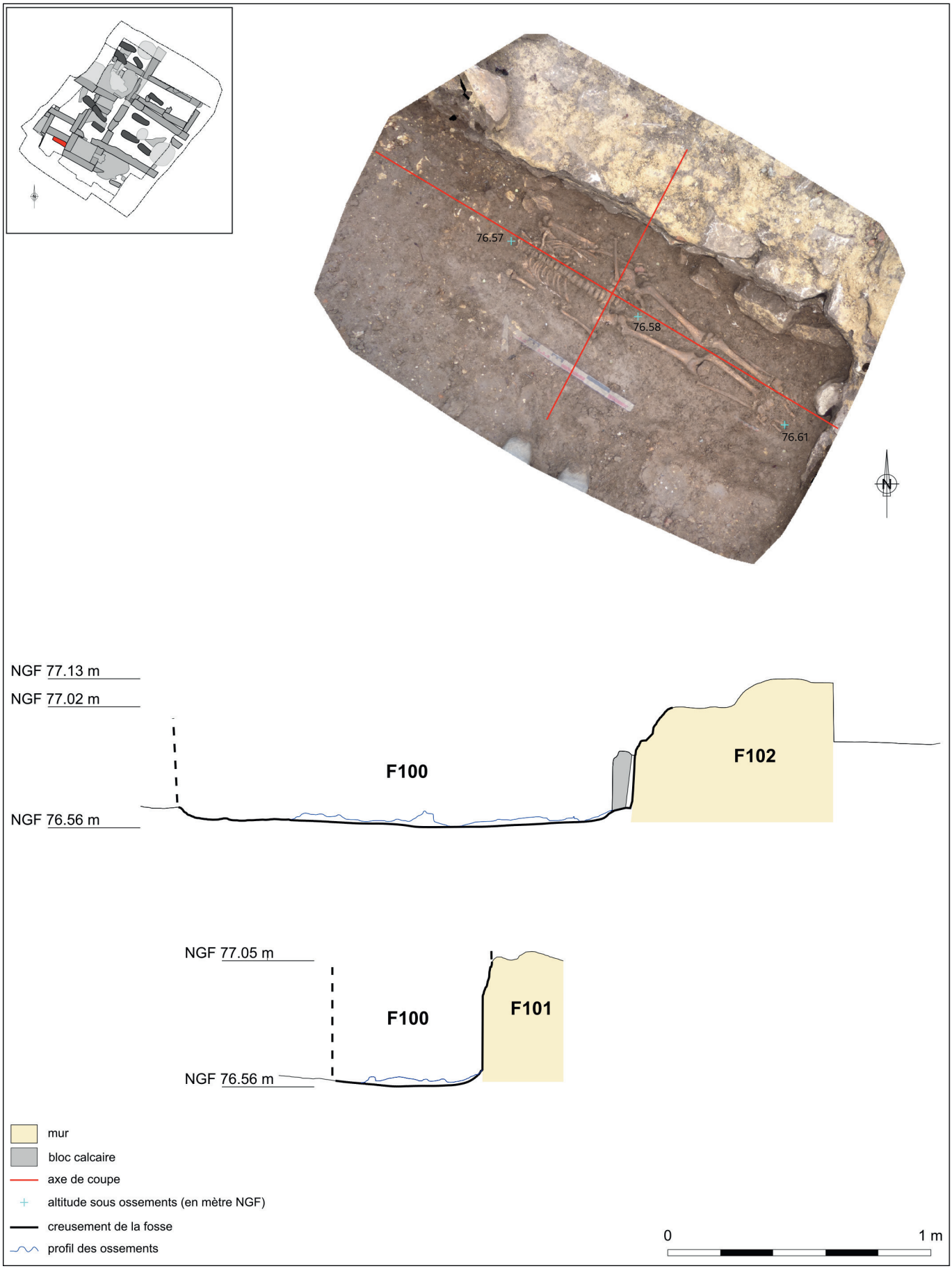
Fig. 140 – *Vue zénithale de la sépulture F100. Cliché : J. Mousset © Éveha 2021.*



Architecture funéraire

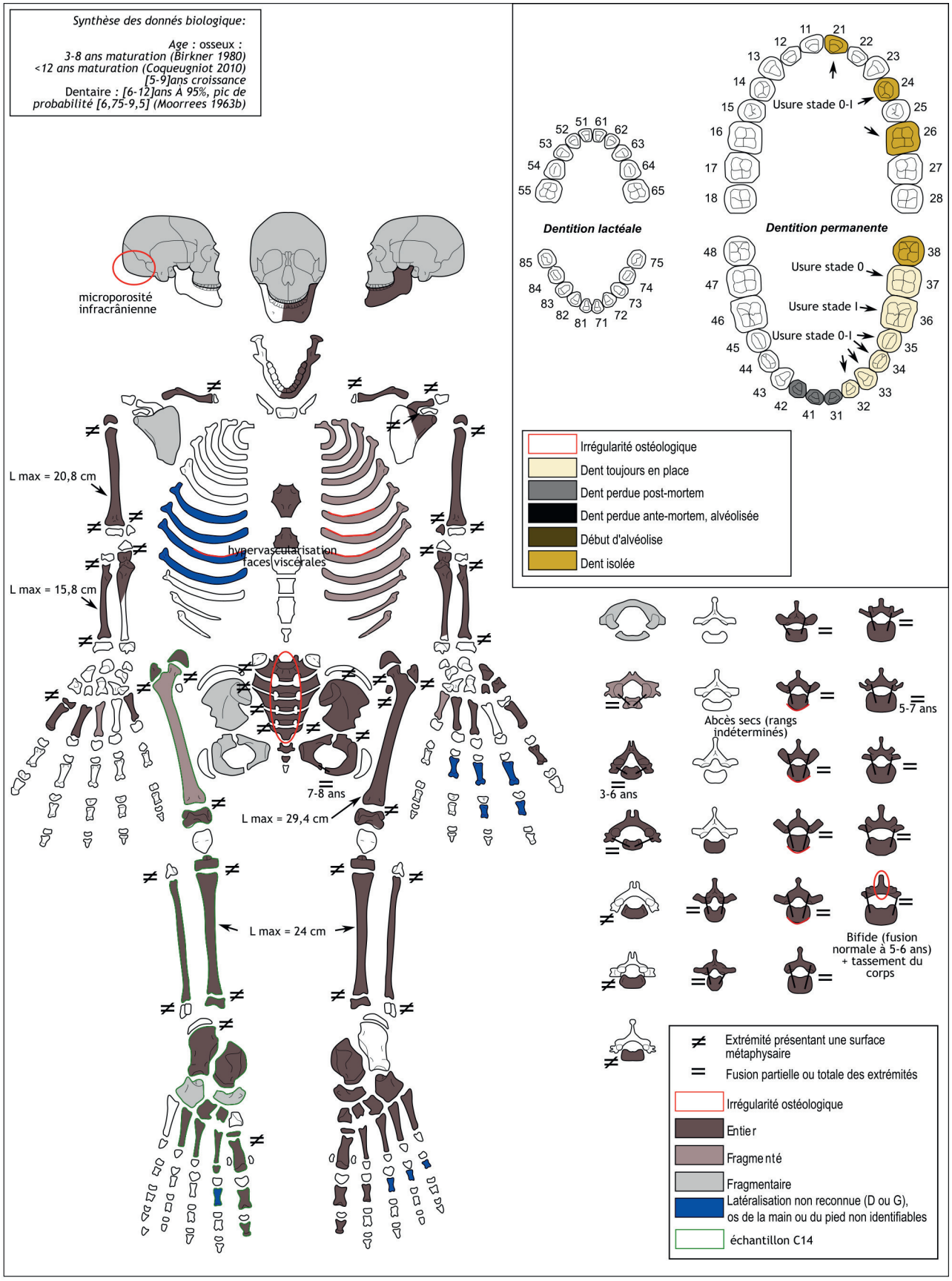
La fosse (US 100.01) n'était pas bien lisible à la fouille (rectangulaire ou oblongue). Les restes osseux qu'elle contenait suggèrent une orientation nord-nord-ouest–sud-sud-est, tête à l'ouest. Son niveau d'apparition observé est à 76,95 m NGF et son fond est à 76,70 m NGF (**Fig. 141**). Elle montre un fond plat et les blocs calcaires conservés dans la partie orientale de la structure suggèrent un contenant calé (US 100.02), également argumenté par l'analyse taphonomique (cf. *infra*). Large de 0,45 m, elle est longue de1,30 m et documentée sur une profondeur de 0,20 m.

188 **Fig. 141** – *Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F100 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset, A.-S. Martineau © Éveha 2021.*



Squelette US 100.03

Fig. 142 – *Fiche de conservation de l'immature 100.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Conservation et représentativité

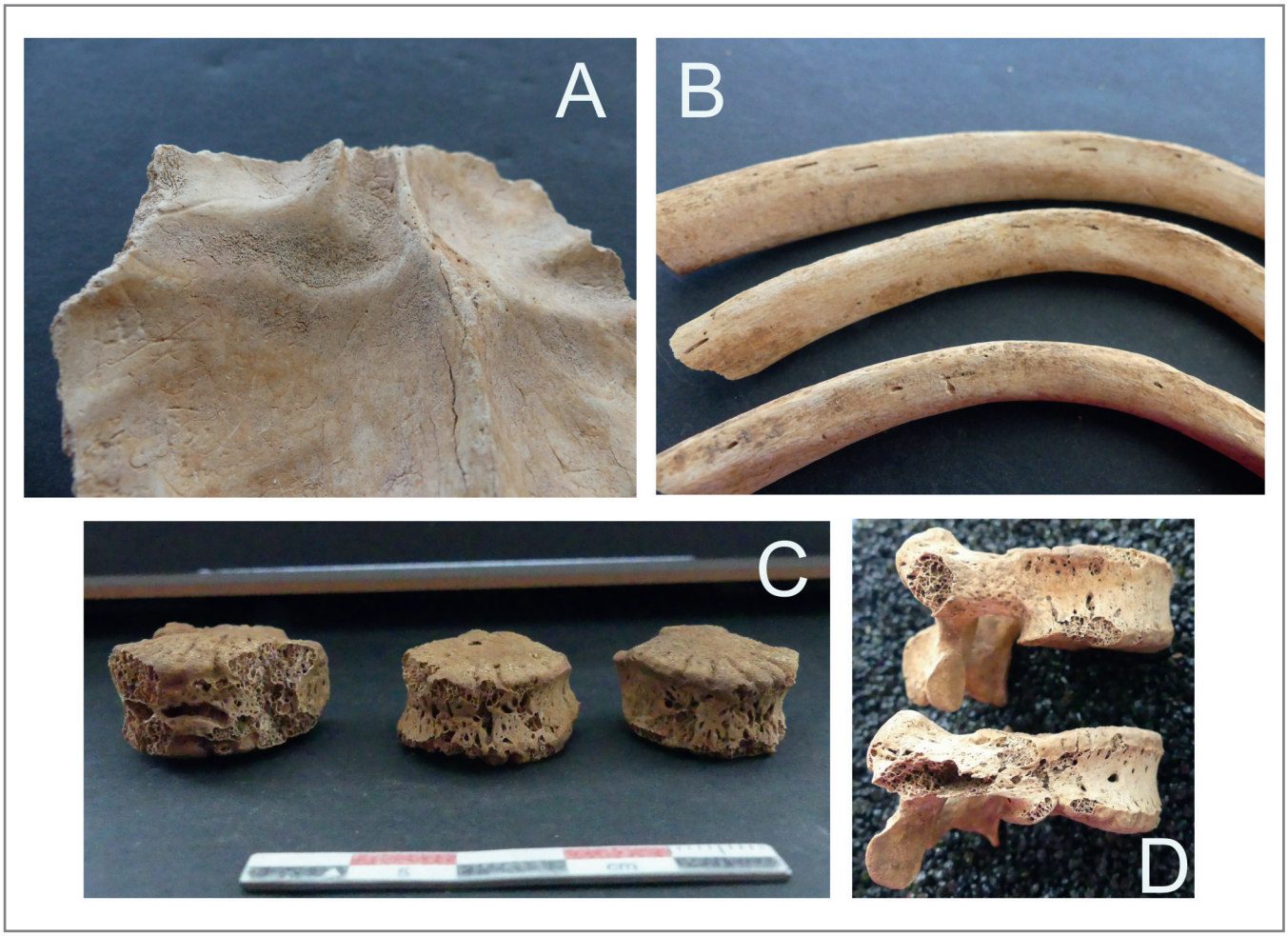
L'individu 100.03 est bien représenté et l'état sanitaire de ses restes est bon (**Fig. 142**).

Âge au décès

L'individu 100.03 est un **immature**. Son âge statural est estimé à **[5-9] ans** sur la base de l'ensemble de ses longueurs diaphysaires. Son âge dentaire est estimé entre 6 et 12 ans (avec une fiabilité de 95 %) avec un pic de probabilité entre 6,75 et 9,5 ans. Son âge osseux fusionnaire est estimé inférieur à 12 ans (BAE; 100 %) et probablement entre 3 et 8 ans (Birkner 1980 ; fusion épine et corps des vertèbres cervicales supposée établie entre 3 et 6 ans et fusion pubis-ischium supposée établie entre 7 et 8 ans).

Caractères remarquables ou pathologiques

Fig. 143 – *Détails de quelques caractères remarquables du squelette 100.03 A) micro-porosité endocrânienne au niveau de l'occipital droit ; B) hypervascularisation des côtes en face viscérale ; C) caries sèches sur face antérieure des corps vertébraux thoraciques ; D) tassement de la cinquième vertèbre lombaire. Clichés et Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021.*



Malgré le jeune âge du sujet, on peut relever certains indices de surface suggérant un possible état infectieux du sujet. On note ainsi la micro-porosité endocrânienne au niveau de l'occipital droit (**Fig. 143** ; A), l'hypervascularisation de nombreuses côtes en face viscérale (aussi bien à droite qu'à gauche ; **Fig. 143** ; B), ainsi que des caries sèches bien développées sur les faces antérieures de plusieurs corps de vertèbres thoraciques (niveau indéterminé ; **Fig. 143** ; C). On notera également le tassement (traumatique ?) déjà prononcé de la cinquième lombaire malgré l'âge du sujet (**Fig. 143** ; D).

Taphonomie

Les restes osseux de 100.03 sont ceux d'un immature, attribué à la classe démographique des [5-9] ans, reposant sur le dos, tête vers le nord-nord-ouest. Les membres, inférieurs et supérieurs, sont en extension. On notera que le bloc cranio-facial et la latéralité droite sont largement perturbés ; l'analyse taphonomique s'appuiera donc sur les indices « en place » lus sur le terrain.

On note la mise à plat du volume thoracique et la déconnexion des coudes avec migration des éléments des mains. On remarque également la dislocation du rachis. L'ensemble de ces observations permet de proposer une décomposition établie en espace vide.

Dans cet espace vide, on note la délimitation linéaire qui affecte la latéralité gauche (alignement humérus, ilium, genou et talus), qui se produit à distance de la limite de la fosse et témoignerait donc d'un contenant rigide disparu.

On peut donc proposer ici une architecture périssable (coffrage ou cercueil non assemblé par des éléments métalliques) constituée de planches latérales calées par les blocs calcaires et d'un élément de couverture également périssable. La présence d'un fond ne peut être discutée.

4.5.3.2 Fait 120

La sépulture F120 (**Fig. 144**) est située dans l'angle nord-ouest de l'emprise, plus précisément au nord du mur F134. Elle livre les restes d'un individu immature (US 120.03) associé à un fragment de calcaire enduit (US 120.06) dans une architecture mixte (US 120.02 : coffrage ou calage constitué de blocs calcaires non équarris et architecture périssable associée ; cf. analyse taphonomique) dans une fosse ovale aux parois droites et à fond plat (US 120.01), comblée par un limon brun rouge homogène et peu compact livrant quelques cailloux calcaires (US 120.05).

Fig. 144 – *Vue zénithale de la sépulture F120. Cliché : J. Mousset © Éveha 2021.*



Datation

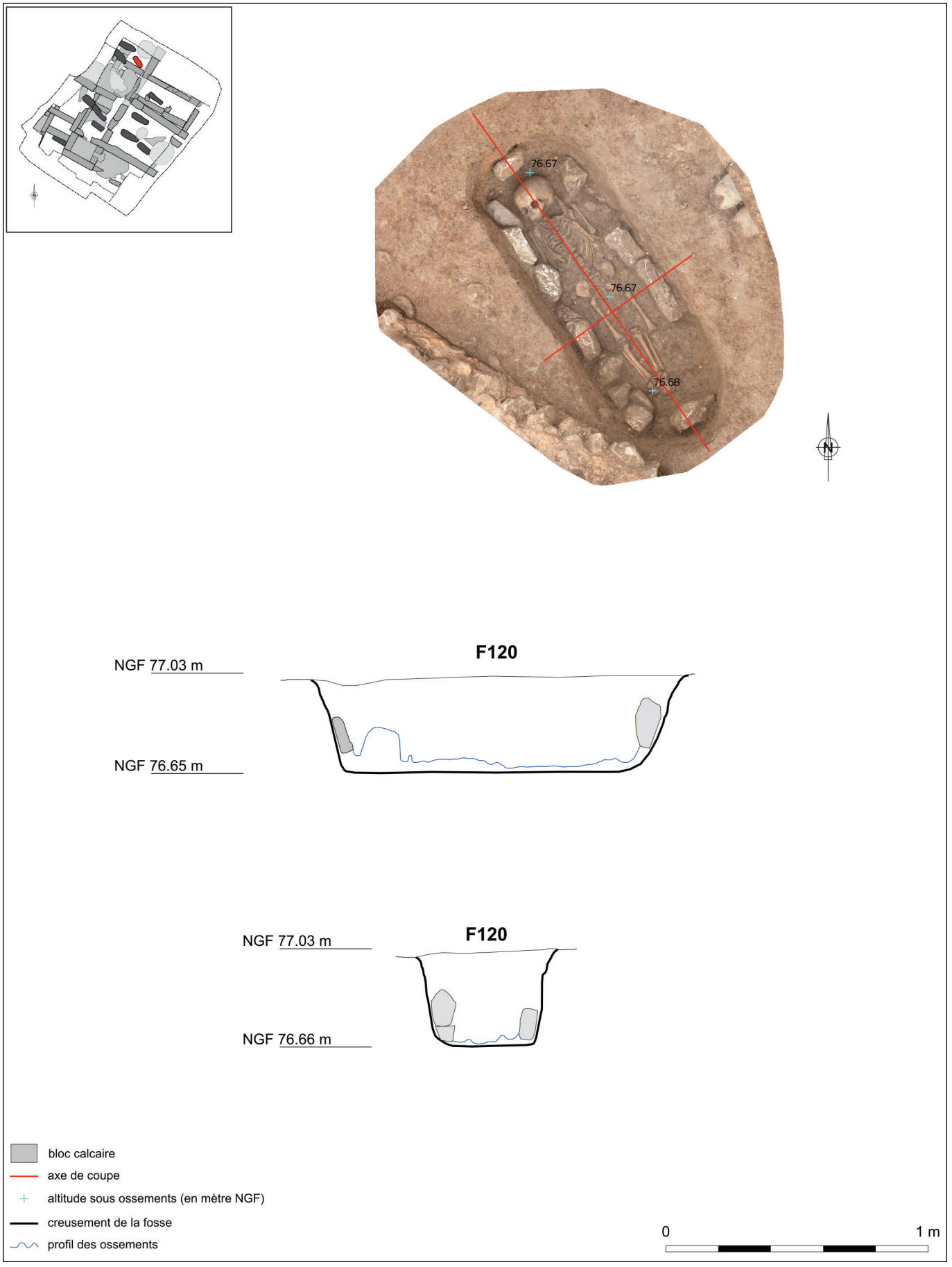
F120 (Ly – 18408) 702-892 ap. J.-C. (âge calibré)

192

Architecture funéraire

La fosse (US 120.01) est décrite comme oblongue par le fouilleur. Elle présente des bords droits et un fond plat. Elle est orientée sud-est–nord-ouest, tête à l'ouest. Son niveau d'apparition observé est à 77,03 m NGF et son fond à 76,65 m NGF. Elle présente sur son pourtour des blocs calcaires discontinus et non maçonnés qui suggèrent un contenant calé (US 120.02), également argumenté par l'analyse taphonomique (cf. *infra*). Large de 0,55 m, elle est longue de1,40 m et profonde de 0,54 m. Le fond de fosse a fait l'objet d'un prélèvement dans la zone céphalique, conservé, afin de discuter de la possible présence de fibres végétales documentant un coussin funéraire (US 120.04).

Fig. 145 – *Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F120 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset, A.-S. Martineau © Éveha 2021.*



Squelette US 120.03

Conservation et représentativité

L'individu 120.03 est bien représenté et l'état sanitaire de ses restes est bon (**Fig. 146**).

Âge au décès

L'individu 120.03 est un **immature**. Son âge statural est estimé à **[1-4] ans** sur la base de l'ensemble de ses longueurs diaphysaires. Son âge dentaire est estimé entre 2,25 et 4,25 ans (avec une fiabilité de 95 %) avec un pic de probabilité entre 2,5 et 3,5 ans. Son âge osseux fusionnaire est estimé inférieur à 5 ans (Birkner 1980).

Caractères remarquables ou pathologiques

Fig. 147 – *Détails de quelques caractères remarquables du squelette 120.03 A) atteintes serpigineuses du plafond orbital gauche ; B) hypervascularisation et appositions périostées sur le temporal gauche. Clichés et mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021.*



On peut relever plusieurs indices d'un état infectieux généralisé, avec de l'hypervascularisation atypique des extrémités proximales des ulnas, bilatéralement, et au niveau du crâne des atteintes serpigineuses des orbites et des rochers tympaniques (**Fig. 147** ; A), l'hypervacularisation des branches mandibulaires et hypervascularisation et appositions périostées sur le temporal gauche **(Fig. 147** ; B).

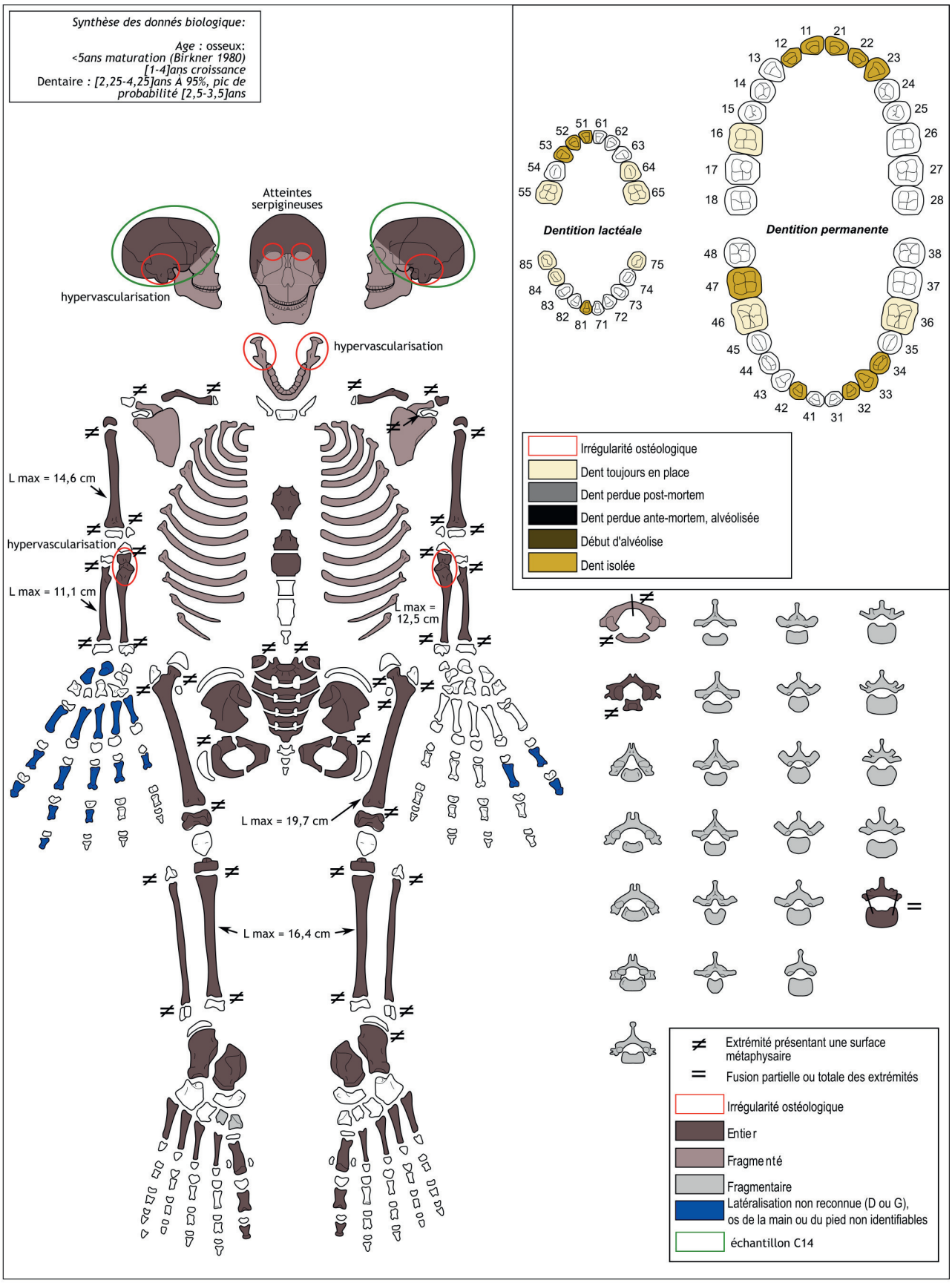
Taphonomie

Les restes osseux de 120.03 montrent une position initiale en décubitus dorsal, membre supérieur droit le long du corps et le gauche largement replié sur le thorax homolatéral (150°). Les membres inférieurs sont en extension et les pieds sont réunis.

Plusieurs indices permettent de proposer une décomposition en espace vide, notamment la mise à plat du grill thoracique (largement ouvert) et celle du bassin, ainsi que plusieurs déplacements d'éléments labiles (tels que les phalanges de pied remontés entre les jambes) et la dislocation du rachis (apparition inférieure de la VT12). Le bouleversement de la cuisse gauche est attribué à la chute d'un des blocs du coffrage dans cet espace vide conservé sur le long terme.

La position du crâne initialement surélevé induit la chute de la mandibule avec perte de connexion et chute à plat du bloc atlas/axis, suggérant la présence initiale d'un coussin funéraire qui pourrait être associé au bloc enduit.

Fig. 146 – *Fiche de conservation de l'immature 120.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Dans cet espace vide, on note des effets de délimitation linéaire (alignement membre supérieur droit et fibula homolatéral ainsi qu'une limite de déroulement des phalanges du pied) qui semblent pouvoir être directement attribués au contenant (mixte?) suggéré par les nombreux blocs architecturaux dessinant un coffrage funéraire. Le déversement latéral des deux jambes (tibias, fibulas et pieds) semble suggérer la présence d'un fond périssable qui pourrait également être à l'origine des enfoncements observés dans le rachis. On peut supposer également la présence d'un couvercle en matière périssable.

4.5.3.3 Fait 158

La sépulture F158 (**Fig. 148**) est située à l'est de l'emprise. Le puits F126 coupe son extrémité orientale. Elle livre les deux tiers supérieurs d'un individu adulte (US 158.03) associé à des indices d'une architecture mixte (US 158.02 : 3 blocs calcaires non équarris constituant un possible calage et architecture périssable associée ; cf. analyse taphonomique) dans une fosse oblongue aux parois légèrement évasées et à fond plat (US 158.01), comblée par un limon argileux brun foncé homogène et peu compact livrant quelques cailloux calcaires (US 158.04).

Fig. 148 – *Vue zénithale de la sépulture F158. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021.*



Datation

F158 (Ly – 18409) 681-885 ap. J.-C. (âge calibré)

Architecture funéraire

La fosse (US 158.01) est décrite comme oblongue par le fouilleur. Elle présente des bords légèrement évasés et un fond plat. Elle est orientée sud-est–nord-ouest, tête à l'ouest. Son niveau d'apparition observé est à 76,95 m NGF et son fond à 76,70 m NGF (**Fig. 149**). Elle présente, sur son pourtour, des blocs calcaires discontinus et non maçonnés qui suggèrent un contenant calé (US 158.02), également argumenté par l'analyse taphonomique (cf. *infra*). Large de 0,66 m et profonde de 0,25 m, sa longueur complète n'est pas connue mais est supérieure à 1,50 m. La fosse sépulcrale a été coupée par la fosse F126 à l'est, coupant les membres inférieurs au milieu des diaphyses des tibias.

Fig. 149 – *Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F158 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021.*

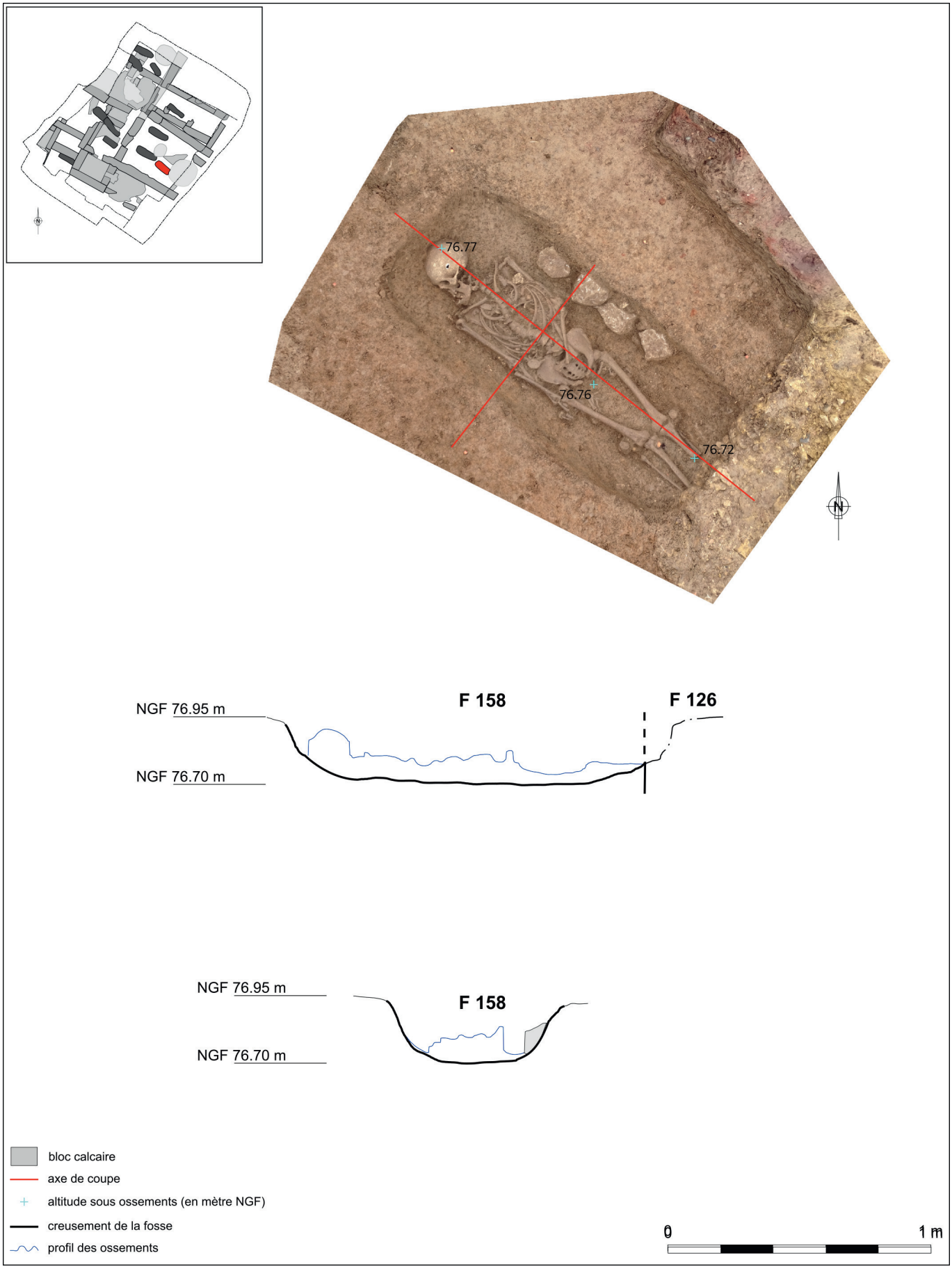
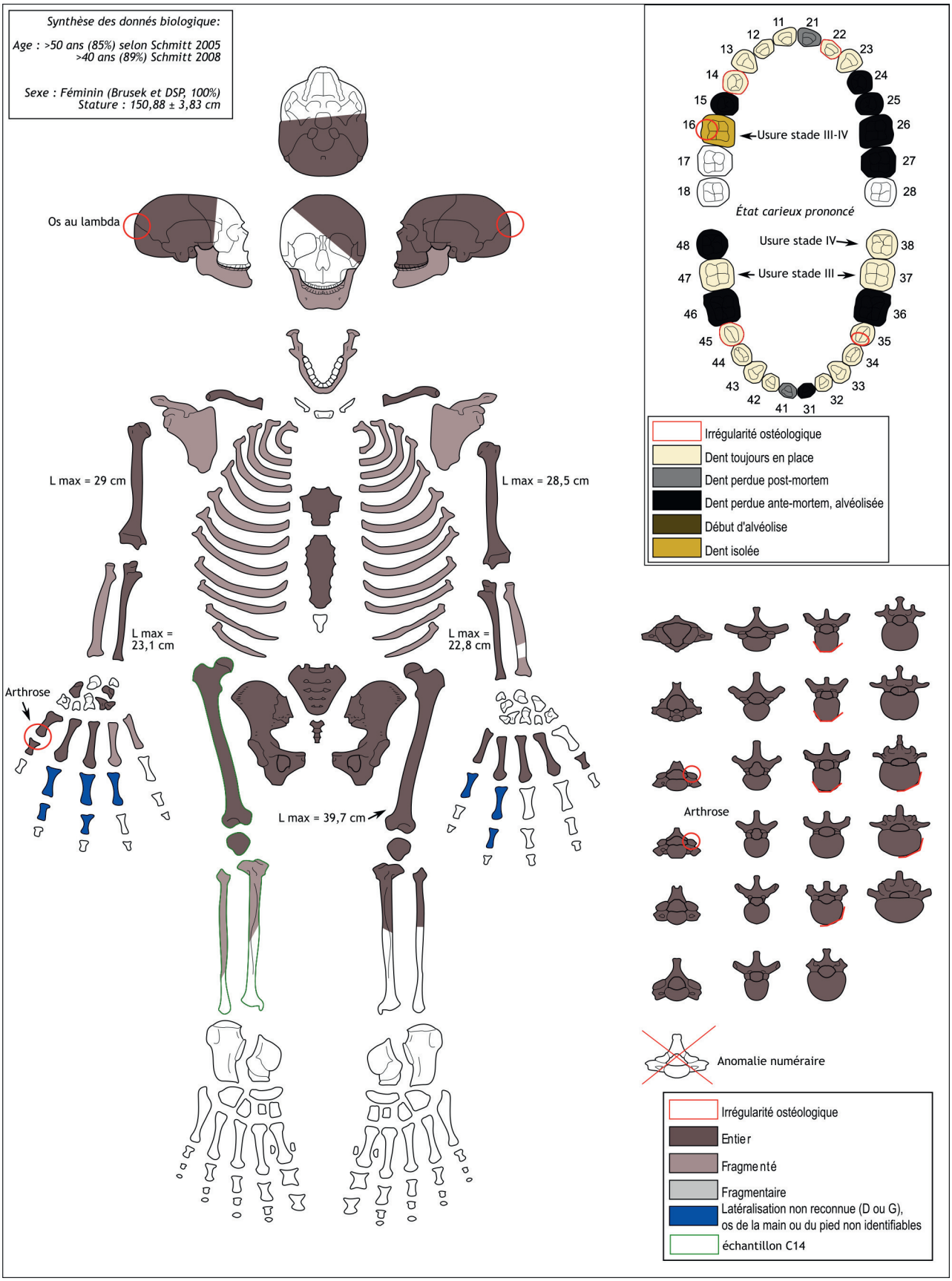


Fig. 150 – *Fiche de conservation de l'adulte 158.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Conservation et représentativité

L'individu 158.03 est assez bien représenté. Le tiers inférieur, jambes et pieds, est manquant en raison du recoupement par F126, et l'état sanitaire de ses restes est bon (**Fig. 150**).

Âge au décès

L'individu 158.03 est **adulte** avec une estimation de **>50 ans** pour les estimations liées à l'état de la surface sacro-pelvienne iliaque (avec une probabilité *a posteriori* de 85 % dans le cadre d'une population à distribution homogène), confirmée par les observations de la surface de sa symphyse pubienne (**>40 ans**, avec une probabilité *a posteriori* de 89%).

Diagnose sexuelle

L'individu 158.03 est une **femme**, selon les observations morphologiques proposées par Bruzek et les données métriques de la diagnose sexuelle probabiliste (avec une probabilité de 100 %).

Stature

Sur la base des mesures de terrain du fémur (Lt=39,7 cm) est proposée une stature en centimètres de 150,88 ± 3,83 cm. On peut donc la considérer comprise dans l'intervalle métrique [1,47-1,54].

Caractères remarquables ou pathologiques

Fig. 151 – *Os wormien au lambda ; squelette 158.03. Cliché : A.-S. Martineau © Éveha 2021.*



D'un point de vue bucco-dentaire, on note une usure avancée (selon l'échelle de Périer, deuxième molaire mandibulaire gauche stade 3, troisième molaire mandibulaire gauche au stade 4) et de nombreuses pertes *ante-mortem*. Ces différents éléments sont compatibles avec l'âge du sujet tout comme le sont les atteintes arthrosiques, repérées au niveau de l'articulation métacarpo-phalangienne du pouce de la main droite et du rachis (cervicales, thoraciques et lombaires sont atteintes).

On note par ailleurs au moins deux caractères individuels non pathologiques et à forte étiologie génétique, avec un osselet surnuméraire au lambda (**Fig. 151**) et une anomalie numéraire au rachis, qui ne présente que six vertèbres cervicales.

Taphonomie

L'individu (US 158.03) repose sur le dos. Le bloc cranio-facial avec la mandibule a basculé vers la droite de l'individu, au sud-ouest, et repose sur la face latérale droite. La mandibule est déconnectée du bloc cranio-facial, tout en restant fermée. L'atlas est disloqué du bloc crânien et de l'axis. L'axis est déplacée hors de sa position initiale et repose sur les vertèbres cervicales. Les côtes sont mises à plat, et celles de gauches reposent sur l'humérus gauche. La colonne vertébrale, en vue antérieure, présente une importante déviation de l'axe entre les septième et onzième vertèbres thoraciques, vers la droite de l'individu. La quatrième vertèbre lombaire est déconnectée et se trouve en face supérieure. Quant à la cinquième vertèbre lombaire en face supérieure, cette dernière est déplacée dans les côtes au-dessus de la crête iliaque du coxal droit. Les membres supérieurs étaient initialement légèrement fléchis avec les avant-bras se situant au niveau du haut des cuisses. Les métacarpiens et les phalanges déconnectés se trouvent entre les fémurs. Les os des avant-bras ont subi une rotation vers le sud-ouest, les déplaçant de leur position initiale. Les membres inférieurs sont en extension et les pieds sont manquants du fait du recoupement par F126. On observe un mouvement général du squelette vers la droite de l'individu, en direction du sud-ouest. Le coxal droit est quasiment ouvert au contraire du coxal gauche. À l'inverse du fémur gauche qui est visible par sa face antérieure, le fémur droit est en face antéro-médiale, avec une dislocation de l'articulation coxo-fémorale. La rotation de ce dernier a entraîné la rotation du tibia droit et de la fibula. Ces derniers sont déconnectés. Les patellas ont chuté en latéral des membres inférieurs au niveau des genoux et sont en face postérieure.

Au vu des nombreux déplacements des os dans un espace restreint, on peut supposer un milieu de décomposition vide avec coffrage en matière périssable chevillé ou non avec une couverture non hermétique. Des effets de délimitation linéaire, sur les latéralités gauche et droite de l'individu étayent cette hypothèse. Le déplacement de la latéralité droite peut évoquer la présence d'un fond en matière périssable.

Contre les parois nord-est et sud-ouest, on dénombre des blocs calcaires non équarris (US 158.04). Ceux de la paroi sud-ouest, se retrouvent pris dans le comblement (US 158.05) de la sépulture et repose sur l'individu. Ces blocs calcaires n'ont pas d'impact direct sur le membres de l'individu. Ces derniers ont pu servir de calage pour le contenant rigide.

4.5.3.4 Fait 170

La sépulture F170 (**Fig. 152**) est située à l'ouest de l'emprise de fouille. Elle recoupe les murs antiques F109 et F129, ainsi que le sol F127, et est coupée à l'est par la sépulture F183. Elle livre les restes d'un individu adulte (US 170.03) associé à des indices d'une architecture mixte (US 170.02 : blocs calcaires non équarris et architecture périssable associée ; cf. analyse taphonomique), dans une fosse oblongue aux parois droites et à fond plat (US 170.01), comblée par un limon argileux brun homogène et peu compact livrant quelques cailloux calcaires (US 170.04).

Fig. 152 – *Vue zénithale de la sépulture F170. Cliché : J. Mousset © Éveha 2021.*



Datation

F170 (Ly – 18410) 772-973 ap. J.-C. (âge calibré)

Architecture funéraire

La fosse (US 170.01) est décrite comme oblongue par le fouilleur. Elle présente des bords droits et un fond plat. Elle est orientée sud-est–nord-ouest, tête à l'ouest. Son niveau d'apparition est à 77,26 m NGF et son fond à 76,41 m NGF (**Fig. 153**).

Elle présente sur son pourtour de nombreux blocs calcaires discontinus et non maçonnés qui suggèrent un contenant calé (US 170.02), également argumenté par l'analyse taphonomique (cf. *infra*). Longue de 1,90 m, elle est large de 0,78 m et profonde de 0,83 m (seuls les derniers vingt-cinq centimètres ont été fouillés manuellement). Elle est coupée dans son tiers inférieur au niveau des fémurs par la sépulture F183.

202 **Fig. 153** – *Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F170 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021.*

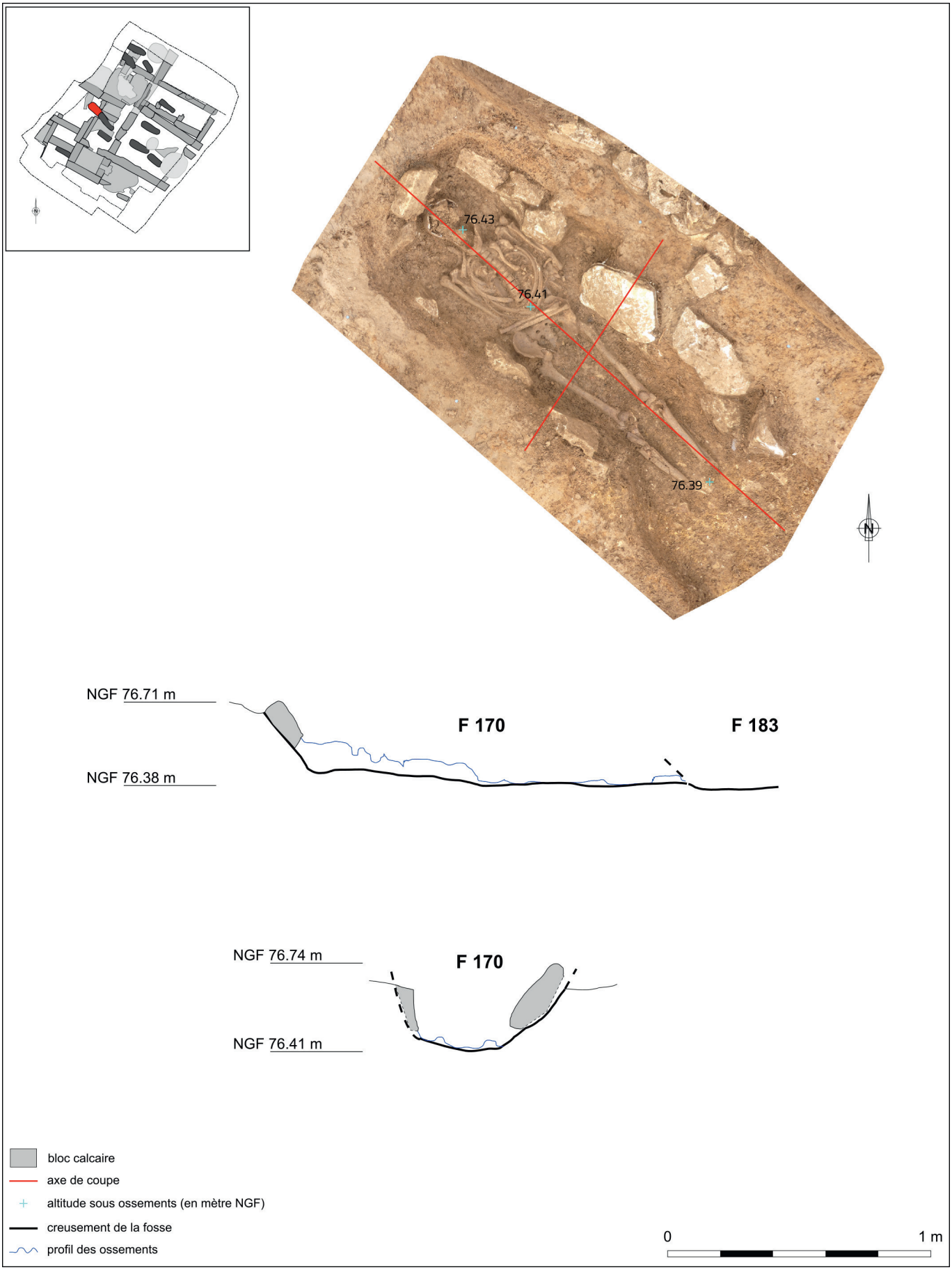
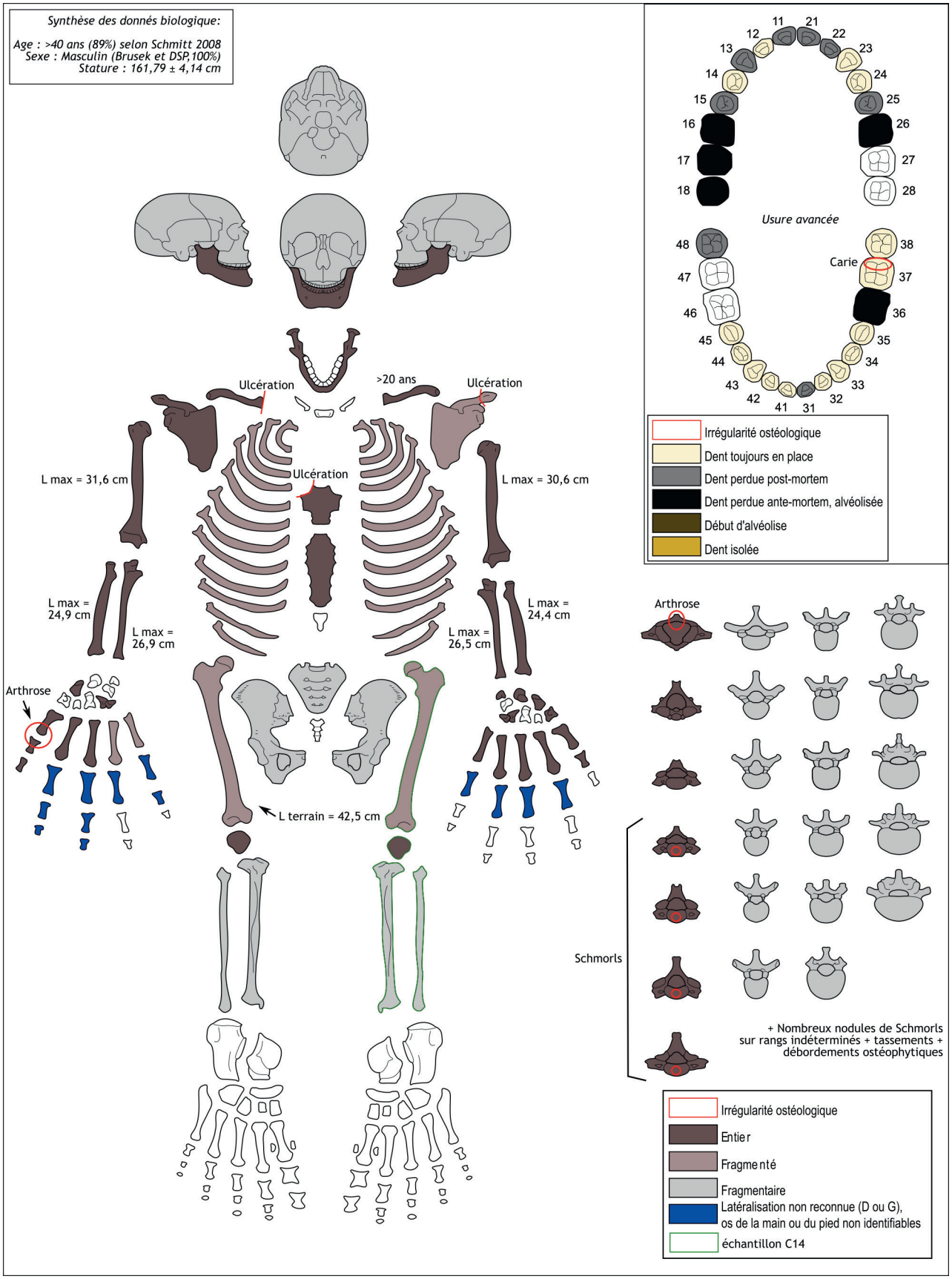


Fig. 154 – *Fiche de conservation de l'adulte 170.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Conservation et représentativité

L'individu 170.03 est bien représenté (ses pieds sont manquants, du fait du recoupement) et l'état sanitaire de ses restes est assez bon (**Fig. 154**).

Âge au décès

L'individu 170.03 est adulte avec une estimation de >40 ans basée sur l'état de la surface sacro-pelvienne iliaque (probabilité a posteriori de 89 % dans le cadre d'une population à distribution homogène).

Diagnose sexuelle

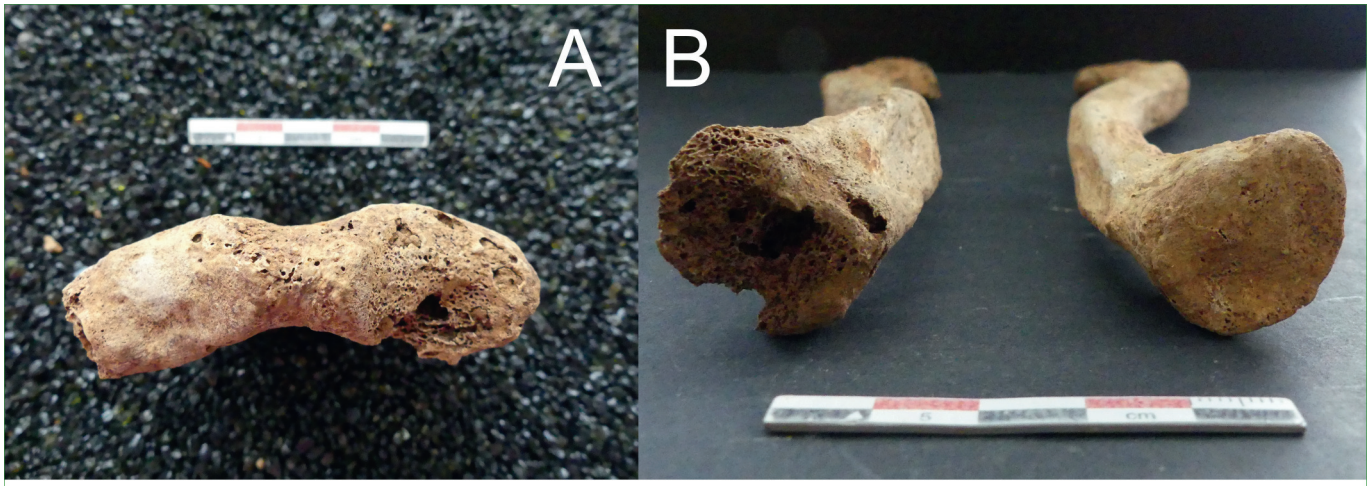
L'individu 170.03 est un homme, selon les observations morphologiques proposées par Bruzek et les données métriques de la diagnose sexuelle probabiliste (avec une probabilité de 100 %).

Stature

Sur la base des mesures de terrain du fémur (Lt=42,5 cm) est proposée une stature en centimètres de 161,79 ± 4,14 cm. On peut donc la considérer comme comprise dans l'intervalle métrique [1,57-1,66].

Caractères remarquables ou pathologiques

Fig. 155 – *Détails de quelques caractères remarquables du squelette 170.02 A) ulcération supérieure de l'articulation du sternum à droite ; B) extrémités sternales des clavicules ; ulcération de la surface articulaire à gauche. Clichés et mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021.*



D'un point de vue bucco-dentaire, on observe de nombreuses pertes ante-mortem (36-16-26-17-18), compatibles avec l'âge du sujet tout comme l'usure avancée des dents observables. Une carie interdentaire a également été repérée entre 37 et 38.

Des indices arthrosiques (rayon 1 main droite, vertèbres cervicales dont nodules de Schmorls marqués) entrent également dans ce cadre d'interprétation de la sénescence.

On note également l'ulcération marquée de l'extrémité sternale de la clavicule droite, et son corollaire sur le sternum (**Fig. 155**), mais également sur l'acromion gauche de la scapula du sujet. Ces éléments entrent dans le cadre diagnostic d'un épisode inflammatoire marqué de l'ensemble de la ceinture scapulaire, qui sont sans doute à rapprocher des atteintes du rachis supérieur (port de lourdes charges ?).

Taphonomie

Les restes osseux de 170.03 montrent une position en décubitus dorsal, le membre supérieur droit à l'équerre sur le bassin et le gauche largement replié sur lui-même (dans une position incompatible avec une position initiale anatomique). Les membres inférieurs sont en extension et distants.

Plusieurs indices permettent de proposer une décomposition en espace vide, notamment la mise à plat du grill thoracique, le début d'ouverture du bassin, la chute de la mandibule et la connexion lâche des épaules ainsi que plusieurs déplacements d'éléments labiles (migration à large distance d'éléments des mains notamment).

On note un effet de délimitation linéaire à droite, ainsi qu'un effet de paroi sur le côté gauche, dans le sens du pendage contre les blocs de calage d'un contenant en bois, dont on observe des vestiges très diffus le long des deux fémurs, expliquant le maintien partiel du volume du bassin. Le déversement latéral des deux jambes (tibias, fibulas et pieds) semble suggérer la présence d'un fond périssable qui pourrait également être à l'origine des enfoncements observés dans le rachis. Le contenant rigide serait alors calé par les blocs calcaires non équarris, et serait fermé par une couverture en matière périssable non hermétique. La position du crâne initialement surélevé induit la chute de la mandibule avec perte de connexion et chute à plat du bloc atlas/axis, suggérant la présence initiale d'un coussin funéraire.

4.5.3.5 Fait 172

La sépulture F172 (**Fig. 156**) est située à l'ouest de l'emprise et s'installe dans le sol F113. Elle livre les restes d'un individu adulte (US 172.02) dans une fosse imperceptible à fond plat (US 172.01), comblée par un limon argileux brun moyen très meuble (US 172.03).

Fig. 156 – *Vue zénithale de la sépulture F172. Cliché : J. Mousset © Éveha 2021.*



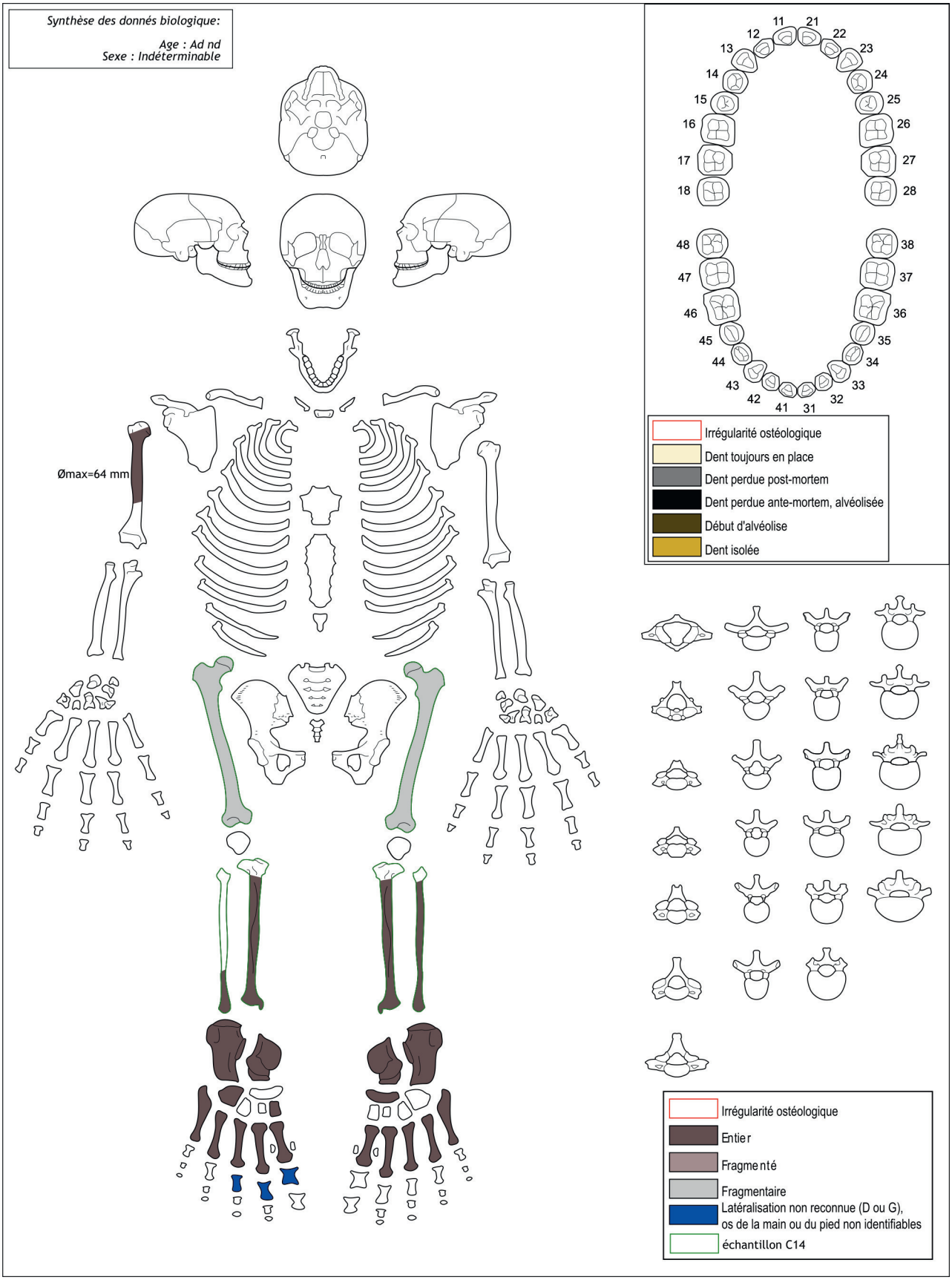
Datation

F172 (Ly – 18411) 702-892 ap. J.-C. (âge calibré)

Architecture funéraire

Les limites de la fosse, notamment le fond (US 172.01) ont été mal perçus lors de la fouille. La structure présente un fond plat et est orientée sud-est–nord-ouest, tête à l'ouest. Son niveau d'apparition observé est à 77,17 m NGF et son fond est à 76,49 m NGF.

Fig. 157 – *Fiche de conservation de l'adulte 172.02. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Conservation et représentativité

L'individu 172.02 n'est représenté que par ses jambes avec les pieds et un humérus droit (dont l'appartenance ne peut être affirmé que par sa découverte conjointe sur le terrain). L'état sanitaire des restes est moyen (**Fig. 157**).

Âge au décès

L'individu 172.02 est un adulte au sens large, du fait de la maturité osseuse apparente des restes disponibles.

Diagnose sexuelle

L'individu 172.02 est de sexe indéterminable du fait de l'absence de restes coxaux.

Taphonomie

Les restes osseux de 172.02 montrent une position initiale en décubitus dorsal. Cependant une analyse taphonomique n'est pas envisageable en raison de l'arasement et de la perturbation de la sépulture (**Fig. 156**).

4.5.3.6 Fait 173

La sépulture F173 (**Fig. 158**) est localisée à l'est de l'emprise de fouille. Elle se trouve à proximité de la fosse F125 et au nord-ouest de la sépulture F158. Elle livre les restes d'un individu adulte (US 173.04) associés à des indices d'architecture mixte (US 173.03 : blocs calcaires formant un coffre ou coffrage non maçonné ; US 173.02 : restes de planche de fond périssable/bois qui ont fait l'objet d'un prélèvement) dans une fosse rectangulaire, large, aux parois droites et à fond plat (US 173.01), comblée par un limon argileux brun meuble livrant quelques cailloux calcaires (US 173.05).

Fig. 158 – *Vue zénithale de la sépulture F173. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021.*



Datation

ST 173 (Ly – 18412) 685-886 ap. J.-C. (âge calibré)

Architecture funéraire

La fosse (US 173.01) est décrite comme quadrangulaire aux extrémités arrondies. Elle présente des bords droits et un fond plat. Elle est orientée sud-est–nord-ouest, tête à l'ouest. Son niveau d'apparition observé est à 76,72 m NGF et son fond à 76,28 m NGF (**Fig. 159**).

Elle présente sur son pourtour de nombreux blocs calcaires discontinus et non maçonnés (US 173.03), suggérant un contenant calé (US 173.02), également argumenté par l'analyse taphonomique (cf. *infra*). Longue de 2,10 m, elle est large de 0,73 m et profonde de 0,36 m.

Fig. 159 – *Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F173 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021.*

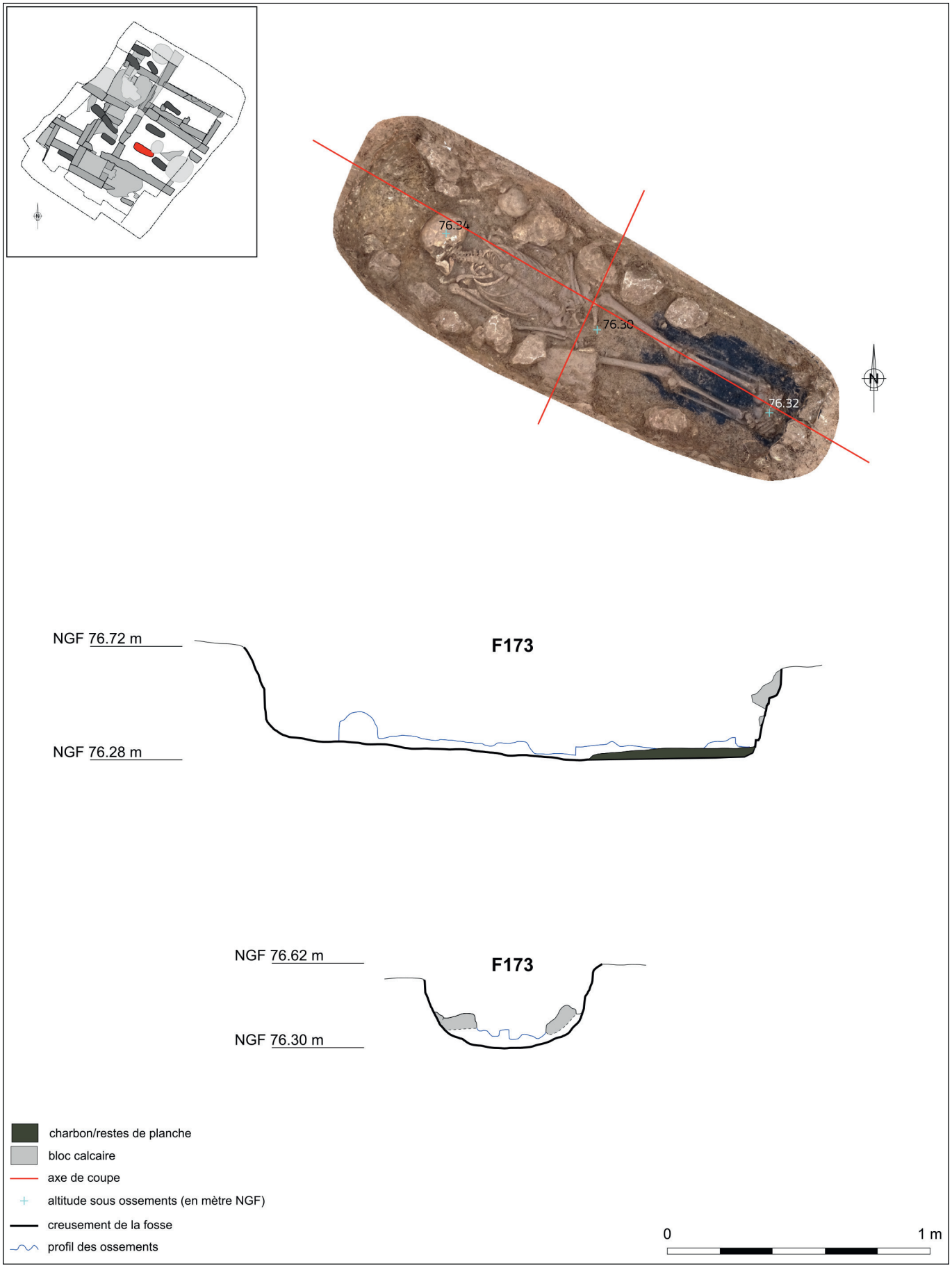
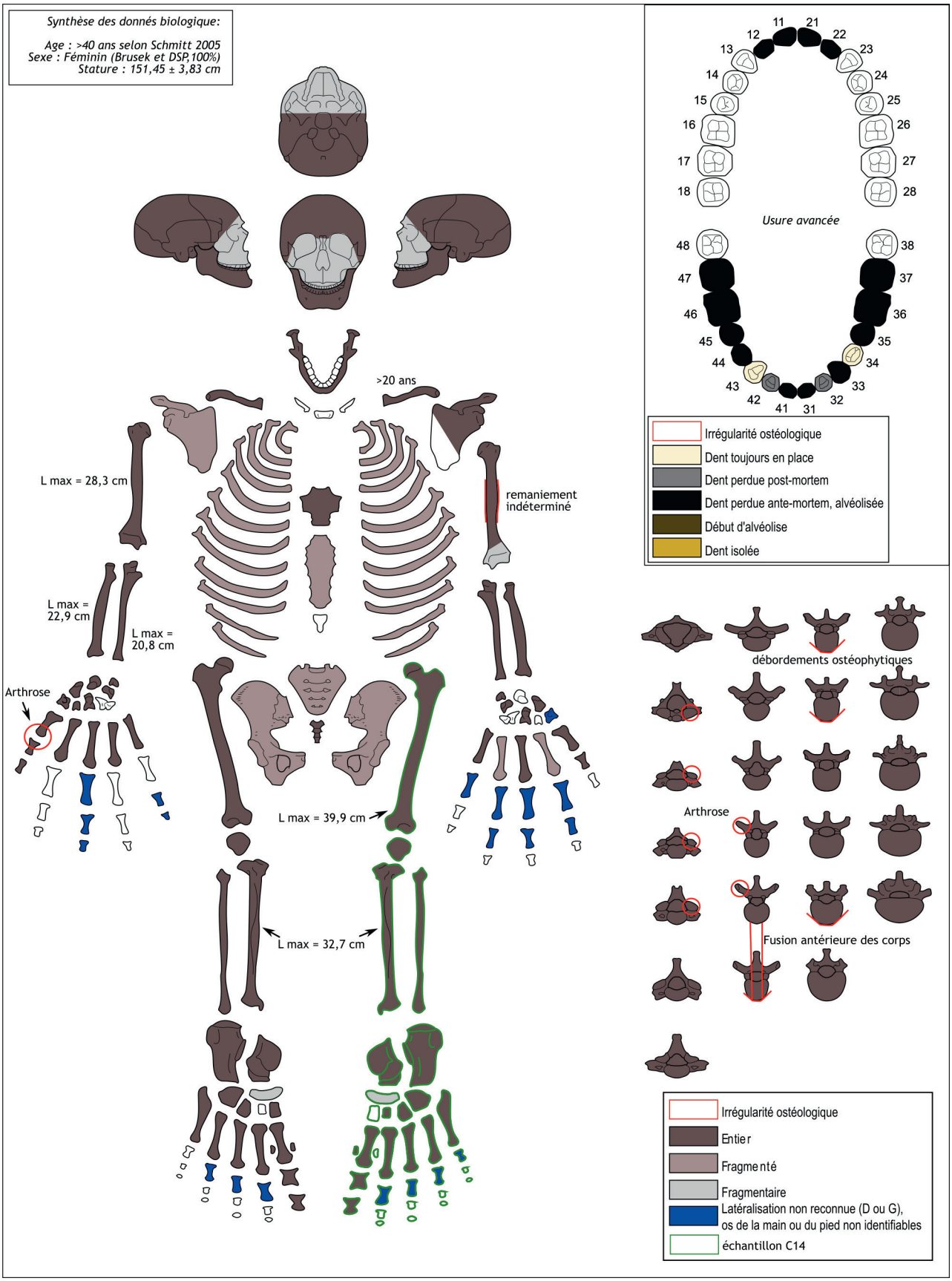


Fig. 160 – *Fiche de conservation de l'adulte 173.04. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Conservation et représentativité

L'individu 173.04 est bien représenté et l'état sanitaire de ses restes est assez bon (**Fig. 160**).

Âge au décès

L'individu 173.04 est adulte avec une estimation de >40 ans basée sur l'état de la surface sacro-pelvienne iliaque.

Diagnose sexuelle

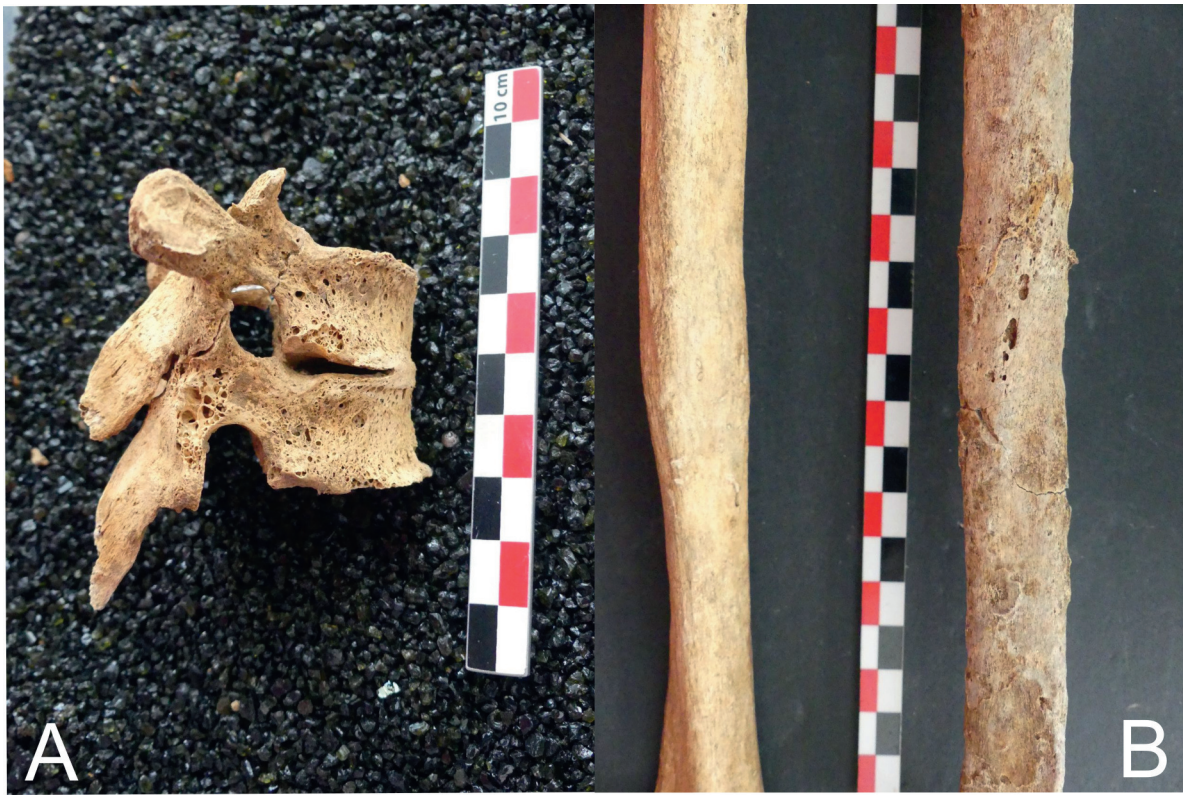
L'individu 173.04 est une femme, selon les observations morphologiques proposées par Bruzek et les données métriques de la diagnose sexuelle probabiliste (avec une probabilité de 100 %).

Stature

Sur la base des mesures du fémur (Lmax=39,9 cm) est proposée une stature en centimètres de 151,45 ± 3,83 cm. On peut donc la considérer comprise dans l'intervalle métrique [1,47-1,56].

Caractères remarquables ou pathologiques

Fig. 161 – *Détails de quelques caractères remarquables du squelette 173.04 A) fusion antérieur des corps vertébraux thoraciques 5 et 6 ; B) atteinte corticale remarquable sur la diaphyse de l'humérus gauche. Clichés et Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021.*



D'un point de vue bucco-dentaire, on observe de nombreuses pertes *ante-mortem* (31-33-35-36-37 ; 41-44-45-46-47), suggérant l'âge avancé du sujet.

Des indices arthrosiques (rayon 1 main droite, vertèbres cervicales) entrent également dans ce cadre d'interprétation de la sénescence.

Cependant, on remarque également des indices relevant d'autres cadres pathologiques qui restent à questionner tels le remaniement (infectieux ?) du périoste de l'humérus gauche du sujet, de nombreuses atteintes vertébrales dont de l'arthrose sur les cervicales et une fusion totale de deux vertèbres thoraciques (**Fig. 161**).

Taphonomie

Les restes osseux (US 173.04) montrent une position en décubitus dorsal avec les mains jointes reposant au devant du pubis. Les membres inférieurs sont en extension avec les pieds unis et tournés vers l'intérieur. Les clavicules sont verticalisées, impliquant une compression sur la ceinture scapulaire. De multiples mouvements d'articulations témoignent d'une décomposition en espace vide. Les côtes sont mises à plat, le bloc cranio-facial est en position secondaire avec basculement sur la droite de l'individu et dislocation de la mandibule. Le basculement du bloc cranio-facial a entraîné une rotation des vertèbres cervicales vers la droite de l'individu et induit une dislocation avec l'atlas. Une déconnexion du coude gauche a été observée. Une migration des éléments osseux des mains dans et hors du volume corporel initial est à noter.

Des blocs calcaires (US 173.03) disposés sur le pourtour attestent la présence d'un calage. De plus, les restes d'une planche en bois ont été observés sous les membres inférieurs. Prélevés pour analyse radiocarbone et détermination de l'essence de bois utilisé, ces restes organiques indiquent indubitablement l'utilisation d'une civière. La latéralité droite de l'individu est influencée par un effet de paroi, induit par la présence des blocs calcaires. Un effet est également perceptible sur les pieds. L'équilibre instable de la patella droite peut également être l'indice d'un colmatage différé relativement rapide. L'architecture funéraire est constituée d'un coffrage mixte non maçonné avec un fond en bois et probablement une couverture en matière périssable non hermétique.

4.5.3.7 Fait 174

La sépulture F174 (**Fig. 162**) est située à l'est de l'emprise de fouille, au nord de la sépulture F173 et au sud de la tranchée de récupération F124. Elle livre les restes d'un individu adulte (US 174.03) associés à des indices d'architecture mixte (US 174.02 : blocs calcaires formant un coffrage non maçonné et architecture périssable associée lisible par des effets de paroi ; cf. analyse taphonomique) dans une fosse rectangulaire large aux parois droites et à fond plat (US 174.01), comblée par un limon argileux brun meuble incluant quelques cailloux calcaires (US 174.04).

Fig. 162 – *Vue zénithale de la sépulture F174. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021.*



Datation

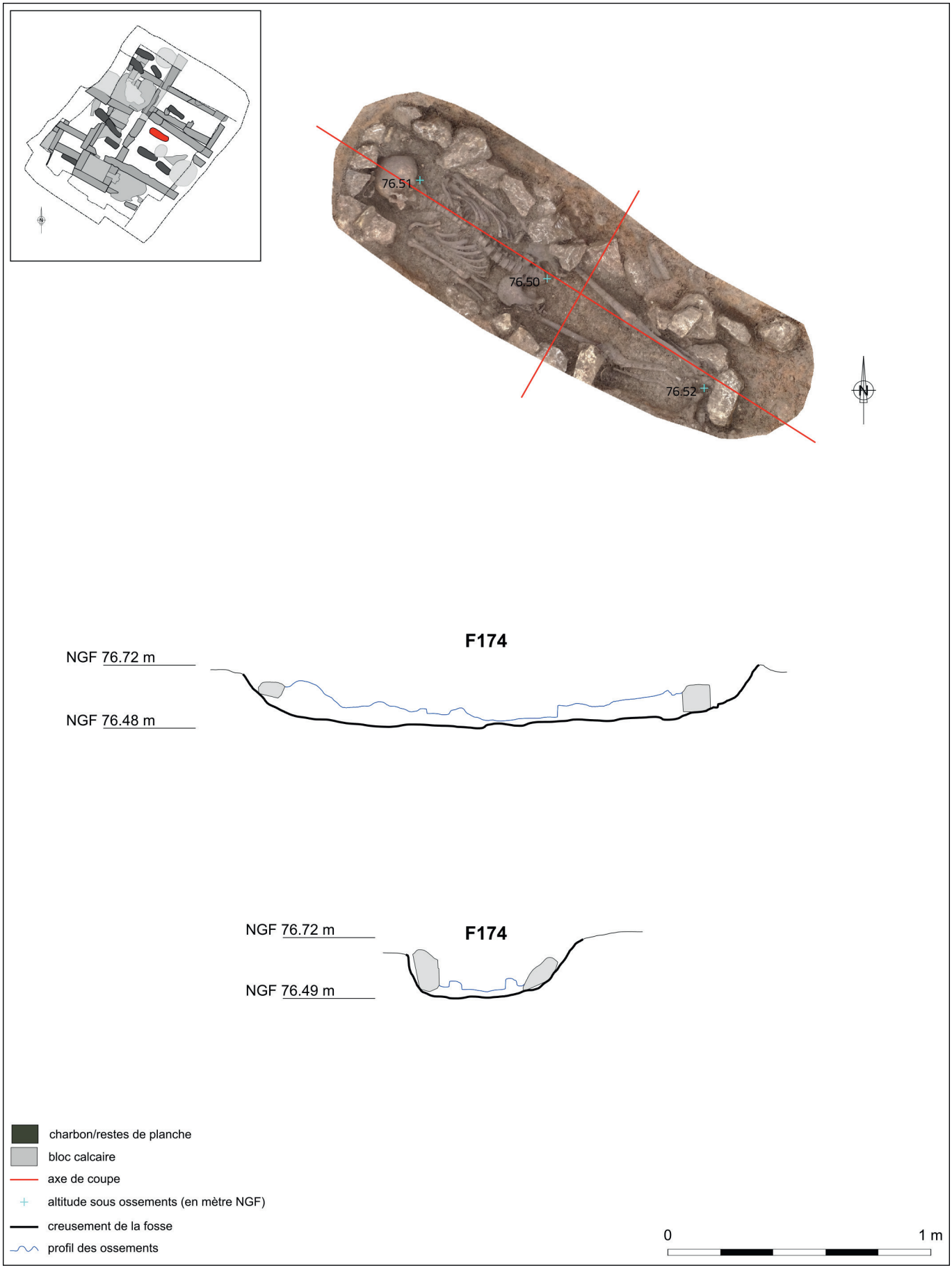
F174 (Ly – 18413) 706-945 ap. J.-C. (âge calibré)

Architecture funéraire

La fosse (US 174.01) est décrite comme oblongue avec un calage quadrangulaire (US 174.02). Orientée sud-est–nord-ouest, tête à l'ouest, elle présente des bords droits et un fond plat. Son niveau d'apparition a été observé à 76,72 m NGF et son fond à 76,48 m NGF (**Fig. 163**).

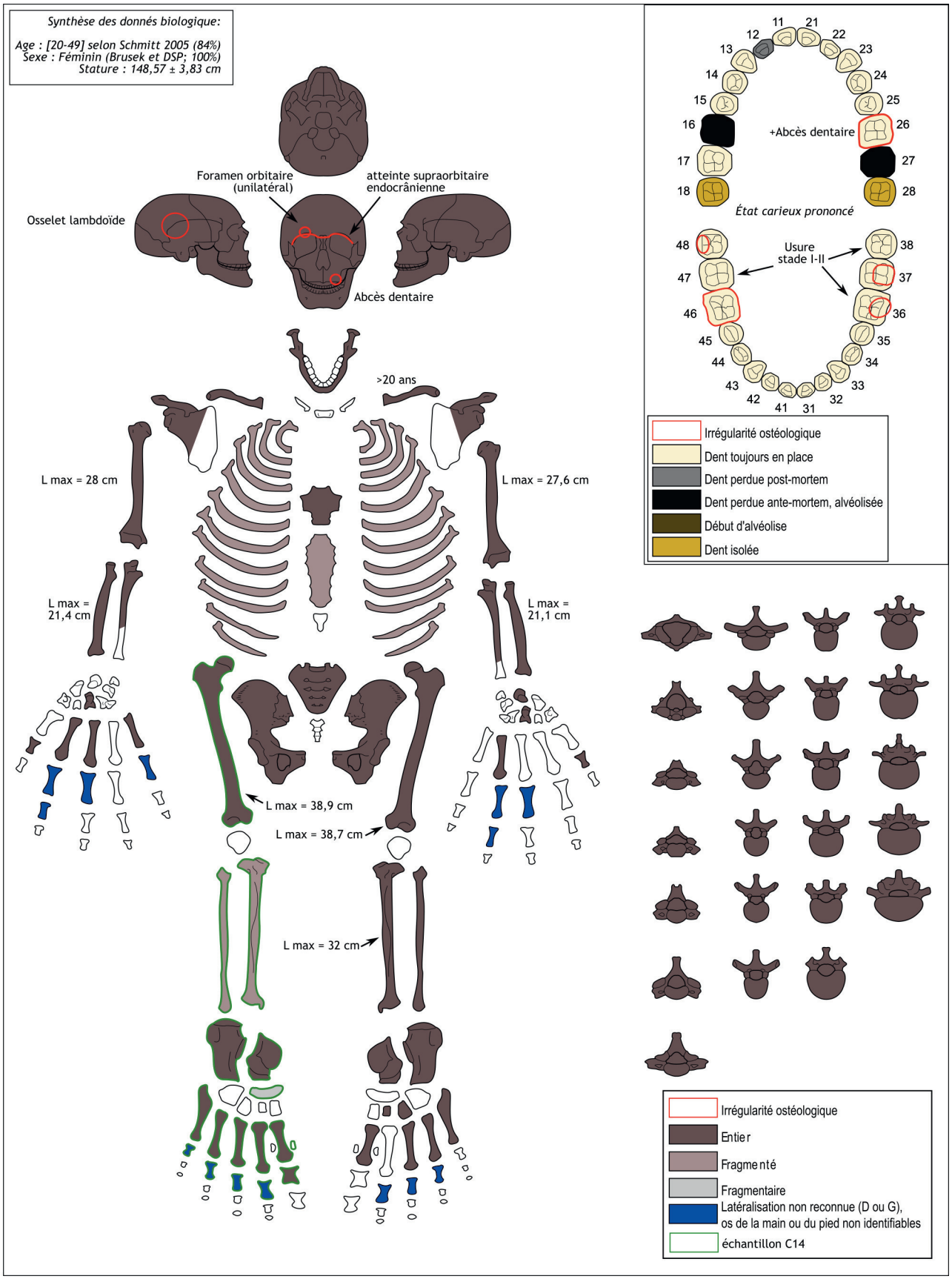
Elle présente un coffrage de blocs calcaires non maçonnés (US 174.02), destiné à recevoir un probable contenant périssable, induit par des effets de paroi dans la zone céphalique et par l'analyse taphonomique (cf. *infra*). Longue de 2 m, la fosse est large de 0,55 m aux pieds et 0,67 m à la tête. Sa profondeur maximale conservée est de 0,20 m.

214 **Fig. 163** – *Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F174 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021.*



Squelette US 174.03

Fig. 164 – *Fiche de conservation de l'adulte 174.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Conservation et représentativité

L'individu 174.03 est bien représenté et l'état sanitaire des restes est assez bon (**Fig. 164**).

Âge au décès

L'individu 174.03 est adulte avec une estimation de 20-49 ans basée sur l'état de la surface sacro-pelvienne iliaque (probabilité a posteriori de 84 % dans le cadre d'une population à distribution homogène).

Diagnose sexuelle

L'individu 174.03 est une femme, selon les observations morphologiques proposées par Bruzek et les données métriques de la diagnose sexuelle probabiliste (avec une probabilité de 100 %).

Stature

Sur la base des mesures maximales du fémur (Lmax=38,9 cm) est proposée une stature en centimètres de 148,57 ± 3,83 cm. On peut donc la considérer comprise dans l'intervalle métrique [1,44-1,53].

Caractères remarquables ou pathologiques

Fig. 165 – *Détails de quelques caractères remarquables du squelette 174.03 A) État dentaire maxillaire ; carie profonde et abcès associé en 26-27) ; B) état dentaire mandibulaire ; caries en faces linguales de 36 et 37 et carie très profonde en 46 (au second plan). Clichés et mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021.*



D'un point de vue bucco-dentaire, on note des pertes ante-mortem (16-27), mais surtout un état carieux avancé (**Fig. 165**; A et B). Trois caries très profondes (disparition quasi-complète de la couronne, pouvant être associée à un abcès) sont présentes en 26, 46 et 37. D'autres caries étendues ont étés repérées en face linguale des 36, 37 et 48. Associés à une atteinte supra-orbitaire endocrânienne, ces signes suggèrent un probable état infectieux localisé mais étendu à l'échelle du crâne. On notera également la faible usure des molaires observables (stade I-II), compatible avec l'âge du sujet.

Des indices remarquables, non pathologiques, ont également été repérés. On note en latéralité droite un foramen orbitaire unilatéral et un os wormien lambdoïde (os surnuméraire).

Taphonomie

Les restes osseux de 174.03 montrent une position en décubitus dorsal, avec les membres supérieurs et inférieurs en extension (**Fig. 162**). Les mains se trouvent sous les coxaux, suite à l'ouverture de la ceinture pelvienne. Les pieds sont unis et tournés vers l'intérieur. Les clavicules sont verticalisées, consécutivement à une pression sur la ceinture scapulaire. Le bloc cranio-facial a basculé vers la droite de l'individu, entraînant la mandibule qui s'est ouverte.

Le squelette présente une perte de volume corporel initial, avec mise à plat des côtes, début d'ouverture du bassin, migration des éléments de la main gauche hors de la position anatomique et dislocation des pieds. Ces éléments indiquent une décomposition en espace vide.

Le calage en blocs calcaires bruts est réparti sur la quasi-totalité du pourtour de la fosse. On observe un effet de paroi sur la latéralité gauche de l'individu, de l'épaule jusqu'à la hanche.

Au niveau du bloc cranio-facial, un effet de paroi est à noter suite à un aménagement céphalique type coussin funéraire. Le bloc cranio-facial a subi une rotation vers la droite de l'individu, impliquant une dislocation et une chute de l'atlas avec l'axis.

L'architecture devait être particulière, comprenant une probable logette céphalique avec coussin funéraire. On peut supposer un coffrage mixte non maçonné avec plancher en matière périssable et couverture non hermétique.

4.5.3.8 Fait 175

La sépulture F175 est localisée au nord-est de l'emprise de fouille, plus précisément au nord de la tranchée de récupération F141 et du mur F185 (**Fig. 166**). Elle livre les restes d'un individu adulte (US 175.03), associés à des indices d'architecture mixte (US 175.02 : blocs calcaires non équarris et architecture périssable associée ; cf. analyse taphonomique) dans une fosse oblongue étroite, aux parois droites et à fond plat (US 175.01), comblée par un limon argileux brun homogène meuble (US 175.04).

Fig. 166 – *Vue zénithale de la sépulture F175. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021.*



Datation

F175 (Ly – 18414) 702-892 ap. J.-C. (âge calibré)

218

Architecture funéraire

La fosse est décrite comme oblongue (US 175.01). Orientée sud-est–nord-ouest, tête à l'ouest, elle présente des bords droits et un fond plat. Son niveau d'apparition a été observé à 77,00 m NGF et son fond à 76,71 m NGF (**Fig. 167**).

Elle présente sur son pourtour de nombreux blocs calcaires discontinus non maçonnés, suggérant un contenant calé (US 175.02), également argumenté par l'analyse taphonomique (cf. *infra*). Longue de 1,76 m, elle est large de 0,40 m aux pieds, 0,54 m à la tête, et conservée sur une profondeur de 0,20 m.

Fig. 167 – *Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F175 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021.*

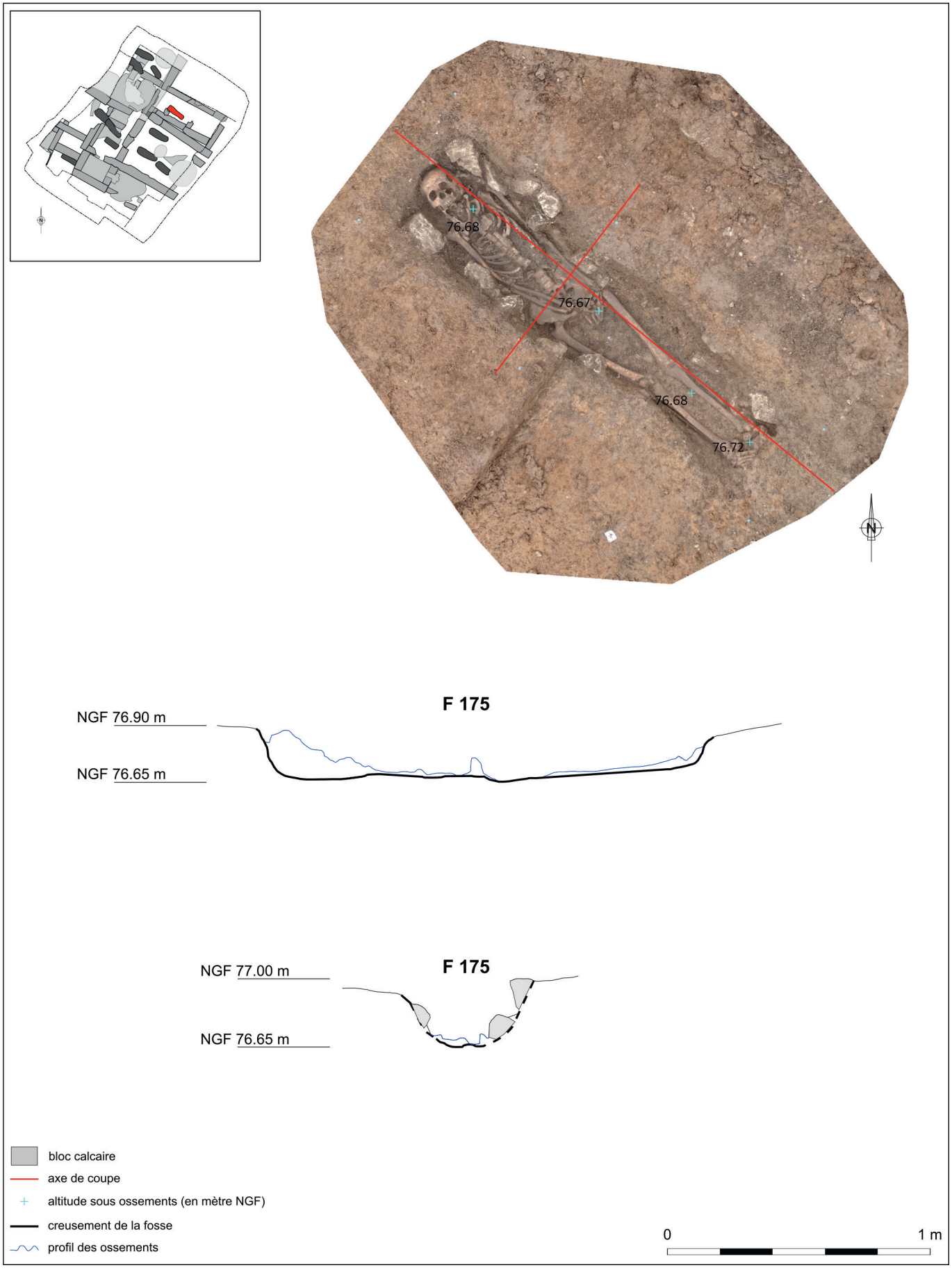
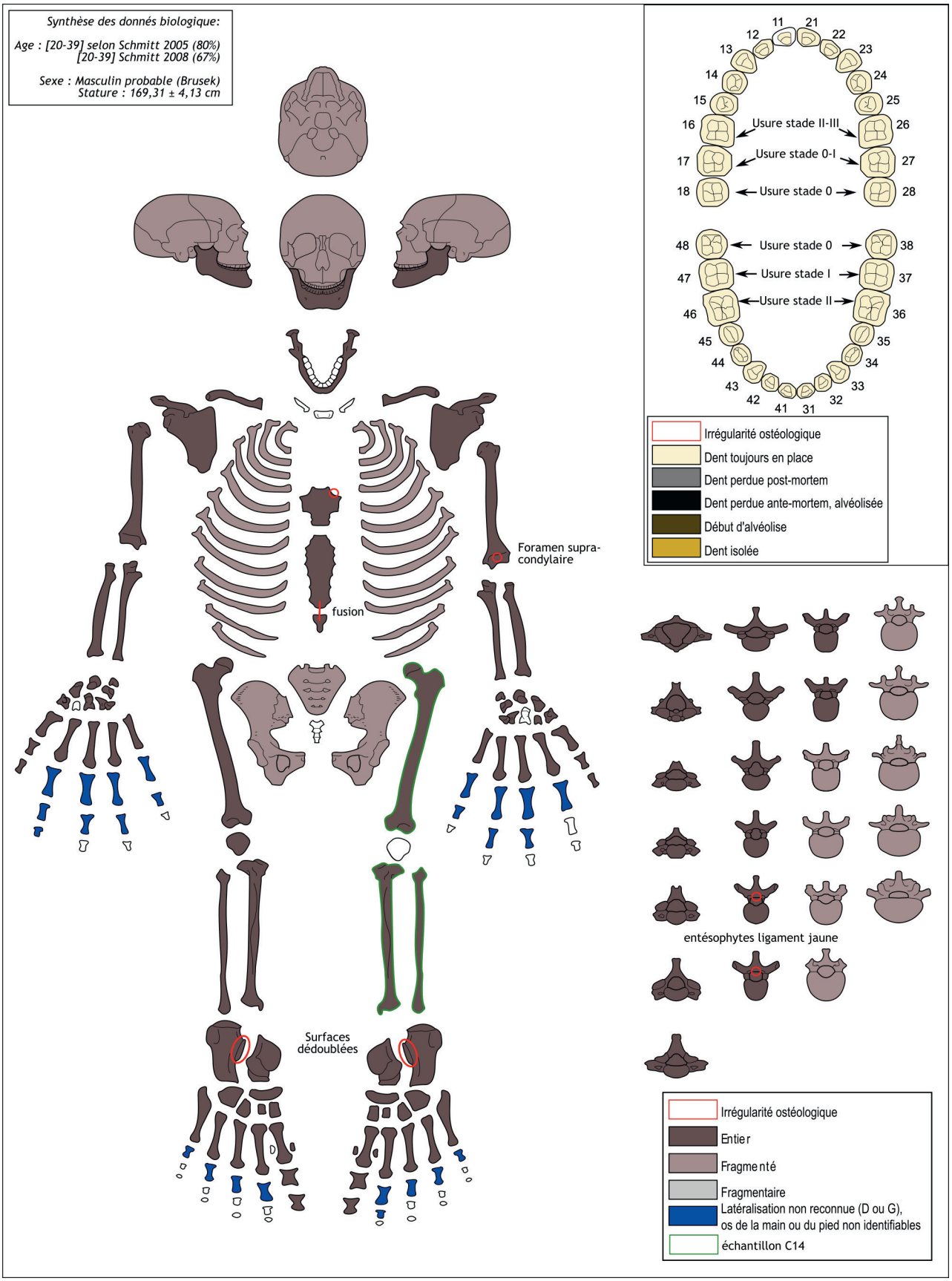


Fig. 168 – *Fiche de conservation de l'adulte 175.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Conservation et représentativité

L'individu 175.03 est bien représenté et l'état sanitaire des restes est assez bon (**Fig. 168**).

Âge au décès

L'individu 175.03 est adulte avec une estimation de 20-39 ans basée sur l'état de la surface sacro-pelvienne iliaque (probabilité *a posteriori* de 80 % dans le cadre d'une population à distribution homogène).

Diagnose sexuelle

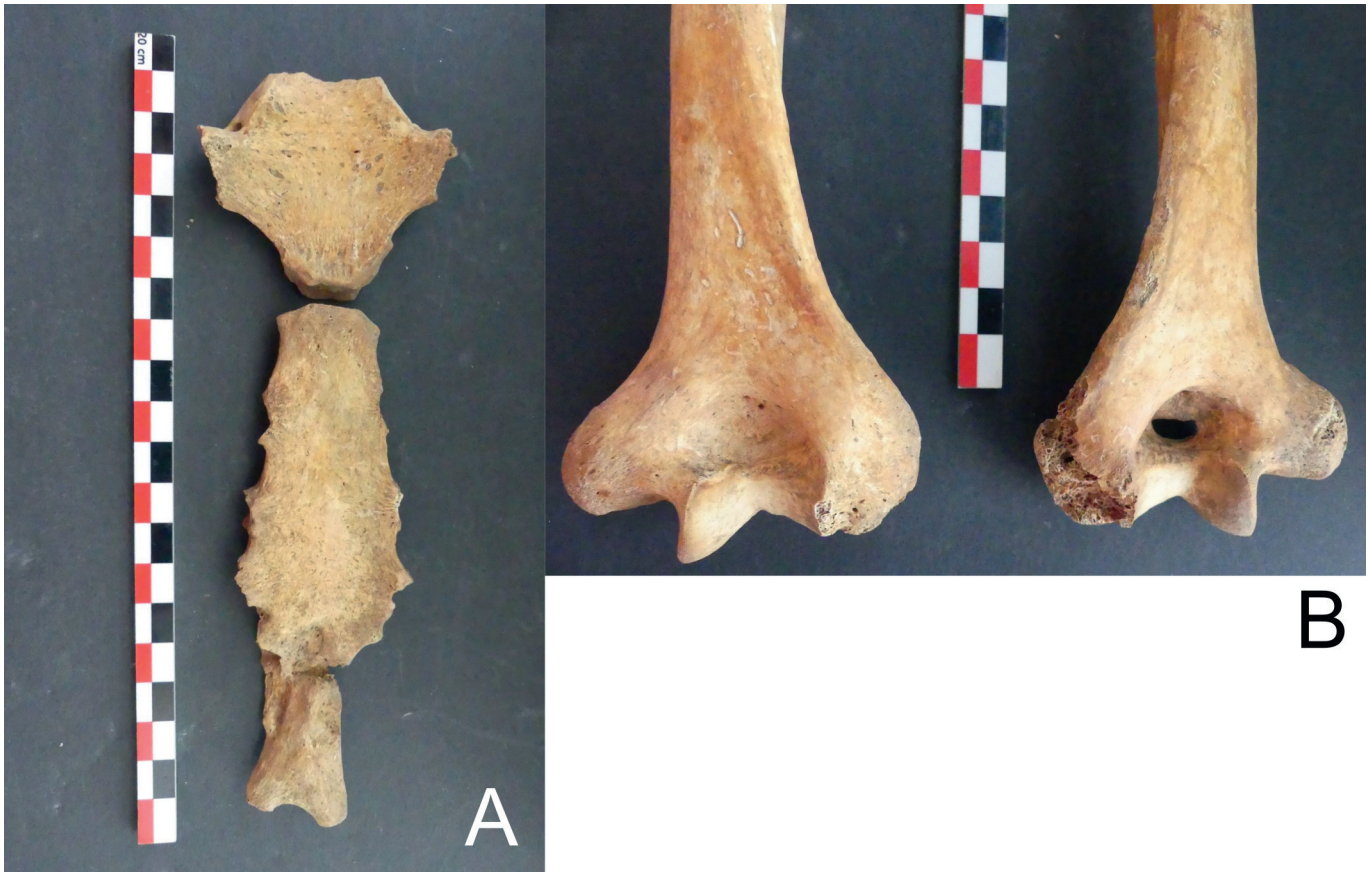
L'individu 175.03 est un homme probable, selon les observations morphologiques proposées par Bruzek. Les données métriques de la diagnose sexuelle probabiliste sont non concluantes, avec une probabilité masculine de 70,1 % à gauche et de 63,1 % à droite.

Stature

Sur la base des mesures maximales du fémur (Lmax=46,1 cm), une stature en centimètres de 170,58 ± 4,13 cm est proposée, pour un sexe indéterminé. On peut donc la considérer comprise dans l'intervalle métrique [1,66-1,75].

Caractères remarquables ou pathologiques

Fig. 169 – *Détails de quelques caractères remarquables du squelette 175.03 A) fusion manubrio-xyphoïdienne et encoche atypique de la surface claviculaire du sternum ; B) foramen supra-trochléaire unilatéral gauche. Clichés et mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021.*



Seuls des caractères individuels non pathologiques ont étés repérés, avec une fusion manubrio-xyphoïde, une encoche atypique sur la face articulaire claviculaire du sternum (**Fig. 169** ; A) et un foramen supra-trochléaire à l'humérus droit (**Fig. 169** ; B).

Taphonomie

Les restes osseux de 175.03 montrent une position en décubitus dorsal (**Fig. 166**). La mandibule est disloquée du bloc cranio-facial et ouverte. Les clavicules sont verticalisées impliquant une forte contrainte. Le membre supérieur gauche est en extension avec la main, en face dorsale, reposant sur la hanche gauche. Le membre supérieur droit est en légère flexion avec la main en face dorsale et reposant sur le pubis. Les membres inférieurs sont en extension et convergents au niveau des genoux, avec les pieds unis et tournés vers l'extérieur. Cependant, les métatarses se rejoignent. La connexion des pieds est stricte à légèrement lâche, induisant la présence d'un élément maintenant cette connexion.

Le squelette présente une perte du volume thoracique initial. Les côtes sont mises à plat et le bassin est légèrement ouvert. On note également la présence de vertèbres cervicales hors du volume initial du corps, à la gauche du bloc cranio-facial. La décomposition s'est opérée dans un espace vide avec coffrage mixte. On observe quelques blocs calcaires non équarris sur le pourtour de la fosse, faisant office de calage (US 175.02) pour le contenant rigide. Cependant un colmatage différé rapide est observé pour les connexions labiles des mains (lâches) et des pieds (strictes). On peut donc supposer un espace de décomposition dans un coffrage en matière périssable calé par des blocs calcaires et une couverture peu hermétique.

4.5.3.9 Fait 176

La sépulture F176 (**Fig. 170**), localisée au nord de l'emprise, se situe sous le mur F162 et sur le mur F156. Elle livre les restes d'un immature en très bas âge (US 176.02), associés à un potentiel bloc calcaire de calage. La fosse, oblongue aux parois droites et à fond plat (US 176.01), est comblée par un limon argileux brun homogène peu compact, incluant quelques cailloux calcaires (US 176.03).

Fig. 170 – *Vue zénithale de la sépulture F176. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021.*



Datation

F176 (Lyon – 18963(GrM)) 772-987 ap. J.-C. (âge calibré)

La fosse est décrite comme oblongue et présente des bords droits et un fond plat (US 176.01). Elle est orientée sud-est–nord-ouest, tête à l'ouest. Son niveau d'apparition a été observé à 76,80 m NGF et son fond à 76,67 m NGF (**Fig. 171**).

Elle présente sur son bord oriental un bloc calcaire non équarri, qui suggère un contenant calé, bien que l'analyse taphonomique ne puisse le confirmer, en raison de l'état et de la perturbation des vestiges. La fosse, longue de 0,80 m, est large de 0,50 m et conservée sur une profondeur de 0,20 m.

Fig. 171 – *Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F176 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021.*

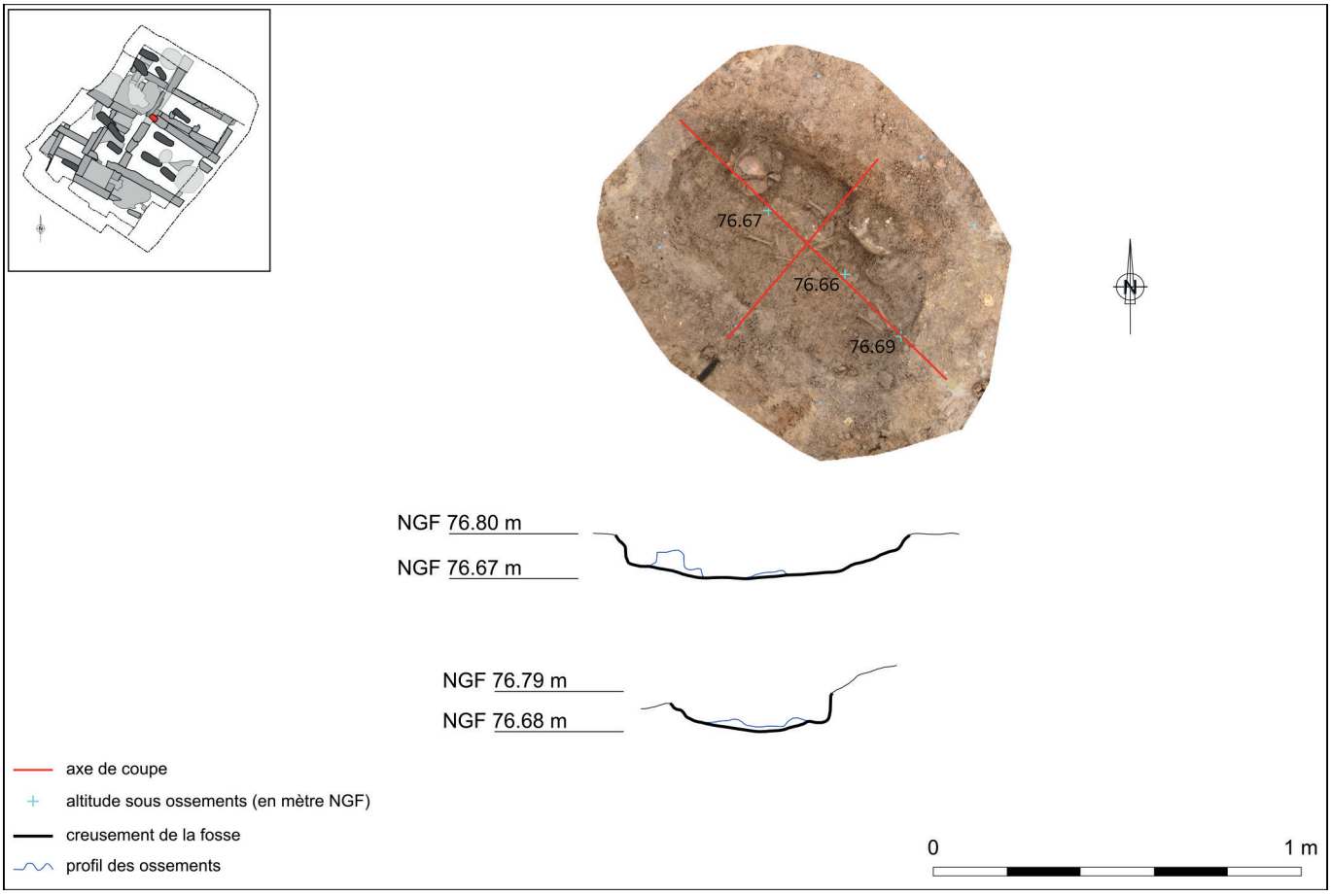
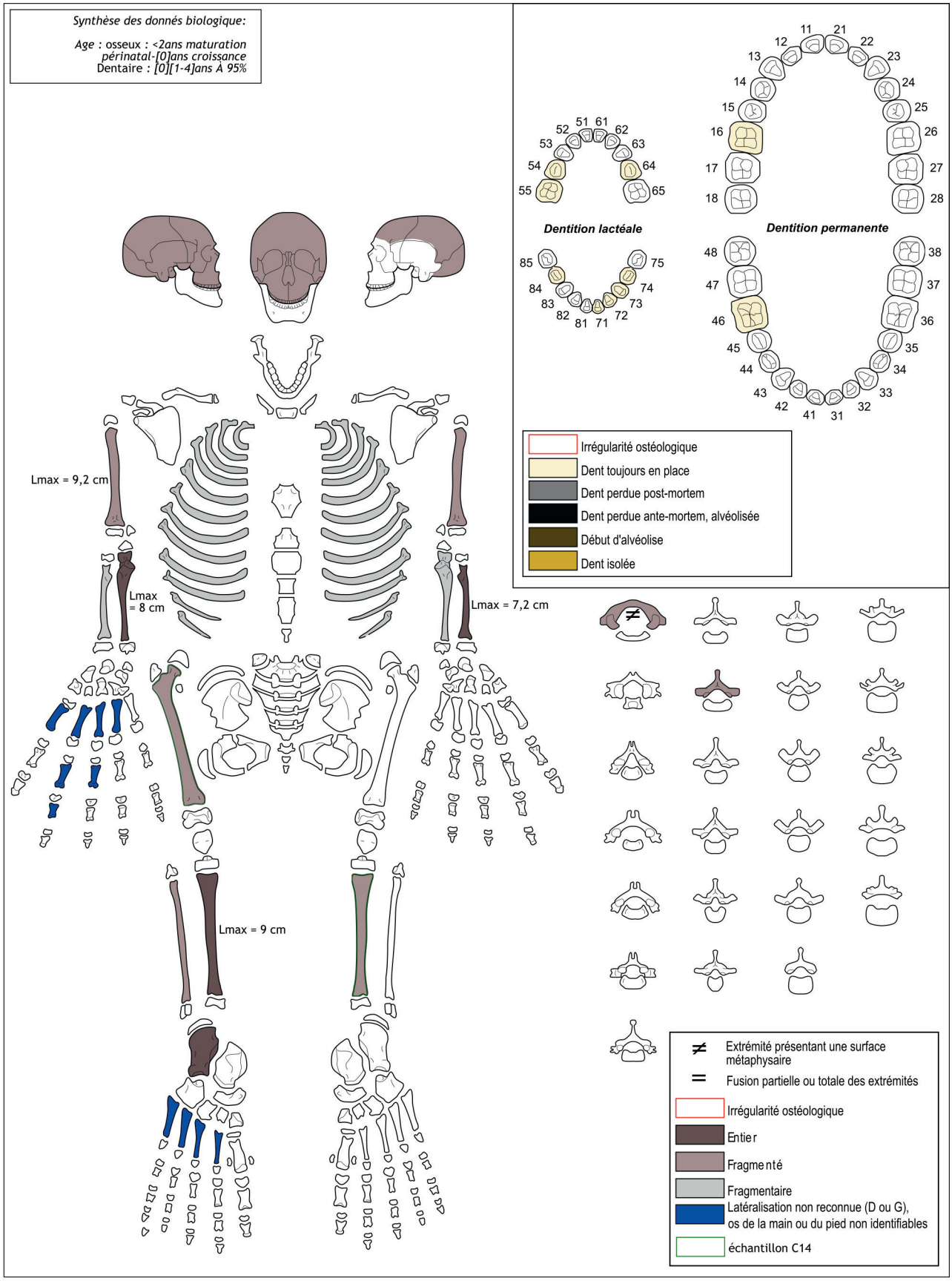


Fig. 172 – *Fiche de conservation de l'immature 176.02. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Conservation et représentativité

L'individu 176.02 est très partiellement représenté et l'état sanitaire des restes est mauvais (**Fig. 172**).

Âge au décès

L'individu 176.02 est un immature d'âge estimé < 2 ans en termes de maturation et de fusions osseuses (fusion antérieure des processus transverses de l'atlas non établis ; Birkner 1980). Ses longueurs osseuses évoquent un périnatal ou un immature de la classe [0] an. Son état de minéralisation dentaire suggère un âge compris entre 0 et 1,75 ans si l'on considère ses déciduales (Moorrees, 1963a) et de 0,5 à 1,75 ans, si l'on tient compte des permanentes (Moorrees, 1963a). Son âge dentaire et l'ensemble des indices disponibles l'incluent dans la jonction des classes d'âges démographiques [0][1-4] ans.

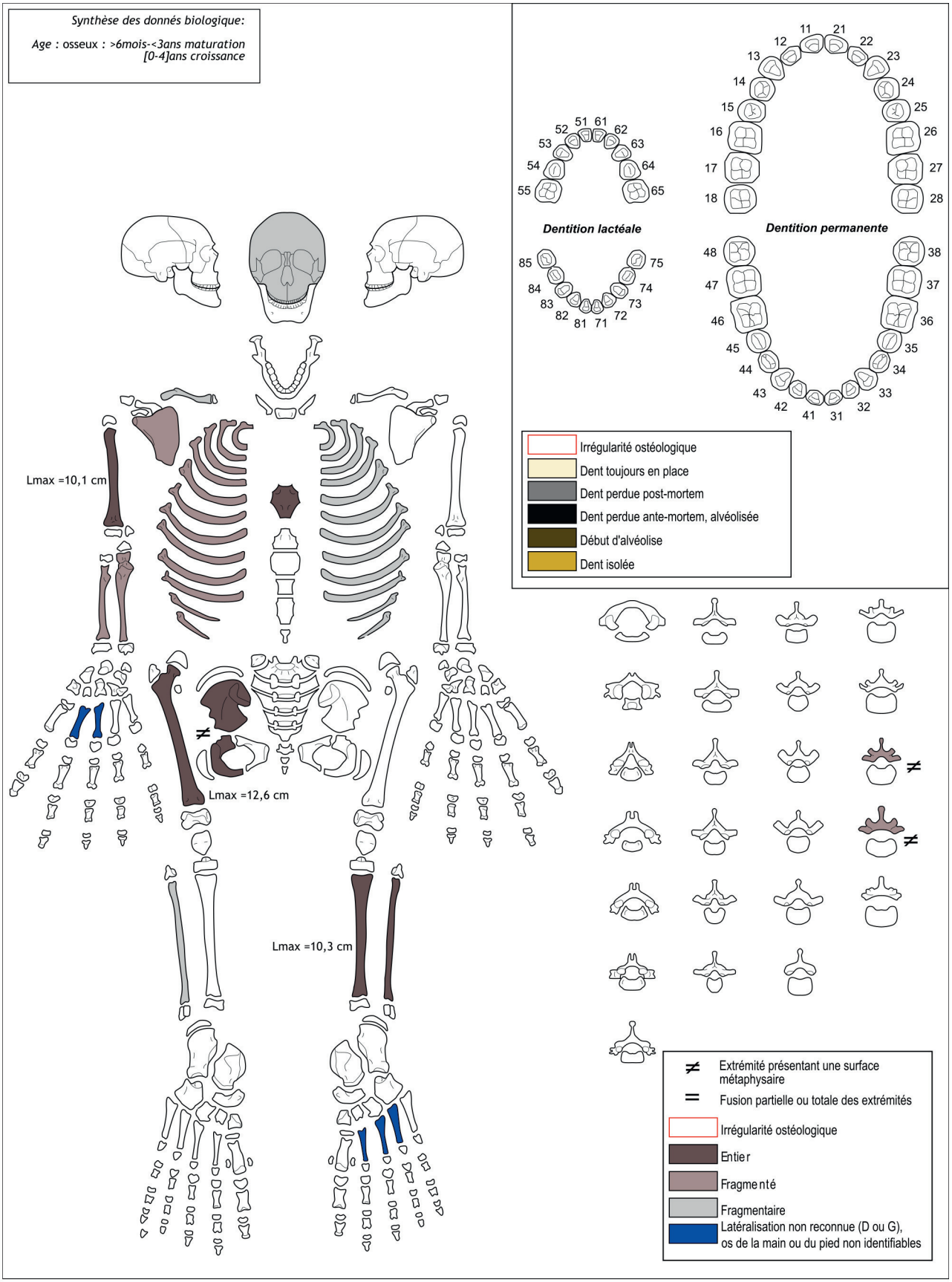
Taphonomie

Les restes osseux de 176.02 montrent une position en décubitus dorsal avec les membres inférieurs en extension. Cependant, la mauvaise conservation du squelette et les multiples perturbations ne permettent pas d'établir une analyse taphonomique. La présence d'un bloc calcaire peut laisser supposer un calage, conformément aux autres sépultures.

4.5.3.10 Fait 177

La sépulture F177 est localisée au nord-ouest de l'emprise, et prend place au nord de la sépulture F172. Elle livre les restes d'un individu immature (US 177.02), observés au nord-ouest de la sépulture F170, dans une structure non lisible (US 177.01), comblée par un limon argileux brun homogène peu compact (US 177.03). Aucune lecture taphonomique n'a pu être menée sur ce sujet.

Fig. 173 – *Fiche de conservation de l'immature 177.02. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Conservation et représentativité

L'individu 177.02 est assez mal représenté. Sa latéralité droite est majoritairement manquante et l'état sanitaire des restes est mauvais (**Fig. 173**).

Âge au décès

L'individu 177.02 est un immature d'âge fusionnaire estimé entre 6 mois et 3 ans (fusion antérieure des processus transverses des vertèbres lombaires établies mais absence de fusion avec le corps ; Birkner 1980). L'établissement de son âge statural confirme cette observation, avec des longueurs suggérant son appartenance aux catégories d'âges démographiques [0] [1-4] ans.

4.5.3.11 Fait 178

La sépulture F178 se situe à l'angle nord-ouest de l'emprise de fouille (**Fig. 174**). Son tiers supérieur se trouve dans la berme occidentale. Elle coupe le mur F134 et les canalisations F119 et F146. Elle livre les restes d'un individu immature (US 178.03), associés à des indices d'architecture pérenne (US 178.02 : blocs calcaires non équarris et non maçonnés) dans une fosse trapézoïdale aux parois droites et à fond plat (US 178.01), comblée par un limon argileux brun homogène peu compact (US 178.04).

Fig. 174 – *Vue zénithale de la sépulture F178. Cliché : J. Mousset © Éveha 2021.*



Datation

F178 (Ly – 18415) 680-883 ap. J.-C. (âge calibré)

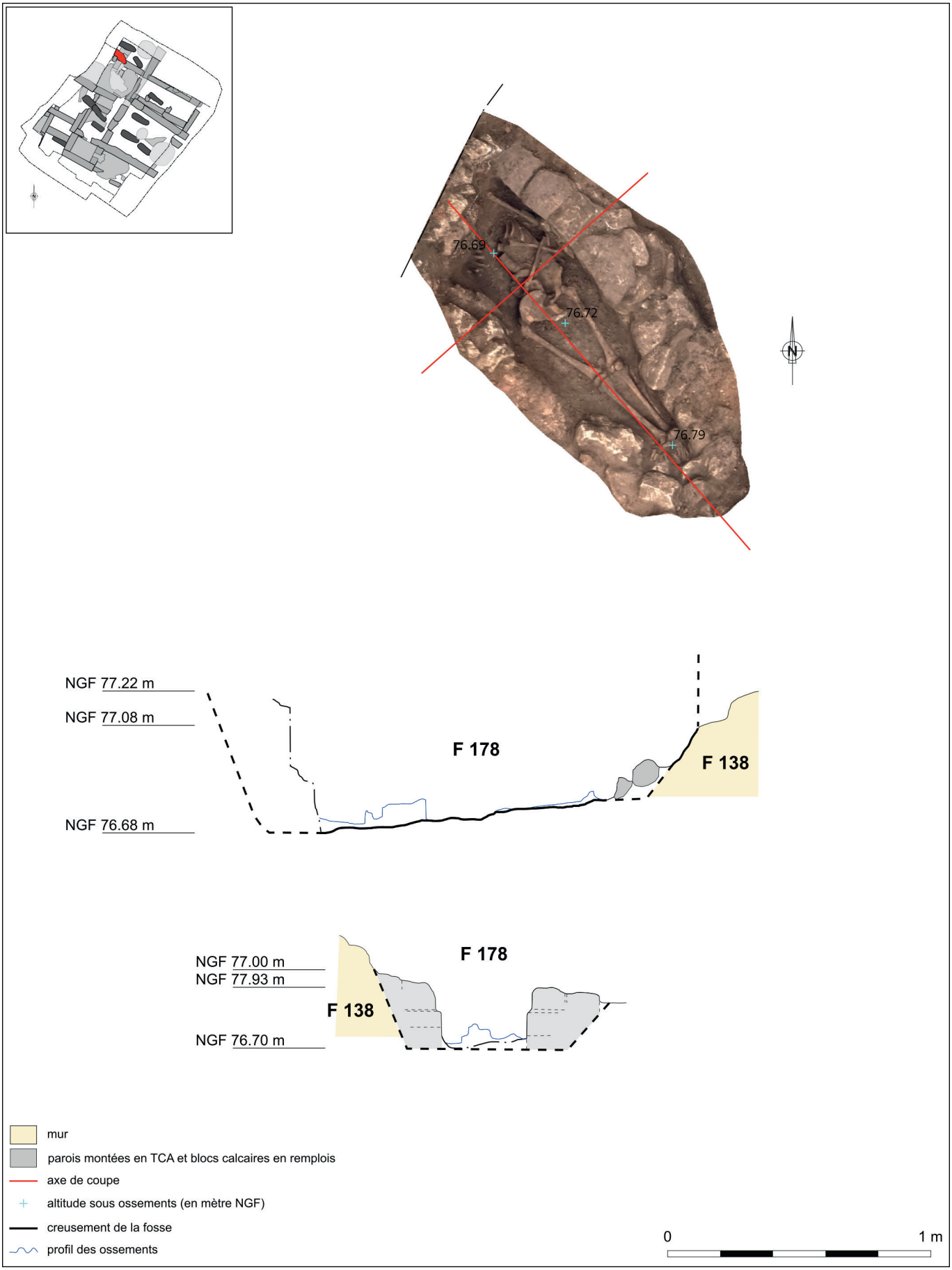
Architecture funéraire

La fosse d'implantation du coffrage calcaire est trapézoïdale et présente des bords droits et un fond plat (US 178.01). Elle est orientée sud-est–nord-ouest, tête à l'ouest. Son niveau d'apparition a été observé à 77,00 m NGF et son fond à 76,70 m NGF (**Fig. 175**).

Elle présente sur son pourtour de nombreux blocs calcaires non maçonnés mais jointifs, formant un coffrage trapézoïdal (US 178.02). Celui-ci a pu être initialement associé à une couverture, au vu des arguments de l'analyse taphonomique, suggérant une décomposition en espace vide (cf. *infra*). Conservée sur une longueur d'1,20 m, elle est large de 0,20 m aux pieds et s'évase jusqu'à 0,40 m dans la zone des épaules. Elle est profonde de 0,70 m à l'ouest et 0,15 m à l'est. Elle est la seule sépulture à présenter un coffrage quasiment complet en blocs calcaires, avec notamment deux assises conservées pour la paroi nord.

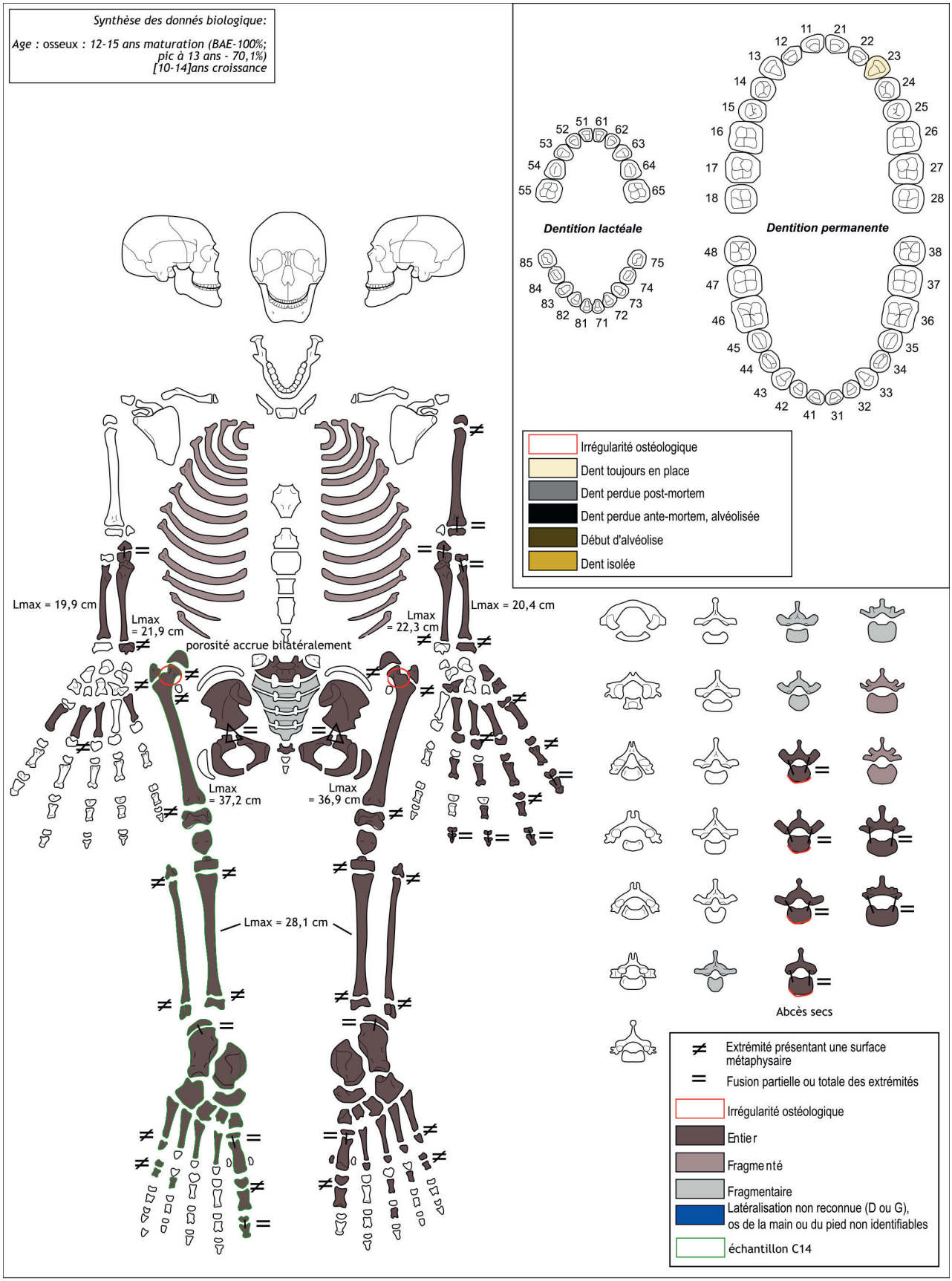
228

Fig. 175 – *Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale nord-ouest. sud-est et transversale sud-ouest. nord-est) de F178 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous QGis - Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021.*



Squelette US 178.03

Fig. 176 – *Fiche de conservation de l'immature 178.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Conservation et représentativité

L'individu 178.03 est assez bien représenté (son crâne, sa ceinture scapulaire et son humérus droit sont absents, du fait des limites d'emprise) et l'état sanitaire de ses restes est bon (**Fig. 176**).

Âge au décès

L'individu 178.03 est un immature d'âge fusionnaire estimé entre 12 et 15 ans (BAE avec une probabilité de 100 %, pic de probabilité à 13 ans à 70,1 % ; Coqueugniot 2010). Son âge statural suggère son appartenance à la catégorie d'âge démographique [10-14] ans.

Caractères remarquables ou pathologiques

Fig. 177 – *Détails de quelques caractères remarquables du squelette 178.03 A) Abcès secs sur les corps vertébraux thoraciques 8 à 12 ; B) Porosité marquée localement, liée à l'hypervascularisation des cols fémoraux. Clichés et mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021.*



On note la présence d'indices infectieux en deux localisations. Au niveau du rachis, quatre corps vertébraux thoraciques (VT8 à VT12) présentent des abcès secs (**Fig. 177** A), alors que les cols fémoraux montrent une hypervascularisation symétrique (**Fig. 177** ; B).

Ces éléments conjoints suggèrent un état infectieux multifocal à généralisé, dont la nature et l'origine ne peuvent être discutées.

Taphonomie

Les restes osseux de 178.03 montrent une position en décubitus dorsal. La moitié supérieure à partir des thoraciques se trouvent sous la berme ouest. On observe seulement le membre supérieur gauche en flexion avec l'articulation du coude lâche. La position des mains n'est pas notifiée, en raison de leur déplacement. Les membres inférieurs sont en extension. Les pieds sont superposés, le droit sur le gauche, et contraints contre la paroi orientale de la tombe. Le pied droit présente une déconnexion partielle et lâche. Cependant, on observe un maintien de la connexion du pied gauche, certainement induit par la contrainte de la paroi.

Les côtes ont gardé un volume initial partiel. Plusieurs vertèbres thoraciques et lombaires sont hors de l'axe de la colonne vertébrale. L'avant-bras droit a également subi un déplacement, le radius étant perpendiculaire à l'ulna. Le bassin est légèrement ouvert avec une dislocation du coxal droit et du sacrum.

En raison de ces nombreux indices de déplacement et de dislocation, on peut avancer l'hypothèse d'une décomposition en espace vide. Les côtes ont gardé un volume initial partiel et les patellas sont en équilibre instable. Le colmatage différé a été relativement rapide, induit probablement par une simple couverture en matière périssable, la rendant peu hermétique. On peut supposer également la présence possible d'un linceul ou d'où moins un vêtement. Les effets de contraintes sont induits par les blocs calcaires constituants un coffrage non maçonné.

4.5.3.12 Fait 183

La sépulture F183 se trouve à l'ouest de l'emprise (**Fig. 178**). Elle est localisée au sud du mur F130 et recoupe la sépulture F170. Tout comme cette dernière, son installation perturbe les niveaux antiques tels le sol F127 et les murs F109 et F129. Elle livre les restes d'un individu adulte (US 183.03), associés à des indices d'architecture mixte (US 183.02blocs calcaires non équarris et architecture périssable associée ; cf. analyse taphonomique) dans une fosse oblongue aux parois droites et à fond plat (US 183.01), comblée par un limon argileux brun homogène peu compact (US 183.04).

Fig. 178 – *Vue zénithale d'ensemble de la sépulture F183. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021.*



Datation

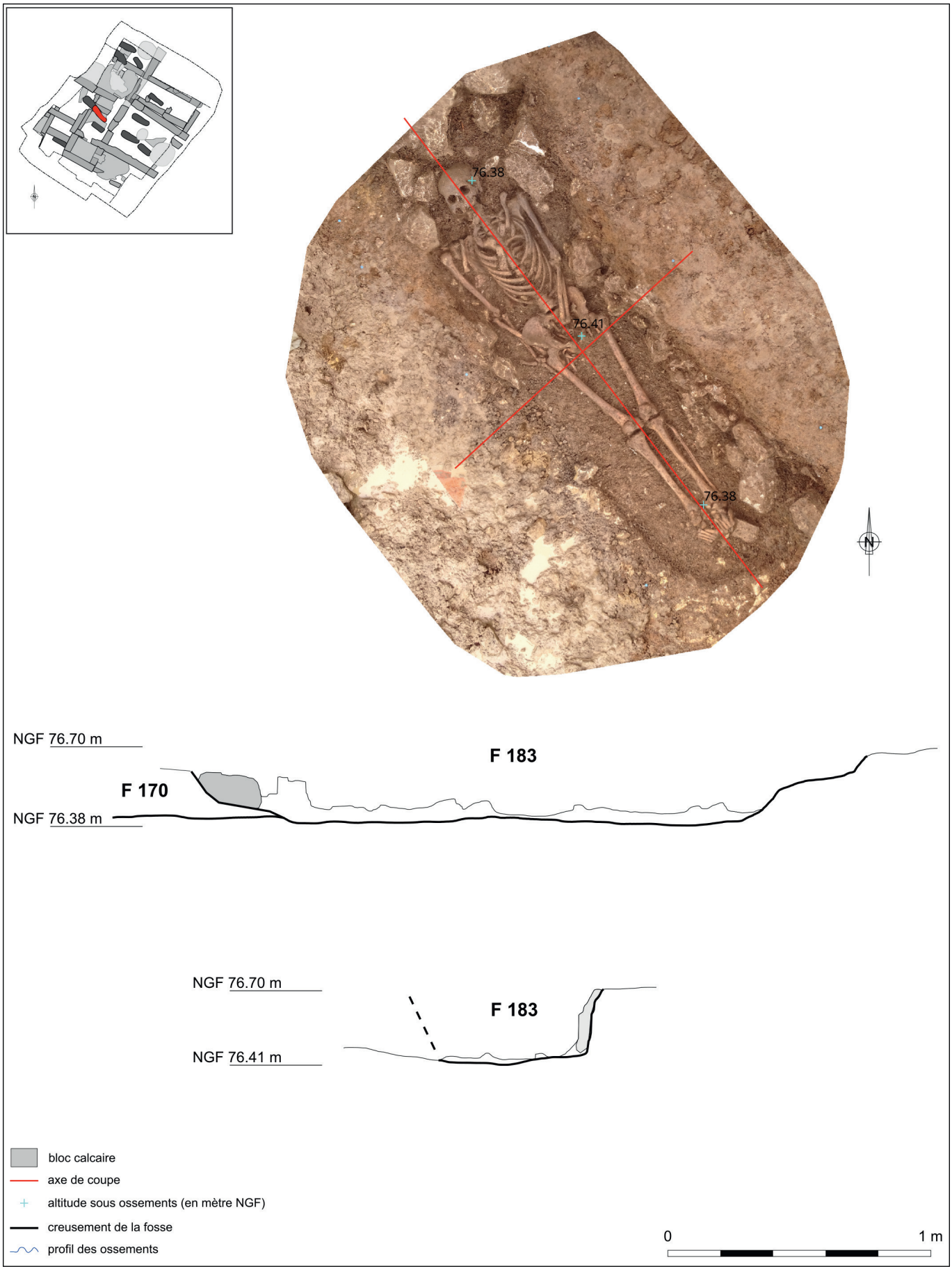
F183 (Ly – 18416) 674-877 ap. J.-C. (âge calibré)

Architecture funéraire

La fosse est décrite comme oblongue et présente des bords droits et un fond plat (US 183.01). Elle est orientée sud-est–nord-ouest, tête à l'ouest. Son niveau d'apparition a été observé à 77,16 m NGF et son fond à 76,39 m NGF (**Fig. 179**).

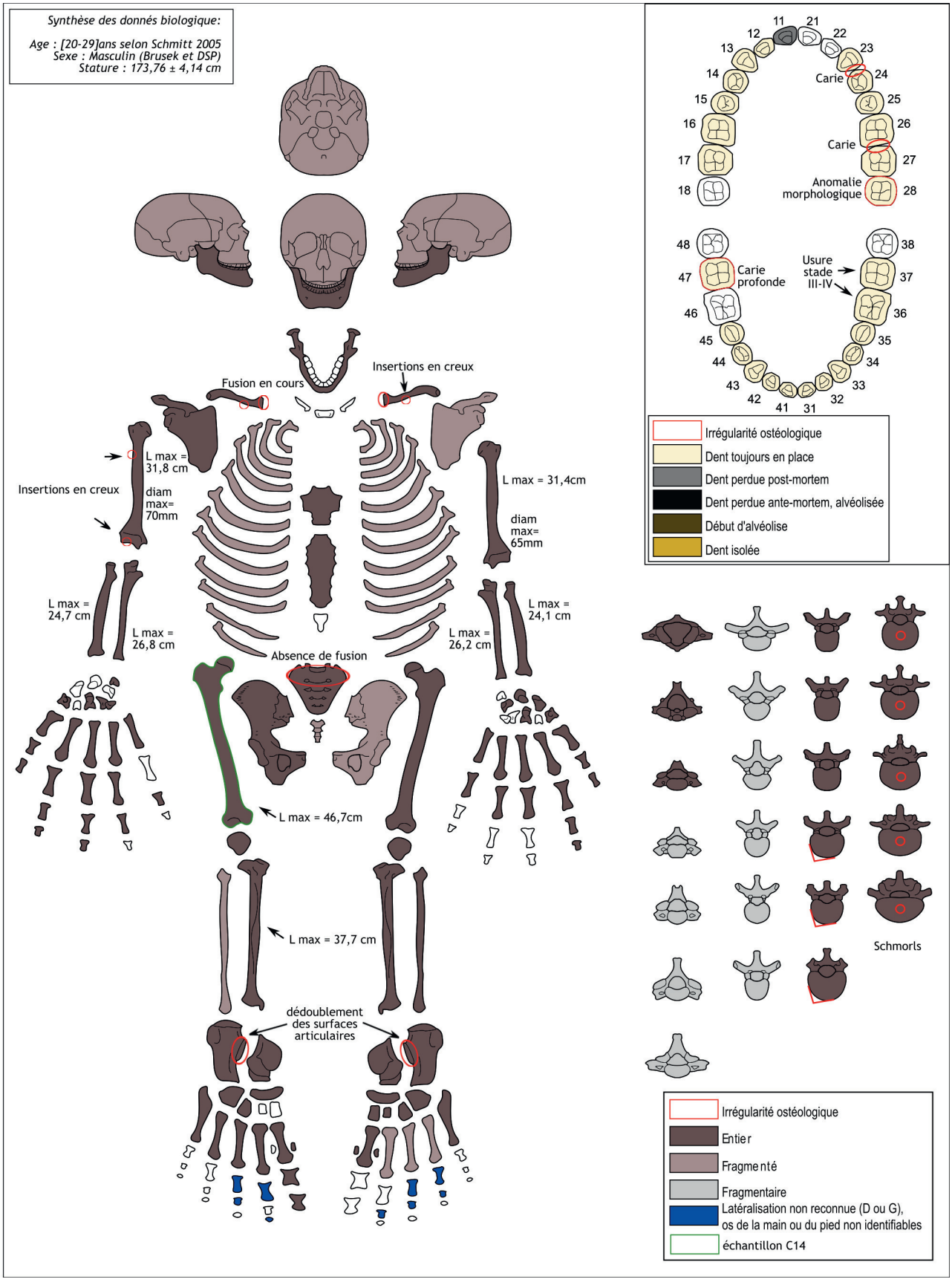
Elle présente sur son pourtour de nombreux blocs calcaires discontinus non maçonnés qui suggèrent un contenant calé de plan trapézoïdal (US 183.02), argumenté par l'analyse taphonomique (cf. *infra*). La fosse est longue de 2,10 m, large de 0,68 m, et conservée sur une profondeur de 0,77 m.

232 **Fig. 179** – *Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale nord-ouest–sud-est et transversale sud-ouest. nord-est) de F183 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021.*



Squelette US 183.03

Fig. 180 – *Fiche de conservation de l'adulte 183.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud).*



Conservation et représentativité

L'individu 183.03 est bien représenté et l'état sanitaire des restes est assez bon (**Fig. 180**).

Âge au décès

L'individu 183.03 est adulte avec une estimation de [20-29] ans, reposant sur l'état de la surface sacro-pelvienne iliaque (probabilité a posteriori de 88 % dans le cadre d'une population à distribution homogène, selon Schmitt 2005), et la fusion en cours de ses extrémités sternales (Owings-Webb et Suchey 1985).

Diagnose sexuelle

L'individu 183.03 est un homme, selon les observations morphologiques proposées par Bruzek et les données métriques de la diagnose sexuelle probabiliste (avec une probabilité de 100 %).

Stature

Sur la base des mesures maximales du fémur (Lmax=46,7 cm), une stature en centimètres de 173,75 ± 4,14 cm est proposée. On peut donc la considérer comprise dans l'intervalle métrique [1,69-1,78].

Caractères remarquables ou pathologiques

D'un point de vue bucco-dentaire, on observe une carie profonde en 47 et des caries interdentaires entre 23-24 et 26-27. Le caractère de morphologie atypique de la troisième molaire 28 entraîne un mal placement de la 27 (**Fig. 181**, A et B). Enfin, on remarque une usure déjà avancée (stade III-IV en 36 et 37), malgré le jeune âge du sujet.

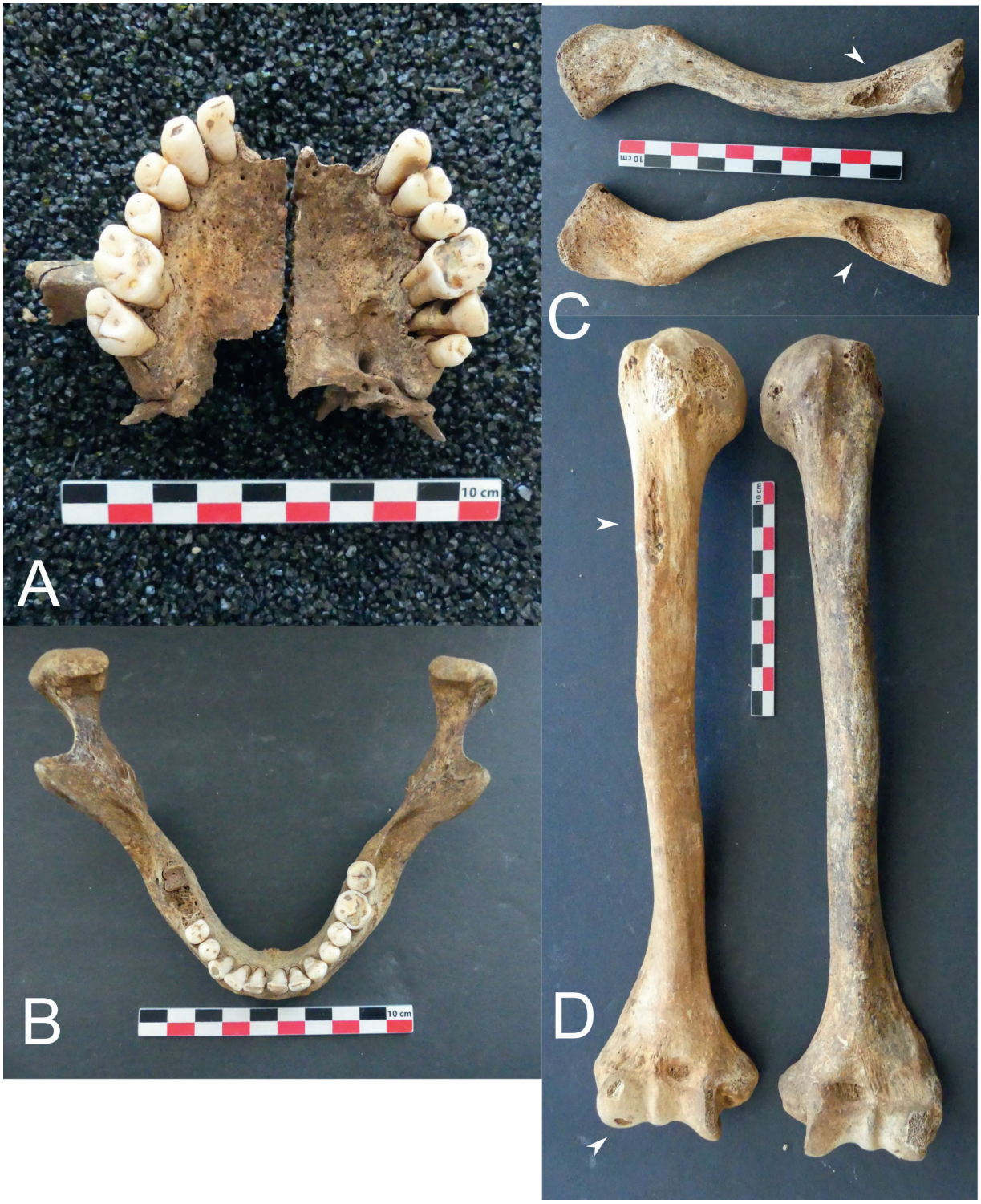
On note également l'absence de fusion de la première vertèbre sacrée (lombardisation) et plusieurs insertions en creux marquées, au niveau des deux clavicules et de l'humérus droit (deltoïde et capsule ligamentaire sur le capitatum), caractères individuels réputés non pathologiques (**Fig. 181**, C et C). Du fait du jeune âge du sujet, considéré cependant comme biologiquement mature, on peut poser une hypothèse d'origine liée à une activité impliquant la ceinture scapulaire et le bras droit, tel que le port de charge. On note également dans ce cadre l'arthrose vertébrale précoce du tronçon bas du rachis, de la neuvième thoracique (ostéophytose des corps) à la base des lombaires (nodules de Schmorl).

Taphonomie

Les restes osseux de 183.03 montrent une position en décubitus dorsal. Le bloc cranio-facial a très légèrement basculé vers la droite de l'individu. La mandibule est disloquée et ouverte avec une rotation également vers la droite. La position initiale des membres supérieurs était légèrement fléchie, avec les mains reposant sur le pubis. Le membre supérieur droit a été sujet à un déplacement et une rotation, comme en témoigne la face d'apparition de l'humérus, en vue latéro-postérieure. Suite a ce déplacement, l'avant-bras droit s'est retrouvé sous le coxal droit, quand ce dernier s'est ouvert. Les clavicules sont verticalisées suite a une compression de la ceinture scapulaire, compression que l'on observe également sur la cage thoracique, bien que les côtes soient mises à plat. La clavicule droite semble avoir suivi le mouvement du membre supérieur droit, avec l'extrémité sternale plus proche de l'humérus que l'extrémité acromiale. Les membres inférieurs sont en extension, joints aux genoux avec les pieds unis et en flexion plantaire. Les patellas sont en équilibre instable.

Une légère déconnexion du bloc cranio-facial, atlas et axis est à noter. Les éléments des mains sont déconnectés. Cependant, la connexion est lâche entre le tarse et les métatarse. Suite à l'observation taphonomique, l'hypothèse d'une décomposition en espace vide est avancée, étayée par une délimitation linéaire sur l'ensemble du squelette, formant un trapèze. On peut supposer l'emploi d'un contenant rigide en matière périssable de forme trapézoïdale et d'une couverture également périssable, non hermétique. La présence de blocs calcaire bruts (US 183.02) implique une utilisation dans le calage de ce contenant rigide. Le fond est plat, aucun effet de gouttière n'ayant été constaté, notamment sur la colonne vertébrale. La contrainte très prononcée sur la ceinture scapulaire, le thorax et les membres supérieurs peut être induite par l'utilisation d'une enveloppe souple contraignante, tel un linceul.

Fig. 181 – *Détails de quelques caractères remarquables du squelette 183.03 A) Vue des surfaces occlusales des dents maxillaires conservées ; 3ème molaire 28 de morphologie atypique ; B) Vue occlusale de la mandibule ; carie très profonde en 47 ; C) Insertions sterno-cléoïdiennes en creux sur les clavicules ; D) Insertions en creux (deltoïde en haut, capitatum en bas) unilatéralement portées par l'humérus droit.*
Clichés et mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021.



4.5.3.13 US 1005 – Salle 2

Les restes du comblement 1005, dans la salle 2, ont été l'objet d'un décompte, permettant la mise en évidence d'au moins deux sujets de maturité différentes. On note la présence d'un périnatal de 41,39 ± 3,34 semaines (sur la base de la longueur maximale d'un fémur gauche de 79,4 mm et d'un radius droit de 56,6 mm) et d'un adulte, d'âge et de sexe indéterminables, représenté par différents fragments des membres inférieurs et des pieds (talus droit, extrémité distale d'un tibia droit, extrémité distale d'un fémur gauche présentant des ostéophytoses liés à une probable gonarthrose, des fragments de fibula et trois métatarsiens droits (rangs 3-4 et 5) ainsi qu'une phalange proximale).

4.5.4 Résultats de l'étude

4.5.4.1 Le recrutement

Sur les treize sépultures repérées, douze ont fourni des restes osseux permettant une étude biologique. La sépulture F181 n'a pas été fouillée car les trois quarts de celle-ci se trouvait hors emprise. L'ensemble est incomplet et ne permet pas de discuter de la démographie, mais quelques remarques sont permises. Malgré la petite taille de l'échantillon, on remarque que la majorité des classes démographiques sont représentées. On compte ainsi cinq immatures et six adultes. Parmi les immatures, on dénombre deux représentants des [0][1-4] ans (sépultures F176 et F177), un [1-4] an (sépulture F120), un [5-9][10-14] ans (sépulture F100) et un [10-14] ans (sépulture F178). Les adultes comprennent des individus jeunes (20-29 ans pour la sépulture F183 et 20-39 ans pour la sépulture F175), des adultes matures (20-49 ans pour la sépulture F174 ; plus de 40 ans pour les sépultures F170 et F173) et un adulte âgé de plus de 50 ans (sépulture F158).

Le recrutement ne montre donc aucune spécialisation et peut être qualifié de « paroissial », dans le sens paléodémographique du terme.

4.5.4.2 L'état de santé de la population

L'état bucco-dentaire des adultes est assez médiocre. On remarque la présence de nombreuses caries, parfois profondes à très profondes, avec disparition complète de la couronne. L'usure dentaire de l'individu inhumé dans la sépulture F183 (20-29 ans) est aussi avancée que celle des adultes matures à âgés, alors que celle de F175 (20-39 ans) est en corrélation avec son âge osseux. La question d'un statut particulier de F183, également porteur d'indices d'activité physique prononcée et précoce tel que le port de charge, ne peut cependant être discutée du fait de la très faible représentation de cette population.

Cinq individus (F100, F120, F173, F174 et F178) sur les douze étudiés présentent des indices d'états infectieux (taux d'incidence > 41 %), parmi lesquels deux immatures et trois adultes.

Les deux immatures présentent tous deux des atteintes à localisation crânienne associées à d'autres indices suggérant un état infectieux multifocal à généralisé : microporosité infracrânienne, atteinte interne des côtes, caries sèches des corps des VT pour F100, atteintes serpigineuses des orbites et en surface endocrânienne, hypervascularisation des condyles mandibulaires et des extrémités proximales des ulnas pour F120.

Chez les adultes, les indices infectieux sont plus restreints et localisés. L'individu inhumé dans la sépulture F173 est porteur d'indices de remaniements du périoste de son humérus gauche, et F174 montre des atteintes supraorbitaires. Seul F178 montre des indices en deux localisations distinctes : hypervascularisation proximale des fémurs et abcès secs antérieurs sur le tronçon thoracique (VT9-12).

Enfin, on note l'absence de traces témoignant d'atteintes traumatiques.

4.5.4.3 Le partage de caractères individuels non pathologiques

Quatre individus présentent des caractères individuels non pathologiques (F158, F174, F175 et F183). Parmi eux, seulement deux partagent un caractère commun, sous une expression différente. Les deux femmes adultes inhumées en F158 et F174 présentent respectivement un os au lambda et un osselet lambdoïde. La question d'un assemblage funéraire à caractère « familial » ne peut être discutée sur la base de ce seul indice, statistiquement non représentatif, mais mérite d'être soulignée.

4.5.5 Synthèse

Sur les treize faits funéraires découverts sur la fouille du *14 rue du Centre* à Migné-Auxances, onze ont bénéficié de datations radiocarbones, permettant de proposer un fonctionnement de l'ensemble entre la fin des VIIIe et Xe siècles. Aucune datation n'est proposée après l'an mil, malgré l'extension des fenêtres de probabilités du calibrage de la méthode.

4.6 Étude anthracologique

Sandrine PARADIS-GRENOUILLET et Peggy POULAIN

Dans le cadre de l'opération d'archéologie préventive conduite sur la commune de Migné-Auxances quelques structures ont livré des restes anthracologiques.

Les prélèvements ont été réalisés principalement dans une canalisation et des niveaux d'hypocauste antique. Une planche carbonisée découverte dans une sépulture datant du haut Moyen Âge a également fait l'objet d'un échantillonnage. Huit prélèvements relativement pauvres ont été confiés aux anthracologues, et seuls 150 charbons ont pu être analysés (**Fig. 182**).

L'étude a été conduite en deux temps. La première phase visait à sélectionner les charbons les plus adéquats pour dater la période de fonctionnement de certaines structures (F112, 119, 125, 182 et la salle 2). Dans un second temps, une étude exhaustive des prélèvements a été menée, afin de caractériser les types de bois combustibles employés sur le site. La détermination taxonomique, associée à une analyse du diamètre des bois, et l'enregistrement des informations portant sur l'état sanitaire avant carbonisation fournissent quelques éclairages sur les stratégies d'approvisionnement et permettent d'évoquer en partie les environnements fréquentés.

Fig. 182 – *Liste des échantillons étudiés et présentation du nombre de charbons analysés par structures. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022.*

Période	ST	US	PRE	Volume (L)	Interprétation	Nombre de charbons	Commentaires
Antique	112	112.02	33		Sol	34	Tous les charbons supérieurs à 4 mm ont été étudiés
	119	119.03	36	5	Canalisation	21	Tous les charbons supérieurs à 4 mm ont été étudiés
	125	125.02	4	10	Fosse	8	Tous les charbons supérieurs à 4 mm ont été étudiés
			37	5		4	Tous les charbons supérieurs à 4 mm ont été étudiés
	182	182.03	35	7	Canalisation	55	Tous les charbons supérieurs à 4 mm ont été étudiés
	Salle 2	1006	1	10	Niveau d'abandon	3	Tous les charbons supérieurs à 4 mm ont été étudiés
			2	10		10	Tous les charbons supérieurs à 4 mm ont été étudiés
Haut Moyen Âge	173	173.03	40		Sépulture	15	Échantillonnage de quelques charbons dans la planche
Total	**6**	**6**	**8**			**150**	

Le site est localisé dans un secteur géographique ayant déjà fait l'objet d'une synthèse des travaux conduits en anthracologie. En effet, les recherches portées notamment par P. Poirier et P. Allée ces vingt dernières années offrent une belle vision de la couverture des études engagées et permettent d'appréhender les dynamiques générales de végétation à l'échelle de ce territoire (Poirier 2010 ; Poirier, Paradis 2015 ; Allée *et al.* 2009). En y ajoutant les travaux réalisés par Éveha, le nombre d'études anthracologiques recensées couvre près de quatre-vingts sites, toutes périodes chronologiques confondues[18] (**Fig. 183**). La Vienne, et plus particulièrement les abords de la ville de Poitiers, a fait l'objet de plusieurs études, notamment pour les périodes antiques, offrant ainsi la possibilité de croiser les données acquises dans le cadre de cette opération.

18 Il semble fondamental dans les années à venir de compléter ce travail d'inventaire en engageant une véritable synthèse de l'ensemble des travaux conduits qu'ils soient issus de l'archéologie préventive ou des circuits académiques.

Fig. 183 – *Nombre de sites pour lesquels une étude anthracologique a été conduite. Attention les sites diachroniques sont comptés autant de fois qu'il y a eu une étude anthracologique. Compilation réalisée à partir des travaux de Poirier et Paradis 2015, des PCR géohistoire et géoarchéologie de la forêt limousine de Allée et al. 2009 et des études Éveha réalisées durant ces huit dernières années). S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022.*

	Charente	Charente-maritimes	Corrèze	Creuse	Deux-sèvres	Haute-Vienne	Vienne	Total
Néolithique	5	1					2	8
Âge du bronze	2	3					2	7
Âge du fer	12	2			5	1	9	29
Antiquité	9	6	3	2	10		15	45
Moyen âge	4	4	1	1	2	7	4	23
Temps modernes	1	1				1	4	7
Total	**33**	**17**	**4**	**3**	**17**	**9**	**36**	**119**

4.6.1 Méthodologie

Du chantier au laboratoire

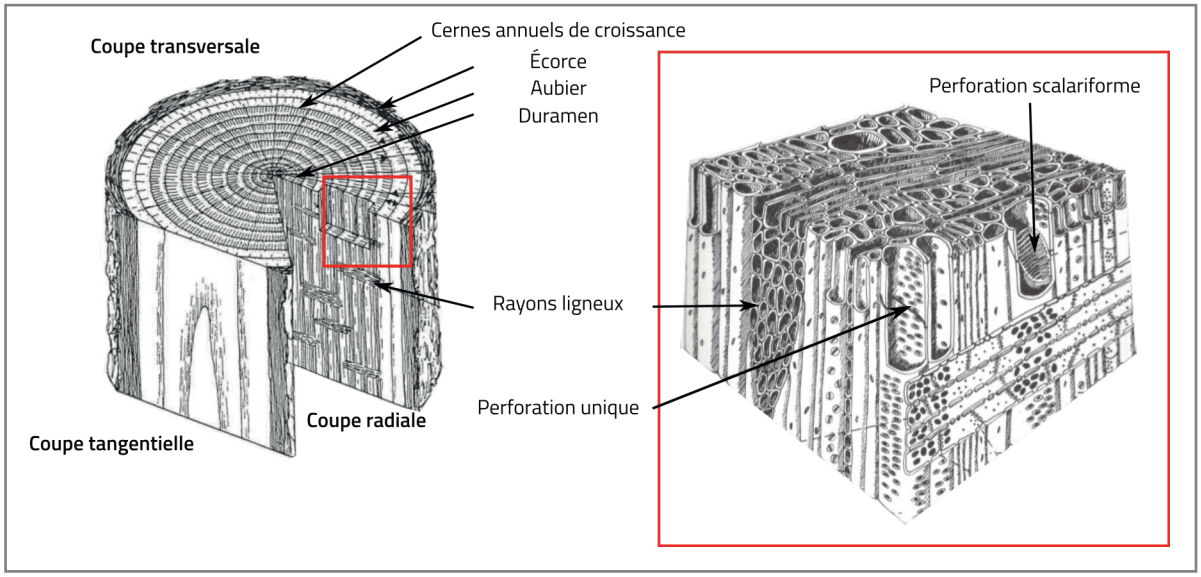
Lors de la fouille, chaque US charbonneuse a fait l'objet d'un prélèvement en masse. Pour les structures les plus petites, l'intégralité du sédiment a été collectée. En revanche, pour les structures de plus grandes dimensions, un sous-échantillonnage de 10 L par US a été mis en place. Les prélèvements ont été tamisés par flottation avec une maille de 2 mm. Avant l'analyse anthracologique, les échantillons ont été tamisés de nouveau sur une maille de 4 mm afin de n'étudier que cette fraction (**Fig. 182**).

L'analyse a été réalisée par P. Poulain et S. Paradis-Grenouillet.

Identification taxonomique

Le diagnostic s'effectue sous loupe binoculaire (grossissements de x 1 à x 60) puis sous microscope épiscopique (grossissements x 200 et x 500), en observant les critères anatomiques propres à chaque espèce sur les trois plans de coupe (**Fig. 184** ; coupe transversale = perpendiculaire à l'axe de la tige, coupe radiale = parallèle aux rayons ligneux, coupe tangentielle = perpendiculaire aux rayons). Pour cela, des atlas xylologiques contenant les clés de détermination, des dessins et des photographies (Jacquiot *et al.* 1973 ; Schweingruber 1978 ; Schweingruber *et al.* 2011, Vernet *et al.* 2001, Crivellaro *et al.* 2013), ainsi que des collections de référence guident les chercheurs, étape par étape, pour identifier le taxon de chaque bois.

Fig. 184 – *Structure anatomique du bois (sources : à gauche extrait de Schweingruber 1978, à droite extrait de Jacquiot 1973).*



À l'issue de l'analyse, une liste de taxons[19] est proposée. La précision de la diagnose dépend de la conservation et de la possibilité de distinguer anatomiquement les bois de différentes espèces. Si généralement l'identification taxonomique permet d'accéder au genre, certains taxons correspondent à une famille, ou bien à une hypothèse de détermination. Ils sont nommés « taxons valises ». Par exemple :

- le taxon *Rosaceae Maloïdeae* regroupe un grand nombre d'espèces pour lesquelles la détermination taxonomique est très délicate : *Crataegus, Malus, Mespilus, Pyrus, Sorbus* pour les principales.

- le taxon *alnus cf corylus* est utilisé lorsqu'il n'est pas possible de différencier l'aulne du noisetier. Cette discrimination repose sur le nombre de barreaux observés dans les perforations scalariformes. Or, considérant l'importante dégradation des charbons, cette observation n'a pu être conduite correctement.

- enfin, lorsque le bois ou le charbon ne présente aucun critère anatomique visible (il peut s'agir d'écorce, de tissu non différencié, de charbon vitrifié), il est comptabilisé dans la catégorie « indéterminable ». Sont également enregistrés dans cette classe les charbons qui n'ont pu être examinés en raison de leur fractionnement (souvent réduits en poudre), lors des manipulations pour acquérir les plans d'observation.

19 Entité conceptuelle censée regrouper des organismes vivants possédant des caractères taxinomiques communs. Le taxon peut correspondre à une espèce, un genre, une famille voire un ordre.

On trouvera également dans les figures, tableaux et dans le texte, la mention « fc ». Celle-ci n'a rien de conventionnel ; c'est une contraction de « feuillage caduc ». Au sein du genre *Quercus*, il est possible de différencier anatomiquement les chênes à feuillage persistant des chênes à feuillage caduc. Mais on ne peut pas aller plus loin dans le rang taxonomique.

Lors de la diagnose, les noms scientifiques sont employés. Ils sont alors reportés dans les tableaux de synthèse par périodes et/ou par structures étudiées. Toutefois, par souci de clarté pour le lecteur, le nom vernaculaire des taxons est employé lors de la présentation des résultats. La liste de l'ensemble des taxons rencontrés pour cette étude se trouve dans la **figure 185**.

Enfin, le taxon ne renseignant pas précisément l'espèce ligneuse employée, une liste d'espèces susceptibles d'être rencontrées à proximité du site archéologique est ensuite proposée à partir de la *Flore forestière française, tome 1 : plaines et collines* (Rameau *et al.* 1989 ; **Fig. 190 et 191**). Ainsi, pour chaque espèce identifiée, les conditions autécologiques sont synthétisées au sein d'un tableau, offrant une meilleure compréhension des types de milieux dans lesquels la collecte des bois a été opérée. Caractériser au mieux les espèces exploitées permet de restituer une image de l'archéo-environnement et d'appréhender les stratégies mises en œuvre pour s'approvisionner en combustibles.

Fig. 185 – *Tableau de correspondance entre les noms scientifiques des taxons rencontrés et les noms vernaculaires.*

Nom latin	Nom vernaculaire
Acer	Érable
Alnus	Aulne
Citrus	Agrumes
Corylus	Noisetier
Fagus	Hêtre

Nom latin	Nom vernaculaire
Quercus	Chêne
Rhamnus	Nerprun
Rosaceae maloïdeae	Rosacés Maloïdés
Ulmus	Orme
Vitis	Vigne

Représentativité des échantillons

Pour obtenir un spectre (ou un assemblage) anthracologique représentatif de l'échantillon prélevé et pour vérifier si le nombre optimal de charbons est atteint lors de l'analyse, des courbes « effort/rendement » sont établies (Chabal 1997, Chabal *et al.* 1999). Il s'agit en pratique de représenter le rang d'apparition d'une nouvelle espèce en fonction du nombre de charbons analysés. On considère que le nombre optimal de charbons déterminés est atteint dès lors que la courbe semble se stabiliser. À partir de ce palier, l'effort nécessaire à la découverte d'un nouveau taxon est considéré comme trop important. Pour garantir une bonne représentativité de l'échantillon, des graphiques d'évolution de fréquence des taxons sont également tracés. Ces derniers permettent d'évaluer si les proportions de chaque taxon se stabilisent au cours de l'analyse. On constate généralement un moment où, malgré l'ajout de nouveaux charbons déterminés, les proportions n'évoluent plus (**Fig. 186**).

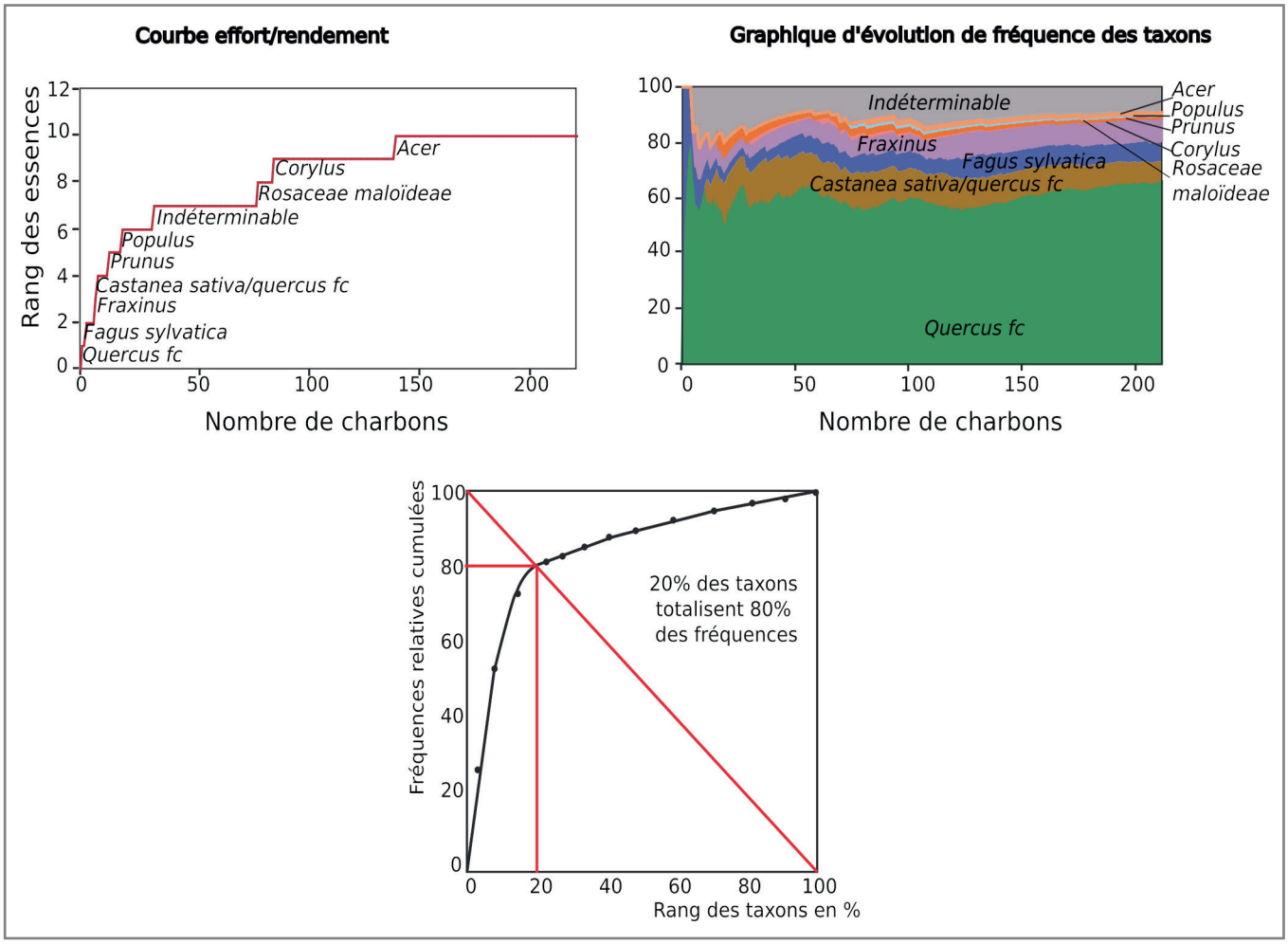
En présence des dépôts témoignant d'une longue période d'activité (niveaux de circulation, zones de vidange de foyers), l'anthracologue cherche à vérifier si l'assemblage anthracologique reflète un milieu naturel. Pour cela, L. Chabal propose d'utiliser l'indice de concentration de Pareto (c'est-à-dire le cumul des fréquences relatives des essences, classées par ordre décroissant, en fonction du rang de ces essences exprimé en pourcentage ; Chabal 1997 ; **Fig. 186**). Lorsque l'indice approche les proportions 20/80, cela signifie que 20 % des taxons identifiés totalisent 80 % des fréquences (en nombre relatif de charbons de bois). Cette proportion correspond à une réalité dans le milieu naturel. En effet, dans de nombreux milieux, 20 % des espèces représentent 80 % de la biomasse produite par l'ensemble de la végétation. Un tel ratio met ainsi en lumière une collecte opportuniste – sans sélection apparente du taxon – dans un environnement naturel. Dans le cas contraire, plusieurs hypothèses peuvent être avancées :

- les bois sont issus d'une collecte opportuniste, mais dans un espace forestier profondément modifié par les pratiques sylvicoles ;

- la collecte est sélective et ne représente donc pas l'environnement naturel au sein duquel elle a été opérée ;

- l'échantillon n'est pas représentatif de la collecte des bois et peut résulter d'une défragmentation du taxon dominant.

Fig. 186 – *Présentation graphique des traitements statistiques employés en anthracologie pour vérifier la représentativité des échantillons étudiés. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022.*

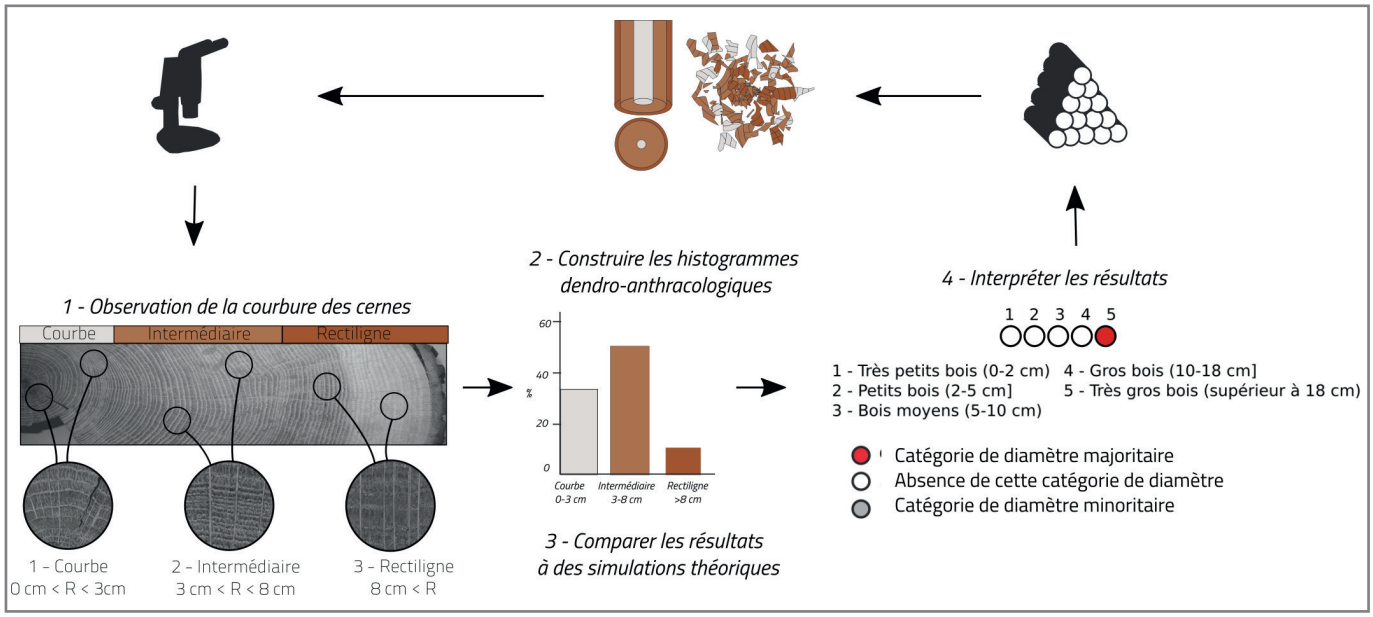


Restitution du diamètre des bois

Les charbons présentant une section transversale supérieure à 4 mm autorisent une observation de la courbure des cernes permettant ainsi d'évaluer leur position par rapport au cœur. L'observation est réalisée sous loupe binoculaire. En considérant que la courbure des cernes diminue lorsque le diamètre des bois augmente, D. Marguerie et J.- Y. Hunot ont proposé de classer les charbons au sein de trois catégories de courbure de cernes : courbe, intermédiaire et rectiligne (Marguerie et Hunot 2007). En toute logique, les cernes courbes peuvent provenir de bois de petits diamètres ou sont issus du cœur des bois de plus gros diamètres. En revanche, les cernes rectilignes proviennent uniquement des parties externes de bois de grosse section. C'est en reprenant ces travaux que, dans le cadre de recherches, S. Paradis-Grenouillet et Ch. Belingard ont quantifié les limites de ces trois classes de courbure de cernes : les cernes courbes correspondent à un rayon inférieur à 3 cm, la courbure intermédiaire des cernes est associée à des rayons compris entre 3 et 6 cm et les cernes rectilignes à des rayons supérieurs à 6 cm (Paradis-Grenouillet et Belingard 2020 ; **Fig. 187**).

L'estimation de la courbure des cernes ne donne à ce stade de l'étude qu'une information très partielle. En l'absence d'écorce, il est impossible d'associer un diamètre de bois à l'observation faite sur le charbon ; cela ne correspond qu'à une mesure par défaut. Par exemple, un charbon sans écorce présentant une courbure intermédiaire peut provenir d'une bûche inférieure à 16 cm de diamètre comme il peut être issu d'une bûche de plus gros diamètre. En effet, à l'issue de la carbonisation, une même bûche va produire toute une gamme de charbons présentant des courbures très différentes. Par exemple, une bûche de 20 cm de diamètre va produire 9 % de charbons avec des cernes courbes, 55 % des charbons auront une courbure intermédiaire alors que 36 % seront rectilignes. Il est donc nécessaire de traiter l'ensemble des observations de courbures de cernes réalisées sur un même prélèvement (**Fig. 187**).

Fig. 187 – *Présentation de l'étude du diamètre des bois. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022.*



Il a été démontré par des démarches expérimentales que les courbes "efforts/rendement" se stabilisent très régulièrement à partir de 40 à 60 observations de la courbure des cernes (Paradis-Grenouillet 2012). C'est pourquoi les corpus ayant plus de 40 observations et pour lesquelles les courbes "efforts/rendement" semblent stabilisées peuvent faire l'objet d'une interprétation à l'aide de simulations théoriques. Pour cela, la surface de l'ensemble des charbons est alors comptabilisée pour établir des proportions de surface par classes de courbure de cernes. L'interprétation de ces histogrammes passe par une étude comparative avec des simulations théoriques établies de manière mathématique en « décomposant virtuellement » des bûches de bois, et cela pour une grande variété de types d'assemblage de bois (**Fig. 187**). La simulation correspondant le plus à l'assemblage anthracologique est identifiée grâce au calcul de la différence totale (DT = somme des écarts entre les données archéologiques et les simulations théoriques pour chaque classe de courbure de cernes). Grâce à une approche expérimentale (Paradis-Grenouillet *et al.* 2018 ; Fouedjeu *et al.* 2021), il est possible d'évaluer le degré de fiabilité de la restitution proposée. En effet, lorsque la différence totale est inférieure à 20 %, la restitution est particulièrement fidèle à la composition des bois mis au feu. Lorsque la DT est comprise entre 20 et 40 %, les catégories de diamètres sont bien identifiées. Toutefois, les proportions entre les classes ne reflètent pas le tas de bois initial. Enfin, lorsque la DT est supérieure à 40 % la restitution est plus aléatoire. Il est donc difficile de s'appuyer sur ces résultats. L'absence de comptabilité forte avec une simulation peut s'expliquer par un échantillonnage non représentatif du tas de bois carbonisé (un corpus trop faible, une distorsion de l'assemblage lors du rejet du dépôt charbonneux par exemple). Il est également possible d'envisager la carbonisation de pièces de bois incomplète (bûches refendues, rejets de taille), ne permettant pas une réassociation complète de l'ensemble des classes de courbure de cerne. Ces simulations ont été réalisées dans le cadre du programme de recherche porté par S. Paradis-Grenouillet et la méthodologie publiée par L. Fouedjeu (Fouedjeu *et al.* 2021).

Cette interprétation correspond à une restitution du diamètre des bois après la carbonisation. Pour obtenir une estimation du diamètre des bois avant la carbonisation, il est nécessaire de prendre en considération le retrait du bois estimé par différentes études entre 12 et 25 % (Théry-Parisot 2001 ; Paradis-Grenouillet et Dufraisse 2018). Dans le cadre de ce rapport, une majoration de 20 % est systématiquement appliquée aux bornes des classes. On parlera ainsi de petit bois pour les diamètres inférieurs à 7 cm, de bois moyen pour les bois compris entre 7 et 19 cm et de gros bois pour les diamètres supérieurs à 19 cm.

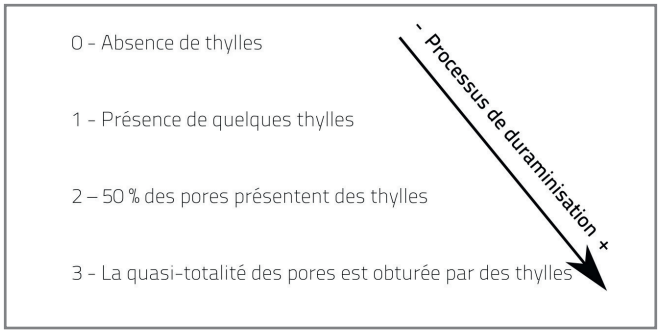
Même si ces travaux sont en cours de développement, il est aujourd'hui possible de proposer un ou plusieurs types d'assemblages de diamètres de bois pouvant correspondre aux restes archéologiques retrouvés. Ces informations permettent alors d'apporter des éclairages sur les stratégies de collecte du bois.

Si les résultats apportés par ce genre de démarche sont particulièrement intéressants, il faut être conscient que bon nombre de contextes archéologiques ne permettent pas d'acquérir un nombre suffisant de charbons ayant une section transversale supérieure ou égale à 4 mm, permettant l'observation de la courbure des cernes. En l'absence d'un nombre suffisant de charbons observés, il n'est alors pas envisageable de proposer un traitement statistique comparant les données archéologiques aux simulations théoriques. Il est toutefois possible de proposer des interprétations plus prudentes. Par exemple, l'observation de cernes intermédiaires permet d'attester la présence d'au moins une bûche d'un diamètre supérieur à 7 cm, celle de cernes rectilignes révélant quant à elle l'existence d'au moins une bûche de bois d'un diamètre supérieur à 19 cm. Une attention particulière sera portée lors de l'observation des cernes rectilignes. En effet, des erreurs peuvent être facilement commises notamment sur les charbons proches de 4 mm. Ainsi, lorsque le nombre d'observations de cernes rectilignes est inférieur à trois charbons, l'évocation de la présence de bois de gros diamètre restera hypothétique et représentée par "?".

Les indicateurs de duraminisation des bois

Pour compléter l'étude dendroanthracologique, certaines espèces de bois (par exemple le chêne, le châtaignier, le robinier) présentent des particularités anatomiques aidant à l'interprétation. En effet, au cours de leur croissance, les arbres produisent des excroissances parenchymateuses (= tissus végétaux) à l'intérieur des vaisseaux du bois de cœur. Ces excroissances sont appelées des thylles. Ce processus de comblement correspond à la duraminisation (duramen = bois de cœur). L'absence de thylles sur les charbons identifiés signale que ces derniers proviennent très probablement de la zone d'aubier correspondant aux derniers cernes élaborés par l'arbre (Dufraisse *et al.* 2018). Couplés avec l'observation de la courbure des cernes, ces indicateurs permettent d'affiner la restitution du diamètre des bois. En effet, l'absence de thylles sur des charbons présentant des cernes courbes indique l'utilisation de bois inférieurs à 7 cm de diamètre. Au contraire, un charbon présentant des cernes courbes dont les pores sont obstrués par des thylles est très probablement issu de la fragmentation du cœur d'une bûche d'un diamètre supérieur à 7 cm. Dans le cadre de la présente étude, une évaluation qualitative de l'obturation des pores est réalisée, permettant ainsi d'évaluer le degré de duraminisation des bois employés (**Fig. 188**). L'absence de thylles sur les charbons identifiés signale que ces derniers proviennent très probablement de la zone d'aubier correspondant aux derniers cernes élaborés par l'arbre (Dufraisse *et al.* 2018). D'après A. Bary-Lenger A. et J.-P. Nebout, cette zone d'aubier varie de 15 à 25 cernes pour les chênes d'Europe tempérée (Bary-Lenger et Nebout 1993). Par ailleurs, sélectionner des charbons sans indicateurs de duraminisation pour réaliser une datation radiocarbone permet de réduire considérablement l'effet vieux bois. En effet, ces observations écartent de manière quasi-certaine le bois de cœur d'individus âgés, mais également les pièces de bois en possible réemploi. Le bois d'aubier fait en général l'objet d'attaques par les insectes. Ainsi, sur des pièces de bois de charpente par exemple, ce dernier est souvent très altéré voire disparu.

Fig. 188 – *Classes de duraminisation. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022.*



Conditionnement des anthraco-restes

Lors de l'étude, l'ensemble des observations relevées pour chaque charbon est enregistré dans un tableur (cf. **Annexe 9**). Une numérotation continue est appliquée. Pour chaque US, les charbons sont regroupés par taxons. Seuls les charbons ayant permis une observation de la courbure des cernes sont isolés dans un sachet individuel portant le nom de l'US et le numéro du charbon.

Datations des charbons

Afin de sélectionner les charbons les plus propices à la datation, un premier examen d'une quinzaine de charbons (sur les corpus le permettant) a été réalisé sur les prélèvements sélectionnés par le responsable d'opération. Entre trois et cinq charbons issus du taxon dominant ont été choisis par prélèvement. Une attention particulière a été portée sur l'état sanitaire des bois avant leur carbonisation (les charbons présentant des galeries d'insectes ont été exclus), sur la position du charbon par rapport à l'écorce (les charbons présentant la plus grande distance par rapport au cœur ont été privilégiés) et sur la présence de bois de cœur quand le taxon le permet. Dans la mesure du possible, les charbons correspondant au duramen ont été exclus afin d'éviter les effets vieux bois.

Les charbons sélectionnés ont été isolés puis envoyés au Centre de datation par le radiocarbone de Lyon pour réaliser des datations AMS.

4.6.2 Présentation des résultats

Les charbons envoyés pour réaliser des datations radiocarbones

Les structures 112, 119, 125, 182 et la salle 2 ont fait l'objet d'une sélection de charbons pour la réalisation de datations radiocarbones. Une quinzaine de charbons ont été analysés pour sélectionner, dans la mesure du possible, des charbons pour lesquels la proximité de l'écorce peut être attestée.

Pour le niveau de sol (US112.02), quatre charbons de chêne à feuillage caduc ont été sélectionnés (n°44, 47, 48 et 49). Ces derniers ne contenaient aucun indicateur de duraminisation et le charbon n°44 présentait une forte courbure des cernes (**Fig. 189**). La datation est ainsi réalisée sur les 15 à 25 dernières années de vie des chênes carbonisés (Bary-Lenger et Nebout 1993). Les résultats acquis placent ce niveau de sol durant le Bas-Empire romain (234-381 ap. J.-C.)

Les deux prélèvements provenant de canalisations envoyés au laboratoire sont également des charbons de chêne à feuillage caduc dépourvus d'indicateurs de duraminisation. Pour l'US 119.03, il s'agit des charbons n°30, 31 et 40. Le charbon n°40 présentait une forte courbure des cernes et le n°30 correspond à un morceau d'écorce. Les résultats de datation placent également ce dépôt durant le Bas-Empire romain (255-433 ap. J.-C.). Pour l'US 182.03, il s'agit des charbons n°1, 2, 5 et 6. Les charbons 1, 5 et 6 correspondent à des petites branches puisqu'ils présentent une très forte courbure des cernes. Les résultats obtenus sont très similaires aux deux autres dépôts (252-418 ap. J.-C.).

Les prélèvements de la fosse 125 ont livré peu de charbons, lesquels étaient relativement altérés. Le choix s'est porté sur deux charbons de chêne à feuillage caduc (n°18 et 19), ces derniers ne présentant pas d'indicateurs de duraminisation. Leur datation, légèrement plus récente que les structures précédentes, daterait de l'époque mérovingienne (436-637 ap. J.-C.).

Enfin, le niveau d'abandon échantillonné dans la salle 2 a été daté à partir de trois fragments d'écorce (n°55, 57 et 59). S'il n'est pas possible de définir le taxon de ces écorces, en revanche, ce type d'échantillon permet d'approcher au mieux la date d'abattage des bois. La datation acquise est relativement proche du niveau de sol et des dépôts dans les canalisations (247-404 ap. J.-C.).

Présentation des taxons rencontrés et liste des espèces potentiellement exploitées

Sur l'ensemble des charbons étudiés, quatorze taxons ont été répertoriés, parmi lesquels sept « taxons valises » : deux indiquant une difficulté à discriminer les taxons – c'est le cas pour le chêne et le châtaignier (*castanea cf quercus*) ou encore l'aulne et le noisetier (*alnus cf corylus*) –, deux proposant une détermination au niveau de la famille (*citrus, rosaceae maloïdeae*), un proposant une identification mais avec un risque d'incertitude (*cf corylus*) et deux témoignant d'une incapacité à proposer une détermination taxonomique (angiospermes indéterminés et indéterminables ; **Fig. 190**).

Lors de l'identification taxonomique, les critères anatomiques observés sur les charbons permettent dans la majorité des cas de procéder uniquement à une détermination du genre. Celle de l'espèce ne peut se faire qu'à partir des conditions autécologiques et des aires de répartition qui lui sont propres. Pour chaque taxon, une liste d'espèces susceptibles d'être rencontrées à proximité du site est alors définie à l'aide de la *Flore forestière française, tome 1 : plaines et collines* (Rameau *et al.* 1989). Les treize taxons déterminés permettent de produire une liste de 24 espèces arborées potentiellement employées (**Fig. 191**). Hormis le citronnier et la vigne, les autres taxons présentent des conditions écologiques compatibles avec la zone d'étude.

Fig. 189 – *Présentation des charbons sélectionnés pour les datations radiocarbones et présentation des résultats acquis par le laboratoire de datation. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022.*

N° PRE	ST	US	Interprétation	N° des charbons sélectionnés	Commentaires	Datation C14 (95,4%)
33	112	112.02	Sol	44, 47, 48 et 49	Chêne à feuillage caduc sans indicateurs de duraminisation et courbe (pour le n°44)	234 à 381 ap. J.-C.
36	119	119.03	Canalisation	30, 31 et 40	Deux fragments de chêne à feuillage caduc sans indicateur de duraminisation et courbe (pour n°40) et un fragment d'écorce	255 – 433 ap. J.-C.
37	125	125.02	Fosse	18 et 19	Chêne à feuillage caduc sans indicateurs de duraminisation	436 – 637 ap. J.-C.
35	182	182.03	Canalisation	1, 2, 5 et 6	Chêne à feuillage caduc sans indicateurs de duraminisation et courbe (pour les n°1, 5 et 6)	252 – 418 ap. J.-C.
2	Salle 2	1006	Niveau d'abandon	55, 57 et 59	Fragments d'écorce	247 – 404 ap. J.-C.
5	**5**	**5**		**16**		

Fig. 190 – *Identification taxonomique et liste des espèces ligneuses potentiellement employées. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022.*

Datation C14 (95,4%)	ST	US	PRE	Interprétation	Nombre de charbons	*acer*	*alnus*	*alnus cf corylus*	*corylus*	*citrus*	*fagus*	*prunus*	*castanea cf quercus fc*	*quercus fc*	*rhamnus catharticа*	*rosaceae malaoideae*	*ulmus*	*vitis*	indéterminable
234 à 381 ap. J.-C.	112	112.02	33	Sol	34			1	1					30		2			
255 – 433 ap. J.-C.	119	119.03	36	Canalisation	21	4	2	1						4	1	3	4	1	1
436 – 637 ap. J.-C.	125	125.02	4	Fosse	8						2			6					
			37		4								1	3					
252 – 418 ap. J.-C.	182	182.03	35	Canalisation	55	14			1	4		1		32		1			2
247 – 404 ap. J.-C.	Salle 2	1006	1	Niveau d'abandon	3									1		1			1
			2		10									6					4
Haut Moyen Âge	173	173.03	40	Sépulture	15									15					
	5		**8**		**150**	**18**	**2**	**2**	**2**	**4**	**2**	**1**	**1**	**97**	**1**	**7**	**4**	**1**	**8**

Nom latin	Nom vernaculaire
Acer campestre	Érable champêtre
Acer monspessulanum	Érable de Montpellier
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore
Alnus glutinosa	Aulne glutineux
Corylus avellana	Noisetier
Crataegus laevigata	Aubépine épineuse
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne
Citrus limon	Citronnier
Fagus sylvatica	Hêtre
Malus sylvestris	Pommier sauvage
Mespilus germanica	Néflier

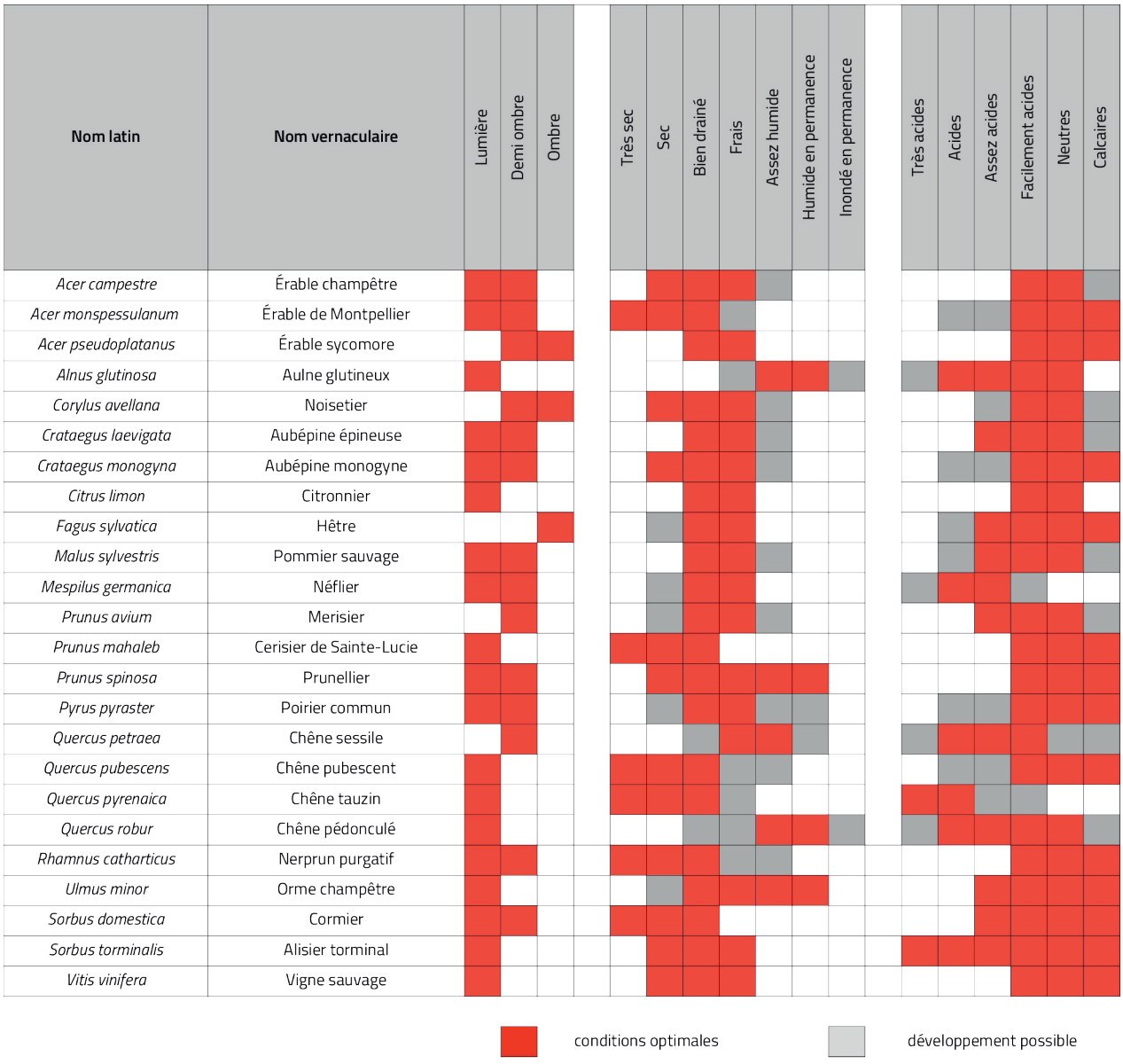
Nom latin	Nom vernaculaire
Prunus avium	Merisier
Prunus mahaleb	Cerisier de Sainte-Lucie
Prunus spinosa	Prunellier
Pyrus pyraster	Poirier commun
Quercus petraea	Chêne sessile
Quercus pubescens	Chêne pubescent
Quercus pyrenaica	Chêne tauzin
Quercus robur	Chêne pédonculé
Rhamnus catharticus	Nerprun purgatif
Ulmus minor	Orme champêtre
Sorbus domestica	Cormier
Sorbus torminalis	Alisier torminal
Vitis vinifera	Vigne sauvage

Il est important de souligner que certains taxons sont représentés dans l'assemblage anthracologique seulement par quelques fragments : c'est le cas notamment de l'aulne, du noisetier, du citronnier, du hêtre, des prunoïdés, du nerprun, de l'orme ou encore de la vigne. Il est dès lors peu probable que cette diversité soit si importante. Si l'aulne ou le noisetier ne peuvent provenir que d'une espèce présente régionalement (respectivement *alnus glutinosa* et *corylus avellana*), en revanche les prunoïdés représentés par un seul fragment peuvent provenir de trois espèces différentes (*prunus avium, prunus mahaleb* et *prunus spinosa*).

La zone d'étude se trouve au sein de la sylvoécorégion B81 « Loudunis et Saumurois », en limite avec la sylvoécorégion, localisée un peu plus au sud-est, B82 « brenne et Brandes ». Ces deux régions au climat doux offrent des paysages assez morcelés dans lesquels cohabitent de vastes étendues cultivées, des îlots forestiers plus ou moins grands et de nombreuses landes. Les espaces forestiers sont généralement composés de chênaies dans lesquelles on trouve du châtaignier, du robinier, de l'alisier ou encore quelques résineux (pins sylvestres, maritimes ou laricio). Les forêts de ce secteur ont largement contribué à l'approvisionnement en combustible des établissements sidérurgiques au xviie siècle, conduisant à un approvisionnement des sols et à l'ouverture des milieux (IGN 2013).

Au regard de la chronologie du site de Migné-Auxances, il est peu probable que les structures forestières se soient maintenues jusqu'aux travaux d'inventaires engagés par l'IGN. En effet, les profonds bouleversements opérés par les sociétés au cours des millénaires, mais également les variations climatiques ont inévitablement participé à la modification des paysages et donc des milieux forestiers. Toutefois, la présence des mêmes taxons au sein des formations actuelles et dans les assemblages anthracologiques marque une certaine continuité des espèces présentes localement.

Fig. 191 – *Conditions autécologiques des espèces potentiellement employées. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022.*



Parmi les taxons rencontrés, le chêne à feuillage caduc est largement majoritaire avec 97-98[20] charbons identifiés, ce qui représente près de 68 % de l'assemblage anthracologique. Ces espèces héliophiles (= privilégiant les milieux lumineux) se développent souvent au sein de massifs forestiers relativement ouverts et bien drainés. Au cours des siècles, on voit se généraliser une certaine dominance du chêne dans les massifs forestiers. Cela pourrait s'expliquer par des siècles de pratiques sylvicoles ayant conduit à favoriser le développement de ce taxon, probablement pour répondre aux besoins des sociétés aussi bien pour la construction que pour les usages combustibles. Ce processus est relativement bien connu des écologues et forestiers, qui le nomment « sélection dirigée transformante » (Otto 1998). Ce taxon est très couramment employé par les sociétés à travers les millénaires, aussi bien pour les besoins combustibles que pour la construction ou encore la production d'objets en bois. On le retrouve en position dominante dans de très nombreux corpus anthracologiques.

L'érable est le second taxon identifié sur le site, avec la détermination de 18 charbons, soit 13 % de l'ensemble des charbons étudiés. Qu'ils soient champêtres, de Montpellier ou sycomore, les érables sont relativement tolérants à l'ombre, privilégient les sols secs à frais et n'apprécient pas les milieux humides. On les retrouve généralement au sein même ou en lisière des massifs forestiers, notamment des chênaies-hêtraies. Comme le chêne, il est souvent employé comme combustible, aussi bien pour les activités artisanales que domestiques.

Tous les autres taxons représentent moins de 5 % de l'assemblage anthracologique.

Sept fragments de rosacés maloïdés ont pu être identifiés dans trois structures différentes. Au sein de l'aire géographique étudiée, il pourrait s'agir d'aubépine épineuse ou monogyne, de pommier sauvage, de néflier,de poirier commun ou encore du sorbier des oiseleurs ou de l'alisier torminal. Ce sont des essences plutôt héliophiles et supportant l'ombre. On les rencontre principalement dans les bois clairs, les lisières de forêts, mais aussi dans les landes. Il n'est pas rare de les retrouver au sein des chênaies.

L'orme est représenté par quatre fragments. Au regard des conditions autécologiques, c'est probablement l'orme champêtre qui pourrait avoir été employé. Cette espèce hygrosciaphile (privilégiant les espaces ombragés et humides) se développe généralement dans les forêts ripicoles ou les forêts collinéennes fraîches en association avec le charme, le frêne ou le hêtre.

L'identification de 2-4 fragments d'aulne et d'un fragment d'orme vient renforcer l'hypothèse d'une collecte de bois dans des zones relativement fraîches et humides. Dans l'aire géographique de Migné-Auxances, il semble s'agir très probablement d'aulne glutineux ou de l'orme champêtre. Ces taxons héliophiles se développant dans les bois humides ou en bordure du cours d'eau, milieux que l'on peut trouver dans les méandres ou sur les bords du l'Auxance.

Dans cet assemblage anthracologique, deux fragments de noisetier et de hêtre ont également été déterminés. On ne leur connaît qu'une seule espèce chacun (*corylus avellana* pour le noisetier et *fagus sylvatica* pour le hêtre). Il s'agit tous deux de taxons plus sciaphiles (privilégiant les milieux plus denses et sombres) se développant sur des sols frais, mais bien drainés. En ce qui concerne le noisetier, il reste le plus souvent au stade d'arbuste et affecte particulièrement la forme d'un taillis. La pousse de multiples brins sur une même souche rend sa collecte plus facile. Les usages de ce taxon sont nombreux et variés allant de l'emploi des brins pour construction (clayonnage, piquets, etc.), mais également comme combustible propice à un allumage rapide de feu produisant des flammes. Le hêtre est souvent considéré comme un bon marqueur des dynamiques de végétation. Il est bien souvent dominant dans les assemblages protohistoriques alors que l'on constate une régression de ce dernier au cours des périodes historiques, au profit du chêne (Poirier 2011 ; Allée *et al.* 2009). On le retrouve souvent en association avec le chêne à feuillage caduc, tantôt en situation dominante, tantôt en situation de taxon dominé. Employé le plus souvent comme combustible, il fait également utilisé pour la construction et l'artisanat.

Enfin, parmi les taxons rencontrés sur le site de Migné-Auxances, on notera la présence de deux taxons probablement importés. En effet, le citronnier comme la vigne ne présentent pas de conditions autécologiques compatibles avec la zone géographique. Il s'agit de taxons méditerranéens se développant sur des sols frais mais bien drainés, nécessitant un ensoleillement important. On peut envisager leur présence ponctuelle à proximité du site, peut-être comme plante ornementale, ou au sein d'un verger.

Ces données mettent en évidence une collecte de bois dans des environnements variés, allant des massifs forestiers de type chênaie aux forêts de ripisylve, et associant à la fois des milieux ouverts et des espaces boisés plus denses. À l'issue de la présentation générale des corpus anthracologiques et dendro-anthracologiques, le détail par période chronologique et par type de structure permettra de proposer une évocation des environnements fréquentés et exploités par les sociétés du passé et de tracer de possibles modifications dans les stratégies d'approvisionnement en bois en fonction des usages.

20 Il est proposé ici une fourchette pour intégrer le charbons n'ayant pas permis la distinction entre le chêne et le châtaignier.

21 La dendro-anthracologie réunit l'ensemble des observations réalisées sur les rythmes de croissances et la courbure des cernes.

Présentation des observations dendro-anthracologiques[21]

Observation de la courbure des cernes

Sur les 150 charbons étudiés, 37 ont permis une observation de la courbure des cernes. Au regard de la pauvreté des corpus, il est impossible de proposer de solides interprétations mais il est permis d'évoquer les catégories de bois potentiellement employés.

L'essentiel des observations de la courbure des cernes a été effectué sur des fragments de chêne à feuillage caduc (27 sur 37). Les autres observations ont été réalisées sur du noisetier (1), de l'érable (8) et de l'orme (1). Les données acquises révèlent la présence de toutes les catégories de courbures de cernes. Toutefois, on notera que, pour la période antique, seuls des charbons à cernes courbes et intermédiaires ont été observés. Les cernes rectilignes n'ont été observées que sur la planche carbonisée échantillonnée dans la sépulture du haut Moyen Âge.

Il semble donc ressortir un emploi de petits (inférieurs à 7 cm de diamètre) et moyens bois (compris entre 7 et 19 cm) durant l'occupation antique, quel que soit le taxon employé (**Fig. 192**).

Fig. 192 –*Détails des données dendro-anthracologiques et des observations de l'altération des bois avant la carbonisation. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022.*

Période	ST	US	PRE	galeries d'insectes	Taxons	Observation de la courbure des cernes			Interprétation à minima des diamètre de bois employés			
						courbe	intermédiaire	rectiligne	d<7 cm	d>7cm	7cm <d<19cm	d>19cm
234 à 381 ap. J.-C.	112	112.02	33		Corylus		1			x		
					Quercus fc	4*,**			x	?		
255 – 433 ap. J.-C.	119	119.03	36		Acer		1			x		
					Quercus fc	1*			x			
					Ulmus		1**			x		
252 – 418 ap. J.-C.	182	182.03	35		Acer	1	6			x		
					Quercus fc	10*	1*		x	x		
Haut Moyen Âge	173	173.03	40	4	Quercus fc		2**	9*		x		x
TOTAL	**4**	**4**	**4**	**4**	**4**	**16**	**21**	**9**	**+**	**++**		**.**

* absence ou présence très faible de thylles

** abondance de thylles

présence d'écorce

Résultats détaillés par structure et par périodes chronologiques

Structures datant du Bas-Empire romain

Le niveau de sol (F112, PRE 33) localisé dans la partie sud de l'emprise a fait l'objet d'un prélèvement de 10 L. Ce dernier a livré peu d'anthraco-restes (34). L'assemblage est ainsi composé d'une dominance de chêne à feuillage caduc (30 fragments), de noisetiers (1-2) et de rosacés maloïdés (2) (**Fig. 190**). Les rares observations de la courbure des cernes laissent penser à une utilisation de bois de petits et moyens diamètres (**Fig. 192**). La pauvreté des corpus et la petite taille des charbons pourraient s'expliquer par le piétinement du niveau de sol ayant conduit à une sur-fragmentation des restes charbonneux. Il est donc délicat de proposer une interprétation quant aux stratégies d'approvisionnement et aux pratiques ayant conduit à ces dépôts.

Les canalisations (F119 – PRE 36 et F182 – PRE 35) sont localisées dans la partie nord de l'emprise. Si F119 a livré peu de matériel (ne permettant pas d'atteindre les seuils statistiques pour permettre une interprétation des assemblages), le fait F182 est un peu plus riche.

Vingt et un charbons provenant de F119 ont été étudiés, révélant une diversité taxonomique relativement importante et sans domination d'un taxon. On retrouve de l'érable, du chêne à feuillage caduc, de l'orme (avec quatre fragments chacun), de l'aulne (2-3), des rosacés maloïdés (3), du nerprun (1) et de la vigne (1). Ces données semblent mettre en évidence une collecte des bois dans des milieux relativement ouverts et pour partie plus humides (**Fig. 190**). Les rares observations de la courbure des cernes sur l'érable, le chêne à feuillage caduc et l'orme mettent en évidence un emploi exclusif de bois de petits et moyens diamètres (**Fig. 192**).

F182 a permis l'analyse de 55 charbons et révèle une diversité taxonomique relativement intéressante. L'assemblage est dominé par le chêne à feuillage caduc (32 fragments). On retrouve également quatorze fragments d'érable, quatre de citronnier, un de noisetier, un de prunier et un de rosacés maloïdés (**Fig. 190**). Quelques observations de la courbure des cernes sur le chêne et l'orme indiquent l'emploi de bois de petits et moyens diamètres. En effet, la présence d'aubier à la fois sur des charbons de chêne à feuillage caduc à cernes courbes et intermédiaires révèlent l'emploi combiné de bois ayant des diamètres compris entre 7 et 19 cm, ainsi que des bois inférieurs à 7 cm de diamètre (**Fig. 192**).

Les données acquises au sein de ces deux tronçons de canalisation permettent d'acquérir une image des bois carbonisés sur le site durant le Bas-Empire. La collecte semble variée et couvrir divers milieux forestiers allant des massifs forestiers plus ou moins denses à des ripisylves plus ouvertes, associés à l'emploi de ressources provenant d'un jardin ornemental composé d'arbres exotiques pour la région.

La fosse F125 a livré très peu de restes. Malgré deux prélèvements de 10 L, seuls douze charbons ont pu être analysés. Ces derniers mettent en évidence l'emploi de chêne à feuillage caduc (9-10) et de hêtre (2) (**Fig. 190**). En raison de la petite taille et de l'état particulièrement dégradé des charbons, aucune observation de la courbure des cernes n'a pu être réalisée.

Le niveau d'abandon de la salle 2, US 1006, a également livré très peu de mobilier anthracologique. Seuls treize charbons ont pu être analysés, malgré un prélèvement sédimentaire de 20 L. Le chêne domine largement dans l'assemblage (sept fragments) et on ne retrouve qu'un seul autre taxon, le rosacé maloïdé (un fragment). On notera également la présence de quatre fragments d'écorce. La pauvreté de ces échantillons ne permet malheureusement pas d'apporter plus d'éléments d'interprétation.

Structure datant du haut Moyen Âge

La planche carbonisée sous une sépulture (F173) a fait l'objet d'un prélèvement en motte. Cette dernière a été séchée doucement en laboratoire, puis quinze charbons ont été sélectionnés en respectant l'emplacement dans le prélèvement. La détermination taxonomique a mis en évidence la présence exclusive de chêne à feuillage caduc (**Fig. 190**). Seule l'observation de caractères secondaires semble mettre en évidence la présence d'au moins deux planches. En effet, l'observation de la courbure des cernes révèle la présence de cernes rectilignes, sans indicateurs de duraminisation sur les deux tiers du prélèvement situé le plus à gauche (**Fig. 192**). Au regard de l'orientation des cernes et des rayons, il semble s'agir d'un débitage « sur dosse » (en suivant le plan tangentiel du bois), type de débitage bien connu dès le IIe siècle ap. J.-C. (Bernard 2003). La planche aurait été débitée dans la partie la plus externe d'une pièce de bois ayant un diamètre supérieur à 19 cm. Les charbons provenant du dernier tiers droit du prélèvement sont beaucoup plus altérés. Ces derniers sont particulièrement friables et contiennent souvent des galeries d'insectes. Quelques-uns ont permis d'enregistrer une courbure intermédiaire des cernes et la présence de thylles marquant l'emploi possible de bois duramen (**Fig. 192**). L'orientation des cernes et des rayons laisse penser également à un débitage sur « dosse ». Cette planche provient donc probablement d'une partie plus interne de la pièce de bois débitée en planche. En ce qui concerne l'attaque du bois par les insectes, ce phénomène peut s'être produit avant ou après le débitage du bois en planche. Toutefois, il est sûr qu'elle s'est déroulée avant la carbonisation du bois.

La présence de planches carbonisées sous les pieds de la sépulture reste difficile à expliquer. Ce type d'observation a été réalisé dans des contextes néolithiques (Baudais 2009 ; Saintot 2013), mais ne semble pas trouver d'explication. Pour le Moyen Âge, la présence de charbons de bois au fond des sépultures est plus souvent associée aux sépultures sur lit de charbon (Zélie 2014 ; Poulain 2015). Malheureusement les études spécifiques sur ce sujet sont encore trop rares et ne permettent pas d'expliquer ce type de pratique. S'agit-il de pratiques rituelles ou de gestes sanitaires visant à filtrer les jus de décomposition des corps ?

4.6.3 Synthèse

Malgré la pauvreté du corpus anthracologique collecté sur le site de Migné-Auxances, les données acquises fournissent de précieuses informations sur l'environnement fréquenté et exploité par les occupants du site, principalement durant l'Antiquité. La plus grande diversité observée dans les canalisations offre une image synthétique des stratégies de collecte des bois de feu. La dominance de chêne est tout à fait cohérente avec les observations réalisées sur les sites environnants (Poirier 1999 ; Toledo 2008). On notera la sous-représentation du hêtre dans les assemblages de Migné-Auxances, alors que, pour les mêmes périodes, ce taxon est représenté à plus de 10 % dans les contextes antiques des environs de Poitiers. Toutefois, les données acquises sur le chantier de M. Toledo, à Migné-Auxances, semblent mettre en évidence un assemblage anthracologique très proche de celui acquis dans le cadre de cette étude (86 % de chêne à

feuillages caduc, 0,2 % de hêtre, 7,2 % d'érables, 0,5 % de cornouillers, 1,5 % de noisetiers, 1 % de bourdaine, 0,2 % de rosacés maloïdés, 0,2 % de peupliers, 2 % de prunoïdés et 1 % d'autres taxons).

Le présent corpus est marqué par l'identification de deux taxons exogènes : la vigne et le citronnier. Si des découvertes de carpo ou anthraco-restes de vigne sont plus réguliers pour les sites antiques, en revanche, la découverte de citronnier est plus rare. Il serait particulièrement intéressant de poursuivre les recherches bibliographiques afin de mieux appréhender l'histoire de ce taxon dans la région poitevine.

Les restes médiévaux sont réduits aux planches collectées en fond de sépulture. Si les observations anthracologiques permettent d'indiquer la présence d'au moins deux planches de bois et d'expliquer les probables modes de débitage de ces pièces, il est difficile d'en déterminer l'origine. La carbonisation a été réalisée avant le dépôt du défunt, aucune trace de carbonisation du corps n'ayant été observée. Il serait intéressant de réaliser une synthèse sur ce type de dépôts afin d'en améliorer la compréhension.

Conclusion

L'étude anthracologique conduite sur le site de Migné-Auxances permet d'enrichir les connaissances locales sur les stratégies d'approvisionnement en bois. Elle fournit des données inédites localement pour la période, notamment avec la présence de citronnier. Le croisement avec les données archéobotaniques locales confirme l'hypothèse d'une collecte de bois dans ce qui pourrait très probablement s'apparenter à de la chênaie mixte, plus ou moins morcelée. Il semble fondamental de poursuivre les efforts engagés ces dernières années en matière d'études archéobotaniques dans ce secteur géographique, afin de mieux comprendre les dynamiques de végétations et de mesurer le rôle des activités humaines dans la transformation des paysages, notamment à travers l'introduction de nouveaux taxons arborés.

4.7 Étude des mortiers

Arnaud COUTELAS

4.7.1 Contexte de l'étude

La fouille réalisée *14 rue du Centre* à Migné-Auxances a mis au jour une portion d'établissement antique. Malgré l'ouverture relativement réduite de la zone d'investigation, plusieurs phases d'occupation et d'aménagement sont apparues. L'équipe de terrain a par ailleurs pu observer une grande diversité dans les techniques et les matériaux de construction. Les mortiers de maçonnerie, principalement, paraissaient assez divers, tant dans leur coloration que dans leur texture. Il a donc été décidé de réaliser une étude pétroarchéologique de ces matériaux, afin, entre autres, de préciser leur composition et d'en définir une typologie utile à la discussion des différentes phases du bâti. À cela s'ajoutait la possibilité d'enrichir nos référentiels concernant les matériaux antiques de la région de Poitiers/*Limonum*, jusqu'à présent peu abordés, excepté en macroscopie lors de la fouille de l'édifice monumental de la rue Arthur Ranc à Poitiers (Poirier 2011), ou dans le cadre tout récent du PCR Aquitania Ornata (2021-2024) dirigé par Mathilde Carrive et portant, entre autres, sur les peintures murales de *Limonum*.

4.7.2 Méthodologie

Dans le cadre de cette étude, trente-et-un échantillons ont été prélevés par l'équipe de fouille (**Fig. 193 et 194**). Il s'agit essentiellement de mortiers de maçonnerie, auxquels s'ajoutent sept prélèvements de sol et un enduit. Tous les fragments ont été observés à l'œil nu et sous la loupe de diamantaire, à grossissement x10 (**Fig. 195**). Ensuite, huit fragments ont été sélectionnées pour être préparés en lame mince : ils sont imprégnés avec de la résine, puis découpés avec des scies de petite dimension, collés sur une lame de verre puis amincis à 30 µm et polis (**Fig. 196**). Ils ont ensuite été étudiés sous microscope optique en transmission (pour la méthodologie voir Coutelas *et al.* 2009). Les observations brutes sont reportées dans la **figure 197** en fin de chapitre et illustrées dans les **figures 198 à 205**.

Fig. 193 – *Liste des échantillons de mortier et description des faits correspondants. Doc. : A. Coutelas © Éveha 2022.*

Inventaire	Fait	Identification du fait	Description du fait	Commentaire
5	132	Sol	Niveau rubéfié à l'est de la fosse charbonneuse 125.	1 sac
6	157	Mur	Mur perpendiculaire à 107 sous le sol 148. Semelle de fondation chaînée perpendiculairement à 107. Conservée sur une très faible épaisseur.	1 sac
7	107	Mur	Mortier rouge. Sert d'appui à 101. Maçonnerie orientée SO/NE s'appuyant contre 108.	1 sac
8	155	Mur	Mur dans l'alignement de 107 orientée SO/NE. Bien plus fondée que les maçonneries alentours, elle se prolonge sous la berme. Pas de retour observé dans l'emprise de fouille.	1 sac
9	101	Mur	Mortier jaune. Maçonnerie orientée SE/NO chaînée avec F102 et s'appuyant contre F107. Sa tranchée de fondation coupe l'US 1031 sur laquelle repose F108.	1 sac
10	108	Mur	Maçonnerie orientée SE/NO semblant servir d'appui à F107. Elle sert également d'appui à F150 et elle est coupée par F109. Mortier de chaux rouge et enduit sur la face intérieure de la pièce se prolongeant sous la berme NO. Perpendiculaire à 107.	1 sac
11	151	Mur	Mur jaune parallèle à 108, à l'ouest de 107. Maçonnerie identifiée à l'angle de 107 et 108. Semble s'appuyer contre les enduits identifiés sur ces deux murs. Orientée NO/SE. Observée uniquement en surface.	1 sac
12	150	Mur	Mur rouge N-S, alignement avec 107. Maçonnerie orientée SO/NE s'appuyant contre 108 dans un axe légèrement différent de 107. Partiellement observé (en surface) en limite ouest de la zone de fouille.	1 sac
13	122	Mur	Mur mortier jaune orangé friable N/S, à l'est de SD1. Mur en grand appareil. Conservé sur une petite surface.	1 sac
14	134	Mur	Mur à mortier rose au nord du site. Mur orienté NO/SE. Présence d'un seuil à l'est présentant une crapaudine.	1 sac
15	123	Mur	Mortier rouge à l'est du sol 115. Sert d'appui à 115. Fondation du mur au dessus du mur jaune 164.	1 sac
16	163	Mur	Mur sous sol 115. Fondation avec pierres localisées particulièrement aux extérieurs du mur (en surface sous 1039) avec beaucoup de mortier de chaux jaune/ocre sableux. Fonctionne en même temps que 156 et 164 ?	1 sac
17	156	Mur	Mur mortier jaune dans le prolongement de 141 (à l'ouest). Fondation avec pierres de moins de 20cm (module moyen de 10cm environ) liées au mortier jaune fin.	1 sac
18	162	Mur	Mur à l'extrémité de F124 (tranchée de récupération) Parement en petite appareil brut incertain ou frustre. 3 assises conservées dans sa partie ouest.	1 sac
19	128	Mur	Mur rouge sous M117. Fondation mur recouvert par mortier rouge. Fonctionne probablement avec le sol 114.	1 sac
20	136	Mur	Aligné avec 122. Mur large avec gros moellons liés par du mortier jaune. 1 seul assise.	1 sac
21	129	Mur	Perpendiculaire à 128, mur rouge à l'ouest de 114 et 113. Assise élévation conservée sur 0.49m de longueur et 0.30 ou 0.46 de largeur et 0.10 de hauteur.	1 sac
22	102	Mur	Mortier jaune – N-S. Salle avec pilettes (salle 2). Enduit intérieur	1 sac
23	103	Mur	Mortier jaune – E-O. Salle avec pilettes (salle 2). Enduit intérieur et extérieur	1 sac
24	104	Mur	Mortier jaune – N-S. Salle avec pilettes (salle 2). Enduit intérieur	1 sac
25	161	Sol	Sol au sud de 126 (petit sondage). Sol jaune gravillonneux. Niveau de sol visible dans la berme sud.	1 sac
26	164	Mur	Mur jaune sous 123, perpendiculaire à 162. Fondation en pierres de moins de 20cm liées au mortier jaune fin Fonctionne en même temps que 156 et 163	1 sac
27	115	Sol	Sol rose, surface gris bleu au sud du sondage 1. Niveau de sol avec son radier. Vient contre 123. Nombreux fragments T.C.A. (1-3cm).	1 sac
28	165	Sol	Sol jaune sous 115. Fonctionne avec 128 ?	1 sac
29	113	Sol	Sol mortier jaune légèrement rosé. Surface lissée, légèrement chauffée ? Comme 114 fonctionne probablement avec les murs 128 et 129	1 sac
30	114	Sol	Sol jaune (foncé) à (légèrement) orangé entre M130, M128 et M129. Mortier différent de celui de 113 ? Gravillons. Surface lissée	1 sac
31	135	Mur	Mur parallèle, au nord, de M124. Mortier jaune similaire à 140. 4 assises conservées dont 1 en élévation. Même phase que la salle chauffée ?	1 sac
32	140	Mur	Mur perpendiculaire à 135. Mur 140 s'appuie sur 135. Mortier jaunâtre. 3 assises conservées.	1 sac
41	103	Mur	Mortier jaune – E-O. Salle avec pilettes (salle 2). Enduit intérieur et extérieur	1 sac
42	127	Sol	Sol à l'ouest du M109. Lambeau de sol dont la surface est très altérée. Mortier blanc beige. Surface lissée. Fragments de T.C.A. et silex (1-3cm).	1 sac

Fig. 194 – *Plan d'échantillonnage des mortiers. Réalisation : J. Mousset © Éveha 2022.*



Inv.	Fait	D.A.	Genre	Remarques	Description en macroscopie				Types
					Teinte	Texture	Nodules de chaux	Charge	
5	132	Sol	Argileux	Pas de la maçonnerie	Ocre	Argileuse	non	Un peu de sable fin, mais essentellement cailloux et cailloutis calcaires, et silex noir ?	-
6	157	Mur	MS	-	Orange ocre	Onctueuse	Quelques, petits	Abondante, sable siliceux fin à grossier, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, quelques graviers, fréquentes traces d'argiles d'illuviaton	**Mo1**
7	107	Mur	MS	-	Orange ocre	Onctueuse	Quelques	Abondante, sable siliceux fin à grossier, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, quelques graviers, fréquentes traces d'argiles d'illuviaton	**Mo1**
8	155	Mur	MS	-	Rose orangé	Onctueuse à crayeuse	Fréquents, petits	Abondante, sable siliceux fin ou grossier, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, quelques gravillons, nombreux petits nodules d'argiles d'illuviaton	-
9	101	Mur	MS	-	Jaune beige à moutarde	Onctueuse à crayeuse	Quelques	Très abondante, sable siliceux très fin/fin, mat, coloré (miel), rares éléments plus grossiers	**Mo2**
10	108	Mur	MS	-	Orange ocre	Onctueuse	Quelques	Abondante, sable siliceux fin à grossier, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, quelques graviers, fréquentes traces d'argiles d'illuviaton	**Mo1**
11	151	Mur	MS	-	Beige crème rosé	Onctueuse à crayeuse	Rares, petits	Abondante, sable siliceux fin ou grossier, mat, coloré (miel ou gris foncé), quelques gravillons plats, des petits indices d'argiles d'illuviation	-
12	150	Mur	MS	-	Rose orangé clair	Onctueuse à crayeuse	Quelques	Abondante, sable siliceux fin ou moyen, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, quelques gravillons, nombreux petits nodules d'argiles d'illuviaton	**Mo3**
13	122	Mur	Terreux	Mortier terreux plus que de chaux	Caramel foncé	Argileuse	Rares, petits	Sable siliceux, fin/moyen, mat, incolore/blanc/gris/noir, quelques petits charbons, des gravillons plats (calcaires?)	-
14	134	Mur	MS	-	Miel orangé	Onctueuse à crayeuse	Quelques	Abondante, sable siliceux fin ou grossier, mats, incolore ou gris noir, à nombreuses traces d'argiles d'illuviation	-
15	123	Mur	MS	-	Orange ocre	Onctueuse	Quelques	Abondante, sable siliceux fin à grossier, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, quelques graviers, fréquentes traces d'argiles d'illuviaton	**Mo1**
16	163	Mur	MS	Mortier terreux plus que de chaux	Caramel foncé abricot	Argileuse	Nombreux, toutes dimensions	Peu lisible, sable siliceux, fin/moyen, mat, incolore surtout, quelques micas	**Mo4**
17	156	Mur	MS	Mortier terreux plus que de chaux	Caramel foncé abricot	Argileuse	Nombreux, toutes dimensions	Peu lisible, sable siliceux, fin/moyen, mat, incolore surtout, quelques micas	**Mo4**
18	162	Mur	Terreux	Mortier terreux plus que de chaux, avec des nodules centimétriques de calcaire noduleux	Brun à caramel foncé	Argileuse	Fréquents, très petits	Abondante, gravillons anguleux blanchâtres de calcaire	-
19	128	Mur	MS	-	Rose orangé clair	Onctueuse à crayeuse	Quelques	Abondante, sable siliceux fin ou moyen, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, quelques gravillons, nombreux petits nodules d'argiles d'illuviaton	**Mo3**
20	136	Mur	Terreux/ MS	Principalement terreux, proche de 18, avec de gros fragments d'un même MS (description du MS)	Beige crème légèrement rosé	Onctueuse à crayeuse	Quelques, petits	Abondante, un peu de sable siliceux fin mat, incolore, surtout des gravillons blanchâtres calcaires, quelques petits nodules d'argile ocre	-
21	129	Mur	MS	-	Rose orangé clair	Onctueuse à crayeuse	Quelques	Abondante, sable siliceux fin ou moyen, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, quelques gravillons, nombreux petits nodules d'argiles d'illuviaton	**Mo3**
22	102	Mur	MS	-	Jaune beige à moutarde	Onctueuse à crayeuse	Quelques	Très abondante, sable siliceux très fin/fin, mat, coloré (miel surtout), rares éléments plus grossiers	**Mo2**
23	103	Mur	MS	-	Jaune beige à moutarde	Onctueuse à crayeuse	Quelques	Très abondante, sable siliceux très fin/fin, mat, coloré (miel surtout), rares éléments plus grossiers	**Mo2**
24	104	Mur	MS	Avec fgt centimétriques de TCA (tegula notamment) issus du blocage	Jaune beige à moutarde	Onctueuse à crayeuse	Quelques	Très abondante, sable siliceux très fin/fin, mat, coloré (miel surtout), rares éléments plus grossiers	**Mo2**
25	161	Sol	Terreux	Hétérogène, quelques galets calcaires	Crème caramel foncé	Argileuse	Quelques, gros	Abondante, sable siliceux fin à grossier, émoussé, mat, incolore à gris ou rose, fréquents gravillons calcaires anguleux, nombreuses traces d'argiles d'illuviaton, quelques nodules centimétriques de MS orangé	-
26	164	Mur	Terreux	Hétérogène, à galets calcaires	Brun à crème caramel	Argileuse	Quelques, gros	Abondante, peu lisible, sable siliceux et gravillons calcaires	-
27	115	Sol	BTSG	ép.6,5cm au moins, surface plane et lisse	Blanc rosé	Crayeuse	Fréquents, de mauvais mélange	Très abondante, un peu de sable siliceux fin, mais surtout éléments centimétriques, soit tuileaux ocres ou bordeaux, soit cailloutis de roche brun sombre (calcaire silicifié?)	-

Fig. 195 – *Descriptions en macroscopie des échantillons de mortier ou de béton, et typologie. Doc. : A. Coutelas © Éveha 2022.*

Inv.	Fait	D.A.	Genre	Remarques	Description en macroscopie				Types
					Teinte	Texture	Nodules de chaux	Charge	
28	165	Sol	BGS	Surfaces planes mais non lisses, 1 couche épaisse de 4 à 5cm, MS englobant des cailloux calcaires, avec vestiges de MS argileux beige brun (au revers?)	Blanc vanille	Crayeuse	Rares, petits	Abondante, sable siliceux fin incolore ou gris noir, nombreux entourés d'argile ocre, quelques grains grossiers, quelques nodules argileux, fréquents gravillons calcaires (et des cailloux centimétriques)	-
29	113	Sol	BG	3 couches : statumen (ép.1cm) à cailloutis calcaire anguleux, rudus (ép.1,5cm environ) de MS déformé par le nucleus (ép.4-6cm) de BG	Blanc beigeâtre	Crayeuse	Rares, petits	Un peu de sable siliceux fin incolore à beige, mais surtout graviers anguleux calcaires, rares petits charbons	-
			MS		Beige abricot clair	Crayeuse	Rares, petits	Très abondante, sable siliceux fin surtout, quelques grossiers, mat, incolore à gris ou ocre car très nombreux vestiges de revêtements et nodules argileux	-
30	114	Sol	BGS	Surface lisse, revers sur cailloux calcaires, 1 couche épaisse de 7,5cm environ, avec vestiges de MS argileux beige brun au revers	Blanc vanille rosé	Crayeuse	Quelques, petits	Abondante, sable siliceux fin à grossier, mat, incolore à gris noir, entourés d'argile ocre, fréquents nodules argileux (rares tuileaux?) parfois centimétriques, fréquents petits gravillons calcaires beiges	-
31	135	Mur	MS	-	Beige jaunâtre	Crayeuse à sèche	Quelques, petits	Abondante, sable siliceux très fin/fin, mat, coloré (miel), rares éléments plus grossiers, quelques micas, quelques nodules argileux bruns	**Mo2**
32	140	Mur	MS	-	Beige jaunâtre	Crayeuse à sèche	Quelques, petits	Abondante, sable siliceux très fin/fin, mat, coloré (miel), rares éléments plus grossiers, quelques micas, quelques nodules argileux bruns	**Mo2**
41	103	Enduit	MT(S)	Mortier de l'enduit, ép.1,7cm, traces de lissage grossier en bandes faites avec outil large de 8cm	Rose pâle	Crayeuse	Rares, petits	Abondante, du sable siliceux fin, incolore, et surtout des tuileaux de la dimension des sables fins à moyens, ocres	-
			M(T)S	Mortier du mur, au revers en relief les négatifs de joints	Rose pêche	Crayeuse	Quelques	Abondante, sable siliceux fin à grossier, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, nombreuses traces d'argiles d'illuviaton (touts les grains avec des revêtements) et un peu de tuileau	-
42	127	Sol	BTSG	1 niveau a priori, ép.6cm max.	Blanc cassé	Crayeuse	Quelques	Quelques sable siliceux fins et incolores, surtout des graviers pluri-centimétriques de calcaire blanc, et quelques à fréquents tuileaux ocres centimétriques	-

4.7.3 Résultats

4.7.3.1 Les matières premières et les matériaux

On peut définir trois familles principales de matières premières : la chaux ayant servi de liant, le sable naturel et, enfin, le tuileau.

Il n'est jamais aisé d'identifier quelle roche a pu être utilisée comme pierre à chaux. On sait toutefois, depuis les travaux de M. Frizot (1975), que les calcaires exploités étaient les plus purs possibles, ce qui coïncide avec les préceptes des auteurs antiques, Caton en premier (*De Agricultura*. XXXVIII), recommandant les pierres les plus blanches et les plus dures. Tous les travaux récents confirment *a minima* l'emploi d'une chaux aérienne. Pourtant, dans le cadre de notre étude, ce ne sont qu'un quart des mortiers qui apparaissent avec une matrice aux caractéristiques d'une chaux aérienne recristallisée (par exemple **Fig. 203 et 204**) et, encore, celle-ci est chaque fois assez hétérogène. Les autres ont des aspects de matrice riche de composés hydrauliques (voir par exemple **Fig. 198 et 199**). Est-ce à dire que les chaufourniers ont préparé une chaux hydraulique ? La réponse est non, il ne s'agit ici que du résultat de réactions intervenues entre la chaux et l'argile incorporée avec le granulat (cf. *infra*), selon des processus connus depuis longtemps (Coutelas *et al.* 2004). Ces composés, obtenus involontairement, n'ont, par ailleurs, en rien amélioré la qualité de dureté et de résistance à l'humidité des mortiers, l'argile étant présente en trop grande quantité. On note que des réactions ont aussi eu lieu entre les tuileaux et la chaux au sein de l'échantillon n°27 (voir la **Fig. 203a**) avec semble-t-il des apports pour le matériau, devenu assez compact.

On sait aussi que l'approvisionnement en chaux était le plus local possible, le transport pouvant augmenter le coût de façon non négligeable, et la chaux vive ou éteinte étant, par ailleurs, une matière instable, nécessitant donc un soin particulier pour son stockage. À titre d'exemple, les distances parcourues pour des échanges de chaux dans l'arrière-pays provençal entre le XIII^e^ et le XVII^e^ siècle allaient de quelques kilomètres à 15 ou 20 km au mieux, et elles n'atteignaient au plus qu'une quarantaine de kilomètres dans la basse vallée du Rhône, pour les grands centres urbains d'Arles et de Marseille, grâce aux transports fluviaux (Vaschalde 2021). Le site de Migné-Auxances se trouvant en dehors du territoire immédiat de Poitiers/ *Limonum*, dans la vallée de l'Auxance, il y a fort à parier que le choix de la ressource en pierre à chaux se faisant indépendamment des marchés de la capitale de cité, avec une fourniture au plus près. Les observations des échantillons et des lames minces des mortiers n'a malheureusement pas permis de révéler de « mal cuit » de pierre à chaux, pouvant nous aiguiller sur la (ou les) source(s) potentielle(s). La seule exception vient de l'échantillon n°31 avec un nodule de chaux où il nous semble voir les vestiges d'un calcaire à pellets, sinon à oolithes (**Fig. 204d**). Il pourrait donc s'agir des bancs oolithiques du calcaire du Bajocien, qui constitue les flancs de la vallée plus à l'ouest (Cariou et Joubert 1989 : 10), mais en définitive toutes les formations locales du Jurassique moyen (les calcaires cristallins du Bajocien au Callovien) ont pu être mises à contribution, ce que les vestiges de l'époque moderne semblent confirmer (Cariou et Joubert 1989 : 31).

Les mortiers de maçonnerie sont, pour la grande majorité, faits de chaux et de sable local. Ce sont deux familles bien distinctes de granulat naturel qui ont été identifiées. Pour la première, les grains sont de la dimension des sables moyens à très grossiers (voir notamment les **Fig. 198 et 200**), avec une granulométrie à tendance bimodale. Il s'agit essentiellement de quartz auxquels s'ajoutent quelques silex (**Fig. 198d et 201c**) et oxydes plus ou moins gréseux (**Fig. 198a et 200c**). Ces grains sont toujours accompagnés d'une forte quantité d'argile ferrugineuse, ocre orange, sous la forme d'argiles d'illuviations (voir Coutelas *et al.* 2009 : 134-136). Ces argiles apparaissent en revêtements de grains (par exemple **Fig. 198c et 205a**), en nodules d'argile pure (**Fig. 200a et 201a**) voire en nodules argilo-sableux (**Fig. 198b et 201b**) qui sont, alors, l'image de la formation sableuse exploitée. Celle-ci ne correspond donc pas à du sable pur, mais à une formation géologique de type sables argileux. La faible diversité dans la nature des éléments et la présence de lits bien conservés dans les dépôts d'argile (**Fig. 200b**) nous permettent d'écarter des formations telles que les alluvions anciennes, ou les colluvions présentes localement. La lecture de la notice de la carte géologique révèle que les sables argileux ocres du Turonien seraient la source la plus adéquate, mais elle n'apparaît que très sporadiquement, et à grande distance du site. Finalement, ce sont comme souvent les formations dites superficielles qui ont certainement été exploitées, celles nappant les plateaux, à savoir les formations plio-quaternaires (p) dont l'une se caractérise par des sables quartzeux assez fins (vers 100-200 µm) associés à de « petits nodules ferrugineux » (Mourier 1986 : 29), ou encore la formation sous-jacente des Argiles résiduelles à silex (Rs) régulièrement chargée d'une phase détritique de type sable quartzeux avec parfois des pisolites ferrugineux (Cariou et Joubert 1989 : 22).

L'autre famille de sable naturel correspond à des grains de la dimension des sables fins, anguleux. Il s'agit essentiellement de quartz (**Fig. 199a**) avec des minéraux accessoires (micas, feldspaths/plagioclases, etc.) et de fréquents grains de glauconie (**Fig. 199c, 199d et 204c**). L'argile est aussi présente en abondance, mais les figures d'illuviation sont plus rares et la teinte est dans les jaunes ou les bruns (**Fig. 199b et 204b**).

On trouve aussi parfois quelques grains grossiers de calcaire du Jurassique et de silex (échantillon n°31 notamment ; **Fig. 204**). Ces caractéristiques renvoient vers les bancs de sables fins glauconieux qui peuvent constituer une partie du Cénomanien, dans sa partie inférieure (C1-2(a) ; voir Cariou et Joubert 1989 : 17-18). Leurs affleurements ne sont pas à proximité immédiate de Migné. Ils se trouvent en poches vers le nord au niveau de Neuville-de-Poitou ou de Jaunay-Clan, et en formations plus développées à partir de Vendeuvre-du-Poitou.

Enfin, le tuileau correspond à la dernière famille de matières premières. Il s'agit de terres cuites architecturales broyées, issues de différentes productions puisque l'on observe toujours un mélange entre diverses pâtes (**Fig. 203 et 205c**). Dans l'ensemble celles-ci sont néanmoins cohérentes avec une production potentiellement locale. Leur teinte varie de l'ocre clair au brun, avec un dégraissant assez abondant fait de limons ou sables quartzeux, parfois micacés, avec de fréquents nodules ferrugineux et des vestiges de papules d'argile d'illuviation. L'origine de la matière première correspond sans doute à de l'argile sableuse avec des formes d'illuviation, à savoir donc la même formation géologique que pour le sable grossier des mortiers, mais à partir de volumes ou bancs plus argileux que sableux.

Fig. 196 – *Lames minces des échantillons de mortier (dimensions 2,40 x 3,60 cm). Les grains incolores sont des quartz. Les gros grains plus beiges sont des silex, les nodules bruns sont des fragments de calcaire, ceux noirs ou roux sont des oxydes. Les gros grains ocres ou orangés de la lame 27 sont du tuileau. La lame 41 montre le contact entre un mortier riche en tuileau en moitié supérieure, et un mortier sableux en moitié inférieure. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022.*

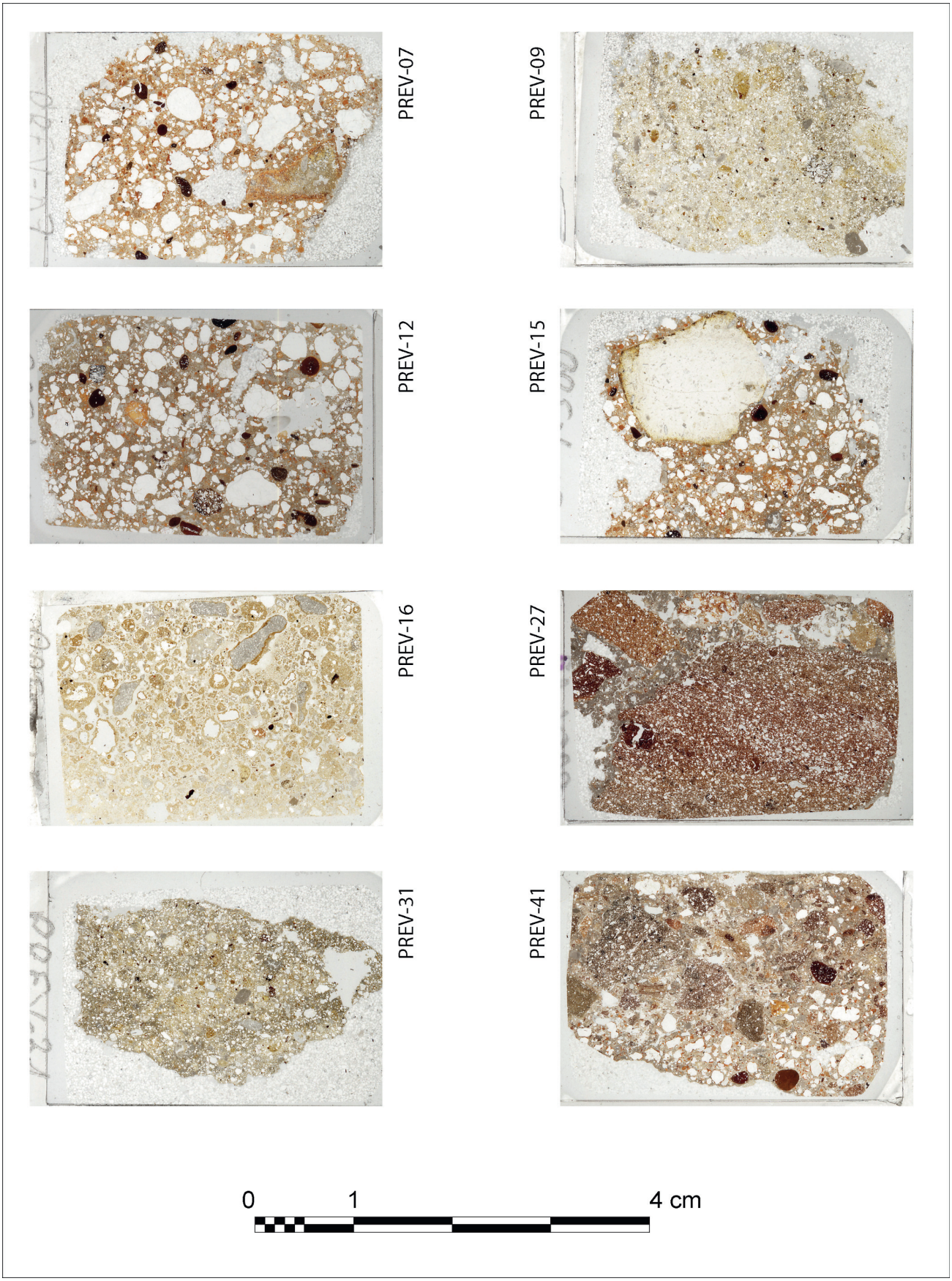


Fig. 197 – *Fiches de descriptions en macroscopie et en microscopie des échantillons de référence. Doc. : A. Coutelas © Éveha 2022.*

talents PORTAGE SALARIAL

MA-PREV-07

Date : 22/03/2022
Provenance : Migné-Auxances (86)
Édifice :
Espace : **Maçonnerie :** Mur F107
Emplacement précis : Blocage

Destination architecturale : Mortier de maçonnerie

Échantillon complet : ◉ Oui ○ Non
Nb de couches :
Couche picturale :

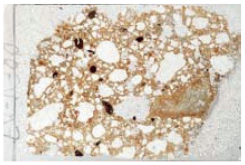
Nature 1	*Nature 2*	*Nature 3*
MS		
Nature 4	*Nature 5*	

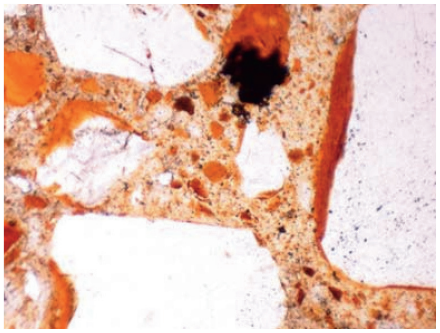
Description libre

Type Mo1.
En macroscopie la texture est onctueuse, la charge est abondante, à sable siliceux fin à grossier, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, quelques graviers, fréquentes traces d'argiles d'illuviaton.
En microscopie la matrice mêle plages de calcite (de formation secondaire) et plages de composés hydrauliques.
La teneur chaux/granulat semble de 1:3, mais la forte teneur en argile implique un minimum de 1:4.

	Matériau 1	Matériau 2	Matériau 3	Matériau 4	Matériau 5
Epaisseur (cm)	-				
Couleur	Orange ocre				
Nature matrice	Hydraulique				
Chaux:granulat	1:4				
Nodules de chaux	Quelques, petits, évidés				
Granulat	Quartz mono/polycristallins, silex, oxydes +/- gréseux, argile d'illuviation orange				
Forme des grains	Anguleux à arrondis, subanguleux surtout				
Teneur relative	Quelques oxydes, rares silex, sinon quartz et argile				
Granulométrie	200-600µm ou vers 1.5 -3mm				
Remarques	Argile en papules, revêtements et nodules				

Analyse pétrographique : ◉ Oui ○ Non





Fiche de description de mortiers archéologiques (A. Coutelas / UMR 8546)

260

MA-PREV-09

Date : 22/03/2022
Provenance : Migné-Auxances (86)
Édifice :
Espace : **Maçonnerie :** Mur F101
Emplacement précis : Blocage

Destination architecturale	Mortier de maçonnerie

Échantillon complet : ◉ Oui ○ Non
Nb de couches :
Couche picturale :

Nature 1	MS	*Nature 2*		*Nature 3*	
Nature 4		*Nature 5*			

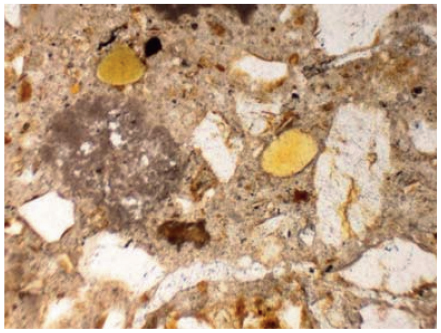
Description libre

Type Mo2.
En macroscopie la texture est onctueuse à crayeuse, la charge est très abondante, sable siliceux très fin/fin, mat, coloré (miel), rares éléments plus grossiers.
En microscopie la matrice mêle plages de calcite (de formation secondaire) et plages de composés hydrauliques.
De grandes plages plus riches en argiles, souvent à limons quartzeux, mal mélangées au reste du matériau.

	Matériau 1	Matériau 2	Matériau 3	Matériau 4	Matériau 5
Epaisseur (cm)	-				
Couleur	Jaune beige à moutarde				
Nature matrice	Hydraulique				
Chaux:granulat	1:3 à 1:4				
Nodules de chaux	Nombreux, ovales, petits surtout, sans caractéristiques				
Granulat	Quartz, argile d'illuviation ocre jaune, glauconie, micas, plagioclases...				
Forme des grains	Anguleux				
Teneur relative	Quartz et argile dominante, glauconie fréquente				
Granulométrie	50-200µm				
Remarques	Quelques petits charbons. Argile en papules ou nodules à limons ou sables quartzeux				

Analyse pétrographique : ◉ Oui ○ Non





MA-PREV-12

Date : 22/03/2022
Provenance : Migné-Auxances (86)
Édifice :
Espace : **Maçonnerie :** Mur F150
Emplacement précis : Blocage

Destination architecturale : Mortier de maçonnerie

Échantillon complet : ◉ Oui ○ Non
Nb de couches :
Couche picturale :

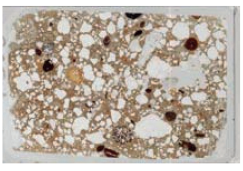
Nature 1	*Nature 2*	*Nature 3*
MS		
Nature 4	*Nature 5*	

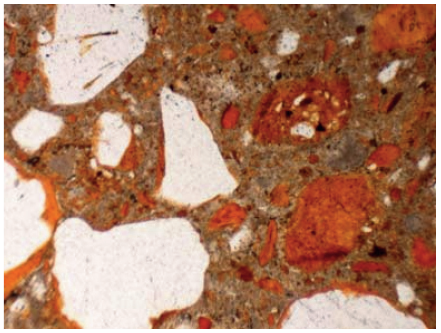
Description libre

Type Mo3.
En macroscopie la texture est onctueuse à crayeuse, la charge est abondante, à sable siliceux fin ou moyen, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, quelques gravillons, nombreux petits nodules d'argiles d'illuviaton.
En microscopie la matrice n'est pas homogène, mais garde principalement les caractéristiques d'une chaux aérienne, avec un début de formation de composés hydrauliques. Les réactions les plus nettes sont autour des silex.
La teneur chaux/granulat semble de 1:2, mais la forte teneur en argile implique un minimum de 1:3.

	Matériau 1	Matériau 2	Matériau 3	Matériau 4	Matériau 5
Epaisseur (cm)	-				
Couleur	Rose orangé clair				
Nature matrice	Pseudo hydraulique				
Chaux:granulat	1:3				
Nodules de chaux	Quelques, petits				
Granulat	Quartz mono/polycristallins, silex, oxydes +/- gréseux, argile d'illuviation orange				
Forme des grains	Anguleux à arrondis, subanguleux surtout				
Teneur relative	Quelques oxydes, rares silex, sinon quartz et argile				
Granulométrie	50-400µm ou vers 1 -3mm				
Remarques	Argile en papules, revêtements et nodules				

Analyse pétrographique : ◉ Oui ○ Non





262

MA-PREV-15

Date : 22/03/2022
Provenance : Migné-Auxances (86)
Édifice :
Espace : **Maçonnerie :** Mur F123
Emplacement précis : Blocage, fondation

Destination architecturale	Mortier de maçonnerie

Échantillon complet : ◉ Oui ○ Non
Nb de couches :
Couche picturale :

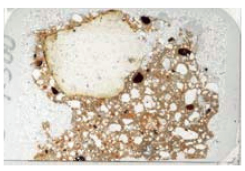
Nature 1	MS	*Nature 2*		*Nature 3*	
Nature 4		*Nature 5*			

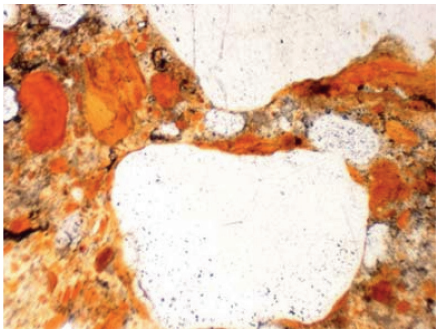
Description libre

Type Mo1.
En macroscopie la texture est onctueuse, la charge est abondante, à sable siliceux fin à grossier, émoussé, mat, incolore ou gris foncé, quelques graviers, fréquentes traces d'argiles d'illuviaton.
En microscopie la matrice est hétérogène, avec larges plages de chaux aérienne (lumineuse) et plages plus réduites où présence de composés hydrauliques.
La teneur chaux/granulat semble de 1:3, mais la forte teneur en argile implique un minimum de 1:4.

	Matériau 1	Matériau 2	Matériau 3	Matériau 4	Matériau 5
Epaisseur (cm)	-				
Couleur	Orange ocre				
Nature matrice	Pseudo hydraulique				
Chaux:granulat	1:4				
Nodules de chaux	Quelques, petits, 1 gros évidé				
Granulat	Quartz mono/polycristallins, silex, oxydes +/- gréseux, argile d'illuviation orange				
Forme des grains	Anguleux à arrondis, subanguleux surtout				
Teneur relative	Quelques oxydes, rares silex, sinon quartz et argile				
Granulométrie	50-200µm ou vers 0.5 -1mm, un gravier (11mm) de silex				
Remarques	Argile en revêtements, papules et nodules. Calcite cristallisée dans les vides				

Analyse pétrographique : ◉ Oui ○ Non





MA-PREV-16

Date : 22/03/2022
Provenance : Migné-Auxances (86)
Édifice :
Espace : **Maçonnerie :** Mur F163
Emplacement précis : Blocage, fondation

Destination architecturale : Mortier de maçonnerie

Échantillon complet : ◉ Oui ○ Non
Nb de couches :
Couche picturale :

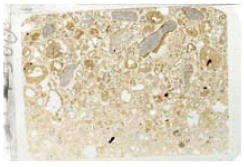
Nature 1	*Nature 2*	*Nature 3*
Mortier terreux		
Nature 4	*Nature 5*	

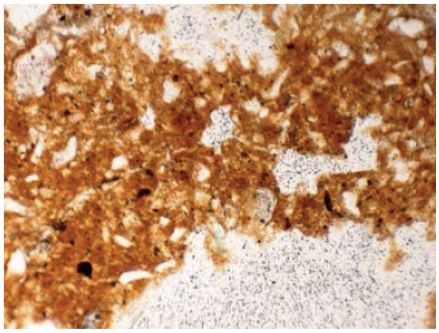
Description libre

Type Mo4.
En macroscopie la texture est argileuse, la charge est peu lisible, à sable siliceux, fin/moyen, mat, incolore surtout, quelques micas.
En microscopie la matrice est de type argileuse, voire de type argile de décalcification, encore partiellement carbonatée.
Matrice partiellement disparue suite à la préparation.
Des cristaux de calcite issus des calcaires locaux.

	Matériau 1	Matériau 2	Matériau 3	Matériau 4	Matériau 5
Epaisseur (cm)	-				
Couleur	Orange ocre				
Nature matrice	-				
Chaux:granulat	1:1 à 1:2 ?				
Nodules de chaux	Quelques, informes, gros				
Granulat	Quartz, calcaire coquillier, nodules argilo-limoneux				
Forme des grains	Émoussés				
Teneur relative	Calcaire le plus abondant				
Granulométrie	Quartz : limons-200µm, calcaire : 0.5-2mm				
Remarques	Quelques vides ronds en fantômes				

Analyse pétrographique : ◉ Oui ○ Non





264

MA-PREV-27

Date : 22/03/2022
Provenance : Migné-Auxances (86)
Édifice :
Espace : **Maçonnerie :** -
Emplacement précis : Sol F115, probablement le nucleus

Destination architecturale	Sol

Échantillon complet : ○ Oui ◉ Non
Nb de couches :
Couche picturale :

Nature 1	BT	*Nature 2*		*Nature 3*	
Nature 4		*Nature 5*			

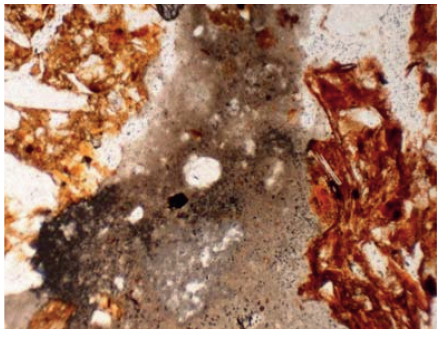
Description libre

En macroscopie la texture est crayeuse, la charge est très abondante, un peu de sable siliceux fin, mais surtout éléments centimétriques, soit tuileaux ocres ou bordeaux, soit semble-t-il cailloutis de roche brun sombre (calcaire silicifié?). Les graviers de roche ne sont pas visibles sur la lame...
En microscopie la matrice est de type aérienne, mais hétérogène avec nombreuses évolutions (formation de composés hydrauliques). Les quartz isolés proviennent du broyage des TCA.

	Matériau 1	Matériau 2	Matériau 3	Matériau 4	Matériau 5
Epaisseur (cm)	6.5				
Couleur	Blanc rosé				
Nature matrice	Aérienne				
Chaux:granulat	1:5 ?				
Nodules de chaux	Fréquents, petits, ou sous forme de mauvais mélange				
Granulat	Tuileau divers (ocres surtout, +/- riches en sables ou limons quartzeux...)				
Forme des grains	Anguleux				
Teneur relative	-				
Granulométrie	Quelques poussières, sinon 0.5-5mm, ou centimétriques				
Remarques	Nombreuses fines fissures de retrait				

Analyse pétrographique : ◉ Oui ○ Non





MA-PREV-31	
Destination architecturale	Mortier de maçonnerie

Date : 22/03/2022
Provenance : Migné-Auxances (86)
Édifice :
Espace : **Maçonnerie :** Mur F135
Emplacement précis : Blocage

Échantillon complet : ◉ Oui ○ Non
Nb de couches :
Couche picturale :

Nature 1	MS	*Nature 2*		*Nature 3*	
		Nature 4		*Nature 5*	

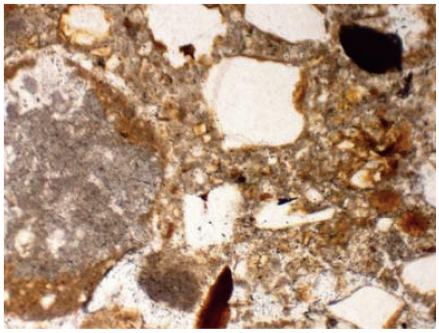
Description libre

Type Mo2.
En macroscopie la texture est crayeuse à sèche, la charge est abondante, à sable siliceux très fin/fin, mat, coloré (miel), rares éléments plus grossiers, quelques micas, quelques nodules argileux bruns.
En microscopie la matrice est hétérogène, de type aérienne mais avec quelques indices de formation de composés hydrauliques.
Quelques concentrations de granulat.

	Matériau 1	Matériau 2	Matériau 3	Matériau 4	Matériau 5
Epaisseur (cm)	-				
Couleur	Beige jaunâtre				
Nature matrice	Aérienne				
Chaux:granulat	1:3				
Nodules de chaux	Nombreux, ovales, au moins un mal cuit de calcaire oolithique ou à pellets				
Granulat	Quartz, argile d'illuviation ocre jaune, glauconie, micas, silex, calcaire...				
Forme des grains	Anguleux				
Teneur relative	Quartz et argile dominante, glauconie fréquente				
Granulométrie	Quartz : 50-200µm, nodules et calcaire vers 0.5mm				
Remarques	Quelques coquilles et petits oxydes				

Analyse pétrographique : ◉ Oui ○ Non





266

MA-PREV-41

Date : 22/03/2022
Provenance : Migné-Auxances (86)
Édifice :
Espace : **Maçonnerie :** Mur F103
Emplacement précis : Enduit extérieur

Destination architecturale	Enduit de protection

Échantillon complet : ○ Oui ◉ Non

Nb de couches : 2

Couche picturale : Aspect mixte entre lait de chaux et concrétion carbonatée mêlée d'argile, ép. 150µm

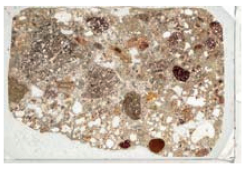
Nature 1	BT	*Nature 2*	MTS	*Nature 3*	
		Nature 4		*Nature 5*	

Description libre

L'échantillon semblait, en macroscopie, être constitué d'une couche d'enduit avec au revers les vestiges du mortier de maçonnerie, mais ce dernier ne correspond pas à celui du mur, et il contient quelques tuileaux : couche d'accroche ?

	Matériau 1	Matériau 2	Matériau 3	Matériau 4	Matériau 5
Epaisseur (cm)	1.7	-			
Couleur	Rose pâle	Rose pêche			
Nature matrice	Pseudo hydraulique	Pseudo hydraulique			
Chaux:granulat	1:4	1:3 à 1:4			
Nodules de chaux	Quelques à fréquents, petits	Fréquents à nombreux, petits et ovales			
Granulat	Tuileau divers (bruns surtout, +/- riches en sable ou limon quartzeux), quartz, oxydes	Quartz mono/polycristallins, oxydes, tuileaux bruns, argile d'illuviation orange			
Forme des grains	Anguleux	Émoussés (certains polylobés)			
Teneur relative	Quartz et oxydes rares	3/4 quartz et argile, 1/4 tuileaux			
Granulométrie	Poussières ou surtout 0.5 -7mm	Quartz : 100-400µm ou 1-1.5mm, tuileau : 1 -2mm			
Remarques	Rares petits charbons	Film de calcite en surface			

Analyse pétrographique : ◉ Oui ○ Non



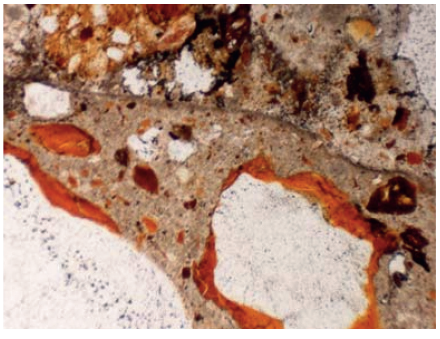


Fig. 198 – *Microphotographies de l'échantillon n°07 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) quartz et oxyde, matrice hydraulique. En (b) nodule argilo-sableux. En (c) quartz revêtus d'argile et matrice hydraulique. En (d) silex avec revêtement argileux. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022.*

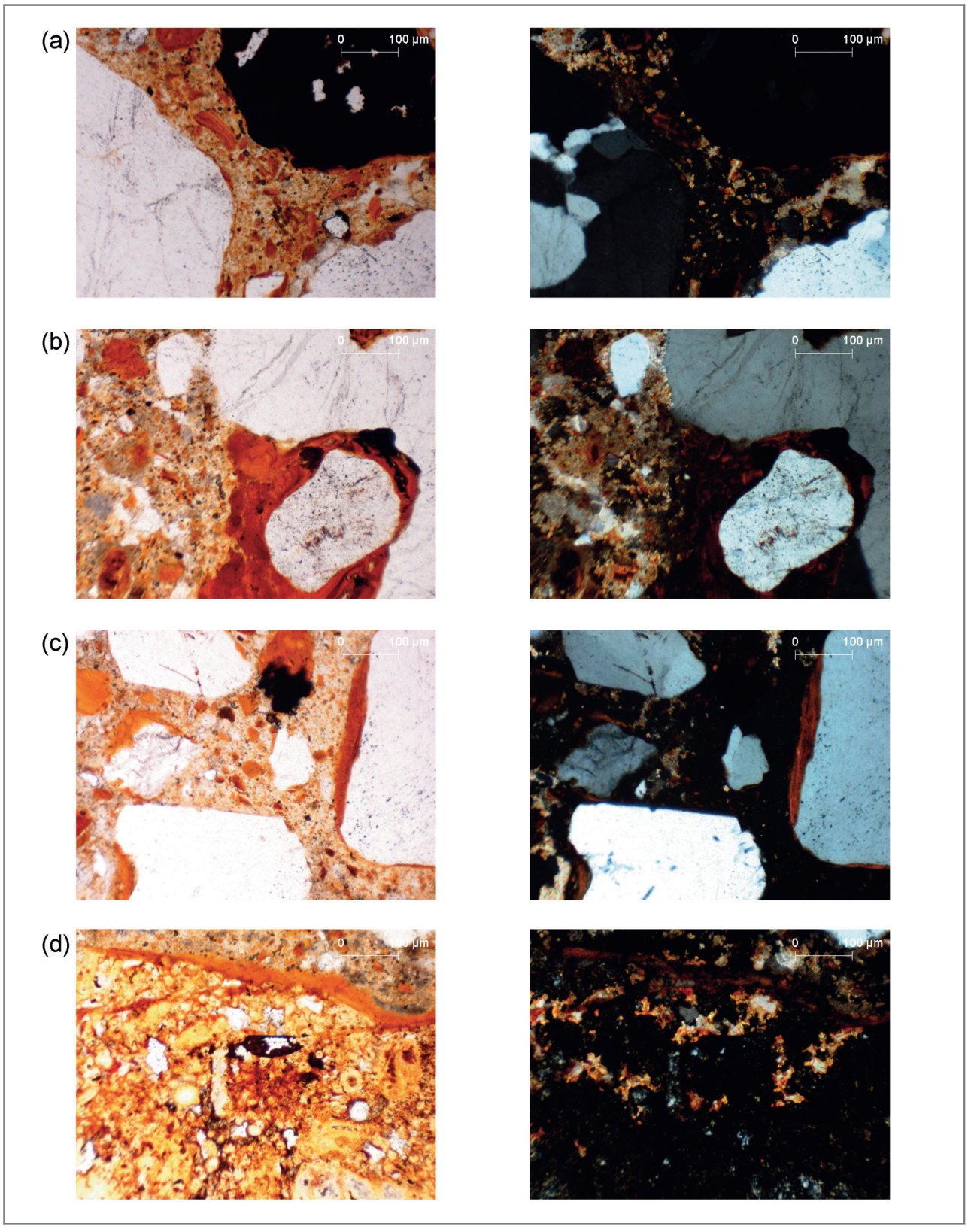


Fig. 199 – *Microphotographies de l'échantillon n°09 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) quartz et matrice partiellement hydraulique. En (b) nodule argilo-sableux avec glauconie. En (c) quartz, glauconies (jaunes ou vertes) et nodule de chaux (à gauche). En (d) nodule argilo-sableux, quartz et glauconie. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022.*

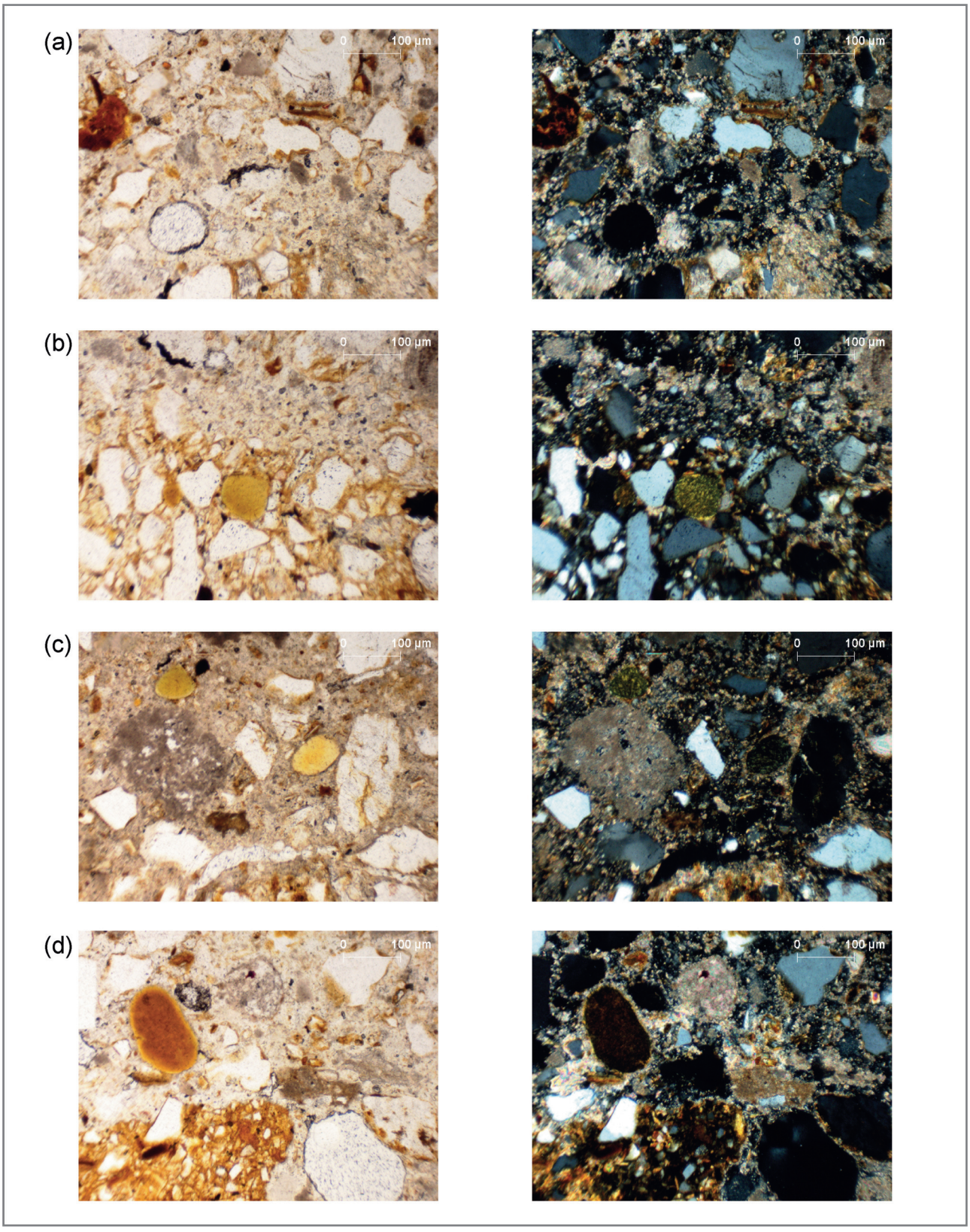


Fig. 200 – *Microphotographies de l'échantillon n° 12 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) quartz et papules argileuses. En (b) quartz avec revêtement argileux lité. En (c) quartz et oxyde. En (d) quartz revêtus d'argile, feldspaths altérés en haut. Clichés A. Coutelas © Éveha 2022.*

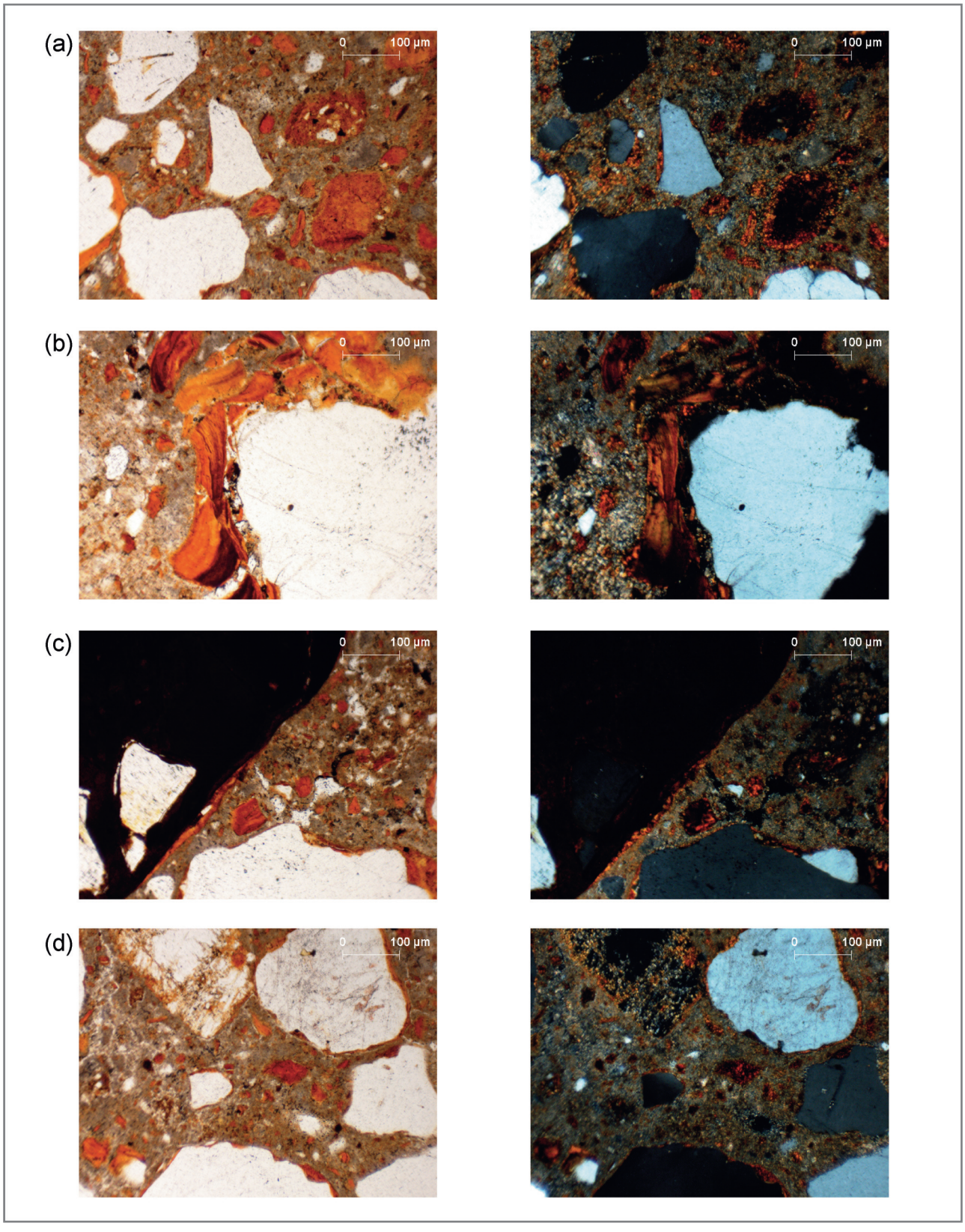


Fig. 201 – *Microphotographies de l'échantillon n° 15 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) quartz et papules argileuses. En (b) nodules argilo-sableux. En (c) silex. En (d) quartz et cristallisations de calcite dans un vide allongé (à gauche). Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022.*

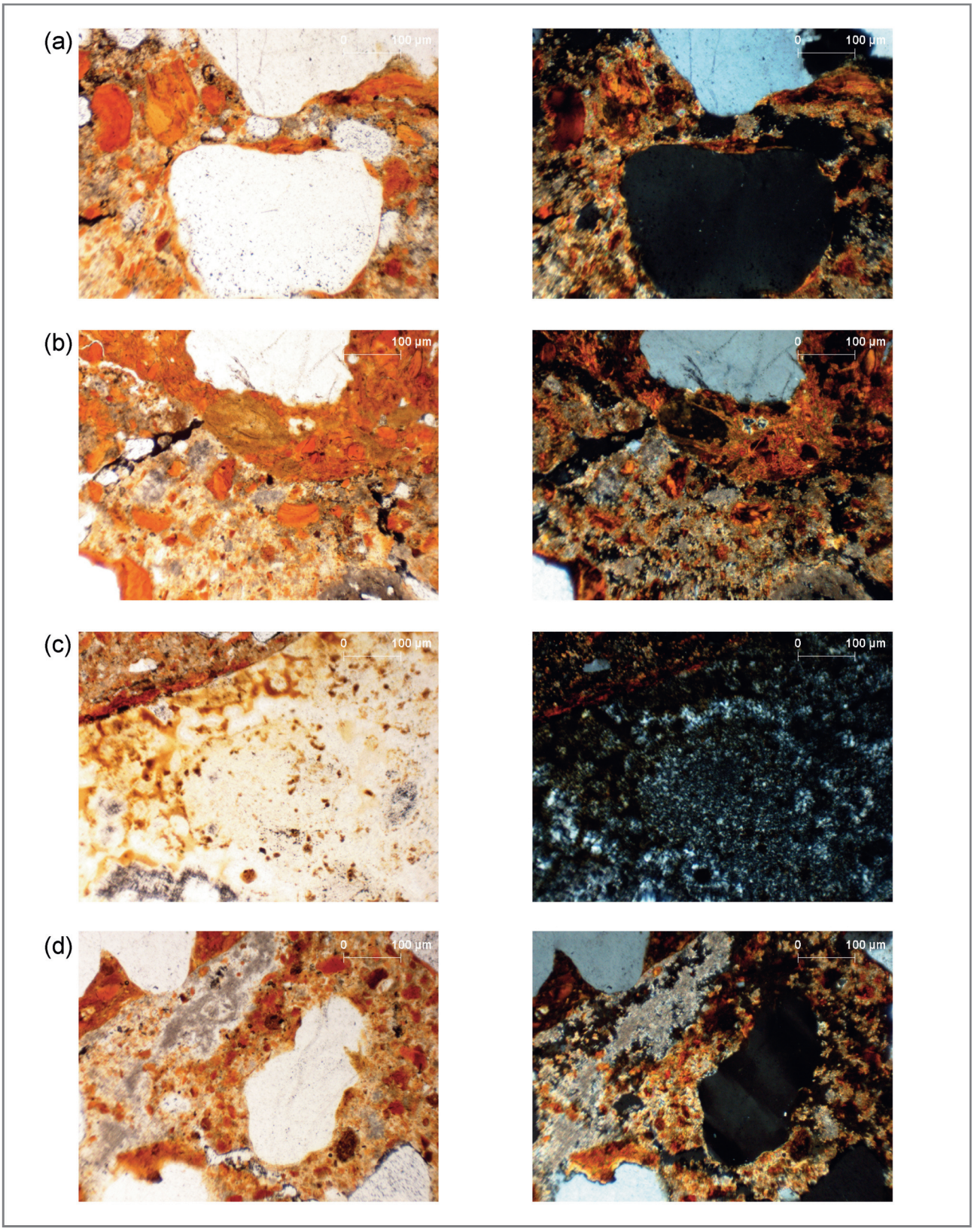


Fig. 202 – *Microphotographies de l'échantillon n° 16 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) matrice argileuse. En (b) nodule d'argile d'illuviation. En (c) nodule de chaux. En (d) plage de type boue calcaire. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022.*

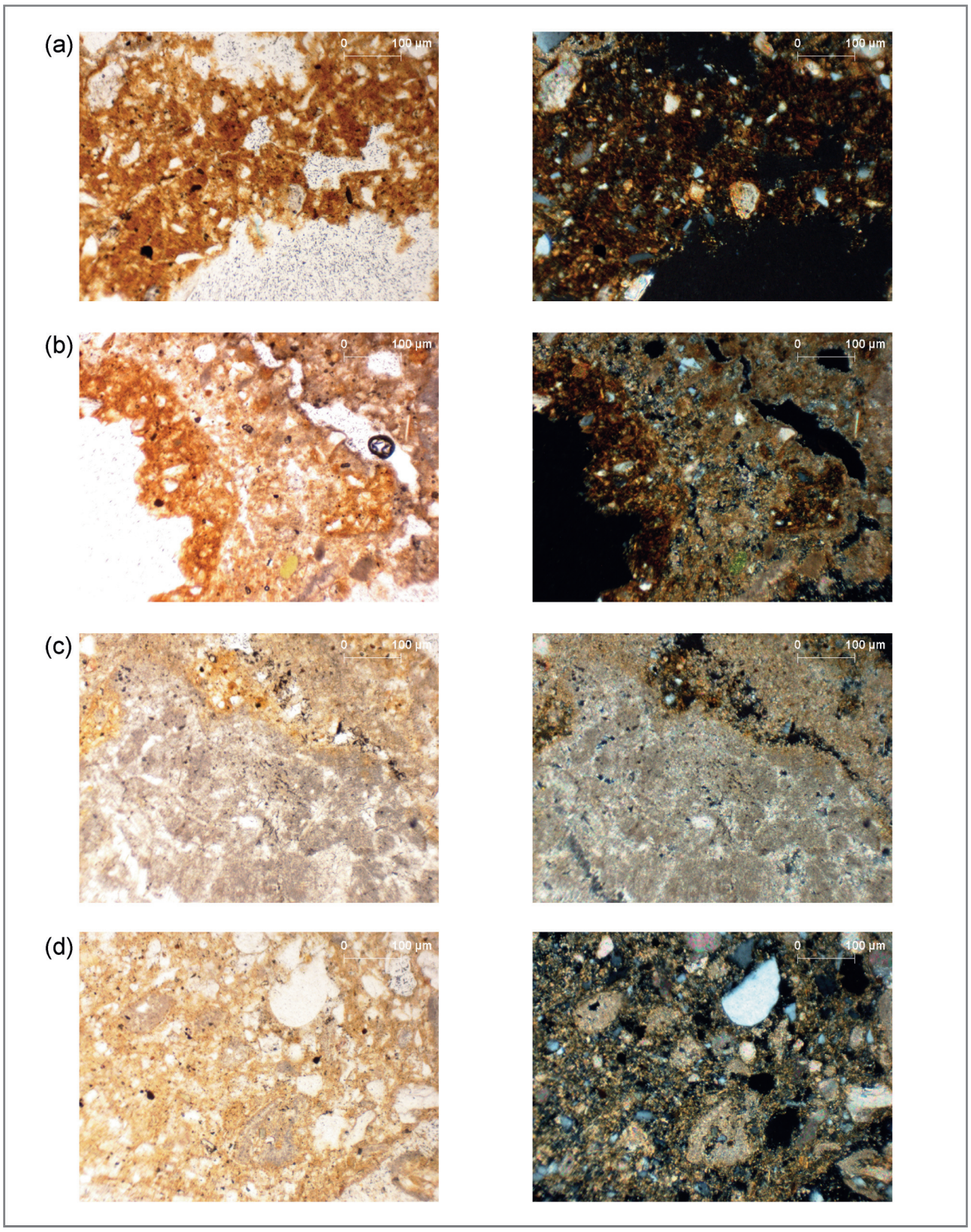


Fig. 203 – *Microphotographies de l'échantillon n°27 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) deux tuileaux avec matrice carbonatée au centre, zones de contact à composés hydrauliques. En (b) tuileau et matrice hétérogène du mortier. En (c) tuileaux, des indices de papules d'argiles d'illuviations en leur sein. En (d) tuileau brun à dégraissant quartzeux et nodule argileux. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022.*

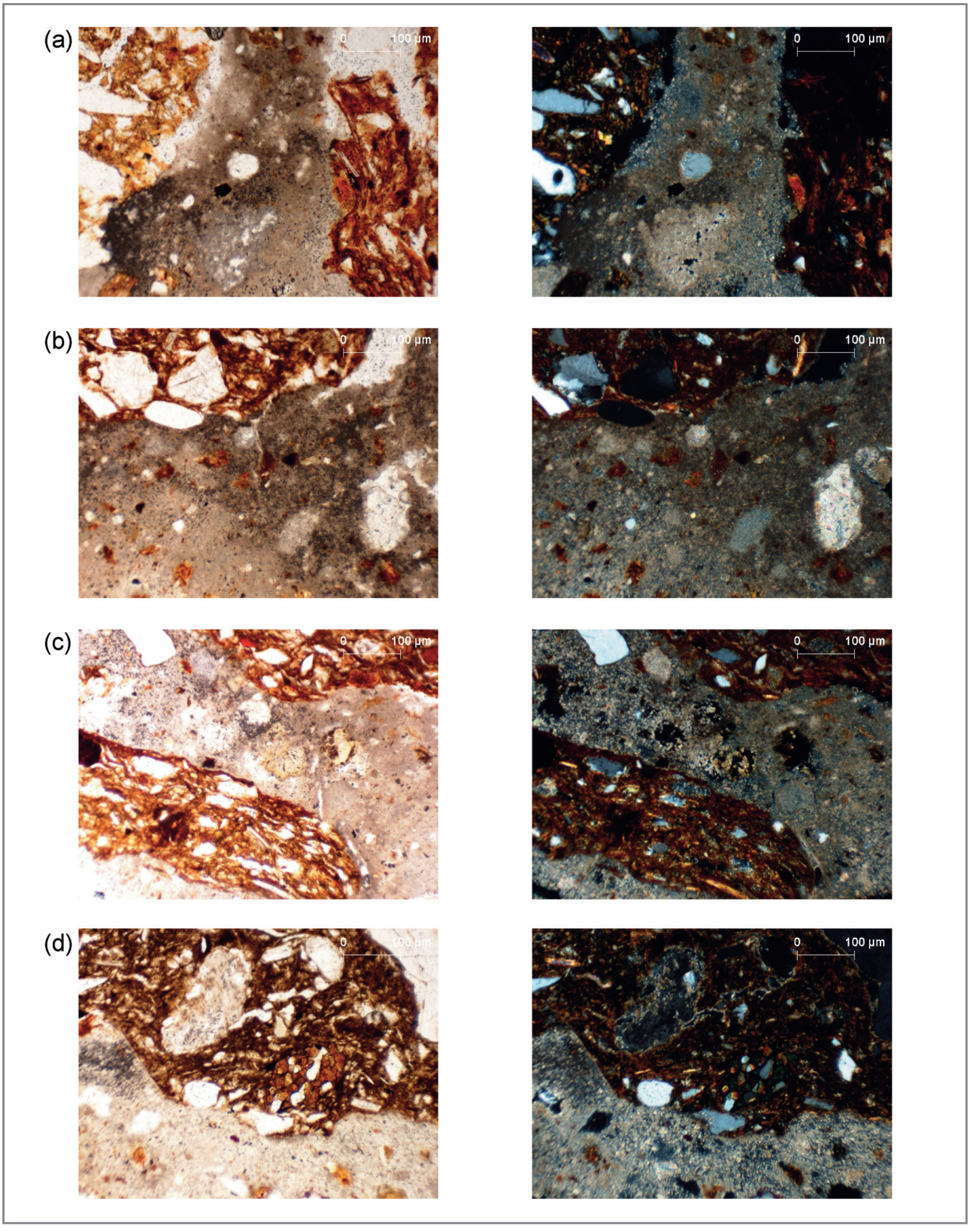


Fig. 204 – *Microphotographies de l'échantillon n°31 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) quartz (à gauche), résidu calcaire (au centre) et nodule argilo-limoneux (à droite). En (b) quartz et calcaires revêtus d'argile. En (c) silex, biotite (à gauche) et glauconie (en haut en centre). En (d) nodule de chaux. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022.*

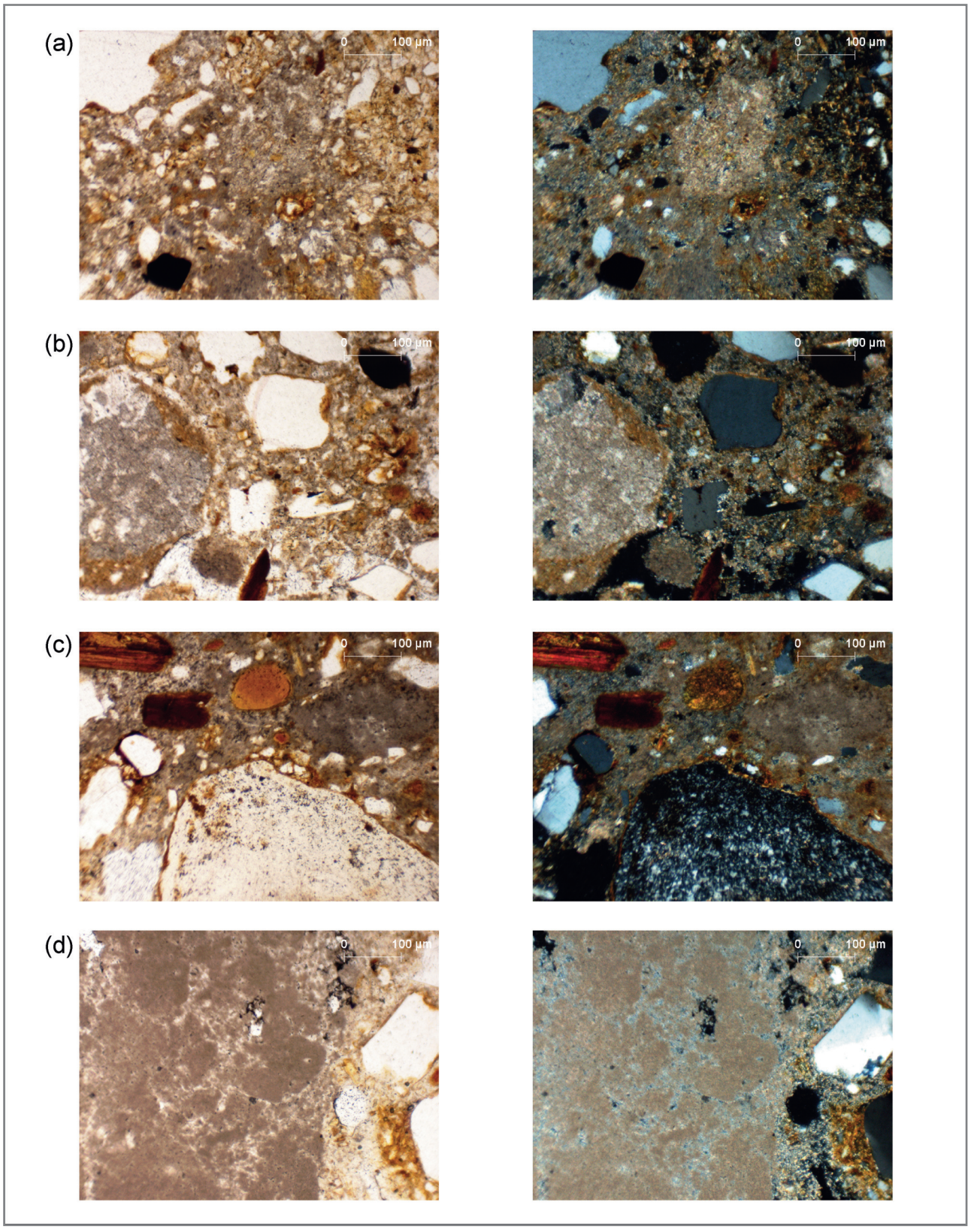
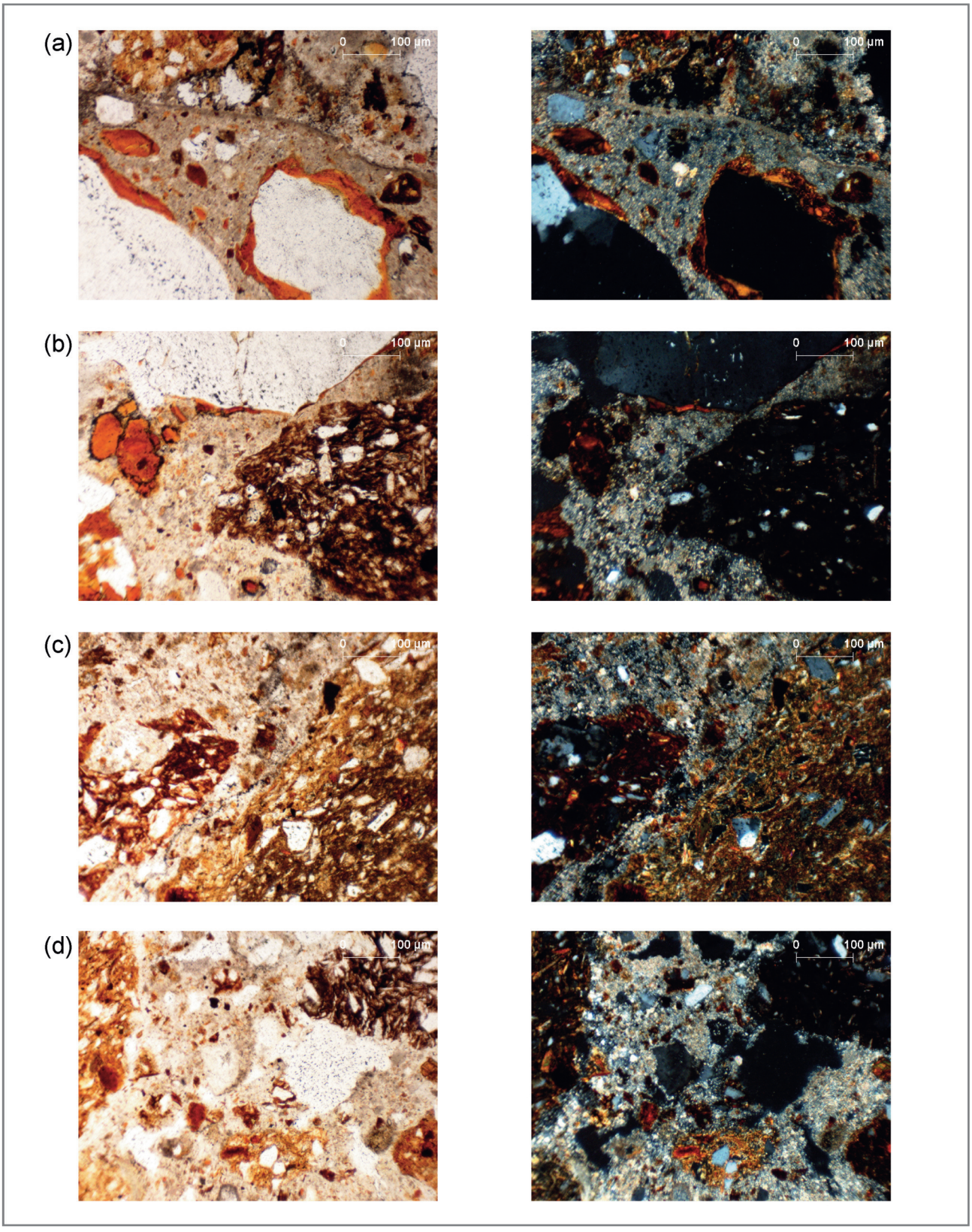


Fig. 205 – *Microphotographies de l'échantillon n°41 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) contact entre le mortier sableux (en bas) et le mortier de tuileaux, limite avec film de calcite. En (b) quartz et tuileau du mortier sableux. En (c) divers tuileaux du mortier de tuileau. En (d) d'autres tuileaux. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022.*



4.7.3.2 Les mortiers de maçonnerie et leur typologie

L'observation des trente-et-un échantillons nous a amené à définir quatre types de mortier notés Mo1 à Mo4 qui englobent quinze échantillons, tous des mortiers de maçonnerie (**Fig. 195 et 206**). Les autres sont chaque fois uniques au sein du corpus.

Le type de mortier Mo1 comprend les échantillons 06, 07, 10 et 15, avec les lames minces MA-PREV-07 et MA-PREV-15. C'est un mortier de chaux de teinte orange à ocre, fait de chaux et de sable quartzeux assez grossier très riche en argiles d'illuviation oranges (la première famille de sable naturel ; cf. *supra*). Le granulat est très abondant. Les nodules de chaux sont peu nombreux. La matrice montre la présence de composés hydrauliques.

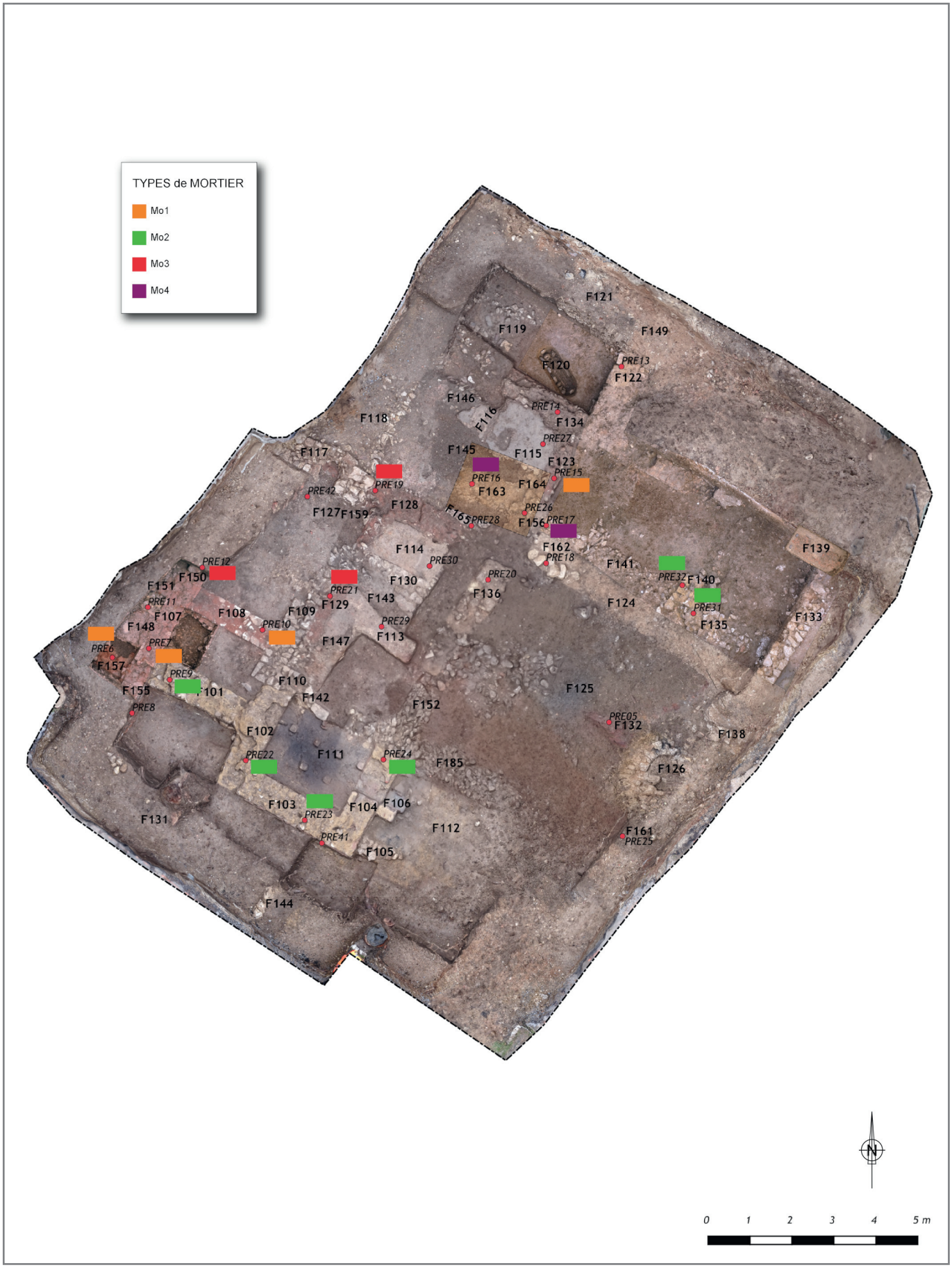
Le type de mortier Mo2 comprend les échantillons 09, 22, 23, 24, 31 et 32, avec les lames minces MA-PREV-09 et MA-PREV-31. C'est un mortier de chaux de teinte jaune à beige, fait de chaux et de sable quartzeux fin assez riche en argile plutôt ocre jaune (la seconde famille de sable naturel ; cf. *supra*). Le granulat est abondant. Les nodules de chaux sont nombreux. La matrice peut montrer la présence de composés hydrauliques.

Le type de mortier Mo3 comprend les échantillons 12, 19 et 21, avec la lame mince MA-PREV-12. C'est un mortier de chaux de teinte rose orangé, fait de chaux et de sable quartzeux assez grossier de la première famille de sable naturel. Le granulat est moins abondant que pour le type Mo1. Les nodules de chaux sont peu nombreux. La matrice montre la présence de composés hydrauliques, mais moins que pour le type Mo1. Globalement, la teneur plus faible en granulat, et donc en argile d'accompagnement, explique la teinte plus claire et la moindre présence de traits hydrauliques qu'au sein du type Mo1.

Le type de mortier Mo4 comprend les échantillons 16 et 17, avec la lame mince MA-PREV-16. C'est un mortier non pas de chaux mais de terre (**Fig. 202**), à laquelle on aurait ajouté néanmoins un petit peu de chaux, ce que révèle la présence de quelques nodules de chaux. Le granulat correspond à la seconde famille de sable naturel. Le matériau lui-même pourrait correspondre à la source « sableuse » exploitée.

Les autres mortiers de maçonnerie sont pour la plupart très terreux ou argileux, sans avoir la qualité des matériaux du type Mo3. C'est le cas des prélèvements n°13, 18, 20 et 26. La charge comporte alors beaucoup de gravillons ou graviers de calcaire. Leur teinte est foncé, dans les bruns. D'autres matériaux sont proches des types définis, sans y correspondre parfaitement. C'est le cas du prélèvement n°08 aux caractéristiques à mi-chemin entre les types Mo1 et Mo3, du prélèvement n°11 qui a pu être préparé avec un sable de la première famille de granulat naturel mais assez pauvre en argiles (ou à argile plus jaune), et du prélèvement n°14 proche du type Mo1 mais de teinte plus miel.

Fig. 206 – *Répartition des types de mortier identifiés sur le plan d'échantillonnage. Doc. A. Coutelas © Éveha 2022.*



4.7.3.3 Les mortiers des revêtements

Il n'y a pas de typologie établie pour les revêtements, tous étant chaque fois uniques au sein du corpus. Il y a quelques revêtements de sol qui semblent être constitués d'une seule couche de terre (prélèvements n°05 et 25) dont les caractéristiques ne sont finalement pas si éloignées de celles de certains mortiers de maçonnerie, mais avec des teneurs en cailloutis calcaires plus en adéquation avec leur fonction.

Les autres sols sont maçonnés. On a parfois observé plusieurs strates. La dernière est toujours un béton lissé, sans revêtement supplémentaire. Dans le détail, seuls les prélèvements n°28 et 30 pourraient être associés, malgré quelques différences d'épaisseur, de teinte et de granulométrie. La dernière couche s'apparente à un mélange entre un mortier sableux blanchâtre, à sable siliceux fin à grossier, accompagné de nodules argileux (**Fig. 207**), auquel on a ajouté des gravillons et des cailloux de calcaire. Au revers, ces deux sols de béton présentaient des traces de mortier sableux beige à brun, qui a pu servir de niveau intermédiaire (le rudus). C'est en effet la technique que l'on a perçue pour le sol du prélèvement n°29, échantillonné juste au sud. Ce sol présente les trois strates de la technique vitruvienne, avec un statumen épais de seulement 1 cm à petit cailloutis calcaire, puis un rudus de 1,5 cm en mortier beige abricot très riche en sable siliceux fin, et enfin le nucleus épais de 4 à 6 cm en béton blanchâtre fait de chaux et de graviers calcaires, très peu chargé de sable siliceux (**Fig. 208**). Si on trouve donc bien les trois couches de Vitruve, on note tout de même une grande différence avec les compositions proposés par l'architecte antique, le nucleus étant exempt ici de tuileaux et le rudus n'étant composé que d'un mortier, et non d'un béton, ce qui est peu fréquent pour la Gaule romaine.

Le lambeau de sol du prélèvement n°42, situé plus à l'ouest, semble fait surtout de chaux et de graviers calcaires, avec en plus de gros éléments de tuileaux et peut-être du silex. Il y a très peu de sable siliceux. La teinte du matériau est blanc cassé, ce qui suppose très peu de réactions entre la chaux et les fragments de terres cuites. C'est un peu différent pour le sol du prélèvement n°27 (lame MA-PREV-27). Le radier a été vu, mais il n'a pu être prélevé. Il n'y a pas de niveau intermédiaire. Le nucleus est un béton de chaux et de tuileaux centimétriques, avec peut-être un peu de sables et graviers naturels vus uniquement en macroscopie. La grande richesse en tuileaux explique la légère coloration de la matrice, qui est blanc rosé. En revanche, les réactions pouzzolaniques entre la chaux et ces terres cuites sont restées limitées.

Le seul revêtement mural prélevé correspond à l'échantillon n°41 (lame MA-PREV-41). Il comporte deux couches. Celle visible au revers dessine les empreintes des moellons. La surface n'est pas décorée et conserve les traces de talochage (**Fig. 209**). C'est donc plus un enduit technique qu'un revêtement décoratif. Il s'agit d'ailleurs d'un enduit extérieur. La couche d'accroche est un mortier riche en sable, et très secondairement en tuileau, tandis que la couche de surface est à l'inverse riche en tuileau avec de rares grains de sable naturel. C'est donc un souci de protection contre l'humidité qui a primé ici, avec cet emploi de tuileau pour la couche extérieure, tandis que la présence de sable dans la première couche vise à une meilleure liaison avec les matériaux du mur.

Fig. 207 – *Vue de détail, en coupe, du prélèvement de sol n°30. Les tâches ocres ne sont pas du tuileau mais des nodules argileux. Cliché : A. Coutelas © Éveha 2022.*



Fig. 208 – *Vue de détail, en coupe, du prélèvement de sol n°29, avec un béton de cailloux calcaires sur un lit de mortier sableux. Cliché : A. Coutelas © Éveha 2022.*



Fig. 209 – *Vue de détail de la surface du prélèvement d'enduit n°41. On ne distingue pas de décor, mais on remarque les traces laissées par le lissage. Cliché : A. Coutelas © Éveha 2022.*



4.7.4 Discussion

L'étude confirme donc le grand nombre de matériaux qui ont pu être mis en œuvre. Aux mortiers de maçonnerie terreux s'associent des mortiers faits de chaux et de granulat naturel, ce dernier étant, pour les types Mo1 et Mo3, tout à fait local et plus argilo-sableux que sableux au sens strict. Ces deux mortiers orangés ont d'ailleurs des caractéristiques assez similaires et l'on peut se demander s'ils ne procèdent pas du même programme de construction, mais lors de phases distinctes du chantier. En revanche le type de mortier Mo2, qui compose les maçonneries les plus méridionales (salle à hypocauste) et qui nous permet d'ajouter à cet ensemble architectural les murs 135 et 140 à l'est (**Fig. 210**), est préparé avec un tout autre sable, marquant un changement complet dans la stratégie d'approvisionnement puisque son extraction a dû se faire de nombreux kilomètres au nord du site. Ce choix est d'autant plus étonnant que la qualité, ou plutôt la pureté du sable ne semble pas particulièrement meilleure. Il est en revanche beaucoup plus fin, ce qui est parfois un trait caractéristique de produits plus tardifs, de l'Antiquité tardive ou du Moyen Âge, mais le contexte n'est pas cohérent avec cela et de toute façon les références locales manquent ici pour pouvoir l'affirmer.

Il y a donc quelques ensembles architecturaux qui apparaissent. Les murs 107, 108 et 157 forment un ensemble au sud-ouest auquel on peut ajouter plus au nord le mur 123, lui aussi à mortier Mo1. Il recouvre le mur 164 au liant argileux, ce qui implique deux phases, à moins que ce volume ne fasse office de fondation. Les murs 128, 129 et 150 forment un ensemble contigu, érigé avec un mortier proche du précédent, de type Mo3. Au sud, ce sont les murs 101 à 104 qui forment la pièce à hypocauste et le mur juste à l'ouest. Leur mortier, de type Mo2, est aussi présent au nord-est dans les murs 135 et 140. Dans le prolongement du mur 140 vers l'ouest c'est un autre ensemble qui est apparu, avec le mortier plus argileux de type Mo4 et les maçonneries 156 et 163, et probablement 141 dans l'alignement. Les sols en dur sont fréquents au sein de cette partie de l'édifice. Avec la présence de l'hypocauste, leur nombre confirme le soin qui a été apporté à l'aménagement interne du bâtiment. Toutefois, la norme des trois strates, avec un béton en rudus et un mortier ou béton de tuileau en nucleus, n'a pas du tout été suivie ici. On note que c'est surtout ce niveau intermédiaire qu'est le rudus pour lequel il y a eu le plus de liberté dans les choix ou dans l'exécution, puisqu'il est soit absent, soit composé d'un mortier sableux plutôt que d'un béton. Dans le premier cas, c'est une simplification de la technique, dans le second – observé notamment pour les échantillons 28 à 30 – c'est un choix plus singulier qui pourrait être la marque d'un atelier.

Quant au seul revêtement mural étudié, bien que de surface fruste, il est d'une technique élaborée et les matériaux apparaissent de qualité, ce qui témoigne bien du soin appliqué à sa réalisation. On peut d'ailleurs estimer que cette qualité était nécessaire au regard de la fonction de l'espace et de la nature du mortier de maçonnerie qui, soumis aux intempéries, n'aurait pas fait long feu.

4.7.5 Conclusions

L'étude des mortiers de construction et de revêtement confirme donc les impressions de terrain, à savoir une grande diversité des matériaux et des techniques. Quelques ensembles architecturaux ressortent de l'analyse, mais ils ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des volumes maçonnés. Plus que des soucis dans l'exécution des recettes au fil du (ou des) chantier(s), on reconnaît ici la diversité propre aux contextes domestiques, avec à l'origine peut-être des chantiers un peu moins maîtrisés mais, surtout, des interventions plus nombreuses avec le temps que pour un édifice public à la structuration plus durable. L'opération la plus importante semble avoir été l'ajout au sud de la salle sur hypocauste, réalisée avec un mortier de maçonnerie au sable plus fin que pour les maçonneries antérieures. Elle fut accompagnée d'autres aménagements plus au nord-est, dont on ne distingue que quelques indices avec les murs 135 et 140. Malgré toutes ces transformations, et l'abondance de matériaux assez terreux ou pauvres en chaux, la qualité d'ensemble reste assez élevée, avec notamment l'emploi de revêtements de sol maçonnés, parfois confectionnés avec la stratigraphie usuelle, à défaut des recettes habituelles. En termes de comparaison, les matériaux du bâtiment dit des « thermes » de la rue Arthur Ranc à Poitiers ne sont pas si différents. Les mortiers terreux y sont rares, mais toute une gamme de mortiers de maçonnerie rappellent ceux orangés de Migné, riches en argiles d'illuviation (Poirier 2011). Les sols sont généralement plus épais et plus riches en tuileaux, ce qui n'est pas surprenant. Quant aux revêtements muraux, ils ne sont pas si différents avec deux exemples composés d'une couche de mortier de chaux avec une charge de sable siliceux avec indices d'argile d'illuviation et, secondairement, de tuileaux. À l'inverse, les premiers travaux menés sur les peintures murales de *Limonum* montrent l'absence de tuileaux dans la couche d'accroche, mais néanmoins l'emploi de ce sable local assez grossier, argileux et aux fréquents nodules d'oxyde. Les couches suivantes, de transition et de finition, font quant à elles appel à des sables souvent bien plus propres. Cela conforte le statut d'enduit technique ou extérieur pour le seul enduit issu du corpus de ce site de Migné-Auxances.

Fig. 210 – *Hypothèse de cartographie des types de mortier. Doc. : A. Coutelas © Éveha 2022.*



5 SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Malgré une emprise très modeste, le site du *14 rue du Centre*, situé dans le bourg actuel de Migné-Auxances, a livré des vestiges qui témoignent d'une histoire relativement longue s'étendant de la période gallo-romaine à l'époque contemporaine (**Fig. 213 et 214**). Implanté au cœur de la vallée de l'Auxance, à quelques kilomètres de la capitale de cité *Lemonum* et à quelques centaines de mètres d'une des voies terrestres majeures du territoire Picton, il voit se développer au cours de l'Antiquité un bâtiment relativement cossu s'étendant probablement bien au-delà de l'emprise prescrite. La fouille a permis de mettre en lumière l'évolution de l'édifice à travers divers programmes de construction. Le site étant extrêmement pauvre en mobilier, notamment en céramiques, les éléments permettant de définir leur chronologie sont cependant peu nombreux. Ainsi, seuls 43 tessons antiques dont 18 en position résiduelle ont été découverts. Le phasage du site s'appuie donc essentiellement sur l'étude de la stratigraphie relative. Quelques ossements ou des charbons ont toutefois été prélevés afin de réaliser des datations radiocarbones qui constituent de précieux jalons chronologiques. L'étude pétroarchéologique menée par A. Coutelas, tout en renseignant la composition et le mode de mise en œuvre des mortiers des diverses maçonneries, permet également de mieux cerner les différentes campagnes de construction et d'étayer notre phasage.

Les trois premières phases semblent traduire une expansion progressive du bâti. L'occupation initiale n'est matérialisée que par quelques maçonneries extrêmement arasées localisées au nord-ouest du site. Elles sont constituées d'une semelle de mortier coulée sur une tranchée comblée par un hérisson de pierres et petits blocs calcaires. Le mortier, de couleur jaune foncé, est terreux et contient assez peu de chaux. Sur les trois murs ayant fait l'objet d'un prélèvement, seuls deux sont toutefois suffisamment similaires pour être associés avec certitude. Le sable utilisé pour leur confection est un granulat naturel appartenant à la famille des sables fins glauconieux. Cette matière première, issue des formations géologiques du Cénomanien, est probablement extraite assez loin de Migné (à Neuville-de-Poitou, Jaunay-Clan ou Vendeuvre-du-Poitou).

Les seules céramiques permettant d'offrir des données chronologiques pour cette première occupation sont issues du niveau dans lequel les murs sont installés, un horizon limoneux recouvrant le toit du substrat. Il a fourni quelques tessons protohistoriques associés à des productions du Haut-Empire dont le bord d'un pot Santrot 250. Cet élément permet au mieux de préciser que ces premières constructions sont postérieures aux années 50-75 ap. J.-C.

La deuxième phase a laissé une empreinte bien plus manifeste avec des vestiges qui occupent quasiment l'intégralité de l'emprise. Cette seconde séquence regroupe d'assez nombreux murs, construits de manière relativement homogène. Comme pour la phase précédente, leur fondation s'installe sur un soubassement composé de pierres et de blocs calcaires peut-être à fonction drainante. Au-dessus, une semelle de mortier adjointe de quelques pierres est coulée avant la mise en place de l'élévation. Les mortiers utilisés sont, du moins en apparence, très semblables. Il s'agit de mortiers de chaux rose-orange voire rougeâtres. Ils ont tous été réalisés avec la même famille de granulat, d'origine locale, des sables quartzeux moyens à très grossiers issus des formations du Plio-quaternaire ou de la phase détritique des formations d'argiles résiduelles à silex du Cénozoïque. L'étude de A. Coutelas révèle toutefois quelques différences pouvant marquer l'existence de plusieurs « sous-phases » au sein d'un même programme de construction. Deux groupes de quatre et trois maçonneries ont ainsi été mis en évidence, auxquels nous associons deux maçonneries isolées. Les variations observées sont liées à une charge plus ou moins importante en granulat impactant notamment la couleur du mortier qui fluctue ainsi du rouge-orange au rose-orange ou encore au rose teinté de jaune. Ces variations pourraient indiquer que ce programme de construction a été assez long et marqué par différentes étapes.

Le mur F134, mortier rose-jaune, en marque probablement le commencement. Une pierre de seuil pour une porte à vantail unique semble matérialiser la présence d'un accès à l'est. Une couche de mortier rouge-orange sur sa face supérieure indique que celui-ci a très probablement été condamné au moment où sont construites la majorité des maçonneries associées à la phase II.

Les murs de cette période dessinent un ensemble de pièces à l'ouest dont trois ont conservé, au moins de manière résiduelle, des niveaux de sols maçonnés. Ces derniers sont des bétons gravillonneux reposant sur un *rudus* de mortier sableux, technique peu habituelle en Gaule romaine.

À l'est, un grand espace semble se dessiner. Perturbé par de multiples creusements postérieurs, il est toutefois difficile à appréhender. Seuls deux lambeaux de sol de graviers et galets, dont un sans adjonction de chaux, y ont été observés, et leur attribution chronologique est incertaine. Il est possible que cette zone soit davantage un espace extérieur.

À l'angle sud-ouest, un mur fondé plus profondément que les autres et utilisant un mortier très légèrement différent pourrait être en lien avec des contraintes techniques ou traduire un décalage chronologique et une modification du plan du bâtiment au cours de la phase II.

Là encore, en l'absence de niveaux d'occupation et de mobilier ou de charbons associés, il est difficile de proposer une datation pour cette étape de l'édifice. En effet, bien que le bâtiment connaisse manifestement un fort développement avec la mise en place de nombreux aménagements, un seul tesson est attribuable à cette phase : un fragment d'une sigillée provenant du centre de la Gaule datée entre 140 et 240 ap. J.-C.

L'expansion du bâtiment se poursuit au cours de la période suivante avec l'édification de murs à mortiers jaunes fonctionnant avec des sols en béton de graviers et de tuileaux reposant sur un radier de pierres et petits blocs calcaires. Le lieu d'approvisionnement en sable change à nouveau avec un retour à l'importation des sables fins du Cénomanien utilisés lors de la première phase. Les fondations montrent des assises souvent assez grossières utilisant majoritairement des blocs bruts ou grossièrement équarris et parfois des moellons soigneusement travaillés peut-être en remploi.

Une grande partie des maçonneries montées au cours de la phase précédente restent en place et servent de support à l'édification de nouveaux sols, comme par exemple au nord où le sol F115 vient s'appuyer sur les maçonneries à mortier orange F123 et F128. Ce niveau de circulation conserve également l'empreinte d'une maçonnerie construite au cours de la phase II, formant une « banquette » à l'intérieur de la pièce, et dont la fonction reste obscure.

L'arasement du mur F157, au sud-ouest du site, lors de la mise en place d'un sol en béton de tuileau (F148), atteste toutefois une modification du plan du bâtiment.

Cette nouvelle campagne de construction semble témoigner d'une recherche de confort supplémentaire avec la mise en place de systèmes de chauffage.

Au sud, une petite salle dotée d'un hypocauste sur pilettes est installée. Un niveau recouvrant le ressaut de fondation de son mur méridional a livré de rares tessons qui pourraient placer sa construction au IIIe siècle ap. J.-C. Un *praefurnium* est restitué à l'est, matérialisé par les vestiges d'un canal de chauffe surplombant un sol argileux jaune constellé de charbons. Au nord-ouest, sous le sol F115, une autre canalisation destinée au passage de l'air chaud a été observée. Celle-ci est prolongée par un probable second foyer au nord.

À nouveau, le mobilier permettant de dater la construction de ces divers aménagements est quasiment inexistant. Toutefois, des analyses radiocarbones menées sur des charbons issus d'un niveau d'abandon et du sol du *praefurnium* de la salle chauffée sud laissent supposer qu'elle était encore fonctionnelle au cours d'une période comprise entre le milieu du IIIe et la fin du IVe voire le début du siècle suivant. Les mêmes datations sont proposées pour des prélèvements effectués sur la canalisation et le foyer situés au nord. Un fond de coupe à décor à l'éponge, caractéristique du IVe siècle ap. J.-C., bien qu'en position résiduelle dans la sépulture F178, semble par ailleurs confirmer que les lieux sont encore occupés au Bas-Empire.

L'étude anthracologique révèle, pour les niveaux antiques, une assez grande diversité taxonomique. De manière assez classique, le chêne est largement majoritaire au sein des assemblages. Il est accompagné d'autres essences souvent employées comme combustibles, certes représentées par seulement quelques fragments : l'érable et le noisetier. Le spectre comprend également de l'orme, de l'aulne, du nerprun ainsi que des taxons de la famille des *Rosaceae Maloïdeae* et des Prunoïdés. Ces charbons traduisent une collecte de petits et moyens bois dans des environnements variés allant de chênaies plus ou moins denses à des forêts ripisylves.

Ces différentes essences côtoient par ailleurs deux taxons plus originaux : de la vigne et du citronnier.

La présence de la vigne est maintenant bien attestée en Gaule non méditerranéenne au Haut-Empire. D'assez nombreuses installations vinicoles ont été reconnues en Aquitaine romaine, notamment en Charente-Maritime (Balmelle *et al.* 2001 : fig. 61). Des vignes seraient ainsi plantées dès le premier tiers du Ier siècle de notre ère à Saint-Georges-des-Coteaux (Gerber 2002) et divers aménagements rendent compte d'une activité de production de vin, par exemple sur les sites de la *Z.A.C. Bongraine* à Aytré, de *Monsidun* à L'Houmeau, ou encore *Les Pièces de Monsieur Jarnac* à Bourg-Charente (Hanry 2005 ; Cornec *et al.* 2016, Connet *et al.* 2016). Dans le département de la Vienne, des structures interprétées comme des cuves de décantation et les vestiges d'un probable pressoir ont été observées sur le site de la villa de *la Croche* (Simon 1981 et 1982 ; Provost 2021 : 361-363). Une installation viticole est également identifiée à la villa *Les Grandes Pièces* à Ingrandes. Les restes organiques de vigne issus de contextes antiques sont toutefois assez rares et il s'agit le plus souvent de graines.

Quatre charbons issus du comblement basal de la canalisation F182 ont été identifiés comme des restes de citronnier (*Citrus limon*). Ce taxon exogène constitue une découverte inédite dans la région et apparaît comme extrêmement rare en Gaule romaine. Le genre *Citrus* connaissant une grande variabilité et étant particulièrement propice aux phénomènes d'hybridation, la détermination spécifique de ces restes archéobotaniques est extrêmement compliquée. Les agrumes semblent connus dès le IIIe siècle av. J.-C. en Italie (Pagnoux *et al.* 2016 : 117). Des pollens de *Citrus x limon* ont été identifiés au Ier s. av. J.-C. à Oplontis (Russo-Ermolli *et al.* 2018). Quelques restes organiques associés à des représentations iconographiques comme à la *Maison du Verger* à Pompéi (**Fig. 211**) permettent de suggérer que le citron est cultivé en Italie à partir du début de notre ère. Les agrumes, et probablement plus particulièrement le genre *Citrus*, sont également évoqués dans des textes antiques où ils sont présentés comme des plantes dotées de nombreuses vertus curatives (Pagnoux *et al.* 2016 : 122-125). L'arbre serait également cultivé dans les jardins pour son rôle décoratif à partir du Haut-Empire. La présence du citronnier au *14 rue du Centre* et éventuellement celle de la vigne pourraient alors témoigner de l'existence d'un jardin ornemental à proximité.



Fig. 211 – *Fresque murale de la « Maison du verger » représentant un citronnier © Soprintendenza Speciale per i Beni Archeologici di Napoli e Pompei (source : De Carolis 2017, Fig. 1).*

Au terme de nos recherches, étant donné l'arasement du site, la fonction exacte de l'édifice reste difficile à déterminer, d'autant plus que nous ne disposons que d'un plan très lacunaire. Le mobilier céramique et métallique associé ne permet pas de cerner davantage sa nature. Les très rares éléments lapidaires ou de décor mis au jour (des fragments de placage calcaire et un unique fragment d'enduit peint) ne permettent pas non plus de discourir davantage sur son statut. Migné-Auxances est régulièrement présentée comme une agglomération secondaire potentielle (Provost 2021 : 86 et 91). Les vestiges découverts au *14 rue du Centre* paraissent bien trop isolés pour pouvoir confirmer une telle supposition. Rappelons que lors des suivis de travaux menés au pied de l'église au nord et dans la rue voisine (à moins de 15 m à l'ouest), seuls quelques fragments de *tegulae* et tessons antiques ont été mis au jour (Fourteau-Bardaji 2007 : s.p ; Corfmat 2021 : fig. 84). L'hypothèse privilégiée est donc, à ce jour, qu'il s'agit probablement d'un habitat rural prospère. Le bâtiment est en effet caractérisé par des aménagements de bonne qualité se succédant au cours du Haut-Empire. Il connaît vraisemblablement un *optimum* architectural autour du IIIe siècle et au Bas-Empire, notamment avec l'installation de pièces chauffées. La salle à hypocauste sur pilettes, de taille très réduite, pourrait éventuellement être liée à la mise en place d'un petit balnéaire. En l'absence d'autres indices probants, notamment de tout élément lié à l'adduction d'eau, cette interprétation reste cependant très incertaine.

Si les systèmes de chauffage pourraient avoir encore fonctionné au début du Ve siècle, l'édifice connaît par la suite une phase de déclin et ne semble plus que partiellement occupé au début du haut Moyen Âge. Seules quelques maçonneries en pierres sèches ont ainsi été érigées avant son abandon.

Le site change de vocation à l'époque carolingienne et devient un lieu d'inhumation. Treize sépultures individuelles ont été recensées. Onze ont été datées via une analyse radiocarbone entre la fin du VII^e^ et la fin du X^e^ siècle. Elles adoptent toutes sensiblement la même orientation nord-ouest–sud-est. Les défunts ont été enterrés en décubitus dorsal avec la tête au nord-ouest, dans un contenant rigide en matière périssable fait de planches calées par des blocs calcaires (sans adjonction de clous) et doté d'une couverture également en matériaux périssables souvent peu hermétique. Les seules différences observées sont liées à des aménagements céphaliques, des coussins mortuaires ou à la présence de plancher. L'architecture des tombes est donc très homogène et sans aucune relation avec l'âge ou le sexe de l'individu enterré. Aucun recrutement funéraire n'a été effectué, la majorité des classes démographiques étant représentées. L'ensemble est trop modeste pour permettre toute considération sur d'éventuels liens de parenté.

La nécropole du haut Moyen Âge pourrait être relativement étendue puisqu'une sépulture également datée entre la fin du VIII^e^ et la fin du X^e^ siècle a été découverte en 2019, approximativement 70 m au nord (Corfmat 2021 : 93). Notons que, dans la même zone, deux sépultures non datées montrent le même type d'aménagement qu'au *14 rue du Centre* (des parois en bois calées avec des blocs calcaires, *ibid.* : 256 et 275). Cette architecture funéraire n'est cependant pas spécifique au haut Moyen Âge et leur éventuelle contemporanéité avec notre ensemble ne peut être que suggérée. Ce mode d'inhumation connu dès l'Antiquité est bien attesté aux époques mérovingienne et carolingienne et perdure au bas Moyen Âge (Colardelle *et al.* 1996 : 273-274). Une dizaine de tombes semblables côtoient des sépultures en sarcophage au VII^e^ siècle, à l'est de la commune sur le site de *La Garde-Le Temps Perdu* (Seguin 2012 : 253).

Ainsi, les sépultures du *14 rue du Centre* viennent confirmer l'existence, au cœur du bourg, d'une occupation médiévale antérieure à la première mention connue de Migné-Auxances et de son église, datant de 989. De surcroît, leur découverte complète notre perception de l'aire funéraire médiévale jusque là circonscrite à la zone située au nord et à l'ouest de l'actuelle église Sainte-Croix.

Le site a presque été uniformément arasé à l'époque contemporaine. Ces travaux de terrassement ont sans doute entraîné la disparition intégrale des vestiges des occupations médiévales postérieures aux X^e^ - XI^e^ siècles, notamment ceux liés à l'église Saint-Pierre-ès-Liens et son prieuré.

Les vestiges attribuables avec certitude à l'Époque moderne sont, sans doute pour la même raison, très peu nombreux. Un remblai et une fosse ont livré des tessons des XVI^e^-XVIII^e^ siècles. Deux tronçons, peut-être d'un même mur en pierre sèche, pourraient également dater de cette période. Comme l'illustre la **figure 212**, une partie de cette maçonnerie moderne pourrait être encore en élévation au début du XIX^e^ siècle. Il est possible également que les bâtiments illustrés sur le cadastre de 1838 s'assoient en partie sur des maçonneries antiques. Ainsi, au sud, le mur F153 attribué à la phase II paraît préservé et n'être arasé que récemment, probablement dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Les documents d'archives semblent indiquer qu'à la fin de l'Époque moderne, une grande partie des bâtiments du prieuré sont en mauvais état voire en ruine. L'emprise se trouverait plus particulièrement à l'emplacement de certaines dépendances, probablement le grand cellier et le fenil.

Le domaine religieux est cédé après la Révolution à un particulier qui rénove ou reconstruit probablement une partie des bâtiments. L'ensemble est ensuite partagé en 1829 entre ses héritiers qui y installent leurs résidences et qui ont donc certainement dû engager d'importants travaux afin d'adapter les lieux à leurs besoins. Les murs de la phase VII et les quelques niveaux de sols observés dans la partie supérieure des bermes du chantier semblent pouvoir être mis en relation avec ces occupations.

Dans la deuxième moitié du XIX^e^ siècle, la mise en place d'une école de filles entraîne vraisemblablement la destruction de ces derniers bâtiments. Notre ultime phase ne comprend ainsi que quelques tranchées liées à la démolition des murs et la mise en place de quelques aménagements dont le puits F126.

Fig. 212 – *Plan des vestiges des phases VII et VIII sur fond cadastral napoléonien (1838). Réalisation : J. Mousset© Éveha 2022.*



Fig. 213 – *Évolution du site par phase. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022.*

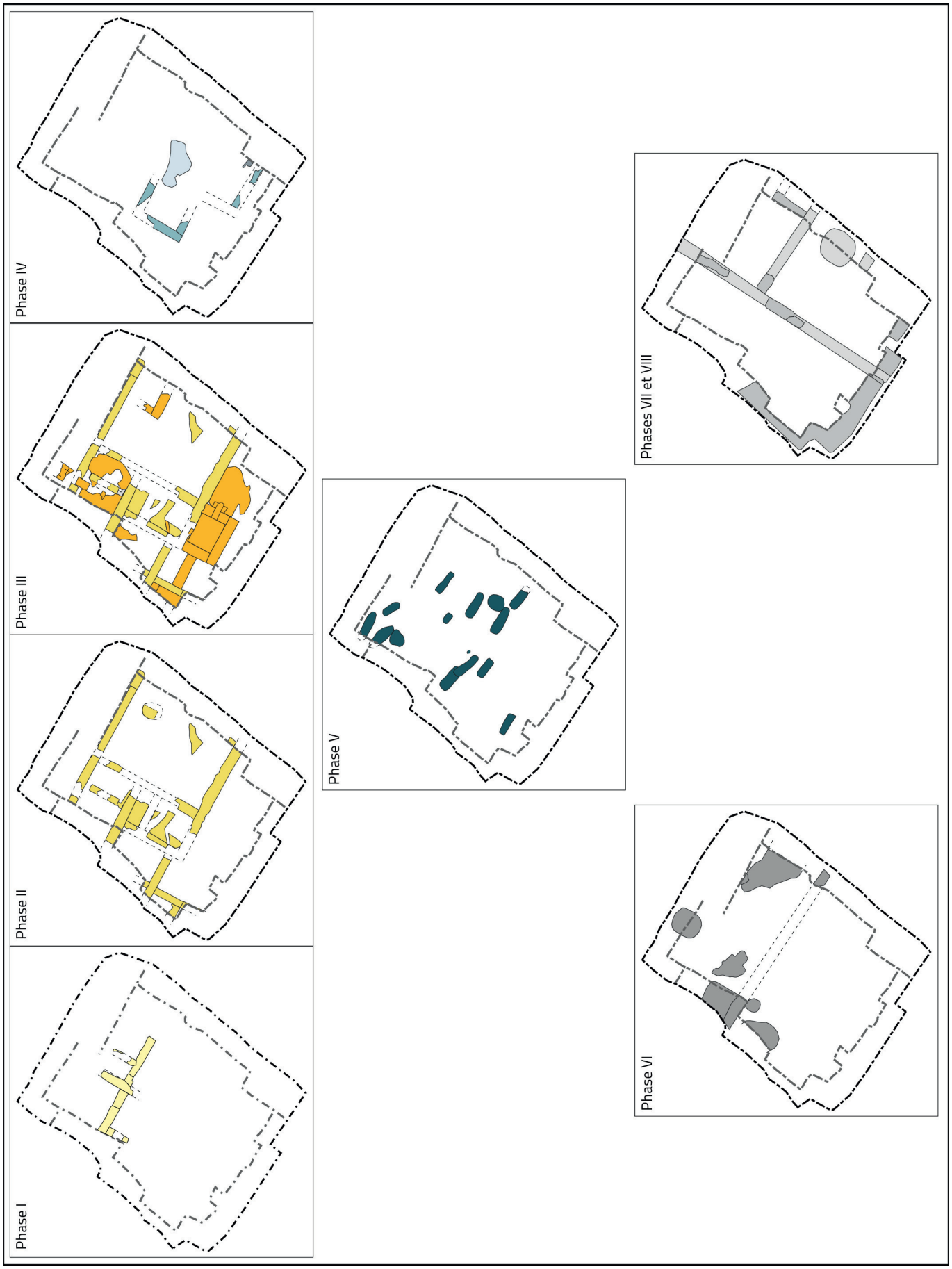
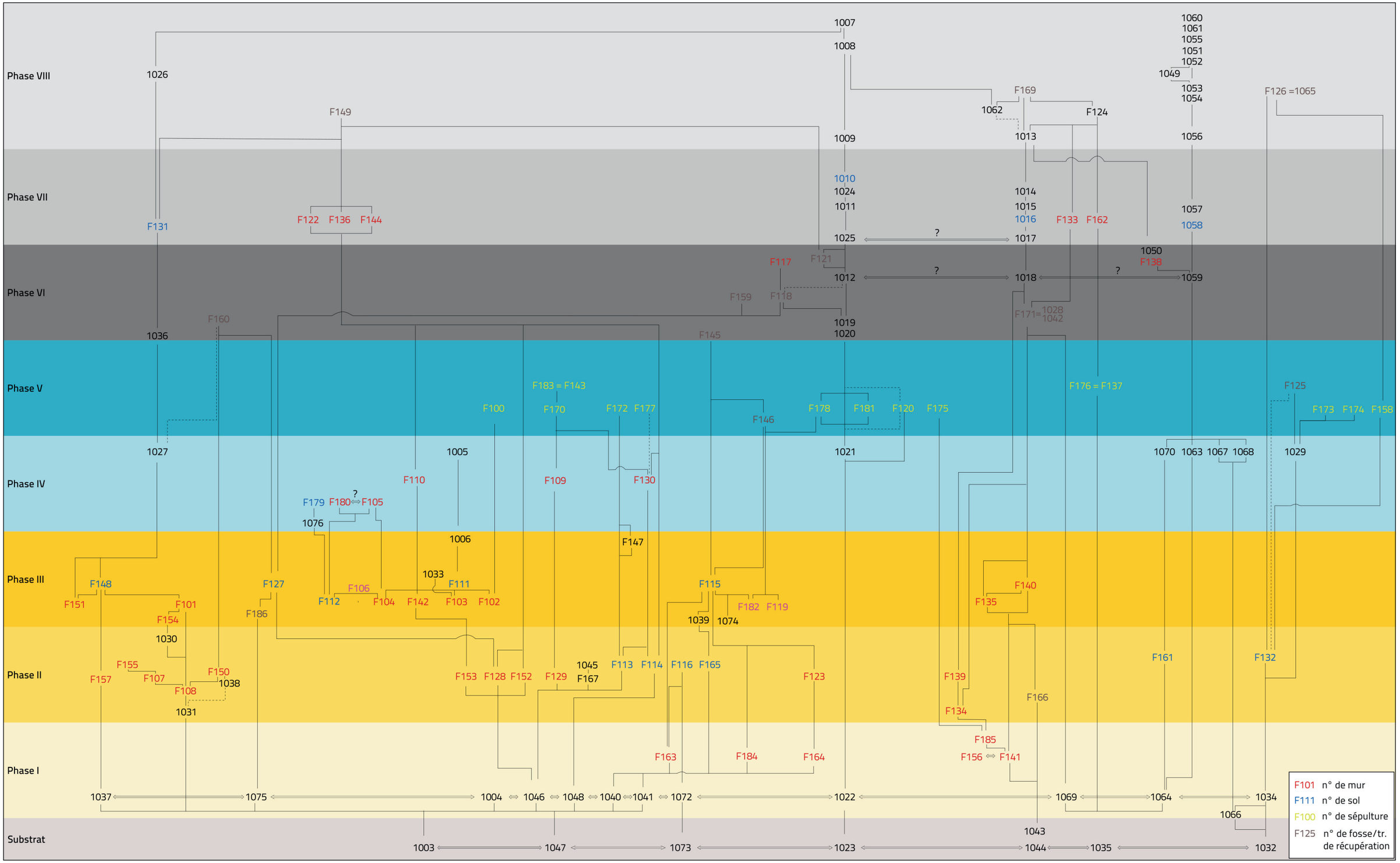


Fig. 214 – *Diagramme stratigraphique. Réalisation : J. Mousset© Éveha 2022.*



6 ANNEXES

6.1 Transcriptions de pièces d'archives

6.1.1 Annexe 1 : Description du prieuré de Migné en 1677

Source : Fonteneau 1740, t. 67 : 577r°-577v°.

Transcription : M. Macouin

[f°577r° :]

« Dudit lieu nous sommes transportés au prieuré et seigneurie de St Pierre de Migné uni audit Montierneuf, ou estant devant la porte de l'eglise dudit prieuré nous avons esté receus en icelle [...] par Jacques Hurault vicquaire perpetuel en presence de plusieurs habitans du lieu et apres les prieres ordinaires par nous faites devant le St Sacrement, ... [visite de l'intérieur de l'église avec ses autels et ornements]

Et aiant parcourru toute l'église qui est fort belle et bien pavée en forme de chapelle sans voulte ni lambris mais bien couverte avec une belle charpente. Nous avons remarqué qu'au commencement de la nef de la ditte église il y a deux autels qui avoient dans la ditte nef, celui qui est a la gauche en entrant dénomé a Nostre Dame [...], celuy de droitte dévoué à Ste Catherine [...]. Le clocher qui est fait de bois en pointe couvert d'ardoise donne sur le milieu de la nef et la couverture a besoin d'estre repassée seulement, la charpente estant en bon estat de mesme que le reste de la nef dont le pavé est en bon estat, de mesme que les vitres du clocher et de toutte l'église. Et sortis de laditte église, nous avons remarqué qu'il y a immediatement derriere le clocher d'icelle, un petit espace de muraille qui est sans couverture dont on peut se servir pour faire une sacristie.

Ensuitte nous avons esté conduits en la maison prieurale qui est proche et sur la droitte de la ditte église, a l'entrée de laquelle est **un grand vestibule** qui a sur la droitte **une chambre fort ancienne** decouverte depuis longues années et ou il ne reste que la haulteur des murailles, à costé d'icelle est une escurie dont le coin de la muraille en dehors est a moitié fondu depuis peu de jours et demande d'estre promptement réparée, dont ledit sieur abbé nous a dit en avoir desja fait le marché et quelle seroit incessament réparée ; sur la gauche du dit vestibule est un **degré de pierre de taille** par lequel, estans montés, nous avons trouvé **deux chambres** desquelles celle qui est sur la droitte est planchée et habitée par un bordier, au dessus de laquelle est **un grenier**, le tout en assez bon estat, celle qui est sur la gauche fort grande, d'un bastiment fort ancien en desordre et sans planché, ne servant qu'à mettre du bois et autres descharges, et au bout de laquelle il y a les lieux communs, et le gros mur d'icelle sur la droitte joingnant la cheminée et pignon est tombé d'environ deux toises. La couverture en bon estat. Estans descendus des dittes chambres dans le dit vestibule et tournant sur la gauche du dit degré du costé du jardin avons veu un **très grand cuvage** avec un pressoir aiant une grande

[f°577v° :]

cheminée fort ancienne au milieu, ledit cuvage vouté et en bon estat de touttes choses. Et sortant d'icelluy nous sommes entrés dans le jardin ou nous avons veu sur la gauche et a l'entrée d'icelluy une vieille mazure aiant trois grands pilliers de pierre de taille d'un costé et de l'autre une muraille dans sa haulteur, a costé de la ditte mazure et dans le dit jardin est une vieille fuye toutte ruinée, ledit jardin estant bien planté contenant environ deux herpans et demi et fermé de haultes et bonnes murailles. ... »

6.1.2 Annexe 2 : Description du prieuré de Migné en 1706

Source : AD86, 1H2/15, Procès-verbal de visite par Dom Romain du Cauvroy, vicaire général de l'ordre de Cluny.

Transcription : M. Macouin

[f°1r° :]

« L'an [1706] le [26e] juillet deux heures de relevée à l'abbaye de Montierneuf, pardevant nous Dom Romain du Cauvroy p[re]b[st]re religieux prévost du prieuré conventuel de St Eutrope les Xainte, prieur de St Michel d'Ozillac, visiteur commis par Dom Laurens Lempereur prebsre docteur en theologie de la faculté de Paris et vicaire général né au spirituel et temporel de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, et encore vicaire général spécialement député par son Altesse Éminentissime Monseigneur le Cardinal de Bouillon Doien du Sacré Collège Abbé chef et Supérieur général de lad. abbaye et de tout led. ordre de Cluny, pour voir, visiter les appartenances et dependances de l'abbaye de St Jean de Montierneuf lez Poitiers, tant par raport à l'administration que au sujet des réparations et dégradations que l'on prétend d'estre survenues dans ledit monastère, en dresser procez verbal de l'estat d'icelles, tant par raport à l'administration spirituelle et

[f°1v° :]

temporelle que de l'état des bastimens de ladite abbaye et des réparations qui y sont à faire, pour ledit procez verbal estre envoyé au conseil de sad.Altesse et ordonné ce qu'il appartiendra, ladite Commission en datte du [21e] de may audit an [1706], signée Lempereur grand prieur et vicaire général susdit et plus bas par son Altesse Monseigneur le Cardinal de Bouillon en son Conseil.

[…]

À l'effet de quoy, pour la visitte dont est question, j'ay nomé d'office la personne de Mr Pierre Secretain de la Remondière, architecte, pour voir avec nous et visiter les appartenances et dependances de ladite abbaye de St Jean de Montierneuf, lequel jay mandé et s'est randu en ce present lieu de ladite abbaye. Et apres avoir de luy pris le serment au cas requis et qu'il m'a promis de procéder en son ame et conscience au fait de la Commission, Nous avons renvoyé au [28] du present mois de juillet pour la visite de la maison de Chausseroy paroisse de Cissé lez Poitiers, membre de ladite abbaye, sept heures du matin, fait et arresté en ladite abbaye le jour et an susdit. Pierre Secretain, R. Daucauvroy. […]

[f°8r° :]

[…]

Après quoy, nous, visiteur susdit, nous sommes transportez au prieuré de Migné situé au bourg et paroisse de Migné prés et devant l'église, distant dudit Fougere de demie lieue, avec cyd. Dom Michel Vallée nostre secretaire, lesdits Dom Pidoux et Rousseau, religieux, et ledit Secretain, expert, ou estants a esté procedé à la description et visitte de l'estat des bastimens dudit prieuré ainsy qu'il suit.

Premièrement.

Au chœur de l'église dudit Migné, dont les murs, charpente et couvertures sont en assez bon estat, au pavé il y a quelques pavez cassez et enfoncez, à reparer, le parsus en assez bon estat.

Et au regard de la maison dudit prieuré de Migné, la grande porte et principalle entrée au derrière de laquelle est le porche, la fermeture de ladite porte, le batan et traverse est rapiecé, elle est pourye

[f°8v°:]

par le bas, fermant avec un verouil, le portillon à ses aix cassées et pouryes, à reparer le tout.

Estants sous le porche, suis entré **à main dextre dans un grand cellier qui a son jour du costé du jardin**. La fermeture de la porte est de service fermant à clef, celle de la fenestre est vieille, manque une bande qu'il faut mettre. Aux murs il y a des fentes et crevasses qu'il faut reseper. La charpente, latis et couverture sont en assez bon estat, paroissantes avoir esté fait à neuf il y a trois ou quatre ans.

À costé est une petite écurie. La fermeture de la porte est vieille et caducque, garnie d'une serrure à cadenacq. La creiche de massonnerie en assez bon estat. Aux murs, il y a quelques bosses, fentes et crevasses a reseper. Estants retournez au passage et entré **dans un grand cuvier qui est vousté, à main senextre de l'entrée**, la fermeture de la porte est vieille et caducque, un aix cassé le reparer. La croisée est murée de la porte qui entroit dans le jardin et de trois de ses fenestres, celles du haut sont sans fermeture, paroissant y en avoir eu, garnye audevant de six grillons et en assez bon estat pour un cuvier.

La vouste est fendue et crevassée dans le bout du costé de l'entrée, de vétusté. Aux murs de pignon, il y a des crevasses, la meth' en assez bon estat, sauf a refaire les joints à mortier de ciment et chaux, elle est garnie de sa fermeture.

[f°9r°:]

Dudit passage suis entré **dans la chambre à main dextre en entrant**, qui a son aspect[22] sur la cour. La fermeture de la porte de communication dans un pand d'aix est telle qu'elle. Celle de la fenestre est pourye par le bas. Le contrefeu et foyer de la cheminée est de service. Le plan pied n'est que de terre, paroissant n'avoir esté autrement. La poutre au dessus est soutenue d'une potence au droit du pand d'aix, et dans l'autre bout, contre la cheminée, par un estay, le tout par précaution à cause que la poutre ayant esté posée verte s'est gauchi. À **la chambre de l'autre costé du passage**, la porte de communication est de service, fermant à clef, celle de la fenestre est pourye, la refaire à neuf et racommoder l'autre. Le contrefeu et foyer de la cheminée sont partye usez. Le planpied n'est que de terre seulement. Le restant en assez bon estat. Il y a des fentes et crevasses aux murs a reseper. **Au bout dud. passage est un degré de bois par ou l'on va au grenier**. La serrure de la fermeture de la porte manque, l'une des marches déclouée, l'un des faix de la charpente est cassé et ayé le reablir, la marche et fermeture, le restant en asse bon estat, reparer les couvertures.

22 Qui donne sur la cour.

Ce fait, suis allé **à la mestayrie joignant l'un des costez de la nef et du chœur de l'église**, exploitée par Jean de Soulières collon. Les bastimens de laquelle consistent dans **un grand appentis** à l'entrée duquel est un emplacement, la fermeture de la porte vieille et rapiécée,

[f°9v°:]

fermant à clef. **Le four à costé** en très mauvais estat. Le banq, la cuve et tuyau pareillement. **À costé est un petit bouge ou décharge**, séparée par un pant daix, la fermeture de la porte est de service, garnie d'une serrure à cadenacq, le restant en assez bon estat.

À la chambre à costé, joignant le chœur, manque la fermeture à la fenestre, le gond est de plastre, le contrefeu et foyer de la cheminée sont vieux et usez, et comme il y a quelques pavez au plan pied qui font une élévation et que l'étage est fort bas, ne pouvant passer debout sous la poutre, baisser le pavé et terrain pour y passer debout sans se heurter.

Estants retournez à la décharge, suis monté par une échelle à rollons. La trappe est hors de sa place, le plancher tel quel. **À costé est le grenier sur la chambre**. Deux pierres de l'un des jambages de la porte sont démolis, manque la fermeture, le restant tel quel. Le mur de lezière[23] dud. bâtiment en appentis et penchant, en refaire le tiers de toutte la hauteur.

23 Mur mitoyen ?

Joignant la chambre, est l'entrée de la cour à main senextre, et la grange à dextre. À la porte du costé de la cour, a sa fermeture de service garnie d'une serrure à cadenacq, la porte au bas à l'entrée de la cave est pourye et rapiecée neanmoins de service. Le mur séparant la grange qui n'a que quatre à cinq pieds de hauteur menace ruine, le refaire à neuf. À lad. grange, la

[f°10/18r°:]

fermeture de la porte est vieille est rapiécée, la racommoder. L'un des traits de la charpente de l'ayle du costé du chemin de l'église est estayé et plié. Au bout de la grange, joignant le mur de pignon, la fermeture de la porte a bourdonnaux manque le pivot et la ferrure à cadenacq. Celle du costé de **la cour de service** fermant avec un verrouil, la creiche est dégarnie, la racommoder. **Au bout et joignant la grange est un cuvier**. La fermeture de la porte ouvrant à deux, pourye, et de nul service, la refaire à neuf, y mettre une serrure qui manque. Le mur de lezière menace ruine, refaire à neuf. Les deux traits de charpente sont hors de leur porté et les chevrons sont soustenus de chaisnes et d'estays, partye de chevrons sont plyez, qui causent des enfoncemens à la couverture. Y mettre deux corbeletz sous les traitz et les relever et caller et mettre des chaisnes servant de faistes pour soustenir les chevrons. Le coing du mur de pignon est crevassé, le reseper, le haut estant à découvert.

292

De l'autre costé est **l'estable aux bœufs**. La fermeture de la porte est déclouée. Il y a au dessus l'estable une travée de neuf piedz de longueur, de trois soliveaux sans planchon, le reste pareillement. N'y a apparence d'y en avoir eu. La massonne[24] au dessous de l'appuy de la fenestre dans le pignon est de faite, il y a de fermeture. J'ay remarqué que, à touttes les charpentes, il y a des cilières et chevrons plyez qu'il faut rechanger ou ils sont le plus enfoncez, relater[25]

[f°10/18v°:]

à neuf en divers lieux et repasser les couvertures, les collons tenus de la main de l'ouvrier, comme aussy il y a un petit toit esloigné desd. Bastimens à réparer qui sont tous les bastimens en pied existantes dependans dud. prieuré.

Après quoy j'ay veu **joignant et audevant de tous les susd. bastimens des vestiges d'anciens bastimens tres anciennement ruynez et jusques sur les fondemens**, à la reserve d'un mur de pignon d'environ quinze piedz de hauteur qui est penchant et menace ruyne, et une preuve de l'ancienne ruyne c'est qu'il est a veu dans la place et tout joignant des noyers de quatre a cinq piedz de grosseur de tour et plusieurs arbres fruitiers, il y a aussy **une fuye audevant des premiers bastimens de la mestayrie** qui est presque toute ruynée, qui sont toutes les appartenances et dépendances que led. expert nous a rapporté et pris l'extrait des réparations nécessaires à faire pour en faire l'estimation aud. Poitiers, et attendu que ladite visitte est finie et qu'il est quatre heures, nous nous sommes retirez aud. Poitiers avec lesd. Dom Michel Vallée Pidoux et Rousseau et ledit Secretain de la Remondière, expert, et renvoyé pour le continuement de la continuation de lad. Visitte a lundy prochain deuxiesme aoust aud. An [1706] au chasteau des Roches Primary…

[f°43r° : estimation des travaux nécessaires pour le prieuré de Migné]

Et au regard des réparations à faire aux bastimens du prieuré de Migné veux et visitez le même jour 28 juillet sont estimées au total la somme de cinq cent quarante six livres quinze sols. ... ».

24 Maçonnerie.

25 Remettre le latis.

6.1.3 Annexe 3 : Procès-verbal d'estimation du prieuré en 1790

Source : AD86, 1Q 522.

Transcription : M. Macouin

« Aujourd'huy douze descembre mil sept cent quatre vingt dix, nous François Maudé Geneteau, expert nommé pour faire l'estimation des biens nationaux de la paroisse de Migné et Jean Meunier nommé expert sur la soumission faitte par les sieurs Berger père et fils, nous avons cejourd'huy procedez à l'estimation des maison et depandances depandant du prieuré de Migné.

Premièrement consistant :

En trois chambres basse, cuisinne et un sallon et collideor, deux pettites entre chambres, un grenier et faux grenier

Plus deux autre chambre basse, un grenier au dessus, cour, jardin, puy dans laditte cour

Une petitte gallerie qui est sur l'antrée de la cave

Un cellier atenant audit batiment dans lequel il y a deux mil cinq mauvais tonneaux et une mauvaise chaudière à bruller et une écurie et fenil pardesus.

Plus un four et fournioux et un cellier à costé et une petitte cour.

Plus un pré situé près le moulin du cimetière contenant une boisselée ou environ.

Plus une autre pièce de pré situé dans la prairie de la Bignerie contenant cinq boisselée ou environ.

Plus un pettit fief appellé Les Lande de Migné au six des fais randable audit prieuré.

Plus les fiefs des Grandes Lourdinnes au sinq des fruis randable au pas.

Plus le droit de pêche sur la rivierre de Leauzance a commencer au moulin du cimetière jusqu'au Clain.

Tous ledit dommainne cy dessus expliqué ont été estimé par nous, expert nommé par le district et par le soumissionnaire, estimé charge déduitte, à la somme de seize mil deux cent sinquante livre fait clos et aresté le present procès verbal d'estimation par nous expert le jour et an que dessus.

[signé:] Genneteau … Meunier… »

6.1.4 Annexe 4 : Description de l'église Saint-Pierre et du cimetière en 1827

Source : ***Rapports sur l'apparition d'une croix dans la paroisse de Migné***, publié par F.-A. Barbier en 1827 : n. 1, 7-9.

« … son plan est un carré long de 86 pieds sur 29, orienté dans la direction du couchant d'été. Ses deux pignons ont leur sommet élevé de 40 pieds au-dessus du sol, et ils sont surmontés l'un et l'autre d'une petite croix, en pierre grossièrement travaillée […]. Le clocher, qui s'élève à environ 65 pieds, est aussi surmonté d'une croix. […] Les alentours de l'Eglise sont libres de constructions au nord et au couchant seulement, jusqu'à une distance de 100 à 120 pieds. Sur cet espace se trouvent deux croix, celle que l'on venoit de planter au moment de l'apparition, et une autre qu'on appelle vulgairement Croix hosannière. […] Une petite place plantée de noyers située devant la porte de l'Eglise, aboutit au chemin par lequel on se rend au village d'Auzance. À sa naissance, ce chemin laisse à gauche quelques maisons et un moulin à eau. Plus loin on y traverse la rivière sur deux ponts, l'un à 200 pieds de l'Église et l'autre à 360 pieds environ ».

6.1.5 Annexe 5 : Partage des bâtiments et dépendances du prieuré de Migné en 1829

Source : Donation et partage des biens de la veuve Berger, le 30 avril 1829, devant Me Bonnin, notaire à Poitiers, AD86, 4E44/19.

Transcription : M. Macouin

« Pardevant Me Bonnin et son collègue notaires à Poitiers, département de la Vienne soussignés, fut présente Dame Modeste Meunier, veuve douairière et légataire en usufruit du Sr Louis Vincent Berger, propriétaire, avec lequel elle était en communauté de biens ; demeurante au bourg de Migné, arrondissement de Poitiers.

Laquelle trouvant trop pénible l'administration de ses biens, et désirant contribuer au maintien de l'union et de la bonne harmonie qui règne entre ses enfans, en rendant possible le partage actuel et en sa présence tant de ses dits biens que de ceux dépendans de la succession de son mari, a pris la résolution de leur abandonner tout ce qu'elle possède, sauf quelques réserves en usufruit, sous les charges et conditions qui seront ci après exprimées.

Par suite de cette résolution, ladite dame Berger déclare, par ces présentes, faire donation entrevifs et irrévocable :

1° au Sr Louis Vincent Berger, ainé, propriétaire,

2° à Dame Marie Berger, épouse du Sr Pierre Abonneau, propriétaire ;

3° au Sr François Alexandre Berger, jeune, propriétaire ;

4° à dame Louise Berger épouse du sieur Jacques Meunier boulanger ;

5° et à dame Modeste Berger épouse du Sr Jacques Marrot, propriétaire ;

tous frères et sœurs germains, enfans de ladite dame veuve Berger et ses présomptifs héritiers, chacun pour un cinquième.

Premièrement de ses biens propres.

Deuxièmement de sa moitié dans les immeubles et rentes dépendans de la communauté qui a existé entre elle et son mari aux termes de leur contrat de mariage, passé devant Me Chillaud, notaire de la comté d'Auzances, commune de Migné […] le [5 février 1778], […].

Troisièmement du douaire auquel elle a droit en vertu dudit contrat de mariage, et de l'usufruit à elle légué par son mari […]

Propres de ladite dame Berger :

[8 articles : terres]

Biens de la communauté :

Ils consistent dans :

1° Une maison sise au bourg de Migné près de l'église, et connue sous le nom de **Maison principale du prieuré**, composée : d'un corridor, deux chambres basses à gauche en entrant, quatre chambres à droite, grenier regnant sur toutes les chambres, cour, grand cellier, écurie et fenil au dessus, angar ou gallerie, deux caves, et un toit à cochons ; tenant d'une part au jardin haut ci-après désigné ; d'autre part à Jean Besson et autres, une ruelle entre deux ; d'autre part à la terrasse du jardin bas, et d'autre part aux jardin et servitudes de la maison qui sera désignée n° 17, et à un plan commun.

296

2° **Un jardin haut** renfermé de murs, situé au bourg de Migné, contenant environ trois ares quatre vingt centiares ; tenant d'un côté et d'un bout à l'église, de l'autre côté à la cour de la maison qui vient d'être désignée, et de l'autre bout au plan commun dont il a déjà été parlé et sur lequel sont les entrées des maisons (n°1er et 17).

3° Un **jardin bas**, renfermé de murs, situé au dit bourg de Migné, contenant environ trente ares quarante centiares ; tenant d'un bout à la rivière d'Auzances, de l'autre bout aux dépendances de la maison n°[1er] ; d'un côté au Sr Pierre Roy, un mur entre deux, et de l'autre côté aux héritiers Proust Besson et autres.

[...]

5° Un pré connu sous le nom de **pré derrière le moulin**, contenant dix neuf ares soixante quatre centiares, tenant d'un côté au jardin du Sr Surrault, de l'autre côté et d'un bout au Sr Jean Proust, et encore du même côté à Mr Dupont et autres ; et de l'autre bout au cours d'eau du moulin du Cimetière.

[...]

17° Une maison sise au dit bourg de Migné connue sous le nom de **Maison du prieuré**, composée de deux chambres basses, grenier, cour et petit jardin, cellier, écurie, fenil, four, fournil, deux toits, latrines et autres dépendances ; Plus **une petite maison** composée d'une chambre haute, grenier à côté, et cellier ; tenant le tout d'un côté à la cour et hangar de la maison principale du prieuré, de l'autre bout à René Meunier et à Jean Chevrier, par derrière au jardin de ladite maison principale, et pardevant à la rue et au plan commun dont il a été parlé aux n°[1er] et [2].

18° Un **petit jardin** audit bourg de Migné, tenant d'un côté au jardin de ladite maison principale, un mur entre deux, de l'autre côté à Jean Chevrier, d'un bout au jardin de Pierre Roy, et de l'autre bout au pré de Mr Gueriniere, un fossé entre deux, appartenant à la dame Berger et à ses enfans.

[...] [jusqu'à 30°]

Propres dudit feu Sr Louis Vincent Berger :

[8 articles : terres et une maison avec une dans le bourg de Migné]

[...]

La dame veuve Berger entend donner : ses propres, sa moitié dans les acquets faits pendant la durée de la communauté d'entr'elle et son mari, et l'usufruit de la moitié des biens de son mari, lesquels se composent de ses propres et de sa moitié dans les acquets [...].

Cette donation est faite à la charge pour les donataires qui devront s'obliger solidairement entr'eux : 1° de supporter tous les frais auxquels les présentes pourront donner lieu [...] ;

2° de souffrir les servitudes passives [...] ;

3° de laisser à la donatrice la jouissance pendant sa vie de la partie de maison et des batimens qui seront compris au 3e des cinq lots ci après formés, sous la seule exception d'une cave et de la galerie dont le propriétaire de ce lot pourra jouir de suite.

[...]

5° de payer à ladite dame donatrice, en sa demeure chaque année tant qu'elle existera, une rente viagère de [5] charges de vendange, [5] bariques de vin rouge, [100] fagots de javelles, [42] doubles décalitres [32 litres] de bon blé froment [...].

À ces présentes ont comparu et sont intervenus : ***[rappel des cinq héritiers qui acceptent la donation]***

[...]

Partage :

[...]

Les enfants Berger voulant se conformer aux volontés de leur mère, ont formé des mêmes biens, en suivants les avis par elle donnés, les cinq lots égaux qui vont être établis.

Premier lot :

Il sera et demeurera composé :

1° De la totalité du **jardin haut**, compris, sous le n°[2] de la désignation des biens de la communauté.

2° D'une largeur de 2 m 274 mm (7 pieds) à prendre dans la cour de la maison principale du prieuré, le long du mur qui la sépare du jardin haut. Dans cette portion de cour sera comprise toute la superficie du terrain qu'occupe le toit aux cochons existant dans cette cour, lequel toit fera par conséquent partie du présent lot. La limite de ladite portion, et du surplus de ladite cour, sera une ligne droite tracée parallèlement au mur dudit jardin et à 2 m 274 mm d'icelui. Ladite ligne partira de l'écurie pour se diriger du côté opposé où est le toit aux cochons. Elle sera déterminée par deux bornes. Le propriétaire du présent lot pourra faire rentrer de 2 m 274 mm la grand porte de ladite cour en supportant seul la dépense que cela occasionnera. En usant de ce droit il devra faire construire à ses frais une nouvelle grand porte de forme carrée, assez large et assez haute pour qu'une charrette chargée de foin puisse y passer facilement. La fermeture actuelle servira. L'entretien de ladite porte sera à la charge des propriétaires des premier, deuxième et troisième lots.

3° De **l'écurie et du fenil** dépendans de la maison principale et longeant la cour d'icelle ; du **terrain vague** derrière ces écurie et fenil ; de **partie du grand cellier** de la même maison. Cette partie sera séparée de celle qui va être comprise au second lot, par un mur fait à frais communs entre le propriétaire du présent lot et celui du second. Ce mur formera la prolongation de celui qui part du jardin haut pour se diriger vers le jardin bas dans l'alignement de la borne placée pour marquer la limite de la portion du jardin bas qui doit faire partie du présent lot, et de celle qui entrera dans la formation du second.

4° D'une **portion du jardin bas** à rendre du côté de la grange des héritiers Proust à laquelle elle touchera. Cette portion touchera en outre : à la partie de jardin du second lot, aux bâtimens du présent lot et du second, et à la rivière d'Auzances.

5° De **partie de la cour de ladite maison principale du prieuré**. Cette portion longe l'écurie et la portion du grand cellier comprises au présent lot, et touche aux portions de cour et de cellier du second lot.

Observation.

La cour totale de ladite maison principale, distraction faite de la largeur comprise au n°[2] du présent lot, a été divisée en trois portions qui entrent dans la formation de ce lot, du second et du troisième. Aucune de ces portions ne pourra être close, diminuée par des constructions, ni embarrassée par des objets volumineux, et ce attendu que les propriétaires des dits trois lots devront continuellement et à perpétuité se fournir réciproquement passage les uns sur les autres. La prohibition de bâtir ne s'appliquera pas à la partie de cour formant le n°[2] du présent lot, étant au contraire entendu que le propriétaire de ce lot pourra faire telles constructions qu'il voudra sur cette partie.

6° Du droit de communauté au **puits qui est dans la partie de cour qui sera comprise au second lot**.

7° Du droit de communauté au **plan commun** dont il a été parlé au n°[1er] de la désignation des biens de la communauté. Ce plan tel qu'il est étant indispensable aux propriétaires des quatre premiers lots, ne pourra jamais être divisé.

[…]

9° Du **pré derrière le moulin** compris au n°5 des biens de communauté.

[…] ***[et cinq articles de terres]***

Deuxième lot :

Il sera et demeurera composé :

1° De **partie de la maison principale du prieuré** comprenant : la moitié du corridor au rez de chaussée à droite en entrant ; quatre chambres basses connues sous le nom de chambre au prieur, salon à manger, petit cabinet et chambre à pétrir ; grenier regnant sur le tout, même sur la moitié du corridor qui sera comprise au troisième lot. Le propriétaire de ce lot devra :

298

Premièrement supporter seul à perpétuité la dépense qu'occasionnera la réparation de la couverture qui règne sur la moitié de corridor qui sera comprise au troisième lot et sur la portion de grenier qui domine la même moitié de corridor.

Secondement, entretenir en bon état le plancher qui règne sur ledit corridor.

Troisièmement contribuer par moitié à la suppression de la porte qui sert de communication entre le grenier du présent lot et celui du troisième, et à la construction d'un mur en parpaing pour séparer la moitié de corridor, comprise au présent lot d'avec celle qui sera comprise au troisième.

2° De la **partie du grand cellier où sont les chaudières**, laquelle aura sa sortie sur la portion de cour du premier lot. Cette partie sera séparée de celle comprise au premier lot par le mur dont il a été parlé audit premier lot. Le propriétaire du présent lot supportera la moitié des frais de construction de ce mur.

Nota : les chaudières seront enlevées.

3° De **portion du jardin bas** à prendre à la suite de celle formant le n°4 du premier lot ; cette portion, dans laquelle est un mauvais puits, rentrera dans celle du premier lot et y fera une échancrure de 9 m 420 mm de long sur 3 m 898 mm de large. Ladite échancrure longera le cellier du présent lot.

4° De **partie de la cour de la maison principale**, à la suite de celle comprise au n°5 du premier lot, et vis à vis les chambres du présent lot.

Nota : C'est dans cette portion de cour qui ne pourra être close, ni embarrassée, qu'est le puits qui doit rester commun entre le présent lot, le premier et le troisième.

5° Du droit de communauté au **plan commun** dont il a été parlé au n°[1er] des biens de communauté, et au n°[7] du premier lot.

[…]

7° Du **pré derrière le moulin du cimetière** contenant 4 ares 90 centiares, compris sous le n°[8] de la désignation des biens de communauté.

[…] ***[et onze articles de terres]***

Troisième lot :

Il sera et demeurera composé :

1° De la **moitié du corridor de la maison principale du prieuré**, à gauche en entrant ; le grenier au dessus de ce corridor appartiendra au propriétaire du second lot, qui supportera seul la dépense de la couverture et devra entretenir le plancher en bon état.

2° De **deux chambres basses de ladite maison principale** connues sous le noms de cuisine, et chambre du fond, et du grenier au dessus de ces chambres.

Nota : La chambre du fond a ses égouts sur la partie de jardin qui sera comprise au quatrième lot et sur un mur qui la sépare d'une écurie qui sera également comprise audit quatrième lot. Cet égout est reçu par un cheneau en fer blanc, placé dans ledit mur et dont l'entretien devra être supporté par moitié entre le présent lot et le quatrième.

3° D'**une galerie** tenant par derrière au mur des cellier et écurie du quatrième lot. Cette galerie reçoit une partie de l'égout de la maison dudit quatrième lot. Il en sera de même à l'avenir. Le propriétaire du présent lot pourra quand il le voudra donner deux appentis à l'égout de sa galerie. Il en sera de même du propriétaire du quatrième lot pour l'égout de ses écurie et cellier. […]

4° De **deux caves** existantes sous la maison qui entrera dans la composition du quatrième lot.

[…]

5° Du **restant de la cour de la maison principale du prieuré**, lequel comprend la partie où est l'entrée principale.

Nota : Le restant ne pourra être clos ni embarrassé.

6° Du droit de communauté au puits existant dans la partie de la cour du deuxième lot et au plan commun dont il a été parlé aux deux premiers lots, n°[1er] des biens de communauté.

7° De **portion du jardin bas** à prendre à la suite de celle formant le n°[3] du deuxième lot. Cette portion s'étend jusqu'aux latrines, dont la porte ouvrant sur la même portion, sera murée aux frais du propriétaire du quatrième lot.

[…] ***[et sept articles de terres]***

Quatrième lot :

Il sera et demeurera composé :

1° **Des maisons et autres objets compris au n°17 des biens de communauté**, sans en rien excepter. […]

2° Du droit de communauté au **plan commun** dont il a été parlé aux trois premiers lots et au n°[1er] dans les biens de communauté.

3° Du **restant du jardin bas**. Ce restant est entre la portion formant le n°[7] du troisième lot et le jardin de Mr Roy.

4° Du **petit jardin** situé au bourg de Migné compris au n°[18] des biens de communauté.

[…] ***[et huit articles de terres]***

Le propriétaire du présent lot pourra ouvrir quand il voudra des fenêtres sur la cour de la maison principale du prieuré, en y faisant mettre des fers maillés à la hauteur et dans les dimensions fixées par les lois.

Cinquième et dernier lot :

Il sera et demeurera composé :

1° De la **maison au bourg de Migné, et de la grange vis à vis**, telles qu'elles sont établies au n°[7] de la désignation des biens qui appartenaient en propre audit feu Sr Louis Vincent Berger […].

2° Un petit jardin au bourg de Migné compris sous le n°[23] de la désignation des biens de communauté […].

[…] ***[et neuf articles de terres, et deux articles de rentes]***

Conditions :

Les lots ainsi formés, les copartageas ont arrêté les dispositions suivantes qu'ils s'obligent d'exécuter de bonne foi :

[notamment : de laisser les égouts et les fenêtres tels qu'ils sont, sauf le propriétaire du 4e lot qui pourra ouvrir des fenêtres donnant sur la cour ; dispositions particulières pour quelques égouts]

[…]

Attributions :

[…] les copartageans ont arrêté irrévocablement qu'ils appartiendraient savoir :

Le premier lot au Sr François Alexandre Berger
Le second à dame Modeste Berger épouse du Sr Jacques Marrot
Le troisième lot à dame Louise Berger épouse du Sr Jacques Meunier
Le quatrième lot au Sr Louis Vincent Berger fils aîné
Et le cinquième lot à dame Marie Berger, épouse du Sr Pierre Abonneau.
[…]
Fait et passé à Poitiers en l'étude l'an [1829] le [30] avril ; et après lecture faite la dame veuve Berger a déclaré ne savoir signer de ce requise, et tous ses enfans et gendres ont signé avec les dits notaires.

[signé:] Berger, Abonneau, Marie Berger, Louise Berger, Meunier, Modeste Berger, Marot. »

300

6.1.6 Annexe 6 : Propriétaires des parcelles d'après l'état de section de 1839

Source : État de section du cadastre napoléonien, section E, AD86, 4P 2629.

Noms des propriétaires	Folio de la matrice	Désignation des parcelles	N° du plan	Nature
La Commune	487	Migné	144	Ancien cimetière, place publique
			144bis	Place publique
			145	Église
			146	Cour, Avenue de l'église
Berger Alexandre à Migné	116	Le Prieuré	**199**	**Jardin**
			204	**Maison, Sol, Bâtiment et cour**
			205	Jardin
Meunier Jacques, boulanger à Migné	1130		201	Jardin
			202	Maison, Sol, Bâtiment et cour
Marot Jacques Berger à Migné	1029		200	Jardin
			203	Maison, Sol, Bâtiment et cour
Berger Gibault, aubergiste, et consorts	124		205bis	Cour
Berger Gibault, aubergiste	123		206	Maison, Sol, Bâtiment et cour
			207	Jardin

6.1.7 Annexe 7 : Résultats des analyses par le radiocarbone menées sur les charbons (US 1006, F125, F112, F119, F182)

Centre de Datation par le Radiocarbone de l'Université de Lyon.

Centre de Datation par le Radiocarbone
http://carbon14.univ-lyon1.fr
40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex
T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA - Mme MOUSSET Julie
LA TARDIVERIE
4 ROUTE DE LARNAY
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

MESURE PAR ACCELERATEUR

Identification de l'échantillon :
50155
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : PRE 2 US 1006
Nature de l'échantillon : CHARBON

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

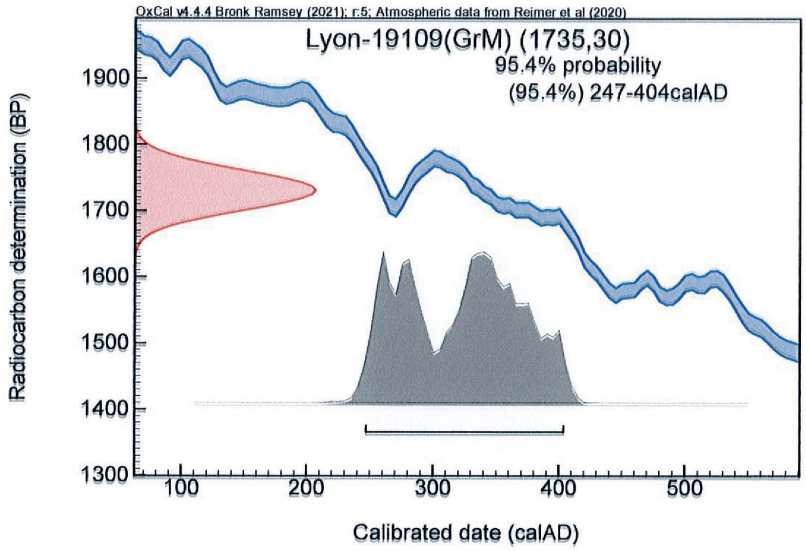
Résultat de l'analyse : Code laboratoire attribué : Lyon-19109(GrM)

Activité 14C par rapport
au standard international : 80,59 % ± 0,14

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : valeur non disponible

Age 14C BP : 1735 ± 30 . Age calibré : de 247 à 404 ap. J.-C.

302


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Lyon-19109(GrM) (1735,30)
95.4% probability
(95.4%) 247-404calAD
Radiocarbon determination (BP)
1900
1800
1700
1600
1500
1400
1300
100
200
300
400
500
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA - Mme MOUSSET Julie
LA TARDIVERIE
4 ROUTE DE LARNAY
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

MESURE PAR ACCELERATEUR

Identification de l'échantillon :

50156
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : PRE 37 US 125.02
Nature de l'échantillon : CHARBON

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Lyon-19110(GrM)

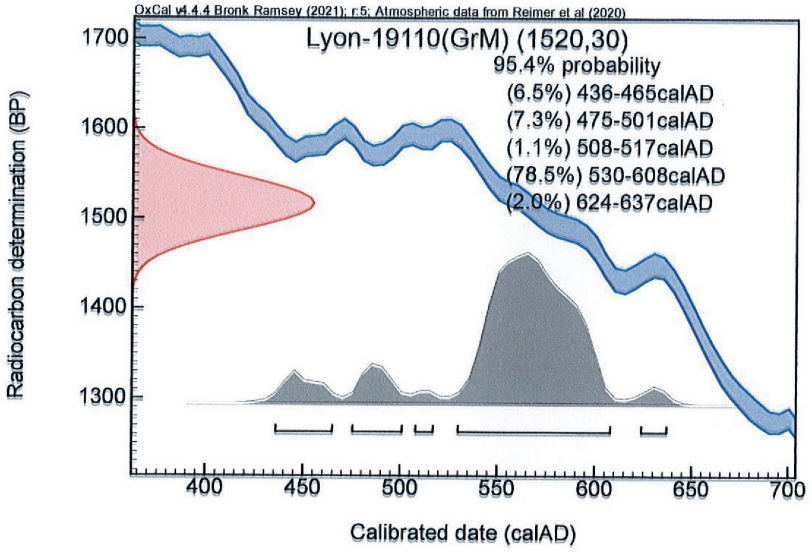
Activité 14C par rapport
au standard international : 82,77 % ± 0,14

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : valeur non disponible

Age 14C BP : 1520 ± 30 Age calibré : de 436 à 637 ap. J.-C.

Dates autour desquelles se situent les maximum de probabilités :
Voir intervalles sur la courbe de calibration

304


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Lyon-19110(GrM) (1520,30)
95.4% probability
(6.5%) 436-465calAD
(7.3%) 475-501calAD
(1.1%) 508-517calAD
(78.5%) 530-608calAD
(2.0%) 624-637calAD
Radiocarbon determination (BP)
1700
1600
1500
1400
1300
400
450
500
550
600
650
700
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA - Mme MOUSSET Julie
LA TARDIVERIE
4 ROUTE DE LARNAY
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

MESURE PAR ACCELERATEUR

Identification de l'échantillon :

50157
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : PRE 33 US 112.02
Nature de l'échantillon : CHARBON

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

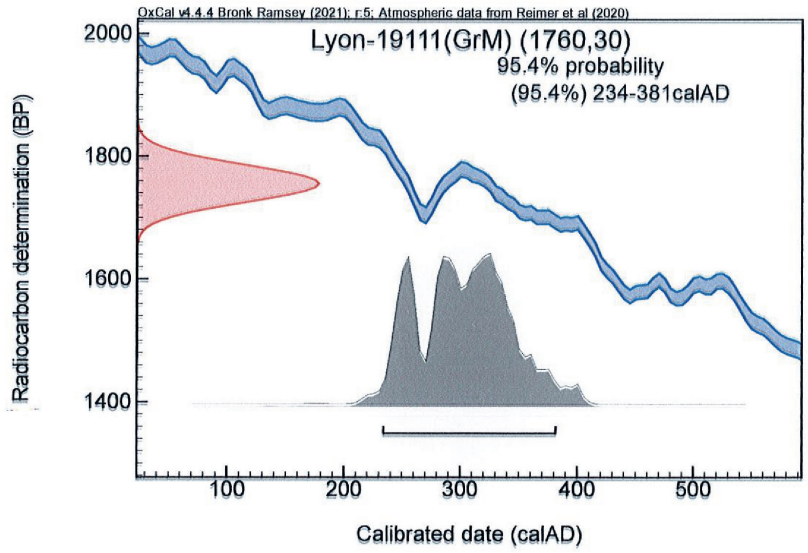
Code laboratoire attribué : Lyon-19111(GrM)

Activité 14C par rapport
au standard international : 80,33 % ± 0,14

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : valeur non disponible

Age 14C BP : 1760 ± 30 Age calibré : de 234 à 381 ap. J.-C.

306


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Lyon-19111(GrM) (1760,30)
95.4% probability
(95.4%) 234-381calAD
Radiocarbon determination (BP)
2000
1800
1600
1400
100
200
300
400
500
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA - Mme MOUSSET Julie
LA TARDIVERIE
4 ROUTE DE LARNAY
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

MESURE PAR ACCELERATEUR

Identification de l'échantillon :

50158
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : PRE 36 US 119.03
Nature de l'échantillon : CHARBON

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Lyon-19112(GrM)

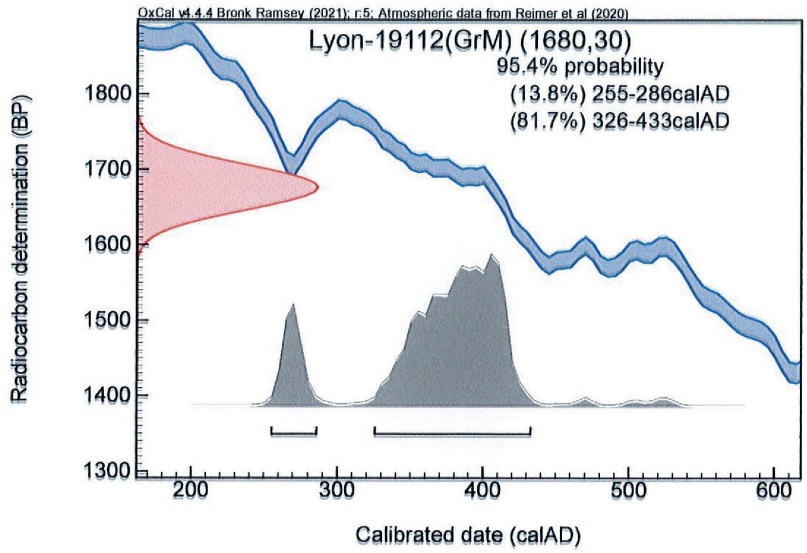
Activité 14C par rapport
au standard international : 81,15 % ± 0,14

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : valeur non disponible

Age 14C BP : 1680 ± 30 Age calibré : de 255 à 433 ap. J.-C.

Dates autour desquelles se situent les maximum de probabilités :
de 255 à 286 après J.-C. et de 326 à 433 après J.-C.

308


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Lyon-19112(GrM) (1680,30)
95.4% probability
(13.8%) 255-286calAD
(81.7%) 326-433calAD
Radiocarbon determination (BP)
1800
1700
1600
1500
1400
1300
200
300
400
500
600
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5136

EVEHA - Mme MOUSSET Julie
LA TARDIVERIE
4 ROUTE DE LARNAY
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

MESURE PAR ACCELERATEUR

Identification de l'échantillon :

50159
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : PRE 35 US 182.03
Nature de l'échantillon : CHARBON

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

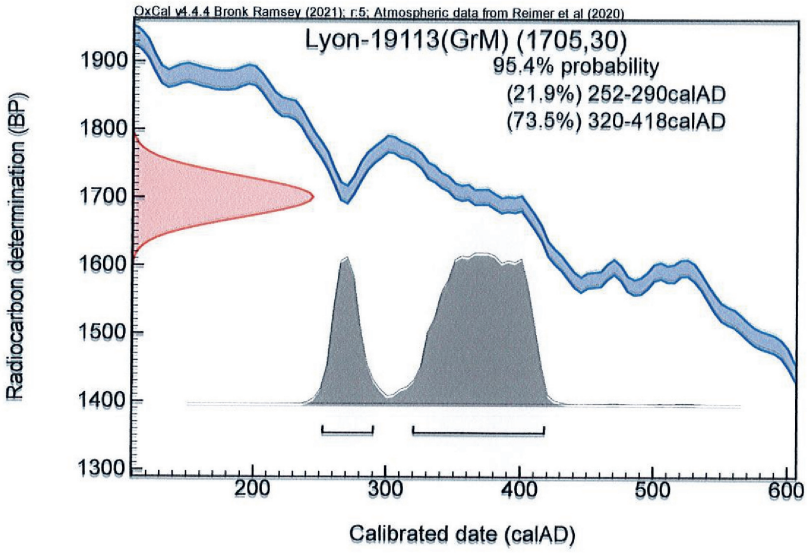
Code laboratoire attribué : Lyon-19113(GrM)

Activité 14C par rapport
au standard international : 80,88 % ± 0,14

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : valeur non disponible

Age 14C BP : 1705 ± 30 Age calibré : de 252 à 418 ap. J.-C.

310


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Lyon-19113(GrM) (1705,30)
95.4% probability
(21.9%) 252-290calAD
(73.5%) 320-418calAD
Radiocarbon determination (BP)
1900
1800
1700
1600
1500
1400
1300
200
300
400
500
600
Calibrated date (calAD)

6.1.8 Annexe 8 : Résultats des analyses par le radiocarbone menées sur les ossements des sépultures (F100, F120, F158, F170, F172, F173, F174, F175, F178, F183, F176)

Centre de Datation par le Radiocarbone de l'Université de Lyon.

Centre de
Datation par le
Radiocarbone
http://carbon14.univ-lyon1.fr
40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex
T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA
Mme MARTINEAU Mme MOUSSET
46 RUE DE LA TARDIVERIE
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

Identification de l'échantillon :
49700
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : ST 100 US 100.03 OSH04
Nature de l'échantillon : OS

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse : Code laboratoire attribué : Ly-18407

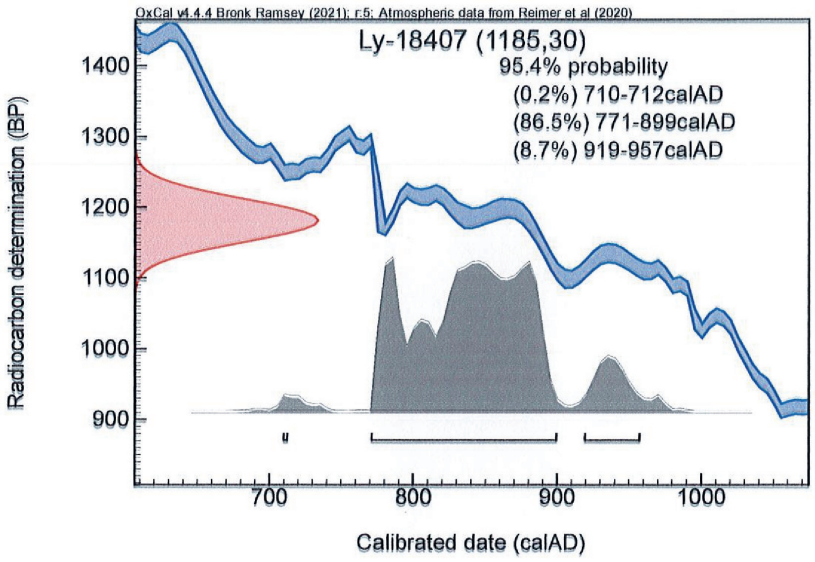
Activité 14C par rapport
au standard international : 86,31 % ± 0,33

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : -19,18

Age 14C BP : 1185 ± 30 Age calibré : de 710 à 957 ap. J.-C.

Dates autour desquelles se situent les maximum de probabilités :
de 771 à 957 après J.-C.

312


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Ly-18407 (1185,30)
95.4% probability
(0.2%) 710-712calAD
(86.5%) 771-899calAD
(8.7%) 919-957calAD
Radiocarbon determination (BP)
1400
1300
1200
1100
1000
900
700
800
900
1000
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA
Mme MARTINEAU Mme MOUSSET
46 RUE DE LA TARDIVERIE
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

Identification de l'échantillon :

49701
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : ST 120 US 120.03 OSH11 PARTIEL
Nature de l'échantillon : OS

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Ly-18408

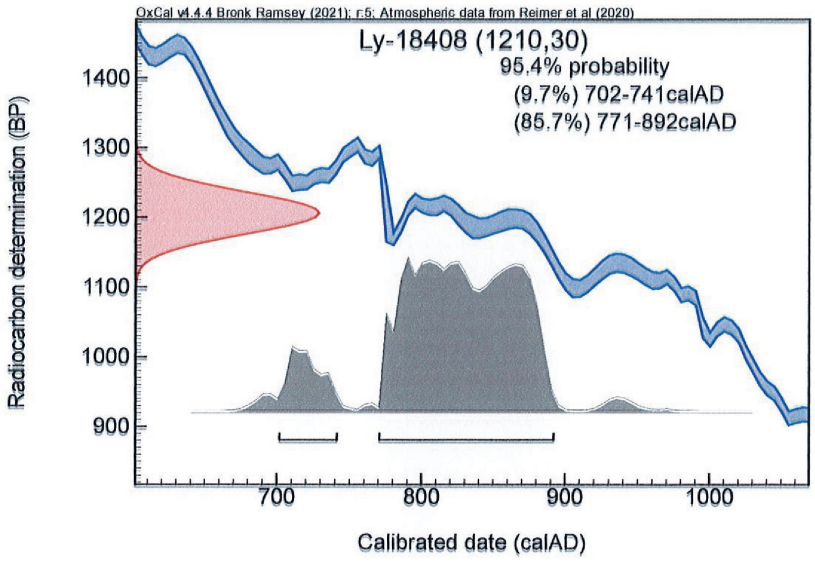
Activité 14C par rapport
au standard international : 86,04 % ± 0,31

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : -18,23

Age 14C BP : 1210 ± 30

Age calibré : de 702 à 892 ap. J.-C.

314


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Ly-18408 (1210,30)
95.4% probability
(9.7%) 702-741calAD
(85.7%) 771-892calAD
Radiocarbon determination (BP)
1400
1300
1200
1100
1000
900
700
800
900
1000
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA
Mme MARTINEAU Mme MOUSSET
46 RUE DE LA TARDIVERIE
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

Identification de l'échantillon :

49702
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : ST 158 US 158.03 OSH22
Nature de l'échantillon : OS

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Ly-18409

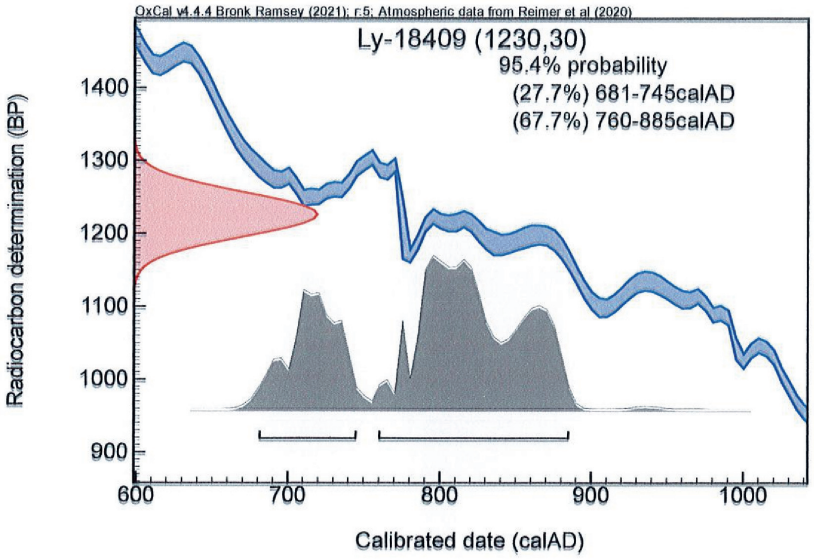
Activité 14C par rapport
au standard international : 85,8 % ± 0,31

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : -19,36

Age 14C BP : 1230 ± 30

Age calibré : de 681 à 885 ap. J.-C.

316


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Ly-18409 (1230,30)
95.4% probability
(27.7%) 681-745calAD
(67.7%) 760-885calAD
Radiocarbon determination (BP)
1400
1300
1200
1100
1000
900
600
700
800
900
1000
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA
Mme MARTINEAU Mme MOUSSET
46 RUE DE LA TARDIVERIE
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

Identification de l'échantillon :

49703
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : ST 170 US 170.03 OSH31
Nature de l'échantillon : OS

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

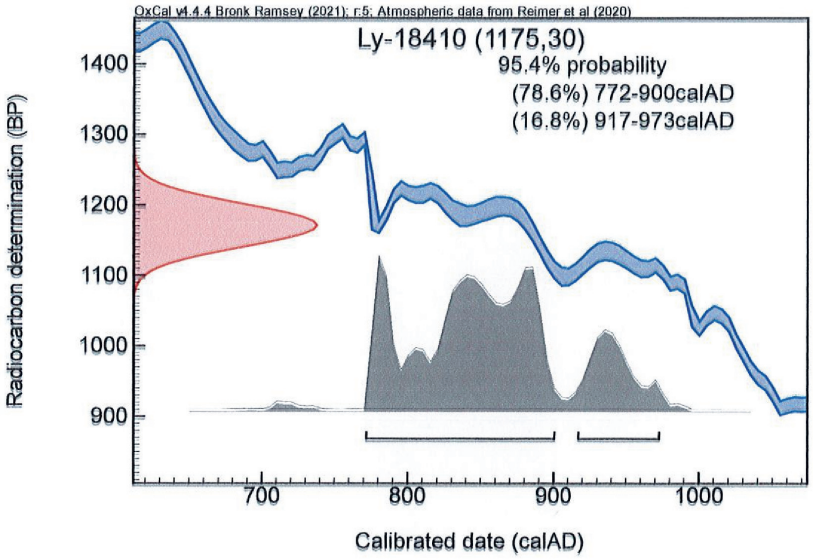
Code laboratoire attribué : Ly-18410

Activité 14C par rapport
au standard international : 86,4 % ± 0,32

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : -19,1

Age 14C BP : 1175 ± 30 Age calibré : de 772 à 973 ap. J.-C.

318


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Ly-18410 (1175,30)
95.4% probability
(78.6%) 772-900calAD
(16.8%) 917-973calAD
Radiocarbon determination (BP)
1400
1300
1200
1100
1000
900
700
800
900
1000
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA
Mme MARTINEAU Mme MOUSSET
46 RUE DE LA TARDIVERIE
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

Identification de l'échantillon :

49704
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : ST 172 US 172.02 OSH35 PARTIEL
Nature de l'échantillon : OS

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Ly-18411

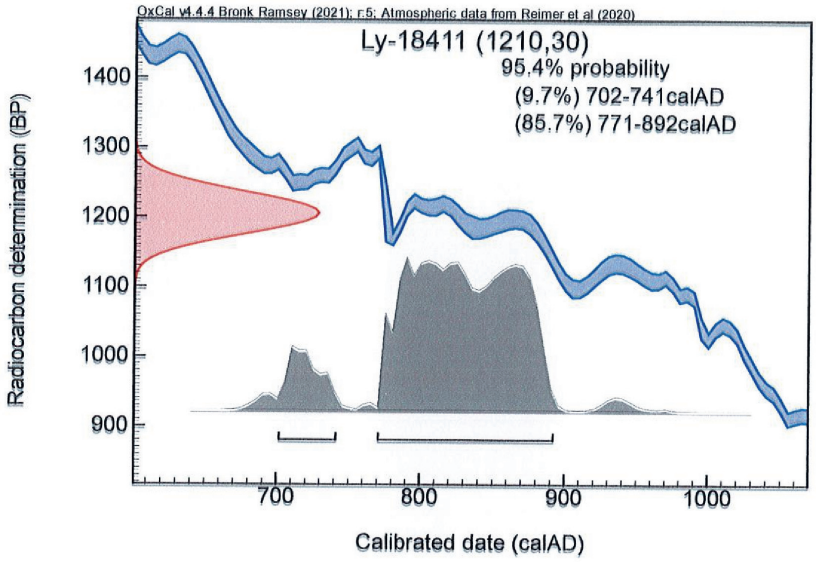
Activité 14C par rapport
au standard international : 86 % ± 0,31

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : -18,8

Age 14C BP : 1210 ± 30

Age calibré : de 702 à 892 ap. J.-C.

320


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Ly-18411 (1210,30)
95.4% probability
(9.7%) 702-741calAD
(85.7%) 771-892calAD
Radiocarbon determination (BP)
1400
1300
1200
1100
1000
900
700
800
900
1000
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA
Mme MARTINEAU Mme MOUSSET
46 RUE DE LA TARDIVERIE
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

Identification de l'échantillon :

49705
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : ST 173 US 173.04 OSH41
Nature de l'échantillon : OS

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Ly-18412

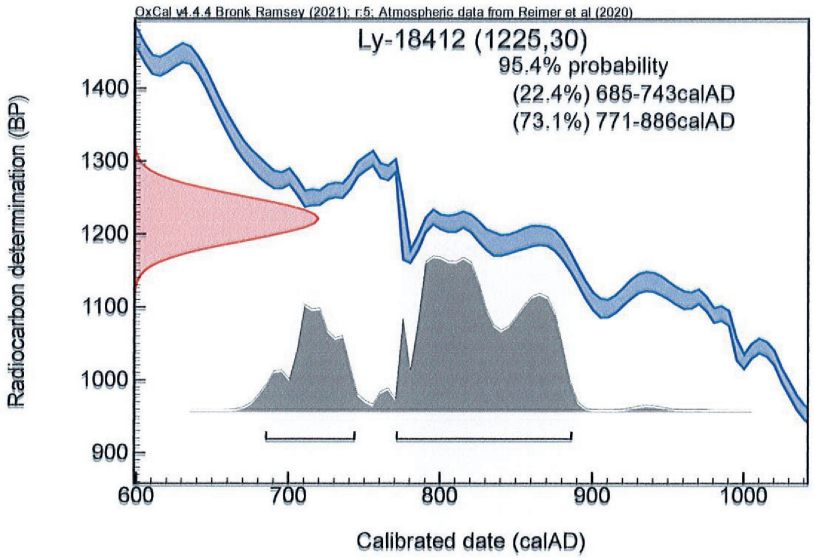
Activité 14C par rapport
au standard international : 85,86 % ± 0,31

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : -19,03

Age 14C BP : 1225 ± 30

Age calibré : de 685 à 886 ap. J.-C.

322


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Ly-18412 (1225,30)
95.4% probability
(22.4%) 685-743calAD
(73.1%) 771-886calAD
Radiocarbon determination (BP)
1400
1300
1200
1100
1000
900
600
700
800
900
1000
Calibrated date (calAD)

Centre de Datation par le Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA
Mme MARTINEAU Mme MOUSSET
46 RUE DE LA TARDIVERIE
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

Identification de l'échantillon :

49706
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : ST 174 US 174.03 OSH49
Nature de l'échantillon : OS

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Ly-18413

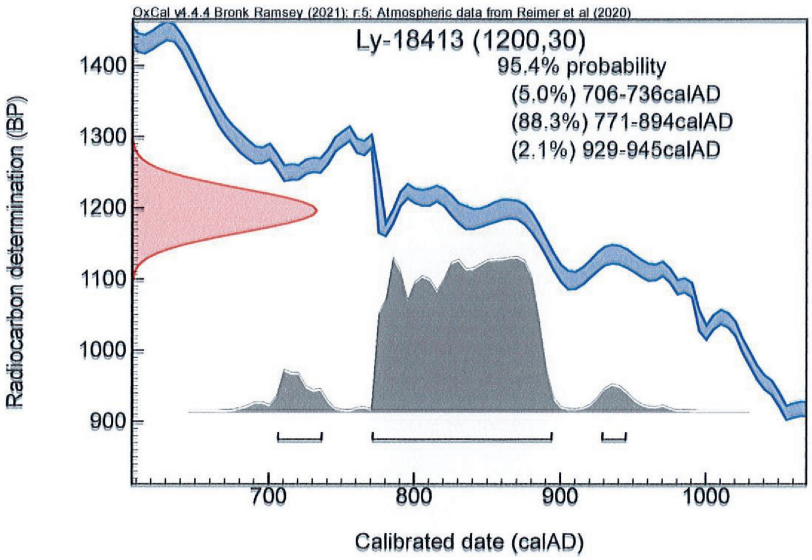
Activité 14C par rapport
au standard international : 86,15 % ± 0,31

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : -19,07

Age 14C BP : 1200 ± 30 Age calibré : de 706 à 945 ap. J.-C.

Dates autour desquelles se situent les maximum de probabilités :
de 706 à 894 après J.-C.

324


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Ly-18413 (1200,30)
95.4% probability
(5.0%) 706-736calAD
(88.3%) 771-894calAD
(2.1%) 929-945calAD
Radiocarbon determination (BP)
1400
1300
1200
1100
1000
900
700
800
900
1000
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA
Mme MARTINEAU Mme MOUSSET
46 RUE DE LA TARDIVERIE
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

Identification de l'échantillon :

49707
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : ST 175 US 175.03 OSH59 PARTIEL
Nature de l'échantillon : OS

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Ly-18414

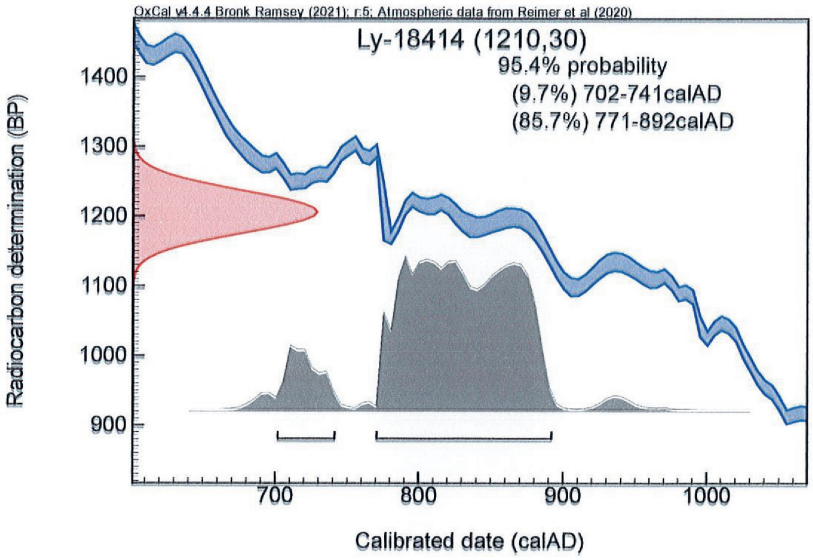
Activité 14C par rapport
au standard international : 85,99 % ± 0,33

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : -18,73

Age 14C BP : 1210 ± 30

Age calibré : de 702 à 892 ap. J.-C.

326


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Ly-18414 (1210,30)
95.4% probability
(9.7%) 702-741calAD
(85.7%) 771-892calAD
Radiocarbon determination (BP)
1400
1300
1200
1100
1000
900
700
800
900
1000
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA
Mme MARTINEAU Mme MOUSSET
46 RUE DE LA TARDIVERIE
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

Identification de l'échantillon :

49708
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : ST 178 US 178.03 OSH67
Nature de l'échantillon : OS

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Ly-18415

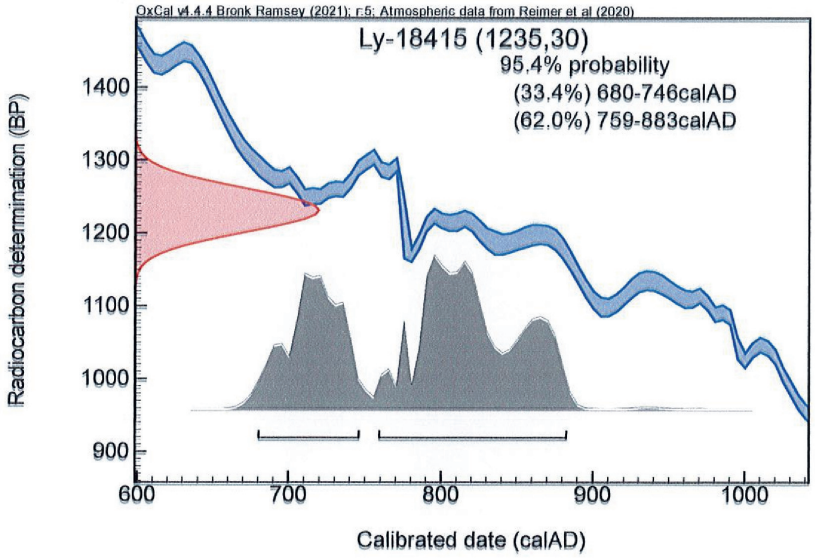
Activité 14C par rapport
au standard international : 85,74 % ± 0,32

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : -19,1

Age 14C BP : 1235 ± 30

Age calibré : de 680 à 883 ap. J.-C.

328


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Ly-18415 (1235,30)
95.4% probability
(33.4%) 680-746calAD
(62.0%) 759-883calAD
Radiocarbon determination (BP)
1400
1300
1200
1100
1000
900
600
700
800
900
1000
Calibrated date (calAD)

Centre de
Datation par le
Radiocarbone

http://carbon14.univ-lyon1.fr

40 boulevard Niels Bohr
69622 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 82 57
F. 04 72 43 13 17
UMR 5138

EVEHA
Mme MARTINEAU Mme MOUSSET
46 RUE DE LA TARDIVERIE
86580 BIARD

Résultat d'analyse par le Radiocarbone

Identification de l'échantillon :

49709
Nom du site : 14 RUE DU CENTRE
Commune / Pays : MIGNE-AUXANCES /
Niveau / Couche : ST 183 US 183.03 OSH77
Nature de l'échantillon : OS

Observations
sur le traitement
effectué au laboratoire : R.A.S

Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Ly-18416

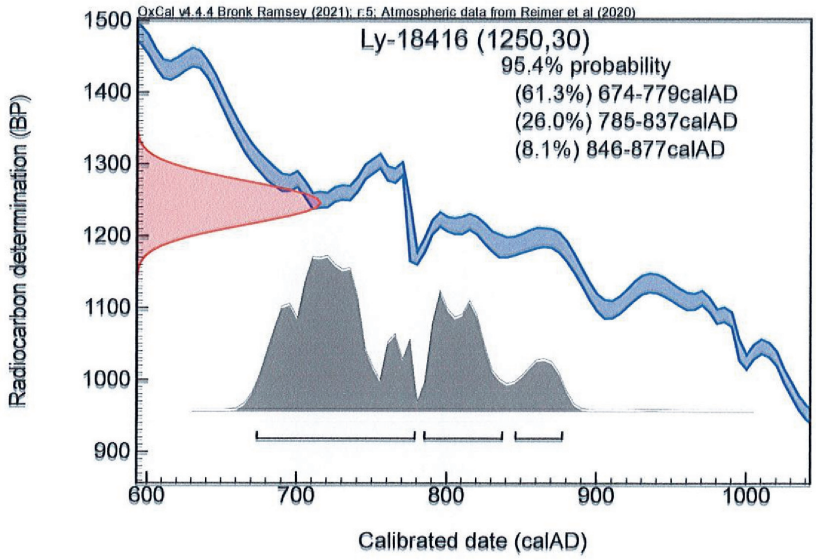
Activité 14C par rapport
au standard international : 85,6 % ± 0,33

Rapport isotopique
13C / 12C (‰) : -18,7

Age 14C BP : 1250 ± 30

Age calibré : de 674 à 877 ap. J.-C.

330


OxCal v4.4.4 Bronk Ramsey (2021); r:5; Atmospheric data from Reimer et al (2020)
Ly-18416 (1250,30)
95.4% probability
(61.3%) 674-779calAD
(26.0%) 785-837calAD
(8.1%) 846-877calAD
Radiocarbon determination (BP)
1500
1400
1300
1200
1100
1000
900
600
700
800
900
1000
Calibrated date (calAD)

6.1.9 Annexe 9 : Données brutes de l'étude anthracologique.

Réalisation : S. Paradis-Grenouillet, P. Poulain.

n° PRE	Fait	Us	n°	informations	Taxons	courbure	rayons	nb cernes	rythme de croissance	thylles	fentes de retrait	vitrification	hyphe	moelle / écorce	commentaires	longueur transversale	longueur radiale
35	182	182.03	1		*quercus fc*	courbe		3	régulier	1	0	3				3,48	5,26
35	182	182.03	2		*quercus fc*			1		0	0	3					
35	182	182.03	3		*quercus fc*					0							
35	182	182.03	4		*citrus lemon*												
35	182	182.03	5		*quercus fc*	courbe		3	irrégulier	0	5	3				6,58	5,21
35	182	182.03	6		*quercus fc*	courbe		4	irrégulier	0	2	3		moelle	longueur radiale = rayon	12,41	11,07
35	182	182.03	7		*quercus fc*					0	0	3					
35	182	182.03	8		*indéterminable*									écorce ?			
35	182	182.03	9		*acer*	courbe		14	irrégulier		0	3				5,72	11,27
35	182	182.03	10		*quercus fc*					1	0	3					
35	182	182.03	11		*quercus fc*			8	irrégulier	3	1	3					
35	182	182.03	12		*acer*												
35	182	182.03	13		*citrus lemon*												
35	182	182.03	14		*acer*												
35	182	182.03	15		*quercus fc*	courbe		2	irrégulier	0		3				4,49	3,12
35	182	182.03		Reste des charbons de plus de 4 mm (3h de travail)													
37	125	125.02	16		*quercus fc*					3							
37	125	125.02	17		*cf quercus fc*									zone noueuse			
37	125	125.02	18		*quercus fc*					0	1	3					
37	125	125.02	19		*quercus fc*					0	0	3					
37	125	125.02		Tous les charbons de plus de 4mm ont été étudiés													
36	119	119.03	20		*Rosaceae maloidée*			3									
36	119	119.03	21		*vitis*						0	3					
36	119	119.03	22		*ulmus*												
36	119	119.03	23		*ulmus*	intermédiaire				2	0	3				6,9	2,98
36	119	119.03	24		*quercus fc*					2	7	3					
36	119	119.03	25		*Rhamnus cathartica*												
36	119	119.03	26		*alnus*							3					
36	119	119.03	27		*ulmus*												

n° PRE	Fait	Us	n°	informations	Taxons	courbure	rayons	nb cernes	rythme de croissance	thylles	fentes de retrait	vitrification	hyphe	moelle / écorce	commentaires	longueur transversale	longueur radiale
36	119	119.03	28		*quercus fc*					3		3					
36	119	119.03	29		*acer*	intermédiaire		3	irrégulier		0	2				3,84	2,03
36	119	119.03	30		*indéterminable*									écorce			
36	119	119.03	31		*quercus fc*			2		0	4	3					
36	119	119.03	32		*acer*												
36	119	119.03	33		*rosaceae maloideae*												
36	119	119.03	34		*rosaceae maloideae*												
36	119	119.03	35		*alnus cf corylus*												
36	119	119.03	36		*ulmus*												
36	119	119.03	37		*acer*												
36	119	119.03	38		*acer*												
36	119	119.03	39		*alnus*												
36	119	119.03	40		*quercus fc*	courbe		3		0	1	3		moelle		2,69	3,24
36	119	119.03		Tous les charbons de plus de 4mm ont été étudiés													
33	112	112.02	41		*quercus fc*												
33	112	112.02	42		*quercus fc*	courbe		5		2	3	3			4,65	6,39	
33	112	112.02	43		*quercus fc*						8	4		zone noueuse			
33	112	112.02	44		*quercus fc*	courbe		2	irrégulier	1	0	3			3,33	2,98	
33	112	112.02	45		*quercus fc*					2	0	3					
33	112	112.02	46		*alnus cf corylus*	courbe		2	irrégulier		1	3			5,59	3,27	
33	112	112.02	47		*quercus fc*					0	0	3					
33	112	112.02	48		*quercus*					0	0	3					
33	112	112.02	49		*quercus fc*					1	0	3					
33	112	112.02	50		*quercus fc*			3		3							
33	112	112.02	51		*Rosaceae maloide*												
33	112	112.02	52		*Rosaceae maloide*												
33	112	112.02		Reste des charbons de plus de 4 mm (3h de travail)													
2	salle 2	1006	53		*quercus fc*			10	irrégulier	3	10	3					
2	salle 2	1006	54		*quercus fc*					3	0	3					

n° PRE	Fait	Us	n°	informations	Taxons	courbure	rayons	nb cernes	rythme de croissance	thylles	fentes de retrait	vitrification	hyphe	moelle / écorce	commentaires	longueur transversale	longueur radiale
2	salle 2	1006	55		*indéterminable*									écorce			
2	salle 2	1006	56		*quercus fc*					3	0	3					
2	salle 2	1006	57		*indéterminable*									écorce			
2	salle 2	1006	58		*quercus fc*					2	3	3					
2	salle 2	1006	59		*indéterminable*									écorce			
2	salle 2	1006	60		*quercus fc*					2	0	3					
2	salle 2	1006	61		*indéterminable*									écorce?			
2	salle 2	1006	62		*quercus fc*					3	0	3					
2	salle 2	1006		Tous les charbons de plus de 4mm ont été étudiés (vu quelques carporestes)													
1	salle 2	1006	63		*quercus fc*			10	irrégulier	3	0	3					
1	salle 2	1006	64		*rosaceae maloideae*												
1	salle 2	1006	65		*indéterminable*									écorce			
1	salle 2	1006		Tous les charbons de plus de 4mm ont été étudiés (vu quelques carporestes)													
4	125	125.02	66		*fagus*						0	3					
4	125	125.02	67		*quercus fc*					0	0	3					
4	125	125.02	68		*quercus fc*					3	0	3					
4	125	125.02	69		*quercus fc*					0	0	3					
4	125	125.02	70		*fagus*						0	3					
4	125	125.02	71		*quercus fc*					0	0	3					
4	125	125.02	72		*quercus fc*					0	0	3					
4	125	125.02	73		*quercus fc*					0	0	3					
4	125	125.02		Tous les charbons supérieur à 4 mm ont été étudiés													
35	182	182.03	74		*quercus fc*	intermédiaire		7	irrégulier	2	2	3				4,11	5,87
35	182	182.03	75		*quercus fc*	courbe		5	régulier	1	0	3		moelle		8,2	7,09
35	182	182.03	76		*quercus fc*	courbe		2	régulier	0	0	3		moelle		5,5	4,42
35	182	182.03	77		*quercus fc*	courbe		3	régulier	1	2	3				5,62	6,51
35	182	182.03	78		*acer*	intermédiaire		7	régulier	0	0	3				7,74	7,75
35	182	182.03	79		*acer*	intermédiaire		4	régulier		0	3				4,65	5,15
35	182	182.03	80		*acer*						0	3					
35	182	182.03	81		*quercus fc*					1	0	3					

n° PRE	Fait	Us	n°	informations	Taxons	courbure	rayons	nb cernes	rythme de croissance	thylles	fentes de retrait	vitrification	hyphe	moelle / écorce	commentaires	longueur transversale	longueur radiale
35	182	182.03	82		*acer*						0	3					
35	182	182.03	83		*quercus fc*					0	0	3					
35	182	182.03	84		*corylus*					0	0	3					
35	182	182.03	85		*quercus fc*	courbe		1		0	1	3				2,45	2,32
35	182	182.03	86		*acer*						0	3					
35	182	182.03	87		*quercus fc*					1	0	3					
35	182	182.03	88		*acer*	intermédiaire		2	régulier		0	2				4,06	3,09
35	182	182.03	89		*quercus fc*					0	0	3					
35	182	182.03	90		*quercus fc*	courbe		2	régulier	0	0	3				2,78	4,63
35	182	182.03	91		*acer*	intermédiaire		4	régulier		0	3				3,93	4,47
35	182	182.03	92		*quercus fc*	courbe		7	régulier	0	1	3				3,92	4,22
35	182	182.03	93		*quercus fc*						2	4					
35	182	182.03	94		*acer*						0	3					
35	182	182.03	95		*quercus fc*						0	3					
35	182	182.03	96		*quercus fc*					0	2	3					
35	182	182.03	97		*citrus*						2	3					
35	182	182.03	98		*quercus fc*					0	3	4					
35	182	182.03	99		*quercus fc*					0	2	4					
35	182	182.03	100		*quercus fc*					0	0	3					
35	182	182.03	101		*quercus fc*					3	0	3					
35	182	182.03	102		*quercus fc*					0	0	3					
35	182	182.03	103		*quercus fc*					3	3	4					
35	182	182.03	104		*prunus*						4	4					
35	182	182.03	105		*cf citrus*						3	3					
35	182	182.03	106		*indéterminable*									écorce			
35	182	182.03	107		*quercus fc*						1	3					
35	182	182.03	108		*acer*	intermédiaire		4	régulier		0	2				2,94	2,77
35	182	182.03	109		*acer*						0	3					
35	182	182.03	110		*rosaceae maloideae*						0	3					
35	182	182.03	111		*acer*	intermédiaire		5	régulier		0	3				3	3,18

n° PRE	Fait	Us	n°	informations	Taxons	courbure	rayons	nb cernes	rythme de croissance	thylles	fentes de retrait	vitrification	hyphe	moelle / écorce	commentaires	longueur transversale	longueur radiale
35	182	182.03	112		*quercus fc*					0	0	3					
35	182	182.03	113		*quercus fc*					3	0	3					
35	182	182.03		Tous les charbons supérieur à 4 mm ont été étudiés													
33	112	112.02	114		*quercus fc*					1	0	3					
33	112	112.02	115		*quercus fc*						2	3					
33	112	112.02	116		*quercus fc*						2	3					
33	112	112.02	117		*quercus fc*						4	4					
33	112	112.02	118		*quercus fc*	courbe		3	régulier	3	0	4				2,79	2,13
33	112	112.02	119		*corylus*	intermédiaire		2	régulier		0	3				3	2,71
33	112	112.02	120		*quercus fc*					3	0	3					
33	112	112.02	121		*quercus fc*					0	0	3					
33	112	112.02	122		*quercus fc*	courbe		4	régulier	2	0	3				2,79	2,5
33	112	112.02	123		*quercus fc*						1	4					
33	112	112.02	124		*quercus fc*						0	3					
33	112	112.02	125		*quercus fc*					3	0	3					
33	112	112.02	126		*quercus fc*					0	0	3					
33	112	112.02	127		*quercus fc*					0	0	3					
33	112	112.02	128		*quercus fc*					0	0	3					
33	112	112.02	129		*quercus fc*					3	0	3					
33	112	112.02	130		*quercus fc*					3	0	4					
33	112	112.02	131		*quercus fc*					3	0	3					
33	112	112.02	132		*quercus fc*					0	0	4					
33	112	112.02	133		*quercus fc*					0	0	4					
33	112	112.02	134		*quercus fc*					3	0	3					
33	112	112.02	135		*quercus fc*					0	0	4					
33	112	112.02		Tous les charbons supérieur à 4 mm ont été étudiés													
40	173	173.03	136		*quercus fc*	rectiligne		14	régulier	1	0	3			partie gauche de la planche	11,88	8,86
40	173	173.03	137		*quercus fc*	rectiligne		17	régulier	1	0	3			partie gauche de la planche/ galeries d'insectes	18,4	10,4

n° PRE	Fait	Us	n°	informations	Taxons	courbure	rayons	nb cernes	rythme de croissance	thylles	fentes de retrait	vitrification	hyphe	moelle / écorce	commentaires	longueur transversale	longueur radiale
40	173	173.03	138		*quercus fc*	rectiligne		14	régulier	1	0	3			partie gauche de la planche	4,95	10,25
40	173	173.03	139		*quercus fc*	intermédiaire		14	régulier	2	1	2			partie droite de la planche	5,35	9,55
40	173	173.03	140		*quercus fc*	intermédiaire		6	régulier	1	1	3			partie droite de la planche	10,94	5,1
40	173	173.03	141		*quercus fc*	rectiligne		7	régulier	0	1	3			partie gauche de la planche	11,21	5,76
40	173	173.03	142		*quercus fc*	rectiligne		7	régulier	0	0	3			partie gauche de la planche	4,32	5,38
40	173	173.03	143		*quercus fc*	rectiligne		5	régulier	0	0	3			milieu	15,17	8,68
40	173	173.03	144		*quercus fc*	rectiligne		14	régulier	1	0	3			milieu	16,03	8,49
40	173	173.03	145		*quercus fc*						0	3			partie droite de la planche/ galeries d'insectes / très dégradé		
40	173	173.03	146		*quercus fc*										partie droite de la planche/ très dégradé		
40	173	173.03	147		*quercus fc*										partie droite de la planche/ très dégradé		
40	173	173.03	148		*quercus fc*										partie droite de la planche/ galeries d'insectes / très dégradé		
40	173	173.03	149		*quercus fc*	rectiligne		10	régulier	0	0	3			milieu	15,1	9,32
40	173	173.03	150		*quercus fc*	rectiligne		7	régulier	0	0	3			milieu/ galeries d'insectes	8,81	8,07

SOURCES DOCUMENTAIRES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Liste des abréviations utilisées

AFAN Association pour les fouilles archéologiques nationales

AMAM Association Migné-Auxances Mémoires

BRGM Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BSPF Bulletin de la Société préhistorique française

BSAO Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest

CNRS Centre national de la recherche scientifique

CTHS Comité des travaux historiques et scientifiques

Inrap Institut national de recherches archéologiques préventives (GSO : Grand Sud Ouest)

PCR Projet collectif de recherche

PUR Presses universitaires de Rennes

RACF Revue archéologique du Centre de la France

SAO Société des Antiquaires de l'Ouest

SRA Service régional de l'Archéologie

Liste des sources consultées

Ard 2014
Ard V. , *Produire et échanger au Néolithique: traditions céramiques entre Loire et Gironde au IVe millénaire*, Éditions du CTHS, coll. « Documents préhistoriques », 33, Paris, 2014.

Balmelle *et al.* 2001
Balmelle C., Barraud D. , Duprat B., Gaillard H., Jacques Ph. *et al.* « La viticulture antique en Aquitaine », *Gallia*, CNRS Éditions.

Baudry *et al.* 2014
Baudry A., Véquaud B., Connet N., *Migné-Auxances, (86), Rue de la Croix de Limbre*, Rapport de diagnostic, Inrap GSO, Bègles.

Bertrand 2003
Bertrand I., *Objets de parure et de soins du corps d'époque romaine dans l'Est Picton (Deux-Sèvres, Vienne)*, mémoire XXIII, Associations des Publications Chauvinoises, Chauvigny.

Bourguigon *et al.* 2002
Bourguignon L. , Sellami F., Deloze V., Sellier-segard N. *et al.*, « L'habitat moustérien de « La Folie » (Poitiers, Vienne) : synthèse des premiers résultats », PALEO, 14.

Bourguignon 2006
Bourguignon L. , « Compléments d'informations chronologiques sur le campement moustérien de tradition acheuléenne du gisement de La Folie (Poitiers, Vienne) » *PALEO*, 18.

Catalogue Poitiers 1989
Romains et Barbares entre Loire et Gironde-IVe-Xe siècles, catalogue d'exposition du musée Sainte-Croix (Poitiers)- 6 octobre 1989- 28 février 1990, Poitiers.

Colardelle *et al.* 1996
Colardelle M., Démians d'Archimbaud G., Raynaud Cl., « Typo-chronologie des sépultures du Bas-Empire à la fin du Moyen Âge dans le Sud-Est de la Gaule », *in* : Galinié H., Zadora-Rio E., *Archéologie du cimetière chrétien*, Actes du 2ème colloque ARCHEA, Orléans, 1994, 11ème supplément à la RACF, Tours.

Connet 2010
Connet N., *Migné-Auxances (86), LGV SEA 2, section Tours/Angoulême– Phase 4 PK 88 – PK91.3*, Rapport de diagnostic, Inrap GSO, Bègles.

Connet 2011
Connet N., *Migné-Auxances (86), Le Porteau*, Rapport final d'opération, Inrap GSO, Poitiers.

Connet *et al.* 2014
Connet N., Baudry A., Véquaud B., *Poitou-Charentes, Vienne, Migné-Auxances, Limbre, « Rue de la Croix de Limbre »*, Rapport de diagnostic, Inrap GSO, Bègles.

Connet *et al.* 2016
Connet N., Hanry A., Martins D., Souquet-Leroy I., *Poitou-Charentes, Charente, Bourg-Charente, Les Pièces de Monsieur Jarnac, Installations humaines sur un versant de la Charente du Paléolithique moyen au Moyen Âge* , Inrap GSO , Bègles.

Corfmat 2021
Corfmat, E. *Migné-Auxances (86), Rue du 8-Mai-1945, suivi de travaux*, Rapport final d'opération, Atemporelle, Parthenay.

Cornec *et al.* 2016
Cornec Th., Lavoix G., Leroy F., *Poitou-Charentes, Charente-Maritime, L'Houmeau, Monsidun 1 et 2, Des viticulteurs de l'Antiquité aux agriculteurs du Moyen Âge : un millénaire d'occupation à Monsidun*, Rapport de fouille préventive, Inrap GSO, Bègles.

De Carolis 2017
De Carolis E., « Painted gardens: Observations on execution technique », in: Zech-Matterne V., Fiorentini G. (dir.), *AGRUMED: Archaeology and history of citrus fruit in the Mediterranean : Acclimatization, diversifications, uses*, Publications du Centre Jean Bérard, Naples, [en ligne] : http://books.openedition.org/pcjb/2188

Eygun 1955
Eygun F., « VIIe Circonscription », *Gallia*, tome 13, fascicule 2.

Fourteau-Bardaji 2007
Fourteau-Bardaji A.-M., *Migné-Auxances (Vienne), Le Bourg, Place de l'église*, Rapport de sondages archéologiques, SRA Poitou-Charentes, Poitiers.

Galland 1995
Galland J., *Le site gallo-romain de Verneuil, Migné-Auxances (Vienne)*, Rapport de sondage, SRA Poitou-Charentes, Poitiers.

Gerber 2002
Gerber F. (dir), Farago B., *Saint-Georges-des-Coteaux, Zac des Coteaux, Lieu-dit « La Mission ». Occupation, sépultures, parcellaires de l'Antiquité et du haut Moyen Âge*. AFAN, Antenne Grand Sud-Ouest, Poitiers.

Hanry 2005
Hanry A., *La villa viticole de la Zac Bongraine à Aytré (Charente-Maritime)*, Rapport de fouille préventive, Inrap GSO, Poitiers.

Lambare-Vannieuwenhove 2009
Lambare-Vannieuwenhove C., *L'occupation du sol des communes de Jaunay-Clan, Chasseneuil-du-Poitou, Migné-Auxances, Vouneuil-sous-Biard, Biard, Fontaine-le-Comte et Croutelle (Vienne) de l'âge du Fer au haut Moyen Âge*, T.E.R. de Master 1 d'archéologie, Univ. de Poitiers.

Leduc, Ollivier 1997
Leduc M., Ollivier A., « L'enceinte néolithique de Temps Perdu, commune de Migné-Auxances (Vienne) », *BSPF*, t. 94, n°2.

Maguer 2004
Maguer P. (dir.), *Poitou-Charentes, Vienne (16), Buxerolles, Terre qui Fume*, Rapport final d'opération, Inrap GSO, Poitiers.

Maguer 2017
Maguer P., Moutarde B, *Nouvelle-Aquitaine, Vienne, Poitiers, ZAC Aliénor d'Aquitaine, tranche 1 - Phase 2,* Rapport de diagnostic, Inrap GSO, Bègles,.

Maguer 2020
Maguer P., Maitay Ch., *Nouvelle-Aquitaine, Vienne, Poitiers, Migné-Auxances, ZAC Aliénor d'Aquitaine, République IV*, Rapport de diagnostic, Inrap GSO, Bègles.

Martins 2020
Martins D., *Nouvelle-Aquitaine, Vienne, Migné-Auxances, 14 rue du Centre*, Rapport de diagnostic, Inrap GSO, Bègles.

Moutarde *et al.* 2016
Moutarde B. (B.), Dietsch-Selami M.-F., Landreau G., Maitay C., Sanchez V., Véquaud B., *Poitou-Charentes, Vienne, Migné-Auxances, Poitiers, ZAC République IV, Tranche 1*, Rapport de diagnostic, Inrap GSO, Bègles.

Pagnoux *et al.* 2016
Pagnoux C., Coubray S., Zech-Matterne V., «L'introduction des agrumes en Méditerranée occidentale. Données archéobotaniques, iconographiques et littéraires », *Food and History*, vol.14 (2-3).

Provost 2021
Provost M., Nouvel P., Bertrand I., Storaï R., *Carte archéologique de la Gaule, La Vienne* , 86/1 et 86/2, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.

Racinoux 1973
Racinoux L., « La voie romaine de Nantes et les gués de l'Auxance », *BSAO*, 4 e trimestre, 4 e série, t. XII.

Roger 2006
Roger J. (dir.), *Saint-Georges-de-Didonne « Chemin de Margite » : Bâtiments du Bronze Ancien et Nécropole Carolingienne*, Rapport final de fouille, Inrap GSO, Poitiers.

Russo-Ermolli *et al.* 2018
Russo-Ermolli E., Menale B., Barone Lumaga M. R., « Pollen morphology reveals the presence of *Citrus medica* and *Citrus x limon* in a garden of Villa di Poppea in Oplontis (1st century BC) », in : Zech-Matterne V., Fiorentini G. (dir.), *AGRUMED: Archaeology and history of citrus fruit in the Mediterranean : Acclimatization, diversifications, uses,* Publications du Centre Jean Bérard, Naples, [en ligne] : http://books.openedition.org/pcjb/2107

Salvini 1935
Salvini J., « Communication à la séance du 21 novembre 1935 », *BSAO*, 3 e semestre, tome 10, 1934–1935.

Sartou 2012
Sartou A., *Migné-Auxances (86), LGV SEA 2, Tours-Bordeaux, Malaguet,* Rapport final d'opération, Éveha Limoges.

Seguin 2012
Seguin G., *Migné-Auxances (86), La Garde – Le Temps Perdu*, Rapport final d'opération, Archéosphère, Bordeaux.

Toledo i Mur, Pernot 2005
Toledo i Mur A, *Les Rochereaux, Migné-Auxances (Vienne) - un habitat rural du IIe âge du Fer caractérisé par un atelier de bronzier spécialisé dans la fabrication de flans monétaire*s, Rapport final d'opération, Inrap GSO, Bègles.

Toledo i Mur, Pernot 2008
Toledo i Mur A., Pernot M., « Un atelier monétaire gaulois près de Poitiers, Les Rochereaux à Migné-Auxances (Vienne) », *Gallia*, 65, Archéologie de la France antique, CNRS Éditions.

Vacher *et al.* 2019
Vacher S., Maitay C., Moreau N., Bidart P., Billy B., Bryand J.-M., *Longèves (17), rue des Grands Champs–Bâtiments naviformes et circulaires : nouvelles données sur l'habitat protohistorique en Aunis*, Rapport final d'opération, Inrap GSO, Bègles.

Veau 2017
Veau E, « Un bâtiment de l'âge du Bronze ancien ? », In : Delauney A., Sarrazin E, Veau E, *Saint-Georges-des-Coteaux (17), ZAC des Coteaux, extension Phase 1. Occupations du Néolithique et de l'âge du Bronze à l'époque contemporaine*, Rapport final d'opération, Éveha, Limoges, 2017.

Véquaud, Martins 2015
Véquaud B., Martins D., « De la céramique peinte attestée au IXe siècle en Poitou : Limbre « Rue de la Croix de Limbre», Migné-Auxances (Vienne) », *Aquitania*, 31, Pessac.

Étude documentaire

Archives départementales de la Vienne

9G 65 : Cure de Migné (1411-1786).

Fonds de l'abbaye de Montierneuf : 1H2/15, 62

Fonds 2O 189 : Administration et comptabilité de la commune de Migné (an IX-1939) : 2O 189/6 Bâtiments communaux ; 2O 189/7 : Église, cimetière ; 2O 189/8 ; Halle.

Série 4P : Cadastre : 4P 1059-1069 : Plans du cadastre napoléonien de Migné (1838) ; 4P 2629 : État de section (1839).

Sous-série 1Q Domaines nationaux : 1Q 1272 : Fiches communales pour Migné ; 1Q 522 : PV d'estimation du rieuré (17901792).

Sous-série 7S Travaux publics, Service hydraulique : Ponts-et-Chaussées : 7S 189 : Moulins du Pré et du Cimetière de Migné (1864-1927).

Éditions de sources

Arch. Bourgueil
Extrait des archives de Bourgueil, par Gaignières. 1650-1700. BNF, Département des manuscrits, Latin 17127, Ed. Gallica ark:/12148/btv1b90672069

Beauchet-Filleau 1869
Beauchet-Filleau H., *Pouillé du diocèse de Poitiers*, Poitiers : H. Oudin.

Besly 1840
Besly J., *Histoire des comtes de Poictou et ducs de Guyenne*..., nouvelle éd. (éd. Orig. : 1647), Niort : Robin (coll. Bibliothèque Poitevine, 5).

Dupont 1962
Dupont M., *Monographie du cartulaire de Bourgueil : des origines à la fin du Moyen Âge*, Tours : Gibert-Clarey (coll. « Mémoires de la Société archéologique de Touraine », 66).

Rédet 1874
Rédet, L. (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers* [ms. Paris, Bibl. nat., latin 10122], Poitiers : Société des AHP (coll. AHP, 3).

Villard 1973
Villard F. (éd.), *Recueil des documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319)*, Poitiers : Société des AHP (coll. AHP, 59).

Ouvrages imprimés

AMAM 2018
Association Migné-Auxances Mémoires, *D'Ausencia à Auxances : un château dans l'histoire. De Magnacum à Migné*, Migné-Auxances : AMAM.

Barbier 1827
Barbier F.-A. (éd.), *Rapport sur l'apparition d'une croix dans la paroisse de Migné, présentés à Monseigneur l'Évêque de Poitiers*, Poitiers : F.-A. Barbier.

Baudry 2011
Baudry M.-P. (dir.), *Châteaux « romans » en Poitou-Charentes, Xe-XIIe siècles*, La Crèche : Geste éditions (Cahiers du Patrimoine, 95).

Bleau 1908
Bleau A., *La Croix miraculeuse apparue à Migné en 1826*, Poitiers : Société française d'imprimerie et de librairie.

Bourgeois 2000
Bourgeois L., « De Vieux-Poitiers à Châtellerault : le confluent de la Vienne et du Clain de l'Antiquité au Moyen Âge », *Bulletin de la SAO*, 5e s., t.XIV, Poitiers : SAO.

Bourgeois 2009
Bourgeois L., « Un site de longue durée : Vouneuil-sous-biard dans son environnement du IVe au XIe siècle», in Sapin C. (dir.), *Les stucs de l'antiquité tardive de Vouneuil-sous-Biard (Vienne)*, Collection des musées de la ville de Poitiers, Paris : CNRS Éd. (Supplément à Gallia, 60).

Butaud 2010
Butaud P., *Le donjon d'Auxances (Migné-Auxances, Vienne), Étude archéologique du bâti*, Mémoire de Master 1 Recherche Histoire et patrimoine, ss. La dir. de L. Bourgeois, Université de Poitiers, Juin 2010, 2 vols.

Garaud 1953
Garaud M., « Les circonscriptions administratives du Comté de Poitou et les auxiliaires du Comte au Xe siècle », *Le Moyen Âge : Bulletin mensuel d'histoire et de philologie*, t. 59, Bruxelles : La Renaissance du Livre.

Favreau 1978
Favreau R., *La ville de Poitiers à la fin du Moyen âge : une capitale régionale*, 2 vol., Poitiers : SAO (coll. Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e série, t.14 et 15).

Favreau 1996
Favreau R. (dir.), *Poitiers, Saint-Jean-de-Montierneuf,* Poitiers : Association pour le neuvième centenaire de Montierneuf.

Guihéneuc 2002
Guihéneuc A. (dir.), *Le patrimoine des communes de la Vienne*, Paris : Flohic (coll. Le Patrimoine des communes de France, 86), 2 vols.

Guillemet 2003
Guillemet D. (dir.), *Dictionnaire des communes et pays de la Vienne des origines à nos jours : histoire, patrimoine, économie*, La Crèche : Geste éd.

Kumaoka 1997
Kumaoka S., « Les jugements du légat Gérard d'Angoulême en Poitou au début du XIIe siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 155, livraison 1.

Macouin 2019
Macouin M., « Le contexte historique et les sources écrites », in Martineau A.-S. (dir.), *Vouneuil-sous-Biard (86), Rue du Moulin, Suivi archéologique…*, Rapport final d'opération archéologique, Poitiers : Éveha / SRA Nouvelle-Aquitaine.

Macouin 2020a
Macouin M., « Étude historique », in Martineau A.-S. (dir.), *Ligugé (86), Centre-Bourg, Suivi archéologique des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable…*, Rapport final d'opération archéologique, Poitiers : Éveha / SRA Nouvelle-Aquitaine.

Macouin 2020b
Macouin M., « Étude documentaire », in Guillimin S. (dir.), *Dissay (86), Centre-Bourg*, Rapport final d'opération archéologique, Poitiers : Éveha / SRA Nouvelle-Aquitaine.

Martins 2020
Martins D., *14 rue du Centre, Nouvelle-Aquitaine, Vienne, Migné-Auxances*, Rapport de diagnostic archéologique, Poitiers : Inrap, février 2020.

Pichot 2006
Pichot D., « Prieurés et société au Moyen Âge - Prieurés et société dans l'Ouest, xie-xiiie siècle. Éléments d'historiographie et premier bilan d'une enquête », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 113, n° 3, Rennes : PUR.

Rédet 1881
Rédet L., *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, Paris : Impr. nat.

Salvini 1935
Salvini J., « Communication à la séance du 21 novembre 1935 », Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e semestre, t. 10, 1934-1935.

Seguin 2012
Seguin G. (dir.), *« La Garde – Le Temps Perdu », Migné-Auxances (86)*, Rapport d'opération de fouilles archéologiques, Bordeaux : Archéosphère / SRA Poitou-Charentes, avril 2012.

Treffort 2006
Treffort C., « Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen Âge. Quelques réflexions autour d'un projet collectif en cours », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 113, n° 3, Rennes : PUR.

Vallet 2012
Vallet S., « Contextes historique et archéologique », in Seguin G. *et al.*, *« La Garde – Le Temps Perdu », Migné-Auxances (86)*, Rapport d'opération de fouilles archéologiques, Bordeaux : Archéosphère / SRA Poitou-Charentes, avril 2012.

Vrindts 1829
Vrindts l'abbé, *La Croix de Migné vengée de l'incrédulité et de l'apathie du siècle ou envisagée comme une nouvelle preuve de la divinité de l'église romaine et présentée aux vrais fidèles comme une annonce des prochains malheurs de la France…*, Paris : Librairie de Rusand.

Ressources internet

Duguet s.d.
Duguet J., « Toponymie de Poitiers et des environs », **https://duguet.pagesperso-orange.fr/ToponPoitiers.htm**

IPC 2005-2007
Inventaire du patrimoine culturel de la région Poitou-Charentes (Nouvelle-Aquitaine), Notices des dossiers IA86002201 et IA86002552, Enquête d'inventaire par Céline Dunoz, 2005-2007, collaboration entre l'Inventaire et la Communauté d'Agglomération de Poitiers. **https://inventaire.nouvelle-aquitaine.fr**

Mairie 2021
Présentation de l'église Sainte-Croix sur le site de la mairie de Migné-Auxances : **https://www.migne-auxances.fr/Decouvrir-Migne-Auxances/Musees-et-patrimoine/Eglise-Sainte-Croix**, consulté en décembre 2021.

Étude de la céramique antique

Guitton 2005
Guitton D., « Le mobilier céramique », dans Hanry A., *La villa viticole de la ZAC Bongraine à Aytré (Charente-Maritime)*, Rapport d'Opération d'archéologie préventive, Inrap GSO, Bègles.

Sellès 2001
Sellès H., « Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays Carnute, Catalogue typologique », *Revue Archéologique de Centre de la France*, Suppl. 16.

Étude de la céramique médiévale, moderne et contemporaine

Véquaud 2007
Véquaud B., « Présentation de la céramique VIIe-XVIIe siècles », in : Gerber F., *Les Hospitalières, 1 rue Jean Jaurès, 42 rue Saint Simplicien, Poitiers*, Rapport final d'opération, Tome 2, Inrap GSO, Bègles.

Véquaud 2010
Véquaud B., « La céramique du haut Moyen Âge en Poitou-Charentes : état des connaissances. VI e -X e s. », in : Bourgeois L., *Wisigoths et Francs, autour de la bataille de Vouillé (507), Recherches récentes sur le haut Moyen Age dans le Centre-Ouest de la France*, actes des XXVIII e journées internationales d'Archéologie Mérovingienne, Vouillé-Poitiers, septembre 2007, (Mémoires de l'Association française d'Archéologie mérovingienne, XXII), Saint-Germain-en-Laye.

Véquaud 2013
Véquaud B., « Le Haut-Poitou : encore la Loire? », *La céramique du haut Moyen Âge dans le Centre-Ouest de la France : de la chrono-typologie aux aires culturelles*, 49e Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, Tours.

Véquaud 2019
Véquaud B., « La céramique médiévale, moderne et contemporaine », in Billy B., *10 rue de la Trinité, Poitiers, Vienne*, rapport de diagnostic, Inrap GSO, Bègles.

Étude numismatique

BI
Gricourt D., Naumann J. et Schaub J., *Le mobilier numismatique de l'agglomération secondaire de Bliesbruck (Moselle), fouilles 1978 – 1998*, BLESA 5, Errances, Paris, 2009.

Étude du petit mobilier

Cosyns 2011
Cosyns P., *The production, distribution and consumption of black glass in the Roman Empire during the 1st - 5th century AD. An archaeological, archaeometric and historical approach*, Bruxelles, 2011.

Hall 2019
Hall M. A., « Whose Game is it Anyway? Board and Dice Games as an Example of Cultural Transfer and Hybridity », *Archimède* n°6, 2019.

Loiseau 2013
Loiseau Ch., « Le métal dans la construction des édifices publics de l'Antiquité (sanctuaires et thermes) », *Les nouvelles de l'archéologie*, 131, 2013.

Loiseau 2009
Loiseau Ch., *Le métal dans l'architecture publique de l'ouest de la Gaule Lyonnaise : approches méthodologiques, techniques de construction et structures de production (Ier – IIIe siècles après J.-C.),* Thèse de doctorat, Univ. du Maine, 2 vol., 2009.

Manniez 2019
Manniez Y., « Jouer dans l'au-delà ? Le mobilier ludique des sépultures de Gaule méridionale et de Corse (Ve siècle av. J.-C. - Ve siècle ap. J.-C.), » *Archimède* n°6 [Dossier: Jouer dans l'Antiquité], 2019.

Étude anthropologique

Adalian *et al.* 2002
Adalian P.,Piercecchi-Marti M.-D., Bourlière-Najean B., Panuel M., Leonetti G., Dutour O., « Nouvelle formule de détermination de l'âge d'un fœtus », *C.R.Biologies*.

Birkner 1980
Birkner R., *L'image radiologique typique du squelette : aspect normal et variantes chez l'adulte et l'enfant ; pour médecins, étudiants et manipulateurs*, Maloine, Paris.

Brothwell 1972
Brothwell D., *Digging up Bones: the excavation, treatment and study of human skeletal remains*, British Museum, London.

Bruzek 1991
Bruzek J., *Fiabilité des procédés de détermination du sexe à partir de l'os coxal. Implications à l'étude du dimorphisme sexuel de l'Homme fossile*, thèse, Muséum d'Histoire Naturelle : Institut de Paléontologie Humaine, Paris.

Bruzek 2002
Bruzek J., « A method for visual determination of sex, using the human hip bone », *American Journal of Physical Anthropology*, vol. 117, n°2.

Cleuvenot, Houët 1993
Cleuvenot E., Houet F., « Propositions de nouvelles équations d'estimations de stature applicables pour un sexe indéterminé, basées sur les échantillons de Trotter et Gleser », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 5, n° 1-2.

Coqueugniot, Weaver 2007
Coqueugniot H., Weaver T.D., « Brief communication: Infracranial maturation in the skeletal collection from Coimbra, Portugal: New aging standards for epiphyseal union », *American Journal of Physical Anthropology* , n°134-3.

Coqueugniot *et al.* 2010
Coqueugniot H., Weaver T.D., Houet F., « Brief communication: A probabilistic approach to age estimation from infracranial sequences of maturation », *American Journal of Physical Anthropology* , n°142-4.

Maresh 1970
Maresh MM., In : Scheuer L., Schaefer M. et Black S. (2009) *Juvenile Osteology: A Laboratory and Field Manual*, Academic Edition, London.

Moorrees *et al.* 1963a
Moorrees C.F.A., Fanning E.A., Hunt E.E., « Formation and resorption of three decidious teeth in children », *American Journal of Physical Anthropology*, Vol 21.

Moorrees *et al.* 1963b
Moorrees C.F.A., Fanning E.A., Hunt E.E., « Age variation of formation stages for ten permanent teeth », *Journal of Dental Research*, vol. 42, n° 6.

Murail 2005
Murail P., « Variations anatomiques non métriques : les caractères discrets », in Vandermeersch B., Dutour O., Hublin J.J. (dir.), *Objets et méthodes en paléopathologie. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, CNRS, Paris.

Murail *et al.* 2005
Murail P., Bruzek J., Houet F., Cunha E., « DSP : un outil de diagnose sexuelle probabiliste à partir des données métriques de l'os coxal », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 17, n° 3-4.

Owings-Webb, Suchey 1985
Owings-Webb P.A., Suchey J.M., « Epiphyseal union of the anterior iliac crest and medial clavicle in a modern multiracial sample of american males and females », *American Journal of Physical Anthropology*, 68.

Périer 1949
Périer A., « Usure, abrasion, érosion », *Pratique Odonto-Stomatologique*, Vol 140.

Scheuer, Black 2000
Scheuer L., Black S., *Developmental juvenile osteology*, Academic Press, San Diego.

Scheuer *et al.* 2009
Scheuer L., Schaefer M., Black S., *Juvenile Osteology: A Laboratory and Field Manual*, Academic Edition, London.

Schmitt 2005
Schmitt A., « Une nouvelle méthode pour estimer l'âge au décès des adultes à partir de la surface sacro-pelvienne iliaque », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 17, n° 1-2.

Thomas 2011
Thomas A., *Identités funéraires, variants biologiques et facteurs chronologiques : une nouvelle perception du contexte culturel et social du Cerny*, Thèse de doctorat, Univ. de Bordeaux I.

Trotter, Gleser 1958
Trotter M., Gleser G.C., « A re-evaluation of estimation based on measurements of stature taken during life and of long bones after death », *American Journal of Physical Anthropology*, 16.

Étude anthracologique

Allée *et al.* 2009
Allée P., Boumédiène F., Rouaud R., Delhoume J.-P., *Géoarchéologie et géohistoire des territoires forestiers limousins*, Rapport PCR, SRA Limousin, Limoges.

Baudais 2019
Baudais D., « Damparis, Choisey – Les Pièces du Milieux, À l'Ormoy », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations. une revue Gallia*.

Bary-Lenger, Nebout 1993
Bary-Lenger A., Nebout J.-P., *Les chênes pédonculé et sessile en France et en Belgique : écologie, économie, histoire, sylviculture*, Ed. du Perron, Alleur-Liège.

Bernard 2003
Bernard V., « Stratégie d'approvisionnement en bois en Gaule du nord-ouest (du Ier siècle avant au IVe siècle après J.-C.) », *Revue archéologique de Picardie*, 1.

Crivellaro *et al.* 2013
Crivellaro A., Schweingruber F. H., Christodoulou C. S., Papachristophorou T., Tsintides T., *Atlas of wood, bark and pith anatomy of Eastern Mediterranean trees and shrubs: with a special focus on Cyprus*, Heidelberg, Allemagne : s.n.

Dufraisse *et al.* 2018
Dufraisse A., Coubray S., Girardclos O., Dupin A., Lemoine M., « Contribution of tyloses quantification in earlywood oak vessels to archaeological charcoal analyses: Estimation of a minimum age and influences of physiological and environmental factors », *Quaternary International*, 463.

Fouédjeu *et al.* 2021
Fouédjeu L., Paradis-Grenouillet S., Larrieu L., Saulnier M., Burri S., Py-Saragaglia V., « The socio-ecological legacies of centuries-old charcoal making practices in a mountain forest of the Northern Pyrenees », *Forest Ecology and Management* [en ligne], URL : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03365433 [lien valide au 2 février 2022].

Jacquiot *et al.* 1973
Jacquiot C., Trenard Y., Dirol D., *Atlas d'anatomie des bois des angiospermes (essences feuillus),* Centre Technique du bois, Paris.

Marguerie, Hunot 2007
Marguerie D., Hunot J.-Y., « Charcoal analysis and dendrology: data from archaeological sites in north-western France », *Journal of Archaeological Science*, 34, 9.

Paradis-Grenouillet *et al.* 2010
Paradis-Grenouillet S., Leleu, Belingard C., Rouaud R., Allée P., « AnthracoLoJ, un outil pour la simplification des mesures dendrométriques », in *Panorama de la dendrochronolgie en France*, vol. 11, Edytem, Digne.

Paradis-Grenouillet 2012
Paradis-Grenouillet S., *Etudier les forêts métallurgiques : Analyses dendro-anthracologiques et approches géohistoriques. Exemples des forêts du mont Lozère et du Périgord Limousin* [en ligne], (Limoges, Université de Limoges), URL : http://epublications.unilim.fr/theses/index.php?id=7594.

Paradis-Grenouillet *et al.* 2018
Paradis-Grenouillet S., Rouaud R., Allée P., Leleu J.-P., « L'expérimentation sur des charbonnières en meule, une étape indispensable à la mise en place de nouveaux outils », in *Charbonnage, charbonniers, charbonnières. Confluence de regards sur un artisana méconnu*. [en ligne], Presse Universitaires de Provence., vol. 1, s.l. : Sandrine Paradis-Grenouillet, Sylvain Burri et Romain Rouaud, URL : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01914461 [lien valide au 29 juin 2020].

Paradis-Grenouillet, Belingard 2020
Paradis-Grenouillet S., Belingard C., « Estimer le diamètre des bois carbonisés à partir de l'observation de la courbure des cernes de croissance des charbons de bois archéologiques : nouvelle contribution méthodologique », *ArcheoSciences*, n° 44-2, 2.

Paradis-Grenouillet, Dufraisse 2018a
Paradis-Grenouillet S., Dufraisse A., « Deciduous oak/chestnut: Differential shrinkage of wood during charcoalification? Preliminary experimental results and implications for wood diameter study in anthracology », *Quaternary International*, 463.

Paradis-Grenouillet, Dufraisse 2018b
Paradis-Grenouillet S., Dufraisse A., « Deciduous oak/chestnut: Differential shrinkage of wood during charcoalification? Preliminary experimental results and implications for wood diameter study in anthracology », *Quaternary International*, 463.

Poirier 2011
Poirier P., *15 ans d'application de l'anthracologie dans le Centre-Ouest de lz France: méthodes, principaux résultats et perspectives de recherches*, Bilan scientifique régional, s.l.

Poirier, Paradis 2015
Poirier P., Paradis L., Enseignements de l'approche archéo-anthracologique dans le cadre de l'étude des modalités d'approvisionnement en combustible des sites du Centre-Ouest de la France à l'âge du Fer. In : Mougne C. et Daire M.-Y. (dir.), *L'Homme, ses ressources et son environnement, dans l'Ouest de la France à l'âge du Fer : actualités de la recherche*, Actes du Séminaire Archéologique de l'Ouest du 24 mars 2014 à Nantes, Rennes.

Rameau *et al.* 1989
Rameau J.-C., Mansion D., Dumé G., Timbal J., Bournérias M., Jacamon M., Bazire P., *Flore forestière française: guide écologique illustré. 1. Plaines et collines*, Paris, France : Institut pour le développement forestier : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Direction de l'espace rural et de la forêt : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts.

Schweingruber 1978
Schweingruber F. H., *Mikroskopische Holzanatomie : Formenspektren mitteleuropäischer Stamm- und Zweighölzer zur Bestimmung von rezentem und subfossilem Material = Anatomie microscopique du bois : identification de matériel récent et subfossile d'essences de l'Europe centrale en tenant compte de la variabilité de structure du bois de tronc et de branche = Microscopic wood anatomy : structural variability of stems and twigs in recent and subfossil woods from Central Europe* [en ligne], Birmensdorf : Eidgenössische Anstalt für das forstliche Versuchswesen, URL : http://www.sudoc.fr/009171525 [lien valide au 27 juin 2012].

Schweingruber *et al.* 2011
Schweingruber F. H., Börner A., Schulze E.-D., *Atlas of Stem Anatomy in Herbs, Shrubs and Trees : Volume 1* [en ligne], Berlin, Heidelberg : Springer-Verlag Berlin Heidelberg : Springer e-books, coll. « (Biomedical and Life Sciences (Springer-11642)) », URL : http://www.sudoc.fr/151588589 [lien valide au 27 juin 2012].

Vernet *et al.* 2001
Vernet J.-L., Ogereau P., Figueiral I., *Guide d'identification des charbons de bois préhistoriques et récents : sud-ouest de l'Europe : France, péninsule ibérique et îles Canaries*, CNRS Éd, Paris.

Zélie 2010
Zélie B., *La Rochelle (17), 23 rue du Duc*. Rapport final d'opération archéologique, Service régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes. Éveha, Limoges.

Étude des mortiers

Cariou et Joubert 1989
Cariou E. et Joubert J.-M., *Mirebeau-en-Poitou, carte géologique de la France au 1/50 000e n°566*, BRGM, Orléans.

Coutelas *et al.* 2004
Coutelas A., Godard G., Blanc Ph. et Person A., Les mortiers hydrauliques : synthèse bibliographique et premiers résultats sur des mortiers de Gaule romaine, *Revue d'Archéométrie*, n°28, pp. 127-139.

Coutelas *et al.* 2009
Coutelas A., Büttner S., Oberlin Chr., Palazzo-Bertholon B., Prigent D. et Suméra F., *Le mortier de chaux,* Collection « Archéologiques », Éditions Errance, Paris.

Frizot 1975
Frizot M., *Mortiers et enduits peints antiques, étude technique et archéologique*, Centre de recherches sur les techniques gréco-romaines n°4, Univ. de Dijon.

Mourier 1986
Mourier J.-P., Gabilly J. et Platel J.-P., *Poitiers, carte géologique de la France au 1/50 000e n°589*, BRGM, Orléans.

Poirier 2011
Poirier Ph. en coll. avec Fourteau-Bardaji A.-M., Contribution des fouilles récentes à la connaissance de l'édifice monumental dit des « thermes » de la rue Arthur Ranc à Poitiers (Vienne), *Aquitania*, t. 27.

Vaschalde 2021
Vaschalde Ch., Circulation, transport et commerce de la chaux en Provence au travers des sources écrites (XIIIe-XVIIe siècles) », in Boisseuil D., Rico Ch., Gelichi S. (dir.), *Le marché des matières premières dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Collection de l'École française de Rome n°563, Rome.

LISTE DES FIGURES

Fig. 1 – Localisation du site dans le département de la Vienne. Cartographie : J. Denis, B. Hollemaert, J. Mousset © Éveha 2022 (sources : Geoflat, IGN et Nasa SRTM 90 Digital Elevation Data)....14
Fig. 2 – Localisation du site sur la carte IGN. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (source : geoportail.fr)....15
Fig. 3 – Localisation du site sur le plan cadastral. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (source : Géoservices – IGN)....16
Fig. 4 – Carte topographique en courbes de niveau. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (source : Géoservices – IGN)....66
Fig. 5 – Carte géologique. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (source : infoterre.brgm.fr)....67
Fig. 6 – Carte des entités archéologiques protohistoriques et des enclos ou fossés d'époque indéterminée recensés sur la commune de Migné-Auxances. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (sources : DRAC/SRA Poitou-Charentes – BD Patriarche – fonds cartographique : Géoservices – IGN)....69
Fig. 7 – Tableau des entités archéologiques protohistoriques et des enclos ou fossés d'époque indéterminée recensés sur la commune de Migné-Auxances (source : Base Patriarche)....70
Fig. 8 – Carte des entités archéologiques antiques recensées sur la commune de Migné-Auxances . Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (sources : DRAC/SRA Poitou-Charentes – BD Patriarche – fonds cartographique : Géoservices – IGN)....71
Fig. 9 – Tableau des entités archéologiques antiques recensées sur la commune de Migné-Auxances (source : Base Patriarche)....72
Fig. 10 – Plan de la villa de Verneuil. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 (source : Galland 1995, n. p.)....73
Fig. 11 – Croquis réalisé par le Père de La Croix (1831-1911) et photographie aérienne du sanctuaire du Champ Pierru (sources : Archives départementales de la Vienne, Fonds du Père de La Croix - photographie : Université de Poitiers - MSHS ; Géoservices – IGN)....74
Fig. 12 – Sarcophage découvert « au nord de la route de Grand-Pont à Migné » (source : Eygun 1955, 178, fig. 17)....75
Fig. 13 – Carte des entités archéologiques médiévales, modernes et d'époque indéterminée recensées ....sur la commune de Migné-Auxances. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022 76
Fig. 14 – Tableau des entités archéologiques médiévales, modernes et d'époque indéterminée recensées sur la commune de Migné-Auxances (source : Base Patriarche)....77
Fig. 15 – La topographie de Migné au début du xixe siècle (sources : AD86, 4P 1059, Tableau d'assemblage du cadastre de 1838)....78
Fig. 16 – Localisation de l'emprise de fouille sur le cadastre de 1838 et le cadastre actuel. DAO : M. Macouin ©Éveha 2021 (sources : AD86, 4P 1059-1069 et cadastre.gouv.fr, échelle 1/1500 ©2017 DGF)....79
Fig. 17 – « Apparition d'une Croix, à Migné, près Poitiers, le 17 décembre 1826 », estampe (source : lith. de Langlumé, BnF, Réserve QB-370 (77)-FT4, Gallica)....85
Fig. 18 – « Migné, 17 décembre 1826, cinq heures du soir, Apparition d'une croix lumineuse », Lithographie de Couché fils, éditée par l'abbé Vrindts (source : Vrindts 1829 : h.p.)....85
Fig. 19 – Ensemble des parcelles et bâtiments dépendant du prieuré de Migné au début du XIXe siècle (Fonds de plan : Cadastre de 1838, AD86, 4P 1059-1069, feuille E2)..86
Fig. 20 – Propriétaires en 1839 et correspondance avec les lots du partage de 1829 (M. Macouin ©Éveha 2021)....87
Fig. 21 – Restitution hypothétique des bâtiments et dépendances du prieuré d'après les descriptions de 1829-1839 (Fonds de plan : Cadastre de 1838, AD86, 4P 1059-1069, feuille E2 ; DAO : M. Macouin ©Éveha 2021)....88
Fig. 22 – Plans projetés pour la reconstruction de l'église de Migné, A : par l'architecte Vétault, le 8 octobre 1827, B : par l'architecte Servant fils, le 23 mai 1828 (Sources : AD86, 2O 189/7)....89
Fig. 23 – Plan du diagnostic archéologique (Martins 2020 : fig. 11)....94
Fig. 24 – Le décapage mécanique. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....96
Fig. 25 – L'équipe sous une pluie verglacée lors du dernier jour de fouille. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....98
Fig. 26 – Plan général des vestiges par phases. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022. 101
Fig. 27 – Plan des vestiges de la phase I. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022....102
Fig. 28 – Vues de l'horizon limoneux recouvrant le substrat en plan et en coupe (US 1034 et 1064, zone est) et en coupe dans les sondages SD01 (US 1072) et SD 11 (US 1046). Clichés : J. Mousset et G. Tendron © Éveha 2022....103
Fig. 29 – Orthophotoplan des vestiges de la phase I (F141, F156, F163, F164, F141). Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....104
Fig. 30 – Vue depuis le nord-ouest de F163 dans le sondage SD07. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....104
Fig. 31 – Coupe nord-est–sud-ouest à travers les sols F114, F165 et les murs F128 et F163. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....105
Fig. 32 – Vue depuis le sud-est de F163 et F184. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....105
Fig. 33 – Coupe nord-est–sud-ouest à travers les murs F164 et F123. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....106
Fig. 34 – Vue depuis le nord-est de F141 et F185. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....106
Fig. 35 – Plan des vestiges de la phase II. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022....107
Fig. 36 – Orthophotoplan des vestiges. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....108
Fig. 37 – Orthophotoplan des maçonneries de la phase II à l'angle sud-ouest du site. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....109
Fig. 38 – Vue depuis le l'ouest de F107 et F108. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....110
Fig. 39 – Coupe nord-est–sud-ouest du sondage SD04 et vue zénithale du niveau 1031. Relevé : E. Corfmat. Clichés : G. Tendron et J. Mousset © Éveha 2022....111
Fig. 40 – Élévation de F108 dans le sondage SD04. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....110
Fig. 41 – Élévation de F107 dans le sondage SD04. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....112
Fig. 42 – Vue depuis l'ouest de F15. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....112
Fig. 43 – Vue zénithale de F123. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....113
Fig. 44 – Orthophotoplan des maçonneries F128, F129 et F150 à l'ouest du site. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....113
Fig. 45 – Vue depuis l'est de F128. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....114
Fig. 46 – Vue depuis le sud de F129. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....114
Fig. 47 – Coupe ouest-est à travers les sols F127 et F114 et le mur F129 . Cliché : G. Tendron . Relevé et mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....115
Fig. 48 – Vue zénithale de F150, SD09. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....115
Fig. 49 – Élévation de F150 dans le sondage SD09. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....116
Fig. 50 – Élévation de F155, parement oriental. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....116
Fig. 51 – Orthophotoplan du mur F134 au nord du site. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....117

Fig. 52 – Élévation de F134 dans le sondage SD08. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....117
Fig. 53 – Vues générales et vue de détail de la crapaudine du seuil F139. Clichés : G. Tendron © Éveha 2022....118
Fig. 54 – Vue de détail de la surface et vue en coupe du sol F165. Clichés : G. Tendron et J. Mousset © Éveha 2022....119
Fig. 55 – Orthophotoplan de la maçonnerie F116. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....120
Fig. 56 – Détails de la partie septentrionale de F116. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022....120
Fig. 57 – Vue depuis l'ouest du sol F114. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....121
Fig. 58 – Coupe sud-ouest–nord-est et orthophotoplan des sols F113, F114, F165 et F115 . Relevé : M. Cayre. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Clichés et mise au net : J. Mousset © Éveha 2022. 122
Fig. 59 – Vue depuis le sud du sol F113. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....123
Fig. 60 – Orthophotoplan de F152 et F153. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....123
Fig. 61 – Vue depuis le sud de F152, F153 et du niveau de démolition US1029. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....124
Fig. 62 – Coupe à travers la maçonnerie F153, sa tranchée de récupération et le sol F161. Relevé : M.-C. Arqué, M. Cayre. Cliché et mise au net : J. Mousset 124
Fig. 63 – Vue zénithale du sol F161. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....125
Fig. 64 – Vue zénithale et de détail du sol F132. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022....125
Fig. 65 – Coupe de la fosse F166 dans le sondage SD08. Relevé : A. Watel. Cliché et mise au net : J. Mousset © Éveha 2022. 126
Fig. 66 – Plan des vestiges des phases II et III. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022....127
Fig. 67 – Orthophotoplan des vestiges de la phase III. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....128
Fig. 68 – Orthophotoplan de la salle chauffée méridionale. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....129
Fig. 69 – Vue depuis le sud de de la salle chauffée méridionale. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....129
Fig. 70 – Détails du mur F103 : ressaut de fondation et enduit sur le parement sud. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022....130
Fig. 71 – Élévations des murs F101 et F102 (à droite) et de F104 (à gauche). Clichés : G. Tendron et J. Mousset © Éveha 2022....130
Fig. 72 – Le sol F111 de la salle chauffée méridionale. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....131
Fig. 73 – Les restes du praefurnium F106. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022....132
Fig. 74 – Vue depuis l'est du sol F112. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....132
Fig. 75 – Élévation du mur F101 dans le sondage SD04. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....133
Fig. 76 – Coupe nord-est–sud-ouest du sondage SD04. Relevé : E. Corfmat. Cliché : G. Tendron. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....133
Fig. 77 – Vue zénithale du sol F148 et du mur F151 (SD10). Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....134
Fig. 78 – Coupe occidentale du sondage SD10. Relevé : E. Corfmat. Cliché et mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....135
Fig. 79 – Orthophotoplan du sol F127. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....135
Fig. 80 – Vue depuis l'ouest du sol F127. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....136
Fig. 81 – Orthophotoplan du sol F115 . Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....136
Fig. 82 – Vue depuis l'est du sol F115. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....137
Fig. 83 – Coupe à travers le sol F115 (SD07) et les murs F123 et F164. Relevé : M. Cayre. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....137
Fig. 84 – Vue depuis le nord de la canalisation F182. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....138
Fig. 85 – Coupe à travers le sol F115, la maçonnerie F116 et la canalisation F182 et orthophotographie de F187. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Relevé, cliché et mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....139
Fig. 86 – Paroi ouest de la canalisation F182. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....138
Fig. 87 – F119 dans le prolongement de la canalisation F182. 140
Fig. 88 – Vue depuis le nord de F119. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....140
Fig. 89 – Vue zénithale de F 119 et de son niveau d'abandon. 140
Fig. 90 – Orthophotoplan des murs F135 et F140 . Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....141
Fig. 91 – Élévation du mur F135 dans le sondage SD08. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....142
Fig. 92 – Vue depuis l'est du mur F140 dans le sondage SD08. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....142
Fig. 93 – Structure en creux F147 installée dans le sol F113. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....143
Fig. 94 – Plan des vestiges de la phase IV. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022....144
Fig. 95 – Orthophotoplan des murs F109, F110 et F130. Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....145
Fig. 96 – Vue depuis l'ouest des murs F109 et F110. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....145
Fig. 97 – Vues depuis l'est du mur F130. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022....145
Fig. 98 – Orthophotoplan du mur F105 et du sol F179 146
Fig. 99 – Mur F105 dégagé lors de la phase de diagnostic. (source : Martins 2020 : 35, cliché 19)....146
Fig. 100 – F180, prolongement de F105 à l'est ? Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....147
Fig. 101 – Plan des vestiges de la phase V. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022....148
Fig. 102 – Orthophotoplan générale et des sépultures de la phase V . Photogrammétrie : J. Moquel, A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....149
Fig. 103 – Orthophotoplan des sépultures F170 et F183 à l'est du site 151
Fig. 104 – Orthophotoplan des sépultures F158, F173 à F176 à l'ouest du site. 152
Fig. 105 – Vue depuis l'est de la sépulture F173. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....153
Fig. 106 – Orthophotoplan des sépultures F120 et F178 dans le sondage SD01. 153
Fig. 107 – Vue zénithale de F181 (SD01). Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....154
Fig. 108 – Vue depuis l'est de F178 et F181 et des niveaux environnants. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022....154
Fig. 109 – Coupe ouest du sondage SD01. Relevé et cliché : J. Mousset © Éveha 2022....155
Fig. 110 – Tableau récapitulatif des données concernant les sépultures de la phase V....155
Fig. 111 – Vue en coupe de F125. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022. 156

Fig. 112 – Plan des vestiges de la phase V. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022....157
Fig. 113 – Vue depuis l'ouest de la perturbation F145 dans le sol F115. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....158
Fig. 114 – Vue zénithale de la fosse F159. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022. 158
Fig. 115 – Vue depuis le nord de la fosse (?) F118 et F117. 158
Fig. 116 – Sondage dans F118 sous le mur F117. 158
Fig. 117 – Coupe ouest du sondage SD01 et coupes des niveaux supérieurs de la berme au nord-ouest du site. Relevé et cliché : J. Mousset © Éveha 2022....159
Fig. 118 – Vue zénithale du mur F117. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022. 160
Fig. 119 – Vue en coupe de F121 (SD01). Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....160
Fig. 120 – Vue en coupe de F160 après le second décapage. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022. 161
Fig. 121 – Vues en plan et en coupe de la perturbation F171. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022....162
Fig. 122 – Coupes de F171 dans le sondage SD08 et dans le palier inférieur de la berme est. Relevés : M.-C. Arqué, M. Cayre et A. Watel. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....162
Fig. 123 – Plan des vestiges de la phase VII et VIII. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022....163
Fig. 124 – Maçonnerie F144 et sol F131 (palier de la berme méridionale). 164
Fig. 125 – Maçonnerie M122 : fondation en grand appareil. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....164
Fig. 126 – Maçonneries F136 et F162 vues depuis le sud et l'est. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022....165
Fig. 127 – Mur F133 vue depuis le nord. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022. 165
Fig. 128 – Vue de F131 : partie est, au pied de la rampe d'accès méridionale. Cliché : J. Mousset © Éveha 2022....166
Fig. 129 – Structure de récupération F149 en cours de décapage. Cliché : G. Tendron © Éveha 2022. 167
Fig. 130 – Relevé de la berme orientale. Relevés : M.-C. Arqué, M. Cayre. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2022....168
Fig. 131 – Vues des bermes au nord du site. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022....169
Fig. 132 – Inventaire du mobilier céramique antique. Réalisation : M.-C. Arqué © Éveha 2021....171
Fig. 133 – Mobilier céramique antique. Dessin et mise au net : M.-C. Arqué © Éveha 2021....173
Fig. 134 – Inventaire et datation de la céramique médiévale, moderne et contemporaine. Dessin et mise au net : S. Marchand © Éveha 2021....175
Fig. 135 – Mobilier céramique médiéval, moderne et contemporain. Dessin et mise au net : S.Marchand © Éveha 2021....178
Fig. 136 – Monnaie issue du comblement de la sépulture F174 (vue de l'avers). Cliché : B. Leroy © Éveha 2021....181
Fig. 137 – Monnaie issue du comblement de la sépulture F174 (vue du revers). 181
Fig. 138 – Mobilier en fer et pion en verre. Clichés : J. Mousset © Éveha 2022....182
Fig. 139 – Inventaire du petit mobilier. Réalisation : J. Mousset © Éveha 2022....183
Fig. 140 – Vue zénithale de la sépulture F100. Cliché : J. Mousset © Éveha 2021....187
Fig. 141 – Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F100 d'après les données du modèle tridimensionnel, ...sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset, A.-S. Martineau © Éveha 2021....188
Fig. 142 – Fiche de conservation de l'immature 100.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....189
Fig. 143 – Détails de quelques caractères remarquables du squelette 100.03 A) micro-porosité endocrânienne au niveau de l'occipital droit ; B) hypervascularisation des côtes en face viscérale ; C) caries sèches sur face antérieure des corps vertébraux thoraciques ; D) tassement de la cinquième vertèbre lombaire. Clichés et Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021....190
Fig. 144 – Vue zénithale de la sépulture F120. Cliché : J. Mousset © Éveha 2021....191
Fig. 145 – Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F120 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset, A.-S. Martineau © Éveha 2021....193
Fig. 146 – Fiche de conservation de l'immature 120.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....195
Fig. 147 – Détails de quelques caractères remarquables du squelette 120.03 A) atteintes serpigineuses du plafond orbital gauche ; B) hypervascularisation et appositions périostées sur le temporal gauche. Clichés et mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021....194
Fig. 148 – Vue zénithale de la sépulture F158. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021....196
Fig. 149 – Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F158 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021....197
Fig. 150 – Fiche de conservation de l'adulte 158.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....198
Fig. 151 – Os wormien au lambda ; squelette 158.03. Cliché : A.-S. Martineau © Éveha 2021....199
Fig. 152 – Vue zénithale de la sépulture F170. Cliché : J. Mousset © Éveha 2021. 200
Fig. 153 – Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F170 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021....202
Fig. 154 – Fiche de conservation de l'adulte 170.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....203
Fig. 155 – Détails de quelques caractères remarquables du squelette 170.02 A) ulcération supérieure de l'articulation du sternum à droite ; B) extrémités sternales des clavicules ; ulcération de la surface articulaire à gauche. Clichés et mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021....204
Fig. 156 – Vue zénithale de la sépulture F172. Cliché : J. Mousset © Éveha 2021. 205
Fig. 157 – Fiche de conservation de l'adulte 172.02. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....206
Fig. 158 – Vue zénithale de la sépulture F173. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021. 207

Fig. 159 – Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F173 d'après les données du modèle tridimensionnel, ...209
Fig. 160 – Fiche de conservation de l'adulte 173.04. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....210
Fig. 161 – Détails de quelques caractères remarquables du squelette 173.04 A) fusion antérieur des corps vertébraux thoraciques 5 et 6 ; B) atteinte corticale remarquable sur la diaphyse de l'humérus gauche. Clichés et Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021....211
Fig. 162 – Vue zénithale de la sépulture F174. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021. 212
Fig. 163 – Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F174 d'après les données du modèle tridimensionnel, ...214
Fig. 164 – Fiche de conservation de l'adulte 174.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....215
Fig. 165 – Détails de quelques caractères remarquables du squelette 174.03 A) État dentaire maxillaire ; carie profonde et abcès associé en 26-27) ; B) état dentaire mandibulaire ; caries en faces linguales de 36 et 37 et carie très profonde en 46 (au second plan). Clichés et mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021....216
Fig. 166 – Vue zénithale de la sépulture F175. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021. 217
Fig. 167 – Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F175 d'après les données du modèle tridimensionnel, ...219
Fig. 168 – Fiche de conservation de l'adulte 175.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....220
Fig. 169 – Détails de quelques caractères remarquables du squelette 175.03 A) fusion manubrio-xyphoïdienne et encoche atypique de la surface claviculaire du sternum ; B) foramen supra-trochléaire unilatéral gauche. Clichés et mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021....221
Fig. 170 – Vue zénithale de la sépulture F176. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021. 222
Fig. 171 – Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale et transversale) de F176 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021....223
Fig. 172 – Fiche de conservation de l'immature 176.02. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....224
Fig. 173 – Fiche de conservation de l'immature 177.02. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....226
Fig. 174 – Vue zénithale de la sépulture F178. Cliché : J. Mousset © Éveha 2021. 227
Fig. 175 – Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale nord-ouest. sud-est et transversale sud-ouest. nord-est) de F178 .d'après les données du modèle tridimensionnel, sous QGis - Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021....228
Fig. 176 – Fiche de conservation de l'immature 178.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....229
Fig. 177 – Détails de quelques caractères remarquables du squelette 178.03 A) Abcès secs sur les corps vertébraux thoraciques 8 à 12 ; .B) Porosité marquée localement, liée à l'hypervascularisation des cols fémoraux. Clichés et mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021....230
Fig. 178 – Vue zénithale d'ensemble de la sépulture F183. Cliché : G. Tendron © Éveha 2021. 231
Fig. 179 – Orthophotographie et relevés au 1/20 (coupes longitudinale nord-ouest–sud-est et transversale sud-ouest. nord-est) de F183 d'après les données du modèle tridimensionnel, sous Qgis. Modélisation : J. Moquel © Éveha 2021. Mise au net : J. Mousset © Éveha 2021....232
Fig. 180 – Fiche de conservation de l'adulte 183.03. Mise au net : A.-S. Martineau © Éveha 2021 (source : fiche G. Grange. G. Marie © Éveha 2011, d'après URA 376 CNRS d'après T.S. Constandse-Westermann et C. Meikeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud)....233
Fig. 181 – Détails de quelques caractères remarquables du squelette 183.03 A) Vue des surfaces occlusales des dents maxillaires conservées ; 3ème molaire 28 de morphologie atypique ; B) Vue occlusale de la mandibule ; carie très profonde en 47 ; C) Insertions sterno-cléoïdiennes en creux sur les clavicules ; D) Insertions en creux (deltoïde en haut, capitatum en bas) unilatéralement portées par l'humérus droit. 235
Fig. 182 – Liste des échantillons étudiés et présentation du nombre de charbons analysés par structures. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022....238
Fig. 183 – Nombre de sites pour lesquels une étude anthracologique a été conduite. Attention les sites diachroniques sont comptés autant de fois qu'il y a eu une étude anthracologique. Compilation réalisée à partir des travaux de Poirier et Paradis 2015, des PCR géohistoire et géoarchéologie de la forêt limousine de Allée et al. 2009 et des études Éveha réalisées durant ces huit dernières années). S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022....238
Fig. 184 – Structure anatomique du bois (sources : à gauche extrait de Schweingruber 1978, à droite extrait de Jacquiot 1973)....239
Fig. 185 – Tableau de correspondance entre les noms scientifiques des taxons rencontrés et les noms vernaculaires....240
Fig. 186 – Présentation graphique des traitements statistiques employés en anthracologie pour vérifier la représentativité des échantillons étudiés. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022....241
Fig. 187 – Présentation de l'étude du diamètre des bois. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022....242
Fig. 188 – Classes de duraminisation. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022....243
Fig. 189 – Présentation des charbons sélectionnés pour les datations radiocarbones et présentation des résultats acquis par le laboratoire de datation. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022....245
Fig. 190 – Identification taxonomique et liste des espèces ligneuses potentiellement employées. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022....245
Fig. 191 – Conditions autécologiques des espèces potentiellement employées. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022....246
Fig. 192 –Détails des données dendro-anthracologiques et des observations de l'altération des bois avant la carbonisation. S. Paradis-Grenouillet © Éveha 2022....248
Fig. 193 – Liste des échantillons de mortier et description des faits correspondants. Doc. : A. Coutelas © Éveha 2022....252
Fig. 194 – Plan d'échantillonnage des mortiers. Réalisation : J. Mousset © Éveha 2022....253
Fig. 195 – Descriptions en macroscopie des échantillons de mortier ou de béton, et typologie. Doc. : A. Coutelas © Éveha 2022....254
Fig. 196 – Lames minces des échantillons de mortier (dimensions 2,40 x 3,60 cm). Les grains incolores sont des quartz. Les gros grains plus beiges sont des silex, les nodules bruns sont des fragments de calcaire, ceux noirs ou roux sont des oxydes. Les gros grains ocres ou orangés de la lame 27 sont du tuileau. La lame 41 montre le contact entre un mortier riche en tuileau en moitié supérieure, et un mortier sableux en moitié inférieure. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022....258
Fig. 197 – Fiches de descriptions en macroscopie et en microscopie des échantillons de référence. Doc. : A. Coutelas © Éveha 2022....259

Fig. 198 – Microphotographies de l'échantillon n°07 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) quartz et oxyde, matrice hydraulique. En (b) nodule argilo-sableux. En (c) quartz revêtus d'argile et matrice hydraulique. En (d) silex avec revêtement argileux. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022....267
Fig. 199 – Microphotographies de l'échantillon n°09 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) quartz et matrice partiellement hydraulique. En (b) nodule argilo-sableux avec glauconie. En (c) quartz, glauconies (jaunes ou vertes) et nodule de chaux (à gauche). En (d) nodule argilo-sableux, quartz et glauconie. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022....268
Fig. 200 – Microphotographies de l'échantillon n°12 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) quartz et papules argileuses. En (b) quartz avec revêtement argileux lité. En (c) quartz et oxyde. En (d) quartz revêtus d'argile, feldspaths altérés en haut. Clichés A. Coutelas © Éveha 2022....269
Fig. 201 – Microphotographies de l'échantillon n°15 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) quartz et papules argileuses. En (b) nodules argilo-sableux. En (c) silex. En (d) quartz et cristallisations de calcite dans un vide allongé (à gauche). Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022. .270
Fig. 202 – Microphotographies de l'échantillon n°16 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) matrice argileuse. En (b) nodule d'argile d'illuviation. En (c) nodule de chaux. En (d) plage de type boue calcaire. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022....271
Fig. 203 – Microphotographies de l'échantillon n°27 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) deux tuileaux avec matrice carbonatée au centre, zones de contact à composés hydrauliques. En (b) tuileau et matrice hétérogène du mortier. En (c) tuileaux, des indices de papules d'argiles d'illuviations en leur sein. En (d) tuileau brun à dégraissant quartzeux et nodule argileux. 272
Fig. 204 – Microphotographies de l'échantillon n°31 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) quartz (à gauche), résidu calcaire (au centre) et nodule argilo-limoneux (à droite). En (b) quartz et calcaires revêtus d'argile. En (c) silex, biotite (à gauche) et glauconie (en haut en centre). En (d) nodule de chaux. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022....273
Fig. 205 – Microphotographies de l'échantillon n°41 en lumière polarisée non analysée (LPNA, à gauche) et en lumière polarisée et analysée (LPA, à droite). En (a) contact entre le mortier sableux (en bas) et le mortier de tuileaux, limite avec film de calcite. En (b) quartz et tuileau du mortier sableux. En (c) divers tuileaux du mortier de tuileau. En (d) d'autres tuileaux. Clichés : A. Coutelas © Éveha 2022....274
Fig. 206 – Répartition des types de mortier identifiés sur le plan d'échantillonnage. Doc. A. Coutelas © Éveha 2022....276
Fig. 207 – Vue de détail, en coupe, du prélèvement de sol n°30. Les tâches ocres ne sont pas du tuileau mais des nodules argileux. Cliché : A. Coutelas © Éveha 2022....278
Fig. 208 – Vue de détail, en coupe, du prélèvement de sol n°29, avec un béton de cailloux calcaires sur un lit de mortier sableux. Cliché : A. Coutelas © Éveha 2022....278
Fig. 209 – Vue de détail de la surface du prélèvement d'enduit n°41. On ne distingue pas de décor, mais on remarque les traces laissées par le lissage. Cliché : A. Coutelas © Éveha 2022....278
Fig. 210 – Hypothèse de cartographie des types de mortier. Doc. : A. Coutelas © Éveha 2022....280
Fig. 211 – Fresque murale de la « Maison du verger » représentant un citronnier © Soprintendenza Speciale per i Beni Archeologici di Napoli e Pompei (source : De Carolis 2017, Fig. 1)....283
Fig. 212 – Plan des vestiges des phases VII et VIII sur fond cadastral napoléonien (1838). Réalisation : J. Mousset© Éveha 2022....285
Fig. 213 – Évolution du site par phase. Réalisation : J. Mousset . Données topographiques : J. Moquel, A. Watel © Éveha 2022. 286
Fig. 214 – Diagramme stratigraphique. Réalisation : J. Mousset© Éveha 2022....287

C

LES INVENTAIRES

1 INVENTAIRE DES DONNÉES DE TERRAIN

355

1.1 Inventaire des faits

Fait	Type	Équivalence diagnostic	Composé de	Est coupé par/sous	Coupe/sur	Égal à	Plan	Orientation	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Commentaires
100	Sépulture		100.01 – 100.02 – 100.03 – 100.04	Décapage	1003 102		Oblongue ou rectangulaire ?	NO/SE (tête à l'ouest)	1,75	0,53	0.20 max aux pieds	Le long de M101. Sépulture primaire couverte avec calage en pierre.
101	Mur		101.01 – 101.02 – 101.03		S'appuie contre 107	Chaîné à 102	Linéaire	SE/NO	2,40	0.72	0.41	Maçonnerie à mortier jaune chaînée avec F102 et s'appuyant contre F107.
102	Mur		102.01 – 102.02 – 102.03 – 102.04			Chaîné à 101 et 103	Linéaire	SO/NE	1,94	0,74	0,4	Mur occidental de la salle avec pilettes à mortier jaune
103	Mur	F1	103.01 – 103.02 – 103.03 – 103.04 – 103.05			Chaîné à 102 et 104	Linéaire	SE/NO	3,70	0,75	0,35	Mur méridional de la salle avec pilettes à mortier jaune
104	Mur	F2	104.01 – 104.02 – 104.03 –			Chaîné à 103	Linéaire	SO/NE	1,90	0,74	0,2	Mur oriental de la salle avec pilettes à mortier jaune
105	Mur	F4	105.01				Linéaire	NO/SE	1,10	0,50	0,07	Maçonnerie sans mortier E-O, dans le prolongement de 103.
106	Maçonnerie		106.01 – 106.02 – 106.03 – 106.04				Linéaire		0,56	0,70		Canal de chauffe de la salle à pilettes.
107	Mur		107.01 – 107.02 – 107.03 – 107.04	Sert d'appui à 101, 148 et 155	S'appuie contre 108 et 155		Linéaire	SO/NE	2,21	0.50	0.30	Maçonnerie à mortier rouge s'appuyant contre F108. Sert d'appui au sol F148 et au mur F101
108	Mur		108.01 – 108.02 – 108.03 – 108.04	Coupé par 109 et sert d'appui à 150 et 107	Sur 1031	Chaîné à 157	Linéaire	SE/NO	3,10	0.62	0.30	Maçonnerie à mortier rouge servant d'appui à F107. Elle sert également d'appui à F150 et elle est coupée par F109.
109	Mur		109.01 – 109.02				Linéaire	SO/NE	3,24	0,60	0,15	Mur en pierres sèches.
110	Mur		110.01 – 110.02				Linéaire	NO/SE	1,06	0,59	0,15	Mur en pierres sèches perpendiculaire à F109.
111	Sol	US 1	111.02 – 111.03	Sous 1006					2,30	1,84	?	Sol avec pilettes. Salle chauffée
112	Sol		112.02	180					3,45	2,54	0,08	Sol rubéfié argileux jaune.
113	Sol	US 2 et 3	113.01 – 113.02 – 113.03	147	143 – 168				2,05	1,47	0.12	Sol mortier jaune, rose par endroit, entre M110 – M129 et M130.
114	Sol	US 4	114.01 – 114.02 – 114.03	130	1048				1,72	0,96	0.10	Sol jaune (foncé) à (légèrement) orangé entre M130, M128 et M129.
115	Sol		115.02 – 115.03 – 115.04	Coupé par 145	164 – 165 – 1039				3,64	3,17	0,20	Sol rose, surface gris bleu au sud du sondage 1.
116	Maçonnerie		116.01 – 116.02 – 116.03 – 116.04				Linéaire	NE/SO	2,25	0.46	0,16	« Banquette » en mortier jaune et assises de TCA, coupée en deux par F147.

Fait	Type	Équivalence diagnostic	Composé de	Est coupé par/sous	Coupe/sur	Égal à	Plan	Orientation	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Commentaires
117	Mur		117.01 – 117.02	Décapage	118		Linéaire	NO/SE	2,48	0.74 à 0.78	0.18	Mur moderne (?) au pied de la berme ouest.
118	Fosse		118.01 – 118.02	117	128		Rectangulaire ? (incomplète)		2,75	1,60	0,60	Fosse comblée par des cailloux au pied de la berme ouest. Sous F117.
119	Praefunium ? Canalisation ?		119.01 – 119.02 – 119.03 – 119.04 – 119.05	F178, F181			Linéaire	NO/SE	1,06	0,73	0,06	Fait quadrangulaire prolongeant F182 au nord du mur F134
120	Sépulture		120.01 – 120.02 – 120.03 – 120.04 – 120.05 – 120.06	Décapage	1023		Oblongue	NO/SE (tête à l'ouest)	1.36	0.55	0.45	Sépulture primaire. Fosse large, couverte avec coffre de blocs taillés et bruts.
121	Fosse		121.01 – 121.02	1025	1012		Circulaire		1,86		0,80	Fosse moderne (?) au nord du SD1.
122	Mur	F3	122.01 122.02	149	?	136-144	Linéaire	NE/SO	1.03	0.81	0.35	Mur à mortier jaune orangé friable W.S, à l'est de SD1. Mur en grand appareil.
123	Mur		123.01 – 123.02	Sert d'appui à 115	Sur164		Linéaire	SO/NE	1.25	0.47	0.15	Mortier rouge à l'est du sol F115. Fondation du mur au dessus du mur jaune (164).
124	Tranchée de récupération		124.01 – 124.02				Linéaire	NO/SE	5,6	0,78	1,1	Tranchée de récupération de F162 (mur moderne ou contemporain).
125	Fosse		125.01 – 125.02	Nettoyage	Sur 1029		Circulaire		1.89		0.16 max	Zone circulaire avec charbons. Poche cendreuse sur la démolition US 1029. Très irrégulière.
126	Puits		126.01 – 126.02 – 126.03 – 126.04				Circulaire		2,55		?	Puits contemporain.
127	Sol		127.01 – 127.02 – 127.03	159	128				1.4 cf : ortho	0.76 cf : ortho	0.10 (environ)	Lambeau de sol dont la surface est très altérée. Mortier blanc beige. Surface lissée.
128	Mur		128.01 – 128.02 – 128.03 – 128.04	Décapage – 127	Coupe 114		Linéaire	NO/SE	3.7 (observée)	0.59 à 0.70	0.30	Mur rouge sous M117.
129	Mur		129.01 – 129.02 – 129.03 – 129.04				Linéaire	NE/SO	3,44	0,33	0.15 (environ)	Perpendiculaire à 128, mur rouge à l'ouest de 114 et 113
130	Mur	F10	130.01 – 130.02 – 130.03	Décapage – coupé par 143	Coupe 114 et 1048		Linéaire	NO/SE	1.80 (observée)	0.52	0.34	Mur de pierres sèches au sud du sol 114.
131	Sol		131.01 – 131.02						12	7	0,10	Sol moderne ou contemporain le long de la berme sud.
132	Sol		132.02	Nettoyage	1032				2,21	0,8	0,06 max	Niveau rubéfié à l'est de 125.
133	Mur		133.01 – 133.02				Linéaire	NE/SO	2,64	0,49	0,28 à 0,40	Mur contemporain ? Le long de la berme est.

Fait	Type	Équivalence diagnostic	Composé de	Est coupé par/sous	Coupe/sur	Égal à	Plan	Orientation	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Commentaires
134	Mur		134.01 – 134.02 – 134.03 – 134.04	Nettoyage	1043		Linéaire	NO/SE	10,70	0.61	0.52	Mur mortier rose au nord. 1 bloc de seuil (F139)
135	Mur		135.01 – 135.02 – 135.03 – 135.04		140		Linéaire	NO/SE	1,36	0.74	0.37	Mur à mortier jaune perpendiculaire à F 140.
136	Mur	F3	136.01 – 136.02		Sur 1029 123 164 176	122-144	Linéaire	SO/NE	2.00 (observée)	0.75	0.22	Aligné avec 122. Mur large avec gros moellons liés par du mortier jaune.
137	Fosse		137.01 – 137.02			176	Oblongue		Cf 176	Cf 176	Cf 176	
138	Mur		138.01 – 138.02				Linéaire	NO/SE	1,2	0,70	0,45	Mur dans l'alignement de 117. Moderne? (au nord du puits 126).
139	Mur		139.01				Linéaire	NO/SE	1.36	0.66 – 0.67	0,23	Bloc de grand appareil en calcaire. Seuil
140	Mur		140.01 – 140.02	Nettoyage	135 – 1043		Linéaire	NE/SO	0.62 (observée)	0,48	0.29	Mur à mortier jaune perpendiculaire à 135. 140 s'appuie sur 135.
141	Mur ?		141.01 – 141.02	135 140			Linéaire	NO/SE	3,30	0,62	0,15	Tranchée dans l'alignement du mur 156.
142	Mur		142.01 – 142.02	110			Linéaire	NO/SE	0,88	0,20	0,15	Mur à mortier jaune, mur nord de la salle chauffée.
143	Sépulture	F9	Cf 183			183	Oblongue	NO/SE	Cf 183	Cf 184	Cf 185	= F183
144	Mur	F3	144.01 – 144.02			122-136	Linéaire	NE/SO	0,88	0,27	0,12	Mur contemporain. Palier sud.
145	Fosse		145.01 – 145.02		Coupe 115 et 1039		Irrégulier		2,32	1,34	0,20	Perturbation dans sol F115.
146	Fosse		146.01 – 146.02				Ovale irrégulier		1,12	1,09	0,30	Perturbation dans sol F115, au dessus de la canalisation F182
147	Structure en creux		147.01 – 147.02	109	113 – 1045 – 1046		Linéaire	NO/SE	0.80	0.30	0.32	Structure en creux linéaire perturbant le sol F113.
148	Sol		148.00 – 148.01 – 148.02 – 148.03		Sur 107 et 157				1,8	0.80 max observée	0.21	Sol à l'ouest de F107. Niveau de sol en béton de tuileau lissé en surface.
149	Tranchée de récupération		149.01 – 149.02	Coupé par 121 ?	Coupe 1010 – 1011 et 1012		Linéaire	SO/NE	17,5	1,02	1,2	Tranchée de récupération de F122-136-144.
150	Mur		150.01 – 150.02	1027 160	S'appuie contre 108		Linéaire	SO/NE	0,56	0.50	0.,32	Mur rouge N-S, alignement avec F107. Maçonnerie orientée SO/NE s'appuyant contre 108 dans un axe légèrement différent de 107.
151	Mur		151.01 – 151.02	Sert d'appui à 148	s'appuie contre 107 et 108		Linéaire	NO/SE	0.50 (observée)	0.50	?	Mur jaune parallèle à F108, à l'ouest de F107. Fonctionne avec le sol F148.
152	Mur	F6	152.01 – 152.02	136	1032		Linéaire	SO/NE	1,40	0,72	0,15	Mur dont il ne subsiste que le hérisson

Fait	Type	Équivalence diagnostic	Composé de	Est coupé par/sous	Coupe/sur	Égal à	Plan	Orientation	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Commentaires
153	Mur	F5	153.01 – 153.02 – 153.03 – 153.04 –	142 ?	1032		Linéaire	NO/SE	6,8	0,86	0,25	Mur dont il ne subsiste que le hérisson (même numéro pour sa tranchée de récupération dans le palier est)
154	Tranchée		154.01 – 154.02	101	1003 – 1031		Linéaire	NO/SE	1.00 (observée)	1.00 environ (observée)	0.50 (observée)	Tranchée dans SD04. Creusement longiligne le long de F101.
155	Mur		155.01 – 155.02 – 155.03	S'appuie sur 107	Coupe 1003		Linéaire	SO/NE	1,36 (observée)	0.50	0,60	Mur dans l'alignement de F107 au sud
156	Fondation de mur		156.01 – 156.02	Coupé par 162	Sur 1035	Chaîné à 163 et164 ? - égal à 141 ?	Linéaire	SO/NE	0.40 (observée)	0.65 (observée)	0.30	Mur à mortier jaune dans le prolongement de F141 (à l'est) et de F163 (à l'ouest).
157	Mur		157.01 – 157.02	Sous 148		Chaîné à 107	Linéaire	NO/SE	0.80 (observée)	0.50	0.05	Mur perpendiculaire et chaîné à F107 sous le sol F148.
158	Sépulture		158.01 – 158.02 – 158.03 – 158.04	Décapage – 126	1034 132		Rectangulaire	NO/SE (tête à l'ouest)	1.50 (coupée)	0.60	0.25	Sépulture primaire individuelle.
159	Fosse		159.01 – 159.02	Décapage	109 – 127 – 143		Ovale irrégulier		0.98	0.86	0.15	Fosse dans sol F127.
160	Fosse		160.01 – 160.02 – 160.03	Sous 131	150-127 1027		Irrégulier		2,77	1,25	0,98	Fosse perturbant le mur F150 et sol F127.
161	Sol		161.02						0,6	0,35	0,05	Sol au sud de F126 . Niveau de sol visible dans la berme est à proximité de F153
162	Mur		162.01 – 162.02	Coupé par 124 ?	1029 ?		Linéaire	NO/SE	1.37 (observée)	0.77 (observée)	0.32	Mur à l'extrémité de 124 fonctionnant avec F136.
163	Fondation de mur		163.01 – 163.02– 163.03– 163.04	Sous 1039		Chaîné à 156 et 164 ?	Linéaire	NO/SE	1,3 + 2	0.63	0,38	Mur sous sol F115. Fonctionne en même temps que F156 et F164
164	Mur		164.01 – 164.02 –	Sous 123		Chaîné à 156 et 163 ?	Linéaire	SO/NE	2, 6 (observée)	0.65	0.30	Mur jaune sous F123, perpendiculaire à F163-156.
165	Sol		165.02 – 165.03	Coupé par 115	1039				0.83 (observée)	0.23 (observée)	0.08	Sol jaune sous F115. Fonctionne avec F128 ?
166	Fosse		166.01 – 166.02	1042	1043		Ovale		1.15 (dans SD8)	0.7 (dans SD8)	0.45 (dans SD8)	Fosse creusée dans l'US 1043 et a atteint le niveau d'argile à silex (us 1044).
167	Structure en creux		167.01 167.02	1045	décapage		Circulaire ?		0,18		0,25	Structure en creux au sud de F113. Tp ???
168	Structure en creux		168.01 – 168.02	113 – 147	1046	172	cf.172	cf.172	cf.172	cf.172	cf.172	cf.172
169	indéterminé		169.01 169.02				Indéterminé		2,10	?	0,28	Briques berme est.
170	Sépulture		170.01 – 170.02 – 170.03 – 170.04	Coupé par 183	1032		Oblongue	NO/SE(tête à l'ouest)	1.90	0.70 (tête) – 0.50 (pieds)	0.30 (tête) – 0.20 (pieds)	Sépulture individuelle primaire. Coffrage

Fait	Type	Équivalence diagnostic	Composé de	Est coupé par/sous	Coupe/sur	Égal à	Plan	Orientation	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Commentaires
171	Structure en creux		171.01 171.02 = 1028 171.03 = 1042				Irrégulier		4	2,70	0,60 min	Vaste structure de récupération à l'angle nord-est du site (récupération allant du mur F135 à F134)
172	Sépulture	F8	172.01 – 172.02 – 172.03		113 – 147	168	Rectangulaire	NO/SE (tête à l'ouest)	1,48	0,60	0,68	Sépulture primaire. Seuls les membres inférieurs ont été retrouvés. En grande partie déplacés à la pelle mécanique.
173	Sépulture		173.01 – 173.02 – 173.03 – 173.04 – 173.05		1032		Rectangulaire	NO/SE (tête à l'ouest)	2.10	0.77	0.35 obs	Sépulture individuelle primaire. Fosse avec coffrage non maçonné et civière en bois ?
174	Sépulture		174.01 – 174.02 – 174.03 – 174.04 – 174.05	1029	1032		Oblongue	NO/SE (tête à l'ouest)	2	0,67	0,30 obs	Sépulture – femme.
175	Sépulture		175.01 – 175.02 – 175.03 – 175.04		1032		Oblongue serré	NO/SE (tête à l'ouest)	1.70	0.40	0.20	Sépulture individuelle primaire avec coffrage.
176	Sépulture		176.01 – 176.02 – 176.03	2e décapage	1032		Oblongue large	NO/SE (tête à l'ouest)	0.80	0.50	0.20	Sépulture primaire. Sujet immature (0). Mauvaise conservation. Éléments du squelette déplacés.
177	Sépulture		177.01 – 177.02 – 177.03		1047 ?		Oblongue		?	?	?	Sépulture primaire d'un immature. Déplacée à la pelle mécanique
178	Sépulture		178.01 – 178.02 – 178.03 – 178.04		119 – 134 – 182		Trapézoïdal	NO/SE (tête à l'ouest)	1,72	0,86	0,75	Sépulture individuelle, primaire. Fosse avec coffrage. En partie dans la berme ouest.
179	Sol		179.02						0,70	0,43	0,03	Résidu de sol à l'angle SO de l'emprise du site. Sol peu visible et très mal conservé.
180	Mur		180.01 – 180.02 –		112	105	Linéaire		1,14	0,45	?	Probable mur sans mortier. Très résiduel.
181	Sépulture		181.01, 181.02, 181.03 181.04				Oblongue	NO/SE	1,85	0,65	?	Sépulture non fouillée. Un test sur une vingtaine de centimètre a été fait pour confirmer la présence d'ossements dans la partie sud-est du fait.
182	Canalisation		182.01, 182.02, 182.03 182.04 182.05	178 146			Linéaire	NE/SO	0,84	0,60	0,30	Canalisation au sud de F134. Prolongée par F119 au nord de F134. Perturbée par l'installation de la sépulture F178
183	Sépulture	F9	183.01 – 183.02 – 183.03 – 183.04	Décapage	Coupe 170 et 1032	143	Oblongue large	NO/SE (tête à l'ouest)	2.00	0.60	0.25	Sépulture au pied de F170. Individuelle primaire. Fosse avec coffrage non maçonné
184	Maçonnerie		184.01 184.02 184.03				Linéaire		0,50 (+1,10)	0,58	?	Retour du mur F163 vers le nord ?

Fait	Type	Équivalence diagnostic	Composé de	Est coupé par/sous	Coupe/sur	Égal à	Plan	Orientation	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Commentaires
185	Mur		185.01 185.02				Linéaire	NE/SO	0,55	0,48	0,10	Mur simplement matérialisé par quelques pierres correspondant aux vestiges de sa tranchée de fondation. Perpendiculaire à F141
186	Fosse ?		186.01 186.02				Indéterminé		0,70	?	0,30	Probable structure en creux vue en coupe sous le sol F127
187	Maçonnerie		187.02				Linéaire	NO/SE	0,54	0,30	?	Reste de maçonnerie sous le sol F115. Prolongement de F182 vers l'est ? Piédroit ?

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
100.01				X			100.02	1003 102.02	Creusement	Fosse oblongue ou rectangulaire. Fond plat, parois verticales aux pieds.	Sépulture
100.02			X				100.03	100.01	Calage	4 blocs calcaires bruts retrouvés à l'Est, calages possibles pour planches de bois.	Sépulture
100.03			X				100.04	100.02	Squelette	Sujet en position primaire. Immature (	Sépulture
100.04			X				Décapage	100.03	Comblement	Limon argileux homogène et meuble de couleur brun foncé. Inclusions rares fragments calcaires.	Sépulture
101.01	4			X		154.01 ?	101.02	154.02 ? 1031	Tranchée de fondation	Creusement étroit autour de la fondation du mur F101 ? Ou égal à 154.01 ? Coupe l'US 1031 sur laquelle repose F108.	Construction
101.02	4		X				101.03	101.01	Fondation	Composée de pierres calcaires désorganisées liées par le mortier de chaux jaune formant un « boudin » sur lequel repose l'élévation. Hauteur de la fondation : 0.16m max.	Construction
101.03	4				X		1027 ?	101.02	Élévation	Conservée sur deux assises grossièrement agencées. Hauteur de l'élévation : 0.25m observée. Petit appareil (appareil incertain ou frustre) et moyen appareil composé de moellons bruts et à face de parement travaillée (dimensions : 0.28x0.20m / 0.18x0.10m) en matériaux calcaires. Joints gras (>2cm) saillants. Mortier de chaux jaune. Blocage composé de moellons calcaires de tailles diverses (de 0.10 à 0.40m de long).	Construction
102.01				X			102.02		Tranchée de fondation	Creusement linéaire.	Construction
102.02					X		102.03	102.01	Fondation	Composée de pierres calcaires désorganisées liées par le mortier de chaux jaune. Environ 0,15 m de hauteur.	Construction
102.03					X		102.04 109.01 110.01	102.02	Élévation	Conservée sur deux assises grossièrement agencées. Hauteur de l'élévation : 0.25m. Petit appareil (appareil incertain ou frustre) et moyen appareil composé de moellons bruts et à face de parement travaillée (dimensions : max 0.32x0,17x0.12m) en matériaux calcaires. Mortier de chaux jaune (épaisse couche entre les assises). Blocage composé de moellons calcaires de tailles diverses.	Construction
102.04					X		1005	102.03	Enduit intérieur	Enduit hydraulique rose de 0,5 à 1 cm d'épaisseur observé sur une vingtaine de centimètres de hauteur recouvrant le parement oriental du mur.	Construction
103.01				X			103.02	1003	Tranchée de fondation	Creusement linéaire.	Construction
103.02					X		1033 103.03	103.01	Fondation	Fondation observée en plan et marquée par un ressaut le long du parement méridionale de 0,18m de largeur.	Construction
103.03					X		103.04	103.02	Élévation	Conservée sur deux à trois assises grossièrement agencées. Hauteur de l'élévation : 0,22 m. Petit appareil et moyen appareil composé de moellons bruts et à face de parement travaillée (dimensions : max 0.30 x 0,17m) en matériaux calcaires. Mortier de chaux jaune (épaisse couche entre les assises). Blocage composé de moellons calcaires de tailles diverses.	Construction
103.04					X		1033	103.03	Enduit extérieur	Enduit hydraulique rose de 3 à 5 cm d'épaisseur observé sur une quinzaine de centimètres de hauteur recouvrant le parement méridionale du mur.	Construction
103.05					X		1005	103.03	Enduit intérieur	Enduit hydraulique rose de 1 à 2 cm d'épaisseur observé sur une quinzaine de centimètres de hauteur recouvrant le parement méridionale du mur.	Construction

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
104.01				X			104.02	1003	Tranchée de fondation	Creusement linéaire, non observé	Construction
104.02					X		104.03	104.01	Fondation	Observée sur une vingtaine de cm de longueur seulement. Pierres calcaire désorganisées et mortier jaune sur 0,10 cm de hauteur.	Construction
104.03					X		1005 106.02	104.02	Élévation	Deux assises réalisée à l'aide de moellons bruts ou à face de parement grossièrement équarris et de quelques moellons rectangulaires à face de parement soigneusement travaillée (remplois?). Moellons taille irrégulière de 0,12 à 0,20 cm de longueur Mortier jaune. Un fragment de TCA au sud utilisé pour le réglage des assises ? Fragments de TCA utilisées pour aménager le canal de chauffe:dalles rectangulaires (0,68 x 0,30 x 0,03 m)	Construction
105.01					X		Décapage	112.02	Élévation	Une assise montée à l'aide de moellons calcaires sans liant. Moellons à face grossièrement travaillée en parement. Repose sur l'argile jaune constituant la base du sol 112. Pas de creusement à priori.	Construction
106.01				X			106.02	1003	Installation du praefunium et du conduit	Creusement réel ?	Construction
106.02					X		Décapage	106.01	Construction (fond)	Tuile à rebord posée à plat formant le fond du canal de chauffe. Traces digitées.	Construction
106.03					X		Décapage	104.03	Construction (piédroits)	Dalles en TCA formant les parois du conduits à l'intérieur de la maçonnerie F104.	Construction
106.04					X		Décapage	106.01	Construction (piédroits)	Plots maçonnés formant les piédroits du praefurnium (et supportant une voûte?). Montés à l'aide de TCA et de mortier jaune.	Construction
107.01	4			X			107.02	1031	Tranchée de fondation	Probablement étroite autour de la fondation, pas de délimitation observée à la fouille.	Construction
107.02	4				X		107.03	107.01	Fondation	Composée de pierres calcaires brutes désorganisées liées par un mortier de chaux rouge. Hauteur : 0.20m	Construction
107.03	4				X		107.04 155.02	107.02	Élévation	Pierres équarries à face dressée formant des parements de belle facture. Deux assises conservées au maximum par endroit. Hauteur : 0.18 (observée). Petit (appareil à moellons rectangulaires) et moyen appareil. Moellons à face de parement travaillée (dimensions : 0.15x0.10m / 0.20x0.18m) en matériaux calcaires. Joints gras (>2cm), pleins ou beurrés. Mortier de chaux et enduit. Blocage de petites pierres calcaires brutes noyées dans le mortier de chaux à charge de sable rouge relativement grossier et rares graviers.	Construction
107.04	4				X		1030	107.03	Enduit	Observé uniquement sur la face NO du mur à l'angle avec M108. Épaisseur, conservation et composition identique à 108.04.	Construction
108.01	4			X			108.02	1031	Tranchée de fondation	Tranchée étroite autour de la fondation	Construction
108.02	4				X		108.03	108.01	Fondation	Composée de pierres calcaires brutes désorganisées dans un mortier de chaux rouge. Hauteur : 0.16m	Construction

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
108.03	4				X		108.04 107.03 109.01	108.02	Élévation	Pierres équarries à face dressée formant des parements de belle facture. Une seule assise conservée. Hauteur : 0.14m (observée). Petit (appareil à moellons rectangulaires) et moyen appareil. Moellons à face de parement travaillée (dimensions 0.36x0.15m / 0.14x0.18m) en matériaux calcaires. Joints gras (>2cm) et saillants. Mortier de chaux et enduit. Blocage en pierres calcaires brutes noyées dans le mortier de chaux à charge de sable rouge relativement grossier et de rares graviers.	Construction
108.04	4				X		1030	108.03	Enduit	Observé uniquement sur la face SO du mur à l'ouest de F107. Épaisseur d'environ 2cm. Composé de chaux et de sable beige. Très mal conservé.	Construction
109.01				X			109.02	129.03, 127.02 102.03 142.02 147.02 108.03	Creusement d'installation du mur	Creusement linéaire	Construction
109.02					X		170.01	109.01	Fondation	Maçonnerie montée avec des pierres et blocs calcaires sans liant. Blocs de parement petits à gros (dimensions : 0.40x0.24x 12m / 0.13x0.15x12m)	Construction
110.01				X			110.02	142.02 153.02 102.03	Creusement d'installation du mur	Creusement linéaire	Construction
110.02					X		Décapage	110.01	Fondation	Maçonnerie montée avec des pierres et blocs calcaires sans liant.	Construction
111.02							111.03 1005	102, 103, 104, 142	Surface sol	Béton de chaux blanc rosé avec charge de graviers et de tuileaux Surface lissée.	Construction
111.03							1005	111.02	Pilettes	ensemble de pilettes (4 rangées de 4) montées avec des briques carrées de 18 cm de côté (2-3 cm d'épaisseur)	Construction
112.02			X				1076 ? 105.01	1032	Sol	Niveau argileux jaune avec très nombreux charbons. Quelques petits cailloux et éclats de tuiles/briques chauffées.	Construction/ occupation
113.01				X			113.02 – 143	168 – 1046	Creusement	Parois verticales, fond plat.	Construction
113.02			X				113.03	113.01	Préparation de sol	Cailloux et moellons calcaires damés, concassés et mortier de chaux. 2Cm d'épaisseur.	Construction
113.03			X				Décapage – coupé par 143	113.02	Surface sol	Mortier de chaux et rares inclusions. Béton lissé. 10Cm d'épaisseur (un lit de mortier jaune à la base de 2 cm 113.03 a). Légèrement chauffé ?	Construction
114.01				X			114.02	1048	Creusement.	Parois verticales et fond plat.	Construction
114.02			X				114.03	114.02	Préparation	Cailloux calcaires damés et mortier de chaux grossier.	Construction
114.03			X				130.01	114.02	Surface lissée	Mortier/ béton jaune avec inclusions nombreuses de graviers.	Construction
115.02	7				X		147.01 146.01 118.01	115.03	Sol	Partie supérieure du sol. Grise foncée, lisse sur le dessus. Pas vraiment de limite avec 115.03	Construction
115.03	7				X		115.02	115.04	Sol	Mortier beige rosé/blanc rosé avec nodules de T.C.A (inférieur ou égal à 3cm), graviers, cailloux (inférieur égal à 5cm) et légèrement plus gros au contact du radier.	Construction

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
115.04	7				X		115.03 184.02 165.02	1039	Radier	Pierres entre 10 et 20cm installées principalement de biais de façon « autobloquante »(?). 1 pierre trouée. Comblées avec du limon brun meuble et quelques cailloux ou petites pierres de moins de 10cm.	Construction
116.01				X			116.03 116.04	1072 1040 1041 163.02	Tranchée de fondation	Creusement linéaire	Construction
116.02					X		145.01	116.03 116.04	Lit ‘d’attente	Fine couche (1-2 cm)de mortier jaune (similaire à 165.02). Lit d'attente pour une assise de TCA ? Recouvre 116.03 (partie nord du fait)	Construction
116.03					X		116.02	116.01	Fondation	Deux à trois assises de briques et de fragments de tuiles liés par un mortier beige-jaune- partie nord de F116	Construction
116.04					X		145.01	116.01	Fondation	Deux à trois assises de briques et de fragments de tuiles liés par un mortier beige-jaune- partie sud de F116	Construction
117.01				X			117.02	118.02	Tranchée de fondation	Creusement linéaire	Construction
117.02					X		Décapage et cf coupe NO	118.02 – 128.02	Élévation	Mur appareillé constitué d'un parement en calcaire (blocs entre 0.30x0.38x0.18m et 0.15x0.10x0.08m) avec liant gravillonneux jaune et d'un blocage calcaire sans liant.	Construction
118.01				X			118.02	128.02 1019	Creusement	Creusement quadrangulaire à parois verticales et fond plat	Construction
118.02			X				117.01	118.01	Comblement	Comblement homogène et meuble de pierres calcaires de 10-15cm et sédiment argilo-limoneux brun.	Abandon
119.01				X			119.02 119.04 119.05	1023	Creusement	Creusement rectangulaire ?	Construction
119.02					X		119.03	119.01	Construction (fond)	TCA à plat marquant le fond de la structure	Construction
119.03			X				178.01 181.01	119.02	Comblement	Limon brun foncé à noir de 2 cm d’épaisseur environ incluant d’assez nombreux petits graviers et des charbons, des nodules de mortier jaune et de nombreux (parfois gros) fragments de TCA	Abandon
119.04			X				178.01 181.01	119.01	Construction (parois)	Maçonnerie est composée de mortier jaune et d’une petite dalle calcaire. De 0,22 cm de largeur et conservée sur 0,28 m de longueur et 0,06 m de hauteur	Construction
119.05					X		178.01 181.01	119.01	Construction (parois)	Vestiges de la maçonnerie ouest. Bande de de mortier jaune de 0,22 cm de largeur perceptible sur 0,40 m de longueur	Construction
120.01				X			120.02	1023	Creusement	Fosse oblongue, large à parois verticales et fond plat.	Sépulture
120.02			X				120.03	120.01	Coffre non maçonné	Série de blocs calcaires et moellons bruts partiellement calibrés, disposés sur le pourtour de la fosse.	Sépulture
120.03			X				120.05	120.02	Squelette	Sujet sur le dos orienté E/O, tête à l'ouest. Immature.	Sépulture
120.04			X				120.03	120.01	Zone de sédiment sous crâne	L'analyse tapho met en avant un potentiel coussin funéraire. Le PRE n°3 est réalisé pour test de fibres végétales.	Sépulture
120.05			X				Décapage	120.03 – 120.04 – 120.06	Comblement	Comblement interne de la sépulture. Limon argileux meuble et homogène, brun foncé avec de rares fragments calcaires et T.C.A.	Sépulture

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
120.06			X				120.05	120.01	Dépôt	Fragment carré calcaire avec enduit possible, retrouvé de chant à l'ouest du crâne. Vérifier traces de pigments en surface. Dépôt volontaire possible.	Sépulture
121.01				X			121.02	1012	Creusement	Creusement circulaire à parois verticales et fond plat	Fosse
121.02			X				1025	121.01	Comblement	Blocs, pierres et cailloux calcaires avec très peu de limon interstitiel brun. Quelques fragments de tuiles (modernes?)	Fosse
122.01				X		136.01 144.01	122.02	134.03.	Creusement	Creusement linéaire	Construction
122.02					X	136.02 144.02	149.01	122.01	Élévation	1 assise de gros blocs gros module avec mortier jaune orangé. Grand appareil. Blocs, pierres de taille (dimensions : 0.5x0.35m max) en matériaux calcaire. Joints gras (>2cm), pleins ou beurrés. Mortier de chaux. Blocage en moellons travaillés.	Construction
123.01				X			123.02	164.02	Creusement de tranchée de fondation	Non observée. Très étroite ?	Construction
123.02					X		136.01	123.01	Fondation	Pierres de moins de 20cm en vrac avec mortier rouge (nombreux gravillons et petits cailloux de moins de 3cm). Quelques poches de mortiers rose à l'extrémité sud-ouest.	Construction
124.01				X			124.02	162.02 1013	Creusement de tranchée de récupération	Creusement linéaire à parois verticales en partie basse , évasées en partie haute. Fond plat.	Tranchée de récupération
124.02			X				169.01	124.01	Comblement	Sédiment gravillonneux brun jaune et des nodules de mortier jaune (mortier pulvérulent jaune concentré en partie basse)	Tranchée de récupération
125.01		X					125.02	1029 132,02	Creusement	Creusement en cuvette circulaire	Fosse
125.02			X				Décapage	125.01	Comblement	Poche limono-cendreuse brune à noire peu compacte. Quelques cailloux et fragments de mortiers jaunes et roses.	Fosse
126.01				X			126.02 126.03	?	Creusement du puits	Creusement circulaire à parois verticales, fond non atteint	Construction
126.02				X			126.04	126.01 126.03	Conduit maçonné du puits	Blocs liés à un mortier beige formant le conduit du puits	Construction
126.03			X				126.02	126.01	Comblement	Comblement de la fosse d'installation du puits F126. Limon argileux brun beige et présence soutenue de gros blocs et pierres calcaires	Construction
126.04			X				Décapage	126.02	Comblement	Comblement du puits en grande partie dû à la phase de décapage lors de la fouille	Construction
127.01				X						Installation du sol	Construction
127.02					X		117.01 – 159.01	128.02	Niveau de circulation	Béton de chaux beige jaunâtre et inclusions de graviers, de petits cailloux calcaire, silex (1-3cm) et de T.C.A. Surface lissée.	Construction
127.03					X		127.02	1075 186.02	Radier	Radier de pierres calcaires de (5-12 cm)	Construction
128.01				X			128.02		Tranchée de fondation	Creusement linéaire à parois verticale et fond plat.	Construction
128.02					X		128.03	128.01	Fondation	Niveau de blocs et pierres avec du limon brun avec poches de mortier brun jaune (moutarde) en surface. Reste d'une maçonnerie de la phase I ou simple poche de matériaux en remplois ?	Construction

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
128.03					X		Décapage	128.02	Fondation	Semelle de fondation à mortier de chaux rouge et quelques inclusions de graviers. Quelques petite pierres calcaires brutes éparses noyées dans le mortier.	Construction
128.04					X		118.01	128.01	Élévation	Moellons bruts ou à face de parement travaillée en calcaire longs de 25 à 30cm. Blocage constitué de pierres calcaires mêlées de mortier rouge sableux.	Construction
129.01				X			129.02	184.02 ?	Creusement de tranchée de fondation	Creusement linéaire à fond plat et parois verticales	Construction
129.02			X				129.03	129.01	Fondation	Base de la fondation du mur constituée de pierres et petits blocs bruts non organisés avec limon interstitiel brun foncé. Environ 30 cm d'épaisseur.	Construction
129.03					X		129.04	129.02	Fondation	Semelle de mortier de chaux rose orange sableux et pierres calcaires.	Construction
129.04					X		127.02 183.01 170.01 109.01	129.03	Élévation	Reste d'une assise d'élévation ? Observée au nord du mur. Deux moellons de parement (?) avec une face travaillée.	Construction
130.01				X			130.02	114	Creusement de tranchée de fondation	Creusement tranchée de fondation pour installation mur	Construction
130.02			X				130.03	130.01	Blocage fondation	Moellons calcaires calibrés sans liant (appartenant à un mur antérieur?)	Construction
130.03			X				183.01 170.01 136.01	130.02	Fondation	1 assise de réglage. Fondation, moellons bruts au centre et blocs grossièrement taillés en parement. Moyen appareil, moellons à face de parement travaillée (dimensions : 40x20x20cm) en matériaux calcaires.	Construction
131.01						1058 ?	1026 144.02 ?	131.02	Sol	Surface du sol. Cailloutis calcaire compacté sur 0,10 m de hauteur.	Construction
131.02							131.01	1036	Radier ?	Radier ? Remblai ?Limon brun mêlé à de nombreux graviers moyens à gros, quelques pierres et fragments de TCA	Construction ?
132.02					X		125.01 126.01 138.01 158.01	1034	Sol	Niveau de sol rubéfié. Non maçonné. Limon argileux rougeâtre.	Occupation/ construction ?
133.01				X			133.02	1028=171.02	Creusement de tranchée de fondation	Creusement linéaire	Construction
133.02					X		124.01	133.01	Fondation	Semelle de mortier surmontée par une à deux assises de moellons assez grossièrement agencés dont la taille varie de 0,10 à 0,30 m.	Construction
134.00				X			134.01	1043	Creusement de tranchée de fondation	Creusement linéaire/ tranchée de fondation aveugle	Construction
134.01			X				134.02	134.00	Fondation	Niveau de pierres et petits blocs calcaires en vrac mêlés à du limon brun.	Construction
134.02			X				134.03,	134.01	Fondation	Petits moellons saillants par rapport à l'élévation. Hauteur : 0.27m environ.	Construction

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
134.03					X		139.01 171.01 122.01	134.02	Élévation	1 niveau de parement conservé (hauteur : 0.08/0.09m). Pierres retravaillées surface externe. Petit appareil à moellons rectangulaires. Moellons à face de parement travaillée (dimensions : longueur entre 0.18 et 0.20m et hauteur entre 0.04 et 0.07m) en matériaux calcaire. Joints gras (>2cm) mal conservés. Mortiers de tuileau. Blocage en moellons non travaillés.	Construction
134.04			X				1018	134.03	Bloc appartenant à 1028=171.02	Bloc de grand appareil. Pierre de seuil ? Surface plane (0.35(max)x0.70m x 0,20)	Abandon
135.01				X			135.02	166.02	Creusement de tranchée de fondation	Creusement pour l'installation de la maçonnerie. Creusement unique pour F135 et F140 ?	Construction
135.02										annulée	annulée
135.03			X				135.04	135.01	Fondation	Hauteur : 0.28m. Trois assises irrégulières montées à l'aide de blocs grossièrement équarris.	Construction
135.04					X		140.02 171.01	135.03	Élévation ?	1 assise. Hauteur : 0.09m. Petit appareil à moellons rectangulaires. Moellons à face de parement travaillée (dimensions : 0.09x0.25m max) en matériaux calcaires. Joints gras (>2cm), pleins ou beurrés. Mortier de chaux. Blocage en petits moellons non travaillés.	Construction
136.01	5			X		122.01 144.01	136.02	1029 176.04 130.02 164.02 113 et 114	Creusement de tranchée de fondation	Creusement linéaire	Construction
136.02	5				X	122.02 144.02	149.01	136.01	Élévation	Parement en petit appareil, moellons bruts sur 1 assise (dimensions entre 0.20 et 0.35m). Intérieur du mur bloqué avec des pierres de moins de 20cm et des cailloux. Mortier de chaux jaune avec très nombreux graviers blancs beiges clairs et de rares fragments T.C.A. A l'extrémité nord, extension d'une petite épaisseur de mortier (3cm environ).	Construction
137.01				X		176.01	137.02	1034 164.02 156.02	Creusement	Creusement égale à 176.01 (sépulture).	Sépulture
137.02			X			176.04	162.01	137.01	Comblement	Lin brun avec inclusions calcaires et TCA	Sépulture
138.01				X		117.01 ?	138.02		Creusement de tranchée de fondation	Creusement linéaire à parois verticales et fond plat	Construction
138.02					X	117.02 ?	1050 1013	138.01	Fondation	Fondation réalisés à partir de blocs calcaires (sans liant) formant 4 assises très grossières. Limon interstitiel argileux brun foncé. Blocs pouvant aller jusqu'à 55 cm de longueur.	Construction
139.01					X		1059	134.03	Construction/seuil	Bloc de grand appareil, seuil (en remplois) montrant une dépression circulaire (emplacement de la crapaudine) et quatre rectangulaires (deux le long de chaque petits côtés). Une couche de mortier orange rouge le recouvre partiellement sur 2 cm 'épaisseur	Construction
140.01				X			140.02	166.02	Creusement de tranchée de fondation	Creusement linéaire	Construction

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
140.02			X				171.01	135.04 140.01	Fondation	Mur à mortier jaune assez résistant. Conservé très partiellement. Petit appareil à moellons rectangulaires. Moellons à face de parement travaillée (dimensions : 0.16 à 0,22 x 0,11-0,12 m) en matériaux calcaires. Joints gras (>2cm), pleins ou beurrés. Mortier de chaux. Blocage de petits moellons non travaillés.	Construction
141.01				X			substrat	141.02	Creusement (de tranchée de fondation?)	Creusement linéaire d'une tranchée de fondation ou dé récupération.	Construction ?
141.02			X				141.01	135.01	Comblement/ construction ?	Niveau de pierres et petits blocs calcaires mêlés à du lim9n brun. Présence de quelques poches et nodules de mortier jaune foncé	Construction ?
142.01				X			142.02	153.02 ?	Creusement	Creusement/installation du mur septentrional de la salle chauffée	Construction
142.02							110.01	142.01	Fondation	Reste de fondation, petite bande de mortier jaune sableux et un bloc de moyen appareil	Construction
143.01				X		183.01	143.02	113 – 130 – 129-127	Creusement	Creusement oblongue à parois quasiment verticales et fond plat	Sépulture
143.02			X			183.04	159 – Décapage	143.01	Comblement	Limon argileux homogène et meuble, brun/noir foncé avec inclusions blocs et cailloux calcaires. Comblement supérieur de la sépulture F183.	Sépulture
144.01						122.01 136.01	144.02	1027 ?	Creusement (de tranchée de fondation?)	Creusement linéaire	Construction
144.02						136.02 122.02	131.01	144.01	Fondation	Reste de maçonnerie dont seul le parement ouest est conservé	Construction
145.01				X			145.02	115.02	Creusement	Creusement au plan irrégulier, large cuvette.	Fosse
145.02			X				Décapage	145.01	Comblement	Limon brun noir incluant quelques calcaires pierres calcaires et fragments de TCA (8-12 cm)	Fosse
146.01				X			146.02	1020	Creusement	Creusement ovale à parois obliques et fond en cuvette synchrone de la sépulture F178, liée à la récupération de matériaux pour son coffrage ?	Fosse
146.02			X				Décapage	146.01	Comblement	Limon brun noir incluant de nombreux fragments calcaires (pierres et petits blocs) et fragments de TCA (parfois assez gros)	Fosse
147.01				X			147.02	113.03 1045	Creusement	Creusement linéaire à parois verticales et fond plat.	Indéterminé
147.02			X				172.01= 168.01 109.01	147.01	Comblement	Limon argileux brun foncé homogène et très meuble incluant d'assez nombreux graviers fins moyens.	Indéterminé
148.00				X			148.01	157.02	Creusement	Installation du sol 148 ayant entraîné l'arasement de F157	Construction
148.01					X		148.02	151 ?	Sol	Sol en béton de tuileau avec grosses inclusions. Épaisseur : 0.13m.	Construction
148.02					X		1027	148.01	Boudin d'étanchéité	Boudin d'étanchéité en mortier rouge orangé appliqué à l'angle de 107 et 151. Épaisseur : 0.10m max.	Construction
148.03					X		148.01	148.00	Accroche du sol	Niveau d'accroche du sol. Composé de pierres brutes de calcaire de moyenne dimension liées par un mortier jaune très sableux. Épaisseur : 0.08m	Construction

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
149.01				X			149.02	122.02 136.02 144.02	Creusement de tranchée de récupération	Creusement linéaire à parois verticales en partie basse , évasées en partie haute. Fond plat.	Tranchée de récupération
149.02			X				1009	149.01	Comblement	Sédiment gravillonneux brun jaune et des nodules de mortier jaune (mortier pulvérulent jaune en partie basse)	Tranchée de récupération
150.01				X			150.02	1075	Tranchée de fondation	Limites non perçues à la fouille. Hauteur : ?	Construction
150.02					X		1027 160.01	150.01	Élévation	Conservée au moins sur 2 assises par endroit. Bloc brut peut être équarris en parement. Observé sur une très faible emprise et vu principalement en surface. Petit (incertain ou frustre) et moyen appareil. Moellons bruts (dimensions : 0.30x0.15m / 0.20x0.10m) en matériaux calcaires. Joints gras (>2cm), pleins ou beurrés. Blocage de petites pierres calcaires brutes dans un mortier de chaux à charge de sable grossier rose.	Construction
151.01				X			151.02	107.04	Creusement d'installation du mur	Non visible, probablement étroite autour de la maçonnerie.	Construction
151.02			X				148	151.01	Maçonnerie	Non identifiable en l'état (élévation ou fondation) mais probable fondation vu qu'il sert d'appui au sol 148. Petit (incertain ou frustre) et moyen appareil. Moellons bruts (dimensions : 0.15x0.10m / 0.08x0.10m) en matériaux calcaires. Joints gras (>2cm), pleins ou beurrés. Mortier de chaux. Blocage de petites pierres calcaires brutes dans un mortier de chaux à charge de sable grossier jaune légèrement friable.	Construction
153.01							153.02	1064	Creusement d'installation du mur	Creusement linéaire	Construction
153.02			X				153.03	153.01	Fondation/hérisson	Limon brun, argileux avec nombreux cailloux et pierres et petits blocs calcaires Fond de tranchée de F153.	Construction
153.03				X			153.04	153.02	Creusement d'installation du mur	Creusement linéaire à parois verticales (légèrement évasées en partie haute) et fond plat	Destruction
153.04			X				1058	153.03	Comblement	Limon très argileux brun clair incluant de nombreux graviers et quelques pierres calcaires	Destruction
154.01				X		101.01 ?	154.02	1030	Creusement	Creusement longiligne en U, parois verticales (seule la paroi nord observée) et fond relativement plat.	?
154.02			X				101.02	154.01	Comblement	Limon brun moyen, homogène et compact. Inclusions de quelques petits cailloux et de graviers.	?
155.01				X			155.02	1003	Tranchée de fondation	Probablement étroite autour de la fondation, pas de creusement visible en coupe.	Construction
155.02			X				155.03	155.01	Fondation	Blocs bruts à équarris désorganisés noyés dans le mortier de chaux à charge de sable rouge avec nodules de chaux blancs. Hauteur : 0.35m (observée)	Construction
155.03					X		154.01	155.02	Élévation	Élévation avec pierres équarries calcaires pour parement. Deux assises conservées au max. Coupée par 154 ? Hauteur : 0.25m (observée). Petit (moellons rectangulaires) et moyen appareil. Moellons à face de parement travaillée (dimensions : 0.24x0.21m / 0.15x0.22m) en matériaux calcaires. Joints gras (>2cm). Mortier de chaux. Blocage composé de petites pierres calcaires brutes noyées dans un mortier à charge de sable de teinte légèrement plus claire que 107 et 108.	Construction

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
156.01				X			156.02	1040-1041	Tranchée de fondation	Creusement fondation	Construction
156.02			X				162.01 176.01	156.01	Fondation	Fondation avec pierres (de moins de 20cm et d'un module moyen de 10cm) et mortier de chaux jaune sableux (fin) qui semble identique à celui de 163 et 164.	Construction
157.01				X			157.02	1037	Tranchée de fondation	Non perceptible à la fouille	Construction
157.02			X				148.00	157.01	Fondation	Semelle de fondation composée d'un mortier de chaux avec charge de sable relativement grossier rouge et quelques inclusions de graviers. Quelques petite pierres calcaires brutes éparses noyées dans le mortier. Hauteur : 0.05m. Moellons bruts calcaires.	Construction
158.01				X			158.02	1034 132.02	Creusement	Fosse oblongue, parois légèrement évasées, fond plat	Sépulture
158.02			X				158.03	158.01	Calage	3 blocs calcaires laissés en place au Nord et 3 blocs bruts retirés à l'ouest pour fouille crâne et bras droit.	Sépulture
158.03			X				158.04	158.02	Squelette	Sujet adulte orienté E/O, tête à l'Ouest. Primaire sur le dos	Sépulture
158.04			X				Décapage	158.03		Limon argileux brun foncé homogène et inclusions graviers.	Sépulture
159.01				X			159.02	109 – 127 – 143	Creusement	Creusement sub-quadrangulaire. Parois sub-verticales, fond plat	Fosse
159.02			X				Décapage	159.01	Comblement	Comblement homogène, relativement meuble, argilo-limoneux, brun. Sables graviers et petits cailloux calcaires. Quelques tessons.	Fosse
160.01				X			160.02	150.02 127.02	Creusement	Creusement fosse. Plan irrégulier,Parois verticales , fond plat	Fosse
160.02			X				160.03	160.01	Comblement	Comblement hétérogène composé essentiellement de débris (pierres de toutes tailles, nodules de mortier de chaux de taille variable, fragments de sol béton, ...) dans une matrice de limon brun foncé meuble.	Fosse
160.03							1027	160.02	Comblement	Limon brun foncé incluant quelques cailloux et graviers calcaires.	Fosse
161.02					X		1070	1064	Niveau de sol	Niveau de sol jaune avec nombreux petits cailloux et galets. Très meuble.	Construction
162.01	5			X			162.02	1029 ? 176.04=137.02	Creusement	Creusement mur.	Construction
162.02	5				X		124.01	162.01	Élévation ? Fondation ?	3 assises conservées dans le sondage 5 à l'extrémité ouest du mur. Petits appareil (incertain ou frustre), moellons bruts de moins de 35cm ou de moins de 20cm liés au mortier jaune gravillonneux avec cailloux.	Construction
163.01	7			X			163.03	1040-1041	Tranchée de fondation	Creusement linéaire	Construction
163.02	7		X				1039 116.01	163.03	Fondation	Fondation avec pierres de moins de 20cm et mortier jaune/ocre, sableux fin. Niveau assez fin.	Construction
163.03					X		163.02	163.01	Fondation	Niveau de pierres et petits blocs calcaires en vrac mêlés à du limon brun.	Construction
163.04					X		115.01	163.01		Bande de mortier jaune foncé probable prolongement de la maçonnerie 163.02 vers l'ouest	Construction

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
164.01	7			X			164.02	1040-1041	Creusement mur	Creusement linéaire	Construction
164.02	7		X				123.02 – 136.01 176.01	164.01	Fondation	Fondation avec pierres de moins de 20cm et mortier jaune fin en surface	Construction
165.02	7				X		115.01	165.03	Sol	Fine couche (épaisseur inférieure à 2cm) de mortier fin jaune/ocre, lisse	Construction
165.03	7				X		165.02	1039	Préparation	Mélange de mortier brun jaune légèrement orangé ou rosé avec des cailloux de moins de 5cm.	Construction
166.01	8			X			166.02	1043	Creusement	Creusement de la fosse Parois évasées et fond quasi plat (US 1044).	Fosse
166.02	8		X				135.01 171.01	166.01	Comblement	Comblement de la fosse, composé de blocs calcaires et de limon jaunâtre meuble. Quelques fragments de T.C.A.	Fosse
167.01				X			167.02	1045	Creusement	Creusement circulaire ? Parois en V. TP ou anomalies liés à la mise en place de F172 ?	?
167.02							Décapage	167.01	Comblement	Limon brun homogène et meuble. 50% gravillons calcaires et mortier jaune avec gravillons	?
168.01				X		172.01	168.02	113.02 147.02	Creusement	Parois verticales et fond plat	Sépulture
168.02			X			172.03	Décapage	168.01	Comblement	Limon argileux homogène meuble et 50 % de fragments de cailloux calcaires. 1 fragment T.B.R	Sépulture
169.01							169.02	1062	Creusement	Creusement apparaissant en cuvette au sommet de la berme est	Construction
169.02							1008	169.01	Construction	Deux assises de briques carrées en terre cuite disposées en quinconce	Construction
170.01				X			170.02	1032	Creusement	Fosse oblongue. Parois verticales et fond plat.	Sépulture
170.02			X				170.03	170.01	Coffre non maçonné	Coffre de moellons bruts, dalles et blocs taillés. Couverture. Assemblages bois, dont fond, possibles.	Sépulture
170.03			X				170.04	170.02	Squelette	Individu masculin adulte.	Sépulture
170.04			X				1020 ?	170.03	Comblement	Limon argileux meuble et brun moyen.	Sépulture
171.01				X			171.03	135.02, 140.02 134.03 166.02	Creusement	Vaste creusement, forme irrégulière. Parois évasées et fond irrégulier	Fosse
171.02			X			134.04 1028	133.01 1018 ?	171.01	Comblement	Limon brun foncé et nombreux blocs calcaires (parfois gros notamment 134.04) issus du démantèlement des murs environnants,Observée en plan approximativement à mi-distance des murs 134 et 135. Observée en coupe dans le sondage 8. Peu compacte. Longueur max : 1.80m. Largeur max : 1.60m.	Fosse
171.03			X			1042	171.02	171.01	Comblement	Niveau de très hétérogène composé limon argileux brun clair jaune contenant quelques blocs calcaires, des petits cailloutis et des nodules assez petits de mortier rose ou jaune. Intègre de nombreuses poches de gravillons, d'autres d'argile rubéfiée rougeâtre et une concentration de cendre.	Fosse
172.01				X			172.02	1032 – 1047	Creusement	Parois verticales et fond plat	Sépulture
172.02			X			168	172.03	172.01	Squelette	Sujet adulte (> 20 ans). Membres inférieurs uniquement.	Sépulture

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
172.03			X				Décapage	172.02	Comblement	Limon argileux brun très meuble et homogène avec rares inclusions de cailloux calcaires.	Sépulture
173.01				X			173.03	1029	Creusement	Fosse rectangulaire. Parois verticales et fond plat.	Sépulture
173.02			X				173.04	173.03	Calage	Blocs coffre ou calage non maçonné. Mixte, blocs calcaires	Sépulture
173.03			X				173.02	173.01	Planche	Planche sous les membres inférieurs. PRE n°40.	Sépulture
173.04			X				173.05	173.02	Squelette	Individu féminin adulte.	Sépulture
173.05			X				1059 ?	173.04	Comblement	Limon argileux, meuble et brun moyen. Inclusions de cailloux calcaires et de gravillons.	Sépulture
174.01				X			174.02	1032	Creusement	Parois verticales et fond plat	Sépulture
174.02			X				174.03	174.01	Calage	Calage, coffrage blocs calcaires	Sépulture
174.03			X				174.05	175.01	Squelette	Individu féminin	Sépulture
174.04			X				1059 ?	174.05	Comblement	Comblement	Sépulture
174.05			X				174.04	174.03	Comblement	Fond de fosse	Sépulture
175.01				X			175.02	185.02	Creusement	Fosse oblongue serré. Parois verticales et fond plat.	Sépulture
175.02			X				175.03	175.01	Calage	Coffre avec blocs	Sépulture
175.03			X				175.04	175.02	Squelette	Probable homme adulte.	Sépulture
175.04			X				1059 ?	175.03	Comblement	Limon argileux, meuble et brun moyen.	Sépulture
176.01				X		137.01	176.02	164.02 156.02	Creusement	Fond plat, parois verticales. Forme oblongue large	Sépulture
176.02			X				176.03	176.01	Squelette	Sujet immature (0) repose sur le dos, tête à l'ouest. Déplacements du squelette important, pas d'élément tapho. Espace vide.	Sépulture
176.03			X			137.02	162.01 136.01	176.02	Comblement	Limon argileux brun homogène et meuble.	Sépulture
177.01				X			177.02	1047 ?	Creusement	Cuvette	Sépulture
177.02			X				177.03	177.01	Squelette	Immature.	Sépulture
177.03			X				Décapage	177.02	Comblement	Limon argileux, meuble et brun moyen.	Sépulture
178.01				X			178.02	119.04 119.05 134.03 1021	Creusement	Fosse trapézoïdale large aux parois verticales et fond plat.	Sépulture
178.02			X				178.03	178.01	Coffre non maçonné	Blocs calcaires constituants le coffre très bien parementés au nord.	Sépulture
178.03			X				178.04	178.02	Squelette	Moitié inférieure. Adolescent.	Sépulture
178.04			X				1020	178.03	Comblement	Limon argileux, meuble et brun moyen.	Sépulture
179.02					X		Nettoyage	1076	Sol	Sol conservé très partiellement. Graviers, cailloux et mortier jaunâtre.	Construction

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
180.01					X	105.01 ?	Nettoyage	112.02	Tranchée de fondation	Creusement tranchée de fondation ?	Construction ?
180.02					X	105.02 ?	Nettoyage	180.01	Comblement	Niveau de pierres et blocs désorganisés avec limon brun	Construction ?
181.01				X			181.02	1021	Creusement	Creusement oblongue observé partiellement au nord-ouest du sondage 1 (se prolonge sous le palier). S'ouvre probablement dans 1021.	Sépulture
181.02			X				181.04	181.03	Squelette	Squelette humain. Ossements aperçus mais non prélevés	Sépulture
181.03			X				181.02	181.01	Calage	Calage de blocs calcaires. Certains appartiennent peut-être à une couverture	Sépulture
181.04			X				1020	181.02	Comblement	Limon brun mêlé à de nombreux éclats calcaires cailloux et pierres jusqu'à 15 cm de longueur ainsi qu'à quelques fragments de TCA (moins de 10 cm)	Sépulture
182.01				X			182.02 1074 ?	1072	Creusement	Creusement linéaire d'installation de la canalisation	Construction
182.02					X		182.03	182.01	Construction (fond)	TCA au fond de la canalisation, dans F134	Construction
182.03			X				182.04	182.02 et 05	Comblement	Comblement inférieur de la canalisation limon brun sableux et avec de petits gravillons incluant de nombreux charbons	Construction
182.04			X				146.01	182.03	Comblement	Limon brun (plus clair que 182.03) incluant de nombreux graviers (moyens à gros). Pourrait être subdivisé (litage).	Construction
182.05					X		115.02 182.03	182.01 1074 ?	Construction (piédroits)	Piédroits maçonnés en TCA (5 assises) puis avec des moellons calcaires, le tout lié par un mortier jaune. Traces de rubéfaction sur les parois internes	Construction
183.01				X			183.02	170 – 1032	Creusement	Creusement oblongue large aux parois verticales et fond plat.	Sépulture
183.02			X				183.03	183.01	Coffre non maçonné	Coffre en pierres. Moellons bruts.	Sépulture
183.03			X				183.04	183.02	Squelette	Individu adulte homme.	Sépulture
183.04			X				Décapage	183.03	Comblement	Limon argileux, meuble et brun moyen.	Sépulture
184.01				X			184.02	1040-1041	Creusement	linéaire	Construction ?
184.02					X		145.01 115.01 128.01	fin de fouille	Fondation ?	Bande de mortier perpendiculaire à 163.04 (mur retour de F163?)	Construction ?
184.03					X		128.01 129.01	fin de fouille	Fondation ?	Zone de mortier au sud de F128. Un bloc de parement ?	Construction ?
185.01				X			185.02	141.02	Creusement de tranchée de fondation	Creusement linéaire	Construction
185.02			X				175.01	185.01	Fondation	Partie inférieure de la fondation du mur, hérisson de pierres et blocs calcaires.	Construction
186.01				X			186.02	1075	Creusement	Creusement à parois obliques et fond en cuvette	?
186.02			X				127.03	186.01	Comblement	Comblement hétérogène composé de limon brun et de poches argileuses (ou mortier argileux?) jaunes en partie basse, de quelques cailloux et pierres ainsi que de rares nodules de mortier rose (assez gros)	?

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
187.02					X		145.01	fin de fouille	Piédroit ?	Reste de maçonnerie formant un petit plot carré réalisé à l'aide de mortier jaune et prolongé par quelques tuiles de chant.	Construction ?
1000		X								Décapage	
1001		X								Nettoyage zone ouest	
1002		X								Nettoyage zone est	
1003			X			1023 1032 1035 1044 1073	100.01	fin de fouille	Naturel	Niveau naturel. Limon brun orangé avec quelques silex et graviers calcaires	Naturel
1004			X			1040 ?	Décapage	136.01 ???	Indéterminé	Limon brun entre sols 114 – 115 et M136	Indéterminé
1005			X				Décapage	1006	Démolition	Sur le sol de la salle chauffée. Couche de limon sableux brun moyen, peu compact et hétérogène. Présence de façon désorganisée de nombreux graviers et petits fragments de T.C.A. (sans doute provenant des pilettes en carreaux de la salle 2). A noter également la présence de quelques cailloux et de rares pierres. Pendage du centre de la salle vers les murs. Angle NE de la salle déjà fouillé au diagnostic.	Abandon
1006			X				1005	111	Abandon ? Dernière couche de « travail » ?	Sur le sol de la salle chauffée. Couche hétérogène brune à noire, relativement compact (peut être simplement lié au froid ou à l'hygrométrie). Pas de réels charbons observés mais cette coloration semble liée à une chauffe en lien avec la fonction de cet espace. Composition plus limoneuse que 1005, mais inclusions similaires. Fragments de T.C.A. (carreau) de dimensions plus importantes. Couche concentrée au centre de la salle.	Abandon
1007			X			1049	Goudron	169 – 1008 – 1009	Remblai contemporain (pour enrobé)	Remblai berme nord, partie supérieure. Blocs, cailloux, calcaire pulvérulent. Blanc, compact et homogène.	Construction
1008			X				1007	169 – 1009 – 1013 – 1062	Remblai contemporain (pour enrobé)	Remblai berme nord partie supérieure. Niveau brun rougeâtre. Limon argileux avec nombreux silex et cailloux calcaires (modules moyens 2/5cm).	Construction
1009			X			1013 ?	1007 – 1008	149 – 1010	Remblai contemporain (pour enrobé)	Remblai berme nord partie supérieure. Remblai hétérogène brun clair légèrement rougeâtre. Gravillonneux avec assez nombreux débris calcaires, cailloux et pierres (jusqu'à 15cm) et quelques tuiles.	Construction
1010					X		1009	1011	Sol	Sol, berme nord partie supérieure. Sol en mortier sableux beige. Contemporain	Construction
1011			X				149 – 1010 – 1024	1012 – 1025	Remblai contemporain	Remblai berme nord partie supérieure. Remblai limoneux brun foncé à noir avec nombreux fragments de tuiles. Coupé par F149 (tranchée de récupération de M122).	Construction
1012			X			1018 ?	121 – 1011 – 1025	1019 118.02	Niveau d'abandon ? Terres de jardin ?	Remblai berme nord partie supérieure. Niveau d'ouverture de F121. Limon brun foncé avec assez nombreux graviers (calcaires et silex) de 1 à 2cm.	Abandon ?
1013			X			1009 ?	1008	1014	Remblai	Limon brun clair avec quelques cailloux, pierres calcaires et graviers.	Construction ?
1014			X				1013	1015	Sol ?	Berme nord partie supérieure. Niveau orange. Mortier très sableux, meuble et homogène.	Construction
1015			X				1014	1016	Radier ?	Berme nord partie supérieure. Niveau fin de limon brun.	Construction ?

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
1016					X ?	F 131 ?	1015	1017	Radier ?	Berme nord partie supérieure. Graviers et calcaire pulvérulent.	Construction ?
1017			X			1025 ?	1016	1018	Remblai contemporain	Berme nord partie supérieure. Limon brun à brun clair. Niveau hétérogène de limon gravillonneux avec assez nombreux fragments de tuiles, gros graviers et cailloux calcaires et silex.	Construction ?
1018			X			1012 ?	1017	1028	Abandon ? Terres de jardin ? Moderne ?	Berme nord partie supérieure. Limon brun foncé avec quelques gros graviers et cailloux calcaires, quelques silex.	Abandon ?
1019	1		X				118.01 1012	1020	Niveau de circulation moderne ?	Berme nord partie inférieure. Niveau de cailloutis calcaires blancs.	Occupation/ construction ?
1020	1		X				1019	1021 17804 18104	Abandon ? Terres de jardin ?	Berme nord partie inférieure. Limon brun. Quelques gros graviers et rares cailloux calcaires. Quelques charbons (1cm de diamètre).	Abandon ?
1021	1		X				1020 178.01 ? 183.01 ?	1022	Niveau d'abandon/démolitio n	Berme nord partie inférieure. Limon brun mêlant assez nombreuses pierres et petits blocs. Quelques gros fragments de T.C.A. Probable niveau d'ouverture des sépultures 178 et 183	Abandon
1022	1		X			1034 1037 1040 1041 1046 1048 1064 1072 1075	1021	1023	Remblai ?	Berme nord partie inférieure. Niveau brun avec très nombreux gros graviers, petits cailloux de silex. Limon argileux, compact et homogène.	Construction ?
1023	1		X			1003 1032 1035 1044 1073	1022	fin de fouille	Naturel	Niveau d'observation de l'ouverture de F120. Limon argileux brun légèrement orangé avec assez peu d'inclusions. Rares silex.	Naturel
1024			X				118 – 1009 – 1010	1011	Radier ? Contemporain	Niveau de limon sableux orange sous sol 1010 Même ati que 131 au sud-ouest.	Construction
1025			X			1017 ?	118 – 1011	1012 121.02	Remblai ?	Niveau de limon sableux avec mortier orange nombreux gravillons et fragments de tuiles à plat.	Construction ?
1026			X				1007	131	Indéterminé/ contemporain	Limon brun foncé avec nombreuses pierres, cailloux et fragments de T.C.A. Perturbation racinaire liée à l'arbre sud-ouest ?	Indéterminé
1027							1036	148.02	Niveau d'abandon	Limon brun foncé incluant quelques pierres et blocs.	Abandon
1028	8		X			171.02	1018	1042	Comblement de F171	Limon et blocs le long de la rampe (N-E). Couche de limon noir et de blocs calcaires, homogène, qui s'étend d'est en ouest, approximativement à mi-distance des murs 134 et 135. Observée en coupe dans le sondage 8. Peu compacte.	Abandon
1029						1040 ?	173.01 136.01	1032	Démolition	Zone de blocs et de gros nodules de mortier rouge orangé à l'ouest de F125 et à l'est de F136	Abandon
1030	4		X				101.01	1031	Abandon / Démolition	Couche composée de limon sableux brun rouge, hétérogène et peu compact dans lequel se mêlent mortier de chaux rouge pulvérulent, petits cailloux et graviers. Pas de mobilier. Observée sur 0.14m d'épaisseur au max dans le sondage 4 entre F101, F107 et F108. Elle semble couvrir l'ensemble de l'espace entre ces maçonneries, mais sa relation avec F109 est inconnue. Elle est coupée par la tranchée de fondation de F101.	Abandon

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
1031	4		X				1030	1003	Niveau de construction ? Naturel ?	Couche majoritairement composée de pierres et cailloux calcaires bruts. Les espaces entre ces pierres sont partiellement comblés par un limon brun foncé meuble. Aucune trace de mortier ou de liant détectée. Pas de mobilier. Sert d'appui à la construction F108. Coupée comme l'US 1030 par F101.	Construction ?
1032			X			1003 1023 1035 1044 1073	Nettoyage – 1034	fin de fouille	Naturel	Niveau brun clair orangé au sud de la zone de blocs 1029. US rougeâtre, limono-argileuse avec nombreux petits cailloux, galets et silex éclatés. Ensemble très meuble et hétérogène. Coupée par 158. US 1032 passe sous le niveau de démolition 1029 et l'US 1034.	Naturel
1033	3		X				Décapage	103	Remblai ?	Limon brun sur ressaut de M103. Limon brun moyen relativement homogène et compact. Présence de cailloux et quelques graviers. Rares petits fragments de T.C.A. Nombreuses perturbations par des racines liées aux arbres à proximité du sondage. US qui vient s'appuyer contre le mur M103 et recouvrir son ressaut de fondation. Limite inférieure non perçue en fouille.	Construction ?
1034	5		X			1022 1037 1040 1041 1046 1048 1064 1072 1075	124.01 136.01 132.02 158.01	156 – 1029 ? - 1035	Remblai ?	Niveau brun foncé au nord de 1029. Limon brun, homogène et meuble. Quelques cailloux blancs inférieurs à 5cm, quelques pierres entre 10 et 20cm, quelques boulettes de mortier rose inférieures à 15cm, quelques boulettes de mortier jaune inférieures à 5cm. Nombreux graviers jaune à beige clair. Rares boulettes de limon brun orangé	Construction ?
1035	5		X			1003 1023 1032 1044 1073	156 – 1029 ? – 1034		Naturel	Niveau brun clair orangé sous 1034 et 156. Limon brun orangé, homogène, meuble, sans inclusion (dans SD5). Visible dans le SD5 sous 156.	Naturel
1036			X				131	1027	Remblai	Blocs et limon sous 131 et sur 1027. Remblai de limon brun foncé hétérogène au fond duquel sont accumulés une masse relativement importante de petites pierres calcaires brutes. Pendage à la fois SO/NE, peut être lié à un creusement ? Aucun mobilier détecté. Épaisseur max : 0.32m, étendue inconnue.	Destruction ?
1037			X			1022 1034 1040 1041 1046 1048 1064 1072 1075	148.01 – 157.01	1003 ?	Remblai ?	Limon sous sol 148 et sous F157. Limon brun foncé homogène et relativement peu compact. Quelques inclusions de graviers et de petits cailloux. Dégagé seulement en surface sous 148 et passe aussi sous 157, 1037 correspondant au niveau dans lequel est creusée la tranchée de fondation de ce mur 157. Épaisseur non connue.	Construction ?
1038			X			150	160 – 107 ? – 150	1031 ?	?	Limon observé entre F160 et M108. Limon sableux brun clair avec petites inclusions de graviers fins calcaires et petits fragments de T.C.A. Passe sous 150 et semble également passer sous 107. De la même façon F160 semble creusée dans ce niveau. Pas de mobilier découvert. Épaisseur : 0.20m observée. Probable comblement de la tranchée de F150	?
1039	7		X				115 – 145 – 165	163 – 164 – 1040	Démolition sol 165 ? Recharge avant radier du sol 115 ?	Limon brun orangé sous le sol 115. Limon brun orangé, jaune, homogène et meuble. Très nombreux graviers, cailloux (2 ou 3cm) marron et beige. Nombreux éclats de T.C.A. inférieurs à 3cm. Quelques boulettes de mortier (jaune et rouge). Niveau sous le radier du sol 115. Vient contre le mur jaune 164. Coupé par 145. Au dessus de F163.	Construction ?

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
1040	7		X			1022 1034 1037 1041 1046 1048 1064 1072 1075	145 – 163 ? - 164 ? – 1039	1032	Remblai ?	Limon brun au nord de F163 sous 1039. Limon brun (très légèrement orangé), meuble, homogène. Quelques cailloux inférieurs à 5cm. Ressemble à 1041 (au sud de 163). Relation avec 163 et 164 ? Coupé par ou vient contre 163 ? Coupé par ou vient contre 164 ?	Construction ?
1041	7		X			1022 1034 1037 1040 1046 1048 1064 1072 1075	163 ? - 1039	1032	Remblai ?	Limon brun au sud de F163. Limon brun (très légèrement orangé), homogène et meuble. Au sud du mur F163. Quelques cailloux inférieurs à 5cm. Ressemble à 1040 (au nord de 163). Relation avec 163 ? Coupé par ou vient contre 163 ?	Construction ?
1042	8		X			171.03	1028	171.01	Comblement de F171	Couche de limon brun rouge, hétérogène et peu compact, qui s'étend, d'après les observations du SD8, entre les murs 134 et 135. Contient quelques blocs calcaires, des petits cailloutis et une poche de cendre contenant aussi des T.C.A. Plusieurs traces de rubéfaction (poches rouges rubéfiées).	Abandon
1043	8		X				166.01 - 1042	1044	Sol ?	Niveau limoneux brun rouge. Couche de limon rougeâtre, peu compacte et homogène située entre les murs 134 et 135. Contient des petits cailloutis. C'est dans cette couche qu'a été creusée la fosse 166.	Occupation/ construction ?
1044	8		X			1003 1023 1032 1035 1073	1043	fin de fouille	Naturel	Niveau argilo-limoneux avec silex. Niveau d'argile à silex observé dans le fond du SD8. Le creusement 166.01 a atteint ce niveau.	Naturel
1045			?		?	113.02 ?	Décapage – 147	1046	Résidu de sol 113 ?	Résidu de sol ? Limon brun homogène et meuble. 50% gravillons calcaires et mortier jaune avec fragments de T.C.A.,cailloux calcaires et rognons de silex. Résidus fond de niveau de préparation pour sol. Épaisseur : 0.04m.	Construction ?
1046			X			1022 1034 1037 1040 1041 1048 1064 1072 1075	1045	1047	Remblai ?	Limon brun sous sol 113 et 1044. Limon argileux brun foncé, homogène et très meuble avec rares cailloux calcaires et fragments silex. Épaisseur moyenne : 0.40m.	Construction ?
1047			X			Équivalence 1032 ?	1046 – 1048	?	naturel ?	Limon brun orangé sous 1046. Limon argileux peu compact, brun rouge avec inclusions de rares cailloux calcaires et fragments de rognons de silex. Épaisseur : ?	Naturel ?
1048			X			1022 1034 1037 1040 1041 1046 1064 1072 1075	114.03	1047	Remblai ?	Limon brun sous sol 114. Limon argileux brun foncé, homogène avec inclusions de mortier rouge et jaune, cailloux calcaires et rognons de silex. Épaisseur : 0.35m.	Construction ?
1049			X			1007	Enrobé	1013	Remblai contemporain (pour enrobé)	Limon brun orangé avec cailloutis	Construction
1050			X				1013	138	Remblai ?	Limon brun, homogène avec cailloutis. Au dessus de F138 (lié à son arasement?)	Indéterminé
1051			X			1009	Goudron	1013 – 1049 – 1052	Remblai contemporain (pour enrobé)	Graviers avec du limon rouge, meuble.	Construction
1052			X				1051	1013 – 1053	Remblai (lié au puits 126?)	Limon brun avec nombreux galets et cailloux	Construction
1053			X				1052 – 1055	1013 – 1054 – 1057	Remblai (lié au puits 126?)	Limon brun, meuble avec cailloux	Construction
1054			X				1053	1013 – 1057	Remblai (lié au puits 126?)	Limon rougeâtre assez compact avec petit cailloux	Construction

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
1055			X				Enrobé	1053 – 1056	Remblai pour enrobé	Poche de gros cailloux très instable. Très peu de limon.	Construction
1056			X				1053 – 1055	1057	Remblai contemporain	Niveau de limon sableux de teinte rosée.	Indéterminé
1057			X				1054 – 1056	1058	Remblai contemporain	Limon brun, homogène et compact un peu argileux et gras. Quelques cailloux. Niveau d'épaisseur variable probablement dû aux recoupements.	indéterminé
1058			X			131	1057	1059	Niveau de circulation	Litage de petits galets (2-3cm) liés. Homogène avec pendage au sud/ouest. Sol ?	Construction
1059			X			1020 ?	1013 – 1050 – 1054 – 1058	1067 1070	Abandon ? Terres de jardin ? Moderne ?	Limon brun homogène et meuble avec cailloutis et éclats de tuiles.	Abandon ?
1060			X				Enrobé	1061	Remblai pour enrobé	Graviers et limon brun jaunâtre, meuble.	Construction
1061			X				1060	1055 – 1056	Remblai pour enrobé	Limon brun à beige, meuble avec cailloutis.	Construction
1062			X				1007 – 1008	1013	Remblai contemporain	Limon beige, meuble et homogène avec très nombreux éclats de calcaires. F169 semble pris dans ce niveau. Résidus de briques brûlées sur l'ensemble de l'US.	indéterminé
1063			X			1070	1059	1032 ?	Niveau d'abandon ?	Limon brun foncé, homogène et meuble. Présence d'un petit cailloutis et de quelques galets.	Abandon ?
1064			X			1022 1034 1037 1040 1041 1046 1048 1072 1075	161	1032 ?	Remblai ?	Limon argileux brun foncé avec présence de quelques galets. Se retrouve sous le sol 161 et s'arrête à la tranchée de récupération de M153.	Construction ?
1065			X			126.03	1059	1032 ?	Partie sud du cuvelage de F126	Limon argileux brun beige et présence soutenue de gros blocs et pierres calcaires. Cuvelage du puits 126 et blocage à l'arrière de celui-ci	Construction
1066			X				138 – 1067 – 1068	1032 ?	Remblai ? Naturel	Limon brun, meuble, homogène avec nombreux cailloutis et blocs supérieurs à 15cm.	Naturel ?
1067			X			1034 et 1064 ?	1059	1066	Remblai	Limon brun, meuble et homogène avec nombreux cailloux. Absence de gros blocs contrairement à 1066.	Construction ?
1068			X			1034 et 1064 ?	1013	1066	Remblai	Limon brun, hétérogène, plus clair que 1066 avec cailloutis et éclats de tuiles. Moins homogène que l'habituel niveau limoneux surmontant le socle naturel	Construction ?
1069			X				133		Indéterminé	Limon argileux, plus compact avec un peu de cailloutis. Entre M135 et 124. Comblement de F171 ? Participe à l'horizon limoneux sur le socle naturel (1034 etc)	indéterminé
1070			X			1063	1059	161.02	Niveau d'abandon ?	Limon brun, homogène avec cailloutis et quelques plus rares pierres. Quelques éclats de silex. 1063 et 1070 synchrone des niveaux d'abandon 1027 et 1021 observé à l'ouest ?	Abandon ?
1071			X			153.02	153			Annulée = 153.02	
1072			X			1022 1034 1037 1040 1041 1046 1048 1064 1075	116.01 115.01	1073	Remblai ?	Limon brun foncé sous sol F115, F116. Limon brun foncé incluant d'assez nombreux gros graviers et petits cailloux (inférieurs à 5 cm).	Construction ?

US	Sondage	Type d'US				Égalité/ Équivalence	US sus-jacente	US sous-jacente	Identification	Description	Interprétation
		US artificielle	US positive	US négative	USC						
1073			X			1003 1023 1032 1035 1044	1072	fin de fouille	Naturel	Limon brun clair orangé avec silex et graviers calcaires. Sommet du socle naturel	Naturel
1074			X				115.01	182.01 ?	Blocage de F182 ? Destruction mur phase 1 ?	Amas de pierres calcaires et de fragments de TCA mêlés à un peu de limon et du mortier jaune foncé	Construction ?
1075			X			1022 1034 1037 1040 1041 1046 1048 1064 1072	127.01	1032	Remblai ?	Coupe partie basse entre 107 et 128 (1 tesson).	Construction ?
1076			X				179.02	112.02 ?	Niveau d'abandon ?	Limon brun sableux avec quelques graviers. Niveau d'abandon entre sol 112 et sol 179 ?	Abandon ?

1.3 Inventaire des sondages

Sondage	Type de sondage	Fait(s)	Description
1	Mécanique et manuel		Sondage au N-O du site
2	Mécanique	109	Sondage au sud de F109
3	Manuel	103	Sondage au sud de F103
4	Manuel	101 – 107 – 108	Sondage entre F101 – 107 et 108
5	Manuel	124 – 136 – 137	Sondage entre F162, 164 et 136
6	Manuel	132 – 125	Sondage dans la zone est au pied de F125 et F132
7	Manuel	115	Sondage dans le sol F115 (au sud-est)
8	Manuel	135 – 140 – 138	Sondage entre F135 – F140 et F138
9	Manuel	107	Sondage au nord de F107, au pied de F150.
10	Manuel	108 – 150	Sondage à l'ouest de F107 au pied de la berme
11	Manuel	113 – 114	Sondage à travers les sols F113 et F114
12	Manuel	161	Sondage dans le palier est au dessus du sol 161
13	Mécanique		Grande fenêtre ouverte lors du second décapage

382

2 Inventaire des prélèvements

Inventaire	Fait	US	Volume (l)	Description	Anthracologie	Datation C14	Micro-morpho-logie	Autres	Date du prélèvement	Traité
1		1006	10L	1 seau	X	X			26/01/21	x
2		1006	10L	1 seau	X	X			26/01/21	x
3	120	120.04	2L	Prélèvement sépulture sous tête. 1 seau				Analyses chimiques	29/01/21	
4	125	125.02	10L	1 seau	X	?				x
5	132	132.02	2.5L	1 sac			X			x
6	157			1 sac			X		04/02/21	x
7	107			1 sac			X		04/02/21	x
8	155			1 sac			X		04/02/21	x
9	101			1 sac			X		04/02/21	x
10	108			1 sac			X		04/02/21	x
11	151			1 sac			X		04/02/21	x
12	150			1 sac			X		04/02/21	x
13	122			1 sac			X		04/02/21	x
14	134			1 sac			X		04/02/21	x
15	123			1 sac			X		04/02/21	x
16	163			1 sac			X		04/02/21	x
17	156			1 sac			X		04/02/21	x
18	162			1 sac			X		04/02/21	x
19	128			1 sac			X		04/02/21	x
20	136			1 sac			X		04/02/21	x
21	129			1 sac			X		04/02/21	x
22	102			1 sac			X		04/02/21	x
23	103			1 sac			X		04/02/21	x
24	104			1 sac			X		04/02/21	x
25	161			1 sac			X		04/02/21	x
26	164			1 sac			X		04/02/21	x
27	115			1 sac			X		04/02/21	x
28	165			1 sac			X		04/02/21	x
29	113			1 sac			X		04/02/21	x
30	114			1 sac			X		04/02/21	x
31	135			1 sac			X		05/02/21	x
32	133			1 sac			X		05/02/21	x
33	112	112.02		1 sac	X				11/02/21	x
34	176	176.03		Sédiments de la fosse prélevés pour ossements éventuels				Tamisage OSH	11/02/21	x
35	182	182.03	7L	Sédiments fond de canalisation	X	X			11/02/21	x
36	119	119.03	5L	Sédiments fond de canalisation ?	X	X			11/02/21	x
37	125	125.02	5L	Prélèvement lors décapage. 1 seau	X	X			13/01/21	x
38		1032		Substrat témoin pour prélèvement 39				Analyses chimiques	12/02/21	
39	175			Au niveau de la tête (coussin?)				Analyses chimiques	12/02/21	
40	173	173.02		Planche en bois fond de sépulture					12/02/21	x
41	103	103.04		1 sac			X		12/02/21	x
42	127			1 sac			X		12/02/21	x

3 INVENTAIRE DU MOBILIER

3.1 Liste des abréviations

ARTÉFACTS		CER	Céramique : vaisselle et contenant (vase, amphore, *dolium*…)
		MET	Métal (hors scories) : ferreux, non ferreux
		SCO	Scories et assimilés (éléments vitrifiés)
		VER	Verre : vaisselle et construction (vitrage)
		TCA	Terre cuite architecturale : tuile, brique, carreau de pavement, acrotère, antéfixe, pilette…
		TBR	Terre à bâtir rubéfiée : torchis, terre crue, adobe, parois de four
		LAP	Éléments architecturaux : architectonique, construction et décor en pierre, revêtement en pierre (dalle, placage…) et statuaire
		MIN	Mobilier en pierre : meule, mortier…
		LIT	Silex taillé, éclat (industrie lithique)
		CMP	Construction en matériau pierreux : **ardoise,** stuc, plâtre, mortier, chaux, ciment
		DEC	Enduits peints (EP), mosaïque
		ORG	Bois de construction (éléments volumineux)
		IND	Indéterminé et **composite**
	PETITS MOBILIERS (PM)	PM.C	Petit mobilier en **céramique** (peson, fusaïole, perle, statuette, pipe…)
		NUM	**Numismatique** : monnaie, coin, jeton, poids
		PM.V	Petit mobilier en **verre :** perle, jeton, tesselle…
		TAB	Tabletterie : objets en **os**, ivoire, corne, bois de cervidé
		PM.O	Petit mobilier **organique** :petits objets en cuir, textile, bois, ambre, coquillage, résine, poix
		PM.M	Petit mobilier **minéral** : lignite, pierre, jais, schiste bitumeux, corail : perle, lissoir, bracelet…
ÉCOFACTS		OSH	Os humains
		FAU	Faune et microfaune (hors tabletterie)
		MAL	Malacofaune : coquillage et escargot
		ICH	Ichtyofaune : poissons
		PRE	Prélèvements : pour **tamisage** et **analyse** : chb. de bois, mortier, carpo, palyno… et pour les **roches exogènes** et **les fossiles** (dont le corail)

3.2 Liste synthétique des caisses de mobilier

Type de mobilier	Type de contenant	N° de contenant
Céramique	Caisse	1
Faune	Caisse	2
Ossements humains	Caisses	3-10
Lapidaire, Terre Cuite Architecturale, Décor	Caisse	11
Métal, Petit mobilier en verre	Boîte	12
Verre	Boîte	13
Prélèvements	Boîte	14

3.3 Inventaire général du mobilier

Type de contenant	N° de contenant	Matière	N° Inv SRA	SD	F	US	Complément	Désignation	NR	PR (g.)	Commentaires	Datation	Etat sanitaire	DD	Parcelle
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER01		113	113.00	Ramassage surface. Sol 113	Tessons de céramique	1	13.1		Antiquité	Stable	05/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER02		154	154.02		Tessons de céramique	1	1.4		Antiquité	Stable	02/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER03		175	175.04		Tessons de céramique	2	3.9		Antiquité	Stable	11/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER04		177		Dans OSH	Tessons de céramique	1	9.3		Antiquité	Stable	01/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER05		178	178.04		Tessons de céramique	5	116.9		Antiquité	Stable	11/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER06		180	180.00	Nettoyage au dessus de 180	Tessons de céramique	3	40.1		Antiquité	Stable	01/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER07			1006	Salle 2	Tessons de céramique	1	25.6		Antiquité	Stable	26/01/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER08			1022	A proximité de M122	Tessons de céramique	2	3.5		Antiquité	Stable	20/01/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER09			1033		Tessons de céramique	5	91.5		Antiquité	Stable	02/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER10	7		1039		Tessons de céramique	2	18.1		Antiquité	Stable	05/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER11			1042		Tessons de céramique	4	20.7		Antiquité	Stable	08/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER12			1072		Tessons de céramique	2	7.1		Antiquité	Stable	12/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER13			1075	Coupe entre 107 et 128 - Partie basse	Tessons de céramique	1	13.6		Antiquité	Stable	01/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER14		117	117.02	A la base du mur	Tessons de céramique	2	63.2		Moderne	Stable	05/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER15		118	118.02		Tessons de céramique	2	6.2		Hma	Stable	05/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER16		120	120.05	Dans comblement sépulture	Tessons de céramique	5	176.4		Hma	Stable	03/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER17		125	125.02		Tessons de céramique	5	46.8		Hma	Stable	02/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER18		131	131.01		Tessons de céramique	1	47		Contemporain	Stable	11/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER19		137	137.00		Tessons de céramique	15	117.9		Hma	Stable	02/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER20		145	145.00		Tessons de céramique	4	47.5		Moyen âge central	Stable	05/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER21		146	146.02		Tessons de céramique	5	654		Hma	Stable	20/01/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER22		158	158.04		Tessons de céramique	2	7.3		Hma	Stable	05/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER23		159	159.02		Tessons de céramique	5	20.7		Moderne	Stable	05/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER24		174	174.04	Comblement supérieur sépulture	Tessons de céramique	5	16.4		Hma	Stable	11/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER25		174	174.05		Tessons de céramique	2	9.6		Hma	Stable	12/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER26		176		Dans OSH	Tessons de céramique	2	6.8		Hma	Stable	01/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER27		183	183.04	Dans OSH	Tessons de céramique	2	6.3		Hma	Stable	01/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER28			1005	Salle 2	Tessons de céramique	1	1.7		Moderne	Stable	26/01/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER29			1017		Tessons de céramique	38	270.9		Contemporain	Stable	11/02/21	AY 31
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER30			1018		Tessons de céramique	14	121.1		Moderne	Stable	10/02/21	AY 31

Type de contenant	N° de contenant	Matière	N° Inv SRA	SD	F	US	Complément	Désignation	NR	PR (g.)	Commentaires	Datation	Etat sanitaire	DD	Parcelle
Caisse	1	Céramique	2021-207448-C1-CER31	5		1034/176.04		Tessons de céramique	6	38.8		Hma	Stable	02/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU01		120	120.05		Ossements animaux	2	44.7			Stable	03/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU02		125	125.02		Ossements animaux	3	22.2			Stable	02/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU03		137	137.00		Ossements animaux	26	142.6			Stable	02/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU04		146	146.02		Ossements animaux	12	167.3			Stable	20/01/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU05		158	158.04		Ossements animaux	1	26.3			Stable	05/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU06		173			Ossements animaux	1	1.3			Stable	12/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU07		175			Ossements animaux	3	11.2			Stable	12/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU08		176			Ossements animaux	1	0.3			Stable	01/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU09		178			Ossements animaux	4	9.3			Stable	12/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU10		180	180.00		Ossements animaux	1	11.5			Stable	01/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU11			1004		Ossements animaux	1	3			Stable	26/01/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU12			1005	Salle 2	Ossements animaux	8	47.3			Stable	26/01/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU13			1006	Salle 2	Ossements animaux	22	337.1			Stable	26/01/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU14			1018		Ossements animaux	13	362.4			Stable	05/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU15			1033		Ossements animaux	2	46.1			Stable	02/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU16	5		1034		Ossements animaux	59	404.5			Stable	02/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU17			1042		Ossements animaux	11	53.2			Stable	08/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU18			1045		Ossements animaux	6	46.4			Stable	05/02/21	AY 31
Caisse	2	Faune	2021-207448-C2-FAU19			1048		Ossements animaux	1	4.2			Stable	05/02/21	AY 31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH01	SD2	100	100.03		Bassin D		35		Hma	Stable	21/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH02	SD2	100	100.03		Bassin G		50		Hma	Stable	21/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH03	SD2	100	100.03		côtes D		31		Hma	Stable	21/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH04	SD2	100	100.03		Membre inf D + pied		0	Prélévement pour C14 (227g)	Hma	Stable	21/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH05	SD2	100	100.03		Membre inf G + pied		227		Hma	Stable	21/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH06	SD2	100	100.03		Membre sup D + clav + scap + main		83		Hma	Stable	21/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH07	SD2	100	100.03		Membre sup G + clav + scap + main		93		Hma	Stable	21/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH08	SD2	100	100.03		Crâne + mandibule		121		Hma	Stable	21/01/21	AY31

Type de contenant	N° de contenant	Matière	N° Inv SRA	SD	F	US	Complément	Désignation	NR	PR (g.)	Commentaires	Datation	Etat sanitaire	DD	Parcelle
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH09	SD2	100	100.03		Rachis + sacrum + côtes gauches + manubrium		199		Hma	Stable	21/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH10		120	120.03		côtes D + manubrium + sternum		38		Hma	Stable	29/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH11		120	120.03		Crâne + mandibule		58	Calvaria en C14 (244g)	Hma	Stable	29/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH12		120	120.03		Membre inf D + pied + bassin D		95		Hma	Stable	29/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH13		120	120.03		Membre inf G + pied + bassin G		90		Hma	Stable	29/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH14		120	120.03		Membre sup D + clav + scap + main		46		Hma	Stable	29/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH15		120	120.03		Membre sup G + clav + scap + main		36		Hma	Stable	29/01/21	AY31
Caisse	3	Ossements humains	2021-207448-C3-OSH16		120	120.03		Rachis + côtes gauches		118		Hma	Stable	29/01/21	AY31
Caisse	4	Ossements humains	2021-207448-C4-OSH36		173	173.04		BCF – Mandibule		458		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	4	Ossements humains	2021-207448-C4-OSH37		173	173.04		Côtes D + rachis + manubrium + sacrum		386		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	4	Ossements humains	2021-207448-C4-OSH38		173	173.04		côtes G		94		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	4	Ossements humains	2021-207448-C4-OSH39		173	173.04		coxal G + D		249		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	4	Ossements humains	2021-207448-C4-OSH40		173	173.04		Membre inf D + pieds		343		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	4	Ossements humains	2021-207448-C4-OSH41		173	173.04		Membre inf G + pieds		0	Prélévement C14 327g	Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	4	Ossements humains	2021-207448-C4-OSH42		173	173.04		Membre sup D + clav + scap + main		168		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	4	Ossements humains	2021-207448-C4-OSH43		173	173.04		Membre sup G + clav + scap + main		156		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	5	Ossements humains	2021-207448-C5-OSH44		174	174.03		BCF – Mandibule		534		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	5	Ossements humains	2021-207448-C5-OSH45		174	174.03		côtes D + rachis + manubrium et sternum		441		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	5	Ossements humains	2021-207448-C5-OSH46		174	174.03		côtes G		125		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	5	Ossements humains	2021-207448-C5-OSH47		174	174.03		Coxal D		112		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	5	Ossements humains	2021-207448-C5-OSH48		174	174.03		coxal G		120		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	5	Ossements humains	2021-207448-C5-OSH49		174	174.03		Membre inf D + pieds		0	Prélévement C14 408g	Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	5	Ossements humains	2021-207448-C5-OSH50		174	174.03		Membre inf G + pieds		411		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	5	Ossements humains	2021-207448-C5-OSH51		174	174.03		Membre sup D + clav + scap + main		196		Hma	Stable	12/02/21	AY31

Type de contenant	N° de contenant	Matière	N° Inv SRA	SD	F	US	Complément	Désignation	NR	PR (g.)	Commentaires	Datation	Etat sanitaire	DD	Parcelle
Caisse	5	Ossements humains	2021-207448-C5-OSH52		174	174.03		Membre sup G + clav + scap + main		189		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	6	Ossements humains	2021-207448-C6-OSH53		175	175.03		BCF – Mandibule		569		Hma	Stable	11/02/21	AY31
Caisse	6	Ossements humains	2021-207448-C6-OSH54		175	175.03		Côtes D + rachis +sternum + manubrium + sacrum		378		Hma	Stable	11/02/21	AY31
Caisse	6	Ossements humains	2021-207448-C6-OSH55		175	175.03		côtes G		110		Hma	Stable	11/02/21	AY31
Caisse	6	Ossements humains	2021-207448-C6-OSH56		175	175.03		Coxal D		106		Hma	Stable	11/02/21	AY31
Caisse	6	Ossements humains	2021-207448-C6-OSH57		175	175.03		Coxal G		133		Hma	Stable	11/02/21	AY31
Caisse	6	Ossements humains	2021-207448-C6-OSH58		175	175.03		Membre inf D + pieds		574		Hma	Stable	11/02/21	AY31
Caisse	6	Ossements humains	2021-207448-C6-OSH59		175	175.03		Membre inf G + pieds		80	Envoi partiel en C14 496g	Hma	Stable	11/02/21	AY31
Caisse	6	Ossements humains	2021-207448-C6-OSH60		175	175.03		Membre sup D + clav + scap + main		282		Hma	Stable	11/02/21	AY31
Caisse	6	Ossements humains	2021-207448-C6-OSH61		175	175.03		Membre sup G + clav + scap + main		257		Hma	Stable	11/02/21	AY31
Caisse	6	Ossements humains	2021-207448-C6-OSH62		176	176.02		divers		98	Envoi partiel C14 15g	Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	7	Ossements humains	2021-207448-C7-OSH63		177	177.02		SQ immature récupéré à la pelle mécanique		79		Hma	Stable	10/02/21	AY31
Caisse	7	Ossements humains	2021-207448-C7-OSH64		178	178.03		côtes D		71		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	7	Ossements humains	2021-207448-C7-OSH65		178	178.03		Coxal D		93		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	7	Ossements humains	2021-207448-C7-OSH66		178	178.03		coxal G		96		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	7	Ossements humains	2021-207448-C7-OSH67		178	178.03		Membre inf D		0	Prélévement C14 400g	Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	7	Ossements humains	2021-207448-C7-OSH68		178	178.03		Membre inf G		404		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	7	Ossements humains	2021-207448-C7-OSH69		178	178.03		Membre sup D + main + dt		68		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	7	Ossements humains	2021-207448-C7-OSH70		178	178.03		Membre sup G + main		153		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	7	Ossements humains	2021-207448-C7-OSH71		178	178.03		Rachis + sacrum + côtes gauches		251		Hma	Stable	12/02/21	AY31
Caisse	8	Ossements humains	2021-207448-C8-OSH72		183	183.03		BCF – Mandibule		695		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	8	Ossements humains	2021-207448-C8-OSH73		183	183.03		Côtes D + rachis + manubrium + sternum + sacrum		608		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	8	Ossements humains	2021-207448-C8-OSH74		183	183.03		côtes G		158		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	8	Ossements humains	2021-207448-C8-OSH75		183	183.03		Coxal D		156		Hma	Stable	12/01/21	AY31

Type de contenant	N° de contenant	Matière	N° Inv SRA	SD	F	US	Complément	Désignation	NR	PR (g.)	Commentaires	Datation	Etat sanitaire	DD	Parcelle
Caisse	8	Ossements humains	2021-207448-C8-OSH76		183	183.03		Coxal G		159		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	8	Ossements humains	2021-207448-C8-OSH77		183	183.03		Membre inf D + pied		331	Prélévement pour C14 (320g)	Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	8	Ossements humains	2021-207448-C8-OSH78		183	183.03		Membre inf G		621		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	8	Ossements humains	2021-207448-C8-OSH79		183	183.03		Membre sup D + clav + scap + main		361		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	8	Ossements humains	2021-207448-C8-OSH80		183	183.03		Membre sup G + clav + scap + main		328		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	8	Ossements humains	2021-207448-C8-OSH81			1005	Salle 2	divers		118		Hma	Stable	26/01/21	AY31
Caisse	9	Ossements humains	2021-207448-C9-OSH17		158	158.03		Côtes D + sternum + manubrium		123		Hma	Stable	-	AY31
Caisse	9	Ossements humains	2021-207448-C9-OSH18		158	158.03		côtes G + rachis		458		Hma	Stable	-	AY31
Caisse	9	Ossements humains	2021-207448-C9-OSH19		158	158.03		Coxal D		123		Hma	Stable	-	AY31
Caisse	9	Ossements humains	2021-207448-C9-OSH20		158	158.03		Coxal G		104		Hma	Stable	-	AY31
Caisse	9	Ossements humains	2021-207448-C9-OSH21		158	158.03		Crâne + mandibule		649		Hma	Stable	-	AY31
Caisse	9	Ossements humains	2021-207448-C9-OSH22		158	158.03		Membre inf D		0	Prélévement C14 332g	Hma	Stable	-	AY31
Caisse	9	Ossements humains	2021-207448-C9-OSH23		158	158.03		Membre inf G		317		Hma	Stable	-	AY31
Caisse	9	Ossements humains	2021-207448-C9-OSH24		158	158.03		Membre sup D + clav + scap + main		234		Hma	Stable	-	AY31
Caisse	9	Ossements humains	2021-207448-C9-OSH25		158	158.03		Membre sup G + clav + scap + main		194		Hma	Stable	-	AY31
Caisse	10	Ossements humains	2021-207448-C10-OSH26		170	170.03		BCF – Mandibule		416		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	10	Ossements humains	2021-207448-C10-OSH27		170	170.03		côtes gauches		121		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	10	Ossements humains	2021-207448-C10-OSH28		170	170.03		Coxal D		120		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	10	Ossements humains	2021-207448-C10-OSH29		170	170.03		Coxal G		116		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	10	Ossements humains	2021-207448-C10-OSH30		170	170.03		Membre inf D		427		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	10	Ossements humains	2021-207448-C10-OSH31		170	170.03		Membre inf G		0	Prélévement C14 448g	Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	10	Ossements humains	2021-207448-C10-OSH32		170	170.03		Membre sup D + clav + scap + main		287		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	10	Ossements humains	2021-207448-C10-OSH33		170	170.03		Membre sup G + clav + scap + main		293		Hma	Stable	12/01/21	AY31
Caisse	10	Ossements humains	2021-207448-C10-OSH34		170	170.03		Rachis + côtes droites + sacrum + manubrium + sternum		462		Hma	Stable	12/01/21	AY31

Type de contenant	N° de contenant	Matière	N° Inv SRA	SD	F	US	Complément	Désignation	NR	PR (g.)	Commentaires	Datation	Etat sanitaire	DD	Parcelle
Caisse	10	Ossements humains	2021-207448-C10-OSH35		172	172.02		membres infs		133	Prélévement C14 471g	Hma	Stable	10/02/21	AY31
Caisse	11	Décor	2021-207448-C11-DEC01		137	137.00		Enduit	1	3.8		Antiquité ?	Stable	02/02/21	AY 31
Caisse	11	Lapidaire	2021-207448-C11-LAP01		102	102.02	Salle 2	Placages	2	1900		Antiquité ?	Stable	26/01/21	AY 31
Caisse	11	Lapidaire	2021-207448-C11-LAP02		120	120.06	Fragment retrouvé crâne sujet 120.03. Pigment en surface?	Placage	1	811.2		Antiquité ?	Stable	03/02/21	AY 31
Caisse	11	Lapidaire	2021-207448-C11-LAP03		146	146.02		Placage	1	198.8		Antiquité ?	Stable	20/01/21	AY 31
Caisse	11	Terre Cuite Architecturale	2021-207448-C11-TCA01		125	125.02		Tubuli ?	1	20.7		Antique ?	Stable	01/02/21	AY 31
Caisse	11	Terre Cuite Architecturale	2021-207448-C11-TCA02		168	168.02		Tubuli ? Tegula ?	3	10.5		Antique ?	Stable	08/02/21	AY 31
Caisse	11	Terre Cuite Architecturale	2021-207448-C11-TCA03			1004		Tubuli ?	1	40.3		Antique ?	Stable	26/01/21	AY 31
Caisse	11	Terre Cuite Architecturale	2021-207448-C11-TCA04			1029		Tubuli ?	3	107.8		Antique ?	Stable	08/02/21	AY 31
Caisse	11	Terre Cuite Architecturale	2021-207448-C11-TCA05			1029		Brique circulaire ?	1	295		Antique ?	Stable	08/02/21	AY 31
Caisse	11	Terre Cuite Architecturale	2021-207448-C11-TCA06			1029		Dalle	1	1400		Antique ?	Stable	08/02/21	AY 31
Caisse	11	Terre Cuite Architecturale	2021-207448-C11-TCA07			1045		Tubuli ? Tegula ?	1	18		Antique ?	Stable	05/02/21	AY 31
Boîte	12	Métal (Fer)	2021-207448-C12-MET01			1005		Fiche en T	1	28,2		Antiquité	Instable	26/01/21	AY 31
Boîte	12	Métal (Fer)	2021-207448-C12-MET02			1018		Poignée ?	1	29,5			Instable	05/02/21	AY 31
Boîte	12	Métal (Fer)	2021-207448-C12-MET03			1042		Clous/tiges	8	94,6			Instable	08/02/21	AY 31
Boîte	12	Métal (Fer)	2021-207448-C12-MET04		112	112.02		Tige	1	3,4		Antiquité	Instable	11/02/21	AY 31
Boîte	12	Métal (Fer)	2021-207448-C12-MET05		137	137.00		Clous/tiges	3	27			Instable	02/02/21	AY 31
Boîte	12	Métal (Fer)	2021-207448-C12-MET06		137	137.02		Piton	2	33			Instable	25/01/21	AY 31
Boîte	12	Métal (Fer)	2021-207448-C12-MET07		180	180.00		Clou	1	13,6			Instable	01/02/21	AY 31
Boîte	12	Métal (Alliage cuivreux)	2021-207448-C12-MET08		180	180.00		Indéterminé	1	0,8			Instable	01/02/21	AY 31
Boîte	12	Métal (Alliage cuivreux)	2021-207448-C12-NUM 01		174	174.04		Monnaie	1	1,44	imitation de Tétricus Ier ?	Après 276	Instable	01/02/21	AY 31
Boite	13	Petit mobilier en verre	2021-207448-C13-PMV01			1028		Pion	1	2.6		Antiquité	Stable		AY 31
Boite	13	Verre	2021-207448-C13-VER01		174	174.04	Comblement supérieur sépulture	Verre transparent vert-brun, bord	1	0.8		Hma?	Stable	11/02/21	AY 31
Boite	13	Verre	2021-207448-C13-VER02			1004		Verre transparent vert-brun, panse	1	1.7		Contemporain?	Stable	26/01/21	AY 31
Boite	13	Verre	2021-207448-C13-VER03			1017		Verre transparent incolore, goulot de flacon	1	12.4		Moderne-contemporain	Stable	11/02/21	AY 31
Boite	13	Verre	2021-207448-C13-VER04			1028		Verre transparent bleu clair, bord	1	4.5		Antique?	Stable	02/02/21	AY 31
Boite	13	Verre	2021-207448-C13-VER05			1042		Verre transparent incolore, panse	1	0.8		Antique?	Stable	08/02/21	AY 31

Type de contenant	N° de contenant	Matière	N° Inv SRA	SD	F	US	Complément	Désignation	NR	PR (g.)	Commentaires	Datation	Etat sanitaire	DD	Parcelle
Caisse	14	Prélèvement	2021-207448-C14-PRE01			1006	Salle 2			28.1	Flottation 0,5 et 2mm		Stable	26/01/21	AY 31
Caisse	14	Prélèvement	2021-207448-C14-PRE02			1006	Salle 2			53,2	Flottation 0,5 et 2mm		Stable	26/01/21	AY 31
Caisse	14	Prélèvement	2021-207448-C14-PRE04		125	125.02				18,1	Flottation 0,5 et 2mm		Stable	01/02/21	AY 31
Caisse	14	Prélèvement	2021-207448-C14-PRE33		112	112.02				28,3	Flottation 0,5 et 2mm		Stable	11/02/21	AY 31
Caisse	14	Prélèvement	2021-207448-C14-PRE35		182	182.03				30,3	Flottation 0,5 et 2mm		Stable	10/02/21	AY 31
Caisse	14	Prélèvement	2021-207448-C14-PRE36		119	119.03				15,2	Flottation 0,5 et 2mm		Stable	11/02/21	AY 31
Caisse	14	Prélèvement	2021-207448-C14-PRE37		125	125.02				14,3	Flottation 0,5 et 2mm		Stable	13/01/21	AY 31

4 INVENTAIRE DE LA DOCUMENTATION DE LA FOUILLE

4.1 Inventaire de la documentation écrite

Code inventaire	Nature contenant	Format /Type	Nature archive	Description
2021-207448-Ar1-1	Boîte archive	A4 relié	Enregistrement	Inventaire des UA, Faits, US, relevés, sondages, prélèvements
2021-207448-Ar1-2	Boîte archive	A4 relié	Enregistrement	Fiches US
2021-207448-Ar1-3	Boîte archive	A4 relié	Enregistrement	Fiches Faits
2021-207448-Ar1-4	Boîte archive	A4 relié	Enregistrement	Fiches prélèvements
2021-207448-Ar1-5	Boîte archive	USB	Archives numérique	RFO, Illustrations, inventaires, notice BSR
2021-207448-Ar1-6	Boîte archive	A3	Enregistrement	Orthophotographie
2021-207448-Ar1-7	Boîte archive	A3	Enregistrement	Minutes

4.2 Inventaire des minutes de terrain

Relevé	Planche	Format	Support	Fait(s)	Sondage(s)	Descriptif	Échelle	Auteur(s)	Date
1.1	1	A3	Millimétré	101 – 108 – 154	4	Coupe N-S	1/20e	E.C.	01/02/21
1.2	1	A3	Millimétré	148 – 157	10	Coupe N-S au pied de la berme au S-O	1/20e	E.C.	02/02/21
2.1	2	A3	Calque	125	6	Coupe	1/20e	M.C.A.	02/02/21
2.2	2	A3	Calque	132	6	Coupe à travers sol 132 et 1029	1/20e	M.C.A.	02/02/21
2.3	2	A3	Calque	124 – 126 – 133 – 135 – 138 – 153 – 161 – 164		Coupe berme est partie basse	1/20e	M.C.A.	05/02/21
3.1	3	A3	Calque	136 – 156	5	Coupe S-N	1/20e	M.C.	02/02/21
3.2	3	A3	Calque	115 - 123 – 145 – 164	7	Coupe E-O	1/20e	M.C.	05/02/21
3.3	3	A3	Calque	113 – 114 – 115 – 128 – 130 – 143 – 145 – 147 – 163 – 165 – 167 – 168	7	Coupe SD7 et plus (à travers sol 113 – 114 et 115)	1/20e	Jo.M.	05/02/21
4.1	4	A3	Millimétré	134 – 135 – 166	8	Coupe N-S	1/20e	A.W.	05/02/21
5.1	5	A3	Millimétré	159 – 128		Coupe N-S	1/20e	G.T.	05/02/21
5.2	5	A3	Millimétré	159 – 127		Coupe E-O	1/20e	G.T.	05/02/21
6.1	6	A3	Calque	138 – 169		Coupe berme est partie haute	1/20e	M.C.A.	05/02/21
7.1	7	A3	Calque	115 – 116 – 182	1	Coupe E-O au sud du sondage	1/20e	J.M	10/02/21
7.2	7	A3	Calque	118 – 128	1	Coupe dans le prolongement de 7.3	1/20e	J.M	10/02/21
7.3	7	A3	Calque	115 – 178 – 181	1	Coupe ouest du sondage	1/20e	J.M	10/02/21
7.4	7	A3	Calque	127, 129, 114	13	Coupe à travers F127 et F114.	2/20e	J.M	11/02/21

4.3 Inventaire des photographies

Nom de fichier	Fait	Sondage	Commentaire	Auteur	Date
P1020601.JPG, P1020602.JPG	126-161-153		Berme est, partie sud	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020222.JPG à P1020223.JPG			Berme ouest	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020215.JPG à P1020221.JPG			Berme sud	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00793.JPG à DSC00795.JPG	108-109-129	13	Coupe sud du sondage 13 (second décapage)	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00796.JPG, DSC00797.JPG	150-160-127	13	Coupe ouest du sondage 13 (second décapage)	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00798.JPG, DSC00799.JPG	127-129-114-186	13	Coupe nord du sondage 13 (second décapage)	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00800.JPG, DSC00801.JPG	114-128-165-116-163	13	Coupe sud-nord entre F114 et F163	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00803.JPG	115	13 et 7	Coupe à travers le sol 115, sondage 07 après le second décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00804.JPG, DSC00805.JPG	164-123	13	Coupe à travers les murs 123 et 164 après le second décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00001.JPG à DSC00012.JPG			Premier jour de décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00015.JPG			Deuxième jour de décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00018.JPG à DSC00022.JPG			Deuxième jour de décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00025.JPG-DSC00026.JPG,			Deuxième jour de décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00028.JPG à DSC00031.JPG			Deuxième jour de décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00033.JPG à DSC00035.JPG			Deuxième jour de décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00037.JPG à DSC00050.JPG			Troisième jour de décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00057.JPG à DSC00070.JPG			Quatrième jour de décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00071.JPG à DSC00085.JPG			Cinquième jour de décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020232.JPG à P1020238.JPG	100		Sépulture F100 avant fouille	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020277.JPG à P1020280.JPG	100		Sépulture F100 fouillée	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020332.JPG à P1020354.JPG	100		Sépulture F100 fouillée, détails du squelette	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020347.JPG à P1020350.JPG	100		Sépulture F100 fouillée, orthophotographies	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020351.JPG à P1020354.JPG	100		Sépulture F100, fond de fosse	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00567.JPG à DSC00570.JPG	101		Mur 101, parement sud	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020272.JPG à P1020276.JPG	103		Mur 103, parement sud, détails	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020611.JPG à P1020614.JPG	103		Mur 103, parement sud, ressaut de fondation	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020901.JPG à P1020906.JPG	103		Mur 103, parement sud, détails	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020285.JPG à P1020288.JPG	105		Vues depuis l'est et le sud du mur 105	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00132.JPG, DSC00135.JPG à DSC00138.JPG, P1020283.JPG, P1020284.JPG	106		Vues depuis l'est du conduit de chauffe F106	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020262.JPG à P1020265.JPG	107-108-101-155-109		Vues zénithales des maçonneries au sud-ouest	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020697.JPG à P1020700.JPG	107-155-157		Vues zénithales des maçonneries 107-155-157	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020258.JPG à P1020261.JPG	108-109-110-129-114-101		Vues générales des maçonneries au sud-ouest	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020294.JPG à P1020300.JPG	109-110		Vues des maçonneries F109 et F110	J. Mousset	Janvier-février 2021

Nom de fichier	Fait	Sondage	Commentaire	Auteur	Date
P1020326.JPG à P1020328.JPG	109-110		Vues de l'angle formé par F109 et F110	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00141.JPG à DSC00144.JPG, DSC00148.JPG à DSC00150.JPG	111		Salle chauffée méridionale,détails du sol après décapage	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020266.JPG à P1020271.JPG	101 à 106 et 111		Salle chauffée méridionale,vues générales avant fouille	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020540.JPG à P1020564.JPG	101 à 106 et 111		Vues générales et de détails de la salle chauffée méridionale après fouille	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020240.JPG à P1020243.JPG	104-105-106-112		Vues du sol 112 du *praefurnium* 106 et du mur 105	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020536.JPG à P1020539.JPG	113-114-129-183-170-130		Vues des sols 113, 114 des murs 109 et 129 et des sépultures 170 et 183	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020802.JPG à P1020808.JPG	113--183-172	11	Coupe du sol 113 et des sépultures 172 et 183 en cours de fouille	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020518.JPG à P1020522.JPG	128-129-130-114		Vues zénithales du sol 114 et des murs environnants	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020731.JPG à P1020737.JPG	114-130		Vues en coupe du sol 114 et du mur 130	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020809.JPG à P1020811.JPG	113-114-130-183-172	11	Coupe du sol 114 et de M130	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020502.JPG à P1020509.JPG	115-116		Vues zénithales de la partie nord de F116	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020853.JPG-P1020854.JPG	116		Vues zénithales de la partie nord de F116,détails de 163.03	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020855.JPG, P1020856.JPG	116		Détail de l'élévation de la maçonnerie 116	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020244.JPG à P1020249.JPG	115-145-128		Vues générales du sol 115	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020324.JPG-P1020325.JPG	117-128		Vues zénithales du mur 117	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020516.JPG-P1020517.JPG	117-128		Vues de détails du mur 117	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00612.JPG	117-128-118		Portion fouillée de F118 sous le mur 117	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020308.JPG à P1020312.JPG	119		Niveau d'abandon au dessus de F119	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020836.JPG à P1020850.JPG	119		F119 fouillé	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020617.JPG à P1020672.JPG	120		Sépulture F120, vues générales, de détails et orthophotographies	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00528.JPG, DSC00529.JPG	120		Sépulture F120, fin de fouille	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00483.JPG à DSC00486.JPG	120		Sépulture F120, vues de la fosse après démontage du squelette	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020301.JPG à P1020307.JPG	120		Sépulture F120, avant fouille	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020491.JPG à P1020497.JPG	120		Sépulture F120, avant fouille	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020329.JPG à P1020331.JPG	121-149		Jonction F121 et F149, palier nord	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00652.JPG à DSC00655.JPG, DSC00657.JPG, DSC00659.JPG, DSC00660.JPG	122		Vues zénithales et parement ouest du mur 122	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020499.JPG à P1020500.JPG	123		Vues zénithales du mur 123	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020569.JPG – P1020570.JPG, P1020575.JPG à P1020580.JPG	124-135-140		Vues depuis l'est de la tranchée124 et des murs 135-140	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00546.JPG, DSC00547.JPG	125		Coupe dans F125	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00054.JPG à DSC00056.JPG	126		Margelle du puits 126	G. Tendron	Janvier-février 2021

Nom de fichier	Fait	Sondage	Commentaire	Auteur	Date
P1020254.JPG à P1020257.JPG	127-129-114-186		Vues du sol 127 et des murs environnants depuis l'ouest	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020251.JPG à P1020253.JPG, P1020511.JPG à P1020515.JPG	117-128		Vues du mur 128	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020533.JPG à P1020535.JPG	129-109-113		Jonction sol 113 et mur 129	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020525.JPG à P1020532.JPG	130		Vues depuis l'est et le sud du mur 130	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020289.JPG, P1020290.JPG, P1020292.JPG	131		Sol 131, partie est	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020523.JPG-P1020524.JPG	136		Vues du mur 136	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00475.JPG, DSC00476.JPG, DSC00818.JPG à DSC00820.JPG, DSC00823.JPG à DSC00830.JPG	139		Bloc de seuil, vues générales et détails	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00604.JPG, DSC00605.JPG	140		Vues zénithales du mur 140	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020529.JPG, P1020530.JPG	143 = 183		Vues zénithales de la sépulture F143-183	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020281.JPG, P1020282.JPG, P1020291.JPG, P1020293.JPG	144-131-149		Restes du mur 144 et sol 131	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020702.JPG à P1020705.JPG	146-182		Fosse 146 au dessus de la canalisation 182, fouillée	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00548.JPG, DSC00549.JPG	147		F 147 fouillée	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00456.JPG, DSC00457.JPG	148	10	Coupes à travers le sol 148	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020690.JPG à P1020695.JPG	148	10	Coupes à travers le sol 148	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020696.JPG	151	10	Vue zénithale du mur 151	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020596.JPG à P1020599.JPG,	153		Vues du mur (?) F153 depuis l'est	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00571.JPG à DSC00573.JPG	155		Parement est	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020686.JPG à P1020689.JPG	157	10	Vues zénithales du mur 157 sous le sol 148	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00622.JPG, DSC00623.JPG, DSC00625.JPG	158		Vues de la sépulture 158 avant fouille	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00683.JPG à DSC00721.JPG	158		Sépulture F158, vues générales et orthophotographies	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020763.JPG à P1020780.JPG	158		Sépulture F158, vues générales et détails	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00616.JPG	159		Vue zénithale avant fouille	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00674.JPG à DSC00676.JPG	159		Vues zénithales fouillé par quarts opposés	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020600.JPG, P1020603.JPG, P1020606.JPG, P1020607.JPG, P1020610.JPG	161-153-126		Sol 161 et mur 153, berme est	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020760.JPG à P1020762.JPG	161		Vues zénithales du sol 161	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020752.JPG, P1020753.JPG	163	7	Vues zénithales du mur 163	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00961.JPG, DSC00962.JPG, DSC00977.JPG à DSC00979.JPG	170-183		Vues depuis l'est et l'ouest des deux sépultures 183 et170	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020869.JPG à P1020900.JPG	170		Sépulture F170, vues générales et détails	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00831.JPG, DSC00832.JPG, DSC00961.JPG, DSC00962.JPG, DSC00967.JPG à DSC00989.JPG	170		Sépulture F170, vues générales, détails et orthophotographies	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020706.JPG à P1020710.JPG	171		Vues zénithales de F171 (perturbation entre les murs 134 et 135)	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00477.JPG, DSC00478.JPG	171		Bloc 134.04 (comblement de F171)	G. Tendron	Janvier-février 2021

Nom de fichier	Fait	Sondage	Commentaire	Auteur	Date
P1020828.JPG à P1020830.JPG	172		Restes de la sépulture 168-172 après le second décapage	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00833.JPG à DSC00836.JPG, DSC00905.JPG à DSC00924.JPG	173		Sépulture F173, vues générales, détails et orthophotographies	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020907.JPG à P1020911.JPG	173		Sépulture F173, détails des planches carbonisées	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00837.JPG, DSC00838.JPG, DSC00925.JPG à DSC00942.JPG	174		Sépulture F174, vues générales, détails et orthophotographies	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00839.JPG, DSC00840.JPG, DSC00943.JPG à DSC00960.JPG	175		Sépulture F175, vues générales, détails et orthophotographies	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00963.JPG, DSC01014.JPG à DSC01029.JPG	176		Sépulture F176, vues générales, détails et orthophotographies	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020831.JPG à P1020835.JPG	178		Sépulture F178, vues générales et détails	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC01033.JPG à DSC01053.JPG	178		Sépulture F178, vues générales, détails et orthophotographies	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00779.JPG à DSC00782.JPG, DSC00849.JPG, DSC00850.JPG	179-180		Mur (?) 180 et sol 179 à l'est du sol 112 (plan et coupe)	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00851.JPG à DSC00859.JPG, DSC00880.JPG à DSC00883.JPG	181		Sépulture F181, vues avant fouille et au cours du test	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020724.JPG à P1020727.JPG,	182		F 182, piédroit ouest en cours de fouille	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020812.JPG à P1020823.JPG, P1020851.JPG, P1020852.JPG, P1020857.JPG à P1020864.JPG	182		Canalisation F182, vues de la coupe et en plan	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020865.JPG à P1020868.JPG	182-119		Alignement des faits 182 et 119, vues depuis l'est	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00990.JPG à DSC01013.JPG	183		Sépulture F175, vues générales, détails et orthophotographies	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00717.JPG, DSC00718.JPG, DSC00846.JPG à DSC00848.JPG	184		Vues zénithales de F184 de part et d'autre du mur F128	G. Tendron	Janvier-février 2021
DSC00717.JPG, DSC00718.JPG, DSC00846.JPG à DSC00848.JPG	184		Vues zénithales de F184 de part et d'autre du mur F128	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020285.JPG à P1020288.JPG	105		Vues depuis l'est et le sud du mur 105	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00132.JPG, DSC00135.JPG à DSC00138.JPG, P1020283.JPG, P1020284.JPG	106		Vues depuis l'est et zénithales du conduit de chauffe F106	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00087.JPG à DSC00116.JPG			Orthophotographies, session du 26 janvier	G. Tendron	26/01/21
DSC00179.JPG à DSC00377.JPG			Orthophotographies, session du 27 janvier	G. Tendron	27/01/21
DSC00402.JPG à DSC00474.JPG			Orthophotographies, session du 29 janvier	G. Tendron	29/01/21
DSC00591.JPG à DSC00603.JPG			Orthophotographies, session du 02 février	G. Tendron	02/02/21
DSC00627.JPG à DSC00648.JPG			Orthophotographies, session du 04 février	G. Tendron	04/02/21
DSC00723.JPG à DSC00778.JPG			Orthophotographies, session du 08 février	G. Tendron	08/02/21
DSC00841.JPG à DSC00901.JPG			Orthophotographies, session du 11 février	G. Tendron	11/02/21
P1020920.JPG à P1020999.JPG, P1030001.JPG à P1030025.JPG			Orthophotographies, fin de fouille	J. Mousset	11/02/21
DSC00531.JPG à DSC00542.JPG	107-108-101	4	Sondage 4, vue zénithales et élévations des murs 107 108 et 101	G. Tendron	Janvier-février 2021
P1020681.JPG à P1020684.JPG	107-108-101	4	Sondage 4, US1031	J. Mousset	Janvier-février 2021
DSC00550.JPG à DSC00561.JPG, DSC00576.JPG à DSC00586.JPG	136-176-156-162	5	Sondage 5, vues zénithales et coupes	G. Tendron	Janvier-février 2021

Nom de fichier	Fait	Sondage	Commentaire	Auteur	Date
P1020711.JPG à P1020719.JPG, P1020728 JPG à P1020730.JPG	131	6	Sondage 6, vues des coupes à travers l'US 1034 et le sol 131	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020720.JPG à P1020723.JPG, P1020754 JPG à P1020759.JPG	115-165-163	7	Sondage 7, vues zénithales et coupes	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020781.JPG à P1020801.JPG	166-171-134-135-140	8	Sondage 8, vues zénithales, coupe est et élévations des murs 134, 135	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020738.JPG à P1020751.JPG	107-150-160	9	Sondage 9, vues zénithales, coupes ouest et nord, élévations des murs 107 et 150.	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020486.JPG à P1020489.JPG			Niveau 1006 dans la salle chauffée méridionale	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020824.JPG à P1020827.JPG			Vues générales après le second décapage	J. Mousset	Janvier-février 2021
P1020565.JPG à P1020568.JPG P1020571.JPG à P1020574.JPG, P1020581.JPG à P1020595.JPG			Vues générales de la zone orientale entre F124 et F153	J. Mousset	Janvier-février 2021